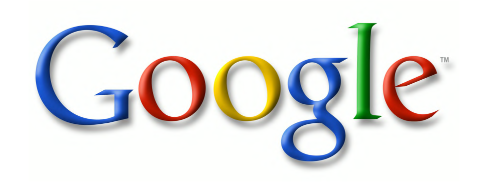
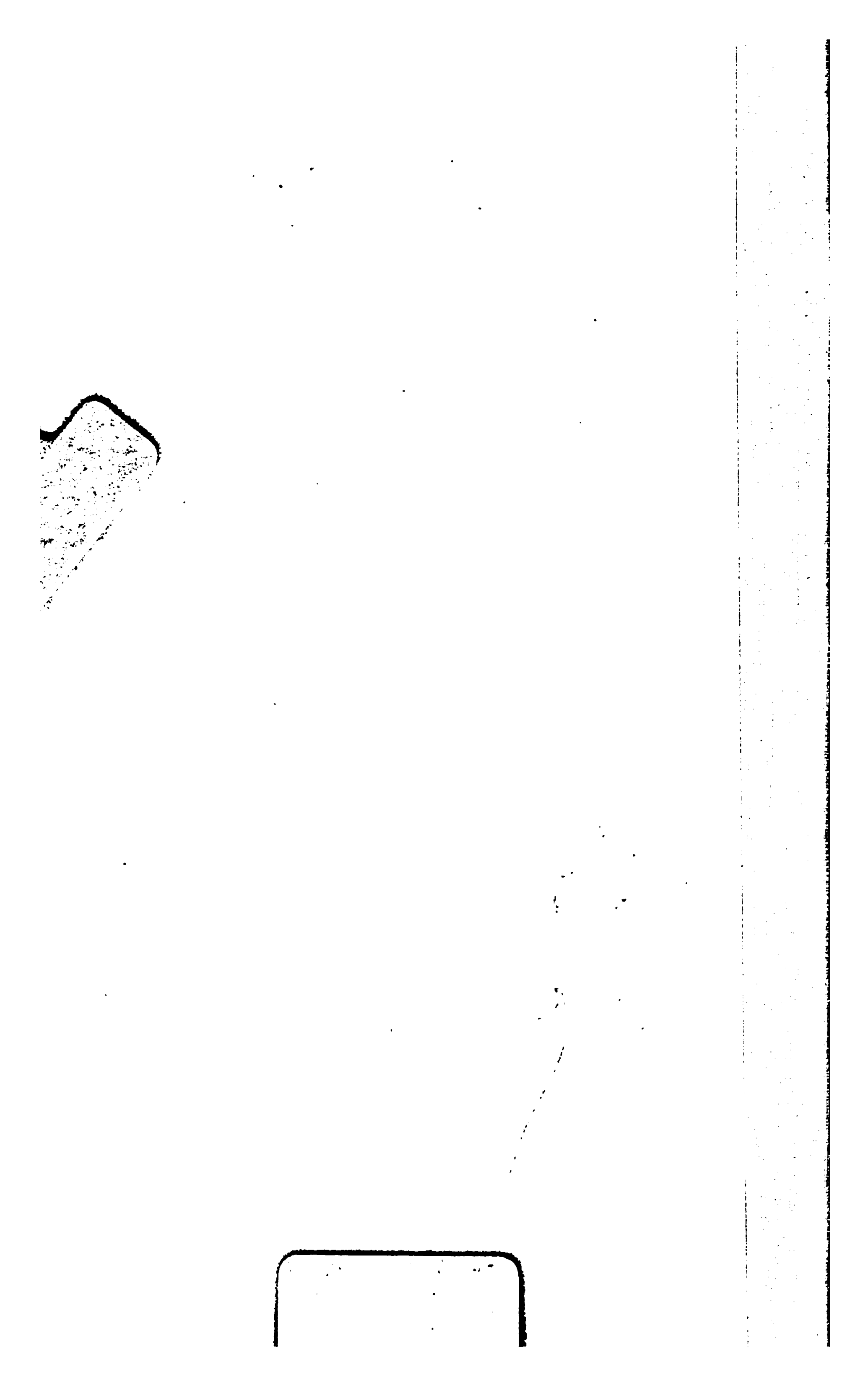

Google





HISTOIRE

DE

GRACCHUS BABEUF

ET DU BABOUVISME

Tiré à trois cents exemplaires sur papier vergé.

HISTOIRE

DE

GRACCHUS BABEUF

ET DU BABOUVISME

d'après de nombreux documents inédits,

Par M. VICTOR ADVIELLE.

TOME II

Défense générale de Babeuf devant la Haute-Cour de Vendôme (an V.).

Correspondance de Babeuf avec Dubois de Fosseux, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, sur les travaux de l'Académie et le mouvement littéraire en Artois, de 1785 à 1788.

PARIS

CHEZ L'AUTEUR, 3, RUE GUÉNÉGAUD

1884

Notre deuxième volume se compose :

1° Du texte complet, inédit, de la **Défense générale** de Gracchus Babeuf devant la Haute-Cour de Vendôme ; ce document capital pour l'histoire du Babouvisme avait été analysé d'une façon défectueuse dans les journaux du temps ;

2° De la **Correspondance**, également inédite, échangée de 1785 à 1788, entre Babeuf, alors Commissaire à terrier, et Dubois de Fosseux, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras ; cette correspondance est d'un haut intérêt pour l'histoire littéraire de la province d'Artois et pour celle de la jeunesse de Babeuf.

Nous avons parlé de ces documents dans la préface et les divers chapitres de notre premier volume.

La **Défense** et la **Correspondance** ont ici une pagination séparée.

V. A.

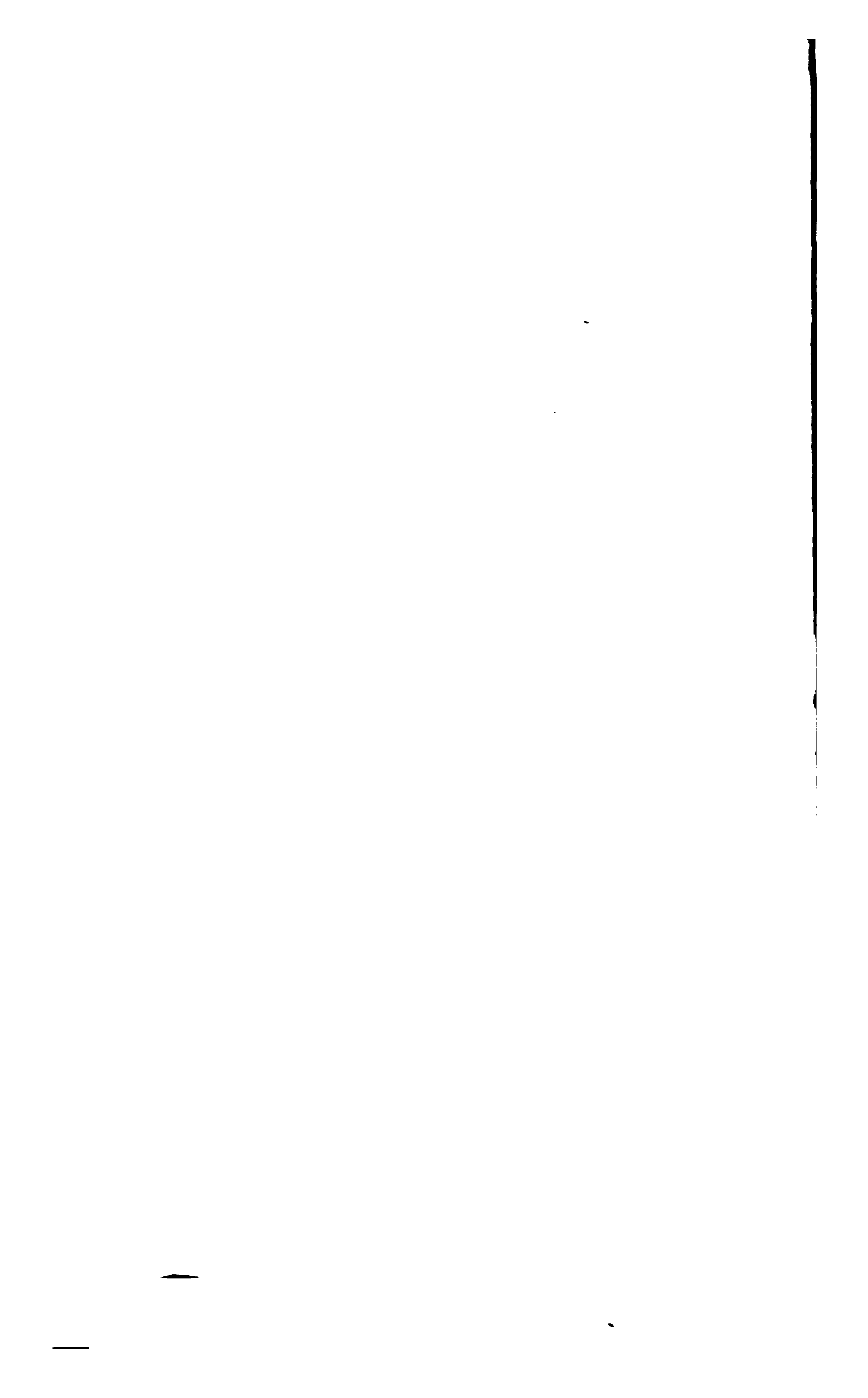
DÉFENSE GÉNÉRALE

DE

GRACCHUS BABEUF

DEVANT

la Haute-Cour de Vendôme.



ANALYSE PRÉLIMINAIRE

CITOYENS JURÉS.

Avant de vous soumettre ma défense, je sens la grande utilité de vous en présenter, en quelque sorte, la préface. J'ai senti que, sans un aperçu préliminaire, sans une première idée analytique de son plan, de ses divisions, de son étendue et des choses que j'ai dû y faire entrer, sa construction était telle que vous auriez eu peut-être quelque difficulté d'en saisir suffisamment la marche, l'ensemble, l'enchaînement de toutes les parties, les divers rapports qu'elles ont entre elles.

Cette défense est étendue; vous n'en devez pas être surpris. Les débats vous ont donné, avec la mesure de l'importance de cette affaire, la quantité extraordinaire des détails qu'elle comporte. Un acte d'accusation immense, trois ou quatre volumes de pièces à charge, dont presque toutes aboutissent par quelque rapport avec moi, ont composé le fond sur lequel j'ai été obligé de bâtir. Il a fallu que ma seule partie de réfutation portât presque sur tout le contenu de ces volumes. On conçoit facilement où cela m'a dû conduire.

Je vais, à proprement dire, commencer, à présent, à me défendre. Par combien d'obstacles jusques là n'ai-je point été empêché de le faire ? Entravé par les oppositions du tribunal, entravé par le défaut de moyens, de parler sans préparation, j'ai été absolument contraint de laisser fondre sur moi, sans pouvoir en repousser presque aucun, la grêle de traits que toute l'accusation me lança. Heureusement au moins que je pus rassembler en faisceau les

forces répulsives, capables de renvoyer tout d'un temps à sa source, cette énorme multitude de traits ennemis. Le moment est venu d'opérer le grand acte de résistance.

Sans doute, citoyens Jurés, vous avez voulu différer jusqu'à l'audition de cette défense, avant de prendre contre moi aucune impression. C'est ce qu'immédiatement après mon débat, j'ai, par un seul mot, en répondant au président, a témoigné attendre de vous. Même vous n'aurez tiré aucune défavorable induction de ce que, dans ce débat qui me fut personnel, la précipitation avec laquelle on me contraignit de répondre en détail sur une immense collection de faits, le cercle de monosyllabes dans lequel je fus circonscrit, le renversement de l'ordre de présentation des pièces sur lesquelles on pressait mes explications, l'avantage qu'on sut tirer de mon incapacité absolue de donner le moindre développement par discours improvisé ; vous n'aurez tiré aucune défavorable induction, dis-je, de ce que toutes ces causes réunies me jetèrent, lors de mon débat particulier, dans une espèce de désordre et d'embarras pour rendre compte de la multitude de choses sur lesquelles je devais étendre ma justification. Vous vous rappellerez que je dis plusieurs fois, que je me réservais de satisfaire amplement le juré sur tous points lors de ma défense générale. C'est le parti qu'aurait également pris tout homme plus exercé que moi dans l'art de la discussion, s'il se fut trouvé en pareille circonstance, serré comme je le fus, engagé comme je l'étais, dans cet océan de questions rapides, passant souvent, et inopinément, de la tête à la queue, du principe à la fin de l'histoire de ce procès. Vous concevrez maintenant ce que j'ai observé alors ; que, dans une affaire de cette nature, et dans une telle immensité de faits et de pièces, il est un enchaînement et un ordre de liaison à observer, sans lequel il devient à peu près impossible de se rendre intelligible. Tel sujet qui, placé en son lieu, s'explique en deux mots parce qu'il est précédé de tout ce qui lui donne une liaison naturelle et une suite de con-

tinuité, devient inexplicable s'il est présenté isolément, ou bien l'explication exige celle de quatre ou cinq autres sujets dont il n'est que la conséquence. Voilà une des puissantes raisons qui ont dû laisser beaucoup de choses à désirer dans mon débat personnel.

Et puis, à cette sorte de timidité et d'embarras qu'imprime l'inconvénient de ne pouvoir parler sans préparation, il se joint souvent une autre cause qui donne à un accusé devant ses juges une apparence de désordre et de déconcert que ceux qui connaissent le cœur humain ne doivent pas prendre pour présomption de culpabilité. Un écrivain célèbre (Mabli), traitant de la législation criminelle, a dit : « Le premier sentiment d'un honnête homme » qu'on accuse d'un crime, doit être une certaine honte » qui le gêne; il est confus d'avoir à se justifier. Il voit » avec terreur l'incertitude des jugements humains. Il » serait absurde de prendre son embarras pour un aveu » des faits sur lesquels on l'interroge. »

L'innocence accusée se justifiera mieux si, dans le calme et le recueillement de sa conscience, on lui laisse déposer la vérité hors sa présence immédiate de tout ce qui peut lui en imposer et le décourager, par l'apparence de préventions qui l'outragent.

Lorsque je vais vous présenter, citoyens Jurés, la masse des éclaircissements que, dans un tel état de recueillement, j'ai réuni pour l'intérêt de ce qui peut uniquement flatter mon âme franche, c'est-à-dire, en vue de faire triompher la vérité et la justice, je vous prie de considérer cet ensemble comme l'équivalent de tout ce que, avec d'autres moyens que ceux que j'ai, j'eusse pu vous produire dans le cours de mon débat individuel. Celui-ci ayant été trop nul, trop circonscrit, pour moi et pour l'importance du rôle qu'on me fait jouer dans cette affaire, cette défense doit m'en tenir lieu et m'en dédommager ; elle doit réparer tout ce que le débat particulier a pu avoir d'imparfait, tout ce qu'il peut avoir laissé de lacunes, de désordre et d'obscurités dans les explications.

Je vais vous offrir le tableau promis, analytique et indicatif, du plan général de ma défense, de son ensemble, de l'ordre et de la division de ses différentes matières, de leurs rapports et de leur enchaînement successif.

Peindre l'importance de la cause qui vous est soumise, l'influence terrible de la résolution que vous prendrez, qui décidera inévitablement du résultat de la Révolution, du sort de la République et de tous les républicains, et qui arrêtera ou maintiendra les progrès de la raison et des vrais principes chez les autres peuples....; exposer la grandeur et la sublimité de vos fonctions....; montrer les motifs réels de notre accusation, qui ne sont autres que le propagandisme exercé par nous des principes éversifs de toutes les tyrannies....; évoquer l'ombre des héros partout immolés pour le même crime....; prédire la proscription prochaine de tous les amis de la liberté, dont les cadavres serviront de marchepied au trône aussitôt rétabli....; prouver que cette cause, dans une véritable démocratie, serait jugée par le peuple lui-même.... ; déduire sur la nécessité de la plaider ici, devant ses représentants judiciaires, comme devant lui-même.....; rappeler à ces représentants l'obligation de la juger au nom du peuple comme il le ferait lui-même, c'est-à-dire, conformément à son intérêt général... : telles seront les matières d'un exorde que je terminerai par l'annonce de l'ordre qui sera suivi dans les autres parties de mon plaidoyer.

Je n'adopte pas d'autres marche que celle des accusateurs nationaux, dans leur exposé du 6 ventôse.

Mon travail se présente ensuite sous quatre divisions principales.

Dans la première partie, que j'intitule : Coup d'œil général sur ce procès, j'examinerai d'abord quels personnages, quels noms y figurent...; je ferai contraster le tableau de la révolution et de son but dans le sens des vrais Républicains, et le tableau de la révolution et de son but dans le sens de nos accusateurs...; je fixerai les divers points de l'accusation...; j'aborderai ces diverses questions : Y a-t-il

en conspiration ? Qu'est-ce qu'une véritable conspiration? Suis-je un conspirateur ?... Je montrerai que je ne fus qu'apôtre des principes de la démocratie pure, parce que je la crus être le seul but de la Révolution; que je me suis opposé de toutes mes forces, mais seulement comme écrivain, à ce que son dernier résultat fut le système aristocratique. — J'exposerai la situation de la République après le 13 vendémiaire de l'an IV, époque où le gouvernement, mon accusateur, a fait remonter l'origine de ce qu'il appelle ma conspiration, que je nomme, moi, apostolat démocratique; je démontrerai que le peuple de Paris était, à cette époque, royalisé; qu'il avait des raisons pour l'être. — Je prouverai ce que je fis pour le ramener au giron de la République; — quelles raisons j'eus alors pour publier ma doctrine *du bonheur commun;* — que ce fut ce qui dérouta les projets du royalisme et rattacha le Peuple à la Révolution. Je prouverai que ce fut cette bonne œuvre qui me valut la proscription du Gouvernement, et servit à fixer l'origine de ma prétendue conspiration; — qu'on m'accusa dès lors de prêcher le pillage des propriétés; que cette accusation fut le type et la base de toutes les autres; que celles dont on me chargea depuis, telles que de vouloir renverser le Gouvernement de 95, rétablir celui de 1793, et faire massacrer un grand nombre de citoyens, n'en furent que les accessoires. — Je justifierai la doctrine du bonheur général, que je prouverai facilement n'être autre chose que la vraie démocratie, but de la Révolution, et but de toute association civile. — Je démontrèrai aussi que je ne me suis arrêté à ce système qu'en pure spéculation; que je ne me flattai jamais de le voir établi, et que le Peuple fut disposé à l'accepter. — J'analyserai les développements de ce système, publiés dans le Tribun du Peuple, et je prouverai, par le rapprochement et le parallèle de leurs principes et des miens, que je ne fus que le disciple et l'écho de plusieurs philosophes législateurs, que les gouvernements royaux ne se sont pas avisés d'accuser de conspiration.

Dans la deuxième partie, que je consacre à TOUT CE QUE L'ON PRÉTEND QUI A PRÉPARÉ ET PRÉCÉDÉ LA CONSPIRATION,.... je l'appuierai toute entière sur cette maxime, reconnue par les accusateurs nationaux : « Que l'empire de la loi » sur les délits de conspiration, comme sur tous autres, » ne commence que là ou se trouvent *essais ou commen-* » *cement d'exécution.* » J'établirai, d'après l'acte d'accution, d'après les dires des accusateurs nationaux et les volumes accusateurs, la fixation de l'origine des prétendus projets, immédiatement après l'époque de vendemiaire ; origine dont la manifestation ne se remarque d'abord que dans le *Tribun du Peuple* et autres écrits analogues. Je produirai de nouveaux motifs justificatifs du contenu de ces écrits ; je prouverai qu'ils ne sont point conspirateurs, et doivent être, par conséquent, élagués de l'accusation.— Je passerai à l'examen chronologique de quantité de pièces employées à charge et datées depuis le 25 pluviose jusqu'au 10 germinal. On distinguera parmi ces pièces, l'appel de quelques athlètes auxiliaires à l'apostolat de la démocratie, la fameuse lettre à Joseph Bodson, celle prétendue inspiratrice de la conspiration par Ch. Germain, etc. Je prouverai qu'aucune de ces pièces n'est conspiratrice.

Dans la troisième partie, où je parviendrai à l'époque de TOUTES LES PIÈCES PRODUITES COMME AYANT DU ACTIVER LA CONSPIRATION,.... j'annoncerai la preuve qu'il n'a jamais existé d'organisation, de principe d'exécution, d'intention et de but tels que le présente l'accusation ; j'exposerai ce qu'il y eut en place. — J'examinerai de suite un prétendu discours antérieur, préparatoire à la conspiration, et présumé, par les accusateurs nationaux, prononcé dans une première assemblée de conjurés. — J'examinerai un prétendu projet de dictature et un autre projet de tribuniciat. Je démontrerai la futilité des charges que l'on a voulu tirer de toutes les pièces dont l'une est imaginaire et les deux autres insignifiantes et ces dernières extraordinairement dissemblables et contrastantes aux idées que

présentent leurs titres fastueux; je prouverai que ce ne sont que des croquis imparfaits, isolés, absolument détachés et indépendants l'un de l'autre, sans aucun rapport commun à un plan de conjuration. — J'arriverai à l'examen des pièces intitulées : *Création d'un Directoire insurrecteur. Organisation d'agents civils et militaires. Instruction à ces agents.* — J'expliquerai comment ces pièces n'existèrent qu'en projet; qu'elles ne se lient point encore à la présumée conspiration; qu'elles n'en offrent point, conformément au système habile et bénévole des accusateurs, la base, la colonne fondamentale. — Je passerai à l'examen des nomenclatures qu'on a qualifiées de listes d'agents. Je prouverai qu'elles ne sont rien moins que de telles listes et qu'elles ont rapport avec tout autre objet; qu'elles ont mal à propos servi à inculper; à faire accuser les hommes qu'elles désignent et à les présenter comme de principaux coupables dans cette affaire; que ce fut par une bien déplorable erreur que ces prétendues listes ont été offertes comme les chaînons entre l'organisation, supposée réelle et sérieuse, d'un Directoire insurrecteur, à toutes les pièces subséquentes; que c'est cependant sur ce prétendu lien de communication qu'on a établi la base et le principe faux d'où sont inévitablement sorties toutes les conséquences fausses du système d'accusation; conséquences qui croulent nécessairement dès que la base elle-même est renversée. — Parvenu alors à faire connaître que la prétendue création d'un Directoire est encore isolée, je démontrerai qu'elle ne cessa pas de l'être, qu'elle resta toujours en projet; et, abordant enfin la correspondance, j'établirai que celle-ci n'en dépend pas. — Je ferai sortir des pièces mêmes les témoignages irréfragables que le projet de *création d'un Directoire insurrecteur* et les instructions à la suite ne furent jamais envoyés à qui que ce soit. — J'expliquerai comment la correspondance repose sur un autre fondement, sur l'institution, sous le nom de *Société de Démocrates*, ayant pour seul et unique but de raviver l'esprit public, de pro-

pager les purs principes du vrai républicanisme, de surveiller la conspiration flagrante de la royauté et d'en entraver le succès. — Là, j'examinerai en partie le rôle de Grisel et ses principaux exploits. — J'entrerai de suite dans les preuves de l'existence de la conspiration du royalisme, et c'est là que j'espère convaincre, que ce qu'on a appelé la conjuration de floréal n'en a été foncièrement une que contre la faction de Louis XVIII et non contre le gouvernement français. — Je ferai voir que si, dans les monuments de cette entreprise que, sans doute, l'on ne me dira point encore n'avoir pas été louable; je ferai voir, dis-je, que si l'on s'est plaint à la fois du Gouvernement, ce ne fut qu'accessoirement et parce qu'aveuglé sur les manœuvres des amis du prétendant, il semblait les vouloir seconder, et qu'il comprimait plutôt que d'aider les généreux efforts de ceux qui avaient senti l'urgente nécessité de les combattre. — Je rétablirai les preuves de la théorie des conspirations par Cochon; j'examinerai différents essais de cette théorie avant floréal, puis l'origine et les progrès des importantes missions conférées aux Grisel et associés. — Je passerai à l'examen des notes et renseignements fournis à la *Societé des Démocrates* par divers correspondants dans les arrondissements de Paris; là, j'établirai quelles étaient les simples instructions qu'ils reçurent, en substitution des premières, et uniquement pour la formation de l'esprit public et pour la surveillance des menées du royalisme. — J'analyserai de suite la correspondance centrale que je montrerai être conforme à cet esprit. — Je développerai ce que cette correspondance fit découvrir des républicides manœuvres des clubs royaux, et les mesures qu'elles commandèrent aux vrais amis de leur pays. — Je ferai connaître la véritable histoire de la légion de police dont il a été beaucoup parlé dans le procès. — J'arriverai aux actes de la *société* dite *des Démocrates* qui ont précédé de peu le 21 floréal. — Je parlerai de la prétendue réunion de ce qu'on a appelé le parti des *Egaux* avec ce qu'on a appelé le parti des *ex-Conven-*

tionnels. — Je passerai en revue les pièces auxquelles on a beaucoup donné d'importance, et qu'on a considérées comme devant servir au moment et après l'explosion supposée. Dans cette division entreront la prétendue liste *des démocrates à adjoindre à la Convention ;* les listes *d'hommes propres au commandement ;* les divers *projets d'arrêtés* ; la prétendue *nouvelle organisation des principaux fonctionnaires exécutifs* ; — j'aborderai l'examen des moyens de la prétendue conspiration ; je prouverai qu'il n'y en avait d'aucune espèce : je considérerai ce que c'est que l'acte appelé insurrecteur, et quelques autres pièces qu'on en a rapprochées. — Je traiterai le chapitre Drouet et de mes affinités avec lui. — Je parlerai du *manifeste des Egaux* et de tout ce qu'on a appelé les dernières dispositions pour l'exécution de l'insurrection. — Je terminerai par faire voir que la *société* dite *des Démocrates* finit aussi par apercevoir la perfidie des insinuations, faites pour lui donner effectivement l'apparence d'un *Comité insurrecteur* ; qu'elle reconnut dans les excitations, les provocations, les propositions inconsidérées dont elle était assaillie, le ressort infâme qu'avait pour but l'agglomération, dans un même piège, de tous les républicains, le moyen machiavélique de faire naître le prétexte de les envelopper dans une proscription commune, et, par conséquent, de perdre la République; je montrerai qu'elle voulut renoncer, qu'elle renonça en effet, avant le 21 floréal, à tout ce qui eût pu l'engager dans le trébuchet ; je justifierai des actes formels de renonciation. — Arrivé ici, je récapitulerai l'ensemble de toute ma défense générale, et j'en ferai sortir la conclusion, lumineusement démontrée, qu'il n'y a point eu de conspiration.

Dans une quatrième et dernière partie, j'établirai ma défense personnelle sur le résumé de l'accusateur national Bailly. Je répondrai à tous les griefs dont il me charge, et j'espère démolir victorieusement toutes les parties de l'édifice de conjuration qu'il m'a concédées. — Je donnerai,

indépendamment de la preuve de non conspiration, celle que je ne fus pas conspirateur.

Je récapitulerai, dans un résumé serré, toutes les données justificatives à l'appui des deux propositions : *Il n'y a point eu de conspiration du* 21 *floréal ; il n'y a point de conspirateurs.*

Tel est, citoyens Jurés, le cadre immense que j'ai eu à remplir. Mon travail est étendu ; il ne l'est cependant point encore proportionnellement aux détails et aux matériaux de cette mémorable affaire. Le temps m'a manqué pour la traiter avec tout le soin qu'elle exigeait. Vous distinguerez bien des parties négligées. Votre perspicacité, votre sagesse y suppléront. Lorsque je vous parlerai (trop superficiellement, je le crois,) de ces pièces qu'on nomme accusatrices, dont le développement, pour une justification suffisante, eut, en raison de leur nombre, conduit absolument trop loin, sans doute vous vous reporterez en esprit à ces mêmes pièces, dans une assez bonne partie desquelles vous avez peut-être distingué quelques principes vertueux et d'amour des hommes. Peut-être sont-ils restés intacts à vos yeux, en dépit de tout ce qu'on a employé d'efforts pour les salir d'un vernis de boue et de crimes. Je ne consommerai pas un plus long temps à ce prélude. Je l'ai fini.



PREMIÈRE PARTIE

CITOYENS JURÉS,

Dans aucun temps, chez aucun peuple de l'histoire connue, jamais peut-être un aussi grand procès que celui-ci ne s'offrit à juger ; jamais d'aussi grands intérêts ne furent portés devant un autre tribunal, et jamais tribunal, si l'on excepte ceux composés du peuple lui-même, ne fut plus que le vôtre, imposant et propre à prononcer dans une telle affaire..

Il s'agit de porter votre décision sur une cause à laquelle tiennent les destinées et l'existence de la République, celles de tous les républicains, la liberté du peuple français et la question de savoir si ce peuple restera souverain ou s'il courbera la tête sous le joug du dernier esclavage.

O vous ! qui composez la plus belle des institutions échappées à la dévastation réactionnaire ! haut jury national !... élus du peuple !... magistrats suprêmes et indépendants !... créés pour garantir la liberté et les droits publics de toutes les atteintes, de toutes les entreprises, à commencer par celles des premiers fonctionnaires de l'Etat..... Puissiez-vous.... que dis-je, oui, sans doute, vous pourrez.... vous élever à toute la hauteur de vos sublimes fonctions. Vous vous honorerez, vous justifierez l'innocence de la vertu, vous sauverez le peuple.

Cette cause, non seulement tient au sort et à l'existence future de la nation française, mais encore elle embrasse toutes les questions de droit naturel et positif qui, d'après la manière dont ce procès se jugera, assureront bientôt ou

reculeront peut être de vingt siècles le triomphe de la philosophie et de la raison, chez toutes les nations du globe. Pour quiconque a bien suivi cette affaire dans les débats, il n'a pu être difficile de distinguer que ce qu'on y poursuit est moins une conspiration ayant réellement existé contre l'autorité actuelle, que l'émission des principes qu'une certaine classe, qui domine la société, considère comme infiniment dangereux, parce qu'ils sont éversifs de tous les privilèges qu'ils se sont arrogés, et que, fondés sur l'éternelle vérité de la plus palpable justice, ils en craignent la trop facile contagion !

Il est convenable, il est utile de ne point préluder longtemps pour établir la distinction des vrais griefs qui m'ont amené sur les gradins d'où ma voix, longtemps étouffée, obtient enfin un libre cours avant le moment qui décidera de mon sort, de celui de mes compagnons d'oppression, et de celui de tant d'autres que l'on destine à nous suivre, si, comme on le désire avec tant d'ardeur, la fin de ce grand drame est tragique.

J'ai osé concevoir et prêcher les dogmes suivants :

« Le droit naturel des hommes, leur destination sont » d'être heureux et libres.

» La société est instituée pour garantir plus certaine» ment à chaque associé le droit naturel de cette desti» nation.

» Quand ils ne sont pas remplis envers tous, le pacte » social est rompu.

» Pour empêcher de rompre le pacte social, il y faut une » garantie.

» Cette garantie ne peut résider que dans le droit de » chaque citoyen à surveiller les infractions, à les dénon» cer à tous les associés, à résister le premier à l'oppres» sion, à exorter les autres d'y résister.

» De là, la faculté inviolable, indéfinie, individuelle, « de penser, de réfléchir, et de communiquer ses pensées « et ses réflexions, d'observer continuellement si les con» ditions du pacte social sont maintenues dans leur inté-

» grité, dans leur entière conformité avec les droits natu-
» rels ; de s'élever contre l'envahissement, l'oppression,
» la tyrannie reconnus ; de proposer les moyens de ré-
» primer les attentats, les usurpations de ceux qui gou-
» vernent, de reconquérir les droits perdus. »

Voilà la doctrine pour laquelle, uniquement, je suis poursuivi; tout le reste qu'on m'impute, n'est que pur prétexte.

Ah! certes, nous ne sommes pas les premiers que les puissants de la terre persécutent pour des motifs à peu près semblables. Socrate, combattant le fanatisme, but la coupe empoisonnée. Jésus le galiléen, préchant aux hommes l'égalité, la haine des riches, la vérité et la justice, fut cloué vif à un poteau. Lycurgue s'exila pour éviter d'être sacrifié par ceux qu'il avait rendus heureux. Agis, le seul juste d'entre les rois, fut tué pour avoir fait exception à la règle. Les Gracques à Rome sont massacrés. Manlius est précipité du Capitole. Caton se perce le sein. Barneweldt et Sydney montent à l'échafaud. Margarot végéte dans des déserts. Kocsiusko languit dans les cachots de Pétersbourg. James Weldon a le cœur arraché. Et chez nous, dans notre révolution, Michel Le Pelletier, périt sous un fer assassin..... Je dirai avec son frère, avec celui qui signa la belle défense d'un autre frère de cette glorieuse victime, de Félix Le Pelletier, notre co-accusé : *Je ne cite que lui* (Michel Le Pelletier) *parmi les martyrs de notre liberté, car il semble qu'il soit le seul dont on puisse prononcer le nom sans exaspérer la fureur des partis....*

Mais je fais attention cependant à la différence de notre situation devant vous et de celle où étaient devant leurs condamnateurs ceux des héros que je viens de citer, qui furent sacrifiés avec des formes judiciaires..... Aucun de leur tribunaux n'avait la majesté du vôtre. On viola ici bien des droits à notre égard, on nous frustra de beaucoup d'avantages que nous assuraient les lois ; mais encore ne peut-on pas effacer pour nous la plus belle des institu-

tions républicaines, et je l'ai déjà dit ailleurs, celle qui s'est le moins déterriorée au milieu de tous les bouleversements de la contre-révolution. Vous nous êtes restés, citoyens hauts-jurrés, et devant vous, devant les formes sublimes qui donne une juste lattitude à la défense des accusés, la nôtre, à travers pourtant des oscillations, des ballotements, des entraves de tous genres, en reçut une étendue, une solemnité dont on n'approcha point pour la justification d'aucuns des grands hommes que j'ai nommés. Ils furent jugés presque tous, par autant de cours martiales ! Deux cént quatre-vingts membres de l'aréopage condamnent Socrate, mais ils ne sont que les organes inspirés de deux atroces fourbes, Annitus et Mélitus, et Socrate ne se défend point. Le procès du Christ se réduit à un très court interrogatoire chez Ponce-Pilate. Les Ephores ne délibèrent pas longtemps pour faire frapper, Agis. Sydney, Margarot et Weldon entendent prononcer leurs sentences peu de moments après leur apparition devant leurs juges.

C'est, il faut le reconnaître, avec plus de maturité que l'on fut obligé de procéder ici. J'en rends grâce, d'abord à nos lois qui commandent cette longue et sérieuse attention lorsqu'il s'agit de prononcer sur le sort des hommes; ensuite, á vos dispositions particulières, citoyens jurés. dans les quelles j'ai remarqué cette tendance à être éclairés, ce désir de l'être, d'après lequel rien ne coûtè pour parvenir à ce but si essentiel à ceux qui n'ont point, à la vérité, de juges constitués au dessus d'eux, mais qui doivent cependant répondre de leur mémorable prononcé, au tribunal des siècles, à celui de tous les amis des principes éternels, de la justice immuable, des droits imprescriptibles des hommes et de l'inviolable souveraineté des peuples.

Le sacrifice de mes jours est fait il y a longtemps. Ce n'est donc point ces intérêts qui me fait adresser des expressions de gratitude à ceux qui m'ont paru n'avoir pas procédé légèrement dans l'examen de cette grande affaires Ce ne sera pas la même considération qui me portera à

les conjurer encore de redoubler leur attention. Il n'y a pas tant de plaisir à conserver une vie sans cesse agitée, empoisonnée par les persécutions, la rigueur des cachots, et la haine d'une si grande multitude de pervers; il y a au contraire, quelque consolation à mourir pour la vertu, la vérité et la justice éternelle. On voit moins diminuer la durée de son être qu'en prolonger l'existence, lorsqu'on périt victime honorée, que l'on est sûr d'emporter dans la tombe l'estime des cœurs vertueux. Mais c'est l'intérêt exclusif de la patrie qui me porte à solliciter du haut-jury national un nouveau dégré d'application pour acquérir une véritable connaissance des faits de ce grand procès; connaissance d'après laquelle je conçois qu'il lui sera seulement possible de rendre un jugement équitable.

On ne peut trop le répéter : ce procès est celui de la Révolution française ; de sa décision dépendra le sort de la République. Le royalisme veille à toutes les issues de ce sanctuaire. Voyez-le comme il épie tout ce qui s'y passe ! Comme les moindres circonstances, arrangées à sa guise, sont bientôt transportées à ses milliers de correspondants qui les recueillent avec avidité, et soupirent après l'instant du dénouement. Tremblez devant cette époque, vous tous, qui aimez les hommes ! elle sera celle des grandes vengeance. Voyez-y la porte ouverte aux vastes proscriptions ; voyez-y le signal universel de la mort des républicains..... Combien déjà l'événement de floréal ne servit-il point de prétexte à leur faire une guerre ouverte ? Déjà mon nom avait acquis la fatale célébrité de désigner une secte qui les comprenait tous, qui les vouait tous aux poignards..... Les épithètes de Robespierristes, de Terroristes, de Jacobins et d'Anarchistes avaient disparu : celle des *Babouvistes* les avaient remplacées. Les assassins eurent peut-être lieu de douter un moment de notre immolation ; ils modérèrent leur férocité, ils suspendirent leurs coups furieux, ou du moins ils les rendirent moins décisifs. Mais la trêve qu'ils accordèrent ne durera que jusqu'au moment où ils verront notre échafaud. Attendez-

vous alors à une battue générale..... Ce nom de chef dont ils nous honorent, dont ils nous gratifient, leur servira d'épouvantail et de fantôme avec lesquels ils accroîtront partout l'abattement et le déconcert qui ont déjà mis la République en péril ; la consternation, le désespoir et la torpeur s'empareront des amis, de tous les zélateurs de la liberté ; et les glaives royaux, promenés en tous lieux, avec une plus grande protection encore que celle dont ils ont joué jusqu'à présent, en nettoyant enfin le sol de la race des républicains, prépareront facilement et promptement le terme d'interrègne de la domination des Capets. On verra d'abord s'ensevelir, dans un immense premier tombeau, les quelques milles inscrits, sous le titre de bons citoyens, sur mes prétendues tablettes, dans les volumes accusateurs.... Triste prophétie ! Toute déplorable qu'elle est, elle pourra ne pas moins s'en accomplir. Combien d'autres, dans la Révolution, ont été faites, et dont on n'a point voulu profiter !....

Ce n'est pas tout. On ne peut non plus redire assez que telle présumée catastrophe de ce procès, ne bornerait point ses désastreux ravages aux limites de la République. Ces grandes questions des principes naturels, des droits imprescriptibles des peuples, de la souveraineté des nations, de la portion de ces droits appartenant à chaque membre de la cité ; ces questions, dis-je, inséparables du fonds de cette affaire, pourront-elles désormais être abordées dans l'univers si, portées devant le tribunal suprême d'une nation réputée libre, elles sont, avec leurs auteurs, condamnées comme des hérésies monstrueuses ? Quel est le téméraire qui oserait encore risquer de révéler aux hommes les grands mystères dont l'inscience les tient courbés, affaissés sous les ténèbres de l'ignorance, écrasés du poids des misères toujours croissantes, et (selon eux, d'après l'aveuglement où on les tient) irrémédiables ?......

Je sais bien que je donne, dans ces dernières idées, le secret du côté faible des peuples et du côté fort de tous ceux qui veulent être leurs oppresseurs. Mes paroles, re-

cueillies par les partisans de ceux-ci, pourraient leur fournir le supplément d'un des chapitres de Machiavel. Ils ne sont plus à avoir fait cette remarque; et je ne compromets pas le genre humain en la rappellant ici. Elle y est nécessaire pour confirmer le jury national dans l'opinion que je conçois bien que de lui même il a pu prendre, savoir, que cette cause est d'une importance peut-être sans exemple, et qu'il me doit beaucoup d'attention dans les développements que j'ai voulu, que j'ai dû lui donner.

J'observerai d'abord, citoyens hauts jurés, que toutes les fois qu'il m'a été permis de parler dans le cours des débats, constamment j'ai cru devoir m'adresser essentiellement à vous. Je m'y adresse plus exclusivement encore dans le moment actuel, parce que je ne vois que vous ici, c'est-à-dire que je vois en vous seuls mes juges, en vous seuls mon tribunal légitime, dans un Gouvernement représentatif et dans une cause où il s'agit essentiellement des droits du peuple.

Dans une démocratie, même à Rome, je serais mandé par devant le peuple lui-même, sur la place publique, pour plaider cette cause; le peuple en personne jugerait si je l'ai trahi, si aucun de ceux qui sont accusés avec moi l'ont trahi; si, sous l'accusation terrible ou du moins très menaçante qui nous est intentée, il a existé vraiment des projets contraires à ses droits souverains, à sa liberté, à sa prospérité; si, sous ces projets, en les supposant même, il aurait existé des intentions de l'asservir, soit à un seul maître, soit à une caste privilégiée, ce qui, l'un ou l'autre, serait, à un même dégré, criminel; si l'on aurait voulu sacrifier le grand nombre au petit, consacrer l'empire de la richesse oisive et corrompue sur les fers, l'opprobe et la misère de la masse active et vertueuse, c'est sous ces seuls rapports que je conçois une conspiration contre le peuple, et toute conspiration qui n'est point contre lui, n'en est pas une.

C'est aussi sous ces seuls rapports que le peuple examinerait si parmi tous ceux qui occupent ici le banc d'accu-

sés, il est des coupables. S'il ne trouvait, dans leurs dispositions, manifestées de toutes les manières, dans leurs discours, leurs actes, toutes leurs démarches, qu'une sollicitude continuelle, des vœux et des efforts constants pour une tendance toute opposée à celle des crimes que j'ai énoncés, c'est-à-dire qu'une éternelle pensée d'amour, d'ardeur et de zèle entretenue, pour son plus grand triomphe, pour l'établissement du maximum de sa félicité, l'enchainement, par de sages institutions, de toutes les passions qui auraient voulu désormais altérer son bonheur et diminuer sa gloire; si, dis-je, ainsi mandé devant le peuple lui-même, nous parvenions à le convaincre que nous n'eûmes jamais d'autres crimes que ces derniers désirs, sans doute le peuple s'empresserait de nous absoudre, de nous proclamer, avec éclat, excellents citoyens, et de confondre les traitres et les pervers qui auraient osé nous calomnier et nous persécuter.

Mais, dans un grand état comme la France, le peuple lui-même ne peut pas se former en tribunal pour juger ceux qui sont accusés d'avoir conspiré contre lui ; il est obligé alors de déléguer la puissance judiciaire, et c'est dans l'institution d'un jury national que réside légitimement cette délégation.

La dénomination de *Représentation nationale judiciare* convient singulièrement à un tel jury, mais il lui convient seul et indépendamment de tout l'entourage dont il peut être accompagné ; de manière que j'accorde la justesse de la définition, dans ce sens bien modifié de celui donné par son ingénieux auteur. Je vois donc en vous, citoyens-jurés, effectivement les représentants judiciaires du peuple français, pour prononcer dans une cause qui l'intéresse éminemment, dans une cause de nature à ne devoir être jugée que par ses véritables délégués, qui, s'ils sont tels, ne doivent juger que comme il jugerait et conformément à ses vrais intérêts. Je vois donc ici cette institution du peuple, dans le haut-juré. J'y vois une portion de délégués de toutes les parties de la République, qui représen-

tent à mes yeux le peuple, qui sont lui fictivement, et devant lesquels je dois agir et parler même devant lui-même, me persuadant qu'il m'écoute avec les oreilles du peuple, avec son âme et son cœur.

Il est nécessaire d'ordonner mon plaidoyer sur une marche quelconque. Comme on a voulu me retrouver dans toutes les parties de la prétendue conspiration, je serai bien obligé de traiter l'affaire dans ses rapports généraux. Alors, je juge assez convenable de suivre le cadre des accusateurs nationaux dans leur exposé du 6 ventose. Ce sera en comparant successivement leur système avec les preuves qui résulteront de l'analyse des pièces et des lumières sorties des débats, que je parviendrai peut-être à démolir un plan d'accusation qui, il faut en convenir, fut assez ingénieusement conçu. Je montrerai le vide de tant de rapprochements incertains, tous les endroits faibles d'un échafaudage presque entièrement étayé sur des conjectures, des présomptions, des probalilités. Je détruirai pièce à pièce les édifices de crimes imaginaires et de projets idéalement destructeurs.

Mon nom, accolé à celui de Drouet, est ce qui se présente d'abord dans cette affaire. Ce ne peut pas être ce qui le déshonore. Figurer à coté de celui qui fonda la République, en remettant sous la puissance de la nation le successeur d'une tyrannie de quatorze siècles, qui allait prendre de sérieuses mesures pour la consolider, cette circonstance ne peut fournir qu'une présomption avantageuse et glorieuse aux yeux des vrais amis de la liberté, pour tous ceux qui occupent une place dans ce solennel procès.

N'est-on pas frappé d'y rencontrer encore d'autres noms aussi chers à la patrie ? Et celui du frère de l'immortel Le Pelletier, victime de son amour pour le peuple et de la juste haine contre ses oppresseurs..... Ce nom respectable peut-il encore établir une prévention de défaveur contre nous, si ce n'est aux yeux des rois et de leurs esclaves ?

Ce sont cependant ces noms que l'on à choisis pour

former ceux des chefs d'une prétendue conspiration *contre la sûreté intérieure de la République* !!!

Se peut-il croire ? Quoi ! Ces hommes qui l'ont fondé ! Ces hommes qui se sont entièrement et constamment dévoués pour elle; qui, pour la maintenir, ont affronté la mort et l'ont soufferte; quoi ! dis-je, ceux d'entre eux qui survivent auraient aujourd'hui formé l'affreux projet de la renverser, de détruire leur propre ouvrage, acquis au prix de tant de sang, de peines et de sacrifices ?... Non, cette absurdité ou ce délire ne sont pas concevables.

On ne peut que passer à un nouvel étonnement lorsqu'on lit, immédiatement, dans *l'exposé* des accusateurs nationaux, que le haut-jury n'aura à prononcer que sur deux questions. La première, celle de savoir *si le fait est constant*, c'est-à-dire, si réellement il a existé une conspiration dont l'objet fut de détruire le Gouvernement. La seconde, *si ses divers accusés en sont coupables*.

Les accusateurs nationaux pressentaient-ils alors que la question de la moralité des faits, la question de l'intention, cette question si juste, si équitable, si conforme au droit naturel, serait annihilée au conseil des anciens pour nous reporter au système barbare de l'ancien régime, où il suffisait que le despote établit que tel fait serait réputé crime pour que l'on fut irrémissiblement coupable, dans tous les cas et dans toutes les circonstances, dès qu'on avait pu le commettre ?.......

Il me semble, à moi, que ce qui est à juger essentiellement ici, c'est de savoir si ce qu'on a appellé conspiration contre la République en fut véritablemenr une; et si quelques projets, qui ont pu être conçus, sans moyens ni possibilité d'exécution, ont été autre chose que des conceptions trop stériles, mais extrêmement philantropiques; donc bien éloignées d'être condamnables sous le rapport de l'intention.

Pour mon compte, quoique j'eusse été désigné dans l'origine, pour chef du soi-disant complot, on a pourtant jugé devoir dire, dans le début de *l'exposé* du 6 ventose,

que ce ne serait qu'après les débats qu'il serait possible d'assigner, avec précision, la part que chacun des accusés y a pu prendre.

Mais les accusateurs nationaux n'ont pas hésité d'affirmer, avant ces débats, et dans le même discours, « qu'il « était établi, dès lors, que les pièces justifiaient déjà, ce « qu'il était impossible de combattre, que réellement il eût « EXISTÉ UNE CONSPIRATION !.... » Ces trois derniers mots sont distingués en lettres capitales à la page 2 de l'*exposé*. Ainsi, avant de rien examiner, on a voulu évidemment porter la prévention dans l'âme du haut-jury, et l'empêcher de douter, abstraction faite de toute preuve, de l'existence d'un fait aussi grave.

Quel était l'objet de cette conjuration ? *L'Exposé* le dit encore à la page 2 : « Détruire le Gouvernement et anéan- » tir les autorités *légitimes*, dévouer au massacre un » nombre infini de citoyens, et livrer toutes les propriétés » au pillage. »

Quelle impression n'a pas dû produire une telle inculpation dans les premiers instants ! Aujourd'hui, que le temps et les lumières jetées sur cette accusation, l'ont réduite à sa juste valeur, on sait à quoi s'en tenir ; et l'on peut se dispenser, après l'avoir rappelée ici, de faire des efforts pour atténuer l'indignation et l'effroi qu'une première annonce est faite pour inspirer.

On peut donc attendre les faits, comparés entre l'exposition des accusateurs nationaux et la nôtre.

Avant de les présenter, ils ont pris à tâche de déterminer « ce qui constitue essentiellement le crime de conspi- » ration et les caractères qui forcent à la reconnaître. »

Il appartiendra singulièrement à ma défense de les suivre dans cet examen.

Ils l'ont fait précéder d'étranges tableaux ou *Considérations sur la Révolution*. Cette peinture était nécessaire pour préluder aux conséquences qu'on voulait amener. Il fallait bien, pour couvrir d'opprobres les hommes qui ont fait cette Révolution, la transformer en un long crime im-

puni trop longtemps. Ses plus beaux jours, ceux où elle a triomphé de tous ses ennemis et où elle a fait triompher plus glorieusement les droits du Peuple, sont ceux dont on offre le résultat sous les images les plus hideuses. Le fanatisme, sous le nom d'irréligion, y est regretté. On y appelle bouleversement social tous les changements heureux qui devaient être la suite de l'institution républicaine. Tout ce qui fut indispensable pour vaincre les résistances des ennemis de la patrie, est qualifié de désordre, de brigandage et d'assassinat. Les lois secourables à la misère ne sont que des dévastations. Tous ceux qui ont concouru à l'affermissement de la République sont généralement désignés sous les dénominations d'hommes de carnage, de fils de l'anarchie, d'êtres malfaisants, de monstres jusques-là inconnus. « Tous ceux qui se sont pro-« clamés *patriotes* (y dit-on en toutes lettres) sont ceux-« là qui ont déchiré, mutilé, dévoré la patrie. »

Avec des principes diamétralement opposés, il n'est pas étonnant que les accusateurs et nous différions en tous points, qu'eux et nous arrivions à toutes conséquences respectivement contraires. Ce qu'ils appellent dernier terme du mal est pour nous le souverain bien, ce qu'ils nomment crime atroce est à notre sens l'apogée de la vertu. Aussi, tandis qu'ils s'attendrissent sur les chagrins que le passage révolutionnaire à pu causer à la petite portion des heureux de ce monde, nous avons gémi, nous, sur les maux que la masse n'a jamais cessé de souffrir ; nous avons pleuré sur tous ceux que la famine a moissonnés, sur ceux non moins malheureux qu'elle a exténués, sur ceux que les infâmes combinaisons de banqueroute, les opérations financières et les manœuvres populaires de toute espèce ont dépouillés de leurs derniers haillons. Tandis qu'ils versent des larmes sur quelques victimes de cette caste favorisée, nous nous sommes appitoyés sur les milliers de républicains dont le sang a coulé aux frontières, et sur tant d'autres impunément égorgés depuis la funeste réaction. Ils nomment *l'ordre*, la cumulation

de tous les avantages pour cette minorité déjà si forte par ses seules richesses ; ils nomment *l'ordre*, la servile dépendance de la presque totalité à cette poignée de privilégiés. Et nous nommons cela *désordre*, parce que nous ne concevons *l'ordre* que là où tous sont libres et heureux.

Ainsi, désirer de voir le renversement de *l'ordre* qu'ils entendent, pour y substituer celui que nous venons de définir, c'est, suivant eux, *conspirer*.

Conspirer, disent-ils, c'est vouloir renverser le *Gouvernement établi*..... Cette définition se lit en propres termes aux deux premières lignes de la page 6 de *l'Exposé* des accusateurs nationaux.

Mais cette définition est-elle bien la vraie ?..... Et dans cette cause, la bonne définition du mot *conspiration* ne doit-elle pas entrer pour beaucoup dans la défense des accusés ?

Il est vrai que dans plusieurs autres endroits du même *Exposé*, on insinue que la conspiration réelle se distingue à l'intention de renverser *l'autorité légitime*.

Et dans plusieurs circonstances du débat, le citoyen Bailly nous à annoncé que quand un peuple a librement *accepté une Constitution*, ceux-là qui veulent la renverser, sous le prétexte d'établir ce qu'ils prétendraient être un meilleur ordre de choses, sont des conspirateurs.

Il ne laisse pas que de se rencontrer des nuances dans ces diverses explications. Il est certain que renverser le Gouvernement établi, renverser l'autorité légitime et renverser une Constitution librement acceptée par le peuple, ne sont pas les mêmes choses.

L'hérésie la plus grande en politique, est peut-être celle qui consiste à dire que vouloir renverser *tout gouvernement établi*, c'est conspirer.

Selon cet axiome, les peuples seraient condamnés à conserver à perpétuité tout gouvernement une fois institué, quelque exécrable et mauvais qu'il pût être. Le principe de la souveraineté des nations est, dans le raisonnement, tout à fait méconnu ; on n'y retrouve que le système

des rois, qui le sont par la grâce de Dieu, et, selon ce système, le mouvement du 14 juillet 89, qui renversa un gouvernement établi, fut une criminelle conspiration.

Il est bien moins erroné de dire que conspirer c'est vouloir renverser l'autorité légitime, ou vouloir renverser une Constitution acceptée librement par le peuple.

Mais qu'on ne s'y trompe pas; ces deux choses n'en sont point encore une seule.

Tendre au renversement d'une Constitution librement acceptée par le Peuple, pourrait encore n'être pas conspirer. Le Peuple aurait pu accepter librement en apparence une constitution vicieuse que l'ignorance du grand nombre aurait empêché de reconnaître telle. Alors ce ne serait pas un crime à celui qui, ne faisant qu'éclairer ses concitoyens, leur montrerait les moyens de perfectionner leur code. La condition première et essentielle de toute association d'hommes est une tendance naturelle à la perfection de son système d'organisation civile, en vue du plus grand avantage de tous et de chacun; cette condition, quoique souvent tacite, est absolument imprescriptible. On ne peut jamais s'engager contre soi; un peuple ne peut jamais s'enchaîner, ni enchaîner par des lois, les autres générations. En contractant avec tous au sortir de l'état insocial, chacun a nécessairement prétendu ne quitter son indépendance naturelle que moyennant qu'il rencontrerait plus d'avantage dans la communauté, c'est-à-dire que cette communauté visant sans cesse à sa plus grande prospérité, chacun recueillerait constamment sa part de cette prospérité.

Conspirer pour vouloir renverser l'autorité légitime serait plutôt une véritable conspiration. Mais qu'est-ce que l'autorité légitime ? J'entends que c'est celle qui existe d'après les vrais principes de la souveraineté du Peuple, qui gouverne d'après les mêmes principes, qui ne travaille qu'en vue de son bonheur, de sa gloire et du maintien de la liberté.

L'audacieux qui conspirerait contre une telle autorité,

dans la vue d'y substituer un pouvoir absolu et despotique, serait un grand coupable.

Mais celui qui, telle parfaite que put paraître l'administration publique existante, prétendrait qu'il en pût encore exister une meilleure, ne serait nullement criminel, lors même qu'il se tromperait, dès qu'il ne ferait que la proposer au Peuple.

Ces vérités établies, c'est le lieu, sans doute, d'examiner si nous sommes coupables en général, si je suis coupable en particulier, d'avoir conspiré contre l'autorité légitime, et pour le renversement d'une Constitution acceptée librement par le Peuple.

Citoyens Jurés, la nature de cette cause a donné lieu d'ouvrir, dans ces débats, une espèce de cours de droit public. Les questions les plus délicates, qui, dans ces temps-ci, n'auraient pû être agitées nulle part ailleurs, y ont été solennellement discutées. Je n'entreprendrais pas de reproduire tout ce qui a été dit sur ces grands sujets. J'ai besoin d'en faire au moins l'analyse.

Je n'ai véritablement pas conspiré sourdement contre l'autorité établie; mais je ne puis me défendre d'avoir hautement et vivement déclamé contre elle. Puisque (page 23 de l'*Exposé* des accusateurs nationaux) *on considère les écrits comme moyens employes à l'exécution d'un projet de soulèvement qui était le premier but dc la conspiration;* puisqu'on poursuit bien comme conspirateurs les simples présumés agents pour la distribution de ces écrits, ne fut-ce que sous le rapport de collaborateurs de ces productions, je puis être sans doute considéré comme participe de la conspiration, et je dois justifier mes intentions et les motifs qui m'ont dirigé.

J'ai dit plus haut que vouloir renverser l'autorité légitime et vouloir renverser une Constitution acceptée par le Peuple n'étaient pas une même chose. Je reviens à cette distinction.

L'autorité légitime suppose une Constitution aussi parfaite qu'on peut l'attendre de la main des hommes. Elle

suppose au moins que tous les principes connus du droit social, tout ce qui constitue l'exercice et la garantie de la Liberté et de la Souveraineté populaire, y sont consacrés.

Par les circonstances que j'ai déduit, une Constitution, quoique librement acceptée par le Peuple, pourrait n'être pas le dépôt de tels principes consacrés. Alors on ne pourrait pas dire que le Gouvernement qui émanerait d'un pareil code fut légitime.

Il le serait bien moins, le Gouvernement qui émanerait d'un pacte non réellement accepté par le Peuple.

Il résulte donc qu'une Constitution qui consacre tous ses principes de liberté, de souveraineté et de garantie nationale, fait découler exclusivement le Gouvernement légitime. Il ne se rencontre nulle part ailleurs.

De là la preuve que je n'ai plus qu'une question à traiter pour reconnaître deux objets, savoir si, lorsque j'avoue que je cherchais à éclairer le Peuple sur le mérite du régime actuel, j'étais fondé à affirmer que le pacte existant ne consacrait pas la plénitude des droits du Peuple, et que, par une suite nécessaire, l'autorité, qui en dépendait, n'avait pas toute la légitimité qui convient au gouvernement d'un peuple libre.

Je voyais, dans cette organisation, la souveraineté du peuple méconnue : le droit d'élire et d'être élu réservé exclusivement à certaines castes. Je voyais ressusciter les privilèges, les nouvelles distinctions si odieuses de citoyens actifs et passifs. Je voyais toutes les garanties de sa liberté anéanties : plus de vraie liberté de la presse; plus de droit de s'assembler; plus de droit de pétition; plus de droit d'être armé. Je voyais ce droit si précieux, si inhérent à la souveraineté, celui de sanctionner les lois, enlevé également au Peuple, référé à une seconde Chambre législative, lorsque, pendant toute la Révolution, on s'était tant récrié contre le système des deux Chambres. Je voyais un pouvoir exécutif extrêmement resserré, et hors de la nomination du Peuple. Je voyais ce pouvoir investi d'une grande puissance, du droit de destituer presque tous les

élus du Peuple et de les remplacer à son gré. Je voyais les secours publics, l'éducation publique oubliés..... J'avais vu un contraste bien direct de toutes ces choses dans la Constitution qui avait précédé celle-là.

J'avais vu l'une anéantie et l'autre rétablie contre le vœu du Peuple.

L'une garantie par quatre millions 800 mille votes, bien décidément, bien volontairement exprimés et bien unanimes, et l'autre seulement étançonnée par 900,000 suffrages très équivoques.

Voilà ce qui m'a fait croire que si j'avais conspiré, ce n'aurait pu être contre l'autorité légitime, ni contre le pacte obligatoire du Peuple français.

Je crois avoir déjà démontré ce que c'est que conspirer contre l'autorité légitime, et avoir donné l'aperçu en masse que mes intentions, loin d'avoir été dirigées contre une telle autorité, avait toujours tendu vers son existence et son affermissement. Il faut descendre dans les détails pour mieux apprécier les mêmes intentions. Je vais donner l'analyse de ma conduite sous le rapport de l'apostolat politique et révolutionnaire dont je dus remplir la tâche.

On a fait remonter l'origine de la prétendue conspiration aux n^os de ma feuille du *Tribun du Peuple*, publiés depuis l'époque du 13 vendémiaire. On en a fait une des principales bases de l'acte d'accusation, et plusieurs des accusés qui sont ici n'y ont été amenés que comme prévenus d'en avoir été les approbateurs, lecteurs, abonnés, distributeurs, etc. On a fait dépendre la même prétendue conspiration des maximes que j'y prêchais; des principes de *bonheur commun* que je développais, de la doctrine de *l'égalité réelle* que je propageais, des peintures des malheurs publics que je me plaisais, dit-on, à exagérer et que j'attribuais mal à propos au Gouvernement, tandis qu'ils n'étaient que *le résultat des circonstances*.... On a dit enfin, dans *l'Exposé* du 6 ventôse, « que ces écrits étaient considérés comme moyens em-

« ployés à l'exécution d'un projet de soulèvement qui « était le premier but de la conspiration. » Je dois donc parler aussi de toutes ces choses, comme préalables nécessaires à mon titre acquis de conspirateur, ou le constituant déjà. Je dois dire tout ce qui m'a affecté, tout ce qui m'a servi de motifs et de mobile pour la publication des faits et des dogmes qu'on me reproche.

Après le 13 vendémiaire, je m'aperçus que la masse du peuple, fatiguée d'une Révolution dont toutes les fluctuations, tous les mouvements ne lui avaient été que funestes, était, faut-il le dire, *royalisée*. Je vis qu'à Paris, la multitude simple et sans instruction, avait été réellement conduite par les ennemis du Peuple à détester cordialement la République. Cette multitude, qui ne peut juger que par ses sensations, avait été facilement amenée à ce raisonnement comparatif : Qu'étions-nous sous la royauté, que sommes-nous sous la République ? La solution était toute au désavantage de celle-ci. Alors il était tout simple de conclure que la République était une chose détestable et que la royauté valait mieux. Je ne voyais pas dans la nouvelle forme constitutionnelle, ni dans les dispositions des agents destinés à mouvoir la machine publique, de quoi parvenir à faire adorer davantage cette République. Je me dis : Elle est perdue, à moins de quelque coup de génie qui la sauve : Le monarchisme, à coup sûr, ne tardera pas à s'en emparer. Je regardais autour de moi, je voyais beaucoup de monde abattu, même parmi les patriotes autrefois si bouillants, si courageux, et qui avaient fait avec succès tant d'efforts pour l'affermissement de la Liberté. La vue du découragement universel, du *musèlement* absolu, si cela peut se dire, puis du désarmement, du dépouillement absolu de toutes les garanties du Peuple contre les entreprises de ses gouvernants, l'empreinte des fers récents que presque tous ces hommes énergiques venaient de porter, la presque persuasion où me paraissaient être aussi plusieurs de ceux qui ne raisonnaient pas bien fort leur persuasion, dis-je, qu'au fond la

République pouvait bien n'être pas une chose très excellente; ces causes diverses avaient à peu près conduit toutes les âmes à un total abandon, et chacun semblait disposé à se ployer au joug. Je ne voyais personne disposé à relever tous ces anciens courages. Les mêmes ferments de zèle et d'amour de tous, me disais-je, y existent cependant encore. Il reste peut-être néanmoins des moyens pour ne pas laisser perdre cette République. Que chacun rassemble donc ses forces; que chacun fasse ce qu'il peut. Moi, je vais faire de mon côté ce dont je me sentirai capable.

Je prends la parole dans mon *Tribun du Peuple*. Je dis à tous : Ecoutez : Ceux d'entre vous à qui la longue suite des calamités publiques semble avoir fait croire que la République ne vaut rien et que la Royauté serait préférable, ont, je l'avoue, raison. Je l'écris en toutes lettres et en gros caractères : NOUS ÉTIONS MIEUX SOUS LES ROIS QUE SOUS LA RÉPUBLIQUE. Mais il faut entendre quelle République. Une République comme celle que nous avons vue jusqu'à présent ne vaut rien du tout, non sans doute. Mais, mes amis, ce n'est point là la vraie République. Cette dernière, vous ne la connaissez pas encore.

Eh bien! si vous le voulez, je tâcherai de vous la faire connaître, et je suis presque sûr que vous l'idolâtrerez.

La République n'est pas un mot, ni même quelques mots vides de sens. Ceux de *Liberté*, d'*Egalité*, qu'on a toujours fait retentir à vos oreilles, les ont charmées dans les premiers jours de la Révolution, parce que vous pensiez qu'ils signifieraient quelque chose de favorable au Peuple. Ils ne vous disent plus rien maintenant, parce que vous voyez qu'ils ne sont que de vaines articulations et des ornements de formules menteuses. Il faut vous réapprendre qu'ils peuvent et qu'ils doivent cependant signifier quelque chose de bien précieux pour le plus grand nombre.

La révolution, continuai-je en parlant au peuple, n'est pas un acte dont le résultat doive être nul. Tant de torrents

de sang n'ont pas dû couler pour ne produire qu'un plus grand mal être dans la situation du peuple. Quand un peuple fait une révolution, c'est parce que le jeu des institutions vicieuses a tellement poussé à bout les meilleurs ressorts de la société que la plupart de ses membres utiles ne peut plus subsister dans la même position. Elle se sent mal à l'aise dans cette position, elle a besoin d'en changer et elle s'agite pour y parvenir. La société a raison dans ce cas, parce qu'elle n'est instituée que pour être, en masse, la plus heureuse possible : *Le but de la société est le bonheur commun.*

C'est cette devise, ajoutai-je, prise dans le premier article du pacte de l'an Ier de la République, que j'ai toujours adoptée et que j'adopterai constamment.

Le but de la révolution est aussi le bonheur du plus grand nombre ; donc, si ce but n'est pas atteint, si le peuple n'a pas trouvé la place meilleure qu'il cherchait, la révolution n'est pas finie, quoique le disent et le puissent vouloir ceux qui ne désirent que de substituer leur domination à une autre ; ou bien, si la révolution était finie, elle n'aurait été qu'un grand crime.

Alors, je cherchai à faire connaître ce que ce pouvait être que le *bonheur commun,* but de la société, ou le *bonheur du plus grand nombre,* but de la Révolution.

Je recherchai les causes par lesquelles il se faisait qu'à certains temps donnés, le plus grand nombre ne se trouvait plus heureux. L'examen me conduisit à ce résultat que j'osai publier dans un de mes premiers numéros après le 13 vendémiaire.

« Il est des époques où les derniers effets des meurtrières
« règles sociales sont : que l'universalité des richesses de
« tous se trouve engloutie sous le main de quelques-uns.
« La paix, naturelle quand tous sont heureux, se trouble
« nécessairement alors. La masse, ne pouvant plus exister,
« trouvant tout hors de sa possession, ne rencontrant que
« des cœurs impitoyables dans la caste qui a tout accaparé,
« ces effets déterminent l'époque de ces grandes révolu-

« tion, fixent ces périodes mémorables, prédites dans les
« livres du temps, où un boulversement général dans le
« système des propriétés est inévitable, où la révolte des
« pauvres contre les riches est d'une nécessité que rien ne
« peut vaincre. »

J'avais vu qu'avant moi, des acteurs principaux de la révolution s'étaient aussi figurés que son but devait être de réparer les maux des anciennes institutions vicieuses, et d'opérer le bonheur de la société.

J'avais même, à cet égard, recueilli soigneusement les témoignages d'un de nos législateurs-philosophes, mort à la fleur de l'âge. Aussi a-t-on eu soin de faire, de ce simple recueil, une pièce à charge, quoiqu'elle fut, évidemment, copiée servilement d'après les textes bien connus. Cette pièce à charge est la 71e du 2me des volumes accusateurs. Puisqu'on l'a voulut employer toutè entière contre moi, sans doute il me sera permis d'en extraire quelque chose pour ma justification :

« Le bonheur est une idée neuve en Europe.... Ne
« souffrez point qu'il y ait un malheureux ou un pauvre
« dans l'Etat.... ; que l'Europe apprenne que vous ne
« voulez plus un malheureux, ni un oppresseur, sur le
« territoire français..... Les malheureux sont les puissan-
« ces de la terre ; ils ont le droit de parler en maître aux
« gouvernements qui les négligent..... Les besoins mettent
« le peuple qui travaille dans la dépendance de ses enne-
« mis. Concevez vous qu'un empire puisse exister si les
« rapports civils aboutissent à ceux qui sont contraires à
« la forme du Gouvernement ?....... »

Je reproduisis ces traits de lumières dans mes numéros. Je voulus par eux faire connaître au peuple ce que devait être le résultat de la révolution, ce que devait être la république. Je crus apercevoir très distinctement la réponse du peuple. Elle fut que cette république là, il était prêt à l'aimer. J'osai me flatter que ce fut l'espoir de la conquérir que mes écrits lui firent naître, qui concourrurent beaucoup à la déroyaliser.

Jusque là, aux yeux de qui n'aurais-je pas opéré une bonne œuvre ?

Vous avez poussé vos maximes trop loin, pourra-t-on me dire.........

C'est ce qu'il est nécessaire d'examiner.

Les accusateurs nationaux ont rapporté à la page 78 du supplément de leur *Exposé*, un écrit ayant pour titre : *Analyse de la doctrine de Babeuf*. Il en est beaucoup question dans quelques parties de la correspondance du procès, et on l'a regardée comme le *maximum* de toutes les idées de boulversement social. Il sera donc utile d'examiner très particulièrement cette pièce.

« La nature, y est-il dit, a donné à chaque homme un » droit égal à la jouissance de tous les biens.

» Le but de la société est de défendre cette égalité souvent attaquée par le fort et le méchant dans l'état de nature, et d'augmenter, par le concours de tous, les jouissances communes.

» La nature a imposé à chacun l'obligation de travailler. Nul n'a pu sans crime se soustraire au travail.

» Les travaux et les jouissances doivent être communs » à tous.

» Il y a oppression quand un s'épuise par le travail et » manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'abondance sans rien faire.

» Nul n'a pu, sans crime, s'approprier exclusivement » les biens de la terre ou de l'industrie.

» Dans une véritable société il ne doit y avoir ni riches » ni pauvres.

» Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en » faveur des indigents, sont les ennemis du peuple.

» Nul ne peut, par l'accumulation de tous les moyens, » priver un autre de l'instruction nécessaire pour son » bonheur : l'instruction doit être commune.

» Le but de la Révolution est de détruire l'inégalité, et » de rétablir le bonheur de tous.

» La Révolution n'est pas finie, parceque les riches ab-

» sorbent tous les biens et commandent exclusivement,
» tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves,
» languissent dans la misère, et ne sont rien dans l'Etat. »

Sur l'interpellation qui m'a été faite dans les débats, j'ai déclaré que cette pièce n'avait point été rédigée par moi, mais, reconnaissant qu'elle était bien l'analyse des principes que j'avais proclamés, je l'avais approuvée et j'avais consenti à ce qu'on l'imprimât et à ce qu'on la publiât. Elle était effectivement le précis fidèle de la doctrine que j'avais répandue dans mes divers numéros.

C'est cette doctrine qui paraît faire la partie essentielle et fondamentale de la conspiration. C'est elle qui figure dans l'accusation, sous le titre de *Pillage des propriétés*, c'est elle dont les accusateurs nationaux épouvantent en la reproduisant sous toutes les formes odieuses. Ils l'appellent successivement *loi agraire, brigandage, dévastation, désorganisation, affreux système, horrible bouleversement, subversion de l'ordre social, projet atroce*, dont les seuls résultats seraient nécessairement « la destruction de l'espèce humaine ; le retour de ce qui survivrait à l'état sauvage, à la vie errante au milieu des » bois.....; l'abandon de toute culture, de toute indus» trie.... ; la nature livrée à ses seuls efforts.... ; le fort » érigeant en droit unique sa supériorité sur le faible ; » les hommes, devenant, par la réussite, plus féroces que » les animaux, se disputant avec fureur la nourriture » qu'ils rencontreraient..... » (*Page* 68 *de l'Exposé*).

Il est certain que voilà le point capital de l'accusation. Les autres n'en sont que des accessoires et des dépendances. Qui veut la fin veut les moyens. Pour arriver à un but, il est inévitable de vaincre tout ce qui y fait obstacle. Or, dans l'hypothèse du changement en question, soit qu'à la manière des accusateurs nationaux, on veuille l'appeler subversif de tout ordre social, soit que de concert avec les philosophes et les grands législateurs, on le qualifie de régénération sublime, il est indubitable qu'on ne pourrait opérer ce changement qu'en renversant le Gouvernement

établi et en comprimant tout ce qui s'y opposerait. Ce renversement et cette compression ne seraient donc que l'accessoire, la suite indispensable et les moyens forcés du principal objet; c'est-à-dire, de l'établissement de ce que les philosophes et nous appelons *le bonheur général ou commun* et de ce que nos accusateurs nomment *dévastation et pillage*. Il reste donc mathématiquement démontré que la partie de l'accusation qui repose sur la prétendue résolution de fonder le système si diversement apprécié, est la principale et presque la seule, puisque les autres n'en sont que des branches.

De là suit, ce me semble, la nécessité d'examiner les questions suivantes : ai-je véritablement prêché ce système?. Comment l'aurais-je prêché? Serait-ce en simple spéculation ou aurais-je conspiré pour l'établir de vive force et malgré le Peuple? Ce système est-il véritablement démontré mauvais et destructeur? n'a-t-il jamais été prêché que par moi? ne l'a-t-il point été avant moi, et sous les rois mêmes, a-t-on voulu punir ses premiers apôtres ?

Plusieurs de ces questions seront bientôt résolues. La première le sera en deux mots. J'ai véritablement prêché le système *du bonheur commun;* — j'entends par ce mot, *le bonheur de tous, le bonheur général;* j'ai dit que le code social qui a établi dans sa première ligne que le bonheur était *le seul but de la Société,* a consacré dans cette ligne le type inattaquable de toute vérité et de toute justice. C'est là en entier la loi et les prophètes. Je défie qu'on me dispute que les hommes, en se réunissant en association, aient pu avoir d'autre but, d'autre volonté que celle d'être tous heureux. Je défie qu'on me soutienne qu'ils auraient consenti à cette réunion si on les eut prévenus qu'il serait formé des institutions dont le résultat dût être que bientôt le plus grand nombre porterait toute la peine du travail, suerait sang et eau et mourrait de faim pour entretenir dans les délices et l'inaction une poignée de citoyens privilégiés. Mais quand cela s'est cependant

opéré, comme les droits éternels ne se prescrivent point, j'ai le droit, par ma qualité d'homme, de revendiquer en tout temps l'exécution du premier pacte, qui, fut-il vrai qu'il eût été tacite, se retrouve écrit par la nature en caractère ineffaçables au fond de tous les cœurs ? Oui, il est une voix qui crie à tous : *le but de la Société est le bonheur commun.* Voilà le contrat primitif ; il n'a pas fallu plus de termes pour l'exprimer ; il est assez étendu, parce que toutes les institutions doivent découler de cette source et aucune n'en doit dégénérer.

Sur la seconde question, je n'ai prêché le système du bonheur de tous qu'en simple spéculation philantropique, qu'en simple proposition au Peuple et que sous la grande condition de son acquiescement. On sent alors à quel point d'éloignement j'en pouvais être ; car on ne peut, sans une excessive illusion, se flatter que ce consentement soit facile à obtenir, et il est bien plus aisé, je l'avoue, d'en calculer tous les obstacles, les oppositions à l'infini, et de les juger d'avance insurmontables.

Ce sera dans le cours de ma narration que je prouverai que je n'ai rien fait pour établir le système de vive force et malgré le Peuple.

Pour savoir si ce système est réellement aussi mauvais, destructeur et condamnable que les accusateurs nationaux ont voulu l'affirmer, il faut entendre en contradiction, citoyens Jurés, quelques unes des raisons que, dans le cours de mon propagandisme, j'ai données pour le légitimer. Outre l'analyse qu'on a déjà vue, que j'ai dit n'être pas de ma composition, mais que cependant j'ai approuvée et adoptée, j'ai offert moi-même un résumé justificatif de cette doctrine dans un de mes écrits..... Je vous l'exposerai fidèlement, citoyens Jurés. C'est ma confession franche et sincère que je vous ferai. En considération des idées de sociabilité dont tout le monde est maintenant imbu, il y aura peut-être plusieurs des choses que je vous rapporterai qui vous sembleront choquantes. Mais, je vous prie, ne vous allarmez pas avant de m'avoir entendu jusqu'au

bout. C'est mon âme et mes intentions qu'il faut juger ; c'est le fond de mon cœur et le dernier terme de mes vœux sur lesquels j'attends que vous voudrez essentiellement vous fixer. J'espère parvenir à vous faire connaître que mes réflexions sur les maximes sociales ont toujours eu pour base la plus pure philanthropie. Voici donc la déclaration pleine de confiance que je crois devoir vous faire, de la manière dont j'ai proclamé, dans mes écrits, le but et les motifs de l'association des hommes en ordre civil.

Le sort de tout homme (disais-je dans mon Tribun du Peuple, n° 35, page 102), « le sort de tout homme n'a » pas dû empirer au passage de l'état naturel à l'état so» cial.

» Originairement, le terroir n'est à personne, ses fruits » sont à tous.

» L'institution des propriétés particulières est une sur» prise faite à la masse des simples et des bons ; les lois » de cette institution devaient nécessairement créer des » heureux et des malheureux, des maîtres et des esclaves.

» La loi de l'*hérédité* est souverainement abusive. Elle » produit les malheureux dès la seconde génération. Les » deux enfants d'un homme suffisamment riche partagent » également la fortune. L'un n'a qu'un enfant, l'autre en » a douze. Chacun de ces derniers n'a que la douzième » partie de la fortune du premier frère et la vingt-qua» trième partie de celle de son aïeul. Cette portion n'est » pas suffisante pour le faire vivre. Il est obligé de tra» vailler pour ce riche cousin germain : voilà entre les » petits fils du même homme des maîtres et des servi» teurs.

» La loi de *l'aliénabilité* n'est pas moins injuste. Cet » homme, déjà le maître des autres petits fils du même » aïeul dont il est sorti, paye arbitrairement le travail » qu'ils sont obligés de faire pour lui ; ce salaire est en» core insuffisant pour les faire subsister ; ils sont obligés » de vendre à celui dont ils dépendent leur chétive por-

» tion d'héritage : les voilà expropriés ; s'ils laissent des » enfants, ceux-ci n'ont plus de quoi reposer leur tête.

» Une troisième cause vient créer les maîtres et les » serviteurs, les trop heureux et les trop malheureux : » c'est la différence de salaire et de mérite que la seule » opinion attache aux différentes prodcutions du travail » et de l'industrie. C'est par cette opinion fantastique » qu'on a vu apprécier la journée de celui qui fait une » montre, vingt fois au-dessus de la journée de celui qui » trace des sillons et fait pousser le blé. Il en est résulté » que le gain de l'ouvrier horloger l'a mis à portée d'ac- » quérir le patrimoine de vingt ouvriers de charrue qu'en » conséquence il a expropriés.

» Ces trois racines des maux publics, nées du même » trône de la *propriété*, je veux dire *l'hérédité*, *l'aliéna-* » *bilité, et la diversité de valeur que l'opinion et l'arbi-* » *traire sont seuls les maîtres d'assigner aux divers* » *genres de productions du travail*, enfantent tous les » vices de la Société. Elles en isolent tous les membres ; » elles font de chaque ménage une petite république qui » ne peut que conspirer contre la grande et consacrer de » plus en plus les meurtrières inégalité. »

Lorsque j'en fus arrivé, citoyens Jurés, à ces remarques et que je dus les considérer comme vérités irréfutables, je fus bientôt conduit à en tirer les conséquences suivantes :

» Si le terroir n'est à personne ; si les fruits sont à tous ; » si la possession par un petit nombre n'est que le résultat » de quelques institutions abusives et infractrices du droit » fondamental, il s'ensuit donc que cette possession d'un » petit nombre est un envahissement ; il s'ensuit donc » qu'en tout temps tout ce qu'un individu accapare du » fond et des fruits de la terre, au-delà de ce qui peut le » nourrir, est un vol social. »

Et de conséquence en conséquence, croyant fermement qu'il importe qu'aucune vérité ne soit cachée aux

hommes, je vins à reconnaître et je publiai toutes celles suivantes :

» Tout ce qu'un membre du corps social a *au-dessous* » de la suffisance de ses besoins de toute espèce et de tous » les jours, est le résultat d'une spoliation de sa propriété » naturelle individuelle, faite par les accapareurs des » biens communs.

» Tout ce qu'un membre du corps social a *au-dessus* » de la suffisance de ses besoins de toute espèce et de tous » les jours, est le résultat d'un vol fait aux autres co-asso- » siés, qui en prive nécessairement un nombre plus ou » moins grand, de sa cote-part, dans les biens communs.

» *L'hérédité, l'aliénabilité*, sont des institutions huma- » nicides.

» La supériorité de talents et d'industrie n'est qu'une » chimère et un leurre spécieux, qui a toujours indue- » ment servi aux complots des conspirateurs contre l'éga- » lité et le bonheur des hommes.

» Il y a absurdité et injustice dans la prétention d'une » plus grande récompense pour celui dont la tache exige » un plus haut degré d'intelligence, plus d'application et » de tension d'esprit ; cela n'étend nullement la capacité » de son estomac.

» Aucune raison ne peut faire prétendre une récom- » pense excédant la suffisance des besoins individuels.

» Ce n'est non plus qu'une chose d'opinion que la » valeur de l'intelligence, et il est peut-être encore à exa- » miner si la valeur de la force, purement naturelle et » physique, ne la vaut point.

» Ce sont les intelligents qui ont donné un si haut prix » aux conceptions de leurs cerveaux, et si les forts eus- » sent concurremment réglé les choses, ils auraient sans » doute établi que le mérite des bras valait celui de la » tête, que la fatigue de tout le corps pouvait être mise » en compensation avec celle de la seule partie rumi- » nante.

» Sans cette égalisation posée, on donne aux plus in-

» telligents, aux plus industrieux, un brevet d'accaparement, un titre pour dépouiller impunément ceux qui le sont moins.

» C'est ainsi que s'est détruit, renversé dans l'état social l'équilibre de l'aisance, puisque rien n'est mieux prouvé que cette maxime : *qu'on ne parvient à avoir trop qu'en faisant que d'autres n'aient point assez*.

» Toutes nos institutions civiles, nos transactions réciproques, ne sont que les actes d'un perpétuel brigandage, autorisé par de barbares lois, à l'ombre desquelles nous ne sommes occupés qu'à nous entre-dépouiller.

» Notre société de frippons entraîne à la suite de ses atroces conventions primordiales, toutes les espèces de vices, de crimes et de malheurs contre lesquels quelques hommes de bien se liguent en vain pour leur faire la guerre, qu'ils ne peuvent rendre triomphante parce qu'ils n'attaquent point le mal dans sa racine, et qu'ils n'appliquent que des palliatifs puisés dans le réservoir des idés fausses de notre dépravation organique.

» Il est clair, par tout ce qui précéde, que tout ce que possèdent ceux qui ont au delà de leur cote-part individuelle dans les biens de la société, est vol et usurpation.

» Il est donc juste de le leur reprendre.

» Celui même qui prouverait que, par l'effet de ses seules forces naturelles, il est capable de faire autant que quatre, et qui, en conséquence, exigerait la rétribution de quatre, n'en serait pas moins un conspirateur contre la société, parce qu'il en ébranlerait l'équilibre par ce seul moyen, et détruirait la précieuse égalité.

» La sagesse ordonne impérieusement à tous les coassociés de réprimer un tel homme, de le poursuivre comme un fléau social, de le réduire au moins à ne pouvoir faire que la tache d'un seul, pour ne pouvoir exiger que la récompense d'un seul.

» Ce n'est que notre seule espèce qui a introduit cette folie meurtrière de distinction de mérite et de valeur,

» et aussi ce n'est qu'elle qui connaît le malheur et les
» privations.

» Il ne doit point exister de privation des choses que la
» nature donne à tous, produit pour tous, si ce n'est celles
» qui sont la suite des accidents inévitables de la nature,
» et dans ce cas, ces privations doivent être supportées et
» partagées également par tous.

» Les productions de l'industrie et du génie deviennent
» aussi la propriété de tous, le domaine de l'association
» entière, du moment même que les inventeurs et les tra-
» vailleurs les ont fait éclore; parce qu'elles ne sont qu'une
» compensation des précédentes inventions du génie et de
» l'industrie, dont ces inventeurs et ces travailleurs nou-
» veaux ont profité dans la vie sociale et qui les ont aidés
» dans leur découvertes.

» Puisque les connaissances acquises sont le domaine
» de tous, elles doivent donc être également réparties en-
» tre tous.

» Une vérité contestée mal à propos par la mauvaise foi, le
» préjuge ou l'irréflexion, c'est que cette répartition égale
» des connaissances entre tous, rendrait les hommes à
» peu près égaux en capacité et même en talent.

» L'éducation est une monstruosité, lorsqu'elle est iné-
» gale, lorsqu'elle est le patrimoine exclusif d'une portion
» de l'association : puisqu'alors elle devient, dans les
» mains de cette portion, un amas de machines, une pro-
» vision d'armes de toutes sortes, à l'aide des quelles cette
» première portion combat contre l'autre qui est désarmée,
» parvient facilement, en conséquence, à la juguler, à la
» tromper, à la dépouiller, à l'asservir sous les plus hon-
» teuses chaînes.

» Il n'est pas de vérités plus importantes que celles
» qu'un philosophe a proclamées en ces termes : *Discou-*
» *rez tant qu'il vous plaira sur la meilleure forme de*
» *gouvernement, vous n'aurez rien fait, tant que vous*
» *n'aurez point détruit les germes de la cupidite et de*
» *l'ambition.*

» Il faut donc, que les institutions sociales mènent au » point qu'elles ôtent à tous individu l'espoir de devenir » jamais ni plus riche, ni plus puissant, ni plus dis- » tingué par ses lumières, qu'aucun de ses égaux.

» Il faut, pour préciser davantage ceci, parvenir *à enchaîner le sort* ; à rendre celui de chaque co-associé in- » dépendant des chances et des circonstances heureuses et » malheureuses ; *à assurer à chacun et à sa postérité* » *telle nombreuse qu'elle soit, la suffisance, mais rien que* » *la suffisance* ; et à fermer, à tous, toutes les voies » possibles, pour obtenir jamais au delà de la cote-part » individuelle dans les produits de la nature et du travail.

» Le seul moyen d'arriver là, est d'établir *l'administra-* » *tion commune* ; supprimer la propriété particulière ; atta- » cher chaque homme au talent, à l'industrie qu'il connait ; » l'obliger à en déposer le fruit en nature au magasin com- » mun, établir une simple *administration de subsistances*, » qui, tenant registre de tous les individus et de toutes » les choses, fera répartir ces dernières dans la plus scru- » puleuse égalité, et les fera déposer dans le domicile de » chaque citoyen.

» Ce gouvernement, démontré praticable par l'expé- » rience, puisqu'il est celui appliqué aux 1,200,000 hom- » mes de nos 12 armées (ce qui est possible en petit l'est » en grand), ce gouvernement est le seul dont il puisse » résulter un bonheur universel, inaltérable, sans mélange : » *le bonheur commun, but de la Société.*

» Ce gouvernement, continuai-je, fera disparaître les » bornes, les haies, les murs, les serrures aux portes, les » disputes, les procès, les vols, les assassinats, tous les cri- » mes ; les tribunaux, les prisons, les gibets, les peines, » le désespoir que causent toutes ces calamités ; l'envie, » la jalousie, l'insatiabilité, l'orgueil, la tromperie, la du- » plicité, enfin tous les vices ; plus (et le point est sans » doute essentiel), le ver rongeur de l'inquiétude générale, » particulière, perpétuelle de chacun de nous, sur notre

» sort du lendemain, du mois, de l'année suivante, de
» notre vieillesse, de nos enfants et de leurs enfants. »

Tel fut, citoyens-jurés, le tableau interprétatif que mon esprit s'occupa de faire du code de la nature. Je crus voir toutes les choses écrites dans ses pages immortelles. Je les révélai et les publiai. Sans doute puisque j'aimais les hommes, et que j'étais persuadé que le système social que je concevais eut pu faire exclusivement leur bonheur, j'aurais bien désiré les voir disposés à l'adopter. Mais je ne me faisais pas la trop illusoire présomption de les y résoudre : il faudrait n'avoir point jamais médité un instant sur la foule des passions qui nous subjugent à l'époque de corruption où nous sommes parvenus, pour ne pas se convaince que les chances contre la possibilité de l'établissement d'un tel projet sont dans la proportion de plus de cent contre un. Il n'y a pas de plus intrépide partisan du système qui n'en soit également persuadé.

C'était donc, citoyens jurés, une consolation plus que toute autre chose que mon âme cherchait à se procurer. Tel est le penchant naturel et palpable que tout homme, qui, aimant ses semblables, considérant les calamités auxquels ils sont en proie, réfléchissant qu'eux mêmes se les sont attirées, promène ensuite son imagination sur les moyens curatifs qu'ils pourraient prendre. S'il croit avoir trouvé ces remèdes, dans l'impuissance de les administrer, il s'afflige pour ceux qu'il est contraint de laisser dans la souffrance, et il se contente du faible dédommagement de leur tracer la recette indicative de ce qu'il croit propre à les soulager dans tous les temps. C'est ce que firent tous nos philosophes-législateurs dont je ne fus, des uns que l'émule et le disciple, des autres que le répétiteur, l'écho, l'interprêtre. Rousseau disait : *Je sens bien qu'il ne faut pas former le chimérique projet de faire des hommes une société d'honnêtes gens, mais je me suis cru obligé de dire sans déguisement toute la vérité.* En me condamnant pour toutes les maximes dont je viens de m'accuser moi même devant vous, citoyens jurés, c'est à

ces grands hommes que vous faites le procès. Ils furent mes maîtres, mes inspirateurs..... ma doctrine n'est que la leur ; c'est dans leurs leçons que j'ai puisé ces maximes de *pillage*, ces principes qu'on nomme *dévastateurs*. Accusez aussi le gouvernement royal de n'avoir pas été précisément aussi inquisiteur que celui de notre République présente ; accusez-le de n'avoir pas empêché que les livres corrupteurs des Mably, des Helvétius, des Diderots et des J.-J., me tombassent dans les mains. Tous les gouvernants devraient être responsables des maux qu'ils ne préviennent pas. Philantropes du jour ! C'est plutôt à vous que je m'adresse : Ce sont ces poisons philosophiques qui m'ont perdu. Sans eux, j'aurais peut-être votre morale, vos vertus. Comme vous, j'aurais détesté souverainement le brigandage, le bouleversement des institutions sociales actuelles ; j'aurais eu la plus tendre sollicitude pour le petit nombre des puissants de ce monde ; j'eusse été impitoyable pour la multitude souffrante..... Mais non, je ne me repentirai pas d'avoir été élevé à l'école des hommes célèbres que j'ài nommés ; je ne blasphèmerai point contre eux, je n'apostasierai pas leurs dogmes. S'il faut que la hache tombe sur ma tête, le licteur me trouvera toujours prêt : il est beau de périr pour la vertu.....

Ce n'est pas une fiction que j'ai offerte, citoyens jurés, lorsque j'ai dit que ce procès serait celui de tous les philosophes dont le Panthéon a reçu les cendres, si vous pouviez nous condamner sur nos opinions démocratiques et populaires, dont on a forgé le principal chef de notre accusation sous le titre *de projet de pillage de toutes les propriétées*. Eux aussi, ces philosophes ont formé et publié de tels projets. Il en existe des fragments dans nos volumes accusateurs. Et c'est pour cela que je me crois autorisé à avoir plus qu'un véhément soupçon qu'on prétend bien les juger avec nous. Que feraient sans cela les pièces à charge que je vais citer contre l'auteur du contrat social ?..... Enfin, il en existe de telles, mentionnées aux pages 74, 75 et 76 du second volume de nos pièces de conviction : J'y lis : (page 74)

» Avant que ces mots affreux de *tien* et de *mien* fussent » inventés ; avant qu'il y eut de cette espèce d'hommes » cruels et brutaux qu'on appelles *maîtres*, et de cette » autre espèce d'hommes fripons, menteurs, qu'on ap- » pelle *esclaves* ; avant qu'il y eut des hommes assez abo- » minables pour *oser avoir du superflu pendant que* » *d'autres hommes meurent de faim* ; avant qu'une dépen- » dance mutuelle les eut tous forcés à devenir fourbes, » jaloux et traîtres..., je voudrais bien qu'on m'expliquât » en quoi pouvait consister leurs vices, leurs crimes... On » m'assure qu'on est depuis longtemps désabusé de la » chimère de l'âge d'or. Que n'ajoutait-on encore qu'il y » a longtemps qu'on est désabusé de la chimère de la » vertu ! »

La minute de cette pièce est de la main de Babeuf, a-t-on imprimé dans le volume de la haute-cour. Je vous répond, moi, que ce n'est qu'une copie. La preuve que je donnerai pour celle-là disposera peut-être la foi pour les autres. L'original est de la main de J.-J. Rousseau. Pour ce nouveau conspirateur, je ne crains pourtant point de le compromettre ; il ne peut être ni flétri, ni atteint par le jugement de ce tribunal. Je n'hésite donc pas de dire que c'était lui qui présidait la Société des Démocrates de floréal; il était un de leurs principaux souffleurs. Mais de quelle date est la pièce que j'ai citée de lui ? — De 1758. C'est une réponse du philosophe à M. Bordes, académicien de Lyon, *relative au discours sur les sciences et les arts*. Cette pièce est par conséquent bien antérieure à la conspiration que l'on examine ! Oh ! c'est égal ; et puis cette conspiration, on le verra, date bien encore de plus loin. Pauvre J.-J. !... ; tu n'en sera pas moins jugé pas contumace avec Félix Le Pelletier, Robert Lindet et Drouet !!!.... Heureux ! comme je viens de le dire, que ce jugement ne peut t'atteindre.

Que vois-je ? Je lis au bas de la page 75 :

» Quel spectacle nous présenterait le genre humain » composé uniquement de laboureurs, de soldats, de

» chasseurs et de bergers ? Est-ce parmi les gens grossiers
» qu'on ira chercher le bonheur ? — On l'y chercherait
» beaucoup plus raisonnablement que la vertu chez les
» autres. Quel spectacle nous présenterait le genre hu-
» main composé de cuisiniers, de poètes, d'imprimeurs,
» d'orfèvres, de peintres et de musiciens ? »

C'est dans la même lettre à l'académicien Bordes que Rousseau écrit cela. Il faut convenir que voilà des maximes qui ont bien de l'analogie avec celle des conjurés de floréal. On a relevé, avec beaucoup de soin, cette phrase du manifeste des Egaux : *Périssent, s'il le faut, tous les arts, pourvu que nous ayons l'Egalité réelle.* On voit que ce n'est qu'une réminiscence ou une imitation de ces maximes de Rousseau que je viens de relever. Ce n'est donc pas pour rien qu'on les a comprises dans les volumes accusateurs. Mais je répète qu'on a eu tort d'affirmer que la minute en était de ma main. Les dernières parties qui suivent, et que l'on lit à la page 7[illegible] n'en sont pas non plus :

« On croit m'embarrasser beaucoup en me demandant
» à quel point il faut borner le luxe. Mon sentiment est
» qu'il n'en faut point du tout. Tout est source du mal
» au-delà du nécessaire physique. »

C'est bien ce passage qui est de pur et entier vandalisme. Il équivaut au moins à celui : Périssent tous les arts. Il est vrai que celui qui va venir l'adoucit un peu :

« Je ne propose point de réduire les hommes à se con-
» tenter du simple nécessaire. Je sens bien qu'il ne faut
» pas former le chimérique espoir d'en faire d'honnêtes
» gens, etc... J'ai vu le mal et tache d'en trouver les
» causes. *D'autres, plus hardis ou plus sensés, pourront*
» *en chercher le remède.* »

On peut bien aisément se convaincre que ce sont ces hommes-là et leurs écrits qui nous ont gâtés. Mais ce M. Bordes, de Lyon, qui recevait de pareilles lettres, vit-il encore ? Comment pensait-il ? Oh ! je crois me rappeler

de ses réponses à Rousseau : Il ne partageait pas ses opinions désorganisatrices.

Citoyens jurés, il est nécessaire, il est souverainement indispensable de vous faire voir, dans une analyse, la plus resserrée possible, que la religion qu'on nous reproche, que les maximes dont on nous fait de si hauts griefs, ne sont que celles de tous les précepteurs du genre humain, de ceux qui commandent notre vive admiration à tous. Car enfin, l'autorité de ces grands hommes parmi nous est encore de quelque poids. Et si nous prouvons que sous la République, nous n'avons que publié, mis en simple proposition, comme eux de la même manière, les mêmes choses, les mêmes vérités, que sous les rois, ils ont, sans obstacles, publiées et mises en proposition, il pourra en résulter que nous ne seront pas considérés comme des novateurs à la fois extravagants et criminels, dignes pour cela du dernier supplice.

Ce Rousseau, devenu ici notre complice, a dit sur cette matière, peu de chose au pardessus de ce que j'ai cité de ses œuvres, d'après les pièces à charge. Mais quelques mots de lui sont des volumes. Je connais encore de lui ces courtes et sublimes sentences : « Vous êtes perdus » si vous oubliez que les fruits sont à tous, la terre à per- » sonne.— Pour que l'état social soit perfectionné, il faut » que chacun ait assez et qu'aucun n'eut trop. — Ignorez- » vous qu'une multitude de vos frères périt ou souffre du » besoin de ce que vous avez de trop, et qu'il vous fallait » un consentement exprés et unanime du genre humain » pour vous approprier de la subsistance commune tout » ce qui allait au-delà de la vôtre ? — Malgré tous les » travaux des plus sages législateurs, l'état politique de- » meura toujours imparfait, parce qu'il était presque l'ou- » vrage du hasard, et que, mal commencé, le temps, en » découvrant les défauts et suggérant des remèdes, ne put » jamais réparer les vices de la Constitution. On raccom- » modait sans cesse au lieu qu'il eut fallu commencer par » nettoyer l'air et écarter tous les vieux matériaux, comme

» fit Lycurgue à Sparte, pour élever en suite un bon édi-
» fice. L'ambition dévorante, l'ardeur d'élever sa fortune
» relative moins par un véritable besoin que pour se mettre
» au-dessus des autres, inspire à tous les hommes un noir
» penchant à se nuire mutuellement; une jalousie secrète
» d'autant plus dangereuse que pour faire son coup plus
» en sûreté, elle prend souvent le masque de la bienveil-
» lance : en un mot, concurrence et rivalité d'une part; de
» l'autre, opposition d'intérêt et toujours le désir de faire
» son profit aux dépens d'autrui. Tous ces maux sont le
» premier effet et le cortège inséparable de la propriété (*).
» — Il ne saurait y avoir d'injure ou il n'y a point de
» propriété (**). »

Tels sont les égarements de Rousseau, notre complice, sur le droit *de propriété*, *base universelle et principale de l'ordre social*, disent au contraire les accusateurs nationaux (1) qui auraient appris au rêveur de Genève, s'il vivait encore, que la *doctrine* contraire était *pernicieuse !* Qui lui auraient dit : « Quel horrible bouleversement que
» l'anéantissement de ce droit..... Plus de propriété ! Que
» deviennent à l'instant les arts ? Que devient l'industrie ?
» La terre n'est plus à personne : où sont les bras qui vont
» la cultiver ? Qui en recueillera les fruits, si personne ne
» peut dire : *Ils sont à moi*. Ne voyez-vous pas le bri-
» gandage couvrir la terre désolée ? Les distinctions et les
» attributions sociales sont disparues, mais les inégalités
» de la nature subsistent.... Le faible est écrasé par le fort.
» Les hommes devenus par la nécessité plus féroces que
» les animaux, se disputent avec fureur la nourriture qu'ils
» rencontrent : car, comment suffirait-elle à une popula-
» tion nombreuse lorsque l'industrie et le commerce ces-
» seraient de suppléer à ce que peut produire la nature

(*) *Rousseau*. Inégalité des conditions.

(**) *Rousseau, sur Lock*. Inégalité des conditions.

(1) Page 67 de l'*Exposé*.

» abandonnée à ses seuls efforts. La destruction de l'es-
» pèce humaine; ce qui survrivrait rendu à l'état sauvage,
» errant dans les bois. Voilà la perspective que nous pré-
» sente le système favori de ces chefs de conspiration (1). »

Te voilà, Rousseau, et voilà, pour le coup, ton fameux discours sur l'inégalité victorieusement réfuté. — Eut-il remporté le prix à l'Académie de Dijon, si le faiseur profond de l'*Exposé* de la conjuration de floréal y eût siégé, ah! dans ces jours de liberté, il n'y eût pas même été reçu au concours. L'auteur aurait été dénoncé, il aurait reçu un mandat d'arrêt, un acte d'accusation de la façon d'un Gérard, et il fût venu s'asseoir ici.

Qu'aurait-ce été d'un Mably!... Le populaire, l'humain, le sensible Mably, fut un désorganisateur bien plus prononcé, un conjuré d'une toute autre trempe que le génevois. Il se déchaîna bien autrement contre les propriétaires. Il faut qu'on l'entende aussi déclamer contre eux. On dira ensuite s'il est bien édifiant de voir procédurer aujourd'hui les disciples, lorsque, sous le Gouvernement des Capets, les maîtres professaient si haut et si complètement la même doctrine.

« La nature, dit Mably, a voulu que l'égalité dans la
» fortune et la condition des citoyens fut une condition
» nécessaire à la prospérité des Etats.... »

Et ailleurs :

» Le législateur ne se donnera que des peines inutiles si
» toute son attention ne se porte d'abord à établir l'éga-
» lité dans la fortune et la condition des citoyens.....

» Suivez, dit-il encore plus loin, suivez la chaîne de
» tous nos vices, le premier anneau tient à l'inégalité des
» fortunes..... »

Il remonte aux idées de l'Etat et du droit primitif. — Il dit :

» L'Egalité est nécessaire aux hommes. La nature en

(1) Pages 67 et 68 de l'*Exposé*.

» avait fait une loi à nos premiers pères, et elle avait dé-
» claré ses intentions d'une manière si claire, qu'il était
» impossible de les ignorer.... Qui peut nier en effet qu'en
» sortant de ses mains, nous ne nous soyons trouvés dans
» la plus parfaite égalité? N'a-t-elle pas donné à tous les
» hommes les mêmes organes, les mêmes besoins, la même
» raison? Les biens qu'elle avait répandus sur la terre
» ne leur appartenaient-ils pas en commun? Où trouve-
» rez-vous un principe d'inégalité? Avait-elle établi à
» chacun un patrimoine particulier? Avait-elle placé des
» bornes dans les champs? Elle n'avait donc pas fait des
» riches et des pauvres?

Notre philosophe se transporte en spéculation à l'époque des premiers établissements sociaux. Voici comme il s'en figure l'ordre :

» Il parait raisonnable de penser, dit-il, que nos pères,
» obligés de travailler pour se procurer une subsistance
» plus commode, réunirent leur travail en commun,
» comme ils avaient déjà réuni leurs forces pour former
» une puissance publique. Après avec réuni leur travail,
» ils devaient recueillir en commun. Vous voyez avec qu'elle
» sagesse la nature avait tout préparé pour nous conduire
» à la communauté des biens, et nous empêcher de tomber
» dans l'abîme où l'établissement de la propriété nous a
» jetés. Pour moi, je vous l'avoue, bien loin de regarder
» cette communauté comme une chimère impraticable,
» j'ai de la peine à deviner comment on est venu à
» établir des propriétés..... »

S'il passe au calcul des arrangements et des institutions d'un état un peu plus perfectionné, il en admire la simplicité, et le bonheur qui en est la suite : « Je crois, s'écrie-
» t-il, en s'extasiant, je crois voir les citoyens distribués
» en différentes classes; les plus robustes sont destinés à
» cultiver la terre, les autres travaillent aux arts grossiers
» dont la société ne peut se passer; je vois partout des
» magasins publics où sont renfermés les richesses de la
» république, et les magistrats, vraiement pères de la

» patrie, n'ont presque point d'autres fonctions que d'en-
» tretenir les mœurs, et de distribuer à chaque famille les
» choses qui lui sont nécessaires..... »

Ailleurs, après avoir dit encore que la principale source des malheurs qui affligent l'humanité, c'est la propriété des biens, il combat aussi l'institution abusive de *l'hérédité* : « Avec quelque égalité, fait-il lire, avec quelque éga-
» lité que l'on partage d'abord les biens d'une république,
» soyez sûrs que l'égalité ne régnera plus entre les ci-
» toyens à la troisième génération. Vous n'avez qu'un
» fils, formé sous vos yeux à l'économie et au travail, et
» il recueillera votre succession entière, conservée avec
» soin. Tandis que moi, à qui la nature à refusé vos forces
» et vos talents, moins actif, moins industrieux, ou moins
» heureux, je partagerai la mienne entre trois ou quatre
» enfants paresseux ou dissipateurs : Voilà des hommes
» nécessairement inégaux ; car l'inégalité des fortunes
» produit infailliblement des besoins différents et une
» sorte de subordination désavoués par les lois de la na-
» ture et par la raison..... »

Enfin, le bon Mably arrive à trouver définitivement le plan de sa république. « Nous la composerions, (dit-il) »
» de tous égaux, tous riches, tous pauvres, tous libres,
» tous frères ; notre première loi serait de ne rien posséder
» en propre. Nous porterions dans des magasins publics
» les fruits de nos travaux ; ce serait là le trésor
» de l'Etat et le patrimoine de chaque citoyen. Tous
» les ans les pères de famille éliraient des économes
» chargés de distribuer les choses nécessaires aux besoins
» de chaque particulier, de lui assigner la tache de travail
» qu'en exigerait la Communauté et d'entretenir les bonnes
» mœurs dans l'Etat. »

Maïs je distingue la partie de l'*Exposé* du 6 ventôse, qui s'adapte en réponse à ces philantropiques rêves,de celui qui nous en a inspiré d'autres semblables. Je lis, à la page 67 de cet *Exposé*, ce paragraphe que je crois bien fait exprès pour le démocrate Mably. Celui-ci, s'est appuyé de

raisons et de principes; mais on peut bien y répondre par des déclamations.

» Qui oserait mesurer toute la profondeur d'un pareil » précipice ? Qui oserait calculer tous les terribles effets » de cette *masse effrayante de prolétaires*, multipliée » par la débauche, par la fainéantise, par toutes les pas- » sions et par tous les vices qui pullulent chez une *nation* » *corrompue*, se précipitant tout à coup sur la classe des » propriétaires et des citoyens sages, iudustrieux et éco- » nomes. »

On voit combien il est aisé à des magistrats entourés de la force de renverser par quelques mots exclamatoires tout tout un édifice de puissantes raisons et d'irréfutables principes. Qu'importe qu'il ait été élevé à grand frais, qu'il porte la marque imposante du génie et l'attache d'un nom justement célèbre. Je ne suis pas dans la position la plus propre à venger le peuple souverain des outrages qu'on lui prodigue ici, avec une hardiesse qui ne peut être comparée à aucune des manifestations de mépris dont on le gratifiait dans l'ancien régime. On convient du moins que la *masse* des expropriés, des *prolétaires est effrayante*, qu'elle forme la majorité d'une *nation toute corrompue*, à l'exception de *la classe des propriétaires, des citoyens sages et industrieux*, de laquelle seulement on prend à honneur d'être ses représentants judiciaires. Tout ce reste, *multiplié par la débauche, par la fainéantise, par toutes les passions et tous les vices*, ne vaut pas la peine d'être compté. On conçoit que ce n'est point du tout celle qui travaille et qu'elle est absolument à charge à la minorité laborieuse, *sage et économe*.

Ne vous est-il pas venu déjà unanimement cette réflexion, citoyens jurés, que les faibles écrits que nous avons pu produire sur l'égalité réelle, sur le système de l'administration commune, n'étant que des réminiscences et des commentaires des célèbres publicistes qui ont parlé sur ces grandes matières bien avant nous, il ne fut jamais à craindre que nous pussions faire plus d'effet qu'eux,

Quand leurs ouvrages, renommés à si juste titre, sont tombés dans les mains de tout le monde, sont encore tous les jours réimprimés, sans que l'on craigne pour cela que leur influence produise une révolution contre les propriétaires, on peut être fort tranquile sur l'effet de quelques conceptions bien moins répandues et bien moins capables de faire impression sur les âmes. Et le *Manifeste des Egaux*, qui n'est point sorti de la poussière d'un carton, qui n'aurait peut être jamais vu le jour sans la publicité qu'à bien voulu lui donner ce tribunal, ne contient sûrement rien de plus que les manifestes de J.-J. Rousseau, de Mably, que j'ai analysés : Pourquoi donc en a-t-on fait tant de bruit ? Ah ! citoyens propriétaires, ne craignez rien. Fiez vous-en, pour le maintien du système que vous chérissez, aux passions, aux préjugés, aux habitudes, aux vices qui nous dominent. L'ambition, la cupidité, l'égoïsme, sont autant de barrières qui vous gardent de tout danger. Je ne fais pas moi à la nation l'injure de dire qu'elle soit absolument *corrompue*, mais j'ose affirmer qu'elle n'est point assez vertueuse pour adopter un ordre de choses qui, au rapport de tous les sages, la rendrait heureuse de ce bonheur naturel et pur, simple et innocent, dont elle est actuellement trop éloignée pour s'en faire même une idée juste.

Il me reste à citer une grande autorité en garantie contre l'accusation de provocation à l'égalité de fait qu'on à traduit par le mot *Pillage*. Cette garantie imposante, c'est Diderot. C'est bien le plus déterminé, le plus intrépide, j'ai presque dit le plus fougueux athléte du système. Et si je prouve qu'il a combattu en sa faveur bien plus audacieusement que nous, et que les Rois l'ont laissé faire, j'aurai peut être encore gagné quelque chose du calme qu'il m'est intéressant d'obtenir des imaginations effrayées à qui l'on a voulu persuader qu'il suffisait d'imprimer dans un pamphlet le mot *bonheur commun* pour occasionner subitement la subversion de l'institution des propriétés.

C'est toujours aux premières règles de la nature que les penseurs en législation se reportent pour étudier les véritables bases des droits des peuples. Lorsqu'ils sont de bonne foi, ils cherchent à la suivre fidèlement ; ils ne s'écartent en rien de ses volontés quelle a manifestées d'une manière trop claire pour que tous les esprits justes ne soient point capables de les saisir. Diderot fut un de ses meilleurs interprêtes. Voici les révélations qu'il nous à laissées de ses oracles saints :

« La nature, s'écrie-t-il, fait sentir aux hommes, par » la parité des sentiments et des besoins, leur égalité de » condition et de droits, et la nécessité d'un travail » commun.

« Le seul vice que je connaisse dans l'univers, continue- » t-il, est *l'avariee*. Tous les autres, quelque nom qu'on » leur donne, ne sont que des tons, des dégrés de celui-ci : » C'est le Prothée, le mercure, la base, le véhicule de tous » les vices. Analysez la vanité, la fatuité, l'orgeuil, l'am- » bition, la fourberie, l'hypocrisie, le scélératisme ; dé- » composez de même la plupart de nos vertus sophisti- » ques; tout celà se résout en ce subtil et pernicieux élé- » ment, le *désir d'avoir*. Vous le retrouvez au sein même » du désintéressement..... Je crois qu'on ne contestera pas » l'évidence de cette proposition : *Que là où il n'existerait* » *aucune propriété, il ne pourrait exister aucune de ses* » *pernicieuses conséquences.* »

Il examine ensuite les causes pour lesquelles toutes les legislations sont mauvaises. C'est parce que pour toutes on est parti d'un faux point. Tous les bons auteurs des plans de réformation se sont rencontrés dans les mêmes idées, et presque dans les mêmes expressions, parcequ'ils sont tous partis du même principe. Voici comme Diderot distingue et définit le vice fondamental des Constitutions. Il dit :

« En fait de réforme, qui n'améliore rien gâte tout. — » Les lois qui n'ont apporté que des remèdes palliatifs aux » maux de l'humanité, peuvent être regardés comme » causes premières des suites fâcheuses de leur mauvaise

» cure. On peut aussi les accuser d'être causes secondes
» des maux que leur imprudence a fomentés ou manqué
» de prévenir. Souvent ceux qui les ont faites, ont adopté
» comme bons de véritables abus, et ont travaillé, pour
» ainsi dire, à perfectionner, à régler l'imperfection
» elle-même et les choses les plus répugnantes au bon
» ordre. »

Où notre philosophe en veut-il venir ? A prouver constamment que toute législation qui ne sera point fondée sur la suppression des propriétés particulières, ne vaudra jamais rien. Écoutons comme il conclut :

« La raison, s'écrie-t-il encore, la seule raison de tous les
» maux et de tous les désordres de la société peut se tirer
» de l'obstination générale des législateurs à rompre ou
» laisser rompre le premier lien de toute sociabilité, par
» des possessions usurpées sur le fond qui devait indivisi-
» blement appartenir à l'humanité entière. »

Il retourne la même idée en tous sens. Tantôt il dit :

« Depuis le sceptre jusqu'à la houlette, depuis la tiare
» jusqu'au plus vil froc, si l'on demande qui gouverne les
» hommes, la réponse est facile : l'intérêt personnel....
» De qui ce monstre tient-il le jour ? De la propropriété.
» Sages de la terre !..... Discourez tant qu'il vous plaira
» sur la meilleure forme de gouvernement ;..... vous
» n'avez point coupé racine à la propriété, vous n'avez
» rien fait. »

Tantôt il rend la même idée, même avec des rapports plus étendus, par une simple phrase.

« Cette instabilité, ces vicissitudes périodiques des em-
» pires seraient elles possibles là où tous les biens seraient
» indivisiblement communs ? »

Ailleurs, notre philosophe considère la question sous le rapport de l'ignorance universelle que cause l'absence du système qu'il favorise.

« Depuis quand, dit-il, le commun en général est-il
» devenu une multitude aveugle ? N'est-ce pas depuis que
» la propriété et l'intérêt, joints aux erreurs qui en sont

» les suites, ont mis une discordance si variée et si com-
» pliquée entre les volontés, que, dans un millier de per-
» sonnes, à peine s'en trouve-t-il dix qui puissent s'ac-
» corder, soit sur la façon de considérer un objet utile, soit
» sur les vrais moyens de s'en procurer une égale jouis-
» sance ? Presque aucun n'aura une juste idée de ce qui
» constitue l'essence du vrai bien d'une société, quelque
» petite qu'on la suppose. »

Là, Diderot examine encore la même question sous le rapport de la disparution de tous les maux et de tous les crimes de la société :

« Tant que les lois de la nature subsistent dans leur
» entier, il n'y a point de crime possible....

» Délivré du tyran de la propriété, il est de toute im-
» possibilité que l'homme se porte à des forfaits ; qu'il
» soit voleur, assassin, conquérant. ...

» Otez la propriété..., faites tomber tous les préjugés et
» les erreurs qui les soutiennent, il n'y a plus de résis-
» tance offensive ou défensive chez les hommes ; il n'y a
» plus de passions furieuses, plus d'actions féroces, plus
» de notions, plus d'idées de mal moral.....

» L'esprit de propriété et d'intérêt dispose à immoler à
» son bonheur l'espèce entière.....

Par une conséquence naturelle, le spéculateur infère le contraire de l'esprit de non propriété ; il observe que :

» Sur toute la terre, les nations les plus humaines, les
» plus douces, ont toujours été celles chez lesquelles il n'y
» a presque point eu de propriété, ou celles qui ne l'ont
» point encore universellement établie. »

Plus loin, notre sage s'enthousiasme ; il se fait à lui-même une douce illusion ; il se transporte en idée, et, poétiquement, aux temps et aux lieux qui virent fleurir les beaux jours de l'Egalité :

« Presque tous les peuples (dit-il avec une vive admira-
» tion) ont eu et ont encore une idée d'un âge d'or, qui
» serait véritablement celui où aurait régné parmi les

» hommes la parfaite sociabilité dont j'ai développé les
» lois. »

Il porte ensuite ses regrets sur ce que parmi ceux qui ont été appelés à donner des lois aux hommes, il ne s'en est presque point trouvé à qui les vraies notions de la législation fussent venues à l'esprit :

« Lorsque les peuples, las de leurs propres forfaits,
» commencèrent à soupirer après les douceurs de la socia-
» bilité, et à se soumettre aux ordres et aux conseils de
» ceux qu'ils croyaient capables de la rétablir, n'était-il
» pas facile de leur faire connaître et de leur inspirer de la
» haine pour la première cause de tous leurs maux, *la*
» *propriété ?....* »

Il se plaint encore de l'imperfection, de l'absurdité de nos idées sur les véritables fondements des lois :

« Nos recueils de maximes de droit social, pourraient
» (remarque-t-il avec pitié) porter cette étiquette :
» *Moyens de policer les hommes par les réglements et*
» *les lois les plus propres à les rendre féroces et bar-*
» *bares?.....* »

Il soutient que sans la propriété, toute source de guerre intestine et extérieure serait tarie :

» Prévenez, dit-il, les causes de toute guerre. A quoi
» servent les lois de la trêve ?... »

Il peint en deux mots les charmes et la félicité de cet état pour lequel il s'enflamme. Il dit à ce sujet :

» Les vraies conventions sociales doivent tendre à entre-
» tenir parmi les citoyens une réciprocité de secours si
» parfaite, qu'aucun ne manque, non-seulement du *né-*
» *cessaire* et de *l'utile*, mais même *de l'agréable.* »

Il allait, lui, jusqu'à espérer de convaincre que ses excitations auraient un jour ou l'autre l'effet de persuader, et que l'on adopterait enfin son plan :

« J'indique, exprimait-il, le coup qu'il faut porter à la
» racine de tous les maux. *De plus habiles que moi réus-*
» *siront peut-être à persuader.....* »

Et il était d'une telle foi, qu'il s'attendait bien que les

rois eux-mêmes, transformés en autant d'agis, seraient gens à adopter son système :

« Mortels faits pour régir les nations (leur criait-il, avec véhémence)..... Voulez-vous bien mériter du genre humain en établissant le plus heureux et le plus parfait des gouvernements ?.... *Commencez par laisser pleine liberté aux vrais sages d'attaquer les erreurs et les préjugés qui soutiennent l'esprit de propriéte* ; .... bientôt *il ne vous sera plus difficile de faire adopter à vos peuples des* LOIS A PEU PRÉS PAREILLES A CELLES *que j'ai recueillies, d'après ce qu'il m'a paru que la raison peut suggérer de mieux aux hommes....* »

Enfin le philosophe Diderot ne voulut point que rien manquât à son projet. Il prévint toutes les objections sur la possibilité d'exécution.... :

« C'est très-peu de chose (assure-t-il) que les difficultés » de détail que l'on doit rencontrer dans les applications » particulières des lois pour les distributions des principales occupations, les moyens de pourvoir suffisamment » aux besoins publics et particuliers, et ceux de faire également subsister, sans confusion, sans désordre, une » multitude de citoyens.... Tout cela (ajoute-t-il), n'est » qu'une simple affaire de dénombrement de *choses* et de » *personnes*, une simple opération de calcul et de combinaisons, et par conséquent susceptible d'un très bel » ordre. Nos faiseurs de projets, anciens et modernes, ont » conçu et exécuté des desseins incomparablement plus » difficiles ; puis qu'outre les accidents imprévus, ils » avaient contre eux les accidents de la nature, et les » obstacles sans nombre qui naissent de l'erreur et dont » elle s'embarasse elle-même. Si l'on doit s'étonner c'est, » dit-il, que ces imprudents aient réussi en quelque » chose. »

Et là-dessus, notre philosophe donne un code complet de législation, conforme au système de *l'égalité* et au vœu de la *nature*, interprêté par lui. Je ne transcrirai de ce code remarquable, que les articles qui suivent :

« Loi 1re. — Art. 1er. — Rien, dans la société, n'appar-
» tiendra singulièrement ni en propriété à personne, que
» les choses dont il fera un usage actuel, soit pour ses
» propres besoins, ses plaisirs ou son travail journa-
» lier.....

» Art. 2. Tout citoyen sera homme public, substenté,
» entretenu et occupé aux dépens du public....

» Art. 3. Tout citoyen contribuera pour sa part à l'au-
» torité publique, selon ses forces, ses talents et son
« âge.....

» Loi 15me. Art. 1er. Quiconque aurait tenté, par cabale
» ou autrement, d'abolir les loix sacrées pour introduire
» la *détestable propriété*, sera enfermé comme *fou fu-*
» *rieux* et ennemi de l'humanité..... »

Malgré le sérieux de mon sujet et celui de ma situation, je ne puis m'empêcher d'observer ici en parenthèse qu'il est peut-être assez piquant de voir rapprocher en cet endroit la même épithète de *fou furieux* appliquée *aux conspirateurs* CONTRE *l'Égalité*, tandis que les citoyens accusateurs nationaux l'ont appliquée *aux conspirateurs* POUR *l'Égalité* ?

Mais certes, citoyens jurés, vous en conviendrez comme moi, le rêve que nous venons de voir est bien autrement achevé qu'aucun de ceux qu'on nomme les nôtres. Vous devez distinguer que nous, c'est-à-dire ceux qui se sont occupés d'après les pièces que vous avez eues sous les yeux ; ceux, dis-je, qui se sont occupés de promener leur imagination sur le système d'égalité pure, vous devez distinguer que ceux-ci ne sont réellement que des disciples, des écoliers même peu avancés dans la doctrine des grands maîtres dont j'ai analysé les œuvres.... Où est chez eux le plan comparable à celui de Diderot ? Où sont les développements aussi hardis, même aussi provocateurs que les siens et ceux de Mably et de J.-J. Rousseau ? *ce Manifeste des Egaux*, cette analyse dite de la *doctrine de Babeuf*, ces tirades du *Tribun du Peuple*, ne sont que des paraphrases bien adoucies du texte de ces trois philo-

sophes, de ces trois législateurs. Lorsqu'il n'y avait point encore, sous notre gouvernement républicain, d'inquisition qui prohibât leurs livres, pouvait-il être défendu de les expliquer, de les commenter? Celà était-il en effet défendu? Non. Parce qu'on rougirait de poursuivre directement la mémoire de ces grands hommes, on poursuit leurs commentateurs, leurs interprêtes, leurs apôtres. En vertu de quelle loi? Il n'en n'est point. La presse est libre, les opinions sont libres, dit-on encore. On rend encore, aussi, extérieurement hommage à ces principes, et secrètement on les viole sans pudeur. La force tient lieu de tout droit. L'intérêt de celui qui possède l'autorité fait ployer toutes les autres convenances, tous les principes. Je ferai voir que c'est uniquement sous le rapport de l'usage que j'ai prétendu faire du droit de la presse et du libre cours des opinions que je languis depuis un an dans les fers.

Mais ne perdons pas de vue l'impression vive qu'a dû produire ici, sur les plus zélés champions de la propriété, l'énergique exposé de la doctrine de Diderot. Cette impression, par sa force toute particulière, n'a-t-elle pas dû atténuer de beaucoup celle que firent naître les trop faibles écrits des conjurés de floréal? Ne trouverons nous pas aussi dans l'*exposé* des accusateurs nationaux ce qui s'appliquerait moins bien à ces derniers prétendus conjurés qu'à l'auteur du *Code de la nature?*.... Aux yeux des mêmes accusateurs, Diderot doit paraître le chef suprême de tous les conjurés C'est sur lui que doivent tomber les passages les plus enflammés de leur fulminatoire. C'est pour lui qu'ils ont dû dire: (page 68 de l'*Exposé* de ventôse) » Voilà le *bonheur commun* auquel on » appelle les *frères*, les *Egaux;* si l'imagination demeure » saisie en apercevant dans le lointain l'horrible désert » où l'on prétendrait nous conduire, n'est-elle point également épouvantée des objets lugubres qui tracent la » route qu'ils voulaient nous faire parcourir? C'est à travers les ruines, les cadavres, les tombeaux, que ces

» monstres se disposaient à nous mener, jusqu'à l'anéan-
» tissement absolu de tout ordre social. »

« Ainsi, lorsqu'un vaste incendie a consumé toute une » cité, on ne trouve plus, au milieu des débris encore » fumants, que quelques victimes errantes, plongées dans » la désolation et le désespoir; tandis que dans les repaires » voisins, des scélérats se partagent avec une joie féroce, » le butin dérobé aux flammes qu'eux-mêmes avaient » allumées. »

Qu'il est donc vrai de dire que les opinions des hommes sont entre elles étrangement discordantes. Quel noir affreux règne dans cette peinture! C'est un supplément d'Young.... Voyez le même sujet traité par Mably et Diderot. C'est un tableau des plus riants; c'est l'âge d'or; ce sont des fleurs et des fruits, le bonheur, l'innocence et la vertu, en place de décombres, de ruines fumantes, de cadavres, de tombeaux et de repaires de brigands.....

S'il est vrai qu'en prouvant que les philosophes modernes partagent avec moi le crime d'avoir prêché ses maximes qui font la base principale de mon accusation, j'ai dû beaucoup atténuer l'effroi qu'avait dû produire contre moi la prévention qui m'en imputait l'endoctrinement exclusif, je ne dois pas négliger de faire voir que j'eus encore plus récemment, non pas des co-propagandistes, mais bien des précurseurs qui, dans le temps, ne parurent pas moins fervents que moi. C'est en produisant force témoignages, qui montreront que je ne suis en cela rien moins qu'un novateur, que j'aguérirai peut-être ceux qui, jusqu'à présent voyaient en moi un homme très-extraordinaire et indubitablement très-coupable. Eh bien, que l'on sache donc que les précurseurs dont je veux parler sont encore dans les conseils législatifs. On ne les devinerait pas? C'est Tallien et Armand de la Meuse. Si je prouve que je n'ai rien émis de plus fort qu'eux sur le fameux chapitre de l'égalité, je demanderai pourquoi ils n'ont point été traduits à une haute-cour, et pourquoi j'y suis?....

Tallien écrivait les choses suivantes, au mois de février 1793, dans son journal intitulé alors : *L'Ami des Sans-Culottes*, n° 71 :

« On parle beaucoup d'*anarchie* ; je réponds qu'elle » cessera du moment où les agents de la République ces- » seront d'ourdir leurs trames contre la liberté ; je réponds » qu'elle cessera *du moment où les fortunes seront moins* » INÉGALES..... *Surcharger l'opulence, soulager la mi-* » *sère, anéantir l'une avec le superflu dangereux de* » *l'autre*. Voilà tout le mystère de la Révolution. »

Armand de la Meuse disait à la tribune de la Convention, le 26 avril 1793 :

» Les hommes qui voudront être vrais, avoueront qu'a- » près avoir obtenu l'égalité politique de droit, le désir le » plus naturel et le plus actif, c'est celui de l'*égalité de* » *fait*.

» Il y a plus, c'est que, sans le désir ou l'espoir de cette » *égalité de fait*, l'égalité de droit ne serait qu'une illu- » sion cruelle, qui, au lieu des jouissances qu'elle a pro- » mises, ne ferait éprouver que le supplice de Tantale à » la portion la plus nombreuse et la plus utile des ci- » toyens.

» J'ajouterai que les primitives institutions sociales » ne peuvent même avoir eu d'autre objet que d'établir » l'*égalité dè fait* entre les hommes ; et je dirai encore » qu'il ne peut pas exister, en morale, une contradiction » plus absurde et plus dangereuse que l'égalité de droit, » sans l'*égalité de fait* : car, si j'ai le droit, la privation » du fait est une injustice révoltante.

» Loin de vous toutes les distinctions métaphysiques, » ces productions séductrices et fallacieuses de la vanité » et de l'égoïsme. Il est une vérité éternelle, à laquelle il » faut enfin que tous rendent volontairement l'hommage » qui lui est dû, si l'on veut prévenir l'hommage forcé » qu'on voudrait peut-être lui rendre trop tard, c'est que » l'égalité de droit est un don de la nature, et non un » bienfait de la société : Voilà les droits de l'homme. Mais

» ces droits ayant été méconnus, et l'égalité de droit
» n'ayant souvent pu procurer aux hommes faibles l'*éga-*
» *lité de fait*, sans laquelle la première ne pourrait rien
» être pour eux, ils se sont réunis pour s'assurer mutuel-
» lement et par le fait la jouissance de l'égalité de droit :
» Voilà les droits du citoyen.

«..... Si les hommes, dans l'état de nature, naissent
» égaux en droits, ils ne naissent point égaux dans le fait ;
» car la force et l'instinct qu'ils tiennent aussi de la na-
» ture, établissent entr'eux une très grande inégalité de
» fait, malgré l'égalité de droit ; mais leur réunion et
» leurs institutions sociales ne peuvent et ne doivent avoir
» d'autre objet que de maintenir, par le fait, cette égalité
» de droit, en garantissant le faible de l'oppression du
» plus fort, et en soumettant l'industrie des uns à l'utilité
» de tous.

» ..... L'erreur la plus funeste et la plus cruelle dans
» laquelle l'Assemblée constituante, l'Assemblée législa-
» tive et la Convention nationale seraient tombées, en
» marchant servilement sur les pas des législateurs, qui les
» ont précédés, c'est..... de n'avoir pas marqué les limites
» du droit de propriété, et d'avoir abandonné le peuple
» aux spéculations avides du riche insensible.

» Ne cherchons point, si, dans la loi de nature, il peut
» y avoir des propriétaires, et si tous les hommes n'ont
» point un droit égal à la terre et à ses productions ; il
» n'y a point de doute, et il ne peut y en avoir entre nous
» sur cette vérité.

» Ce qu'il importe de savoir et de bien déterminer,
» c'est que si, dans l'état de société, l'utilité de tous a
» admis le droit de propriété, elle a dû aussi limiter
» l'usage de ce droit, et ne pas le lâcher à l'arbitraire du
» propriétaire ; car, en admettant ce droit sans précaution,
» l'homme qui, par sa faiblesse dans l'état de nature, était
» exposé à l'oppression du plus fort, n'aura fait que
» changer de malheur par le lien social.

» Ce qui était faiblesse dans le premier état, est devenu

» pauvreté dans le second. Dans l'un, il était la victime » du plus fort; dans l'autre, il est celle du riche et de » l'intrigant. Et la société, loin d'être un bienfait pour » lui, l'aura au contraire privé de ses droits naturels avec » d'autant plus d'injustice et de barbarie, que, dans l'état » de nature, il pouvait au moins disputer sa nourriture » aux bêtes féroces ; au lieu que les hommes, plus féroces » qu'elles, lui ont interdit cette faculté par ce même lien » social, en telle sorte, qu'on ne sait ce qui doit étonner » le plus, ou de l'imprudente insensibilité du riche, ou » de la patience vertueuse du pauvre.

» C'est pourtant sur cette patience que repose l'ordre » social; c'est sur cette patience que le riche voluptueux » repose tranquillement; c'est par l'effet de cette patience » vertueuse et magnanime, que le pauvre, courbé » dès l'enfance sur la terre, ne s'y repose à la fin de ses » jours que pour ne plus la revoir : heureux de trouver, » dans ce repos terrible, le terme de ses maux; et, pour » prix de tant de vertus, nous l'abandonnerions encore à » nos institutions barbares, et nous oserions en perpétuer » les vexations et les abus !

» On a beau dire que le pauvre jouit, comme le riche, » d'une *égalité commune aux yeux de la loi*; ce n'est là » qu'une séduction politique.

» Ce n'est pas une égalité mentale qu'il faut à l'homme » qui a faim ou qui a des besoins : il l'avait, cette égalité, » dans l'état de nature. Je le répète, parce que ce n'est » pas là un don de la société, et parce que, pour borner là » les droits de l'homme, il valait autant et mieux pour lui, » rester dans l'état de nature, cherchant et disputant sa » subsistance dans les forêts ou sur les bords des mers et » des rivières.

» ..... La première et la plus dangereuse des objections, » quoique la plus immorale, c'est le prétendu droit de » propriété, dans l'acception reçue. Le droit de propriété ! » mais quel est donc ce droit de propriété? Entend-on » par là la faculté illimitée d'en disposer à son gré? Si on

» l'entend ainsi, je le dis hautement, c'est admettre *la loi* » *du plus fort*, c'est tromper le vœu de l'association, c'est » rappeler les hommes à l'exercice des droits de la nature; » et provoquer la dissolution du corps politique. Si, au » contraire, on ne l'entend pas ainsi, je demande quelle » sera donc la mesure et la limite de ce droit? Car enfin, » il en faut une. Vous ne l'attendez pas, sans doute, de la » modération du propriétaire ?....

» .... Voulez-vous de bonne foi le bonheur du peuple? » Voulez-vous le tranquilliser? Voulez-vous le lier indis- » solublement au succès de la Révolution et à l'établisse- » ment de la République? Voulez-vous faire cesser ses » inquiétudes et les agitations intestines; déclarez aujour- » d'hui que la base de la Constitution républicaine des » Français sera la limite du droit de propriété.....

» Ce n'est plus dans *les esprits* qu'il faut faire la Révo- » lution; ce n'est plus là qu'il faut chercher son succès : » depuis longtemps elle y est faite et parfaite, toute la » France vous l'atteste; mais c'est dans *les choses* qu'il » faut enfin que cette Révolution, de laquelle dépend le » bonheur du genre humain, se fasse aussi toute entière. » Eh! qu'importe au peuple, qu'importe à tous les » hommes un changement d'opinion, qui ne leur procu- » rerait qu'un bonheur idéal? On peut s'extasier, sans » doute, pour ce changement d'opinion; mais ces béati- » tudes spirituelles ne conviennent qu'aux beaux esprits » et aux hommes qui jouissent de tous les dons de la for- » tune. Il leur est bien facile, à ceux-là, de s'enivrer de » la liberté et de l'égalité. Le peuple aussi en a bu la pre- » mière coupe avec délice et transport, il s'en est aussi » enivré. Mais craignez que cette ivresse ne se passe, et » que, revenu plus calme et plus malheureux qu'aupara- » vant, il ne l'attribue à la séduction de quelques factieux, » et qu'il ne s'imagine avoir été le jouet des passions ou » des systèmes et de l'ambition de quelques individus. La » situation morale du peuple n'est aujourd'hui qu'un » beau rêve qu'il faut réaliser, et vous ne le pouvez qu'en

» faisant *dans les choses* la même révolution que vous » avez faite dans les esprits. »

Voilà cependant, citoyens jurés, la doctrine qu'a prêchée à l'Assemblée conventionnelle un homme qui est encore membre du Corps législatif actuel, et qu'on n'a jamais songé à qualifier de conspirateur.

Si je voulais fouiller dans l'antiquité, que d'autres co-athlètes ne découvrirais-je point ? Je n'y fouillerai pas. L'exemple du fondateur des chrétiens est cependant encore bon à citer. Rien de plus précis que ces paroles : *Aime ton frère comme toi-même. — Fais à chacun ce que tu voudrais qu'on te fît*, c'est-à-dire, veuilles que chacun soit aussi heureux que tu dois désirer de l'être, qu'il soit en conséquence absolument ton égal, ni plus ni moins que toi. Il est vrai qu'on peut remarquer que la publication de ce code de l'égalité valut aussi à Jésus d'être traité comme un chef de conspiration.

Je crois avoir suffisamment fixé, citoyens jurés, l'aperçu général du caractère et des motifs importants de ce grand procès. Je vais passer à la seconde partie, dans laquelle j'examinerai ceux des actes employés comme à charge dans les volumes accusateurs, et qui ont précédé l'époque de la prétendue mise en activité de la conjuration.

CITOYENS JURÉS,

En ouvrant à la page 5 l'*Exposé* des accusateurs nationaux, on y lit ces mots :

« *Là loi n'aura aucun empire à exercer sur ceux qui* » *se borneront à nourrir dans leurs cœurs leurs affreuses* » *espérances, tant qu'ils n'essayeront point de réaliser* » *leurs projets.*

» *Laissons leur même exhaler dans de vaines déclama-* » *tions leur rage impuissante. Croyons que les convul-* » *sions dont ils sont agités.... vengent assez la société* » *de leurs vœux homicides.* »

Malgré le fiel et la virulence avec lesquelles ces lignes

sont écrites, elles sembleraient encore rendre hommage à l'indépendance de la pensée et à sa libre mission. Elles sembleraient correspondre à la détermination annoncée par les accusateurs nationaux, d'éloigner de l'accusation, avec tout ce qui ne paraîtrait point faire partie des actes directement coïncidants à l'exécution du prétendu projet, tous les écrits publiés par la voie de la presse, quoiqu'énumérés avec tant d'importance et de soin, dans la confabatation d'André Gérard du 23 messidor : « Laissons leur » nourrir dans leurs cœurs leurs... espérances, tant qu'ils » n'essaieront point de réaliser leurs projets.... Laissons » leur même exhaler, dans de vaines déclamations, leur » rage impuissante..... »

Il semblerait, d'après cela, que tout ce qui n'est que *déclamations*, pour me servir de l'expression consacrée par les accusateurs, tout ce qui n'est qu'opinions écrites et imprimées, sans but ostensible d'exécution de conspiration, fut dans le procès irrévocablement écarté. Mais à la page 23 du même *Exposé*, on voit une distinction qui ne paraît ni facile à expliquer, ni très conciliable avec cette première idée. On lit : «.... Il ne s'agit point ici du délit » qui pourrait résulter des écrits en eux-mêmes. Nous ne » les considérerons que comme moyens employés à l'exé- » cution d'un projet de soulèvement qui était le premier » but de la conspiration.... Sous ce rapport, ces écrits ne » se doivent point distinguer de toutes les autres mesures » que le Comité insurrecteur avait recommandées à ses » agents.,.. »

C'était dire à la fois qu'on se servirait des écrits et qu'on ne s'en servirait pas. Cette distinction était bonne pour dispenser de donner copie de ces écrits aux accusés pour qu'ils y puisent des moyens de défense. On ne veut pas, dit-on, les apprécier en eux-mêmes. Et cependant on s'en servira comme « moyens employés à l'exécution d'un pro- » jet de soulèvement, premier but des conspirateurs..... » En effet, on les a employés de cette manière. On a interrogé ici plusieurs des co-accusés sur le simple objet de la

distribution de ces écrits qui sont en effet absolument inhérents à l'affaire par la relation qui en est faite partout dans les pièces. Mais on ne devait peut-être pas admettre, sans un examen préalable, la certitude que ces écrits étaient criminels et provocateurs à des soulèvements. Indépendamment de la garantie de la liberté de la presse, il nous sera peut-être permis d'examiner jusqu'à quel point ces écrits étaient provocateurs ?

Abstraction encore faite de ces écrits, il est une certaine portion de pièces saisies dans le local où j'étais à l'instant de mon arrestation, lesquelles sont des minutes datées ou non datées, mais toutes bien antérieures à l'époque à laquelle on assigne l'organisation de la mise en activité des mesures prises pour l'exécution du prétendu complot. On a étendu l'instruction sur ces pièces et elles sont comprises dans les volumes des pièces dites à conviction. Cette extension d'instruction semble être une dérogation à la détermination annoncée d'élaguer tout ce qui ne dépendrait pas de cette prétendue organisation et de ces mesures d'exécution. Il résulte de là que nous devons aussi étendre notre justification sur toutes ces pièces.

Je résume cette difficulté qui est de principe essentiel pour l'ordre de cette partie de ma défense. Elle repose, cette même difficulté, sur deux faits. C'est que, d'un côté, le directeur du jury Gérard, dans son acte d'accusation, fait remonter d'après les pièces saisies, l'origine de la prétendue conspiration, bien avant le mois de germinal de l'an 4 ; et d'un autre côté, la haute-cour avait semblé vouloir fixer cette origine vers le 10 ou 12 du même mois de germinal Si la haute-cour eut tenu constamment à ce dernier système, peut-être nous eut-elle mis dans le cas de borner nos défenses à partir de l'époque précise qu'elle aurait marquée. Mais comme elle est aussi remontée à l'examen de pièces bien antérieures à cette époque du 10 ou 12 germinal, il s'ensuit que les défenses doivent aussi remonter plus haut.

Je ne connais rien de plus intelligible que de suivre

l'ordre de dates des pièces contenues dans les volumes accusateurs. C'est en observant cet ordre, que je compte faire saisir précisément le point auquel nous avons cessé, suivant les expressions de l'*Exposé*, de nous borner *à nourrir dans nos cœurs nos espérances*, *à exhaler nos vaines déclamations*, et le moment auquel nous avons commencé *d'essayer de réaliser nos projets*.

Si nous prouvons que le moment n'est jamais arrivé, qu'il n'y a jamais eu de projet réel d'exécution, il en résultera qu'il n'y a point eu de conspiration.

J'ai fait voir, dans la première partie de ma justification, les divers sentiments qui guidèrent ma tâche d'écrivain politique après l'époque mémorable de vendémiaire.

Je crus devoir combattre le royalisme prêt à remporter un triomphe assuré, puisqu'il s'était emparé des esprits dans toutes les classes de la société.

Pour ramener la masse du Peuple à l'amour de la République, je sentis la nécessité de chercher un nouveau levier révolutionnaire. Je m'étais aperçu que tous les anciens étaient usés. Les mots *Egalité*, *Liberté*, dont le pouvoir magique avait fait résulter tant de prodiges depuis 89 étaient devenus tous au moins insignifiants depuis que le peuple avait vu que sa situation n'était point changée, que son sort n'en était pas rendu plus heureux. Alors je vis que pour le rattacher, il fallait lui dire ce qu'en effet je sentais être vrai, savoir, que pourtant le bien général ne pourrait se trouver que dans la République, mais dans la véritable République; et que la véritable République serait celle qui consacrerait le véritable bonheur de tous les membres qui la composent. Je conçus qu'il était de suite nécessaire de faire espérer le bonheur.

De là, je pensais que, tout en entretenant le peuple de la manière dont je concevais le plan d'une semblable République, d'une République absolument démocratique, capable d'assurer le bonheur de tous, il fallait en même temps faire sans cesse contraster sous ses yeux le tableau de ses affreu-

ses misères sous la République aristocratique. Donc mes écrits se composaient de ces deux parties essentielles.

J'ai donné une esquisse de la première. Je vais en livrer une de la seconde. On verra partout que jusques là, il n'y avait, dans mes actes rien de proprement caractéristique de conjuration.

Eussè-je eu une âme froide et incapable de s'émouvoir à la vue des maux publics, j'étais personnellement payé pour maudire bien cordialement l'affreuse famine et tous les malheurs de l'an III. Relégué à cette cruelle époque dans la prison d'Arras, pour mes écrits de la fin de l'an II et du commencement de cette année III ; écrits dans lesquels je m'étais élevé avec le plus de force qu'il m'avait été possible contre les crimes de la réaction en pleine activité alors, j'avais laissé, sans secours et dans la plus triste détresse, ma femme et trois malheureux enfants. Du fonds de mon espèce d'exil, j'appris que ces enfants trop chéris, ces objets de ma tendre affection, souffraient, apérissaient avec tant d'autres, au milieu des angoisses de cette horrible famine due aux soins du populicide Boissi-d'Anglas. J'avais une fille de sept ans; j'eus bientôt la déchirante nouvelle qu'elle était morte des suites de la réduction assassine des deux onces de pain. En revoyant mes deux autres enfants en fructidor, je les retrouvai exténués au point qu'ils étaient à mes propres yeux méconnaissables. Ce tableau que j'apercevais dans ma propre famille, je le voyais reproduit dans cent mille autres autour d'elle. Je distinguai parfaitement les traces, encore très marquées, de cette exténuation générale qui avait atteint la majeure partie de la population de Paris, qui avait desséché presque tous les visages, qui faisait encore chanceler les corps. Que dis-je ? Le systême de famine était encore flagrant, on avait seulement augmenté de quelques onces la pitance individuelle et journalière. Le discrédit du papier monnaie et d'autres manœuvres portaient de nouveaux coups aux dernières ressources du peuple. J'avais donc à la fois les raisons particulières et les consi-

dérations d'intérêt général pour m'exciter à exécrer ces temps funestes, et ceux qui les avaient précédés, et je devais être bien disposé pour en faire des peintures fortes dans mes nouveaux numéros. Je m'abandonnai en effet à toute l'énergie de mon ressentiment contre les infames affameurs et les concepteurs de tous les projets tendant à ruiner le peuple, à l'avilir, à lui forger des chaînes de toutes sortes. J'avais pu asseoir mes lamentables portraits sur un fond bien touchant. C'étaient les pétitions des mères éplorées qui, dans les jours calamiteux, s'étaient réunies pour aller solliciter secours près des mandataires du peuple pour leurs enfants mourants. Citoyens jurés ! Indépendamment du besoin que vous avez de saisir les motifs qui ont dirigé ma conduite durant la période où vous devez l'examiner, il est utile que vous connaissiez aussi des monuments précieux de la partie de l'histoire de notre Révolution qui appartient à ce procès. Au fond de vos départements, vous n'avez point vu Paris ni connu ses malheurs de l'an III ; vous avez pu vous faire une bien imparfaite idée de sa situation désastreuse ; l'effet de la terrible commotion qu'il essuyait alors se fit bien sentir partout, mais dans un degré fort incomparable au mouvement du centre. Il faut vous offrir des images qui puissent vous pénétrer de l'exacte vérité sur des faits si mémorables ; cela est utile, dis-je, à cause de l'enchaînement que ces faits ont avec les actes et l'affaire des hommes que vous avez à juger. Voici donc les pétitions sur la famine de l'an III, que je commençai à insérer dans mon journal en frimaire de l'an IV, pour les faire servir de texte au développement de toutes les réclamations que je voulus faire pour le peuple. Je démontrerai comment elles m'ont valu d'être dès lors considéré comme conspirateur, et comment on a fait dater réellement de là ma prétendue conspiration.

C'est à la page 85 du nº 35 du Tribun du peuple, qu'on lit ce qui suit :

« Nos corps exténués par le besoin ne peuvent plus se

» soutenir.... Nous avons attendu que la masse de nos
» malheurs ne trouvent aucune excuse en nous-mêmes,
» afin que la malveillance n'ait aucun prétexte de nous
» calomnier. Il ne nous est plus permis de rester froides
» spectatrices du supplice de la faim qui déchire nos en-
» trailles.... Nous ne pouvons plus être les insensibles
» témoins de notre mort journalière, graduée sur les cal-
» culs de l'ambition et de la cupidité avare.... Nous ne
» pouvons voir plus longtemps nos enfants mourir sur
» nos seins flétris; ils n'y pompent plus que du sang, au
» lieu du lait que la nature leur destine pour aliment! —
» *Administrateurs! Gouvernants!*.... Voyez les mères
» infortunées, dont les enfants, atteints du fléau de la fa-
» mine, sont morts avant l'instant marqué pour leur
» naissance! — Voyez nos parents, nos amis, nos frères,
» emportés par la faim! Allez sur leurs tombes nombreuses!
» du fond du cercueil ils vous crient : C'est la faim qui
» nous assassina! Nous mourûmes dans les transes
» horribles du désespoir et de la rage!.... Dites à nos en-
» fants de nous suivre; qu'ils ne subissent pas mille morts,
» au lieu d'une seule que la nature leur réservait !!!....
» La génération s'écoule avant le terme !.... Les généra-
» tions qui devaient la remplacer, s'arrêtent en rétrogra-
» dant dans leur développement. Les forces de tous les
» âges s'épuisent et s'éteignent !.... La douleur, la fièvre
» nous accablent, et minent presque tous les citoyens !....
» La peste, qui toujours est la suivante affreuse de la fa-
» mine, nous emportera par milliers !!!... »

Une autre pétition que j'inserai de suite, contenait les paragraphes que je vais rappeler :

« Le Peuple, y est-il dit, sent ses entailles déchirées par
» le besoin. Il a vendu ses meubles, ses habits, ceux de
» ses enfants, afin de retenir encore quelques heures une
» vie qui lui échappe. L'avare possesseur de grains refuse
» à ses semblables, même au prix de l'or, la subsistance
» qui leur manque. Le pauvre meurt à côté de l'abon-
» dance qui n'est plus pour lui, et à laquelle il n'ose, ni ne

» peut toucher. Le riche accapareur, rassasié de délices,
» repose tranquillement sur des sacs de farine que sa cu-
» pidité entasse paisiblement au milieu de la détresse uni-
» verselle...... L'agioteur infâme se couche sur des mon-
» ceaux d'or et d'assignats, qu'il décrie pour se les appro-
» prier, et qui sont le fruit injuste de ses brigandages
» journaliers et de sa rapacité dévorante. La famine hor-
» rible, créée par le système dépopulateur de la contre-
» révolution, emporte dans la tombe, et la génération pré-
» sente, et celles qui ne sont pas nées encore. — La valeur
» des assignats se trouve réduit presque à rien, par l'avi-
» lissement que leur a imprimé le machiavélisme des cons-
» pirateurs, par les manœuvres de l'agiotage meurtrier,
» toujours permis ou toléré. Le prix de toutes les denrées
» s'est accru au centuple. Il s'en faut bien que le prix
» d'un travail honnête ait suivi la même proportion.
» Parmi les citoyens qui survivent aux ravages désolants
» de la famine et au dépérissement général, le citoyen qui
» n'a qu'un revenu médiocre, est frappé radicalement. Il
» est sans ressource. Il ne lui reste que son désespoir et la
» mort.
» Jusqu'à quand durera la rage des ennemis du peuple ?
» Jusqu'à quand la justice sera-t-elle bannie du territoire
» de la liberté ? Jusqu'à quand sera-t-elle muette, impuis-
» sante ? »

Je l'ai dit, je fis servir ce texte au développement de toutes mes réclamations contre les divers griefs faits au peuple, et dès lors le gouvernement vit en moi un cons pirateur, et dès lors il se mit à ma poursuite, et donna partout des ordres pour me faire arrêter, sans nul respect pour la liberté de la presse dont je ne faisais qu'user avec la latitude qui doit appartenir à tout citoyen, et sans avoir aucun autre prétexte contre moi que mon journal. Il ne fit pas chose propre à me calmer, lorsque voyant que toutes ses peines et ses recherches pour m'atteindre étaient inutiles, il commit l'immoralité de faire arrêter ma femme, de l'arracher à ses enfants, qui restèrent seuls et

absolument abandonnés dans un galetas, de la retenir jusqu'à ce qu'elle eut passé devant un jury d'accusation, et cela pour l'obliger à me dénoncer, en découvrant le lieu de ma retraite.

Ce fut vers la fin de nivôse que s'exécuta cette infamie.

Je ne fis à cette occasion dans mon n° 40, qu'un article très court, mais aussi vif et sanglant que je le devais. Les intérêts généraux, en ma simple qualité de publiciste, faisant quelque sensation, l'emportèrent alors comme toujours sur cette affaire particulière, malgré son importance même relative à la liberté et à la morale publique.

Mais, malgré que le gouvernement semblât le croire, si comme je le prouverai, je n'ai pas véritablement conspiré depuis, je conspirais encore bien moins, alors. Je n'étais affilié à aucune association. Qu'on voie mes divers n°s. Ils portent l'empreinte de la plus entière indépendance ; ils sont marqués au coin de la plus complète liberté personnelle. Ils roulent, ainsi que je l'ai dit, constamment sur deux bases ; l'une le propagandisme et le développement du vrai système de la démocratie ; l'autre, la peinture des désastres publics passés et successifs. Ce n'était pourtant point encore là conspirer.

Je vais faire voir que je ne conspirais pas au 25 nivôse. J'aborde sous cette date la pièce la plus haute en chronologie dans les deux volumes des pièces à charge ; et je rappelle aux citoyens jurés que c'est pour satisfaire au plan que j'ai annoncé de suivre rigoureusement, dans cette seconde partie de ma défense, l'ordre des dates.

La pièce que je saisis, du 25 nivôse, est la 15e de la 8e liasse, page 24 du second volume. Elle est intitulée : *Gracchus Babeuf au Plébéien Simon.*

C'est une simple lettre : Que dit-elle ? Elle engage Simon, citoyen infiniment estimable, de consacrer ses talents et son zèle que je connaissais, à écrire pour la démocratie et l'égalité que je considérais avoir trop peu d'apôtres, tandis que toutes les autres doctrines contraires en pullulent : « Viens, lui dis-je, en brave auxiliaire,

» combattre avec nous. Nous avons besoin d'être aidés.
» Nous avons besoin de montrer à l'ennemi plus d'un
» chef, courageux et intrépides, de la sainte ligue de l'éga-
» lité et du bonheur commun. »

Je lui insinue ensuite dans quel journal il pourrait déposer son endoctrinement. Je lui dévoile une perfide intrigue qui a fait de ce journal, avec des dehors constamment démagogiques, le réceptable des immondices les plus empoisonnées des ennemis du Peuple. Je me permets de lui donner quelques avis sur le ton, la manière et le style convenables à un journal réellement voué au bien du Peuple. Je termine par l'inviter à parler beaucoup « du
» bonheur commun, de la vraie égalité, des véritables
» institutions plébeiennes, de la démocratie telle qu'on ne
» l'a point encore connue, des charmes de cet ordre de
» choses, de son exclusive légitimité, des moyens d'y par-
» venir. » J'avoue franchement ici que j'ai regretté que cet homme précieux eut été empêché par des circonstances et des occupations, de répondre à mes vœux. Mais je ne vois pas en quoi cette lettre que je lui ai écrite peut tenir à la prétendue conspiration, qui, dans le système même de la haute-cour, n'a eu de commencement d'existence que vers le 10 germinal. Je ne vois pas pourquoi on l'a imprimée dans les volumes accusateurs. Y voit-on rien qui dépasse *la borne* des illusions, *des espérances nourries dans les cœurs,* borne, jusqu'à laquelle, a dit l'*Exposé* du 6 ventôse, *la loi n'a aucun empire à exercer,* dès qu'on n'a point *essayé de réaliser des projets.*

La date qui se rapproche le plus de celle que je viens d'analyser, est celle du 25 pluviôse, 51[e] p. de la 15[e] l., page 58 du 2[e] vol. : *Les Egaux d'Arras à leur Tribun.*

Il n'y a, à mon sens, dans cette lettre, que les deux derniers mots de ce titre qui soient répréhensibles. Ils contiennent une sorte d'adulation qui m'aurait semblé cacher un piège si je connaissais moins la droiture affectueuse de ceux qui m'ont écrit. Cette épître écarte du reste toute idée apparente de conspiration de ma part à

cette époque. On sait que je suis en position d'éprouver des besoins, on fait une collecte, on m'envoie des secours, on ne me dit qu'un mot au-delà pour m'engager à soutenir mon zèle civique; où est le conspirateur ?

On ne le trouvera pas davantage dans une lettre datée de Paris, 26 pluviôse, 44e pièce de la 15e liasse, page 49 du 2e vol. C'est la lettre d'un citoyen qui demande tout simplement des nouvelles de l'arrestation de ma femme, arrestation ordonnée par le Directoire exécutif et exécutée de la manière dont j'ai déjà rendu compte. Il est vrai qu'on parle encore, à la fin de cette lettre, d'un sac contenant *des nos cachetés*, et qu'on ajoute : *Tu peux être tranquille sur ce qui me reste, cela est en ordre.* Je conçois que voilà ce qui a pu paraître suspect. Il faut donc éclaircir cette fin ténébreuse. Tout le mystère est que ce citoyen qui m'écrit était celui qui voulait bien se charger de l'expédition de ma feuille pour les abonnés des départements. On cachetait la bande portant l'adresse de ces abonnés. Mon expéditionnaire me mandait de lui faire remettre le sac dans lequel *il m'avait fait passer les numéros cachetés*; il me disait qu'il *lui restait d'autres numéros sur lesquels il fallait que je fusse tranquille, parce qu'ils étaient en ordre*. Il y a point là de conspirarion.

Sous la date du 27 pluviôse, est la 30e pièce de la 15e liasse, page 45 du 2e vol. C'est la copie d'un réquisitoire du commissaire du Directoire exécutif, près l'administration municipale de la commune de Béthune, et un arrêté pris par cette administration en conformité de ce réquisitoire. Le réquisitoire, après un tableau trop vrai de l'influence d'une certaine classe d'écrits, sur les persécutions et les massacres des républicains, et sur tous les autres malheurs de la funeste réaction de thermidor, provoque d'en arrêter l'émission dans la commune de Béthune et d'ordonner que plusieurs exemplaires soient brûlés publiquement en signe d'exécration, afin qu'ils cessent d'être un obstacle à la réunion de tous les citoyens..... Cette

conviendra donc que je la rétablisse en toute son intégrité dans ma justification.

Je dépose mon opinion dans cette lettre sur le gouvernement révolutionnaire et ses fondateurs et régulateurs. Je dis ce que, calculant politiquement et ne voyant que les masses, je pense qu'il aurait pu définitivement produire : Je crois voir que le résultat en eût pu être une régénération d'où fût sortie le bonheur durable de la majorité du peuple. Je dégageais alors ma pensée de toute considération particulière et je jugeais comme un mal nécessaire le joug qu'il imposait à quelques castes en possession depuis tant de siècles d'appesantir le leur sur cette multitude si précieuse par son activité ; j'envisagais d'ailleurs cette répression comme une faible compensation ou représailles de tant et de si longs traitements oppressifs qu'ils lui ont fait subir ; je regardais aussi cette lutte comme une guerre qui, par son but, était plus utile qu'aucune qui eût jamais existé, et en comparant tout le sang pur et utile que tant d'autres querelles si étrangères à l'intérêt du peuple lui avaient coûté, j'apercevais en dernière analyse que celle-ci en eût fait verser beaucoup moins. Je rapprochais les maux de toute espèce qui étaient fondus sur la République et la quantité bien plus grande du sang français qui avait été répandu depuis la terrible réaction.

J.-J. Rousseau, qu'on n'accusera point d'avoir eu un caractère acerbe, aurait cependant bien pu justifier aussi le Gouvernement révolutionnaire, et l'on en voit la preuve dans ces fameuses pièces de lui qui se trouvent aux volumes accusateurs. Voyez le fragment de cette grande lettre à M. Bordes, page 74 du second volume : « La
» douceur qui est la plus aimable des vertus est aussi
» quelquefois une faiblesse de l'âme. La vertu n'est pas
» toujours douce ; elle sait s'armer à propos de sévérité
» contre le vice ; elle s'enflamme d'indignation contre le
» crime.

» Et le juste au méchant ne sait point pardonner. Ce
» fut une réponse très sage que celle d'un roi de Lacédé-

» mone à ceux qui louaient en sa présence l'extrême bonté
» de son collègue Charilaiis : *Et comment serait-il bon,*
» leur dit-il, *s'il ne sait pas être terrible aux méchants ?*
» Brutus n'était point un homme doux ; qui aurait le
» front de dire qu'il n'était point vertueux ? Au contraire,
» il y a des âmes lâches et pusillanimes qui n'ont ni feu
» ni chaleur, et qui ne sont douces que par indifférence
» pour le bien et pour le mal. »

Continuant mes spéculations, dans cette lettre, à Bodson, je disais qu'en supposant même que Robespierre eut fait sacrifier quelques républicains sincères, et bien intentionnés; en supposant que, parmi ces derniers, il s'en trouvat pour lesquels une portion des vrais patriotes eût conservé une sorte de vénération, celà ne devait pas néanmoins diviser en plusieurs fractions les amis de la Liberté, qui même par leur réunion ne seraient point encore trop forts pour résister à leurs nombreux ennemis. Je justifiais, par ses intentions, ses puissants motifs et sa capacité peu commune, celui qui me semblait avoir été le conducteur principal du char de la Révolution. Je disais : « Le salut
» de 25 millions d'hommes ne doit point être balancé
» contre le ménagement de quelques individus équivo-
» ques.

.... « Je soutiens, d'après la raison éternelle et d'après le sentiment de Rousseau, que je viens tout à l'heure de rapporter, que cette opinion était très philantropique. — Je soutiens que le corrolaire du désintéressement, du dévouement, était parfaitement exprimé par cette conclusion : « Toi et moi pouvions être entraînés. Qu'est-ce
» que cela faisait si le bonheur général fut venu au
» bout ?... »

La réponse présumée être de Bodson, du 12 ventôse, 49e pièce de la même 15e liasse, page 55 du 2e vol., n'est pas plus conspiratrice. On y voit clairement qu'il n'était question entre nous que de nous éclairer l'un l'autre sur l'esprit de la Révolution. Ces mots qu'on y distingue : « .... Je saurai toujours conserver religieusement tout ce

» qui pourra m'éclairer sur la marche de la Révolution... », le prouvent sans réplique.

Il combat mes idées sur le Gouvernement révolutionnaire. Il dit à cet égard des choses incontestables, et infiniment sensées, savoir, que le Gouvernement donna le premier funeste exemple de la violation des principes, qu'il porta une main audacieuse sur la souveraineté, la suspendit et l'enchaîna momentanément, avilit le Peuple en reformant ses choix, le démoralisa en le ployant à l'insouciance pour l'exercice de ses droits..... Mais s'entretenir de tout cela n'est pas conspirer. On ne voit là qu'une discussion infiniment franche et innocente entre deux hommes qui cherchaient la vérité sur un objet bien digne d'occuper des Français. Il est sensible encore que dans toutes les autres choses que me dit dans la même lettre celui qui me l'écrit, il ne me parle que comme à un homme qu'il regarde comme pouvant rendre de grands services à la chose publique, mais seulement sous le rapport de l'influence et de l'ascendant dont il me croit déjà nanti sur l'opinion. Du reste, rien de plus sincèrement marqué au coin du civisme que les phrases par lesquelles ce citoyen fait sa profession de foy. Il ne faut que fixer celle-ci : « Je me
» rallie aux principes de la sainte Egalité. Pour leur pro-
» pagation, les plus pénibles privations me seraient des
» délices. Comme tu as prouvé et que tu prouves que tu
» partages fortement et d'une manière exemplaire ces
» sentiments, je ne puis que me glorifier de me trouver
» parfaitement d'accord avec toi sur le but de la Révolu-
» tion, sur le besoin bien prononcé de la voir consolidée
» pour le bonheur de tous.... »

A la même date du 9 ventôse, 58e pièce de la 15e liasse, page 66 du 2e vol., paraît la lettre de la main de Charles Germain, à moi adressée des côtes de l'Océan. Germain a donné sur cette pièce les explications relatives à lui. Quand à mon égard, elle ne prouve encore rien de conspirateur. C'est un soldat qui lit ma feuille, qui paraît s'en enthousiasmer et qui me transmet l'impression qu'elle lui a fait

ressentir. Il proteste de son amour pour la démocratie et l'égalité. Cette pièce n'était dans mes mains que comme un monument d'esprit public. Je ne l'insérai point dans aucun de mes numéros, quiqu'elle eut mérité d'y occuper une place. Les circonstances et l'ordre des matières ne me le permirent pas; j'en dus être fâché.

On m'a demandé, dans mon débat particulier, ce qu'était une pétition d'Arras au Directoire exécutif, datée du 10 ventôse, 96ᵉ pièce, 15ᵉ liasse, vol. 2, page 82? Cette question, avec tant d'autres, me fut faite si rapidement que, n'ayant pas eu le temps de me porter à l'endroit du livre où la pièce est insérée, je répondis que je ne savais pas ce qu'était cette pièce dont on ne fit que me décliner le titre; et en effet, je ne me rappellai pas dans le moment ce qu'on voulait dire parceque l'on nommait ma pétition d'Arras. Il suffit d'en lire six à sept lignes pour n'avoir plus rien à désirer sur son objet. Elle dit, en s'adressant au Directoire : « Vous ne permettez pas à ces juges de » paix qui semblent institués pour poursuivre impitoya- » blement le patriotisme, de torturer encore les amis de » la liberté, sous l'éternel prétexte de conspiration contre » le gouvernement! Vous punirez ce *Lameignière*, qui » s'est porté contre la femme du citoyen Babeuf *à des* » *excès qui outragent l'humanité, la justice et la consti-* » *tution*!.... Vous consacrerez le principe de la liberté, » illimité de la presse !.... Vous rendrez une mère éplorée » et non coupable à ses jeunes et malheureux enfants....» On se rappelle l'arrestation de ma femme dont j'ai déjà parlé, et le commencement d'un procès dirigé contre elle pour la contraindre à livrer son époux aux mains de ceux qui ne dissimulaient pas dès lors leur intention de le sacrifier. Les excès dont parle la pétition, excès, dit-elle, *qui outragent l'humanité et la justice*, consistaient de la part du juge de paix de la section des Champs-Elisés, nommé *Lameignière*, à avoir ordonné, pendant trente-six heures qu'il retint chez lui ma femme avant de l'envoyer en prison, qu'on ne lui permit pas de se procurer

aucune nourriture, afin de la décider, par ce moyen infâme, à abandonner le cruel secret qu'on voulait lui arracher. Sera-t-il permis que je m'arrête un instant sur ce fait encore moins atroce qu'inouï !..... Qu'on se figure une malheureuse mère, une malheureuse épouse !... Arrachée de ses deux jeunes enfants vers lesquels on ne prend d'autres soins que de leur faire ignorer où on l'a traînée !.... Qu'on se la représente partagée entre l'inquiétude affreuse de les savoir abandonnés à eux-mêmes et privés de tous secours ! Entre la faim barbare qu'on lui fait endurer ! Entre la perte de sa liberté personnelle ! Et entre l'indignation que lui fait éprouver l'immoralité de ceux qui prétendent tirer d'elle une révélation qui serait homicide pour son époux !.... Ma femme a eu la vertu de prendre le parti le plus généreux ! Elle endura d'abord la faim. Elle calcula ensuite les sacrifices. Elle trouva qu'il était grand et pénible celui de laisser ses enfants et sa maison à l'abandon ou à la disposition du premier venu ; mais elle vit que celui de livrer elle-même son mari aux mains de ses persécuteurs n'était point exécutable. Elle se laissa emmener en prison où elle resta 21 jours. Ses enfants furent, pendant ce temps, à la merci des âmes compatissantes ! Et l'on n'appelera pas cela de la vertu, du dévouement pour la sainte cause de la liberté ? Ah ! il faut qu'elle soit bien chère à ceux qui veulent l'acheter à de tels prix !.... Mais n'y a-t-il pas lieu d'être encore bien étonné de voir le Gouvernement ne point rougir d'employer à titre de pièces conspiratrices celle où cette honteuse turpitude est consignée ? Qu'a-t-elle de conspirateur cette pétition d'Arras ? Mon séjour récent pendant six mois dans les prisons de cette commune m'y avait laissé des amis. Ces amis recevaient mes numéros du Tribun du peuple. Le numéro 40 leur apprit la catastrophe de ma femme, avec ses horribles circonstances. Indignés profondément, les patriotes réunis envoyèrent au Directoire exécutif cette pétition le 10 ventôse, où ils ne peignent qu'avec des couleurs propres le sentiment qu'était fait pour inspirer

l'acte arbitraire et immoral contre lequel ils réclamaient justice..

Ils m'envoyèrent un duplicata de cette pétition que je gardais moins encore comme un témoignage d'affection particulière pour ce qui m'intéressait, que comme un monument de la vertu d'hommes qui savaient encore se récrier contre l'iniquité, et ne voyaient point de sang froid la violation de la morale et des lois ? Est-ce là une pièce de conspiration ? Je crois en avoir trop dit pour prouver que non.

J'ajoute aussi, pour cette pièce, que je m'étais proposé de l'insérer dans mon journal, et que l'ordre des matières, ou apparemment d'autres considérations que je ne me rappelle pas, durent m'en empêcher.



DEUXIÈME PARTIE

CITOYENS JURÉS,

La séance d'hier a été suspendue dans le cours de ma seconde partie, dont l'objet est la discussion de tous les actes que l'on prétend avoir préparé et précédé l'organisation des conspirateurs. Vous vous ressouvenez que le plan que j'ai adopté pour cette partie a été l'ordre de dates, et que mon but annoncé est que cet ordre puisse me servit à fixer précisément l'époque où il résultera de l'une des pièces quelque chose qui semblera tenir à un conspiration. J'ai conduit hier cet examen jusqu'après la date du 10 ventôse de l'an IV, et je crois être parvenu à dégager les consciences de tout scrupule sur les pièces que j'ai passé en revue jusqu'à ce terme. Je vais continuer ce travail, et j'en suis à une lettre du 16 ventôse, page 51 du second volume, 46e pièce, 15e liasse.

Je conçois qu'il dût paraître infiniment piquant de tirer parti de cette lettre datée d'Arras, et signée *Léandre Lebon*. Elle contient plusieurs *post-scriptum* qui expriment de simples complimens que m'adressent et la femme de ce *Léandre*, et *Eugénie Régnier*. Le corps de la lettre me donne l'adresse d'*Elisabeth Régnier-Lebon*, femme de *Joseph*. Comme *Léandre Lebon*, dit aussi dans la même lettre, que cette Elisabeth Régnier-Lebon est sa belle-sœur, il résulte clairement que c'est de la femme de *Joseph Lebon* dont il est question,

Du reste, la lettre en elle-même ne contient rien qu'une demande de complément de la collection de mon journal auquel *Léandre Lebon* était abonné.

Il est sensible que l'on n'a fait figurer cette lettre dans les volumes accusateurs, que parce qu'elle est de nature à prouver que j'avais des rapports avec toute la famille de *Joseph Lebon*, dont le nom seul est devenu un terrible épouvantail depuis la Révolution post-thermidorienne. On a cru que faire connaître de telles relations de ma part, n'était pas chose peu propre à augmenter les soupçons et les préventions odieuses.

Je dois dire quelques mots atténuants sur ce sujet. Je ne pus ni ne dus jamais scruter la conduite révolutionnaire de *Joseph Lebon*. Il s'efforça de prouver, avant sa condamnation, qu'il n'avait jamais ordonné de mesures que contre des ennemis acharnés de la République; qu'il n'avait jamais influencé ceux des tribunaux extraordinaires auxquels on a reproché des immolations injustes, et dont les membres cependant ont recouvré la liberté. Quoiqu'il en soit, j'ai déjà eu occasion de répéter que j'avais fait un séjour de six mois en l'an 3e dans une des prisons de la commune d'Arras. Je connus dans cette prison un des frères de *Joseph Lebon*, nommé *Henry*, qui n'était accusé que de ce crime, d'être frère du fameux *Joseph* !.... Je connais un troisième frère nommé *Léandre*, qui était libre et qui venait apporter des secours à *Henry*. L'un et l'autre me parlèrent de la femme de *Joseph* qui était renfermée dans une autre prison de la même commune d'Arras, avec deux très jeunes enfants, sans qu'il y eût également sur son compte d'autre grief que celui d'être l'épouse d'un homme que le parti réacteur s'occupait de rendre trop fameux. Ses beaux-frères me contaient que cette jeune femme était pleine de sensibilité et qu'elle s'affectait beaucoup du sort que l'on semblait préparer à son époux. Je lui envoyai quelques consolations écrites, elle y fut reconnaissante et me répondit. Je lui écrivis plusieurs fois jusqu'au mois de fructidor où je revins à Paris, et toujours

sous le seul rapport des consolations, des encouragements et des espérances dont une personne dans sa position avait besoin. Elle était sortie de prison à l'époque du 16 ventôse, date de la lettre qui m'arrête ici. J'avais demandé son adresse afin de pouvoir lui envoyer mon journal, en témoignage de ressouvenir et des liaisons d'amitié que nos communs malheurs nous avaient mis en position de contracter. De là cette adresse dans la lettre de *Léandre* que l'on voit assez, je crois, n'être non plus du tout conspiratrice. Ainsi, jusqu'au seize ventôse, les pièces des volumes à conviction prouvent que je n'étais point conspirateur.

Je ne l'étais pas au 18 du même mois. Cette date est celle de la 50ᵉ pièce de la 15ᵉ liasse, page 58 du 2ᵉ vol. C'est une lettre de ma correspondance particulière. Le citoyen Bodson est celui qui paraît me l'adresser. Il ne m'y parle que d'objets très particuliers et qui, évidemment, ne tiennent à aucun complot : *J'ai reçu ce que tu m'as envoyé* : cela veut dire, plusieurs numéros de mon journal. *Je te ferai le plus de fonds possible* ; c'est une conséquence du premier objet. Il faut donc que je rende compte aussi que le citoyen Joseph Bodson voulait bien s'occuper de me faire des abonnements, et c'est en conséquence de cela qu'il se promettait de me faire *le plus de fonds possible*. Il y a ensuite quelqu'autre chose à remarquer dans cette lettre. On y voit que son auteur me parlait « d'un écrit qu'il avait fait depuis plus de cinq mois. » Mais, *autre temps*, *autres mœurs*, disait-il. Il ajoutait dans la suite : « Je m'estimerais heureux si je pouvais « partager tes travaux et les alléger. Puis... je voudrais « que nous puissions converser ensemble ; nous pourrions « développer quelques idées, nous diviserions le travail.... » Il résulte de toutes ces citations que le citoyen Bodson paraîtrait avoir été un homme de lettres, un homme qui s'occupait particulièrement au temps où nous parlons, de faire des écrits démocratiques, et qui voulait travailler de concert avec moi : *Nous diviserons le travail*. Or il faut observer que cela cadre mal avec toutes les fautes d'ortho-

graphe dont fourmillent les lettres particulières attribuées à Bodson dans les deux volumes et qu'il y paraît m'avoir adressées. Cependant le style en est passable ? Que conclure de ces observations? Voici-le vrai. C'est que Bodson dicta bien ces lettres particulières, mais ce ne fut pas lui qui les écrivit. Il avait alors une indisposition accidentelle à la main droite qui ne lui permettait pas d'écrire, et il emprunta le secours d'un jeune homme qui lui servit momentanément de secrétaire... C'est là ce qui explique l'énorme différence qui se trouve entre le style et l'orthographe des lettres de Bodson. Je dois à la vérité, cette déclaration qui est sans conséquence, pour l'instant actuel, puisque la lettre que je viens d'analyser ne sera point sans doute encore trouvée conspiratrice. Mais cette même déclaration viendra un peu plus loin à la décharge du citoyen Bodson, en prouvant que d'autres pièces qu'on pourrait vouloir criminaliser davantage, sont bien de la même main de celui qui servit de secrétaire à lui Bodson, mais ne sont pas de la diction de ce dernier.



A la date du 19 ventôse, est la 26e pièce de la 22e liasse, page 232 du 2e vol. C'est encore une lettre qui m'est adressée particulièrement et c'est bien mal-à-propos qu'elle se trouve comprise dans la prétendue agence du 7e arrondissement. L'auteur, après avoir fait sa profession de foi à la démocratie, m'y parle d'un seul objet bien étranger à la conspiration. Il m'engage de corriger le style et de faire imprimer, pour son compte, donc il me répond, un écrit qui n'était pas répréhensible dans le sens du gouvernement, puisque l'on me disait, par la même lettre, qu'il en devait être distribué 800 exemplaires aux deux Conseils et au Directoire exécutif. Il indique aussi que cet écrit doit *servir la cause générale et peut être très utile aux rédacteurs du Tribun et de l'Eclaireur*, sous le seul rapport (comme je vais le faire voir) de ce qu'ils peuvent en extraire par leurs journaux. Car je vais bien prouver quel était le sujet de cet écrit. Il était relatif, suivant les propres expressions de sa lettre, à *des peuples*

déjà rebutés par les horreurs de la guerre, dont ils étaient depuis cinq ans les victimes. C'était donc évidemment des Belges dont il s'agissait, et de la question des *anciennes limites* qui était vivement agitée alors. En m'intéressant à la conservation de ces anciennes limites, probablement on ne trouvera pas que je conspirais.

Au 26 ventôse, se trouvent les 53e et 54e pièces de la 15e liasse, page 59 du second volume. C'est une longue lettre que Ch. Germain m'adresse. Germain a donné sur cette pièce d'excellentes explications. Mais elle contient, à mon égard, des choses trop sérieuses et trop importantes pour que je ne doive pas y donner une attention au moins égale à la sienne.

Si l'on veut juger cette pièce dans le sens et favorablement au système de nos accusateurs, certes, elle offrira bien de quoi le probabiliser. Je place ici une apostille nécessaire. Ce que je vais dire de cette pièce n'a pas été préparé depuis le résumé du Cen Bailli. J'avais préjugé qu'il s'y arrêterait et je ne me suis pas trompé. Il s'est infiniment appesanti sur cet objet, mais il n'en a cependant point tiré tout le parti que j'avais supposé qu'il pourrait faire. C'est pourquoi l'on va voir que, dans le travail que je fis à cet égard avant de connaître le sien, je pose et je réfute des objections auxquelles il semble n'avoir point pensé. M'étant mis un moment à sa place, je suis devenu un accusateur national plus redoutable que lui. Mais, je ne ferai pas ce que je pourrais faire en cette circonstance : je ne supprimerai rien des objections fortes que j'avais attendues et dont on nous a fait grâce. Si je vainques, mon triomphe en sera plus complet.

Revenons. Je disais : Si l'on veut juger cette pièce dans le sens et favorablement au système de nos accusateurs, certes, elle offrira bien de quoi le probabiliser. Il est sensible, diront-ils, que c'est là le fondement précurseur de la conspiration ; c'est l'inspiration, le premier jet du moule des conjurés, qui l'accueillèrent avec empressement et ne tardèrent point à le perfectionner. On y vit le germe

de tout ce qu'ils développèrent depuis. Cette lettre est du 26 ventôse : on y voit déjà l'existence de tous les fermens d'insurrection qui, bientôt après, se manifestèrent avec plus d'éclat. « Je crois, dit son auteur, que nous touchons » à un moment bien critique : sera-t-il décisif pour le » crime qui gouverne?...... tous les patriotes, générale- » ment parlant,.... sentent la nécessité d'abattre la » domination constitutionnelle d'aujourd'hui pour lui en » substituer une plus conforme à leur opinion.... »

Ainsi, continueront nos adversaires, la pensée d'un mouvement insurrectionnel, tendant au renversement de la Constitution qui était en activité au mois de ventôse de l'an 4, était bien, dès lors, suivant Germain, dans l'âme *de tous les patriotes, généralement parlant.*

On en sera bien plus certain, diront-ils, lorsqu'on verra dans sa lettre, que, s'il reconnaît parmi eux plusieurs corporations, plusieurs partis divergents, plusieurs nuances de principes quant à la fin que l'on se propose en visant à un changement, il n'en est pas moins *sûr que chacun des partis travaille, et forme des plans de soulèvement, d'insurrection contre l'ordre présent des choses.*

Et ces plans poursuivent-ils, quel en était le but, suivant Germain ? Sa lettre ne le laisse point encore ignorer. « Les uns, dit-il, veulent purement les lois de 1793 ; » d'autres désirent une refonte de 93 et de 95 en un seul » code; ceux-ci en veulent de toutes particulières ; ceux- » là, et c'est le plus grand nombre, une nouvelle Conven- » tion avec un autre gouvernement provisoire, et tout ce » qui s'ensuit..... »

Ici, nos accusateurs, ne manqueront pas de rapprocher que celui de ces divers partis auxquels l'auteur de la lettre donne sa préférence est le parti de ceux « qui veulent le » *bonheur commun* sans restriction aucune, et l'applica- » tion pure et simple des principes prêchés par celui au- » quel il écrit.... »

Ils rapprocheront à l'appui de la même conséquence, le paragraphe où Germain témoigne vivement le désir « de

» rallier à un centre commun et de diriger vers le même
» but tous les partis divergents, dont un seul, celui de
» 93, peut être bien intentionné, dans ce cas, encore que
» son premier succès lui servirait d'acheminement à de
» plus grands, à de plus dignes de l'homme..... »

C'est là que peut s'ouvrir un beau champ aux accusateurs nationaux pour un appendice à leur exposé. Ils ont eu soin d'y relever page 57, le passage d'une lettre reconnue par Moroy où celui-ci énonce l'opinion « que le code » de 93 est un simple acheminement pour parvenir à la » démocratie, » et cet endroit du projet intitulé : *Manifeste des Égaux*, où l'on dit « que la Constitution de 1793 » est un grand pas de fait vers l'Égalité réelle.... » C'est peut être par inadvertance que les accusateurs nationaux ont échappé l'analogie du trait de Germain pour oublier de le faire figurer à côté des deux autres que je viens de rappeler.

Arrivés à ce terme, nos adversaires trouveront-ils difficile de conclure, toujours avec cette lettre de Germain, que dès l'époque de sa date, au 26 ventôse, le parti qui ne regardait le code de 93 que comme acheminement à une organisation sociale plus parfaite, était déjà en activité de mesures insurgentes ? N'en prendront-ils pas pour preuve cette période de la missive que l'on discute : « La lassi-
» tude des patriotes démocrates; les mouvements qu'ils
» se donnent; plus forte que toutes les autres considéra-
» tions, la faim, la sainte faim, font croire que ceux-ci
» doivent agir et opérer pour le triomphe. Je suis sûr
» aussi qu'ils agissent, qu'ils opèrent comme collabora-
» teurs. Je connais une de leurs coteries, n'importe le
» terme; je sais, cela on ne l'ignore pas, que ceux-là veulent
» *le bonheur commun* sans restriction aucune, et l'appli-
» cation pure et simple des principes que tu prêches. Plus
» d'un de tes amis, de décidés égaux, en sont membres...»

Voilà bien, dira-t-on, ce qui démontre irréfutablement que, dès cet avis-là, la ligue des prétendus réformateurs était formée, et que les rôles de chacun d'eux étaient dis-

tribués. Germain était sûr qu'ils *agissaient, qu'ils opéraient pour le triomphe. Il connaissait une de leurs coteries....., et plus d'un de mes amis* (à moi en particulier), *de décidés égaux qui en étaient membres....* Ils voulaient *l'application pure et simple des principes que je prêchais.....* Ces derniers mots disent au moins que Germain savait aussi que je n'étais pas membre de cette coterie organisée et en mesure d'action et d'opérations. En donnant encore beaucoup de force à l'explication de cette partie de sa lettre, on pourrait dire qu'il m'apprenait seulement l'existence d'une association d'hommes déjà occupés d'aviser aux plus sûrs moyens de remédier aux maux publics; on pourrait dire qu'il m'encourageait en me donnant avis que lorsque je publiais mes maximes et mes idées d'institutions sociales, je n'étais point tout à fait isolé, je n'étais point la voix criant dans le désert; qu'il y avait, dans le monde, à mon appui, des hommes actifs que les mêmes idées possédaient et faisaient mouvoir. Mais cela me circonscrirait pourtant encore dans le rôle d'apôtre, de propagandiste, de missionnaire de la démocratie, dont nos accusateurs veulent toujours me faire sortir; cela ne ferait que m'apprendre une chose que je paraîtrais avoir jusque là ignorée, je veux dire que les apostolats, le propagandisme, cette mission en faveur de l'égalité, auraient été soutenus par une coterie d'ardents zélateurs qui ne désiraient rien de mieux que de pouvoir employer tous leurs efforts pour la faire triompher.

Mais, comme je l'ai dit, c'est en forçant considérablement le sens de la lettre qu'on arriverait jusqu'à de telles conséquences. Quand Germain dit : Je suis sûr qu'on *agit,* qu'on *opère,* qu'il existe une *coterie,* cette apparente certitude n'est sensiblement qu'une figure du langage. Il faut être de bonne foi et voir qu'il la subordonne à des calculs de probabilité, qu'il la fait dépendre d'antécédents hypothétiques qui ne donnent aux dérivés que le même caractère. C'est après avoir balancé les principaux motifs de griefs des démocrates et du Peuple, c'est après

avoir pesé leur *lassitude* et la suprême considération de la *faim*, de la *sainte faim*, qu'il conclut. Toutes ces choses, dit-il, — *font croire* (font croire) que les amis du Peuple DOIVENT *agir et opérer pour le triomphe*.

Si nos accusateurs ne parviennent point à nous vaincre dans le retranchement où ils nous ont poussés, il faut voir s'ils peuvent être plus heureux dans un dernier que semble leur prêter encore la lettre de Germain. C'est lors qu'après avoir exprimé ses sollicitudes à la vue de tous les *partis divergents* parmi les républicains qui éparpillent leurs forces et les rendent par cela nulles, il me propose, à moi, dans des termes que j'avoue être extraordinairement remarquables, de *rallier* les forces *à un centre commun... pour éviter*, dit-il, *les dissentions, les guerres...*, *la ruine des principes et de ceux qui les soutiennent*.

« Ta qualité de Tribun du Peuple (dit-il), *t'impose* » *l'obligation de tracer au Peuple*, ou du moins à ceux » qui sont en position d'être les intermédiaires de toi au » Peuple, *le plan*, *le projet d'attaque*; je dis plus, tu ne » dois t'en reposer sur cela qu'à toi. *Les plans, les pro-* » *jets de tout autre*, pouvant, s'ils ne t'étaient commu- » niqués, et JE NE SACHE PAS QU'ON L'AIT FAIT JUSQU'A CE » JOUR, *se trouver en contradiction avec toi*, légèrement » peut être; mais la moindre déviation en partant du but » nous donne des lieues de distance en arrivant au terme : » De là des dissentions, des guerres, et, au milieu de tout » cela, quelquefois la ruine des principes et de ceux qui » les soutiennent.... Le parti qui veut le règne de la pure » égalité, ne fût-il qu'une faction, *tu t'en es déclaré le* » *chef; tu dois, comme tel, en être le moteur ; et bien* » *des égaux croiraient*, *comme moi, que rien ne serait* » *bien opéré, pour le succès de l'entreprise, s'il n'avait* » *ta sanction*. Je t'ai déjà dit que je t'écrivais *de toi à* » *moi*, je puis donc m'expliquer sans équivoque : Oui, » *tu es le chef actuel des démocrates qui veulent, à ta* » *voix*, fonder l'égalité; tu es le chef reconnu par eux ;

» c'est donc toi qui dois, qui peut, seul, leur indiquer la » voie ou leur désigner celui qui la leur indiquera. »

Pour le coup, diront nos adversaires, il n'y a plus rien d'obscur; et il leur suffira d'aider un peu à la lettre pour trouver leur système complet. En partant de la supposition de l'existence, antérieure à cette lettre, d'une *coterie de démocrates*, ruminant des projets de changement de l'ordre public, que pourrait-il coûter ensuite d'admettre que Germain fût l'agent intermédiaire de cette coterie préexistante, et chargé par elle de me proposer d'en être le chef, de résumer tous ses plans, même d'y fondre ceux de toutes les diverses sectes ou nuances de républicains, de manière à les rallier toutes à un même faisceau ? De là, qui empêche de tirer la conséquence que je fus effectivement ce chef, que je traçais bientôt ses plans demandés, et que ce furent ceux que l'on a vus et découverts le 21 floréal ?

Il y aurait cependant bien, dans tout ce système, dans cet arrangement hypothétique, quelque chose à ma décharge. C'est que je ne serais pas l'auteur de ce qu'on appelle les premiers plans des insurrecteurs. Ces premiers plans auraient été conçus, rédigés avant que la lettre de Germain ne m'eût annoncé l'existence de leur coterie organisée, et avant qu'il ne m'eût proposé d'en être le chef, de revoir et de sanctionner ces plans; car cette lettre dit : « Les plans, les projets de tout autre pouvant, s'ils » ne t'étaient communiqués, *et je ne sache pas qu'on l'ait* » *fait jusqu'à présent*, se trouver en contradiction avec » toi... » Or, en prenant même au positif ce qui n'est ici qu'en supposition, cela eut annoncé qu'on travaillait avant moi et sans moi; qu'au 26 ventôse, j'étais encore isolé de toute coterie, de toute société, agissant, méditant, de concert, des projets pour l'amélioration du sort du Peuple; que j'étais réduit à mon simple titre de missionnaire de la doctrine plébéïenne, de propagateur des principes démocratiques, mu par ma seule conscience et indépendant de toute autre influence; que je ne me proposais

pas d'en exercer moi-même une autre que celle de l'opinion et de l'instruction ; qu'il est seulement vrai qu'on m'a dit à cette époque que d'après la qualité de *Tribun du Peuple* que j'avais prise et *dont je m'étais rendu méritant;* d'après celle de proclamateur de l'évangile de l'Egalité, je devais me réunir à tous ceux qui nourrissaient ardemment dans leur âme le feu du désir de faire prospérer les mêmes dogmes; joindre mes efforts aux leurs, accepter le titre de chef des démocrates; réviser, sanctionner à ce titre les plans, les projets, qu'ils pouvaient avoir arrêtés; *tracer au Peuple* les moyens de salut; *leur indiquer à eux démocrates, la voie ou leur désigner celui qui la leur indiquerait.*

Mais, qui prouverait même encore alors que j'eusse accepté de telles propositions? Serait-ce de là qu'on aurait pu tirer l'induction que j'eusses été chef de la prétendue conspiration? Germain pouvait-il me proclamer seul celui des démocrates? Etait-ce une chose aussi simple que lorsqu'un preux d'autrefois armait chevalier son compagnon d'aventures? Je n'ai jamais supposé que Germain eût eu la prétention de faire de moi un séïde; je n'ai jamais cru qu'il eût pu ni voulu se flatter que quelques grains d'encens dont il pouvait me faire offrande dans une lettre, auraient été capables de me tourner la tête. Mais j'ai toujours dû savoir m'apprécier, et indépendamment de ce que je savais, comme je l'ai dit ailleurs, *que les principes s'opposaient à ce que je fusses autre chose que l'Egal de tous mes frères....; indépendamment de ce que je savais que le parti des démocrates ne doit point avoir de chefs; que tous doivent concourir avec un même zèle au triomphe de la sainte égalité;* indépendamment de ces connaissances, ai-je dit, je savais encore dût que le parti des démocrates avoir besoin d'un chef, je n'avais point tout ce qu'il fallait pour l'être. Mais tout annonce que j'étais foncièrement l'ennemi des chefs, sous quelque modification que ce fut. On a déjà été convaincu, dans le cours des débats, de mon opinion sur la dictature et sur

un dictateur. Et assurément, quand, depuis le commencement du procès, j'insiste à soutenir que je n'ai jamais été chef nulle part, c'est bien moins, comme je l'ai déjà répété, pour rendre hommage à la vérité, et pour ne point figurer avec un rôle trop brillant qui ne m'appartient pas, que pour prétendre atténuer l'inculpation dirigée sur ma tête. Je ne me suis en aucun temps dissimulé que les qualités de directeur de l'esprit public, d'archiviste et de secrétaire par intervalles, de la réunion philantropique des méditateurs et démocrates, pourraient me valoir auprès de mes accusateurs, autant que celle de chef ou de président de cette bien plus redoutée que redoutable société.

Ainsi, qu'on ne tire donc aucune induction à cet égard de la lettre de Ch. Germain, et qu'on veuille bien s'en rapporter à mon assurance que lorsqu'elle aurait pu avoir un caractère suffisant pour me conférer le titre qu'elle propose, elle ne m'aurait pas trouvé en disposition d'être ébloui, de méconnaître les bornes de mes forces, et de vouloir sortir de la place que la nature m'a insurmontablement assignée.

Je passe à une dernière observation sur la lettre de Germain.

Si l'on a vu que la première partie que nous avons examinée, relative aux prétendus projets des démocrates, ne base que sur des présomptions, des probabilités de l'existence de ces projets ; si la seconde partie n'a fait apercevoir qu'une proposition subordonnée à ces simples vraisemblances, subordonnée encore à mon acquiescement, et communiquées d'ailleurs, comme le dit Germain, de lui à moi, conséquemment dans le commerce particulier, sacré et inviolable de l'amitié,.... on parviendra bien mieux à détourner sa suspicion de criminalité de cette pièce lorsqu'on y verra le motif réel qui la fit éclore, motif reconnu aujourd'hui trop légitime et trop fondé. C'est que Germain, bon prophète, bon observateur, prévit et démêla, dès lors, les affreux mystères que, depuis, les

rôles expliqués, éclaircis des Grisel, des Romain ou Romainville et accolytes, rendirent tout à fait palpables. Germain démêla que c'était le Gouvernement qui avait besoin d'un mouvement, d'une insurrection des Républicains ; qu'il la fomentait, l'excitait et se promettait de la faire servir à affermir très-solidement son autorité, en lui donnant des moyens de frapper, de terrifier, de paralyser la masse des surveillants incommodes et des réclamateurs constants, irrébutables, importuns, des droits et des garanties de la liberté publique. Voici comme il le présage et comme il motive ses soupçons :

« Chaque jour, dans tous les lieux, on prêche qu'il y » a à se méfier *d'un mouvement*; qu'il ne pourra être suscité que par les intéressés à trouver en défaut les hommes énergiques qu'ils détestent, et l'occasion de sévir » impitoyablement contre eux.... J'ai un fort soupçon que » c'est le machiavélisme du gouvernement qui a semé ce » bruit insidieux, a excité sous main la formation, l'ouverture de divers projets pour rendre, avec tous les autres, » nul celui des démocrates...

» ...... Nous sommes forcés de soupçonner que ce soit » le Gouvernement qui fasse remuer sous un prétexte » vague dans le fond, mais en apparence plausible et attrayant. Dans ce cas, les chefs des prétendus partis » qui ne seraient que des intrigants masqués, qui auraient le mot de leurs maîtres, dirigeraient leurs forces » et leurs moyens contre le parti isolé qui s'offrirait en » révolté. »

Voilà le pressentiment trop juste des horribles batteries du ministre Cochon et des secrètes missions assassines qu'il délégua à ses exécrables valets, les Romainville, Romain et les Grisel. Voilà la prédiction trop peu sentie, trop peu crue, des infâmes guet-apens et des républicides prescriptions de Floréal et de Grenelle. Ainsi le plus grand crime de la lettre de Germain est sans doute celui d'avoir éventé cette trame déloyale, et d'avoir exposé ses auteurs au risque d'en manquer les effets ; ce qui fût arrivé

si ceux auxquels on donnait de tels avis eussent été moins confiants et plus capables de comprendre une aussi profonde perfidie. S'il était prouvé qu'ils l'eussent comprise, elle serait leur excuse pour tout ce qu'ils auraient fait en vue d'en garantir la grande famille des amis de la République. Pour Germain, sa justification est toute dans la légitimité de ses appréhensions ; légitimité trop reconnue, trop prouvée par l'entier accomplissement du plan de scélératesse dénoncé. En dernière analyse, sa lettre n'est que cette dénonciation, et l'ouverture de quelques avis sur les moyens de préserver toute la caste des plus vertueux citoyens, des coups affreux dont les menaçait l'atroce projet qu'elle expose.

Cette lettre n'est conspiratrice ni pour lui ni pour moi. Elle n'est pas non plus l'inspiration de la prétendue conspiration.

Veut-on savoir plus positivement quel effet produisit sur moi cette lettre ? J'en donnerai facilement la preuve. Le Président du tribunal ne s'est pas trompé lorsque, dans le débat de Germain, il établit la présomption que la 52ᵉ pièce de la 15ᵉ liasse, page 59 du 2ᵉ volume, était le commencement d'une réponse à cette lettre de Germain. Ce commencement de réponse, daté du 29 ventôse, n'a que six lignes. Elles portent : « Elle ne m'est arrivée que » le 27 au soir, mon ami, ta lettre du 26. *J'ai passé tout* » *le* 28 *à faire*, d'après elle, *un travail dont je te parle-* » *rai plus amplement un peu plus loin*. Cet exorde an- » noncerait que j'ai envie de te répondre avec beaucoup » de méthode. Ne t'y attends pas. Je suis au contraire » dans la position de ne savoir par quel bout... »

Je ne poursuivis pas plus loin, parce que je crois me rappeler que je vis, dans l'entrefaite, Ch. Germain, à qui je dus répondre verbalement.

Le Président a paru regretter, lors du débat de Germain, que je n'eusse pas achevé ma réponse, et plus encore de ne point connaître *ce travail auquel j'avais consacré tout le* 28, d'après ce que m'avais inspiré la lettre de Germain.

Eh bien ! Je vais conduire tous les yeux sur ce travail. Il est dans les pièces.

Il est indiqué 22°, 23°, 24° et 25° pièces de la 15° liasse, page 36 du second volume.

On y lit, une lettre assez longue signée de moi, adressée au rédacteur du *Journal des hommes libres*, datée : *Paris*, 28 *ventôse*, l'an 4°, précédée d'une invitation d'insérer cette lettre dans un prochain numéro.

On y démêle tout l'effet produit sur mon esprit par la lettre de Germain ; on y voit précisément à quel résumé elle m'avait conduit à nul autre qu'à celui de tendre à exercer la plus grande influence possible sur l'opinion, toujours en la dirigeant vers le but de la pure démocratie. Rien n'était plus naturel que de sentir que pour parvenir à exercer cette influence il ne me suffirait pas de prêcher les dogmes les plus saints, mais que j'avais encore besoin de gagner beaucoup de confiance et d'estime parmi les républicains. J'y voyais un obstacle dans les renommées diverses que les journaux de tous les partis m'avaient faites. Tandis que les uns me gratifiaient de l'imputation de Démagogisme outré, les autres me qualifiaient de Royaliste, et d'autres même d'agent secret du gouvernement, qui, apparemment me soudoyait, comme un Grisel, pour enlacer les francs patriotes. C'est sur les arguments, sur toutes les raisons propres à détruire ces fausses idées que se dirigent les efforts de mon espoir dans cette lettre du 28 ventôse, où j'esprime avec quelque sensibilité l'affection douloureuse que je ressent d'être calomnié et mal jugé par une portion de mes concitoyens, tandis que mes intentions sont les plus pures. Rien là n'est encore conspirateur.

C'est immédiatement après cette pièce que se place celle de Germain ayant pour titre :

« *Démenti donné à Lebois*, rédacteur *de l'Ami du Peuple*, par un *Panthéoniste*, de l'article intitulé : *Plaintes des patriotes sur la fermeture de la réunion du Panthéon*. Cette pièces est la 20° de a 15° liasse, page 30 du 2° volume. »

Germain a trop bien justifié cette pièce. Je n'entreprendrait donc point de rien ajouter à son analyse. Je ferai remarquer seulement que Germain, aussi bien que moi, malgré les inductions qu'on eût pu vouloir tirer de sa lettre du 26 ventôse, d'après laquelle on nous aurait supposé de plus grands projets, ne songeait à rien au delà du point d'éclairer l'esprit public et de le détourner des fausses routes qu'on voulait lui faire prendre. L'article du journal de Lebois, intitulé : Plaintes des patriotes, sur la fermeture de la réunion du Panthéon, tendait vers cette mauvaise direction. Il contenait de ridicules et de basses doléances, tout à fait indignes de républicains. On y faisait jouer aux Panthéonistes le rôle le plus avilissant. Traînés aux pieds de l'autorité, ils allaient humblement solliciter grâce en articulant de lâches excuses. « *Qu'avions nous* » *fait* ? leur faisait-on dire.... *Nous sommes dans la* » *plus profonde consternation,* etc. »...On récriminait contre quelques membres *exaspérés ou instigués,* et l'on désignait par là ceux qui avaient le plus dignement, le plus courageusement réclamé le retour des principes, la restitution de tous ses droits au Peuple, l'acquittement de la dette contractée envers la défense de la patrie. On disait ensuite au Directoire . « *Vous pouvez disposer du reste* » *de notre existence..... Mais, soyez sûr cependant, que* » *tant qu'il nous restera une étincelle, elle sera consa-* » *crée à défendre en vous la République.* » Cette honteuse supplique était faite pour révolter tous ceux dans les cœurs desquels il était resté quelque civique fierté et du bon sens. Mais Germain crut devoir prémunir les esprits faibles et faciles à égarer ; il crut devoir opposer une digue puissante à ce torrent de servilité, qu'avec un peu de pénétration on pouvait apercevoir dès lors menaçant d'entraîner trop de Français dans les abîmes de l'inertie, de l'insouciance, de l'esclavage. Il voulut en imposer aux corrupteurs en dévoilant leurs turpitudes, opposer à leurs brigues ces accents fiers du démocratisme, si capables de ranimer la mâle énergie et l'enthousiasme ; il en prit occasion

de célébrer les héros et les martyrs de la liberté qui, partout, surent sacrifier leurs jours plutôt que de courber sous des lois injustes, leur front asservi. Cependant, Germain nous a dit, citoyens Jurés, que parce que cette pièce destinée, d'après ses vœux; à entrer dans un numéro du Tribum du Peuple, contenait, contre les membres du gouvernement, des vérités que j'avais jugées par trop énergiquement exprimées, mes représentations le firent consentir lui-même à ce qu'on ne l'insérât point. Elle ne le fut pas en effet, et c'est pourquoi la minute m'en resta, et fut oubliée par moi au milieu de tant d'autres paperasses. Elle n'eût pas été conspiratrice dans le cas de l'usage que l'on en voulait faire d'abord. Sans doute elle le fut bien moins pour n'avoir pas été employée.

On voit donc qu'au moins aucun de nous ne conspirait jusqu'aux premiers jours de Germinal à la date du 4, se trouve une pièce qui est cotée les 5ᵉ, 6ᵉ, 7ᵉ, 8ᵉ, 9ᵉ, 10ᵉ, 11ᵉ, 12ᵉ et 13ᵉ de la 15ᵉ liasse, page 9 du 2ᵉ vol. Elle est intitulée : *Gracchus Babeuf au journal des hommes libres, en réponse à l'art. signé Antonelle, inséré dans le nº 144*.

Cette lettre, assez longue, n'a existé qu'en projet ; elle n'a pas même été envoyée au journaliste auquel elle était destinée. Que contient-elle au fonds ? Une dissertation philosophique sur cette matière importante du droit de propriété que j'ai fait voir que les Diderot, les Rousseau, les Helvétius, les Mably, ont médités et traités avant moi, et sous les rois, sans avoir été pour cela traduits à la haute-cour. L'article d'Antonelle, dans le nº 114 du journal des hommes libres, répondait à ceux de mes numéros, dont j'ai donné l'extrait dans la première partie de ma plaidoyerie, par lesquels j'argumentais en faveur de la possibilité d'exécution du système de *l'égalité parfaite*. Antonelle, opinait contre cette possibilité, tout en convenant, que ce système était, en principe, le seul juste et bon, le seul conforme au vœu de la nature. Enchanté de voir que la doctrine que j'adorais, que cette religion de l'égalité et de

la démocratie pure dont je m'étais constitué l'apôtre, avait aussi bien pour appui les philosophes passés que ceux actuels, j'étais extrêmement encouragé. Il ne me restait qu'un regret, celui de cette prétendue impossibilité de réaliser le système. Profondément occupé de mon objet, singulièrement pénétré de ce beau fanatisme ayant pour but d'organiser sur la terre le bonheur général des hommes, le regret qui me restait se réduisait dans mon imagination qui cherchait à se flatter ; ce regret, dis-je, se réduisait à un simple obstacle qui pouvait n'être pas impossible à lever. Mably me l'avait fait fortement pressentir ; Diderot me l'avait assuré formellement. Antonelle, tout en admirant le dernier, tout en préconisant ses maximes, tout en admettant la justesse de ses raisonnements en principes et en enchérissant peut être sur ses preuves, n'arrivait pas à la même conclusion sur la possibilité d'introduire jamais le système parmi nous. Cette divergence me faisait de la peine. Je me disais : Se peut-il que tous les cœurs sensés et droits soient d'accords sur la bonté exclusive d'une chose aussi importante ; se peut-il qu'aimant autant les hommes, reconnaissant ce qui serait seul capable d'opérer le bonheur de tous, nous nous voyions arrêtés au terme de l'exécution d'un plan aussi sublime, moins parce qu'on en considère l'organisation comme impossible, que parce qu'on calcule toutes les résistances qu'apporteraient ses passions et la corruption de tous ceux qui, favorisés dans l'ordre de nos institutions anti-naturelles, sont sans pitié ni égards pour la masse dépouillée, expropriée, avilie et ne conçoivent pas, pour eux, la félicité dans un autre ordre de choses ?.... Cependant, réfléchissais-je, s'il est réellement chimérique d'y penser, il ne faut pas en vain agiter le monde, même par la simple émission d'idées de cette espèce ; même par la constance dans le propagandisme d'une doctrine qu'on serait sûr qui ne trouverait jamais d'âmes prêtes à la recevoir. Mais, pourtant, les hommes célèbres, habiles, profonds dans la science de la législation, qui ont été mes maîtres, dans les livres desquels je me

suis nourri de ce vif amour du genre humain et du désir de coopérer, en tout ce que l'occasion me fournirait, à son plus grand bonheur ; ces hommes profonds et habiles, ai-je dit, n'ont pas trouvé impossible l'établissement du système qui occupe mon esprit ; ils ont été même jusques là d'en démontrer la possibilité.... D'un autre côté, un philosophe mon contemporain, également distingué par ses lumières et ses vertus, et qui s'est aussi particulièrement appliqué à méditer sur notre sublime sujet, tout en admettant l'incontestable justice du principe de ce système de rigoureuse égalité, soutient son application désormais inexécutable dans nos sociétés corrompues, et la résistance invincible au milieu de notre état gangrené et de nos détestables mœurs.... Que faire, concluais-je, au milieu de ce conflit d'opinions, même parmi le nombre circonscrit des sages ? Il est néanmoins bien cruel de falloir renoncer tout à fait à cette idée si belle, de voir la race humaine assez raisonnable pour consentir à jouir de l'état de suprême félicité, auquel la bonne nature les appela, les appelle et les appelera constamment. Eh bien, il faudra savoir définitivement à quoi m'en tenir à cet égard. Je m'éclairerai, je consulterai eux-mêmes les hommes éclairés qui combattent et les philosophes modernes et moi, relativement à la plus précieuse, à la plus élevée et à la plus intéressante des questions ; j'ouvrirai solennellement la discussion sur cette souveraine matière, et si le résultat me convainc de l'inulité de soutenir un système qui ne peut pas convenir aux hommes tels qu'ils sont dégénérés, il faudra bien que moi même je renonce à me nourrir d'une illusion qui ne bercerait que moi. Mais auparavant je dois apporter toutes les objections que je crois solides et dont j'ai besoin d'avoir le cœur net. Antonelle, avait, comme je l'ai annoncé, traité assez amplement la matière dans un article du n° 144 du journal des hommes libres. Je crus devoir le réfuter ou plutôt lui proposer mes doutes pour le mettre à portée de les éclaircir et de les résoudre. Je fit donc le projet de lettre du 4 germinal dans ces dis-

positions et dans cette vue. Elle n'a point d'autre caractère, et celui-là n'en est pas un de conspiration. Il faut aussi répéter que ce projet est resté enseveli près de moi et n'a jamais été envoyé au journal des hommes libres.

Voilà, je crois, citoyens jurés, tous les actes, tous les procès, que les volumes accusateurs présentent comme ayant dû précéder la soi-disant mise en activité de la prétendue conspiration, c'est-à-dire, comme ayant dû précéder l'époque du 10 au 12 germinal de l'an 4. Je crois avoir avantageusement démontré qu'aucune de ces pièces ne peut être considérée comme acte de conspiration. Toutes sont renfermées dans le cercle permis de la manifestation des idées et des opinions, soit par la voie des simples correspondances épistolaires, soit par celle de l'impression. Des *vœux*, l'expression de quelques *espérances*, voilà tout ce que présentent ces actes ; mais il n'y perce pas, même l'apparence du moindre petit projet. Or, les accusateurs nationaux nous ont dit, dès avant le débat, ils ont imprimé que, partout où nous établirons cette preuve, *la loi n'aurait aucun empire à exercer sur nous. Je crois* l'avoir établie, du moins jusqu'à ce terme. Je vais le franchir pour passer à une époque plus sérieuse ; celle où l'on assigne positivement, l'activité des mesures du prétendu complot.

Immédiatement après la déclaration de l'*Exposé* des accusateurs nationaux, du 6 ventôse, que partout où l'on ne verra point *d'essais pour réaliser des projets, la loi n'aura aucun empire à exercer....*, on lit cette période à laquelle je rapporterai tout ce qui entrera dans cette troisième division de ma défense :

« Mais si ces individus se réunissent et s'associent ;
» s'ils se communiquent leurs idées, leurs désirs, leurs
» espérances ; s'ils rédigent un plan à l'exécution duquel
» chacun promet de concourir ; si chacun d'eux se charge
» d'un rôle et le remplit ; si les efforts de tous sont com-
» binés, dirigés vers un but commun ; si parmi eux s'éta-
» blit une organisation, des chefs qui donnent des ordres,

» des instructions ; si l'on institue des agents qui exécu-
» tent les ordres, qui se conforment aux instructions :
» c'est alors qu'il existe une conspiration ; c'est le concert
» qui en forme le caractère ; et cette conspiration est le
» plus criminel des attentats, lorsque, comme dans ce
» procès, son objet est de renverser le gouvernement éta-
» bli, pour livrer une nation entière à la plus horrible
» anarchie.

» Or, tel est précisément le résultat des pièces que nous
» allons analyser. Vous y verrez une organisation com-
» plète, un Directoire qui s'était constitué, des agents à
» qui ce Directoire avait donné des pouvoirs, et qui les
» avaient acceptés ; des instructions que les chefs avaient
» rédigées, ce auxquelles les agents ne s'étaient que trop
» fidèlement conformés ; une correspondance active entre
» les uns et les autres ; un concert parfaitement établi pour
» que, tout marchant d'accord, on put arriver plus sûre-
» ment au but commun. Et quel était ce but ? Le ren-
» versement de la Constitution, l'anéantissement des
» autorités légitimes, d'innombrables massacres, un pil-
» lage universel, la subversion absolue de tout ordre so-
» cial. » (*Pages 5 et 6 de l'Exposé du 6 ventôse.*)

Voilà, Citoyens jurés, ce qu'assurent les accusateurs nationaux. Mais je crois pouvoir affirmer, de mon côté, qu'au contraire *tel n'est pas précisément le résultat des pièces que j'analyserai aussi.* J'espère parvenir à prouver qu'il n'y a point eu *d'organisation* telle, de *Directoire* tel, d'*agents*, de *pouvoirs*, d'*institution*, d'*exécution*, d'*intention* et de *but*, tels que l'ont prétendu les accusateurs.

On se rappellera ce que, dans la séance du 13 ventôse, comme dans mon interrogatoire devant le directeur du jury, j'ai exposé qui existait en place de toute cette prétendue organisation. C'est ici le lieu de reproduire mon précis de ce jour-là.

J'ai déclaré que le local où j'ai été arrêté n'était pas mon lieu habituel de retraite, pour me dérober aux per-

le nom pompeux de *Comité secret de salut public*; qu'on donnait aussi indifféremment à cette association les autres noms de *Cercle populaire, de réunion, de société démocratique, de Directoire.*

Qu'on résolut d'aller aussi loin qu'on le pourrait dans ce plan, de tâter l'esprit du Peuple, et d'aider le recouvrement de son antique énergie.

Qu'après les premiers succès apparents, les membres de la réunion sentirent le besoin de s'attacher ce qu'ils appelaient *un Directoire de l'esprit public*; c'est-à-dire, un publiciste dans leur sens, dans le sens de la démocratie.

Qu'ils jetèrent les yeux sur moi; sur moi qu'ils trouvèrent déjà en possession, par mon *Tribun du peuple*, d'engager l'opinion vers l'amour des pures maximes plébéiennes, qu'ils me mirent à portée de leurs travaux, de leur correspondance qui leur donnait la mesure journalière de l'esprit du peuple, qu'ils me dirent que je pourrais alors y conformer mes écrits, qui en deviendraient plus intéressants; qu'eux et moi soupirant pour le même but, il était utile que nous marchassions de concert et du même pas. Qu'ayant accepté cette proposition, je prenais note de plusieurs parties de travaux, lettres, etc., de la société, afin de parvenir à cette conformité des inspirations de mes écrits, aux renseignements obtenus par les moyens secrets que j'ai expliqués. Que c'est ainsi que je me suis trouvé particulièrement et immédiatement auprès des papiers; que c'est ainsi qu'il s'est fait qu'on a regardé comme venant de moi toutes les notes que je transcrivais à titre d'instructions particulières que j'avais besoin de conserver pour mon journal; et que c'est aussi ce qui a donné lieu de me qualifier de chef du comité prétendu insurrecteur.

Qu'il était aisé de concevoir par tout ce qui précède, que j'avais besoin de mettre quel qu'ordre, quelque arrangement dans ces papiers, de les classer, de les étiqueter, afin de pouvoir m'y reconnaître, que c'est pourquoi l'on

voit beaucoup de dates mises de ma main en tête des pièces ; plus des titres, des intitulations ; que j'étais donc, en quelque sorte, l'archiviste de cette société ; que j'en fus bien aussi parfois le secrétaire, et que j'écrivis un petit nombre d'objets sous sa dictée ; que je le fis sans difficultés parce que j'étais pénétré d'estime et singulièrement dévoué à ces démocrates, que je considérais comme les plus purs des hommes, et que j'étais persuadé qu'ils ne voulaient rien que d'utile à la patrie.

Qu'en somme, l'occupation de tous les réunis était de bâtir des plans ; et chacun d'eux donnait le fruit des promenades de son imagination, souvent sans beaucoup de concordance avec les idées des autres co-réunis, et sur des suppositions dont la réalité, la possibilité étaient excessivement éloignées. Qu'indépendamment de ces créations nouvelles de plans divers et incohérents, de systèmes et de rêves philosophiques, on s'attachait encore à en recueillir qui avaient servi ou avaient été projetées dans d'autres circonstances de la révolution ; de manière que tout cela était fort loin de pouvoir présenter un ensemble dont toutes les parties se correspondissent.

Que ce ne fut donc pas sans beaucoup d'art que les accusateurs nationaux, dans leur *exposé*, sans parvenir à donner une sorte de liaison, de rapprochement et de suite à tout ce qu'ils y ont fait entrer. Qu'il est tellement vrai et prouvé que cette masse de papiers n'offrait point un ensemble de conceptions qui n'ayant qu'un enchaînement, s'adaptassent toutes aux mêmes vues, que les accusateurs nationaux ont été forcés d'en élaguer un grand nombre qui se trouvent imprimés dans les volumes accusateurs. Qu'il serait aisé de démontrer qu'une assez forte quantité de celles dont ils ont fait choix n'ont aucun rapport d'analogie et de suite entre elles, et qu'ils ne faudrait pas de grands efforts pour faire reconnaître leur indépendance et leur isolement les unes des autres.

Qu'enfin ces démocrates, ainsi réunis par le seul sentiment et le besoin du bonheur du peuple, n'ont jamais

nourri que de simples désirs de le ramener aux principes de liberté ; que lorsqu'on ne peut contester qu'ils n'étaient pas contents de l'ordre actuel, qu'ils étaient persuadés que la majorité des citoyens n'en était pas plus contente qu'eux, ils ne projetaient cependant point de changement qui n'eût eu que leur sanction particulière ; ils subordonnaient le tout à la volonté du peuple dont ils attendaient la manifestation bien exprimée.

Telle est, citoyens jurés, l'organisation qui existait, au lieu de celle que les accusateurs nationaux vous ont offerte.

Ce sera en suivant, avec eux, et comme eux, l'ordre des pièces et leur analyse, que je développerai les preuves de cette principale assertion.

Ils vous ont annoncé, d'abord, comme pièce constitutive, celle intitulée : *Création d'un directoire iusurrecteur*. Il me semble cependant que ce serait intervertir la marche qui doit jeter le plus grand jour sur l'affaire, que de ne point parler, avant cette pièce, de quelques autres que le tribunal et ses accusateurs eux-mêmes ont placées à une époque antérieure à l'acte dit de *création*. Le président a établi cette dernière chronologie dans mon débat particulier. Je dois aussi, pour ma défense personnelle, y coordonner ma discussion présente.

La première pièce qu'on m'ait représentée est celle désignée sous les cotes 40 et 41 de la 7e liasse, page 139 du 1er volume.

Les accusateurs, dans leur *exposé*, le président lors de mon débat particulier, ont prétendu que cette pièce était un *discours que j'ai dû tenir à une assemblée générale des conjurés..... et dans lequel j'examinais qu'elle était la forme du gouvernement actuel..... et qu'elle serait la forme d'autorité qu'on substituerait à celle qu'on voulait renverser*.

On parait avoir été très embarrassé de fixer, par rapport à ce discours, plus d'un genre d'incertitudes : *A qu'elle époque a-t-il été prononcé ? Est-il constant qu'il ait été prononcé ?*

Par le fait seul de l'ordre dans lequel on m'a présenté cette pièce; par le fait de ce qu'on me l'a offerte la première dans mon débat; par le fait encore de ce qu'on l'a présentée comme étant un discours qui avait dû être prononcé dans une assemblée de conjurés, pour examiner *quelle serait la forme d'autorité à substituer à celle qu'on voulait renverser*, il résulte assez clairement qu'on la considère comme ayant dû précéder la prétendue organisation, la prétendue *création d'un Comité ou Directoire de salut public*. Il résulte qu'on l'a crue ou feint de croire être l'introduction, la harangue préparatoire qui eût servi à déterminer ceux devant lesquels elle aurait été débitée, à se constituer en état de consipration. Alors, il paraîtrait être entré dans le système de nos accusateurs, de placer cette pièce entre la prétendue inspiration de Germain (Lettre du 26 ventôse, 53ᵉ vol. de la 15ᵉ liasse, page 59 du 2ᵉ vol.) et le prétendu *acte de création*. Donc cela s'arrangerait ainsi: Germain, premier inspirateur : lettre du 26 ventôse; — Babeuf, inspiré par Germain, et inspirateur des autres conjurés, *discours que j'analyse*, *prononcé par lui dans une première assemblée de ceux-ci* ? Ces derniers, inspirés par Babeuf, s'organisent en comité de salut public, et, sous le nom de cette organisation, combastionnant et faisant trembler tout le monde.

Il faut montrer combien ce trop bel arrangement pose à faux.

Germain et moi avons déjà apprécié la prétendue inspiration de la lettre du 26 ventôse.

Dans mon débat personnel, je me suis aussi étendu particulièrement sur ce prétendu discours prononcé devant des conjurés. J'ai prouvé qu'il ne pouvait dépendre en rien de la lettre prétendue inspiratrice de Germain, puisque j'ai établi qu'il était bien antérieur à la date de cette lettre et à toute cette affaire; qu'il avait été composé par moi à la prison du Plessis dès le mois de fructidor l'an 3 ou de vendémiaire de l'an 4; que pas un mot de son contenu n'indiquait rien qui se rapprochât des circonstances

des mois de germinal et de floréal. Quand j'aurai rappelé mes preuves à cet égard, la généalogie de trois pièces essentielles sera détruite. Dès que le discours préparatoire, constaté être plus âgé et non pas reconnu le fils de la prétendue inspiration du 26 ventôse, il résultera qu'il n'est pas non plus le père de la pièce dite *acte de création*. Il importe beaucoup à la justification générale que cette parenté factice se renverse.

Les accusateurs nationaux eux-mêmes dans leur *exposé*, page 21, ne savent plus si ce discours a été préparatoire à l'organisation du prétendu comité. Ils en viennent à dire qu'il leur paraît être postérieur à son établissement et à la mise en action de ses travaux : « A l'époque où Babeuf » commençait à composer le discours, disent-ils, *tout se* » *préparait pour un mouvement*. Déjà les conjurés » *étaient en mesure* ; ils étaient *déjà tellement avancés* » *dans la carrière, qu'il ne leur restait plus d'autre* » *alternative que de périr ou de vaincre*. »

Evidemment le Tribunal n'a donc su si cette pièce devait s'adapter avant ou après l'organisation prétendue des accusés de floréal ? Il en résulte que nous, qui la plaçons à six ou sept mois auparavant, et tout à fait hors des circonstances de cette prétendue organisation, avons une présomption de plus pour être cru.

N'étant pas prouvé à quelle époque et dans quelles circonstances ce discours a pu être prononcé, voyons s'il le sera plus qu'il ait même jamais été prononcé ? Nous tirerons encore la preuve de la négative, dans les paroles du Tribunal lui-même.

Dans la séance du 6 ventôse, les accusateurs nationaux ont dit, page 20 : « Ce discours qui n'existe qu'en minute, » *peut-être*, N'A PAS ÉTÉ PRONONCÉ, puisque nous avons à » regretter, à plus d'un titre, que l'auteur *n'ait pas* » *trouvé le moment de compléter le cadre* qu'il annon- » çait devoir remplir. *Mais la seule ébauche* dont nous » venons de rapporter quelques traits, ne constate-t-elle » pas l'existence d'une *conjuration*, etc. ? » Le résumé du

citoyen Bailli m'a donné bien plus de choses à retoucher. Cependant ici il me fournit de quoi intercaler une note. A l'occasion de ce discours prétenduement prononcé dans une première assemblée de conjurés, le citoyen Bailli, moins exact que son collègue, ne fait plus attention à tout ce que celui-ci a au moins eu la franchise de reconnaître. On vient d'entendre que le citoyen Viellart, dans son *exposé*, est convenu que la pièce que j'examine n'était qu'une *ébauche*, qu'un *cadre* ouvert dont l'auteur n'avait pas trouvé le moment de remplir ; que, par cette raison, ce commencement de discours n'avait, *peut-être* (il eut pu dire, *très vraisemblablement*), mais n'avait *peut-être pas été prononcé*.... Eh bien ! le citoyen Bailli, dans son *résumé*, trouva beaucoup plus avantageux de bannir tous ces petits scrupules. Il ne dit pas un mot d'*ébauche*, ni de *cadre imparfait*, ni de *probabilité* qu'une ébauche imparfaite n'ait pu être prononcée dans une assemblée. Il parle encore bien moins du défaut de dates, et du défaut de tous autres indices de circonstances qui déterminent des époques. On sent peut-être le motif de tant d'indulgence. C'est que, quand on a une grande conspiration à prouver, il est infiniment précieux d'avoir à produire un premier discours non équivoque, fait et prononcé dans une assemblée *indouteuse*, par le chef *bien reconnu* des conjurés.

Mais dans la séance du 27 ventôse, le président a dit aussi, par la première question qu'il m'a faite sur cette pièce : « N'avez-vous pas prononcé, ou PRÉPARÉ, pour les » conjurés, un discours dans lequel vous examinez quelle » était la forme, etc. »

Ainsi, il reste pourtant constant, sauf la réticence du citoyen Bailli, que le Tribunal a reconnu lui-même que ce prétendu discours n'est que *préparé* en partie; que ce n'est *qu'une simple ébauche ; que l'auteur n'a pas trouvé le moment de compléter le cadre qu'il annonçait devoir remplir* ; qu'en conséquence il est vraisemblable que le discours N'A PAS ÉTÉ PRONONCÉ.

Cela posé, je crois que je pourrais me dispenser de m'étendre davantage sur cette pièce. Elle a donné lieu à la plus lumineuse discussion dans la séance du 27 ventôse; on pourrait y recourir dans le sténographe, et je ne répéterai pas cette discussion. Je me contenterai seulement d'en rappeler les traits les plus saillants.

Un de mes co-accusés, Buonaroti, avait commencé par observer, judicieusement, que cette pièce n'ayant point de date et n'indiquant par aucun caractère, qu'elle eût pu plutôt se rapporter à l'époque à laquelle les accusateurs nationaux ont voulu la placer, qu'à toute autre époque, il était pas trop gratuit de lui assigner préférablement celle-là.

Je suis venu ensuite et j'ai confirmé entièrement ce que les accusateurs nationaux n'avaient pu s'empêcher de laisser apercevoir, c'est-à-dire, qu'ils soupçonnaient bien que, non-seulement cette pièce n'avait point de date, quelle n'avait jamais existé qu'en minute, qu'elle n'avait point été mise au net, mais encore qu'elle n'offrait qu'un simple fragment, une ébauche, un cadre tracé, mais resté vide et abandonné avant qu'on en fût au quart de l'exécution de ce que, dès le début, l'on y avait marqué devoir remplir.

Ce ne put être donc que par une étrange confiance en la crédulité des citoyens hauts-jurés, que les accusateurs nationaux ont bien pu dire, même dans l'*exposé* du 6 ventôse, page 21 : « Mais la seule ébauche dont nous venons » de rapporter quelques traits, ne constate-t-elle pas » l'existence d'une conjuration; celle de *conjurés*, celle d'un plan *convenu*?.... »

Il est vrai qu'on a voulu tirer parti de cette période, à la même page 21 de l'*exposé* : « Vous êtes déjà en me- » sure....; pour savoir si vous y êtes bien, si votre orga- » nisation est passablement combinée, si les circonstances » dans lesquelles vous ouvrez une telle entreprise pré- » sentent quelques avantages, etc... » Mais faut-il que je répète à cet égard ce que tous les gens de bonne foi qui

connaissent un peu la langue, sentent d'eux-mêmes ? Ce n'est là qu'une des formes du style, une tournure hypothétique ; voilà ce qu'on dit : *en supposant que l'on fût en mesure, il faudrait encore savoir si l'on y est bien*, etc. Je défie tout expert grammairien de venir combattre cette explication.

On a paru vouloir fixer encore particulièrement cette partie du fragment :

« J'ai voulu mesurer ce grand ensemble ; je vous don-
» nerai à cet égard mes vues pour répondre à ce que vous
» avez désiré, de voir traiter la grande question : *qu'elle*
» *sera, dans l'hypothèse que l'on parvienne à renverser*
» *l'autorité principale qui existe, celle qu'on substituera*
» *pour établir le système social que nous voulons.* »

« Voilà, ai-je dit, le 27 ventôse, ce qui prouve à quel
» point mon thème n'était qu'hypothétique. *J'ai voulu*
» *mesurer ce grand ensemble.* » Quelle sera, dans le cas
» où l'on parvienne à renverser l'autorité principale qui
» existe, celle qu'on lui substituera pour établir le sys-
» tème social que nous voulons ? *J'ai voulu mesurer*....,
» c'est-à-dire, que si après avoir mesuré je découvrais
» qu'il y eut impossibilité, j'abandonnerais toutes mes
» idées. *Quel sera*, dans le *cas où l'on parvienne à ren-*
» *verser l'autorité ?*... Je n'avais donc pas la certitude de
» possibilité. Je l'ai si peu acquise, que j'ai renoncé à
» finir mon travail. Je n'ai pas *mesuré* en son entier *le*
» *grand ensemble.* Me fera-t-on un crime d'y avoir seu-
» lement pensé ? J'ai déjà répondu à une opinion aussi
» absurde, aussi inquisitoriale et tyrannique, et aussi
» abusive de la liberté des opinions.

Mais ce qui vient en preuve irréfutable de justification, n'est-ce pas bien cette autre partie du fragment ?

» Il me paraît que nous devons porter un peu nos sou-
» venirs en arrière, comparer notre position insurrec-
» tionnelle avec celle des insurrecteurs de nos précédentes
» révolutions, voir ce qu'ils avaient en leur faveur et ce

» que nous n'avons plus, voir aussi ce que nous avons et
» qu'ils n'avaient pas. »

Je répète mon développement du 27 ventôse sur ce passage :

« Qui n'aperçoit, dans ces expressions, le calcul froid
» d'un philanthrope qui, convaincu, à la vérité, du besoin
» d'un autre ordre de chose, pour garantir le bonheur du
» peuple, ne voudrait cependant pas qu'on hazardât rien
» d'indiscret pour l'agiter, sans l'espoir de le faire d'une
» manière qui pût lui profiter ? il ne veut pas qu'on
» l'expose à d'inutiles secousses qui pourraient lui être
» funestes. Voilà pourquoi il pèse toutes les circonstances
» et se donne la peine de passer en revue toutes les phases
» de la Révolution, pour reconnaître qu'elle était la posi-
» tion du peuple aux différentes époques où il s'ébranla
» avec succès, et pour comparer si les chances actuelles
» peuvent être présumées assez favorables. C'est là l'objet
» de tout le reste du fragment. » (*).

Tout ce qu'on lit, en effet, à la suite d'une dernière citation de ce fragment, ne contient qu'une petite partie des observations de calcul qu'il vient d'annoncer, et l'on trouve à la fin de cette phrase inachevée : « — .... Depuis
» l'Assemblée Constituante jusqu'au 10 août, les diffé-
» rentes révolutions des tartufes politiques.... » et le sens est là suspendu.

« Ainsi, disais-je encore le 27 ventôse, l'on voit que,
» lorsque j'écrivis cette pièce, calculant s'il y avait possi-
» bilité ou espoir que le peuple, par un nouvel ébranle-
» ment majestueux, put rétablir sa dignité, sa liberté, ses
» droits, son bonheur, que je voyais anéantis, toutes les
» probabilités, aux yeux de mes juges, sont pour faire pen-
» ser que j'eus la douleur de ne pas entrevoir cette possi-
» bilité, puisque je n'achevai pas; puisque j'abandonnai
» mon travail ; puisque je n'y pris pas de conclusion; et

(*) Tome II, page 228 du Sténographe.

» si je n'y pris pas de conclusion, on ne peut pas supposer
» que j'aie eu intention d'en prendre une en faveur de
» l'entreprise d'un mouvement. Par la pièce que j'ai lue,
» j'avais établi des principes; je ne suis point arrivé jus-
» qu'aux conséquences. Qui osera me prêter, qui osera
» deviner, dire, que ces conséquences n'auraient pas été
» contre toute tentative d'agitation publique? Cela ne
» devient-il pas plus probable, lorsqu'on voit que je
» n'achève pas, que j'abandonne jusqu'à l'examen que
» j'avais commencé? Cette renonciation n'est-elle pas une
» preuve triste de ma conclusion en faveur de l'opinion
» de ne rien tenter. »

Après avoir cité du célèbre auteur des *Principes de la législation*, cette maxime qui suffirait seule pour justifier tous ceux qu'on poursuit ici comme conspirateur : « Tout
» citoyen a droit d'aspirer au gouvernement le plus propre
» à faire le bonheur public; il est de son devoir de tra-
» vailler à l'établir par tous les moyens que lui peut four-
» nir la prudence, » voici encore ce que je crois indispensable de rappeler à l'esprit des citoyens jurés, de mon discours du 27 ventôse :

« J'ai, je l'avoue, suivi ce dernier précepte; j'ai désiré
» et je désire toujours le gouvernement le plus *propre à*
» *faire le bonheur public*. Mon cœur, sans le secours de
» Mably, m'aurait inspiré que c'était un devoir pour moi
» de faire tous les efforts dépendant de mes moyens pour
» *concourir à l'établir*. J'ai toujours eu cette pensée sous
» les yeux, et j'ai obéi à tout ce qu'elle m'impulsait.
» Mais, malheureusement, mes moyens n'étaient pas
» aussi puissants que mes désirs étaient vifs. Ces moyens
» se réduisaient à jeter par fois au milieu du peuple
» quelques idées tendantes à son bonheur. Toutes mes
» réflexions, secrètes et ostencibles, se dirigeaient vers
» cet unique but; on s'en convaincra, comme on a déjà
» pu s'en convaincre, dans toute la suite de cette procé-
» dure. »

Et, citoyens Jurés, quant à la moralité entière de cette

pièce, qu'on a regardée comme si essentielle et comme fondamentale, je renvoie encore aux vastes développements qui ont été donnés dans la séance du 27, et je crois qu'il me suffira de tracer ici ce court résumé :

A l'époque où j'entrepris cette ébauche, j'avais autant de raison que jamais d'être pénétré du sentiment profond des malheurs publics; mon âme, à cet égard toujours très véritable, en sentait vivement et douloureusement l'impression; j'étais, alors comme depuis, convaincu que le pacte social était violé, que la forme de l'Etat n'était point du tout conforme aux conditions essentielles du contrat primitif, que le bonheur, fin de toute société, et les droits naturels du grand nombre, loin d'être garantis, étaient ouvertement foulés aux pieds; possédé alors par les ardentes sollicitudes qui doivent en cas pareil agiter tout bon citoyen, je cherche tout ce qui pourrait tirer le peuple de cet état de malheur et d'oppression. Je ne crois remplir en cela que mes devoirs de membre du souverain, parce que je crois que ce titre impose à chacun d'eux l'obligation de veiller à la conservation des droits de tous, et de contribuer, de tous ses moyens, au bien général.

Je ne cherche point à dissuader que je n'y ai laissé échapper le désir de voir le système établi remplacé par un meilleur système. Mais je demande qu'on veuille bien fixer cette vérité, que ce n'est point par ma force que je me propose d'aider ou que je me flatte d'opérer un tel changement. Je veux seulement que le Peuple, éclairé, persuadé de sa toute puissance, de l'inviolabilité, de l'inaliénabilité de ses droits, les réclame; je veux que, s'il le faut, on lui trace la voie, la manière dont il doit poursuivre cette réclamation, mais je ne veux rien que de subordonné à son consentement.

Je ne vois là rien qui dépasse les limites du droit de souveraineté qui appartient à tous, et de la portion qui est à chacun. Sa souveraineté, qui appartient à tous, consiste dans le droit de prescrire ce qui est bon, et de défendre ce qui est mauvais pour tous. La portion de sou-

veraineté qui appartient à chacun consiste à pouvoir employer tous ses moyens physiques et moraux pour porter le souverain entier à discuter sur cet objet, à prendre en considération telle proposition. Ce droit, clairement écrit et pleinement en activité dans la loi de nature, est transformé en devoir dans la loi sociale, parce que l'universalité qui s'est engagée toute entière au bien de chaque individu, a exigé en retour le tribut de toutes ses facultés; elle a voulu que soit la force, soit les lumières d'un seul, devinssent le patrimoine général; et si, pouvant ignorer, durant un temps, ce qui constituerait l'ordre le meilleur et le plus avantageux de l'organisation sociale, les lumières d'un seul pouvaient le lui faire reconnaître, sans doute elle n'a pas voulu s'en priver; elle n'a pas voulu interdire à personne le droit de lui soumettre ses réflexions, quelles qu'elles puissent être; elle n'a pu vouloir qu'interdire, à un seul ou à quelques-uns, la faculté d'instituer un plan de vive force, de sa propre autorité, sans le concours de la sanction de tous.

J'en ai trop dit, sans doute, pour détacher cette pièce ébauchée, imparfaite, sans date, sans liaison, sans aucun rapport avec les circonstances dont on a voulu la rapprocher; sans autre appui qu'une masse d'hypothèses dont il était infiniment difficile d'espérer la réalisation; unique fruit d'un moment de loisir dans ma précédente captivité en fructidor et vendémiaire de l'an 4e; projet abandonné aussitôt qu'entrepris, ce qui démontre absolument la disposition d'âme de son auteur qui le regarda lui-même comme chimérique; je me suis, dis-je, étendu au-delà même de ce qui était nécessaire pour détacher cette pièce informe, faite en fructidor de l'an 3, de la prétendue conspiration de floréal de l'an 4. Mais il a bien fallu m'appesantir à cet égard lorsqu'on avait donné à cette même pièce tant d'importance.

Je passe à celle qu'on m'a présentée ensuite de celle-là, et qu'on a prétendu être relative à un projet d'établissement de la dictature.

A la page 130 du 1er des volumes accusateurs, est une note entièrement informe, contenant des idées très décousues et mal digérées. C'est là où l'on a prétendu trouver les preuves d'un projet de dictature. Cette pièce est aussi désignée, 31e de la 7e liasse.

Cette pièce a engagé la question que le président m'a faite, dans la séance du 27 ventôse, de savoir si parmi les citoyens qui se réunissaient pour discuter sur les intérêts du Peuple, il n'en était pas un qui eut proposé la dictature ?

Vous remarquerez d'abord, citoyens Jurés, que cette question semblait tendre à assigner une date à ce prétendu projet, tandis qu'il n'en porte aucune ; elle tendait ensuite à déterminer cette date au terme le plus propre à lier la pièce à la prétendue conspiration. J'ai répondu la vérité. J'ai dit que ce chiffon n'avait point de rapport évident ni avec les temps ni avec les hommes de la réunion dite démocratique. Il est incontestable qu'une opinion sur la question de la dictature fut émise par Darthé, puisque ce fait est exprimé par la note même que nous analysons. Mais j'ai déjà, dans les débats, déclaré comment et dans quelles circonstances. Ce n'était point dans celles qui ont accompagné les temps qu'on assigne aux mouvements secrets des prétendus conjurés que vous avez à juger ; c'était bien antérieurement. Je me promenais un jour avec Darthé. Dans un de ces entretiens sur l'objet unique et exclusif qui peut occuper de vrais républicains, l'intérêt public ; dans une de ces conversations qui ont pour éternel refrain cette question : Que faudrait-il faire pour procurer au Peuple le régime de liberté et de bonheur dont il a besoin ?

... Darthé me dit, sans conséquence et sans y attacher d'importance et de mystère : « Depuis le commencement » de notre Révolution on a eu de grandes préventions » contre la dictature ; on en a toujours parlé comme d'un » pouvoir très dangereux : Cependant je ne sais si, dans » le passage d'un gouvernement à un autre, ce pouvoir ne

» serait pas très propre à activer et assurer la réorganisa-
» tion de l'ordre social. On cite beaucoup Rome pour les
» grands abus résultés de ce pouvoir, auquel on attribue
» avec beaucoup de vraisemblance le renversement total
» de la liberté publique, mais on peut citer aussi des cir-
» constances où l'on dût à cette institution le salut de la
» patrie : elle ne devint funeste que lorsqu'elle dégénera
» et que le peuple souffrit que l'autorité du dictateur fut
» protégée au-delà du terme étroit où il était si prudent
» de la circonscrire. »

Accoutumé à respecter toutes les opinions, ne me laissant dominer par aucunes préventions, je me promis de réfléchir sur cette idée. A mesure que les miennes se débrouillaient à cet égard, je les déposai en simple canneva s sur le chiffon qui fait aujourd'hui une des pièces importante du procès. Je conservai cette note, comme indice de matériaux propres à traiter cette question dans le cas où, en ma qualité de publiciste, j'y pourrais être engagé. On voit dans toutes les parties de la note, que j'improuvais le système de dictature, et que si je m'en fusse jamais occupé, c'eut été constamment pour le combattre.

Et comme l'a parfaitement observé un de mes co-accusés, on voit dans cette note informe, qui tient cependant une grande place dans le procès, « une aversion très-pro-
» noncée contre tout ce qui porte l'empreinte de l'ambi-
» tion et de l'envahissement du pouvoir souverain. On y
» lit : *Dictature à chaque circonstance ; toute ouverte à*
» *tous les ambitieux ;... Si l'un n'envahit pas, c'est*
» *l'autre...* » On y remarque de même la plus profonde haine de la monarchie : *Cela ressemble trop à la monarchie ; car, qu'est-ce que la monarchie? La dictature, le pouvoir d'un seul.*

Mais pour écarter toute défaveur, tout soupçon à cet égard, il faut combattre toutes les inductions qu'on a semblé vouloir en tirer dans le débat. On me dit que la première phrase du chiffon ne semblait pas s'appliquer à une discussion purement abstraite, mais bien à un

projet qui semblait être accompagné d'une action présente. On rapportait cette phrase : *On ne peut faire le bien que par la confiance, et le premier pas que nous voudrions faire en révolutionnant serait d'exciter la méfiance.* J'ai répondu que l'on n'a pas cessé jusqu'ici de considérer la République en état de révolution, et que cette idée, confiée au papier, était hypothétique et basée sur le cas avenant d'une nouvelle commotion qui était dans l'ordre des choses possibles. N'objectera-t-on pas encore comment on supposait cette possibilité ? et ne voudra-t-on point ajouter que c'était un crime ? Il ne sera pas difficile de répondre à la double question, que le seul royalisme était assez menaçant pour autoriser à admettre encore la nécessité de quelque grand acte révolutionnaire, pour entraver ses succès, et le temps a prouvé si l'on avait raison de le craindre ; quelques moments encore et l'on pourra achever de se convaincre de quoi les partisans de Louis XVIII sont capables.

Ces mots de la note ont encore semblé ombrager : *Je ne connais personne parmi vous.....* Ne serai-je pas suffisamment justifié par cette réponse : je ne connais dans la République aucun citoyen assez doué de capacité et de vertus pour exercer la dictature, en supposant qu'on voulût l'admettre dans tel cas donné.

J'ai lieu de craindre qu'on ne soit pas quitte de tout doute sur les autres parties de la note. Elles ne présentent cependant que des objections contre le système dictatorial :

Il est plus aisé d'exercer l'influence sur un homme que sur plusieurs, de le circonvenir que plusieurs ; conclusion évidente : la dictature ne vaut rien.

La dictature de l'autorité et non la dictature de l'homme. Il faut moi-même pour expliquer cela. Je me rappelle bien que c'était une modification de la première proposition. On avait dit : *Si l'on établissait la dictature de plusieurs, on réunirait peut être les avantages qu'on peut attendre d'une telle institution, sans en*

redouter les inconvénients. Ma réponse est dans la même note, mais elle ne suit pas immédiatement; ce qui prouve et me rappelle à moi même que je n'ai point tracé les idées tout d'un jet. J'ai posé les objections, et les dernières réflexions solutives sont venues peut être plusieurs jours après. Ma réponse à l'amendement de l'institution de la dictature confiée à plusieurs en place de l'être à un seul; ma réponse, dis-je, est à la fin de la note, dans ces mots : *on vous opposera le décemvirat, le triumvirat et le comité de salut public*..... Le développement est facile à saisir : On vous opposera différentes autorités, qu'on vous dira avoir été sous d'autres noms, la dictature de plusieurs; on vous opposera tous les maux qu'on leur attribue; on vous dira de plus que les membres *se sont divisés entre eux*, que de leurs divisions sont nées d'abord, l'impossibilité d'opérer le bien par ceux qui auraient voulu le faire, et ensuite des querelles ouvertes qui ont causé des déchirements dans toutes les parties de l'Etat.

Cromwel, Sylla, Marius, César, Cincinnatus, Robespierre. Ces noms étaient encore notés dans l'esprit d'une objection; c'était pour dire dans un développement : Si vous vous fixiez à la dictature d'un fait, on vous rappellerait tous ces hommes et leurs actes. On vous rappellerait les dictateurs romains dont à peine un sur quatre à recueilli les éloges de l'histoire. On vous rappellerait Cromwel dont l'autorité fut assez généralement qualifiée d'odieux dictatoriat. On vous rappellerait enfin Robespierre, qu'on traita aussi de dictateur, et auquel un certain parti reproche tout ce qu'il appelle ses plus grandes horreurs de la Révolution française. C'est à la suite de cela que je place ma réflexion de la fin de la note : *Si l'un n'envahit pas, c'est l'autre.* Et si vous adoptez une fois cette mesure, *il faut une dictature à chaque circonstance* qu'on regardera comme périlleuse et que peut-être on fera naître exprés. C'est une *route ouverte à tous les ambitieux*. Infailliblement la seule proposition d'une telle mesure en France *effaroucherait le Peuple*.

On tracerait son thème au dictateur; de manière qu'*il ne pourrait pas s'en écarter.* C'était de plus une partie de l'opinion favorable à l'institution de la dictature; je répondais : *Ce thème serait donc le dictateur du dictateur ? s'il s'en écarte,...* que ferez vous ? puisqu'il a entre les mains tout le pouvoir et la force Où est votre garantie contre lui ? *Vous aurez donc une dictature au-dessus de la sienne. Je ne conçois pas celle là.* L'opinion publique, direz-vous ? mais s'il sait la capter au préjudice de tous les amis de la liberté ? et si, avec celà, *il a encore* pour lui et dans ses mains *toutes les baïonnettes*, où irez vous ?

Je crois utile d'observer ici que cette manière de parler: vous; *pourrez*-vous *faire telle chose, etc.*, n'appartient dans tout ceci qu'au style; on sait que notre langue emprunte, infiniment souvent, dans le discours écrit comme dans la conversation, cette manière de parler à la première personne du pluriel. Et ici, on l'emploie dans ce seul sens : *Vous qui faites telle proposition, voici telle objection, que répondez-vous ?* Il ne faut ici préjuger autre chose. Je n'aurais pas fait cette remarque si, dans le débat, le président de la haute-cour n'avait paru s'attacher à vouloir tirer des inductions de ces termes *vous* dans la pièce que je viens de justifier; et s'il n'eût prétendu que cela ne semblait point s'appliquer à une discussion par pure abstraction, mais à un projet lié à une action présente.

Voici, toujours d'après la note, deux autres derniers amendements à la même opinion; ceux-ci ne sont pas de Darthé. Ils sont d'une autre personne que j'avais vue avec des idées à peu près analogues aux siennes sous ce rapport.

Le thême aurait été tellement fait, disait-on, il eut été si impossible que le dictateur s'en écartât, qu'il eut importé peu de placer à la dictature qui l'on aurait voulu. J'avais entendu exprimer ces propres mots : *On tirera à la courte-paille, n'importe que ce soit un mannequin....*, sur qui le sort tombe !!!

Ne concevant rien à cette idée et la jugeant suffisamment absurde, j'écrivis au bout : *quelle pitié !*

J'ajoutai au-dessous :

Avec votre thême si complet....., *aurez vous* cependant *tout prevu, de manière qu'il n'y ait point à prendre des mesures de circonstances?...*

Et quand vous dites : n'importe qui ?

Si celui que vous aurez choisi *est incapable, il faudra* néanmoins *le déposer pour le remplacer*, et alors, *vous avilissez votre mesure.......*

Et s'il est mal intentionné, et plus fort que vous, le pourrez vous déposer ?

Voilà encore, citoyens jurés, une grande question, celle de la dictature, attachée au principe de la prétendue conspiration de floréal ; voilà, dis-je, cette grande question épuisée. Abordons en une autre non moins grande, qui a une extrême connexité avec cette dernière et dont toutes fois il ne m'a pas été parlé dans le débat. Elle n'en reste pas moins imposante dans les volumes accusateurs, et je ne dois pas négliger de faire évanouir toute son apparence colossale.

La 36e pièce de la 15e liasse est à la page 48 du 2e volume. Elle consiste tout simplement dans ces quatre mots, qui, pour plus de merveilleux, sont placés un à un et en forme lapidaire sur quatre lignes successives :

Gracchus
Babeuf,
Premier
Tribun.

Il est bon avant tout de rapporter l'article auquel cette singulière pièce a donné naissance dans un journal, celui dit l'*ami des lois*. On lit dans le no du 4 pluviôse :

» Le but de chaque parti est le Gouvernement d'un » seul. *Babeuf*, s'il fût parvenu à renverser le Directoire, » s'en serait appliqué la puissance sous le nom de *premier* » *Tribun*.... ; il voulait régner seul,.... Marat n'avait pas » d'autre ambition, etc.... »

Eh bien, citoyens Jurés, qui pourrez vous croire qui m'ait ainsi couronné ? qui m'a délivré ce brevet de la 36e pièce de la 15e liasse ?.... Vous allez l'apprendre : C'est mon fils qui est ici ;... là..., aux pieds de mes gradins..... C'est un enfant âgé de 10 ans. Il en avait neuf lorsqu'il a fabriqué cette fameuse pièce de conspiration. C'est.... tout bonnement, l'adresse d'une de ses petites lettres, innocentes et naïves, qu'il m'écrivait..... Pour expliquer cet enfantillage dont on a induit de si extraordinaires conséquences, il faut qu'on sache que j'ai élevé mon fils avec des principes propres à le faire jouir, d'abord, des douceurs de la première de toutes les libertés, celle individuelle : en conséquence, il est vis à vis de moi dans les termes d'une grande familiarité, d'une grande confiance et d'un vif attachement. D'après cela, lorsque, pour faire mon journal, j'étais obligé de me séparer de chez moi pour me soustraire aux poursuites de l'autorité, cet enfant m'écrivait tous les jours. Il me prodiguait dans ses lettres ingénues tout ce que son cœur lui suggérait de plus tendre, de plus flatteur et de plus amical. On peut le voir par l'extrait de sa correspondance qu'on a aussi liée à la conspiration et qu'on a imprimée sous la 8e liasse, page 220, 1er vol. Il m'y donne successivement les noms de *mon petit proscrit, mon ami, mon bon ami, mon camarade, notre bon père*. Mon fils me répétait ces affectueuses qualifications sur les adresses de ses lettres qui m'étaient remises directement par une main officieuse. Il crut apparemment me flatter un écrivant en jour sur une de ces adresses *premier Tribun*. Le pauvre enfant ! Il ne savait guère qu'il donnait à mes ennemis une arme pour m'assassiner.... Il ne savait guère qu'il pourrait faire annoncer à la France que j'eusses voulu succéder à ses rois.... C'est le diadème de Manlius ! C'est le bandeau royal de l'aîné des fils de Cornélie ! C'est la fleur de lys de Robespierre ! Le brevet par lequel Emile Babeuf, âgé de neuf ans, établit son père chef d'une nouvelle dynastie est sur un petit carré de papier de la largeur de la main.

J'ai apparemment déchiré le petit premier feuillet écrit de sa lettre à moi envoyée; j'aurai conservé, pour y poser des notes, le second petit feuillet resté blanc sauf l'adresse portée d'un côté avec quatre mots perpendiculaires comme ils sont figurés dans les volumes; et ce mauvais chiffon étant tombé sous la main de Cochon, cet habile ministre en aura fait gravement la 36e pièce de la 15e liasse. Mais, voilà ce grand mystère, par lequel j'avais été constitué le rival de Louis XVIII, le voilà éclairci. Je serai bien aise et je demanderai aux citoyens Jurés qu'ils veuillent se ressouvenir de fixer cette pièce 36e de la 15e liasse, afin que, par leurs yeux, ils jugent de l'exactitude de ce que je leur ai dit.

J'arrive à l'acte dit de *création d'un directoire insurrecteur*. On a vu que jusqu'à présent toutes les pièces qui le précèdent n'annoncent pas l'existence d'aucun projet de conspiration. Sera-ce enfin celle-ci qui caractérisera l'organisation, la fondation d'un tel projet? Si je parviens encore à démontrer que non, l'édifice de nos accusateurs aura ensuite bien de la peine à trouver une base solide, car c'est particulièrement sur cet acte qu'ils en avaient cherché une; et à la vérité, il offrait, plus qu'aucun autre, des apparences propres à établir la preuve d'un complot formé, sérieusement arrêté et déterminément mis en action. On voyait réuni dans une même conception, la création d'un comité central, une organisation d'agents et des instructions données à chacun d'eux, qui leur traçaient ce qu'ils avaient à faire, et la manière de correspondre activement avec le prétendu Directoire révolutionnaire. Mais si je prouve que tout cela n'a existé qu'en imagination et en simple projet, et, comme je l'ai annoncé dans mon débat, ne fut pas autre chose qu'un rêve philantropique?..... Si je prouve que, si l'on a donné quelque suite à un plan, ce ne fut point à celui là, j'aurai sans doute renversé une des fortes colonnes du système de l'accusation. Je ne pense pas que cela soit difficile.

Ce ne sera point, on le juge bien, en analysant cette

pièce en elle même ; en l'examinant isolément, que j'établirai la preuve annoncée, qu'elle n'exista jamais qu'en simple projet qui ne reçut pas d'exécution. Ce sera en démontrant que cette pièce ne fut envoyée à personne. Or, ce sera donc sous d'autres rapports et pour d'autres motifs qu'avant de passer à cette dernière démonstration, je m'arrêterai un moment sur ce projet.

Il m'importe personnellement d'achever de faire voir, comme je l'ai déjà commencé dans mon débat du 27 ventôse, que je ne suis pas l'auteur de cette pièce.

Il importe à la cause générale de faire encore voir que si je l'approuvai, que si d'autres l'approuvèrent, des considérations bien puissantes légitimaient peut être cette approbation.

Ce que l'on appelle la minute de cette pièce est la 61ᵉ pièce de la 7ᵉ liasse, page 169, du 1ᵉʳ volume.

C'est sur cette prétendue minute que Pillé dit avoir fait plusieurs copies, non pas sous mes yeux, mais bien longtemps avant de me connaître.

Cette minute n'est pas de ma main.

Il n'y existe de ma main, que trois renvois.

Le premier est celui écrit en marge, et qui se lit page 170 du 1ᵉʳ volume :

« Reconnaissant que c'est un reproche injuste que celui
» qui accuse le Peuple de lâcheté, et que le peuple n'a
» jusqu'ici ajourné sa justice qu'à défaut de voir de bons
» conducteurs prêt à paraître à sa tête »

Le second renvoi est celui d'un paragraphe qui se lit à la page 175 du 1ᵉʳ volume, conçu ainsi :

« Le danger d'une imprudence ou celui d'une contre-
» détermination, celui encore que fait naître la connais-
» sance de la faiblesse humaine, qui supporte trop sou-
» vent comme un fardeau le poids d'une grande confi-
» dence, et semble se soulager en la déposant dans le sein
» de l'amitié, ou de ce qu'on croît être elle ; tout cela, en
» outre, a été considéré par le Directoire secret, et il n'a pas
» voulu abandonner peut-être le salut de la patrie au ha-

» sard de telles chances ; outre que, sous le rapport de la » fidélité, il est encore très difficile d'être assuré de celle, » également inébranlable, de douze hommes institués » les.... »

La phrase en reste là, parcequ'elle se trouve continuée dans le corps de la pièce, qui n'est pas de mon écriture.

Le troisième et dernier renvoi compose toute, la fin de la pièce, depuis ces mots, qui se lisent à la page 180, du 1er volume : *Oh ! fortune des lectures de journaux populaires....*

Je vais redire ce que j'ai déjà expliqué dans le débat, de quelle manière et comment je fus dans le cas de tracer ces renvois.

La copie que l'on nomme au procès première minute de cet acte dit de *création*, me fut remise par un des citoyens qui avait entrée dans la réunion particulière des démocrates qui s'occupaient de méditations sur les moyens de faire triompher les principes populaires. Par suite du pacte fait avec eux de conformer mes écrits à l'esprit, à la hauteur et aux résultats de leurs travaux; sous condition qu'ils me mettraient à portée de la plus entière connaissance de ces travaux, cette copie du projet intitulé : *Création d'un Directoire insurrecteur*, était même sous le simple rapport de projet, et je démontrerai qu'il ne fût jamais autre chose; cette copie du projet, dis-je, était un principal renseignement propre à m'être livré. «En lisant cette copie, » je m'aperçus qu'elle était imparfaite et inexacte, qu'il y » manquait plusieurs paragraphes essentiels. J'en deman- » une copie correcte, pour vérifier ce qui manquait à la » mienne, et pour ajouter à celle-ci les omissions que je » reconnaissais y exister. C'est ce qui m'engagea à rétablir, » sur les marges, deux paragraphes manquants ; et dé- » couvrant ensuite des erreurs plus conséquentes dans la » dernière partie de la pièce, je fus porté à en transcrire la » fin toute entière, sur une feuille qui complète aujour- » d'hui cette copie. »

Pillé a déclaré que les copies qu'il a faites ont été par

lui tirées de celle-là qui, dit-il, étant à ce qu'il croit, dans l'état où on la voit maintenant, et avec les renvois qui s'y remarquent. Mais on ne manquera pas sans doute d'apprécier qu'en outre de ce que Pillé n'affirme pas positivement, qu'il dit sur tous les points *qu'il croit seulement se rappeler...*, Pillé est dans un état d'aliénation et de démence dont il a donné ici des preuves assez sensibles. Lorsqu'il ne m'avait jamais vu, qu'il n'avait jamais vu mon écriture au moment où il fit une première copie sur celle qu'on appelle aujourd'hui la minute de l'acte dit de *création du Directoire de salut public*; lorsque, d'après ce qu'il dit lui-même, il n'a du voir cette prétendue minute que pendant le temps qu'il transcrivit la première copie (car il a déclaré qu'il avait pour habitude de ne se servir de la minute que pour la première copie, et qu'il transcrivait ensuite sur sa propre copie; tant parce qu'il lui était alors plus facile de lire, que parce que cela lui valait collation), comment, dis-je, peut-il alors se rappeler qu'il a copié sur les mêmes feuilles où sont les renvois portés de ma main? Je dis qu'au contraire il est présumable qu'il a transcrit d'après une autre copie, peut-être de la même main qui a tracé la majeure partie de celle qu'on appelle maintenant minute de la *création du Comité*. Pillé a dit n'être venu travailler près de moi que dix à douze jours avant son arrestation. Certes, je ne dissimulerai pas que j'avais connaissance, quelque temps avant, de l'existence et des travaux de l'association des démocrates pour lesquels il a été employé; mais d'un autre côté j'affirmerai et je donnerai des preuves qu'à l'époque ou Pillé dut faire les premières copies, je n'étais initié en rien. N'a-t-on pas vu Pillé, balancer, incertain, sur la remémoration du fait de savoir si les minutes qui lui étaient portées à copier avant qu'il ne fut près de moi étaient bien assurément de ma main. Il a dit *le croire*; qu'il pensait s'en rappeler. Mais quelle confiance peuvent inspirer les assertions de Pillé? Il est constamment conduit par des démons qui lui font croire, penser et dire tout ce qu'ils veulent. Il a

inculpé Félix Le Pelletier, en déclarant que c'était chez lui qu'il travaillait avant d'être envoyé près de moi, et que c'était Félix Le Pelletier qui l'avait adressé au local où j'étais. Je ne puis rien attester de positif sur le premier fait; mais je convertis en doute le second. Pillé ne fut pas annoncé par Félix Le Pelletier, que je connus bien dans le monde républicain et certes aux premiers rangs des démocrates, mais que je ne connus pas du tout sous les rapports de co-association au cercle particulier des patriotes dont on fait ici le procès. S'il fut jamais initié à leurs actes, à leurs rêves, ce fut hors de ma connaissance et hors du lieu où je vis tant d'autres participants à la conspiration métaphysique. L'imagination de Pillé est tellement déréglée à mes yeux que je ne suis pas éloigné de pressentir qu'il se soit totalement trompé en croyant avoir jamais été employé aux travaux du club des démocrates par Félix Le Pelletier qui, je pense bien, a pu l'occuper pour d'autres objets, parce qu'il dut le connaître à Versailles lors qu'il était secrétaire du citoyen Héron. Il ne serait pas plus étonnant que Pillé eût rêvé que c'était chez Félix qu'il avait copié tant de minutes, qu'il n'a paru l'être que ce fut un grand diable qui l'eût porté en corps et en âme, malgré lui, dans ma chambre, après lui avoir fait faire bien des tours dans la rue Montorgueil. C'est ce génie malin qui l'a si longtemps trompé et l'a fait tergiverser sur l'individu Dutil qu'il a enfin reconnu être Didier, et sur l'individu Darras qui s'est trouvé métamorphosé en Darthé. Et l'homme au grand sabre qu'il voyait tous les jours et qu'il n'a pas reconnu parmi les personnes qui sont ici... Tout le monde conçoit que quand *des esprits* vous trompent à ce point ils peuvent bien encore vous abuser pour vous faire croire que tout ce que vous avez pu copier dans un temps donné était les minutes d'une seule et même main.

Résumons-nous. La pièce que le tribunal appelle la minute de *l'acte* dit de *création d'un Directoire de salut ublic*, 61e pièce, de la 7e liasse, n'est pas de ma main. Je

n'en peux pas être présumé le concepteur, malgré quelques renvois de corrections qui s'y remarquent. Ces corrections annoncent seulement que la prétendue minute n'est qu'une copie qui m'avait été donnée, pour me servir de renseignement comme publiciste et directeur de l'esprit public dans le sens de l'association démocratique, que je reconnus cette copie inexacte et que voulus rétablir les omissions sur une expédition plus régulière.

Ceci établi, et l'ayant été dans mon débat du 27 ventôse comme aujourd'hui, présente encore une grande présomption de moins pour la qualité de chef de la prétendue conspiration, qu'on n'a pas encore renoncé de me conserver. Mais je redirai, comme au 27 ventôse, « que si je ne » fus pas le concepteur, le rédacteur de cette pièce (61e de » la 7e liasse), il reste constant et de mon propre aveu, que » j'en fus au moins l'approbateur, puisque je la considère » comme une des pièces auxquelles je devais conformer le » ton de mes écrits. Je fus donc, diront mes accusateurs, » le participe, le complice de ceux qui le conçurent, et » à ce titre, je dois encore le défendre autrement que par » une simple dénégation. »

En remarquant que c'est donner une grande extension à la culpabilité (en la supposant dans une chose telle qu'une production de l'esprit) que de l'appliquer à tous ceux qui pourraient en être les approbateurs..... Je me suis rendu une seconde fois criminel, plusieurs de mes co-accusés se sont rendus de même, en portant sur cette pièce prétendue très importante, et constituant la base du prétendu projet de subversion de l'ordre politique établi. Nous aurions voulu pouvoir nous dispenser ici de reproduire les dissertations sur les principes et les vérités éternelles que cette pièce nous a donné occasion de développer dans les séances des 27 et 29 ventôse. Nous aurions voulu éviter de redire ce que nous croyons avoir parfaitement prouvé alors, et ce que les annalistes ont recueilli, ce qui a déjà été transmis aux contemporains, ce que la postérité recherchera peut-être avec intérêt, elle que le haut-jury aurait

pu trouver suffisant que nous l'invitassions de revoir pour sa plus ample instruction..... Mais lorsque, malgré tant de preuves cumulées dans le débat particulier au moment de la présentation de cette pièce, on s'est obstiné à la considérer comme criminelle et comme tenant incontestablement au prétendu système de l'accusation ; non pas en l'examinant isolément, mais en voulant gratuitement la lier, l'enchaîner à d'autres, sans prendre cependant la peine d'en démontrer les rapports d'analogie et de continuité ; lorsque, d'ailleurs, on nous a dit que tout ce que nous voulions développer alors n'aurait servi de rien et ne conviendrait qu'à la défense générale....., nous sentons la nécessité de donner encore quelque étendue aux explications d'un acte que l'on ne cesse pas de regarder comme fondamental, comme institutif et organisateur de tout le plan d'insurrection que l'on soutient avoir été activement suivi en conséquence de ce plan.

Il convient donc d'établir, à présent que nous sommes dans la défense générale, que la pièce que j'examine n'est pas criminelle.

On n'y trouve que le vœu ardent d'opérer dans les esprits une simple insurrection morale en faveur d'un système politique préférable à celui existant. Nulle part on n'a vu, plus fortement, plus franchement manifesté, l'esprit de démocratie, c'est-à-dire, l'entier dévouement au Peuple, la consécration au triomphe de tous ses droits et de sa véritable souveraineté, la haine profonde des vices, de la corruption, et de tous les abus qui tiennent dans l'enchaînement, l'ignorance et le malheur la plupart des hommes. On distingue à chaque ligne de ce projet, la sensibilité la moins feinte dont ses auteurs étaient pénétrés, dont ils se trouvaient affectés à l'aspect des maux publics. On n'a jamais exprimé plus vivement la passion du bonheur général.

Les lois de la nature, la raison des philosophes et même nos lois positives actuelles, sont d'accord pour établir l'entière liberté des opinions. D'après ce principe, il est permis

à tout citoyen de ne pas soumettre sa foi, de ne pas reconnaître aveuglement que tel système d'institutions sociales est le meilleur possible, parceque telle caste, tels hommes qui s'en trouvent bien, l'assurent. Il est permis d'examiner s'il est avantageux à la majorité, s'il consacre tous ses droits, s'il garantit la souveraineté nationale. En supposant la conviction acquise du contraire, c'est encore une chose non seulement permise, mais prescrite comme devoir à tout bon citoyen, de désirer une meilleure organisation, un système civil plus parfait, de rechercher le système, et s'il croit l'avoir decouvert, d'employer tous ses efforts pour en persuader l'excellence à ses compatriotes et pour les amener à l'admettre.

La constitution même de l'an 3, conforme en cela aux lois naturelles, reconnait les droits inviolables de tout citoyens. Elle consacre la libre émission des idées et des opinions. Elle porte que la loi peut être délibérée ou sanctionnée directement par le Peuple, puisqu'elle est *la volonté générale exprimée, ou par la majorité des citoyens ou par leurs représentants.* Elle reconnait la souveraineté nationale, qui est le droit par le Peuple, d'ordonner tout ce qu'il veut, tout ce qu'il croit utile, et de proscrire tout ce qu'il juge désavantageux au corps social.

Si chaque co-associé a constamment le droit d'aider de ses lumières, de ses avis, le Peuple entier ; s'il est de son devoir de proposer ce qu'il croit bon, utile et tendant au bonheur de tous, comme d'éveiller l'attention publique sur ce qu'il croit injuste, opprossif et mauvais ; si ensuite le droit de souveraineté de tous ne peut pas être restreint, et qu'ils puissent incontestablement changer la forme de leurs lois quand ils le jugent convenable,..... on ne peut donc trouver, dans les concepteurs de la pièce que j'analyse, que des hommes qui ont usé de l'exercice de facultés garanties par tous les codes, celui de la nature et celui positif.

La loi écrite ne doit jamais être, en effet, que la consé-

quence du code éternel de la nature. Or, tous deux veulent que le Peuple délibère quand il le juge à propos sur la forme de ses institutions, et que chaque citoyen propose avec la même liberté les objets de délibération. Si la délibération est légitime, la provocation à cette délibération, ne peut être repréhensible. Celle-ci est inséparable de celle-là, car comment concevrait-on que l'association entière pût prendre une détermination, s'il n'était pas permis a chacun de ses membres de prendre l'initiative pour agiter la question, pour engager la discussion nécessairement préalable à toute grande résolution ? La raison du Peuple, est un assez sûr garant pour empêcher de craindre que, par l'illimitation de cette liberté de provoquer, l'on puisse induire la société en erreur. C'est pourquoi on ne devra jamais songer à réprimer ceux mêmes qui (par de simples propositions) tendraient à la tromper. Mais, combien moins doivent être inquiétés ceux de ses apôtres qui ne veulent l'engager que vers la perfectibilité de son organisation politique ? Quels sont ses coupables et les conspirateurs, ou de ceux qui veulent rendre solennelle et indubitable sa volonté, ou de ceux qui l'obscurcissent à l'ombre d'une manifestation équivoque qui est plus la leur que la sienne ?

S'il était défini que la justice fût du côté des derniers, et le crime du côté des autres, nous serions reportés à ces temps barbares où la maxime était prépondérante : que les Peuples ne sont que des troupeaux ; que l'état est une ferme que ceux qui gouvernent doivent exploiter à leur plus grand profit, et que ce serait les honorer trop peu que de ne les considérer que comme les simples intendants des a nation.

Mais il ne semble pourtant pas que les accusateurs nationaux de la haute cour en soient précisément, définitivement venus à ce point de méconnaître les principes, jusques-là de prétendre que le simple apostolat, le propagandisme, l'instruction, la persuasion, soient des moyens qui donnent prise à l'empire de la loi. Or, si l'on percourt

d'un bout à l'autre, la pièce dite de *création d'un directoire secret, l'organisation des agents et les instructions à la suite,* on n'y voit que l'intention et le désir de révolutionner les esprits, de les conquérir par la persuasion pour les porter à se prononcer en faveur de ce qu'on croît être le meilleur système politique. Tous les moyens dont on se propose de se servir se réduisent là. Ceux auxquels on donne les noms d'agents, ne sont chargés que de former des *réunions particulières, d'y faire lire les journaux, d'établir des discussions sur les droits du peuple.* Rien dans les instructions n'annonce la contrainte, l'emploi d'aucun moyen de force; rien ne dépasse les limites de la propagation des lumières, de l'évangélisme des principes de la doctrine démocratique.

Or, tout cela, d'après les accusateurs nationaux eux mêmes, n'est point criminel.

Le seul nom de *Directoire insurrecteur* ne l'est pas davantage, car, d'après les explications qu'on vient de donner, ce nom qui a paru causer tant d'effroy; est réduit à sa véritable acception, à sa juste valeur dans l'idée qu'y attachent les hommes qui s'en servent. Il est certain qu'il signifie bien moins, s'ils n'ont que des écrits, des lumières et des moyens d'enseignements pour rallier à eux par le simple ascendant de conviction, que s'ils avaient des trésors, des hommes et des canons pour tous subjuguer par la force......

Il est un autre point de vue sous lequel on peut considérer la non-criminalité de la pièce que je discute. Il paraîtrait que ses auteurs ont eu d'avance des données d'après les quelles ils avaient la conviction qu'un mouvement populaire serait inévitable; que cette idée préexistante à la conception du plan de leur organisation, a pu le déterminer; qu'alors ils crurent même ne devoir pas se borner aux soins de diriger l'opinion du peuple, mais qu'ils crurent encore devoir faire des préparatifs pour rendre ce mouvement efficace et pour en détourner les malheurs qui sont la suite trop ordinaire de tels événements.... Dans ce cas,

ils seraient encore bien éloignés d'être criminels, car où est la loi qui pourrait défendre de disposer des mesures salvatrices pour être proposées au souverain le jour où il se déciderait à changer son gouvernement? Eh bien, il est dans la pièce que j'examine, des passages qui fondent l'opinion de la persuasion que s'étaient formée les auteurs de cette pièce, de l'infaillibilité d'un prochain mouvement populaire, indépendant d'eux, de leur concours et de leur volonté. Ces passages les voici : (Création d'un Directoire insurrecteur, page 170 1er volume) « reconnaissant que le » comble de la mesure des crimes d'une autorité usurpa- » trice a muri les dispositions de toutes les âmes en faveur » d'un explosion révolutionnaire... (page 175).... L'ac- » cusation de lâcheté dont on charge le peuple est un pur » blasphème, et l'impatience générale qu'il manifeste pour » vouloir rompre un jour en effet bien odieux, etc. » (Idem)... La majorité malheureuse ne soupire qu'après » l'occasion et le moment de sortir d'oppression.... (page » 181)... Il faut considérer que l'opinion du peuple est » faite, celle du soldat ne l'est pas..... »

Il résulte de la croyance palpable que les auteurs de cette pièce, avaient qué le Peuple se trouvait dans la disposition infaillible de se mouvoir; il résulte de là, dis-je, que la conception du plan n'est subordonnée qu'à cette opinion, comme tout ce que ses auteurs paraissent se proposer était essentiellement subordonné au consentement du peuple ; condition d'après laquelle tous efforts tendants à modifier la forme du gouvernement ne constituent pas une conspiration criminelle.

Je vais fournir une preuve bien capable, ce me semble, de faire impression, et de confirmer les esprits dans l'opinion que c'est apparemment une vérité impossible à combattre, que celle de dire que celui là n'est point un conspirateur, qui prépare dans le secret des moyens de sauver la patrie au moment prochain d'une subversion qu'il prévoit devoir être infailliblement opérée de la part d'un parti désorganisateur. Cette preuve, je la tire dans le procès ré-

cent des commissaires de Louis XVIII; procès qui me fournira plus d'une grande réflexion à transmettre dans la suite de cette défense. Eux aussi, les commissaires royaux, ont allégué qu'ils n'avaient fait que préparer des plans, pour servir dans le cas où le gouvernement constitutionel de 1795, serait renversé par (disaient-ils) la faction anarchique. Eux aussi ont prétendu n'avoir fait que méditer sur les moyens de rendre le bonheur à la France; et leurs défenseurs ont bien eu l'assurance d'emprunter de nous l'expréssion de *rêves philantropiques* pour l'appliquer aux projets qu'avaient formé MM. Duverne, de Presle et de Lavilleurnois, de nous restituer un roi. Tel était, ont-ils dit, leur opinion sur le plus grand moyen de bonheur. Eh bien! Cet argument a paru incontestable au rapporteur du conseil de guerre. Voici comme il s'en exprime dans son résumé du 15 germinal:

« Sans doute, en supposant un gouvernement renversé » tout-à-coup par une faction, celui-là acquérerait des » droits sacrés à la reconnaissance de ses concitoyens qui, » *pour les arracher aux horreurs de l'anarchie*, s'empresserait de leur faire hommage du fruit de ses veilles » et de ses méditations, et braverait tous les périls pour » rattacher les liens rompus du faisceau politique. »

Voilà les propres expressions du rapporteur du conseil de guerre. L'accusateur Bailly lui-même nous en a donné l'équivalent dans une réplique au discours de Buonaroti dans la séance du 29 ventôse. Il a dit, en répondant à l'assertion de cet accusé, qui prétendait *que les démocrates avaient cru, pouvaient avoir cru voir le peuple à une époque où il fût possible de le déterminer à ressaisir ses droits dans un grand mouvement de colère.....* contre les royalistes; le citoyen Bailly a dit: « il n'y aurait pas » eu de crime à prendre des mesures de précaution pour » que, ce mouvement arrivant, on ne le vit pas souillé » par les malheurs qui accompagnent ordinairement les » grands mouvements. » L'accusateur national terminait par faire entendre qu'assurément s'il n'y avait que cela,

nous serions excusables; mais qu'il croyait bien que nous ne l'étions pas, parce qu'il serait prouvé que nous avions voulu amener un changement par la force des moyens affreux.

Il ne s'agira donc désormais que de détruire cette dernière partie d'accusation, et j'espère que c'est ce qui ne sera pas difficile. Mais du reste, cette théorie est à peu près reconnue par tout le monde, qu'il n'y a de crime à aucun Français de mettre des dispositions en réserve pour sauver la patrie au cas préjugé d'un bouleversement de la part de ceux que, dans son opinion, il en regarde comme les ennemis. On a passé aux royalistes d'avoir pu faire des préparatifs contre les francs républicains, dans le cas, disaient-ils, où ces derniers voudraient faire triompher complétement *l'anarchie*, et ils appellent ainsi le gouvernement de la plus pure République. Mais nous, nous nommons *anarchie* l'affreux royalisme qui foule tous les droits et qui sacrifie la majorité du Peuple au bonheur de ses seuls suppôts et de ses esclaves. C'est contre cette anarchie là, contre l'anarchie royale que les démocrates faisaient de leur côté des préparatifs. Avaient-ils tort de se prémunir contre les royalistes en faveur du maintien de la République, lorsqu'il est bien démontré maintenant que les royalistes se prémunissaient contre eux pour le renversement de cette République. Quoi! Sous un régime *encore républicain*, quand le parti le plus ami de ce régime et le parti formé de ses plus implacables adversaires sont en présence; quand tous deux qualifient *d'anarchisme* leurs doctrines respectives, l'anarchie républicaine serait moins privilégiée que l'anarchie monarchique? On pardonnerait aux anarchistes royaux d'avoir pu dresser des batteries contre les anarchistes démocrates, et, ç'aurait été à ceux-ci un forfait irrémisible d'avoir vu les dispositions et d'avoir projeté des contre-mesures! Il n'y aura que quiconque sera décidément vendu au Roi de France et de Navarre, qui pourra le décider ainsi....

J'ai démontré par son contenu la non criminalité de la

prétendue minute de la pièce intitulée : *Création d'un Directoire insurrecteur*, suivie d'un projet d'*Instruction à des agents civils* ; je prouverai encore que, contre ce qui a paru utile à l'arrangement du système des accusateurs, cette pièce est absolument détachée, isolée, non soutenue par les pièces subséquentes ; qu'elle n'est pas fondamentale et institutive ; qu'elle n'est qu'un simple projet ; que, par conséquent, la conspiration ne commence point encore à elle. Mais il faut que je m'arrête auparavant à un projet intermédiaire qu'on a paru prendre pour l'appendice de celui dont je viens de finir l'examen.

La pièce à laquelle je passe est celle qui a pour titre : *Création d'un Directoire insurrecteur, organisation des agents militaires. Instruction à ces agents.* Pages 319 du 2e vol., 15e, 16e, 17e, 18e et 19e pièces de la 8e liasse et pages 4 et 24 de l'appendice de l'*Exposé* des accusateurs nationaux.

Cette pièce n'est que la copie d'une minute de projet d'instruction à des agents militaires. Cette copie est une de celles que j'ai déclaré, le 13 ventôse, avoir faites pour conserver la mémoire des opérations de la réunion des démocrates qui m'avaient facilité l'accès de leurs travaux pour y confirmer l'esprit de mon journal. A mesure que je faisais ces copies, on en déchirait la minute. Je transcrivis celle-ci littéralement telle qu'on la voit, c'est-à-dire avec tous les renvois qui s'y trouvent marqués. Il est évident et impossible à contester, que les renvois s'adaptent à l'instruction destinée à ceux qu'on a appelés avec ostentation des agents civils, et qui, au fond, n'étaient que de simples correspondants, des donneurs d'avis et de renseignements sur l'esprit public. L'auteur de la minute de cette pièce fit ces renvois dans une intention facile à apercevoir. Cette pièce est visiblement calquée sur l'instruction aux correspondants civils, sauf des modifications qu'elle comporte. Elle renvoie donc à cette instruction pour tous les paragraphes conformes, et elle établit des variantes que réclamait la différence des choses à dire aux

correspondants militaires et aux correspondants civils. Ces renvois de différents paragraphes ont été évidemment fixés, dans la vue d'éviter la peine de faire, pour l'expéditionnaire, une minute entière de l'instruction militaire ; c'est-à-dire qu'on a cru suffisant de faire la minute des variantes convenables aux parties d'instructions purement militaires, et d'indiquer à l'expéditionnaire, par différents renvois, les paragraphes à prendre dans l'instruction civile, comme devant y être conformes............ J'ai copié, avec exactitude, la minute ainsi abrégée, du projet d'instruction militaire, parce que j'étais sûr, au besoin, de trouver, comme le copiste, la pièce entière, vu que je pouvais, comme lui, me reporter à une copie de l'instruction civile.

J'ai dit, dans le débat, que je ne croyais point qu'il eût été envoyé aucune de ces instructions ; que, ne me mêlant pas des détails d'envoi et d'expédition, il aurait néanmoins été possible qu'on en eût envoyé à mon insu. J'établirai la preuve de ce défaut d'envoi, malgré qu'on m'ait opposé et cette prétendue expédition trouvée dans le matelas de Grisel, et sa lettre du 26 germinal (vol. 1er, page 42) et la prétendue réponse du *Directoire du salut public* du 29 germinal (vol. 1er, page 41), mais le moment de cette preuve n'est point encore arrivé. N'anticipons rien, et ne confondons pas les époques. Nous traiterons en son lieu celle de tous les prétendus envois.

Lors même qu'il serait prouvé que cette pièce eût été envoyée, et même dans le cas où ses auteurs seraient reconnus, quel argument pourrait-on en tirer contre ceux-ci ! Il faut tout réduire à sa juste valeur. Cette pièce est-elle conspiratrice ? L'ordre de ma défense ayant amené, avant son examen, celui de la pièce qui la précède nécessairement, je veux dire l'instruction aux correspondants civils, j'ai donné sur cette dernière des explications qui ont aplani le chemin de la vérité pour arriver à bien entendre et apprécier celle-ci. Cette pièce, ai-je dit, n'est point conspiratrice. Otez toute l'enluminure des titres,

qui, au fond, ne sont qu'une espèce de charlatanisme, une conception enfantée par le délire civique, par le fanatisme de l'amour du Peuple; ôtez ce clinquant qui n'a été imaginé que pour inspirer aux correspondants des idées capables d'enflammer leur zèle, pour les porter à mettre plus d'activité dans l'envoi de leurs renseignements sur l'esprit public; après cela, que reste-t-il? un simple établissement de correspondance politique dont les organisateurs sont le centre et dont les points de communication sont les correspondants qu'ils choisissent. Ce qu'on appelle *première instruction* n'est qu'une première missive, fondatrice des bases sur lesquelles on veut asseoir les rapports épistolaires qu'on propose. Qu'on examine maintenant, avec les yeux de la froide raison, et dépouillé de toute espèce de prévention, on n'y verra pas en effet autre chose que la proposition d'une correspondance tendante à connaître l'esprit des soldats de la République, à le diriger vers les principes qui conviennent à l'intérêt du plus grand nombre, à le détourner des fausses routes où les royalistes, et tous les ennemis du Peuple s'efforcent de l'engager, à l'éclairer par les fanaux des écrits vraiment républicains! Si, par hasard, les mots *révolution*, *mouvement* et autres semblables échappent, l'ensemble de la pièce fait bien apercevoir que l'on n'entend pas autre chose qu'une Révolution morale, une Révolution sur l'opinion que l'on croyait égarée d'une manière trop alarmante pour la liberté. Oui, qu'on analyse encore autant que l'on voudra la pièce représentée, on n'y verra pas d'autre intention que celle de révolutionner les esprits, et je soutiens que, civiquement parlant, ils en avaient grand besoin. Il ne me faut, pour prouver cela et pour défendre la moralité de cette pièce, que cette pièce elle-même. Ainsi j'en citerai ce qui en fait l'âme, ce qui la caractérise essentiellement, pour faire voir que, même dans toute l'étendue des vues de son auteur, elle n'avait pour objet que l'opinion, l'esprit public. Je prends ces passages :

« Nous ne vous avons point encore offert le levier que

» nous regardons comme le plus puissant pour élever » l'âme et le courage du soldat. Nous allons vous le » donner : Les hommes, c'est une vérité reconnue il y a » longtemps, ne se meuvent fortement que pour leurs » intérêts ; l'intérêt général se compose de tous les inté- » rêts particuliers. Ce sont donc ces derniers intérêts qu'il » faut satisfaire pour pouvoir opérer le véritable bien » commun ; et puisque ces mêmes intérêts sont le mobile » le plus puissant pour faire agir tous les hommes, il » résulte que lorsqu'on met en œuvre ce grand moyen, » on fait en même temps la chose la plus juste et la plus » capable de garantir la certitude du succès. Parlons à » l'intérêt du plus grand nombre, c'est-à-dire, soyons » vertueux et équitables, et emparons nous du moyen le » plus sûr pour réussir.

» C'est pour l'intérêt du plus grand nombre qu'a été » entreprise la Révolution; c'est parce qu'avant elle le » plus grand nombre se trouvait dans une position de » trop grand mal-aise social, et qu'il voulut en changer » pour se mettre mieux. L'intérêt du plus grand nombre » fit adorer la Révolution aussi longtemps qu'on eut l'es- » poir que s'opérerait en effet ce changement en mieux ; » l'intérêt du plus grand nombre fit détester la Révolu- » tion, depuis qu'on a vu ses derniers résultats n'offrir » qu'un changement de mal en pire. C'est l'intérêt du » plus grand nombre qui nous porte à commencer une » autre Révolution que nous voulons qui soit la dernière, » et dont l'objet est de changer ce pis en bien parfait. » Prouvons au plus grand nombre la possibilité de ce » dernier changement. — Faisons plus, donnons lui en » la certitude, et nous verrons que son intérêt le déter- » minera à l'assurer par l'ascendant énergique et irrésis- » tible de sa volonté et de sa force. »

Citoyens jurés, vous voyez donc que si l'on désirait un changement favorable à la masse du Peuple, il était *toujours subordonné* A LA VOLONTÉ GÉNÉRALE, A LA FORCE D'OPINION ET A L'INTENTION BIEN EXPRIMÉE DE LA MAJORITÉ. Et

dans ce cas, l'on n'est point coupable, suivant l'accusateur Vieillart lui-même. Car il nous a dit, le 6 ventôse : « Elle » est *légitime* sans doute, elle est SAINTE, l'insurrection, » lorsque, comme on la vit en 1789, c'est *le Peuple en-* » *tier*, lorsque c'est l'*universalité des citoyens* qui la » fait, lorsqu'elle est le produit d'un mouvement libre et » spontané, d'une *volonté* réellement *générale :* alors, » vouloir s'y opposer est une entreprise à la fois insensée » et criminelle. »

Citoyens jurés!... encore une fois, parler aux citoyens de leurs maux, leur indiquer des remèdes, est une chose qu'aucune loi raisonnable ne peut défendre. Je sais bien qu'on n'aime pas les tableaux de nos misères, mais il en est un dans la pièce sur laquelle je réponds, que je soutiens n'avoir été que trop exact, pour l'époque à laquelle il fut fait, c'est-à-dire, pour les mois de ventôse et de germinal de l'an 3. Je crois bien qu'il reste encore, pour le moment actuel, plus d'un trait applicable de cette pièce, qu'il convient à la justification de la pièce que nous examinons de reproduire.

Nous y lisons :

« Il est deux rapports principaux sous lesquels on peut » et on doit porter à l'intérêt et à l'âme des hommes qui » ont défendu la patrie : leur intérêt applicable à leur » sort présent, leur intérêt applicable à leur sort à venir.

» N'est-ce point avec vérité que vous peindrez aux yeux » du soldat sa situation présente, un tableau où il sera » représenté malheureux comme le Peuple, nu comme » lui, affamé comme lui, avili comme lui ? Je vois un » infortuné revenant de la frontière. Dans quel état est- » il ? Son seul aspect me ferait deviner que ceux qui gou- » vernent sont les meilleurs amis des despotes qu'il a » combattus. Je le vois extraordinairement puni d'avoir » fait mordre la poussière à leurs satellites. En effet, il est » décharné, il a le teint hâve, il tombe de défaillance. Je » l'interroge ; il me dit que l'état déplorable où je l'aper- » çois n'est point surprenant, d'après les causes qu'il

» m'explique : j'apprends que sa paye est plus vile que
» celle de la plus objecte soldatesque allemande. Avec
» trente sols en assignats et deux sols par jour en numé-
» raire, il est impossible qu'il ne meure pas de faim. En
» total, il est plus maltraité que ce houlan, cet esclave
» germanique, ce sbire abruti et dégradé, presque dé-
» pouillé du titre d'homme, et lequel fait partie des
» légions que François d'Autriche soudoie *à peu près*, et
» dont le chétif aspect m'inspirait tant de pitié au com-
» mencement de la Révolution. Le soldat de mon pays,
» non-seulement meurt de faim aujourd'hui, mais il est
» sans souliers, sans habits : il lui est impossible de faire
» blanchir sa chemise, parce que cela coûte trente francs;
» et où les prendrait-il ? Mais il n'en est pas quitte pour
» être privé de vêtements et de nourriture; il faut qu'il
» soit encore chagriné, vexé, écrasé sous un amas de tor-
» tures qu'on décore du nom de discipline militaire, et
» c'est au fonds une tyrannie beaucoup perfectionnée de
» ce qu'elle était sous les nobles ministres de Louis XVI.
» Le soldat y est beaucoup plus automate, beaucoup plus
» assujetti aux caprices des subalternes. Il n'y est plus
» qu'une machine servilement mouvante qui ne doit con-
» naître que le commandement. Le raisonnement, la
» parole et même la pensée, lui sont interdits. Encore ce
» ne sont pas ceux qui l'ont accompagné dans les périls de
» la guerre qui exercent sur lui un tyrannique empire; ce
» ne sont point les plus braves qui sont revêtus des grades;
» ce ne sont point ceux qui se sont le mieux distingués
» contre tous les ennemis de la liberté qui sont récompen-
» sés par des honneurs : au contraire, ceux qui comman-
» dent maintenant sont pour la pluspart des lâches, des
» intrigants et même des contre-révolutionnaires : le vrai
» mérite militaire est voué à l'oubli et à l'opprobre. Aussi,
» le défenseur de la patrie, est accablé sous toutes les cala-
» mités à la fois. Il n'est pas vêtu, il n'est pas nourri, il
» est sous la verge cruelle de chefs méprisables qui n'ont
» point combattu pour la République, qui la détestent, et

a avec elle ceux qui ont versé leur sang pour son triom-
» phe. Si quelques exceptions sont faites au dénuement et
» aux privations de la masse des soldats, c'est dans une
» vue qui est le comble de la perfidie et de l'avilissement.
» On en amorce quelques-uns pour mieux consolider
» l'esclavage de tous. Ces distributions de *vin* et *d'eau-*
» *de-vie,* que l'on fait à des bataillons dont le service est
» plus rapproché de la garde de la ville *extra*-révolution-
» naire (Paris), dont on redoute toujours l'élan d'énergie
» pour la liberté; ce traitement beaucoup plus avanta-
» geux, splendide même, dont on gratifie les compagnies
» d'élite préposées immédiatement à la garde du gouver-
» nement : tout cela est le miel présenté au bout du bâton
» qui doit fustiger le Peuple. Si les malheureux qui re-
» çoivent ces largesses, abandonnent à ceux dont ils les
» tiennent, l'obéissance aveugle dont ils exigent bien
» qu'elles soient le prix, on peut les regarder comme les
» vendeurs de la patrie et de la liberté.

Tel est, disait-on dans l'instruction, à peu près le tableau trop véritable de la situation présente du soldat, que l'on pourrait chercher à lui mettre souvent devant les yeux. On peut rapprocher de ce premier tableau celui très aisé à pressentir de sa situation future. Il ne sera pas, il s'en faut, plus riant :

» Représentez-leur ce qui les attend en rentrant dans
» leurs foyers. Qu'y trouveront-ils ? la misère profonde,
» plus profonde mille fois que celle qui a accablé leurs
» malheureux pères. La Révolution leur avait promis, en
» retour trop juste, trop légitime de leurs glorieux ex-
» ploits pour assurer son succès; la Révolution leur avait
» promis des propriétés nationales, suffisantes pour four-
» nir à la subsistance de chacun d'eux. Avec ce bienfait
» digne de leurs travaux, ils devaient couler, dans une
» honorable retraite, un reste de vie tranquille et heu-
» reuse, former de nouvelles familles innombrables, élever
» une autre génération dans l'amour d'une patrie où ils
» auraient pu se flatter d'avoir eux-mêmes établi le bon-

» heur, et redire mille fois avec une nouvelle joie, un
» nouvel attendrissement, à leurs enfants émerveillés, par
» quel concours et par quelle suite d'actes de courage ils
» étaient parvenus à secouer le joug des oppresseurs et
» des riches, et à fonder leur indépendance. Au lieu de
» cela, que seront-ils ? — Ces propriétés qui leur avaient
» été promises et garanties solennellement par une foule
» de décrets, que sont-elles devenues ? Elles avaient été
» portées à la consistance de la valeur d'un *milliard*
» *effectif*, c'est-à-dire, à 300 *milliards d'aujourd'hui en*
» *assignats*. Où sont les domaines de la République
» équivalents à cette somme ? On les a rendus aux traî-
» tres sur lesquels ils avaient été équitablement confis-
» qués. Le défenseur de la patrie, en rentrant dans sa
» chaumière, ne devait plus la trouver dominée par le
» donjon de l'insolent gentillâtre qui, avec tout le sol en
» sa possession, faisait travailler son père en esclave, le
» traitait comme tel à tous égards, ne le nourrissait pas à
» moitié, ne permettait pas qu'il fût vêtu. Le défenseur
» de la patrie devait trouver sur les vastes possessions
» accaparées par cet ogre insatiable, sa part suffisante
» pour y recueillir sa subsistance. Point du tout, il trou-
» vera ce monstre dévorateur plus furieux, plus impi-
» toyable que jamais. Celui-ci verra dans le malheureux
» vieux soldat celui qui l'a combattu lorsqu'il était émi-
» gré, qui a vivement désiré sa perte entière, et qui est
» encore fâché qu'elle n'eut pas été effectuée. — L'homme
» seigneurial le fera longuement repentir d'un tel crime.
» L'ancien défenseur de la liberté passera ses vieux jours
» dans un dur esclavage et sous une affreuse misère. Plus
» froissé que ses pères, plus avili qu'eux, outragé par les
» infâmes expressions de *gueux*, *canaille*, *populace*, il
» faudra, comme l'a trop bien dit et prévu l'auteur d'un
» véritable journal du Peuple, ramper sous l'insolente
» domination des riches, être leurs forçats, travailler pour
» un vil salaire, depuis la première jusqu'à la dernière
» heure; n'avoir que ses sueurs pour humecter le demi-

» morceau de pain noir desséché aux ardeurs du soleil..., » encore heureux ceux qui pourront ainsi prolonger leur » existence; le reste.... ira mendier. On verra les écloppés, » les jambes de bois, ceux qui auront la mâchoire et les » bras fracassés, etc., couvrir les rues et les chemins, se » traîner péniblement vers la porte de ceux qui regorgent, » présenter leur humiliante requête à ceux d'entre eux; » essuyer quatre-vingt-dix-neuf refus avec des outrages, » et recevoir à la centième porte une obole, la millième » partie de ce qu'on vendra la portion du pain nécessaire » pour déjeûner.»

« Tel est encore l'aperçu trop sensible et trop positif de » la situation à venir de nos défenseurs, que vous devez » faire tous vos efforts pour les aider à l'apercevoir eux-» mêmes. »

Citoyens jurés, je vous le demande encore. Ouvrir les yeux des citoyens sur le but de tous les actes de l'administration publique, n'est-ce point user de l'attribution qui convient aux membres d'une association libre? Si l'on n'a pas cette liberté, ce n'est point la peine de se dire républicains. On ne fut donc pas criminel en projetant seulement de faire circuler les observations suivantes :

« Pour mieux amener les soldats aux seules disposi-» tions qui conviennent au Peuple et à eux, faites-les ré-» fléchir à ce qu'ils sont et à ce qu'on veut faire d'eux; » au motif pour lequel on les a attirés sous les murs de » Paris; à l'indigne usage que l'on paraît vouloir faire de » leurs baïonnettes et de leurs bras, et au glorieux rôle » contraire qu'ils peuvent remplir pour leur propre bon-» heur et pour celui de leurs concitoyens. Présentez-leur » ces réflexions à peu près dans le sens qu'elles leur ont » été offertes par le journaliste populaire que nous avons » déjà cité, et dont nous emprunterons encore ici les ex-» pressions.

» Que font de nombreuses phalanges réunies autour de » la cité par excellence, de la ville de la Révolution, du « berceau de la liberté?.... Pourquoi y sont-elles appelées ?

» ...... Ses habitants sont-ils des rebelles? S'agit-il de les
» subjuguer?.... Il n'est pas indifférent d'éclaircir toutes
» les questions.

» Ce n'est pas pour le véritable Peuple que les soldats
» de la liberté forment autour des murs de Paris une en-
» ceinte formidable : ce véritable Peuple, le peuple labo-
» rieux, le peuple ouvrier.... y est maltraité, muselé,
» méprisé, affamé, ruiné !... par le Peuple d'agioteur et
» de fripons... Cette dernière espèce de Peuple y est donc
» bien en rébellion la plus ouverte et la plus criminelle
» contre le bon peuple. Mais est-ce pour subjuguer la
» partie la plus oppressive et pour défendre la partie op-
» primée, que nos guerriers offrent un triple rang de
» baïonnettes, dans toute la circonférence de Paris? Non,
» c'est tout le contraire....; on veut faire servir leurs
» armes et leurs forces à accabler totalement l'opprimé
» sous le joug de l'oppresseur, à maintenir celui-ci dans
» son odieuse domination et le peuple dans sa chétive
» langueur! Eh! si c'était le Peuple qu'on voulut défendre,
» il ne faudrait pas distraire ceux de ses frères dont la
» destination est de combattre ses ennemis extérieurs ; le
» Peuple se suffirait de reste à lui-même : mais c'est
» quand on veut immoler la masse à une portion, qu'on
» a besoin de secours étrangers.... ; c'est alors qu'on croit
» les trouver dans les hommes que l'on dit devoir être
» *essentiellement obéissants*.... ; c'est quand le Gouver-
» nement et sa caste perverse qu'il protège exclusivement,
» ont perdu toute honte; c'est lorsque, sans pudeur et
» sans voile, et par la plus infâme complicité, ils ont,
» avec règlements atroces qu'ils osent appeler *lois*, con-
» sacré les injustices en tout genre, la misère la plus
» épouvantable, l'esclavage le plus révoltant; c'est quand
» la mesure de leurs forfaits est portée à un tel comble
» et à une telle évidence, que la longue patience du Peuple
» est lassée, et que sa crédulité également n'y tient plus!...
» C'est alors qu'on jette les yeux sur l'armée! Ce sont les
» bras des punisseurs des rois que l'on arme pour vouloir

» conserver, pour vouloir perpétuer une telle oppression!
» C'est le *gouvernement militaire* qu'on établit pour
» forcer le Peuple à se soumettre à un régime où l'on
» prétend qu'il vive... sans nourriture, sans habits, sans
» liberté... et ce sont les pères..., les époux..., les fils...,
» les frères..., les parents..., que l'on veut qui en impo-
» sent, qui frappent même, si le cas y échoit, leurs
» enfants, leurs femmes, leurs pères, leurs frères, leurs
» amis, leurs parents!!! Et ce sont les soldats du Peuple,
» qui sont eux-mêmes peuple, que l'on oppose ainsi à
» une autre portion du Peuple; c'est par eux que l'on
» veut consolider cet état de servage, d'avilissement et de
» famine..... mille fois pire que l'ancienne servitude contre
» laquelle on s'est insurgé avec tant de raison il y a six
» ans.»

» Non, les soldats français ne seront point les vils satel-
» lites, les instruments cruels et aveugles des ennemis du
» Peuple et par conséquent des leurs... ; ce n'est que dans
» les occasions où l'autorité s'est rendu coupable et où
» elle a voulu se le rendre encore, qu'elle s'est entouré de
» baïonnettes..... Quand le pouvoir est juste, il est tou-
» jours assez fort de la force du Peuple. Capet s'était for-
» tifié d'une armée avant le 14 juillet ; on sait quels étaient
» ses desseins, et de quelle forme de crimes il voulait
» s'assurer l'impunité.... Serait-on coupable pour exami-
» ner si ceux qui l'imitent ne le font point parce qu'il y a
» exacte parité de motifs ?

» Nos soldats se souviendront que cette armée de Ca-
» pet, quoiqu'élevée à l'école de la discipline monarchique,
» s'est parfaitement bien conduite; elle s'est ressouvenue
» qu'elle était du Peuple; les Gardes françaises, baissent
» leurs faisceaux devant les Sans-Culottes : c'est là un
» exemple qui passera à l'admiration de tous les siècles.....

» Non, non, il ne sera point dit que les défenseurs de
» la République auront été moins grands, moins magna-
» nimes. Il ne sera point dit qu'ils auront tenu cet affreux
» langage ! Gouvernants ! usurpateurs de tous les droits

» du Peuple! Soyez paisibles, ne craignez rien ; méprisez » le cri unanime qu'élèvent contre vous et le Peuple indi- » gné et ses hardis tribuns : fermez l'oreille à toutes les » plaintes : foulez aux pieds ses réclamations importunes » contre votre oppression, qu'après tout il est fait pour » supporter. Tyrans! nous sommes vos soldats : nous » soutiendrons votre despotisme et tous vos brigan- » dages : nous écraserons, et s'il le faut, nous foudroye- » rons nos pères et nos frères! (comme on le fit dans les » jours affreux de Grenelle!!!) Nous éventrérons nos sœurs » et nos mères!! Nous exterminerons nos fils..... pour » maintenir votre domination insupportable et sans » exemple!!! Nous devons vous aider à consolider l'escla- » vage de la Patrie! nos propres fers doivent être rivés par » nos mains.....

» Non, non encore, il ne sera point dit que les défen- » seurs de la République auront consenti à n'être que des » machines mobiles, des pantins vivants, des marionnettes » insensibles, qui obéiront aveuglément à toute impul- » sion de leurs conducteurs. Il ne sera point dit qu'ils ne » feront plus d'usage de leur jugement, ou que, captés » par de fausses et de vaines caresses, par d'avilissantes » distributions de *liqueurs*, ils auront aidé un gouverne- » ment usurpateur et oppressif à bronzer à jamais l'escla- » vage de vingt-quatre millions de leurs compatriotes. »

Il ne s'agit là que de vérités fortement exprimées sans doute; mais pourquoi existait-il des actes et un état de choses qui les autorisaient? Ne serait-ce pas le comble de la tyrannie que d'empêcher encore ceux qu'on rend malheureux de se plaindre de leurs malheurs?

La moralité de cette pièce est donc encore justifiée, et l'imputation personnelle qui me fut faite d'en avoir été l'auteur est écartée. Je ferai voir dans quelques moments que c'est une induction bien frivole que celle qu'on a espéré tirer de la rencontre des mots : *Régiment cy-devant de Flandres, bataillons de ligne et autres,* qui se

trouvent remplis de ma main à la fin du prétendu brevet trouvé dans le matelas de Grisel.

Nos accusateurs, après avoir établi qu'il avait été créé un Directoire secret, que ce Directoire avait organisé des agents civils au nombre de douze, avec un nombre indéfini d'agents militaires, eurent besoin de prouver que ces agents avaient été réellement nommés, qu'ils avaient reçu leurs instructions et qu'ils les avaient exécutées. Ils sentirent combien il serait encore bien plus avantageux de déterminer quels étaient les individus qui auraient pu être ces agents.

Ils prétendirent n'être pas en peine de démontrer tout cela.

On a trouvé parmi le grand nombre de paperasses saisies à côté de moi lors de mon arrestation, plusieurs petits chiffons contenant de courtes nomenclatures dont quelques uns, par l'effet du hasard, portaient des noms en nombre à peu près égal à celui des agents que semblait indiquer l'organisation. On jugea tout simple de faire de ces nomenclatures des listes d'agents. Examinons quelles preuves les accusateurs en ont donné, et quelles sont celles résultées des débats.

Ces nomenclatures sont au nombre de six.

Comme cet objet est très important, je crois que, pour donner clairement les explications dont chacune des nomenclatures et susceptible, et pour faire tous les rapprochements convenables, j'ai besoin d'abord de les rappeler toutes ici successivement, et de les présenter dans leur état exact et matériel.

La première de ces nomenclatures, fait partie de la 17e pièce de la 6e liasse, page 60 du 1er volume. Elle contient douze chiffres avec des lettres initiales sur onze; elle est ainsi conçue :

1. M. 9. — 2. B. 9. — 3. M. 9. — 4. B. 9. — 5. G. 9. — 6. D. 9. — 7. D, 9. — 8. C. 9. — 9 P. 5. — 10. ... ... — 11. B, 9. — 12. M. ...

La deuxième nomenclature fait partie de la 34e pièce de

la 7e liasse, page 135 du 1er vol. Elle contient douze chiffres avec des lettres initiales sur onze ; elle est ainsi conçue :

1. — 2. Bod. — 3. M. — 4. B. — 5. G. — 6. F. — 7. P. — 8. Caz. — 9. D. — 10. P. — 11. B. — 12. M.

La troisième nomenclature fait partie de la même 34e pièce de la 7e liasse, page 134 du 1er volume. Elle contient six noms ; elle est ainsi conçue :

4. Un mot rayé. — 6. Ficquet. — 5. Guilhem. — ». Paris. — 3. Menessier. — 10. Pierron. — 2. Bodman.

La quatrième de ces nomenclatures, fait partie de la 3e pièce de la 6e liasse, page 52 du 1er volume. Elle contient cinq noms ; elle est ainsi conçue :

1. Ficquet. — 2. Guilhem. — 3. Bouin. — 4. Menessier. — 5. Paris.

La cinquième nomenclature forme la 4e pièce de la sixième liasse, page cinquante-deux du premier volume. Elle contient douze noms : elle est ainsi conçue :

1. Morel. — 2. Bodman. — 3. Menessier. — 4. Bouin. 5. Guilhem. — 6. Ficquet, Van. — 7. Paris. — 8. Cazin. — 9. Deray. Vacrez. — 10. Pierron. — 11. J. Bodson. — 12. Moroy.

La sixième et dernière nomenclature est à la page 239 du second volume. Elle contient 17 noms ; elle est ainsi conçue :

1. Morel (Baptiste). — 2. Bodman. — 3. Menessier. — 4. Bouin. — 5. Guilhem. — 6. Ficquet (Vannée). — 7. Paris. — 8. Cazin. — 9. Deray (Vacret). — 10. Labarre. — 11. Jos. Bodson, J. — 12. Moroy.

1. Fyon, inval. — 2. Ch. Ger. lég. de Sol. et ant. Co. arm. — 3. Grisel, Bon delig. et ant. — 4. Vannée, Bon intra et extra muros. — 5. Massey, Bon des environs de Saint-Denis.

Toutes ces nomenclatures sont écrites de ma main.

J'ai dit, dans mes interrogatoires, que ces notes étaient purement relatives aux abonnements de mon journal, et que quelques-uns avaient trait au défaut de réception de

quelques numéros qu'avaient réclamé les personnes dénommées.

Les accusateurs nationaux n'en ont pas moins soutenu hardiment que c'étaient des listes d'agents civils et militaires du Directoire secret de Salut public.

Cependant une première remarque à faire, c'est celle qu'en tête d'aucune de ces prétendues listes, on ne lit point ces mots : *Liste d'agents du Directoire de Salut public.*

Une seconde remarque, c'est qu'à côté de chaque nom, on ne lit simplement qu'un chiffre ; on ne lit pas : *premier arrondissement, second, troisième, arrondissement, etc.*

Voilà sans doute autant de motifs de prévention de moins. Voyons ceux qui restent.

L'*analogie*, dit le citoyen accusateur Viellart. Il entend par là que l'individu porté sous le n° 1er fut l'agent du premier arrondissement, celui sous le n° 2 l'agent du deuxième, ainsi de suite.

Oui, l'analogie, a répété l'accusateur national dans la séance du 28 ventôse. « Nous représentons ces pièces là,
» continuait-il, comme des documents qui peuvent
» amener dans l'esprit des autres *la conviction* qu'elles
» ont porté dans le notre....

» D'abord on voit, ajouta-t-il encore, on voit dans l'or-
» ganisation douze agents principaux ; nous trouvons
» cette liste mentionnée quatre fois dans les pièces » (Et nous, nous l'avons trouvée six fois ; on verra plus loin pourquoi l'accusateur n'a jugé à propos de se servir que de quatre de ces prétendues listes.) « Nous la trouvons, con-
» tinue-t il, deux fois en toutes lettres, et deux fois par
» les lettres initiales avec les chiffres qui correspondent.
» Nous trouvons toujours le nombre douze ; nous trou-
» vons parmi les noms, le nom de Cazin, 8e arrondisse-
» ment. Eh bien ! la liasse du 8e arrondissement des pièces
» saisies chez Babeuf est composée de lettres que Cazin a
» reconnues, qu'il a même figurées en toutes lettres *Cazin*.

» Vous voyez, par conséquence, que ce n'est pas sans » des *motifs assez puissants* qu'on présente ici cette liste » comme celle des agents des douze arrondissements.

» Vous y verrez *des contradictions*, et les jurés pése- » ront *ces contradictions* avec les *inductions* que nous » faisons valoir en ce moment. »

Ainsi, l'on voit que ce n'est que sur des *inductions*, *des présomptions*, des *motifs assez puissants* (pour les accusateurs nationaux) et sur l'*analogie* d'un nom, que l'on établit la preuve que les nomenclatures dont il s'agit aient été des listes d'agents.

Mais ces *analogies*, ces *présomptions*, ces *motifs assez puissants* pour le citoyen Viellars, seront-ils des documents suffisants pour porter dans l'âme des citoyens hauts-jurés *la conviction* que, à ce que nous assure l'accusateur national, ils ont porté dans la sienne ?

Car, il l'a dit en propres termes :

» Nous présentons ces pièces comme des documents qui » peuvent amener dans l'esprit des autres la *conviction* » qu'ils ont porté dans le nôtre ? »

Cependant il avoue un peu plus loin : « qu'on y verra » *des contradictions*, et que les Jurés devront peser ces » contradictions avec *les inductions* que les accusateurs » faisait valoir en ce moment. »

Il n'a pas eu le même soin de distinguer en quoi consistent ces contradictions. Je dois donc m'en occuper.

Non seulement *des contradictions*, mais je ferai encore remarquer des *contre présomptions*, des *contre-introductions, des contre analogies*, qui, je le crois, prouveront que les *motifs* ne sont pas *assez puissants* pour opérer la *conviction* des jurés, qui doit être sans doute un peu plus difficile à déterminer que celle des accusateurs nationaux.

Etablissons d'abord ce que, de mon côté, j'entends que soient les nomenclatures dont il est question.

En appuyant de preuves l'assertion de ce que je soutiendrai quelles sont, nous verrons de quelle part seront les meilleures *probabilités*, les meilleures *inductions*, les

meilleures *analogies*, les *motifs* plus *puissants* pour déterminer *la conviction* du haut-jury.

J'ai déjà dit que ces nomenclatures étaient *des notes purement relatives aux abonnements du journal que je rédigeais, et que quelques unes avaient rapport à des plaintes et des réclamations sur le défaut de réception de quelques numéros.* .

Donnons à cela des développements nécessaires et une claire démonstration.

Quatre de ces nomenclatures, celles pages 52, 60 et 135 du 1er volume, et page 239 du 2e, lesquelles, comme je l'ai déjà déclaré, sont toutes écrites de ma main; ces quatre nomenclatures sont des *notes purement relatives aux abonnements de mon journal*, sous le rapport que les personnes dont les noms y sont portés avaient bien voulu pour m'obliger, et pour me mettre à portée de soutenir mon entreprise de ce journal, me promettre ou me chercher des abonnements, ou de me procurer la vente de quelques exemplaires lors de la sortie de chaque numéro. La preuve parlante de ce fait se trouve consignée dans celle des nomenclatures reproduite à la page 60 du 1er volume.

On y voit le chiffre 9 à la suite des huit premiers noms et du 11e, et le chiffre 5 à la suite du 9e nom. Ces chiffres subséquents sont indépendants de ceux qui précèdent les mêmes noms et qui se suivent exactement dans l'ordre numérique. Les accusateurs nationaux n'ont pas cherché à démêler la raison de l'existence de ces chiffres subséquents ; je ne sais si on l'a cependant devinée, et si l'on a vu que cette raison était peut-être de nature à détruire tout l'échafaudage des *inductions*, des *présomptions*, des *analogies* et des *motifs* assez *puissants* pour porter dans l'âme des jurés la *conviction* déjà faite dans celle des accusateurs, que les nomenclatures sont des listes d'agents.

Les chiffres 9 et 5 qui suivent immédiatement les noms de la prétendue liste de la page 60 du 1er volume, y ont été mis pour mémorial fait en vue de me rappeler que tels

citoyens m'avaient procuré, les uns *neuf abonnements chaçun*, un autre *cinq*. Cette explication est sensible et naturelle; sa probabilité en vaut bien celles de l'accusateur national.

On sera peut-être étonné de l'uniformité du nombre neuf qui se trouve sur tous les noms chiffrés, hors un; on en pourra, dis-je, être étonné lorsque je déclare que la note de ces chiffres avait pour objet de me marquer le nombre d'abonnements que plusieurs citoyens ont dû me procurer. Comment, dira-t-on, cette rencontre si fortuite du même nombre d'abonnés, procuré par chacune de neuf personnes sur dix? Je vais encore expliquer cela. Ce n'étaient point, sous un certain rapport, des abonnements proprements dits que ces concitoyens m'avaient procuré. La proscription hautement prononcée par le Gouvernement sur le journal du *Tribun du Peuple* et sur son auteur, avait produit l'effet d'intimider bien des gens; on désirait lire ce journal, mais on voulait prendre des précautions, on voulait ne le lire qu'en cachette; on n'osait pas s'inscrire ouvertement sur mon registre de souscription, parce qu'on craignait ce qui est arrivé, c'est-à-dire, que ce registre ne tombât au premier moment entre les mains des proscripteurs et qu'il ne devint aussi pour les inscrits un titre de proscription. Alors, plusieurs patriotes se chargèrent de me faire des abonnés parmi leurs connaissances respectives, et l'on convint que ces abonnés ne s'inscriraient pas sur mon registre, et ne recevraient point directement de moi leurs numéros; mais qu'ils les prendraient chez les personnes qui voulaient bien me rendre service à cet égard. Dans les circonstances, je crus devoir envoyer un nombre égal d'exemplaires à chacune de ces personnes, parce que la plupart m'avaient dit que ceux des exemplaires qu'elles ne placeraient point à titre d'abonnement, elles trouveraient toujours à les débiter et qu'elles me répondaient du paiement. Je déterminai alors ce nombre de 9 exemplaires à chacun de ces citoyens officieux, sauf le citoyen *Paris* à qui je n'en ai donné que

cinq, parce qu'il me dit qu'il n'en pourrait guère placer un plus grand nombre. Deux noms sont restés en blanc sur cette liste de la page 60 du 1er volume, parce que les deux citoyens que ces noms désignent, en me promettant aussi de me procurer des abonnements, ne m'en avaient point encore déterminé la quantité. Les chiffres qui précèdent les lettres initiales de la nomenclature que je discute, ne sont placés là, dans l'ordre numérique, que par résultat de l'habitude assez constante que tout le monde a de numéroter ainsi toutes les fois que l'on écrit des noms; n'importe pour quel objet ces numéros n'ont aucune analogie avec ceux des arrondissements de Paris; le mot *arrondissement* ne se trouve pas, je le répète, à la suite de chacun de ces numéros; pourquoi donc l'y avoir voulu suppléer gratuitement? Pourquoi, je le répète aussi, avoir également suppléé le titre *Liste d'agents*, qui ne se trouve pas non plus en tête de cette nomenclature?

Il est encore une remarque essentielle à faire sur cette première nomenclature, qui vient singulièrement à l'appui des autres preuves que ni celle-là, ni toutes celles qui l'ont suivie, ne sont que ce que j'ai dit qu'elles étaient, et qu'elles ne sont pas des *listes d'agents*. C'est que... (mais pour cela j'invite les citoyens jurés à vouloir bien reporter particulièrement les yeux sur les pages 59 et 60 du 1er volume, et d'y fixer absolument l'état de la 17e pièce de la 6e liasse)... Ils y verront que la nomenclature dont nous cherchons à démêler la destination et le but est noyée au milieu d'un canevas bien informe, surchargé de notes incohérentes et indigestes, toutefois évidemment relatives et à mes intérêts domestiques et aux matières de rédaction de mon journal. Il existe, avant la nomenclature, quatre lignes de ces notes, dont deux rayées; il en existe vingt lignes ou plus à la suite. La nomenclature occupe le milieu des notes. N'est-il donc pas alors infiniment *présumable* que cette partie qui occupe le milieu du canevas ait le même caractère et soit de la même nature que ce qui en occupe le commencement et la fin; c'est-à-dire, que la

nomenclature, comme les autres notes, ne soit relative qu'à mes intérêts domestiques et à mon journal? C'est ce que l'explication que j'ai donnée, confirme, puisque j'ai fait voir que cette prétendue liste n'a rapport qu'au soin d'avoir, malgré l'inquisition du Gouvernement, quelques abonnés pour pouvoir soutenir l'entreprise du journal.

Peut être voudrait-on encore objecter que les seules lettres initiales, marquées sur cette première nomenclature, semblent indiquer le mystère ? Sans doute. Mais voici la réponse. Dans les temps d'inquisition, tout fait craindre et tout commande des précautions. Je redoutais de faire partager à ceux qui m'aidaient de leurs bons offices, la persécution à laquelle j'étais en butte; je redoutais de les compromettre si j'eusses couché en toutes lettres leurs noms sur un état en règle, et qu'au pardessus et pour plus d'intelligence, j'eusse encore mis : *Liste des citoyens qui recoivent et procurent des abonnements au Tribun du Peuple.*

Je me contentai donc de les désigner par les lettres initiales de leurs noms, me flattant que cette simple indication suffirait pour me les rappeler. L'ingratitude de ma mémoire est telle que bientôt je m'aperçus que plusieurs des noms m'échappaient. Alors je me résolus à étendre un peu l'indication pour ceux des noms dont je craignais le plus de perdre l'idée. Je fis une seconde transcription de ma nomenclature. C'est celle qu'on voit à la page 135 du 1er volume. Je n'y portai encore que les lettres initiales des noms, à l'exception de deux sous les numéros 2 et 8. J'écrivis *Bod.* sous le numéro 2 et *Caz.* sous le numéro 8.

La troisième nomenclature vient en plus grande confirmation de mes preuves. Il est encore nécessaire de la fixer à la page 134 du 1er volume. On y voit des noms peu ou point du tout abréviés. Ce sont les mêmes que ceux désignés par simples lettres initiales dans les deux nomenclatures précédentes, et qu'on verra tracés tout au long dans celles suivantes. Mais c'est ici qu'on va achever de

se convaincre que ces noms ne sont nulle part employés sous le rapport de *listes d'agents*. Ici nous lisons : 4. *un mot rayé qui parait être celui de Bouin.* — 6 *Fieg.* 5 *Guilh.* — *Paris* 3 *Menessier.* — 10 *Pierron.* — 2 *Bodman.* Là, comme on le voit, les nombres ne se suivent plus dans l'ordre numérique. Pourquoi donc ces chiffres à côté ? Patience un moment : Tout sera expliqué. Remarque-t-on encore à la gauche ces mots écrits en lignes transversales : *Au citoyen Gracchus Babeuf, notre bon père.* Une note de l'éditeur des volumes imprimés porte : *Cette adresse paraît être de la main d'Emile Babeuf.* L'auteur de cette note ne s'est pas trompé ; ces mots sont en effet *une adresse* de la main de mon fils. Qu'on ne la perde pas de vue, elle va nous servir. Qu'on ne perde pas de vue davantage le mot rayé qui se trouve le premier de cette nomenclature. Nous allons rendre bon compte de tout cela.... .

L'adresse de la main de mon jeune fils était la suscription d'une lettre qu'il m'envoyait dans ma retraite. Je déchirai le premier feuillet de cette lettre. Elle contenait, entre autres choses, ce que je reportai à coté de l'adresse et qui compose ce que j'appelle dans cette discussion la troisième des nomenclatures suspectées d'être des listes d'agents. J'ai rendu le contenu de la lettre d'Emile Babeuf, d'une manière sans doute fort énigmatique pour les autres, mais assez intelligible pour moi, et je ne pouvais deviner alors qu'un grand tribunal aurait un jour besoin de la connaître aussi particulièrement que moi-même. Puisque cependant les circonstances en ont amené la nécessité, je crois ne pouvoir mieux dissiper tous les ténèbres à ce sujet qu'en rappelant au plus juste l'esprit de la lettre de mon jeune Emile. — Elle disait : « On est venu » à la maison demander une quantité d'exemplaire de ton » dernier numéro ; il faut que tu en fasses envoyer 4 » *exemplaires au citoyen Bouin,* 6 *à Fieg.*, 5 *à Guilh,*— » *un nombre indéterminé à Paris,* 3 *à Menessier,* 10 *à* » *Pierron,* 2 *à Bodman.* » J'ai transcrit cet avis par

abréviation de la manière dont on le voit à la page 134, afin de me conserver d'abord le souvenir nécessaire pour faire expédier cette demande et ensuite pour être à portée de réclamer le prix de cette petite livraison. C'est pourquoi la rature du nom qu'on a cru pouvoir lire *Bouin* s'explique encore parfaitement ici : C'est l'annonce que la valeur des quatre exemplaires notés à cet article m'avait été acquittée.

Voici les éclaircissements sur la quatrième nomenclature.

Il conivent de porter la vue à la page 52 du 1er volume, sur celle des pièces qui fait partie de la 3e de la 6e liasse.

Il sera, j'estime, utile d'expliquer en entier cette 3e pièce de la 6e liasse.

Elle présente d'abord un premier état, non écrit de ma main, des noms de douze citoyens qui s'abonnèrent à mon journal et pour lesquels un seul m'envoya cette note avec le prix des abonnements pour me mettre à portée d'inscrire leurs noms sur mon registre. En même temps qu'on me remettait cette note, je me rappelle que je reçus encore une demande d'expédition d'un certain nombre de numéros pour les personnes qui avaient bien voulu s'engager à me procurer des souscriptions dans Paris. On a déjà vu que ma mémoire ingrate m'avait contraint de renoncer en partie à la résolution de ne garder que la note des lettres initiales pour me ressouvenir des noms de ces citoyens. A la fin, je ne me reconnaissais plus nullement à ces lettres initiales. En réfléchissant, je pensai qu'il y aurait encore moins de danger à tenir état particulier des noms de ces citoyens; qu'il n'y en avait à inscrire ceux de tant d'autres sur mon registre général de souscription, Je me décidai donc à les transcrire en toutes lettres. Et d'abord, j'avais mis cinq premiers noms à la fin de la troisième pièce de la 6e liasse. Je les y avais mis dans cet ordre : 1 *Ficquet*. 2. *Guilhem*. 3. *Bouin*. 4. *Menessier*. 5. *Paris*. Ce même ordre, dans une circonstance des débats, fut ob-

jecté aux accusateurs nationaux comme capable de déranger un peu leur système de classification des douzes prétendus agents civils. Voici comment : cette quatrième nomenclature a la même forme et doit inspirer la même crédibilité que les nomenclatures cinquième et sixième, que les accusateurs nationaux ont jugé à propos de prendre de préférence. Voyez et comparez avec ces dernières ; elles sont, l'une à la même page 52 du 1er vol., et l'autre à la page 239 du second. Celle sur laquelle je discute spécialement, a, comme ces deux là, des chiffres placés de suite dans l'ordre numérique à coté des noms ; les unes, non plus que les autres, n'ont point en tête l'inscription positive : *Liste des agents du Directoire de salut public*. Pourquoi donc tirer plutôt des inductions sur celles-ci que sur celles-là ? Nous arrivons précisément à un élaircissement bien important. Si l'on se fût attaché à la quatrième nomenclature que je discute, aussitôt q'ua celle que je nomme la cinquième, et laquelle est cotée 4e pièce, même page 52 du 1er volume, on eût eu *Ficquet* au lieu de *Morel* pour agent du premier arrondissement ; on eût eu *Guilhem* (*ou Guilhemat*, je ne sais si le nom est abrégé) on eût eu Guilhem ou Guilhemat au lieu de *Bodman* pour agent du deuxième arrondissement ; on eût eu *Bouin* au lieu de *Menessier* pour agent du troisième arrondissement ; on eût eu *Menessier* au lieu *Bouin*, pour agent du quatrième arrondissement ; on eût eu enfin *Paris* au lieu de *Guilhem* ou Guilhemat pour agent du cinquième arrondissement.

Les accusateurs nationaux ont prétendu dans les débats que cette soi disant listes d'agents était un premier jet de celles qu'ils ont eu leurs raisons pour préférer d'adopter. Ce ne peut pas être le premier jet quand nous avons fait voir les deux premières nomenclatures qui, par la circonstance avec laquelle on les avait d'abord formées, en n'y mettant que des lettres initiales, donnent la preuve que ce sont elles qui sont le premier jet et que celle-ci est postérieure. Or, le renversement de l'ordre des noms, dans

cette dernière, démontre encore qu'on ne mettait point d'importance à cet ordre; que l'on ne s'attachait point constamment à l'observer; qu'ainsi il n'y avait point de motifs qui pût porter à en suivre un plutôt que l'autre; que, par une dernière conséquence, les chiffres à coté des noms ne signifient rien; le hasard seul les a placés comme ils le sont; ils ne signifient rien, sinon de marquer le nombre des individus successivement notés; ils ne désignent pas, comme on s'est efforcé de le faire croire, les arrondissements de la commune de Paris.

Suivons cependant jusqu'au bout: Nous allons voir bien d'autres incertitudes, en raisonnant toujours dans le système des accusateurs, qui est de supposer que toutes les nomenclatures dont il est question soient des listes d'agents; nous leur demanderons seulement de ne point donner plus de préférence à l'une qu'à l'autre de ces prétendues listes. Admettons pour bonne la quatrième que nous examinons: *Ficquet* y est l'agent du premier arrondissement, il est celui du sixième dans les listes préférées par les accusateurs nationaux; *Guilhem* ou Guilhemat y est l'agent du second arrondissement, il est celui du cinquième dans les listes préférées par les accusateur nationaux; *Bouin* y est l'agent du troisième arrondissement, il est celui du quatrième dans les listes préférées par les accusateurs nationaux; *Menessier* y est l'agent du quatrième arrondissement, il est celui du troisième dans les listes préférées par les accusateurs nationaux; *Paris* y est l'agent du cinquième arrondissement, il est celui du septième dans les listes préférées par les accusateurs nationaux.

Est-ce sur des bases aussi douteuses, sur de pareilles *analogies*, que l'on doit dire que l'on a des *motifs assez puissants* pour établir la *conviction*?.... Que peut-on conclure de l'analogie qui se trouve entre la cote 11e liasse. qui est pour le onzième arrondissement? On peut voir page 285 du 1er volume, cette singulière rencontre que le seul hasard a pu amener, car la cote de la liasse n'est pas de

mon fait, et la même analogie de nombre ne se retrouve pas dans les liasses des autres arrondissements. La coterie produisait aussi par fois d'étonnants hasards !

Je sais bien, citoyens Jurés, que je parcours et vous fais parcourir un champ bien aride, que toutes ces discussions sont bien accablantes et biens abstraites. Mais elles sont indispensables, elles sont essentielles à cette grande cause. Quand nous aurons prouvé que ce que l'on a voulu faire prendre pour des listes d'agents n'en étaient point, nous aurons d'abord déchargé d'accusation les hommes portés sur ces prétendues listes ; et si l'on voit qu'il n'y ait point eu d'agent à la manière dont on avait voulu en faire, nous ne serons peut être plus très loin de la preuve qu'il n'y a point eu de conspiration.

Reprenons donc courage pour finir de traverser cette plaine stérile et parsemée de défilés fatigants et ennuyeux.

Nous arrivons à la cinquième nomenclature ; nous avons déjà été obligés de répéter plusieurs fois que c'est celle qu'on peut fixer à la page 52 du 1er volume, sous la cote 4e pièce de la 6e liasse.

En comparant les lettres initiales des nomenclatures première et seconde, on voit que cette cinquième, qui contient tous les noms en toutes lettres, a été calquée sur celles-là qui ne portent que des lettres initiales. Il y a cependant quelque différence sur certains articles. Mais voyons, rapprochons toutes les ressemblances et les dissemblances : d'une part, n° 1er M. ; d'autre part, n° 1, en blanc, et d'une troisième part, n° 1. *Morel.* — N° 2, B. ; n° 2, *Bodman.* — N° 3, M. ; n° 3, *Mènessier:* — N° 4, B. ; n° 4, *Bouin.* — N° 5, G. ; n° 5, *Guilhem* ou Guilhemat. — N° 6, F. ; n° 6, *Ficquet* ou *Van.* — N° 7, D., sur la première nomenclature ; n° 7, P., sur la seconde et n° 7, *Paris*, sur la cinquième. — N° 8, C. ; n° 8, *Cazin.* — N° 9, C., sur la première, n° 9, D., sur la deuxième, et n° 9, *Derai* ou *Vacrez*, sur la cinquième. — N° 10, en blanc, n° 10, P., et n° 10, *Pierron.* — N° 11, B. ; n° 11, *J. Bodson.* — N° 12, M. ; n° 12, *Moroy.*

Ce tableau fait sortir suffisamment les dissemblances. J'aurai occasion un peu plus loin d'en tirer les inductions convenables. En ce moment, je ne m'arrêterai pas davantage sur cette cinquième prétendue liste. Je ne ferai qu'y remarquer qu'à la suite du nom *Morel* se voit le chiffre 1, à la suite de celui J. *Bodson* le chiffre 3 et à la suite de celui *Van.* le chiffre 2. Je dis que cela confirme encore que cette nomenclature et toutes les autres qui lui ressemblent n'ont jamais été que relatives aux abonnements de mon journal. Ces chiffres 1, 3, 2, placés à côté des trois noms que je viens de désigner, ne signifient pas autre chose, sinon *que ces trois citoyens, outre les abonnements ordinaires qu'ils m'avaient d'abord procurés et qu'il fallait que je leur expédiasse,* m'en avaient encore produits de nouveaux, savoir, l'un d'eux un seul, un autre trois, un autre deux, etc.

Je passe de suite aux observations sur la sixième et dernière nomenclature (page 239 du 2e volume).

Elle est de dix-sept noms. Pour les douze premiers, elle ne diffère de la cinquième qu'en ce que, sous le no 1er se trouve le prénom *Baptiste* ensuite du nom *Morel;* sous le no 6, *Vannec* est en place de *Van;* et sous le no 10, *Labarre* est au lieu de *Pierron.*

Nous placerons, en leur lieu, encore des observations sur ces particularités.

Les cinq derniers des dix-sept noms de cette pièce sont ceux-ci : *Fyon.... Ch. Ger, — Grizel,.... Vannec,... Massey...*

Mes explications sur l'objet de ces cinq derniers noms, s'encadreront aussi dans un endroit plus avancé de mon travail. Je me contenterai de dire ici, sur l'ensemble de cette dernière nomenclature, que ce qui, par rapport à elle, milite, surabondamment en preuve qu'elle ne fut, avec toutes les autres, que relatives aux abonnements de mon journal, c'est qu'elle fut trouvée, cette dernière, positivement dans mon registre de souscription. Elle y fut trouvée, non le jour de mon arrestation, mais 22 jours

après, par Gérard, le directeur du jury, lorsqu'il alla lever, en ma présence, des scellés rue de la Grande Truanderie, suivant son procès-verbal daté du 13 prairial, transcrit à la page 240 du 2e volume. Une dernière preuve de la vérité de ce que je dis que cette dernière nomenclature a été trouvée dans mon registre d'abonnement, et postérieurement à mon arrestation, c'est qu'elle ne fait point partie des 478 pièces inventoriées par Cochon, le 22 floréal. Elle est classée sous la cote 4, dans une nouvelle liasse intitulée 29e qui contient les pièces postérieures à l'événement du 21 floréal.

J'avance encore un pas dans ma discussion. C'est quelque chose d'avoir donné de fortes raisons en preuves que telles nomenclatures n'étaient point des listes d'agents comme on l'a cru ou feint de croire. Mais je conviens qu'il pourrait encore y avoir eu des agents sans qu'il en existât des listes. Ce qui est donc encore plus intéressant à prouver, c'est que ces listes mises à l'œuvre, il n'y a point eu d'agents, il n'y en a point eu de l'espèce dont on a voulu les faire. Mais il reste seulement vrai que, dans les nomenclatures tant citées, quelques uns des hommes y dénommés, tels que Moroy, Cazin, ont incontestablement tenu certaines parties de correspondances qui se trouvent dans les pièces du procès. Il reste véritablement quelques *analogies*, et ces analogies laissent des nuages, et des inquiétudes qu'il importe de dissiper. C'est donc le fond de la prétendue agence qu'il faut maintenant attaquer ; ce sont les actes des prétendus agents qu'il faut conpulser et apprécier ; ce n'est que là qu'on verra ce qui a pu effectivement exister.

Les actes *de création d'un Directoire, d'organisation d'agences civiles et militaires, d'instructions aux agents*, n'ont existé qu'en projet, sont restés dans les cartons de leurs auteurs, n'ont point été envoyés, comme on l'a prétendu, à une foule d'agents, et les prétendues listes d'agents ne sont point réellement de telles listes. Voilà ce que j'ai établi jusqu'à présent ; voilà ce qui me fait sou-

tenir que jusqu'à ces actes inclusivement il n'y a point même de commencement de conspiration prouvée. Mais je n'ai point encore donné de toutes ces assertions les plus fortes preuves. Le moment arrive de les faire sortir de ma discussion.

Qu'est-ce donc, me dira-t-on, que ces douze divisions de correspondance qui se trouvent dans les pièces, et n'y voit-on pas indubitablement douze agents du Directoire de salut public, qui reconnaissent eux-mêmes avoir reçu les instructions dont vous assurez qu'il n'a pas été fait usage, et ne les voit-on pas ensuite s'y conformer ponctuellement ?

Je réponds hardiment : Non, *tout cela ne se voit point.* Je vais faire voir tout le contraire.

Les accusés *Cazin* et *Moroy*, les seuls prétendus agents bien reconnus pour avoir été du moins les correspondants de la réunion des Démocrates, vous ont dit, citoyens jurés, qu'ils n'avaient point vu ni reçu celles des instructions existantes au procès et qu'on leur a représentées. Ils vous ont dit qu'ils n'avaient vu nulle part l'expression de *Directoire insurrecteur* ; qu'ils n'ont jamais dû croire être les agents d'un tel Directoire, ni être employés à préparer une insurrection contre le Gouvernement ; qu'ils ont seulement cru être les simples correspondants *d'une Société de Démocrates* s'occupant de relever l'esprit public pour paralyser les efforts du royalisme qui était alors très menaçant ; que les instructions qu'ils reçurent portèrent en titre, au lieu de *Directoire,* ces simples mots : *société de Démocrates* ;.... que cette société annonçait, dans ces mêmes instructions, que, distinguant trop bien les manœuvres secrètes et ostensibles du parti royaliste, prévoyant tous les progrès qu'il allait faire, qu'il fit réellement et qui amena les résultats par lesquels la patrie et la liberté sont maintenant prêtes à tomber dans l'abime par lui préparé, avaient résolu de former un établissement pour paralyser ces atroces complots... ; que cet établissement n'était autre chose qu'une direction de l'esprit

populaire, que tous les malheurs de la réaction avaient fait descendre dans le plus déplorable affaisement....; que l'on avait senti qu'il n'y avait qu'un seul moyen d'intimider la plus dangereuse des factions, d'entraver et de déconcerter les mesures républicides, et que le moyen était de remonter à une très grande hauteur l'énergie de la majorité... ; que, pour cela, on avait senti le besoin de répandre l'instruction; et (pour l'alimenter convenablement aux circonstances graduelles de ce temps là) de recueillir tous les renseignements possibles sur les actes, les mouvements, les dispositions et les moyens de force de tous les ennemis de la chose publique, de même que sur les dispositions journalières et progressives de la masse du Peuple, qui pourraient faire espérer des résistances et même une opposition invincible à la contre-révolution.

Tel fut l'aperçu que vous offrirent *Cazin* et *Moroy* dans la partie de l'affaire qui leur est particulière. Tels des détails donnés par la plupart des autres co-accusés vous la présentèrent. Tel est aussi, citoyens Jurés, dans tout son ensemble, le caractère de l'affaire. Tout ce que j'ai pu dire dans les débats, se lie également et se rapporte au même système, qui est celui de la vérité. Mais moi, dans la situation particulière où je me trouve dans cette affaire, devant l'embrasser sous tous les rapports, je n'ai pas eu avant cette défense générale, assez de latitude pour établir sur une aussi grande masse de faits, des preuves aussi définitives que celles que d'autres co-accusés ont pu vous fournir chacun dans la sphère plus étroite ou, heureusement pour eux, ils sont renfermés. Il m'a fallu attendre ce grand cadre pour jouir de cette latitude suffisante.

Alors, le moment est donc venu aussi pour moi de déclarer et de prouver que le titre de *Directoire insurrecteur* ne fut qu'un projet auquel la *réunion des Democrates* ne voulut point s'arrêter, et que les instructions, que l'on connaît dans les pièces rédigées sous ce titre de Directoire ne furent pas celles que l'on adopta et dont on suivit le plan.

Il a été fait et envoyé d'autres instructions comme vous l'ont dit expressement Cazin et Moroy ; et je vais dire et prouver dans quel esprit .étaient conçues ces nouvelles instructions ; sur quelles bases elles reposaient, sur quel système elles étaient établies, le but qu'elles indiquaient, les circonstances et les motifs qui avaient déterminé à les modifier d'après les premières.

Les auteurs du *projet de création d'un Directoire insurrecteur, d'organisation d'agents et d'instructions adressées à ceux-ci,* avaient pris incontestablement les gouvernants de 1795 pour point principal de leur haine. Ils leur attribuaient tous les maux du Peuple; ils les accusaient de tous les crimes de la contre-révolution.

Il faut en convenir, la majorité des membres de la réunion dont le travail nous occupe, était convenue d'abord de l'incontestabilité des motifs; elle avait goûté le plan, elle l'avait même approuvé. Mais, citoyens Jurés, voici qui devient important et je réclame de vous un redoublement d'attention.

Des réflexions sont arrivées, et plusieurs des citoyens qui s'étaient d'abord rendus approbateurs du plan dont il est question, sont venus dire : « Mais qu'allons-nous » faire ?.... Avons-nous bien songé qu'en croyant sauver la » patrie de ce que nous pouvons considérer comme un » despotisme, nous pourrions la précipiter encore dans » un plus grand ?.... Examinons qu'au moins, nous pos- » sédons encore le titre de République et quelques insti- » tutions qui, la conservant, nous laissent au moins l'es- » poir que des circonstances propres pourront, un jour ou » l'autre, prêter les moyens d'en améliorer l'organisation... » Si nous dirigeons exclusivement l'animadversion pu- » blique contre ceux préposés au maintien de ce qui nous » reste de cette organisation dénaturée, n'est-il point à » craindre que nous ne soyions bien déçus dans l'inten- » tion et le désir de lui rendre sa première splendeur ?..... » N'est-il point à craindre qu'un autre parti qui a en » main tous les moyens de force et de puissance, qu'un

» autre parti qui est sans doute encore plus ennemi du
» Peuple que les hommes contre lesquels vous voudriez
» exclusivement vous déchaîner, ne prenne ses mesures
» pour profiter de l'effet du mécontentement extrême que
» vous-auriez accru et alimenté ?... Vous ne voulez, dites-
» vous, rien faire qu'avec le Peuple et à l'aide de son
» consentement... Vous ne voulez que le conduire, par la
» voie de l'endoctrinement, à se prononcer un jour solen-
» nellement pour réobtenir ses droits, sa puissance et son
» bonheur envahis... Mais prenez garde que l'ennemi
» royal, que vous paraîtriez oublier, pour vous tourner
» entièrement contre un gouvernement qui, au bout du
» compte, a encore quelque chose de républicain, qui, je
» le répète, nous conserve au moins le nom de République;
» prenez garde que cet ennemi royal ne sache s'emparer
» de l'effervescence que vous auriez produite et n'en re-
» cueille seul les fruits.... Je crois que nous devons tour-
» ner tous nos moyens contre le royalisme principale-
» ment, empêcher le gouvernement lui-même, qui ne
» paraît pas s'en méfier assez, d'être enveloppé par lui....
» Il est horriblement menaçant, le royalisme! Des rensei-
» gnements de toute espèce, des rapprochements, des
» observations pris de toutes parts nous disent qu'il pré-
» pare, lui, un mouvement décisif contre la République.
» Mettons-nous en mesure pour détourner ce coup mor-
» tel. Tournons les efforts des patriotes essentiellement
» vers cet objet. Disposons même tout pour résister à
» l'attaque si elle vient à être faite; et ce sera peut-être
» alors que le Gouvernement sera forcé de reconnaître
» enfin que la République ne peut être soutenue, défen-
» due, maintenue que par des républicains, mais que, ne
» fût-ce que pour éviter le fréquent renouvellement des
» dangers, il faut aussi des institutions républicaines......
» Ce sera peut-être alors que le Gouvernement sera amené
» à se déterminer de lui-même à l'amélioration de ses
» formes institutives.... Réduisons donc tous nos mouve-
» ments vers ce dernier but. Conservons toujours le

» même plan de direction de l'opinion publique, de pro-
» pagation des bons principes, d'amélioration et d'excita-
» tion de l'énergie démocratique; mais appliquons-nous
» bien plus à tenir tous les républicains en mesure de
» bataille contre les royalistes que contre les hommes qui
» gouvernent, malgré tout le mal que ces derniers font
» ou laissent faire.... »

Cet avis, citoyens Jurés, fut unanimement goûté. On résolut de construire un plan dans cet esprit. On se décida à abandonner le premier projet, et la dénomination de *Directoire insurrecteur, et l'organisation d'une agence, et la première instruction* dont vous voyez plusieurs copies conservées dans les pièces, etc. On résolut de se réduire au simple titre de *Société de démocrates*, on fit une *nouvelle instruction* en conséquence; on s'y prononça essentiellement contre les royalistes; on établit des *correspondants* au lieu d'agents, et l'on se disposa, tout en continuant d'instruire le Peuple sur l'étendue de ses inviolables droits, à le colérer principalement contre les *nombreux sectateurs du Prétendant*, à épier toutes leurs démarches et leurs dispositions, à se mettre contre elles en garde, à leur faire craindre le bras vengeur des républicains, s'ils osaient jamais tenter de remonter l'idole que ceux-ci ont brisé de leurs mains libres et toutes puissantes. Ce nouveau plan fut admis, cette *nouvelle instruction* fut expédiée, et ses dispositions exécutées jusques à concurrence de toutes les parties du compte qu'il me reste à vous en rendre.

Il faut cependant convenir encore d'un fait. C'est que cette *nouvelle instruction* ne fut envoyée qu'après qu'il en avait été expédié quelques-unes de la première. Il en fut expédié trois, et ce fut dans les deuxième, quatrième et septième arrondissements. Voilà pourquoi l'on peut vérifier que les seuls correspondants de ces trois arrondissements prirent dans leurs lettres le titre d'*agents* et reconnurent un *Directoire de salut public*. Tous les correspondants des autres arrondissements n'exprimèrens jamais

ces deux mots : *Agents* et *Directoire;* preuve qu'ils ne les connurent pas, qu'ils ne les virent point dans les instructions et les lettres qu'ils reçurent; preuve qu'ils ne virent que l'instruction anti-royale qui portait le titre : *Société de Démocrates.*

Peut-on faire un crime à cette société d'avoir envoyé dans les trois arrondissements que j'ai indiqués l'instruction première, qui a pu sembler plus exclusivement dirigée contre le gouvernement actuel?... Mais ce crime serait effacé par la rétractation. Le citoyen Viellart n'a-t-il point dit dans la séance du 11 ventôse : « Il n'est point inutile » de professer publiquement une doctrine précieuse à la » société, à qui elle peut épargner des crimes, à qui elle » peut ramener des enfants égarés. C'est qu'il n'y a » crime que lorsqu'on a consommé l'action, ou lorsque » dans l'exécution on a été arrêté par des circonstances » étrangères à sa volonté propre. Ainsi, celui qui, médi- » tant de m'assassiner, m'attend au coin d'un bois; qui, » me voyant arriver, me couche en joue, mais qui, là, de » lui-même, sans interventions étrangère, mû par un » retour à la vertu, ou du moins au repentir, s'arrête et » se retire, celui-là n'est pas criminel... »

Mais pourra-t-on dire ici, est-il certain que l'on se soit rétracté, que l'on ait anéanti les trois instructions anti-gouvernantistes pour leur en substituer trois autres anti-royales ? Il faut être vrai en tout. La société démocratique les anéantit bien réellement dans sa pensée particulière, et encore par résultat de l'esprit des actes subséquents qu'elle adressa aux 2e, 4e et 7e arrondissements. Mais, par des considérations que je vais expliquer, elle ne put pas paraître les anéantir aux yeux des correspondants de ces trois arrondissements : elle eut l'air de rester à leur égard *Directoire de salut public*, et voilà encore pourquoi toute la suite de la correspondance de ces divisions énonce ce titre. Les raisons qui l'obligèrent à feindre de le conserver, c'est que les trois citoyens qui correspondaient pour les trois arrondissements étaient connus pour être

excessivement ardents et inflammables, seulement et exclusivement contre le gouvernement; ils n'étaient point de caractère à s'irriter uniquement contre le royalisme. Leur faire croire qu'on s'était réduit à la simple guerre contre ce dernier parti, c'eût été de la part des membres du cercle démocratique, se rendre suspects à leurs yeux, c'eût été encore s'y faire paraître comme lâches, inconséquents et versatiles. Alors les membres de cette société jugèrent prudent de ne point heurter ces trois correspondants, et de les laisser, en esprit, dans les premiers termes où ils les avaient placés. Cela ne faisait rien du tout, parce que la suite de la correspondance modifiait leurs opérations et les réduisait au même niveau que celles des autres correspondants; puisque c'était la même et commune correspondance, à la seule différence qu'on leur laissait à eux le mot de ralliement : *Directoire secret de salut public*, changé pour les autres en celui de *Société de démocrates*.

J'ai omis hier de répondre encore à deux des objections particulières faites par le citoyen Viellart, sur ma défense particulière.

Par l'une, il a remarqué qu'il ne trouvait pas dans la correspondance ce qui appuyait mon assertion que les dispositions de la Société des démocrates étaient essentiellement dirigées contre les manœuvres du royalisme et à faire quelques préparatifs pour lui résister dans le cas où il eut voulu attaquer. Il a cité à l'appui de cette observation des passages de trois à quatre lettres, qui expriment au contraire un langage virulent contre le gouvernement.

Je lui réponds à cet égard que j'ai consacré dans ma défense un chapitre tout entier d'extraits de la correspondance et de commentaires de ces extraits d'où j'ai fait sortir la preuve des continuels complots de Clichy que j'ai trouvé, liés par une chaîne bien discrète aux opérations et au vœu des commissaires de Louis XVIII.

L'autre objection est que des copies de lettres également citées par lui et personnellement adressées à quatre

agents ne portaient point le titre de Société de démocrates, mais celui de Comité de Salut public, malgré le changement que j'ai annoncé du Directoire en celui de Société de démocrates.

Voici comme j'avais d'avance répondu à cette objection dans le commencement de ma défense. Cette partie était apparemment échappée au citoyen Viellart :

« On objecterait mal à propos que dans les copies de ma main qui se trouvent conservées pour notes dans les liasses, on ne voit nulle part ce titre de *Société de démocrates*, mais bien toujours celui de *Directoire de Salut public*. La raison en est simple. C'est justement parce que je viens de dire qu'on était obligé d'en faire trois copies sous ce titre qui avait d'abord été le premier adopté par la Société ; celui qui faisait la minute mettait toujours *Directoire de Salut public* ; et il n'y avait plus ensuite qu'un mot de convenance à donner verbalement au copiste, et sans que ce mot eut eu jamais besoin d'être écrit, pour dire à ce copiste qu'après les trois premières expéditions il en fallait tel nombre sous le titre de *Société de démocrates*. Quant à moi, qui ne faisais que transcrire d'après les premières minutes, je dus copier toujours fidèlement : *Directoire de Salut public*.

« Il ne faut pas vouloir tirer plus d'inductions de ce que ce dernier titre peut paraître conservé dans quelques-unes des pièces en expédition tirées au net pour rester à la Société. Cette Société, en son particulier, a pu avoir la petite gloriole de se vouloir targuer constamment de cette qualification, fort approchante et équivalente de celle de *Directoire d'esprit public* qui lui eut été tout à fait convenable. Mais une telle petite faiblesse peut ressembler à tant d'autres dont presque personne n'est exempt. On ne peut sans doute pas la transformer en crime ».



TROISIÈME PARTIE

CITOYENS JURÉS.

Dans la séance d'hier, j'ai développé une grande partie de ma troisième et principale division, celle consacrée à la discussion de toutes les pièces produites comme ayant dû activer la prétendue conspiration. J'ai établi qu'il n'a jamais existé d'organisation, de principe d'accusation, d'exécution et de but tel que le présente l'accusation. J'ai exposé ce qu'il y eût en place : un simple établissement de correspondance pour raviver le bon esprit républicain, pour surveiller les manœuvres du royalisme, contreminer ses projets libertins, et combiner quelques vues pour lui résister dans le cas de l'attaque dont il menaçait d'une manière si sérieuse qu'elle semblait infaillible. Je vais continuer mes preuves en confirmation de cette vérité, et d'abord je vais me fixer à l'examen de cette correspondance avec plusieurs citoyens dans les arrondissements de Paris ; je démontrerai, par l'analyse de cette correspondance, qu'elle n'est que la conséquence du plan contre-royaliste qui fut définitivement arrêté et mis à exécution.

Les accusateurs nationaux, dans leur *Exposé*, ont dit qu'il était constant que l'agent du 1er *arrondissement* eût accepté la première instruction, parce qu'une lettre du 4 floréal (11e pièce de la 21e liasse, pag. 162, 1er vol.) lui reprochait de la négligence. Mais cette lettre prouve précisément que ce fut l'instruction anti-royale qui fut en-

voyée dans cet arrondissement. Cette lettre termine ainsi : » Souviens toi que c'est toujours une vérité que ce » que tu as pu lire dans notre PRÉCÉDENTE INSTRUCTION, » que *nous ne pourrions perdre que toi, et que si tu étais » méchant tu ne pourrais nous atteindre.* » Cette phrase est soulignée et marquée par des guillemets dans la lettre, ce qui annonce qu'elle est copiée textuellement d'une *première instruction* envoyée ; et cela est confirmé par les mots qui précèdent : Tu as pu lire dans notre PREMIÈRE INSTRUCTION. Or, on peut feuilleter tant que l'on voudra l'instruction à la suite du projet de *création d'un Directoire insurrecteur*, on n'y lira pas littéralement : « Nous ne pourrions perdre que toi, et si tu étais méchant, tu ne pourrais nous atteindre. » Donc ce fut une autre *première instruction* qui a dû être envoyée dans cet arrondissement.

On attribue ensuite à Morel, co-accusé, le titre d'agent ou de correspondant de ce premier arrondissement.

1° Parce que son nom est porté sous le n° 1er sur quelques unes des nomenclatures qu'on a prétendu être des listes d'agents. Mais cela fut-il même reconnu, rien n'en résulterait contre Morel, puisque celle de ces nomenclatures rapportée à la page 239 du second volume, prouverait que le correspondant ou agent eut été *Baptiste Morel*, tandis que le prénom de celui qui est ici accusé est *Nicolas*.

2° On attribue à Morel le titre d'agent ou de correspondant du 1er arrondissement, parce que la lettre du 4 floréal, page 162 du 1er volume, s'applique incontestablement à lui, en ce quelle précise des détails sur ses affaires particulières dans la commune de Champs, et qu'elle détermine en même temps sa qualité de correspondant. Mais Morel vous a dit, d'abord, qu'il n'avait point reçu cette lettre; ensuite, il vous a parfaitement prouvé que ses affaires particulières dans la commune de Champs étaient connues de tout le monde par la publicité qu'elles avaient reçues dans les journaux, notamment dans l'*Orateur plé-*

béïen, et qu'étant connu pour un patriote zélé, il peut se faire que la réunion des Démocrates eût cru que c'était lui qui pouvait être employé pour elle, avec d'autant plus de probabilité qu'il est démontré par les pièces que cette réunion n'avait donné sa confiance, que par des intermédiaires, sur des rapports, sans s'aboucher directement avec ses correspondants, puisqu'il était nécessaire au maintien du secret qu'ils ne connussent pas les membres de cette association centrale.

3° On attribue à Morel le titre d'agent ou de correspondant du 1er arrondissement, parce que deux notes reconnues de sa main se sont trouvées dans la liasse du 1er arrondissement. — Mais ces notes ne sont point du tout en forme de lettres et de correspondance. Morel a expliqué et il répétera sans doute comment et dans quelles circonstances il les a tracées. Ensuite, la classification et l'inventoriation de ces deux notes dans la liasse du 1er arrondissement n'est point de son fait ; et le rapprochement fait sous ce rapport ne prouve rien contre lui.

4° On attribue à Morel le titre d'agent ou du correspondant du 1er arrondissement parce qu'enfin une expédition en forme, de l'instruction, sous le nom du *Directoire insurrecteur* et plusieurs autres expéditions de la correspondance ultérieure ont été trouvées avec les apostilles au dos : 1er *arr. Mor.*, ce que l'on a expliqué par 1er *arrondissement*, *Morel*. — Mais, quand il n'y aurait aucune difficulté de changer *Mor.* en *Morel*, cela ne prouverait encore rien contre Morel accusé, puisqu'il n'y aurait point encore identité de personne, et cela confirme ensuite la renonciation à l'envoi de *l'instruction sous le nom de Directoire insurrecteur*, dont on n'a conservé le projet que comme pièce historique et curieuse.

Les autres circulaires à la suite, renfermées dans la même liasse, ont été conservées au même titre. Elles portent en tête l'inscription de *Directoire de Salut public*. C'est qu'elles avaient été destinées pour un des trois arrondissements pour lesquels j'ai fait voir qu'on fut en quelque

sorte forcé de garder cette dénomination. Il paraît qu'il avait été fait une 4ᵉ copie de toutes ces circulaires pour en conserver la collection complète. Les étiquettes, 1ᵉʳ *arr. Mor.*, écrites de ma main, m'ont été dictées par erreur, parce que l'on pensa un moment que le 1ᵉʳ arrondissement était un des trois auxquels on devait envoyer les pièces titrées : *Directoire de Salut public.*

Il résulte de tous ces éclaircissements que la seule instruction anti-royale a pu être envoyée dans le 1ᵉʳ arrondissement, et qu'il n'est pas prouvé que Morel, co-accusé, ait été le correspondant de cet arrondissement.

Les accusateurs nationaux ont prétendu qu'un agent du *second arrondissement* avait reçu et accepté une commission du *Directoire insurrecteur*. Je ne le contesterai pas C'est un des trois correspondants par rapport auxquels on fut conduit à garder le titre de *Directoire de Salut public* et qui l'exprima lui même dans trois lettres, nombre auquel sa correspondance est réduite. C'est un des trois qui avaient reçu le premier projet d'instruction, sous le nom de *Directoire insurrecteur*, avant qu'on ne l'eût modifiée et rectifiée en celle contre le seul royalisme. Mais les lettres qu'on lui écrivit n'avaient toujours que le même esprit et le but de toutes les autres ; elles ne différaient que relativement à l'espèce de devise portée en tête de chaque pièce.

On n'a pas seulement essayé de vérifier que l'individu a pu être correspondant du second arrondissement. Les nomenclatures qui ont servi à désigner les autres dénoncent *Bodman*. Mais cette indication n'a pas paru suffisante ici. Bodman n'est point compris dans l'acte d'accusation.

Les accusateurs nationaux ont prétendu qu'un agent du 3ᵉ *arrondissement* avait aussi reçu et accepté une commission du *Directoire de Salut public*, parce qu'une lettre du 25 germinal, 9ᵉ pièce de la 10ᵉ liasse, page 140 du 2ᵉ vol. porte : « Si nous ne t'avions pas connu avant » de te livrer notre confiance, ton rapport du 22 nous » rendrait témoignage du choix heureux que nous avons

» fait de toi... » — Mais toutes les pièces de ce correspondant, qui se trouvent au nombre de *huit*, n'expriment pas une fois le mot *agent*, ni celui *Directoire*. Ses rapports n'avaient donc point été établis sur ces bases. Il n'avait donc reçu que l'instruction de la société des *Démocrates*, relative aux dispositions contre les royalistes.

On a mis en accusation *Ménessier* comme prévenu d'être auteur de cette correspondance, et cela sur le simple fondement de l'analogie qui se trouve entre le 3e arrondissement auquel elle se rapporte, et la rencontre de son nom sous le n° 3, dans quelques unes des nomenclatures qualifiées de *listes d'agents*. Lors du débat contre Ménessier, dans la séance du 19 germinal, on n'avait point de pièces de comparaison pour vérifier l'identité d'écritures. Dans la séance du 28 germinal, on a prétendu s'en être procuré. Mais les deux experts de la Haute-Cour ont été obligés de déclarer qu'il n'y avait que quelques identités ou ressemblances sur quelques majuscules, mais que le corps d'écriture des pièces de question était tout à fait dissemblable.

Il n'est donc pas même prouvé que ce soit Ménessier qui ait été le correspondant de la *Société des Démocrates*.

Les accusateurs nationaux ont prétendu qu'un agent du 4e arrondissement avait reçu et accepté une commission du *Directoire de Salut public*.... Je fais la même réponse que pour le correspondant du second arrondissement. Il fut un des trois relativement auxquels on se vit à peu près contraint de garder le titre de *Directoire de Salut public*, et qui, par conséquent, l'a reconnu lui-même dans toutes les pièces de sa correspondance, parce qu'il avait effectivement reçu le premier projet d'instruction sous ce nom, avant qu'on ne l'eût modifié sous celui de *Société de Démocrates* et corrigé, quant à l'esprit du texte, en le rectifiant essentiellement sur la direction contre la faction royaliste. Mais les pièces antérieures qu'on adressa à ce correspondant

n'avaient toujours que cet esprit et ce but; elles étaient absolument les mêmes que celles envoyées aux autres correspondants ; elles n'en différaient que pour les espèces de devises ou termes de ralliement figurant en tête de chaque pièce.

On mit en accusation *Bouin*, comme prévenu d'être auteur de cette correspondance, sur le simple fondement de l'analogie qui se trouve entre le 4e arrondissement auquel elle se rapporte, et la rencontre de son nom sous le n° 4 dans quelques unes des nomenclatures qualifiées de *listes d'agents*. On a voulu faire constater l'identité de l'écriture par témoins. On les a choisis parmi les membres de la justice de paix de la section des Marchés dont il a été juge, et dans laquelle ils lui ont succédé à titres de réacteurs lors de la réaction ! Ces témoins sont d'autant plus suspects à l'égard de Bouin qu'ils sont tous les créatures du juge de paix actuel, de Herbaux des Pavots, auquel Bouin a succédé après le 10 août, qui a succédé à Bouin après le 9 thermidor, qui a été incarcéré comme ayant présidé les rebelles royaux de la section au 13 vendémiaire, qui est noté comme forcené royaliste à la page 125 du 2e volume. Les amis, les créatures, les co-partisans d'un tel homme doivent donc être, je le répète, des témoins fort suspects à l'égard de Bouin. N'importe, sur sept, trois *n'ont pas reconnu* l'écriture, un quatrième a *présumé* la reconnaître, deux ont attesté qu'*elle leur paraissait* être la sienne, un seul a dit avoir la *conviction intime*. Comptera-t-on pour quelque chose le témoignage des vérificateurs à gages du gouvernement, qui attestent tout ce que l'on veut ? Il faut convenir que rien ne laisse plus d'incertitude que la vérification de l'identité de l'écriture de Bouin par sept témoins dont un seul a la *conviction intime*. Il n'est donc pas prouvé que ce soi *Bouin* qui ait été le correspondant de la *Société des Démocrates* pour le 4e arrondissement.

Les accusateurs nationaux ont prétendu qu'un agent du 5e arrondissement avait reçu et accepté une commis-

sion du *Directoire de salut public*, parce qu'une lettre sans date, 1re pièce de la 17e liasse, page 104 du 2me vol., porte : « On va faire ce que tu désires par rapport aux » patriotes Lyonnais et aux autres départementaux ; nous » sommes édifiés de l'activité que tu nous annonce avoir » mise dans cette partie essentielle *de tes instructions*, » le logement de nos frères externes. » — Mais cela prouve encore tout le contraire des inductions qu'ont voulu en tirer les accusateurs. Puisqu'on dit que les *instructions* dont on parle contenaient, pour partie essentielle, le soin de procurer des asiles aux patriotes fugitifs de Lyon et autre départementaux, ces *instructions* n'étaient donc point celles à la suite *du projet de création d'un Directoire insurrecteur*, qui ne parlent aucunement de cet objet. Elles étaient donc celles de la *Société des démocrates* dont on ne pourra encore calomnier les intentions à cet égard. Procurer l'hospitalité aux victimes des massacreurs royaux de Lyon et autres communes du Midi, n'était précisément qu'une chose très conséquente aux principes de philantropie dont la société démocratique faisait profession, et aux desseins formés par elle de diriger tous les efforts des gens de bien contre cette infâme faction royaliste devenue le plus abominable fléau qui ait jamais frappé la terre. Mettant même à part les maximes de fraternité qui seules suffisent pour diriger la partie des hommes qui a conservé de la morale ; ne consultant que l'intérêt du parti républicain...,il était tout simple de se ménager contre la féroce faction monarchique, des appuis dans ceux qui avaient été les plus maltraités par elle ; et ceci, je le crois, explique suffisamment les motifs des sollicitudes qui firent chercher à éberger les réfugiés des départements.

Cet article remplira donc le double objet de répondre aussi sur la lettre composant la pièce unique de la 9e liasse, intitulée : *Habitants des départements séjournant à Paris*. La copie de cette pièce unique, rapportée à la page 243 du 1er volume, est sans date de jour ; elle porte seulement celle du mois de Germinal. Elle est adressée à B.

de Lyon. On voit dans cette copie de lettre informe, ces mots qui sont très remarquables : *Les mêmes instructions contenues dans cette pièce (ci jointe), pour les agents des arrondissements de Paris, te serviront comme agent* DIRECTEUR DE L'ESPRIT DES PATRIOTES LYONNAIS FUGITIFS *résidant à Paris.* Ces mots sont précieux : *directeur de l'*ESPRIT.... *des patriotes-Lyonnais....* Voilà qui prouve à la fin, bien incontestablement, qu'il ne s'agissait donc dans les dernières instructions adoptées, que de *direction de l'esprit pubbic* et pour les patriotes de Paris, et pour ceux des départements. Le reste du projet de lettre d'envoi à B. de Lyon, n'est relatif qu'à l'objet de l'hospitalité à donner aux Républicains Lyonnais réfugiés à Paris pour se soustraire aux atroces persécutions et aux assassinats impunis, plus que tolérés et presque protégés, des sicaires de la contre-révolution. Il n'était donc question en celà que d'une bonne œuvre dont on n'a jamais fait un crime aux hommes d'aucun parti, qui ont toujours pu, sans rien redouter, donner asile à leurs amis proscrits. La proscription des Lyonnais et de tous les républicains du Midi était un des grands motifs bien légitimes du mécontentement. J'observe, après celà, qu'il n'a point été donné de suite à cette proscription puisqu'on voit qu'il n'y a été fait aucune réponse. On n'a pas été même en possibilité d'y donner de suite, puisque le défaut de date de la pièce unique de la 9e liasse, et le défaut d'apparition d'aucune réponse, prouve assez que rien de ce côté n'a même été envoyé.

Je reviens au 5e arrondissement :

Rien dans le surplus de la correspondance de cet arrondissement qui prouve que celui qui la tenait eût connu un *Directoire* et qu'il se fût cru la qualité d'*agent*. Il n'a proféré nulle part ces deux mots. Donc il est à présumer qu'ils ne lui furent jamais présentés par la réunion démocratique, qu'il ne vit que ceux *Société de démocrates* en tête de l'instruction et des autres pièces de la correspondance ayant pour objet les mesures à prendre contre le royalisme.

On a mis en accusation *Guilhem* comme prévenu d'avoir été le correspondant de ce 5e arrondissement, sur le simple fondement *qu'il y a quelqu'apparance* que son nom se rencontre sous le n° 5, dans quelques unes des nomenclatures qualifiées de *listes d'agents*. Je dis seulement qu'il y a quelque apparence que c'est son nom qui se rencontre, car on a objecté avec raison, dans les débats, qu'il se pourrait que ce fût l'abrégé de celui de *Guillemat* qui s'écrit de même, sauf l'allongement des deux dernières lettres; et il y aurait d'autant plus de possibilité que ce fut Guilhemat, que ce dernier nom se trouve employé à la page 81 du 2e volume des pièces, dans une de ces notes informés qui me servaient de mémorial du moment, et dont je ne me rappelle plus maintenant presque aucun des objets. On nous a dit, dans les débats, qu'il n'y avait point d'apparence que le nom *Guilhem* pût avoir été mis en abrégé dans les prétendues listes, parce qu'il serait le seul porté de cette manière. C'est ce qui n'est point exact. Celle des nomenclatures portée à la page 135 du 1er volume, présente ce même nom avec d'autres d'une manière encore plus abréviée; on n'y lit pour celui-là que *Guilh*.

L'invraisemblance augmente sur le fait que *Guilhem* ait été le correspondant du 5e arrondissement, et cette invraisemblance se change à peu près en démonstration d'impossibilité absolue quand il est reconnu que la correspondance de cet arrondissement n'est point de son écriture, et quand Germain, co-accusé, qui l'avoue être de la sienne, est cependant reconnu par le Président lui-même, n'avoir pas été non plus cet agent. On sait que Germain a expliqué par quelle fatalité de circonstances il est devenu le transcripteur de cette correspondance; par quelle suite d'intringues elle passa en original dans les mains d'un de ces étranges capitaines du trop fameux camp de Grenelle affiliés de Cochon, qu'on retrouve dans toutes les machinations perfides; et par quelle autre fatalité les originaux retournèrent au même Cochon qui ne dévoilà point alors la conspiration que ces pièces étaient

suffisantes pour déceler. Mais réservons le surplus de nos observations à cet égard pour le moment où nous aurons à parler des provocations secrètes pour les Cochon, les Grisel et autres.

Il résulte au moins ici plus que de l'incertitude sur le fait que Guilhem ait été le correspondant de la *Société des démocrates* pour le 5ᵉ arrondissement.

Les accusateurs nationaux ont prétendu qu'un agent du 6ᵉ arrondissement avait reçu et accepté une Commission du *Directoire de salut public*, parce qu'une lettre du 26 germinal, 11ᵉ pièce de la 16ᵉ liasse, page 100 du 2ᵉ vol., porte : « Nous avons reçu ton rapport du 24 qui nous a satisfait. » Mais celà ne rappelle nullement l'instruction à la suite du *projet de création d'un Directoire insurrecteur*. Le correspondant de cet arrondissement n'exprime par une seule fois ce mot *Directoire* ni celui d'*agent*. Il est donc encore probable qu'ils ne lui avaient point été fait connaître, et qu'il ne fut de même mis en mouvement que par l'instruction anti-royaliste annoncée sous les auspices d'une *Société de Démocrates*.

On a mis en accusation *Claude Ficquet* comme prévenu d'être auteur de cette correspondance, sur le seul fondement de l'analogie qui se trouve entre le 6ᵉ arrondissement et la rencontre sous le n° 6, du nom *Ficquet* (sans prénom), dans quelques unes des nomenclatures qualifiée de *listes d'agents*. Il n'a pas été produit de pièces dans le débat propre à constater l'identité d'écriture. Il y a d'autant plus d'incertitude encore à cet égard qu'il se trouve deux noms à côté l'un de l'autre sous le n° 6 des prétendues listes : celui de *Van* ou de *Vannec* y figure près de celui de *Fiquet*. Rien n'est donc si incertain que la question de savoir qui a pu être, pour le 6ᵉ arrondissement, le correspondant de la *Société des démocrates*.

Les accusateurs nationaux ont prétendu qu'un agent du 7ᵉ arrondissement avait reçu et accepté une commission du *Directoire de salut public*, sur le fondement d'une lettre à lui adressée le 26 germinal, 22ᵉ page de la

22e liasse, page 226 du 2e vol., dans laquelle on lui dit : « Si « nous ne t'avions pas connu avant de te livrer notre con- » fiance, ton rapport du 19 nous rendrait témoignage du » bon choix que nous avons fait en portant sur toi les » yeux. Nous ne pouvons te recommander qu'une suite » du même zèle et de la même activité dont tu nous a » donné une première marque. » Cette lettre ne précise rien, elle ne dit pas qu'elle fut l'instruction que le correspondant de cet arrondissement reçut, mais j'ai déjà dit qu'il reconnu avait constamment par ses lettre le *Directoire de salut public*, et j'ai annoncé que j'aurais à faire pour lui la même réponse que pour les correspondants des 2e et 4e arrondissements. Celui sur lequel je m'explique fut le 3e et dernier de ceux envers qui l'on se trouva dans la position de conserver forcément le titre de *Directoire de salut public*, par cette raison, déjà répétée, qu'il le reconnut lui-même dans toutes les pièces de sa correspondance, et celà parcequ'il avait reçu le premier projet d'instruction sous ce nom avant qu'on l'ait changé en celui de *Société de Démocrates*; avant qu'on en eût rectifié le texte pour l'assortir exclusivement contre la faction du royalisme. Mais les missives postérieures qui furent adressées à ce correspandant ne furént toujours conçues que dans ce dernier esprit et dirigées vers ce dernier but. Elles étaient positivement les mêmes que celles envoyées aux autres correspondants. Elles n'avaient d'autre dissemblance que celle du nom de l'association républicaine portée en tête de chacune d'elles.

C'est à l'égard de ce correspondant du 7e arrondissement qu'il existe ce qu'on peut considérer comme une bien grande singularité du procès. Ce correspondant semble être autant et plus connu qu'aucun de ceux qu'on a revêtus du même titre et qui ont été mis en accusation sur cette seule présomption. Son écriture est connue d'après les pièces mêmes. S'il y a un grand coupable dans le système de l'accusation, c'est lui. Cependant il n'est pas accusé... Il n'est pas accusé, ni lui ni un homme qu'il

a mis en jeu à côté de lui, qu'il a semblé constituer son très actif, très audacieux et déterminé collaborateur, quoique par la hardiesse, le sérieux et la violence de leurs propositions écrites et existantes dans les pièces, ce soient eux que l'on ait pu regarder comme ayant imprimé à l'affaire le plus de caractère de ressemblance avec une vraie conjuration. En examinant cela avec quelque attention, nous soulèverons peut-être un grand coin du voile d'iniquités qui couvre encore mystérieusement plus d'une partie de l'affreux tableau du guet-apens de floréal.

J'ai dit que le correspondant du 7ᵉ arrondissement était autant et plus connu qu'aucun de ceux qu'on a présumés revêtus du même titre, et qui ont été mis en accusation sur cette présomption ; j'ai ajouté que son écriture était connue par les pièces mêmes... Le nom *Paris* sous le nº 7 des nomenclatures prétendues êtres les *listes d'agents*, pouvait servir, comme à l'égard de tant d'autres, d'indication dénonciatrice, suffisante pour le correspondant du 7ᵉ arrondissement. Une présomption de plus s'offrait ici. Il est une lettre du 19 ventôse, dont j'ai déjà parlé au commencement de ma défense, et qui se trouve insérée à la page 232 du 2ᵉ volume des pièces. J'ai fait voir que cette pièce est hors de la conspiration ; c'est une lettre bien antérieure à l'époque où l'on en assigne le principe, et qui m'est adressée personnellement : elle n'a point de rapport à la correspondance du 7ᵉ arrondissement, quoiqu'elle se trouve comprise dans les pièces qui la composent ; elle n'y a rien de commun si ce n'est d'être écrite de la même main que les pièces de cette correspondance ; elle n'est relative qu'à un écrit sur la Belgique et sur le procès des anciennes limites, écrit dont l'auteur se proposait de faire distribuer 800 exemplaires aux deux Conseils et au Directoire exécutif, et dont il me priait de corriger le style sur le manuscrit qu'il m'engageait de livrer ensuite pour son compte à l'impression. Mais cette lettre est signée P. — L'éditeur des deux volumes accusateurs a eu le soin de faire une note sur cette lettre P., pour annoncer qu'elle était l'ini-

tiale du nom *Paris*. Il n'a pas seulement dit que ce nom était le 7e porté sur quelques-unes des nomenclatures prises pour des listes d'agents, mais fidèle à prendre des apparences pour des réalités, il n'a pas craint d'affirmer positivement par cette note que ce Paris *était désigné comme agent du 7e arrondissement dans les diverses listes des douze agents qui existent parmi les pièces.* Cette induction là est sans doute bien hasardée. Il se pourrait encore que la lettre signée P., de la même écriture que la correspondance du 7e arrondissement, n'eut rien de commun avec le nom *Paris* rencontré sous le n° 7 des nomenclatures soupçonnées d'être des listes d'agents; et je ne conviens pas du tout ici que ce P. signifie et désigne *Paris*. Mais enfin, ces analogies étaient beaucoup plus fortes et présomptives que celles qui ont servi à faire accuser tant d'autres personnes. Il paraît inexplicable de voir *Paris* non accusé ; Paris qui se trouve compris dans l'arrêté du Directoire exécutif du 19 floréal ! Paris à qui Grisel impute de s'être trouvé à la prétendue réunion du vingt chez Massard !

En outre, j'ai dit que s'il était de grands criminels dans le sens de l'accusation, c'étaient le correspondant du 7e arrondissement et un acolyte en apparence fier et vigoureux qu'il s'était fait ; ce dernier est celui que le correspondant nommait le général Gassier. Voici, en très court aperçu, leurs plus grandes prouesses à l'un et à l'autre.

Le correspondant (23e pièce de la 22e liasse, 25 germinal, page 227, second volume) dit : « Vous avez besoin » de généraux; je vous annonce le général Gassier (dont je » peux répondre); il demeure, etc..... » (21e pièce, 29 germinal, page 225) : « Nos tyrans ont organisé une » compagnie d'assassins grassement payés et armés de » poignards pour les débarrasser des écrivains énergiques : » l'on nomme même ceux que l'on honore les premiers » de la couronne du martyre, et vous les devinez sans » doute.... » (19e pièce, 5 floréal, page 222). « On assure

» que les soldats... ont résolu de se débarrasser de leurs » chefs, des deux conseils du Directoire; qu'ils ont dit, » enfin, qu'il était temps que la bombe éclatât, et qu'il » fallait que tout fut terminé le 8 courant. »

Voyons maintenant les insinuations de l'acolyte, du prétendu général Gassier (14ᵉ pièce, 22ᵉ liasse, 12 floréal, page 211, second volume) : « Il n'y a que deux manières » de s'emparer des deux dépôts de Vincennes et de Meu- » don, par force ou par surprise. Dans ces deux hypo- » thèses, il faut commencer par s'assurer de la situation » actuelle de ces deux portes : on y parviendra en en- » voyant plusieurs citoyens de confiance pour tâter la » garde, savoir le nombre d'hommes dont elle est com- » posée, quelle est leur opinion; il serait à désirer que » ces citoyens fussent en uniforme, attendu que le soldat » se confie plutôt aux militaires qu'à un autre; il faudra » en envoyer plusieurs à diverses époques, pour savoir » si leurs rapports coïncident et sont vrais ; il faudra en- » suite tacher, si l'on peut compter sur le courage et l'in- » telligence de quelques hommes, de se procurer le mot » d'ordre, et aller ensuite en nombre au moins égal à » celui qui garde ce dépôt, avec un faux ordre, relever » le poste ; il faut que cette expédition soit dirigée avec le » plus grand secret, et n'en instruire ceux qui doivent la » faire, que dans le lieu du rendez-vous, qui ne doit pas » être loin du poste à enlever, et où ils doivent se rendre » par plusieurs chemins différents. Quant au moyen de » l'enlever par force, il serait plus difficile. Il faut non » seulement connaître la force de la garde de ces dépôts, » tant morale que physique, mais encore les forces dispo- » sées dans les environs pour les protéger, y envoyer un » détachement au moins égal en force, commandé par un » chef instruit, qui sache profiter des circonstances, et » soutenu par quelqu'autre détachement; enfin si, con- » naissant le local, on lui faisait des questions analogues » aux connaissances qu'on aurait acquises. il donnerait » des instructions plus détaillées. »

Voici encore une autre proposition du même qui vaut celle qui précède :

(4ᵉ pièce, 15 floréal, p. 187) « J'ai vu aujourd'hui » le général Gassier ; il m'a parlé des mesures à prendre » pour s'emparer des deux Conseils sans être sûr de la » troupe, que je crois important de vous communiquer : » il pense que le mouvement doit avoir lieu à la pointe » du jour ; que les troupes de garde ne voyant pas les » éléments de l'autorité rassemblés, ne feront pas de » résistance ; que l'important serait de faire garder par un » petit peloton l'entrée de chaque pont, et de chacune des » rues et issues qui communiquent au Carrousel et aux » Tuileries pour en empêcher le rassemblement ; qu'il » faudra de même s'emparer de la demeure des ministres » pour intercepter toute correspondance avec le Direc- » toire ; garder en même les sorties du Luxembourg, » même les souterrains et les barrières ; qu'à chacun de ces » postes le chef fut un homme sûr et entreprenant ; qu'il » y eut dans la foule des hommes bien armés qui pussent » tirer sur tous les députés qui voudraient se présenter dans » les rues, ou ailleurs, en costume et influencer le Peuple et » les troupes, s'emparer surtout de ceux que l'on croit » pouvoir être choisis pour commander la force armée, et » ne pas souffrir, sous aucun prétexte, que les chouans, » muscadins et riches marchands, se rassemblent. »

Citoyens Jurés, lorsque nous en serons à examiner les prétendus moyens d'exécution qu'on a cru avoir trouvé parmi les plans des accusés de floréal, je ferai voir qu'ils se réduisent à peu près à ceux proposés par les deux hommes dont je viens de vous parler ; et vous ne voyez pas ici ces hommes ! Et vous ne les voyez pas même dans les actes d'accusation ! Et le présumé correspondant du 7ᵉ arrondissement, celui que l'analogie des accusateurs nationaux, que l'analogie des nomenclatures, sous le nº 7, de celles préférées, désigne pour être ce correspondant, Paris enfin, était, je le rappelle encore, compris dans l'arrêté du Directoire du 19 floréal ! Et on l'inculpe d'avoir

été à la prétendue réunion du 20 chez Massard ! Et Grisel a affecté de dire qu'il ne l'avait connu que ce jour-là, le 20 ! Et le correspondant du 9ᵉ arrondissement (page 308, du 1ᵉʳ volume) écrivait : « *Il y a des traites parmi vous.* » Il ajoutait : « Le Gouvernement est instruit de tout ce que font les Patriotes. » Que de rapprochements à faire et qui viendront se placer d'une manière plus frappante à l'article des provocations et des provocateurs, à l'article Grisel, Cochon, Carnot, Romainville, et auxiliaires !....

Les accusateurs nationaux ont prétendu qu'un agent du 8ᵉ arrondissement avait reçu et accepté une mission du *Directoire de salut public*, et cet agent, c'est *Cazin*, co-accusé, qui a bien avoué ici d'avoir été le correspondant d'une *Société des Démocrates*. A cet égard, le hasard de l'analogie à parfaitement servi les accusateurs nationaux. Ici le rapport est incontestable entre la rencontre du 8ᵉ arrondissement et le nᵒ 8, sous lequel est le nom de *Cazin*, dans celles des nomenclatures que l'on a choisi pour leur prêter la qualité de *listes d'agents* du prétendu *Directoire de salut public*. Mais cette rencontre ne prouve rien autre chose qu'un résultat du hasard, qui ne fait rien contre l'affaire en général, ni contre Cazin en particulier. Celui-ci, citoyens Jurés, vous confirma le fait qu'une instruction portant en tête ce titre : *Société des démocrates*, avait existé ; qu'il n'en avait point vu ni connu d'autre, et que c'était d'après celle-là qu'il avait agi et cru devoir exclusivement agir contre l'affreux royalisme. Il vous a présenté avec beaucoup de sagacité le commentaire de toutes ses pièces, par lequel il vous a prouvé qu'elles n'avaient point d'autre esprit que celui des mesures à prendre pour se précautionner contre les attentats dont les vendémiairistes et tous les sicaires royaux menaçaient la liberté. Les mots *Directoire* et *agents* lui furent toujours inconnus ; il employa quelque fois ceux de *Directeurs* parce qu'il regardait les membres de la *Société des Démocrates*, avec lesquels il correspondait, comme des

Directeurs de l'opinion publique, dans le sens des bons principes républicains, dont il était d'autant plus nécessaire de soutenir l'apostolat que le Peuple était alors cruellement travaillé en sens contraire par les vils prédicants de toutes les tyrannies.

Les accusateurs nationaux ont prétendu qu'un agent du 9ᵉ arrondissement avait reçu et accepté une commission du *Directoire de salut public*, sur le fondement principal de l'existence du premier rapport de cet arrondissement, qui est la 3ᵉ pièce de la 13ᵉ liasse, page 307 du 1ᵉʳ volume; plus, sur le fondement de l'analogie qui se rencontre entre la signature D., qui parait sur le rapport et le nom *Deray* porté sous le nº 9 de celles des nomenclatures prétendues être des *listes d'agents*. Mais cette analogie n'a point paru sans doute bien victorieuse, puisque *Deray* n'est point compris dans l'acte d'accusation. Aucun autre agent présumé du 9ᵉ arrondissement n'y est non plus compris.

Le nom de *Vacret* figure bien à coté de celui de *Deray* dans les présumées listes d'agents; mais si Vacret est dans l'acte d'accusation, ce n'est pas qu'on lui impute d'avoir pu être, aussitôt que *Deray*, correspondant ou agent du 9ᵉ arrondissement. Que fait donc son nom à coté de celui de Deray dans les prétendues listes? Il n'y a point, à cet égard, d'analogie, avec la signature D., qui se distinque à la fin des pièces de cet arrondissement. L'incertitude augmente donc sur le fait que les nomenclatures soient des *listes d'agents*!

Au reste, quel qu'ait pu être le correspondant du 9ᵉ arrondissement, il n'annonce pas dans aucune pièce qu'il ait connu ni *Directoire*, ni *Agence*. L'analyse de tout ce qui parait de lui au procès prouve également qu'il n'a travaillé que conséquemment à l'instruction émanée de la *Société des Démocrates*, en vues hostiles contre le seul royalisme, dont on apercevait les sérieuses manœuvres et qu'on croyait prêt à les faire éclater.

Les accusateurs nationaux n'ont point cherché à établir

qu'il eût existé *d'agent* ni de correspondance active pour le 10ᵉ arrondissement, et en effet les pièces ne présentent pas une telle correspondance.

Il sort encore d'ici une circonstance qui convainc combien on a donné dans l'accusation un trop libre cours aux éternelles conjectures, et combien on a dû se fourvoyer dans cette marche trop légère : on a prétendu tirer des deux seules pièces qui composent la liasse du 10ᵉ arrondissement, page 298 et 299 du 1ᵉʳ volume, la preuve qu'il a été question de nommer successivement, pour cet arrondissement, deux correspondants, mais on a été obligé de reconnaître, en même temps, que cependant pas un d'eux ne l'avait été. Comment, après cela, a-t-on pu hazarder de vouloir déterminer quels avaient été les correspondants des autres arrondissements, lorsqu'aucune pièce de correspondance ne donnait pas les mêmes renseignements sur les noms ? Il faut convenir qu'alors ce fut avec une excessive légèreté que l'on se permit de prononcer : *Ce sont tels et tels qui ont été les correspondants.*

Les accusateurs nationaux ont prétendu qu'un agent du 11ᵉ arrondissement avait reçu et accepté une commission du *Directoire de salut public,* sur le fondement qu'une lettre (6ᵉ pièce de la 11ᵉ liasse, 25 germinal, page 291 du 1ᵉʳ volume), porte ces mots : « Ton dernier » rapport a fait le plus grand plaisir. On profitera de » plusieurs vues excellentes que tu y donnes... » — Mais rien encore, ni dans cette lettre, ni dans aucune des autres pièces de la correspondance du 11ᵉ arrondissement, ne persuade que celui qui la tenait eût connu un *Directeur* et une *Agence* et qu'il se fût agité contre un autre ennemi que le royalisme. Tout induit encore à croire qu'il n'a été mû que par l'instruction émanée de la *Société des Démocrates,* ayant pour objet de se prémunir contre les dispositions des défenseurs de la couronne.

On a mis en accusation. J. Bodson, comme prévenu d'être auteur de cette correspondance, par résultat de l'analogie qui se trouve entre le 11ᵉ arrondissement

auquel elle se rapporte, et la rencontre de son nom, sous le nº 11, dans quelques unes des nomenclatures qualifiées de *listes d'agents*. On a prétendu corroborer cette analogie en constatant de cette manière l'identité de l'écriture : Il existe, à la page 52 du 2e volume, une lettre de moi, du 9 ventôse l'an 4, avec l'adresse écrite en toutes lettres : *à Joseph Bodson*. Il existe à la suite, page 55, ce qui paraît en être la réponse du 12 ventôse, signée des seules lettres initiales J. B. Toute la correspondance du 11e arrondissement est de la même écriture : de là le tribunal à tiré la conséquence que les pièces de cette correspondance devaient être indubitablement de *Joseph Bodson*. Mais, lorsque j'ai parlé amplement de ces pièces dans la partie de ma défense, qui se rapporte à tout ce qui à précédé l'époque à laquelle on assigne l'activité de la prétendue conspiration, j'ai expliqué comment Joseph Bodson était bien le compositeur des lettres qu'il m'écrivait particulièrement, qui se lisent dans les deux volumes, et qu'on veut faire servir de pièces de comparaison ; mais j'ai dit comment ces lettres n'étaient point écrites de sa main. J'ai fait observer par le style et les choses annoncées dans ces lettres, que Bodson était un littérateur, tandis que l'orthographe se trouvait celle d'un écolier de six ans. J'ai expliqué la raison seule de ces deux incohérences. J'ai dit que Bodson était alors affecté d'une incommodité à la main qui ne lui permettait point d'écrire lui même, et qu'il fut obligé d'emprunter le secours d'un jeune citoyen qui lui servit instantanément de secrétaire. Ce fut ce jeune homme, que je ne nommerai point, qui devint ensuite le correspondant du 11e arrondissement, de manière que les pièces de cette partie de la correspondance et les lettres particulières de celle qui exista entre Bodson et moi sont de la même main, sans qu'aucune néanmoins se trouve être véritablement de celle de Bodson ; sans que les dernières, par conséquence, puissent servir de pièces de comparaison pour les autres, et sans que, par la même conséquence, Bodson puisse être inculpé d'avoir été le correspondant du 11

arrondissement. Cela, d'ailleurs, ne doit pas paraître plus étrange que ce qu'on a vu à l'égard du correspondant du 5ᵉ arrondissement. Le tribunal est convenu que quoi que les pièces fussent de la main de Germain et signées même d'un G., il était persuadé qu'il n'était point l'agent du 5ᵉ arrondissement, mais qu'il présumait que c'était *Guilhem*, qui sait cependant mieux écrire que Germain.....

Ainsi se détruit donc encore ici le système d'analogie des accusateurs nationaux, fondé sur la rencontre du nom de Bodson sous le nº 11, de quelques unes des nomenclatures qualifiées de *listes d'agents*, où ce nom ne figure que pour des abonnements au *Tribun du Peuple*, que son auteur me procurait.

Je dois détruire ici une autre impression qui m'est entièrement personnelle, et que lors de mon débat (séance du 29 ventôse), on a cherché à faire naître tout à coté de cette correspondance du 11ᵉ arrondissement. Après avoir transporté et inventorié officieusement dans cette correspondance une lettre de ma correspondance particulière avec Joseph Bodson, datée du 12 germinal ; après en avoir fait la 9ᵉ pièce de la 11ᵉ liasse, page 297 du 1ᵉʳ volume, le président a prétendu que cette pièce était la réponse que me faisait Bodson, pour m'accuser, à moi particulièrement, la réception de l'envoi de la commission du *Directoire de salut public*. Il faut rapporter cette lettre pour apprécier si elle contient quelque chose qui présente un tel sens. Bodson me disait :

« Mon ami, je ferai, et tu peux y compter, tout ce qui sera
» en mon pouvoir pour seconder tes vues ; j'y employerai
» le peu de talent que j'ai, avec plaisir et zèle, mais il faut
» que nous nous entendions avant que je puisse me mettre
» à l'ouvrage. Je crois qu'un moment d'entretien fera plus,
» et que nous nous entendrons mieux. Je m'en rapporte à
» ta prudence, pour m'en ménager les moyens. Compte
» que tu n'auras jamais à te repentir de ta confiance, et
« qu'elle m'est absolument indispensable, afin que nous

» puissions marcher de front au même but. Compte aussi » que je ne me confie à personne sur ce qui peut intéresser directement des intérêts aussi précieux que les tiens, » et ce que nous avons en vue. »

Pour bien entendre cette lettre, il faut revoir celle que le même Bodson m'écrivait le 18 ventôse, page 58 du 2e volume, et qui termine ainsi : « Je ferai quelques notes : » tu ne me reprocheras pas, j'espère, qu'elles ne sont pas » à la hauteur ; tes principes sont tellement les miens, » que nous ne pouvons différer que sur les moyens. » L'écrit que je t'ai fait passer était fait il y a plus de cinq » mois. Autres temps, autres mœurs. Je voudrais que » nous pussions converser ensemble, nous pourrions développer quelques idées, nous diviserions le travail : si » je pouvais partager tes travaux et les alléger, je m'estimerais heureux.... » On voit clairement ici que Bodson témoignait l'envie de partager mes travaux politico-littéraires. Eh bien, la lettre du 12 germinal n'est que le développement de cette proposition, à laquelle j'avais dû répondre dans les termes qui convenaient à l'offre aussi généreusement faite d'une collaboration dont je sentais le prix. Bodson me répliquait le 12 germinal : « Je ferai, et » tu peux y compter, tout ce qui sera en mon pouvoir » pour seconder tes vues. J'y employerai le peu de talents » que j'ai, avec plaisir et zèle, mais il faut que nous nous » entendions avant que je puisse me mettre à l'ouvrage. »

Quel ouvrage ? Qui ne sent pas que cette phrase est la même que celle de la lettre du 18 ventôse : « Si je pouvais » partager tes travaux et les alléger. » Et lorsqu'il disait ce même jour : « Tes principes sont les miens ; nous ne » pouvons que différer sur les moyens...; je voudrais que » nous puissions converser ensemble... » Il n'a fait que se répéter le 12 germinal en disant : « Il faut que nous nous » entendions avant que je puisse me mettre à l'ouvrage.... » Je crois qu'un moment d'entretien fera plus.... ; » comptes que tu n'auras jamais à te repentir de ta con- » fiance, et qu'elle m'est absolument indispensable, afin

« que nous puissions marcher de front au même but.... » Il ne s'agissait donc évidemment dans tout cela que d'un concert entre un journaliste et un homme de lettres qui s'offrait pour son collaborateur. — Pourquoi a-t-on cherché à envenimer cela, et à vouloir faire, par cette lettre de Bodson du 12 germinal, de moi, le régulateur principal et le concesseur des missions du prétendu *Directoire de Salut public*, de lui, Bodson, un agent de ce Directoire; tandis qu'il ne le fut jamais? Il est certain qu'on a voulu prêter ici à deux hommes chacun un rôle bien éloigné de ceux que les pièces dont on a prétendu les faire sortir, présentent sensiblement; et si, en forçant ainsi le sens des écrits les plus innocents, on pouvait faire fortune, il n'y aurait pas grand peine à bâtir tous les systèmes d'accusation possibles.

Cette digression indispensable m'a entraîné un peu loin. Je demande pardon de l'étendue extrême de ce plaidoyer. On reconnaît peut être qu'il n'a pas dépendu de moi de l'abréger, et que c'est ici un dédale immense de pièces et de faits qui, étant entrés dans l'accusation, nécessitent bien de les débattre tous les uns après les autres. Il ne faut accuser que la nature de la cause et non pas nous. Je reviens à mon examen des prétendues agences civiles. Il ne m'en reste plus qu'une qui est celle du 12ᵉ arrondissement.

Les accusateurs nationaux ont prétendu qu'un agent du 12ᵉ arrondissement avait reçu et accepté la nomination, sur le fondement que la 10ᵉ liasse (page 244 du 1ᵉʳ volume) *présente la correspondance la plus suivie entre lui et le Directoire insurrecteur*.

Or, il faut commencer par faire observer que dans toutes les pièces du correspondant de cet arrondissement, on n'y trouve pas une fois le nom de *Directoire insurrecteur* ni même de *Salut public*.

Celui auquel on attribue cette correspondance, c'est *Moroy*, co-accusé. Il a bien avoué ici d'avoir été le correspondant d'une *Société de Démocrates*, qui se propo-

sait de ranimer l'esprit public et de le garantir des piéges du royalisme menaçant. Il vous a dit positivement qu'il avait reçu une instruction portant ce titre : *Société de Démocrates*. Il a ajouté que dans cette instruction on exposait un tableau très touchant des maux du Peuple et de la perte de ses droits ; on le chargeait, lui, Moroy, de répandre l'instruction en distribuant des journaux, de recuillir des renseignements sur les variations journalières de l'esprit public et d'envoyer ces renseignements.

Le hazard de l'analogie a encore parfaitement servi les accusateurs nationaux à l'égard de ce correspondant. Le rapport serait incontestable entre la rencontre du 12ᵉ arrondissement et le nᵒ 12 s'il n'y avait pas encore la petite difficulté qu'au lieu du nom *Moroy*, on trouve celui de *Monroy*, dans celles des nomenclatures que l'on a choisies pour leur prêter la qualité de *listes d'agents* du prétendu *Directoire de Salut public*. Mais dût-on ne pas daigner prendre garde à cette petite différence entre *Monroy* et *Moroy*, il n'y aurait là encore qu'un hazard et rien autre ; un hazard qui ne prouverait rien contre l'affaire, ni contre *Moroy* co-accusé, lequel a donné, lors de son débat, les explications les plus satisfaisantes sur chacune de ses pièces et sur son unique but de fournir des moyens de se mettre en garde contre la féroce faction royale qu'il craignait peut être plus que personne, parce qu'il savait l'apprécier, qu'il entrevoyait ses plans et qu'il lui attribuait tous les maux soufferts par le Peuple.

J'ai fini, citoyens Jurés, ma dissertation sur le prétendu envoi dans Paris à des agents principaux d'arrondissement, d'instructions à la suite du projet de création d'un *Directoire insurrecteur* et d'*organisation d'une agence*. Il en résulte la démonstration que ces instructions sont restées en projet ; qu'il n'y a point eu d'agents, mais de simples correspondants ; que les listes de prétendus agents ne s'appliquent pas aux correspondants ; qu'il n'y a d'analogie bien prouvée que pour un seul sur douze : ce seul est Cazin (il y en aurait une seconde si *Moroy*

aussi, correspondant, de son propre aveu, du 12ᵉ arrondissement, pouvait être reconnu incontestablement le même que Monroy porté sous le nº 12 de quelques unes des nomenclatures). Il n'y a donc que le seul correspondant Cazin donc l'identité soit bien reconnue; qu'en tous cas les divers correspondants, connus et inconnus, n'existaient que sous l'institution d'une *Société de Démocrates* qui n'avaient qu'en vue d'éclairer et de vivifier l'opinion publique et de préserver le Peuple des attentats du royalisme ; et qu'ainsi, jusqu'à cette correspondance inclusivement, il n'y a point encore de conspirateurs, ni de conspiration.

Il faut passer à la prétendue organisation d'agents militaires.

« Cinq liasses (disent les accusateurs nationaux, page » 10 de leur *Exposé* du 6 ventôse), cinq liasses des pa- » piers saisis avec Babeuf sont composées de renseigne- » ments relatifs à la partie militaire, en sorte qu'il n'est » pas permis de douter que les commissions d'agents ont » été envoyées et acceptées. »

« Cinq agents militaires (dit Grisel dans ses déposi- » tions) ont été choisis pour former un comité militaire. »

En sorte que voilà encore une analogie assez bien établie, du moins entre le nombre cinq pour la division des opérations et des coopérateurs militaires.

Mais voyons quelles sont ces cinq liasses et ces cinq agents.

1ʳᵉ liasse, intitulée : *Partie militaire*, vol. 1ᵉʳ, page 5.

2ᵉ liasse : *Légion de police et autres corps armés*, même volume, page 14.

3ᵉ liasse : *Régiment de Flandre, bataillons de ligne et autres*, même vol., page 40.

4ᵉ liasse : *Bataillons intra et extra muros*, même volume, page 48.

5ᵉ liasse : *Bataillons des environs de Franciade.*

Grisel a dit que les cinq agents étaient *Fyon*, *Rossignol*, *Massard*, *Germain* et lui *Grisel*.

Cherchons si nous pourrons appliquer à chacun de ces cinq agents une des cinq liasses.

N'oublions pas que les accusateurs nationaux ont dit (page 10 de leur *Exposé*) que le contenu de ces liasses ne permettait point de douter *que les commissions d'agents militaires eussent été envoyées et acceptées.*

J'ouvre la 1re liasse (1er volume, page 5) intitulée : *Partie militaire.* J'y cherche la trace d'une commission d'agent et je n'en trouve aucune. J'y vois 27 pièces qui ne sont que des nomenclatures, et ce n'est qu'en tête de la première que je lis : *Liste des hommes propres au commandement.* Le moment n'est pas venu de parler du fond de cette pièce. Nous ne cherchons ici que l'organisation militaire et les commissions d'agents.

J'ouvre la seconde liasse : *Légion de police et autres corps armés,* page 14, 1er volume. J'y vois quelques pièces de la main de Germain que l'on a bien prétendu être relatives à la qualité d'agent militaire, mais dont il a détruit lui-même cette interprétation, que nous détruirons aussi dans cette défense générale, lorsque l'instant sera venu de parler des prétendus moyens d'exécution. Mais je cherche vainement dans cette liasse la trace d'une commission; je ne la vois pas.

J'ouvre la 3e liasse : *Régiment de Flândres, bataillons de ligne et autres,* 1er vol., page 40. — Là seulement je rencontre les traces d'une mission remplie par Grisel. J'en suspends pour deux minutes l'exámen, parce qu'elle doit me conduire un peu loin, et que je trouve convenable de présenter de suite deux mots seulement que j'ai à articuler sur les 4e et 5e liasses.

J'ouvre la 4e liasse : *Bataillons intra et extra muros,* premier volume, page 48. — J'y trouve un seul chiffon. C'est la copie d'un simple projet de lettre du 25 germinal, adressée au citoyen *Van.* et annonçant l'envoi de deux commissions, l'une d'agence civile, l'autre d'agence militaire. Rien du tout ne paraît à la suite. Aucune réponse, aucune continuation de la correspondance du prétendu

comité. En sorte qu'on voit que ce n'est là qu'un projet pur et simple qui n'a pas reçu le moindre accomplissement; rien ne prouve même que la lettre d'envoi fut expédiée. Le citoyen *Van.* d'ailleurs n'est pas connu dans les dépositions de Grisel et ne fait point partie des cinq prétendus agents militaires.

J'ouvre enfin la 5e liasse : *Bataillon des environs de Franciade,* premier volume, page 49.... J'y trouve encore un chiffon absolument pareil à celui de la 4e liasse. C'est la copie d'un simple projet de lettre du 25 germinal, adressée au citoyen *Mass.* et annonçant l'envoi de deux commissions, l'une d'agence civile, l'autre d'agence militaire. Rien ne se voit encore à la suite. Aucune réponse du prétendu agent, aucune continuation de correspondance du prétendu comité : de telle manière qu'on aperçoit que ce n'est qu'un projet pur et simple, qu'il n'a point eu d'accomplissement, et rien même n'atteste que la lettre d'envoi fut expédiée.

Je cherche en vain, l'organisation, la mise en activité, ses rapports suivis de la correspondance des cinq agents militaires, indiqués par Grisel, savoir : *Fyon, Rossignol, Massard, Germain et Grisel.* Je ne trouve rien qui ait rapport à cela, si ce n'est dans la partie qui regarde *Grisel.*

Je vais l'examiner :

Citoyens Jurés ! Le chapitre *Grisel* est très important et il devrait occuper la plus grande place dans ce solennel procès. Je n'entreprendrai point de le traiter en entier. J'ai tant d'autres choses à développer que je ne peux sans doute y consacrer tout le temps qu'il exigerait. Je m'en repose sur plusieurs de mes co-accusés et sur leurs défenseurs qui pourront, mieux que moi, entrer dans les détails, pénétrer, pour ainsi dire, dans l'âme atroce du vil personnage, et le suivre dans tous les défilés tortueux de son rôle infâme. Je renvoie encore à tout ce qui a été fait dans les débats pour le démasquer. Je n'esquisserai donc qu'une faible partie du tableau épouvantable que le pinceau des

contemporains, comme celui de la postérité, auront à faire de ce monstre.

Les preuves administrées dans le débat, du fait que Grisel était revêtu du titre de mouchard de la police, bien avant l'époque à laquelle on fixe l'origine de la conspiration; qu'en cette qualité il était chargé d'épier les démarches des plus ardents républicains, de faire tous ses efforts pour entrer dans leur plus intime confidence, de les provoquer aux mouvements les plus extrêmes, de les dénoncer ensuite et de les livrer pieds et poings liés à l'autorité; les preuves de ce fait, produites par les débats, ne le laissent plus en doute, et il est même certain et devenu clair aux yeux de tous, que Grisel était parvenu à s'insinuer dans la confiance de quelqu'une des personnes qui approchaient la *Société* dite *des Démocrates*, qu'il a le premier transformée devant les autorités et le public en un *comité d'insurrection*. Il est certain qu'il était parvenu, à force de traîtresse et d'hypocrisie, à ce terme d'approximation, à ces accointances et à ce degré d'initiation qui était le but de ses vœux, lorsqu'il fit au 24 germinal la trop fameuse brochure : *Lettre de Franc Libre à son ami La Terreur*.

Il n'y a point encore de doute qu'il voulut par là acquérir de plus grands droits à cette confiance qu'il recherchait, et qu'il désira l'accroître.

Personne n'a contesté que cette brochure ne fût parvenue en manuscrit à la *Société* dite *des Démocrates* et que ce ne fût elle qui l'eût fait imprimer ; mais je n'ai pas accédé à la prétention que ce fût par l'intermédiaire de Darthé qu'elle y est parvenue. Je sais seulement qu'elle y est arrivée, mais j'ignore comment et par qui.

On s'est gardé, citoyens-Jurés, de vous faire connaître cette brochure ; car elle n'est point dans les pièces imprimées, et on a été forcé d'en parler beaucoup dans les débats, sans que cependant on en soit venu à la lire. Il est utile de la disséquer ici parce que peut-être on y trouvera une grande partie de la prétendue conspiration, et parce que

le rôle subséquent de Grisel ne peut-être bien apprécié qu'après la connaissance prise de cette remarquable pièce.

La lettre ultra-démagogique de Grisel, sous le titre de *Franc Libre à la Terreur*, commence par une sanglante exposition de la situation déplorable des défenseurs de la patrie, des tristes résultats de la révolution et de l'inutilité de tant de sacrifices pour la conquête de la liberté publique.

« En vain (leur dit-il) avons nous ébréché nos sabres » sur le casaquin des plats soutiens des loups couronnés; » en vain nous avons bivouaqué, jeûné, combattu, sué sang » et eau et tué des poux et des esclaves durant quatre ans; » nous avons tiré notre poudre aux moineaux; et cette » liberté, ce digne objet de nos vœux, cé but sacré de nos » travaux, ainsi que la douce égalité, son inséparable » compagne, ne sont plus que de vaines images empreintes » sur les torchons de la cuisine des héritiers de Capet, » qu'une vaine fumée comme celle de ma pipe. Sous les » mots d'ordre et de discipline, *nous et tous nos frères les* » *Sans-Culottes, sommes enchaînés comme des chiens* » *de basse-cour*, avec la différence qu'on jette aux dogues » de quoi se passer par le cou, lorsqu'ils aboyent; et que » nous, on nous traite à bouche cousue. »

Il peint ensuite la misère, la famine et la ruine du peuple :

« Eussions nous jamais abandonné nos foyers, nos » femmes, nos enfants, nos pères, nos mères, pour terrasser » les coquins qui menaçaient notre patrie, si nous avions » cru que durant que nous fouetterions sur le bec des » émigrés, et sur la gueule aux rois, *des tigres, à poil* » *doré, auraient étranglé, déchiré et dévoré nos parents,* » *nos amis, la liberté même ?* Oui, mon ami, oui : quel- » qu'étrange que soit ce que je t'annonce, ce n'en est pas » moins aussi vrai, qu'il l'est de dire qu'un B. comme toi, » vaut mieux que cent J. F. comme ceux qui nous gou- » vernent; et le croquis que je te vais faire du tableau que » j'ai ici depuis dix mois sous les yeux, va t'en convaincre : » je n'y ajouterai aucun serment pour te le faire croire;

» car depuis le serment de fidélité à la Constitution de
» 1793, je n'ai vu que des grédins sans âme et sans hon-
» neur, faire des serments. »

Il trace avec d'horribles couleurs le gouvernement de 1795 ; il le peint bien plus détestable que celui de la monarchie ; il maudit les auspices sous lesquels il a été institué :

« L'insolent orgueil de la cour des ci-devant grands
» (s'écrie-t-il) nous a forcés à renverser le trône. Nous
» avions établi un gouvernement populaire, où, comme
» dit père La Tulippe, chacun avait le droit de se croire
» bourgeois. Durant que nous ramassions de toutes parts
» au demi-cercle les J. F. qui trouvaient à redire sur ce
» qu'il nous avait plu de faire chez nous, des coquins
» de commis, auxquels nous avions confié le soin de nos
» affaires, après avoir égorgé ceux d'entre eux qui voulaient
» nous être fidèles, ont établi sous le nom de Directoire
» exécutif, *cinq lyons qu'ils ont caparaçonnés, harnachés,*
» *et panachés comme des mulets de Provence, et entoures*
» *de scapins, de scaramouches et de cartouches,* qui,
» tous ensemble, ont quintuplé la morgue, l'insolence,
» la tyrannie et le despotisme de feu Cochon Capet, leur
» digne prédécesseur. »

Grisel fait un pompeux éloge du Gouvernement de 93 ; il déplore l'affreuse dépopulation qué la famine a produite :

« Le Gouvernement que nous avions laissé en 93,
» mettait l'égoïsme à contribution, pour établir des ma-
» gasins d'effets et de comestibles, nécessaires au salut
» de la patrie; celui que nos perfides commis lui ont subs-
» titué, n'établit d'autre magasin public que celui de
» Clamart, composé de milliers de cadavres de républicains
» morts de faim, qui viennent depuis dix-huit mois, à
» chaque heure, par charretées, encombrer cet horrible
» dépôt. »

Il peint les armées livrées au despotisme des anciens officiers nobles, tandis que les héros plébéiens qui ont

conduit nos soldats à la victoire en sont indignement chassés :

« Les nobles nous avaient toujours trahis, et nous » n'avons vraiment vaincu qu'après les avoir chassés de » nos armées; aujourd'hui les braves B. d'officiers de » tricot, qui nous ont conduit à la victoire, qui ont ainsi » que nous, la peau toute recousue, sont indignement » supprimés et remplacés par des chouans, des castes » nobles et musquées. »

Il compare l'état de Paris en 93 et en 96 :

« Paris, ce beau Paris de 93, où la liberté, l'égalité et » l'abondance formaient, de tout le Peuple, la plus heureuse » famille, n'est plus qu'une affreuse forêt remplie de » loups dévorants et de brebis expirantes, ces loups sont » les gouvernants et les riches ; et les brebis sont les » patriotes, nos parents, nos frères. »

Grisel revient ensuite au tableau de l'ignominie qu'on déverse sur les défenseurs de la liberté, sur le sort futur qui les attend et il leur fait une première provocation à la révolte :

« Nos compagnons d'armes mutilés aux combats, sont » ici écrasés ou éclabousés, couverts de boue et de mépris, » par les gouvernants et leurs bas valets ; et la plupart » d'entre eux sont réduits, en mendiant, à maudire l'ingra- » titude d'une patrie pour laquelle ils ont versé leur » sang ; ils ont tort, cher camarade, diras-tu. Non, mon » ami, ils ne l'ont point. Les douloureux accents de leur » désespoir cesseront quand nous les aurons vengés, et » cela, j'espère, ne tardera pas. »

Il enchérit sur cette première proposition. Il peint l'état d'asservissement et d'oppression honteuse dans lequel on retient les troupes campées sous Paris ; il annonce les prochains effets de leur ressentiment :

« Les généraux qui nous commandent ici, vils » flagorneurs et flagornés des cinq mulets panachés, nous » tiennent, sous l'ombre de discipline, dans l'esclavage le » plus abject. Parqués comme un vil troupeau, à l'École

» militaire, on nous empêche de communiquer avec nos » amis, nos parents. Ah! sans doute, on craint que leurs » larmes n'émeuvent nos cœurs, et n'inspirent à notre » courage une juste vengeance; mais ils ont beau faire » f..... ! Quoiqu'on nous croie des machines oppressives, » essentiellement obéissantes, les tyrans sauront bientôt » que nous sommes aussi les vengeurs des droits de » l'homme et de l'humanité. ».

Le faux, le Judas-Grisel rappelle le milliard promis aux soldats républicains en 1793, affecté sur les domaines nationaux, et il se récrie amèrement contre la banqueroute qu'il accuse le gouvernement de leur en avoir faite, cumulativement avec tant d'autres banqueroutes. Voici ses termes :

« Le gouvernement de 93 nous avait assuré, mon cher » camarade, la dépouille des ennemis de la patrie, pour » prix de la victoire. Le gouvernement actuel donne, sous » le nom de restitution, à nos ennemis, ce que nous » avions conquis sur eux, et ce qui servait de ga- » rantie à notre monnaie républicaine, d'où il résulte » que les scélérats qui nous gouvernent, après avoir foulé » aux pieds le bonnet rouge qu'ils étaient indignes de » porter, sans pudeur en ont mis un vert sur leurs têtes; » et que, pour compléter leur infâmie, en continuant de » nous promettre un milliard, ils nous réservent en réalité, » pour récompense, les tentes dont ils nous ont privés de- » puis trois campagnes, pour nous faire à chacun une » besace. »

Il conclut par une dernière excitation à l'insurrection :

« Je n'aurais jamais fini, mon cher la Terreur, si j'en- » treprenais de te tracer toutes les horreurs qui m'envi- » ronnent ici; mais, plus habitué à me battre qu'à me » plaindre, aussi patient dans la douleur que terrible » dans la vengeance, je n'attends, mon cher camarade, » avec dix millions de démocrates opprimés, que l'instant » où la paix extérieure te permettra, ainsi qu'à tes com-

» pagnons d'armes, de rentrer dans vos foyers. Alors, » nous prouverons ensemble à la France et à l'Univers, » que nous savons aussi bien punir les traîtres et main- » tenir nos serments de 93, que nous avons su vaincre » la meute des rois. »

Je vous le demande, citoyens Jurés, ou avez vous vu dans le procès une pièce qui valût celle-là, pour l'exaspération, l'audace des idées, et la violence apparente des intentions de son auteur ? Si quelqu'un doit être considéré comme provocateur au bouleversement de l'ordre existant, quel est celui qui peut s'égaler à Grisel ? Mais que direz-vous si une multitude de circonstances rapprochées vous portent à croire que ce n'est point Grisel seul, ni même Grisel en principe, qui fournit ces excitations ? Y reconnaissez-vous bien son style et ses moyens intellectuels ? Certes, ce ne furent point des observations si oiseuses, si futiles que celles que l'on fit sur la piteuse orthographe du .... de floréal. Quand vous avez vu la chétive défectuosité de la première révélation de Grisel, qui était destinée à être offerte à un directeur, comment concevez-vous qu'il ait pu faire pour des Sans-Culottes une pièce si remplie d'art, d'esprit et de logique ? Que direz vous s'il vous paraît que c'est avant Grisel le ministre Cochon, et avant le ministre Cochon le directeur Carnot, qui a conçu ces ingénieux moyens de faire tomber dans des pièges atroces les plus ardents des républicains ; afin de se mettre en mesure de les immoler pour effrayer ensuite tous ceux de leur religion, tirer de là même un moyen de prononcer leur proscription générale, et définitivement d'ensevelir la République? Contiendrez-vous bien votre indignation à la vue de cette immortalité sans exemple, de cette hypocrisie monstrueuse, qui se fait le procès à elle-même, qui sait si bien feindre le langage du Peuple, parler comme lui de ses mœurs, paraître les sentir comme lui et s'en plaindre comme lui qu'on les a soi-même fomentés et qu'on ne veut foncièrement que les consolider ?.... Il faut voir la conduite successive du

Grisel, pour faire éclater d'avantage ces premières lumières et faire jaillir fortement la vérité.

A la page 42 du 1er volume, est une lettre de Grisel du 26 germinal. Elle est ainsi intitulée : *L'auteur de la lettre de Franc Libre, aux frères républicains du* Directoire insurrecteur. Il débute ensuite par cette phrase : « J'ai » reçu avec un plaisir inexprimable *les instructions et le* » *brevet d'agent secondaire* que votre confiance m'a » accordés.... »

Rapprochant de ces expressions l'offre faite par Grisel et le tribunal de représenter *les instructions et le brevet d'agent* que Grisel a prétendu *avoir reçu le* 24 *germinal, l'avoir caché ensuite dans son matelas en attendant l'instant favorable pour le mettre au jour, l'avoir cru égaré ou perdu pendant quelque temps, parce qu'il ne pouvait plus reconnaître ce matelas qui avait été confondu avec une foule d'autres dans un déménagement, l'avoir ensuite retrouvé, environ quinze jours après la découverte de la prétendue conspiration*; (1) *et l'avoir laissé entre les mains du directeur Carnot, qui n'avait pas jugé essentiellement nécessaire de la joindre au procès avant la demande qui en fut faite en conséquence d'un jugement de la Haute-Cour du* 29 *ventôse*.... (2) ; rapprochant la représentation effectivement faite dans la séance du 28 germinal, d'une pièce de la main de Pillé, contenant copie de l'acte qui se lit dans les volumes sous le titre de *Création d'un Directoire insurrecteur, avec l'organisation d'un agent militaire et une instruction à la suite*... ; rapprochant ensuite l'apparence d'authenticité du fait du recouvrement de cette pièce dans le matelas en question, par résultat du procès verbal de découverte rédigé par un commissaire des Guerres près le Camp, à peu près à l'époque mentionnée par Grisel.... ; rappro-

(1) Tome II. Page 293 du Sténographe.

(2) Idem. Page 294.

chant toutes ces choses, il a pu paraître assez vraisemblable que Grisel eût été institué, au nom d'un *Directoire insurrecteur*, *agent militaire* pour *un projet de conspiration* uniquement dirigée *contre le gouvernement*. Cela, du moins je le crois fortement, n'est cependant pas.

Il avait pu se faire, à la vérité, que Grisel eût reçu une commission conforme à l'adoption que j'ai déclaré qui avait d'abord été fait du projet de *création de Directoire insurrecteur*, et que nous avons prouvé, plusieurs de mes co-accusés et moi, avoir été substitué par un autre projet sous le titre de *Société de Démocrates*, ayant uniquement pour but la revivification de l'esprit public et la surveillance des manœuvres du royalisme. Mais je répète ce que j'ai dit à cet égard dans les débats, que j'ai plus qu'une forte présomption, que j'ai la presque certitude qu'il ne fut jamais envoyé à Grisel et qu'il n'eût jamais entre les mains de pièce semblable à celle qui a été représentée dans la séance du 28 germinal.

Voici les indices que je peux donner à l'appui de cette opinion.

Il a déjà été porté attention, dans le cours de la discussion, sur un procès-verbal rédigé par le ministre Cochon, le 22 floréal, pour reconnaître, coter et parapher les pièces saisies à côté de moi la veille. On lit, dans ce procès-verbal ces paragraphes :

« Le citoyen Gracchus Babeuf étant en notre présence
» lui avons fait la représentation d'un carton renfermant
» les papiers saisis en la susdite chambre au moment de
» son arrestation, lequel est scellé de son cachet ; l'avons
» interpellé de nous déclarer s'il reconnaît le scellé apposé
» sur icelui le jour d'hier en sa présence pour être sain et
» entier.

» Répondu qu'il ne peut savoir si le scellé qu'il voit est
» le même qui a été apposé en sa présence le jour d'hier,
» en ce qu'il a eu l'imprudence de ne point réclamer la
» remise du cachet ; seul moyen qui lui eût donné la
» garantie que l'emprunte du cachet qu'on lui représente

» fût la même, au lieu qu'il est évident qu'on ait pu ouvrir
» en son absence le carton, en ôter ou ajouter des pièces,
» fermer le carton ensuite en remettant l'empreinte du
» même cachet; que le moyen de prévenir cet acte aurait
» été qu'on lui eût remis le cachet après s'en être servi.

» En conséquence, il se réserve de faire à cet égard tou-
» tes observations et protestations ultérieures.

» A l'instant nous avons rompu le cachet, après avoir
» reconnu qu'il était sain et entier, tel que nous l'avions
» apposé le jour d'hier, en la présence du dit citoyen Ba-
» beuf, et de suite avons procédé en sa présence à l'examen
» des papiers renfermés dans le sus dit carton. »

Citoyens Jurés! Tout ce qui est possible peut s'admettre de la part d'hommes tels que les Cochons, les Grisels et leurs semblables. Quand on a vu la première révélation de Grisel, écrite de sa main, ne point contenir les noms de Buonarotti et de Darthé, et s'augmenter, dans les mains du directeur Carnot, de ces deux noms qui allèrent aussitôt figurer au premier rang des chefs des conspirateurs; quand on a vu imprimer et publier devant toute la France, une pièce dont on donnait les premiers mots pour être ceux *tuer les cinq*, tandis que ces mots ou n'ont jamais existé ou ont été rayés de manière à être devenus absolument illisibles; quand on les a vus néanmoins apparaître dans tous les actes de l'accusation; quand on a vu mille autre choses semblables qu'il serait trop long d'examiner ici, certes, on ne doit plus s'étonner de rien, on ne doit plus trouver rien d'incroyable. Indépendamment de la possibilité du fait, indépendamment de la capacité et de l'aptitude morale des hommes qu'on soupçonné de l'avoir commis; indépendamment des preuves qui attestent qu'ils sont coutumiers d'actes équivalents, nous avons encore beaucoup d'autres probabilités à offrir.

Comment une pièce si importante qui eût été si nécessaire à Grisel pour étayer sa dénonciation, s'est-elle trouvée perdue si longtemps, et s'est-elle recouvrée tout à coup,

environ 15 jours après la découverte de la prétendue conspiration ?

Comment, lorsqu'un matelas ressemble tant à un autre matelas, raison pour laquelle Grisel a été si longtemps sans reconnaître le sien, l'a t-il retrouvé avec si peu de peine le jour où il a requis le commissaire des guerres d'en faire la recherche; comment, dis-je, Grisel a-t-il retrouvé ce matelas avec si peu de peine que le commissaire ne fait aucune mention dans son procès-verbal qu'il ait eu des difficultés à le trouver ?

Comment, dans un matelas qui paraît avoir été tant remué, renversé, transporté, la pièce est-elle restée si intacte et si peu affectée par la poussière ou l'humidité ? Comment le cachet même n'était-il nullement brisé le jour où on nous le représenta ?

Comment la lettre d'envoi n'y était-elle pas jointe ? Pourquoi les autres pièces que Grisel prétend avoir reçues de ce qu'il appelle le Directoire insurrecteur, n'y étaient-elles pas jointes ?

Pourquoi encore a-t-on hésité si longtemps de joindre cette pièce au procès ? Pourquoi est-elle restée particulièrement dans les mains de Carnot ?

Ensuite, la pièce n'est pas remplie du nom de Grisel. Il y a seulement de ma main et que j'ai dit avoir pu faire sous une dictée, le remplissage qui annonce que cette pièce a été destinée pour les *bataillons de ligne, ci-devant régiment de Flandres et autres,* mais qui, si elle restée dans le carton, présente un indice de plus en faveur de la présomption que l'on avait renoncé à faire usage de ces sortes de pièces. Pillet a dit dans son débat qu'il avait fait quatre ou cinq copies d'une pareille pièce. Il ne s'en est plus trouvé une seule dans le carton saisi ; il est possible que Cochon les en ait toutes soustraites dans la nuit du 21 au 22 floréal, temps durant lequel il fut exclusivement maître du cachet et de toutes les pièces du carton, sans qu'il existât de procès-verbal pour les spécifier et en constater le nombre; il est possible qu'il ait choisi celle d'entre quatre ou

cinq copies dont quelques indices de destination la rendait plus applicable à Grisel...,; il est ensuite possible et vraisemblable qu'alors cette copie ait été remise à Grisel, qui l'aura été fourrer dans un matelas, qui aura requis ensuite les officiers rédacteurs du procès-verbal d'en venir avec lui faire la recherche, qui l'aura faite et peut-être de bien bonne foi et sans connivence, qui aura néanmoins, avec l'aide de Grisel, facilement consommé l'heureuse découverte, et encore une fois, sans être participe du manège, l'aura innocemment constaté par son procès-verbal qui est enfin venu ici figurer avec des dehors et des caractère légaux et assez imposants. Nous demanderons encore pourquoi des officiers civils n'ont point été chargés de cette recherche, plutôt qu'un officier militaire.

Si je consulte encore la 3e pièce de la 3e liasse (page 42 du 1er volume) je me convains davantage que ce n'est point la pièce représentée que reçut Grisel; mais des instructions sous le titre de la *Société* dite *des Démocrates*, et dans le genre de celles adressées par elle à des correspondants civils, ayant en vue le redressement et la revivification du bon esprit public parmi les troupes. En accusant réception de pièces qui lui furent envoyées, il dit : « J'ai reçu avec un plaisir inexprimable *les instructions* » *et le brevet d'agent* SECONDAIRE que votre confiance » m'a accordés.... » *Agent secondaire !* Ces mots sont remarquables. Si Grisel eût parlé de la pièce qu'on veut reproduire aujourd'hui, il aurait dit *agent principal*, car je sais que ce mot y est consacré et que celui *secondaire* ne s'y trouve pas. Il y est (le mot *agent principal*) jusqu'à cinq fois dans les articles 1, 3, 6, 7, 8 et 9 de l'*organisation*. Il convient même de rapporter ces articles en entier, car ceci est extrêmement essentiel, et il importe de confondre l'infâme imposture et la perfidie assassine. Ouvrons les pages 4 et 5 de l'appendice de l'*Exposé* des accusateurs nationaux et lisons :

« Art. 1er. Il y aura des *agents révolutionnaires princi*

» *paux* employés secrètement auprès des différents corps
» armés placés dans l'intérieur et autour de Paris.

» Art. 3. Chacun de ces agents est chargé de former et
» diriger *l'esprit public* des soldats en général, et en par-
» ticulier des corps et bataillons qui lui seront assignés.
(*Nota*. Cet article est très à remarquer. On y voit que lors même que c'aurait été cette instruction qui eût été envoyée à Grisel, il n'y était question que de *l'esprit public*. Le mot y est bien et dûment consacré.)

» Art. 6. Il y aura des *agents intermédiaires* pour
» entretenir les communications entre les *agents princi-*
» *paux* et le Directoire secret.

» Art. 7. C'est à ces agents seuls que les *agents prin-*
» *cipaux* remettront les notes de leurs observations jour-
» nalières.

» Art. 8. Les agents intermédiaires iront chercher suc-
» cessivement ces notes, tous les jours ou de deux jours
» l'un, au domicile même de chacun des *agents princi-*
» *paux*. »

» Art. 9. La présente organisation, avec celle du Direc-
» toire secret et l'instruction suivante, seront remises à
» chacun des *agents principaux*. »

On voit donc que si Grisel eût reçu cette pièce et l'instruction à la suite, il se fût infailliblement reconnu *agent principal* et non *secondaire*. On voit qu'il n'y avait point d'agent *secondaire* dans cette organisation, mais des agents *principaux et intermédiaires*. Les intermédiaires, on l'a vu aussi, n'étaient que des commissionnaires ou des facteurs pour *entretenir les communications entre les agents principaux et le Directoire de Salut public*, pour porter et rapporter *les notes des observations journalières des agents principaux* : or, Grisel n'aurait pu être un tel facteur ; il n'a donc pu entendre agent *intermédiaire* quand il a dit *agent secondaire*. Il eut été *agent principal* d'après la pièce représentée ; il n'était que *secondaire* d'après celle qu'il écrit avoir reçue ; il résulte incontestablement que cette dernière était une autre que

celle représentée. C'était donc celle au nom de la *Société* dite *des Démocrates*, qui était réduite au simple point de l'expansion des lumières civiques et de la surveillance de l'esprit royaliste.

Il ne faut pas qu'on s'arrête aux mots *Directoire insurrecteur* que Grisel a affecté de mettre dans son adresse. Dans l'esprit et le but d'excitation qui le dirigeait, il devait toujours tendre à forcer, à grossir les expressions, à tout pousser vers l'exagération la plus outrée..... Voilà pourquoi, lorsque la *Société* dite *des Démocrates* a eu la facilité de lui confier une de ses instructions pour tendre à une insurrection morale, une insurrection des esprits, il parle dans sa lettre du 26 germinal d'une insurrection physique, et il s'évertue à prouver quels moyens existaient pour cela en 89 et qui n'existent plus maintenant. Cependant, que lui répond-on le 29 ? (Voyez page 45 du 1er volume). On s'attache essentiellement à *l'encourager de faire les petits ouvrages qu'il annonce, et que l'on s'oblige de faire imprimer, comme on a fait la lettre à la Terreur*. On lui disait cela, d'après sa promesse dans la lettre du 26 (Voyez page 46, 1er vol.) *de s'occuper* immédiatement *d'un ouvrage qu'il intitulerait* : DIALOGUE ENTRE JAMBE DE BOIS ET FRANC-LIBRE.. Voilà ce que l'on avait principalement fixé dans sa lettre, et c'est ce qui explique quelles étaient alors les dispositions des associés de l'espèce de club dont on a voulu faire absolument une réunion de conspirateurs.

Grisel connaissait bien ces dispositions. C'est aussi pourquoi il en revient dans la conclusion de sa lettre du 26, à cette simple idée de faire quelques écrits. Il ne fallait pas définitivement heurter ceux qu'il avait intérêt de ménager, puisqu'il se réservait sur eux une dernière déloyauté si importante à son âme atroce. Mais a-t-on remarqué, en confirmation de ce qu'on a déjà tant dit que la tâche exclusive de Grisel était de provoquer et d'exaspérer au degré le plus haut qu'il lui était possible d'atteindre ; a-t-on remarqué, dis-je, par quel tour adroit et

presque imperceptible son faiseur (car ce n'est point encore lui qui a pu concevoir cette lettre du 26) ramène toujours aux grands et prochains projets insurrecteurs ! Rien de si simple selon lui ; et c'est en calomniant horriblement l'armée qu'il entend qu'on peut se servir des vices et de la profonde corruption qu'il lui prête pour opérer des merveilles : « Le Directoire exécutif ne veut que des êtres » essentiellements obéissants.... Il n'y aura plus désor- » mais que de ces êtres.... vieillis dans l'esclavage.... *La* » *masse des soldats est composée de campagnards ré-* » *quisitionnaires, qui servent la liberté comme les for-* » *çats servent sur les galères.... ; il en est mille.... qu* » *donneraient la République pour un gâteau de leur* » *village...; un tiers sont soldats par métier et destinés* » *à l'être,* n'importe sous quel régime...; *ce sont* la plu- » part *de vrais cranes.... à qui il ne faut que du vin et* » *l'espoir du pillage...; la troupe à cheval en général* » *est de cette classe....* qui est propre à tout quand on » sait l'employer; elle entraîne toujours les timides et les » apathiques par son ascendant...; il faut provoquer... la » *désorganisation,... l'indiscipline,...* et si besoin est la » *dissolution* de l'armée... ; il faut parler à la fois aux » soldats du *pillage des riches* et de *congés absolus* ; on » saura éluder l'accomplissement de ces promesses sui- » vant les circonstances.... ; lorsque *le jour du grand* » *œuvre* approchera, on fera boire les soldats, on montera » adroitement leur esprit à la hauteur nécessaire.... »

Telles étaient, citoyens Jurés, les maximes à la fois perverses, extravagantes et gigantesques qu'à travers un flux de phrases bien astucieuses, des esprits impurs cachés derrière un rideau républicide faisaient souffler, par l'organe de Grisel, à l'oreille d'hommes que le fanatisme du bonheur social pouvait rendre aisés à séduire ; que l'extrême désir de coopérer à l'établissement de ce bonheur pouvait rendre peu difficiles sur le choix des moyens, pouvait les disposer à adopter, avec une sorte d'avidité, plutôt que par un choix assez réfléchi, toutes les idées,

quelles qu'elles fussent, et de quelque part qu'elles vinssent, pourvu qu'elles leur offrissent la moindre lueur d'espoir de concourir à leur but. Il faut avouer que les ressorts qu'employaient les patrons, les inspirateurs de Grisel étaient assez grossiers. Mais on les savait suffisants pour attirer dans le trébuchet des hommes candides qui étaient peut être les derniers de la République auxquels le titre de conspirateurs eût pût convenir. Je ne sais par quelle aveugle condescendance ces hommes simples purent n'être pas indignés et détrompés à l'aspect des blasphèmes révoltants, de l'atroce et immorale diffamation vomis par le corrompu Grisel contre la masse entière de nos frères d'armes; et assurément si je manquais de moyens pour prouver que ce qu'on a pris pour autant de minutes de moi n'étaient que de simples notes, très fidèlement copiées ou extraites sur les vraies minutes des divers associés de la *réunion* dite *des Démocrates*, et cela dans la simple vue de m'en servir pour renseignements particuliers comme journaliste, je présenterais cette deuxième pièce de la 3e liasse, déjà citée, et qui semble être la réponse à la lettre infâme de Grisel qui fournit matière à ces réflexions.... J'alléguerais que, quoiqu'on ait pu dire sur mon compte, nulle part cependant on ne m'avait encore vu si peu raisonnant que d'avoir l'air d'approuver des principes et des vues aussi détestables que ceux de Grisel; je concluerais de là que cette réponse n'est pas de moi, qu'elle est de quelqu'un encore plus bonâce que moi; car je ne vois que de la simplesse dans cette sorte d'approbation, de même que dans la facilité que l'auteur de la même réponse parait encore avoir eue de la commencer ainsi : « Nous avons reçu, le 26 de ce mois, tes observations en » réponse *à l'instruction insurrectionnelle.*

Il est évident que ces expressions ne viennent que parce qu'on a sous les yeux la lettre de Grisel qui contient le mot d'*insurrection* à chaque ligne ; et toujours par condescendance pour cet homme dont on admire les talents et le zèle, on se coordonne à son style, en même temps qu'à

ses nobles et grandes vues. Il faut pourtant finir par reconnaître qu'autant il est tranchant et acerbe, autant il vise constamment aux coups de force et de main, autant ceux dont il veut faire des conspirateurs tendent toujours à se retrancher dans le cercle qui n'a pour objet que de révolutionner les esprits. Tous leurs mots *insurrectionnels* ne signifient que cela. On conclut dans la lettre dont je parle, par engager Grisel de composer *de petits ouvrages... qu'on fera imprimer,* promet-on, *comme on a fait la lettre à la Terreur.* Du commencement, à la fin, on voit qu'on en revient toujours là ; c'est toujours d'écrits républicains, et seulement d'écrits, dont il est question, avec Grisel comme avec tout autre. S'il a pu s'insinuer près de quelqu'un qui approchait la société démocratique, c'est qu'il a promis de fournir et qu'il a en effet fourni le manuscrit de *Franc Libre à la Terreur.* S'il a reçu *une instruction et une mission d'agent secondaire* de cette société, on ne lui parle essentiellement dans cette pièce que de la formation de l'opinion publique, car il s'engage en réponse de faire *un dialogue entre Jambe de bois et Franc Libre*, et une *Réponse de la Terreur à Franc Libre* (Voyez page 46, 1er volume). Dans une lettre du 18 floréal (1re pièce, 3e liasse, 1er volume, page 40), il propose encore de faire *une brochure pour dissuader les soldats de la légion de police de l'opinion qu'on leur a fait prendre que leurs frères du camp de Grenelle sont indisposés contre eux,* etc.; on voit que toujours les écrits sont à peu près l'objet exclusif des rapports entre Grisel et les prétendus conspirateurs, malgré tout ce qu'il fait de son côté pour les diriger vers toutes autres choses.

Citoyens, je quitte pour le moment Grisel. J'ai cru utile de vous présenter en cet endroit de ma défense une bonne partie de l'historique du rôle qu'il joua dans la conspiration qui, on n'est peut être pas maintenant à le reconnaître, peut ne devoir son existence et sa publicité, qu'à lui. Je me suis attaché à démontrer qu'il n'a point reçu, comme il l'a prétendu, une commission *d'agent*

insurrecteur de la part d'un *Directoire* ; mais seulement une instruction de la part d'une réunion de citoyens, prenant le titre de *Société de Démocrates* et qui s'était proposé et imposé la tâche de régénérer l'opinion publique et de surveiller les trames du royalisme. En établissant avec quelques succès, je crois, cette démonstration, j'ai prouvé que, de même qu'il n'y avait point eu, comme le porte l'accusation, d'agence civile pour la soi-disant conspiration, il n'y avait point eu non plus d'agence militaire ; car des cinq agents que l'accusation désigne, il ne restait d'incertitude que pour Grisel, l'un d'eux. Il n'a fallu que peu de paroles pour convaincre que les autres n'avaient ni agi ni reçu mission d'agir. Grisel n'ayant reçu que celle de propager des maximes démocratiques de la part d'un cercle d'hommes qui avaient voulu fixer le point central d'un tel apostolat, il en résulte que toute *agence militaire* d'un *Directeur insurrecteur* s'évanouit entièrement.

Je crois, citoyens Jurés, que dans ces examens, sans doute pénibles, fastidieux et longs, mais nécessaires, mais indispensables pour obtenir la vérité dans une cause qui, intéresse autant que celle-ci la République ; je crois, dis-je, que, dans ces digressions fatigantes pour l'attention, il est bon, il est utile à vous et à moi de nous reconnaître de temps à autre. Où en sommes nous maintenant ? Nous avons décomposé et l'échafaudage de la conspiration jusqu'à ce terme : Le projet de création d'*un Directoire insurrecteur, d'organisation d'une agence civile et militaire et les instructions à la suite* n'ont point été suivis. Il n'y a point eu de Directoire ; il n'y a point eu d'agents. Ce qu'on a paru croire être des listes d'agents n'en étaient point. Les prétendues correspondances d'agents avec un *Directoire insurrecteur* ne sont point du tout cela. Il n'y a pas eu de plan, sérieusement arrêté, ni commencé à être suivi, de tenter, à force ouverte, le renversement du gouvernement.

Il y a eu, en place de toutes ces choses, une réunion

Le principal conciliabule est connu, de même le nombre et la qualité des principaux artisans du complot. Mais nous avons besoin de savoir combien il existe de points majeurs qui se ramifient à Clichy. Nous avons besoin de connaître les chefs de la fameuse intrigue. Ecoutons :

« Il existait plusieurs foyers de contre révolution dans » Paris, tous se rattachant à Clichy, entre autres un rue » Dominique, faubourg Germain, un à la place ci-devant » royale, un rue Louis Le Grand, un rue Neuve des Ma- » thurins. A ce dernier, se rendaient journellement les » représentants des égorgeurs du Midi, Isnard, Cadroy, » Chambon, Rovère, Jourdan, Dumas et autres... »

Voilà ce qu'on savait encore, et ce que plusieurs accusés, entre autres Morel, vous répétèrent, citoyens Jurés, dans le cours des débats.

Indépendament des chefs, membres du Corps législatif, qu'on vient de désigner, on savait aussi que de premiers agents de l'autorité exécutive étaient liés au même projet. On savait en particulier ce que la découverte de l'affaire de lavilleheurnoie a si bien confirmé depuis ; on savait que Bénezech, ministre de l'intérieur, était intimement lié à cette infernale trame. Lisons, 1er vol., page 315, dans les notes du correspondant du 8e arrondissement :

« Le ministre de l'intérieur est non seulement ven- » du, mais sert ouvertement le mouvement anti-popu- » laire..... »

Nous trouverons ensuite la trésorerie qui subvient aux frais immenses de cette royale entreprise. Nous trouverons des fabrications d'armes ; 2e vol., page 216, notes du 7e arrondissement, on lit :

« Dans la rue des Vieux Augustins, la porte cochère à » coté du passage à droite, est un particulier q i paye » les Chouans à bureau ouvert ; demain on me donnera » des détails plus circonstanciés. — Rue de la Hu- » chette, maison et cour de l'Ange, on fabrique des » poignards.... »

Nous trouverons des fabriques d'habits d'uniformes ; 2ᵉ vol., page 188, notes du 7ᵉ arrondissement :

« Les royalistes font faire, dit-on, des habits d'uniformes pour introduire dans les rangs des soldats de la » patrie, des scélérats qui, tirant sur le peuple, donneraient le signal de la guerre civile.... »

Nous trouvons des traces de dispositions prises pour les enrôlements ; 1ᵉʳ vol., page 238, notes du correspondant du 11ᵉ arrondissement :

« On a arrêté à St-Denis trois ou quatre individus » chargés de correspondances avec les Chouans : on croit » qu'ils étaient chargés des recrutements.... »

Nous voyons le Gouvernement lui même aveuglé jusqu'au point de paraître seconder les vues de ce parti, par les moyens, certes, les plus puissants ; au 2ᵉ volume, page 135, une note du correspondant du 3ᵉ arrondissement fait lire :

« Ceux qui ont préservé, qui ont ménagé et sauvé les » royalistes du 13 vendémiaire, commandent aujourd'hui » le désarmement des braves qui ont défendu la représentation nationale dans cette journée.... — Le général » de brigade, président du Conseil militaire séant au chef-lieu de la section Le Pelletier, — le nommé Villiers, » chef de brigade, longtemps chef du bataillon de la section Le Pelletier, et qui la commendait le jour du désarmement du faubourg Antoine en Prairial, — un anglais, » ci-devant aide de camps du traître Menou — ...., sont » maintenant employés par le Gouvernement.... »

On aperçoit que le parti royal qui a, lui, le bureau d'esprit public le mieux organisé, en dirige tous les ressorts vers les moyens de rétablir parmi la masse du Peuple, la même couleur d'opinion qu'en vendémiaire. On lit, 2ᵉ volume, page 164, note du 1ᵉʳ arrondissement :

« ....Le Peuple.... attribue ses maux à la Révolution et » revient à dire qu'il était plus heureux dans l'ancien » régime. »

On rencontre ensuité à chaque pas des preuves de la poursuite constante de la même machination. Prenons quelques unes de ces preuves au hasard. Page 318, 1[er] volume, note du correspondant du 8[e] arrondissement, on voit encore ce qui suit :

« Tout est calme en apparence et tout est agité dans le » fait. Plusieurs vendémiairistes qui étaient à leurs campa- » gnes sont en mouvement. Leur physique annonce des » combinaisons secrètes qui paraissent prêtes à s'exécuter. » La troupe parait indécise, quoiqu'elle obéisse à ses » chefs. Tout présente une explosion générale.... Le crime » feint de vouloir soutenir le Gouvernement pour asservir » le Peuple. »

Dans son débat, le même correspondant du 8[e] arrondissement, Cazin, co-accusé, déclare à l'occasion de la lettre du 24 germinal, 1[er] vol., page 329, où il *parle de réunion de citoyens qui connaissent la manœuvre du canon et qui ne veulent être connus qu'au moment de l'expédition*,..... Cazin déclare, dans son débat, que la *Société des Démocrates* avec laquelle il correspond, l'a, par une lettre qui ne se trouve par aux pièces (il en est beaucoup d'autres qui, malheureusement sans doute pour notre décharge, n'ont pu être conservées), l'a averti, dis-je, d'un mouvement prochain de la part des royalistes, et il ajoute qu'en effet les mêmes symptômes qu'en vendémiaire s'annonçaient.

Moroy, correspondant du 12[e] arrondissement, à l'occasion de la lettre du 3 floréal, 1[er] volume, page 269, 14[e] et 15[e] pièces de la 10[e] liasse, où à la suite d'une nomenclature de patriotes, il dit : *Qu'ils sont tous dévoués à la chose publique, que leur dessein est de la sauver ou de mourir sur la place*,..... Moroy déclare dans son débat que la *Société des Démocrates*, avec laquelle il correspondait, l'avait prévenu par une lettre qui ne se retrouve pas aux pièces, « que le royalisme était tout prêt à faire éclater » un mouvement, que le Club de Clichy devait faire sortir » les armes de Paris, etc. »..., et à la suite de cet avis ce

correspondant découvre lui même (Voyez sa lettre du 5 floréal, 1er volume, page 257, 12e pièce, 10e liasse) que les royalistes de son quartier, le faubourg Marceau, qui sont toujours les derniers à se remuer, le faisaient alors ; que particulièrement *ceux de la section du Finistère voulaient renouer ou au moins tâchaient d'en chercher les moyens......*

Enfin à la page 138 du 2e volume, note du correspondant du 3e arrondissement, on lit :

«..... Un *député chouan* de Lyon disait avant-hier (27 » germinal) : Nous avons remporté une demi-victoire par » la loi rendue contre les attroupements ; mais nous en » remporterons une toute entière sous quelques jours ; nos » batteries sont dressées, et nous sommes sûrs de leur » réussite. Nous ferons faire un mouvement que nous » attribuerons aux anarchistes, et nous détruirons enfin » cette secte abominable qui entrave nos desseins. Hier » encore, le même a dit : Patience, ça ira. »

Ainsi, il sort des pièces mêmes, la preuve bien établie de l'existence des complots royalistes, conduits avec la plus grande activité et disposés vers une très prochaine exécution à l'époque où la *Société des Démocrates* s'organisa et se mit en mesure de les combattre. On voit que tout en était aperçu : fonds du plan, but, moyens, résultats ; acteurs principaux, personnages auxiliaires, lieux de rassemblement, caisse de finances, enrôlements, fabrique d'armes et d'habillements, influence de l'esprit public, etc. Et qui pourrait douter qu'on eût eu envie alors de faire incessamment éclater le projet royal, quand on rapproche les lumières jaillies de la procédure des commissaires du prétendant, qui nous donnent le complément du plan dont les pièces de l'affaire de floréal n'offrent qu'un tableau imparfait ? Les pouvoirs de Louis XVIII datent précisément de ce temps là. Ils sont des 25 janvier et 20 février 1796. En quels termes sont-ils conçus ? Qu'exigent-ils qu'il soit fait ? Le voici : « Le Roi donne pouvoir à MM. Brotier et » Duverne de Presle..... d'agir et de parler en son nom en

» tout ce qui concerne le rétablissement du trône. » Qu'a-t-il été fait effectivement et que tout ce que nous avons vu n'indique point? C'est dans le procès des commissaires royaux qu'il faut le chercher. Voici ce que j'y ai lu :
« L'Angleterre et les puissances étrangères fournissaient
» autant d'argent qu'il en fallait.... Déjà 18 mille hommes,
» d'une part, étaient enrôlés... Poly tout seul en avait
» recruté 12 mille autres dans les montagnes du Jura....
» Lyon, inondé des officiers de Condé, étaient dans les
» meilleures dispositions..... On s'était assuré de *Labar-*
» *rière*, chef de l'artillerie du camp sous Paris, lequel
» devait faire livrer 300 chevaux qui se trouveraient à
» Meudon, et répondait des dispositions de *Dubuisson*,
» commandant de l'artillerie de La Fère, ; *Bedouet*, an-
» cien administrateur général des postes, avait été visiter
» tous les maîtres de postes le long de la route que devait
» parcourir Louis XVIII, et s'assurer de leur activité
» lors de sa rentrée en France...; tout, à cet égard, était
» parfaitement organisé....; 80 millions étaient en réserve
» pour être distribués au Peuple au moment de la com-
» motion.... Il ne s'agissait plus que de gagner le camp
» sous Paris, et l'on avait calculé que ce ne serait pas une
» chose énorme que la dépense de 3,600 fr. par jour qu'il
» en coûterait pour solder les 12,000 hommes dont il était
» composé....... »

Tel est, citoyens Jurés, le corrolaire du plan de la conspiration contre laquelle vous avez vu que la *Société dite des Démocrates* conspirait; et de laquelle elle n'avait su éventer qu'une branche dont le temps a découvert, avec toutes celles qui l'accompagnait, leur véritable et commun tronc. Avait-elle donc tort cette Société, de se mettre en mesure de disputer pour le Peuple la proie de la République aux monstres qui se préparaient ainsi à la dévorer! Lorsque les fondés de pouvoir du Prétendant ont pu faire admettre comme excuse légitime celle de dire qu'ils n'auraient voulu rétablir le trône que dans le cas où ils auraient vu le Gouvernement constitutionnel de

1795 renversé par les patriotes de 93, ceux-ci ne doivent-ils pas être aussi favorablement reçus à justifier qu'il leur était permis de se disposer à rétablir la Démocratie, dans le cas où ils auraient vu le Gouvernement ébranlé par les sicaires de la monarchie ? Ce ne sera point encore ici, en la présence de républicains comme ceux qui s'y trouvent, qu'on osera dire qu'un Gouvernement très populaire n'est point préférable au despotisme d'un seul. Et si le rapporteur du Conseil de guerre a jugé à propos d'entrer assez dans les raisons des accusés traduits devant ce tribunal, pour convenir « qu'en supposant le Gouver-» nement renversé tout à coup par une faction, celui-là » acquerrait des droits sacrés à la reconnaissance de ses » concitoyens qui, pour les arracher aux horreurs de » l'anarchie, s'empresserait de leur faire hommage du » fruit de ses veilles et de ses méditations, et braverait » tous les périls pour rattacher les liens rompus du fais-» ceau politique... » si, ai-je dit, le rapporteur du Conseil de guerre a bien pu parler ainsi, dans un sens si rapproché du système de défense des athlètes de la couronne, de notre côté, nous avons le citoyen Bailly, accusateur, qui, le 29 ventôse, a accordé à la vérité de dire : *qu'il n'y aurait pas eu de crime à prendre des mesures de précaution pour qu'un mouvement du parti contraire au Peuple arrivant, on put le faire tourner à son profit et empêcher qu'il ne fût souillé par les malheurs qui accompagnent ordinairement les grandes crises politiques.*

Peut-être voudrait-on encore objecter que le royalisme, à l'époque où l'on veut placer les mesures de précaution annoncées prises contre lui, n'était point si imminemment menaçant que je voudrais le faire entendre, puisqu'il est vrai qu'il n'a point éclaté alors ; qu'en supposant le succès des contre-manœuvres des Démocrates, la réduction de ceux-ci aurait mis à l'aise les partisans du trône ; que puisqu'ils n'ont rien fait, c'est qu'ils ne l'ont jamais voulu et qu'ainsi on a eu tort de prendre tant d'ombrage et de

faire des préparatifs de défense qui alarmèrent tous les partis, et donnèrent mal-à-propos à leurs auteurs l'apparence des conjurés les plus redoutables.

Je ne perdrai pas de temps à répondre que la liberté exige de ses ardents défenseurs, bien loin de leur en faire un crime, qu'ils soient toujours en état de précaution et de bonne défensive contre les attentats prévus ou imprévus de ses ennemis. Mais je ferai voir qu'il n'est pas vrai que le royalisme, après la défection des Démocrates en floréal, n'ait point attaqué le Gouvernement et la République par la raison qu'il n'en aurait jamais eu le projet. Je démontrerai que ce fut parce qu'il changea de projet.

Il ne faut, pour s'en convaincre, qu'écouter l'un des commissaires du Prétendant, Duverne de Presle, dans sa défense devant le Conseil de Guerre :

« Au mois d'avril 96, dit-il, je vis Louis XVIII à » Zurich. Je lui démontrai que la contre-révolution était » impossible à faire immédiatement. Je lui fis voir que » tous les efforts que l'on tenterait désormais à main » armée, tourneraient nécessairement contre les royalistes. » Je lui dis que si le nouveau Gouvernement était véritablement celui que voulaient les Français, bon ou mauvais, on ne parviendrait pas à le renverser ; que si, au » contraire, les Français ne le goûtaient point, s'il ne » pouvait pas faire leur bonheur, il offrait en lui-même » des moyens de lui substituer celui qui pouvait mieux » leur convenir. »

On voit donc que si les royalistes n'ont pas tenté, après floréal de l'an 4, un coup de force pour le rétablissement de la monarchie, ce n'est pas qu'ils n'en aient jamais eu le dessein, ni qu'ils aient abandonné leurs projets ; c'est seulement qu'ils avaient changé de système.

Et cette vérité se développe encore mieux d'après ces autres passages du plaidoyer de Du Verne de Presle :

« J'étais convaincu que le temps seul pouvait rétablir » la monarchie en France ; que si le régent, qui venait de » prendre le nom de roi, ne renonçait pas à remonter sur

» le trône, il devait adopter une marche directement op-
» posée à celle qui avait été suivie jusqu'alors ; il devait
» commencer par faire désarmer tous ceux qui se battaient
» en son nom dans l'intérieur ; paraître ne s'occuper en
» rien du gouvernement républicain, et s'il était vrai que
» cette espèce de gouvernement ne convînt pas à la
» France, rien ne serait plus propre à ramener que le
» malheureux essai que l'on ferait de la République. »

On ne peut pas s'expliquer avec plus de franchise. Il est impossible de croire que ce plan soit déguisé, en le comparant avec toute la conduite que l'on à tenue et que l'on tient. On y est certainement très fidèle, et tant de coopérateurs s'accordent à y concourir, qu'il est maintenant très difficile de douter qu'il ne réussisse complètement. Qu'à t'on négligé pour rendre la République détestable ? Où sont les hommes en place qui ne font pas tout ce qu'ils peuvent pour insinuer généralement cette opinion ? Oh oui ! bien des gens conviennent déjà qu'on a fait un trop *malheureux essai* de ce gouvernement ; on ne s'y cache plus guères pour dire *qu'il ne convient point à la France*.

Que l'on maudisse donc la *Société des Démocrates*, d'avoir existé pour le maintenir et pour le préserver d'être supplanté par le *Gouvernement paternel* de Louis XVIII !.. Qu'on nous exècre de ce que nous oserons dévoiler ici comment ce dernier s'établira avec tranquillité, aussitôt que l'immolation, dans le procès actuel, aura marqué le signal du carnage des amis de la liberté dans toutes les parties de la République. Il ne faut, pour se le persuader, que parcourir encore quelques paragraphes des plénipotentiaires de Vérone.

Un de leurs défenseurs (Guichard) a osé faire cette odieuse et abominable prédiction :

» *Le Gouvernement Républicain s'anéantira de lui-même*
» *sans qu'il soit besoin de secousse, d'efforts, ni de révo-*
» *lution*.... Les agents du Prétendant...., dans leur sys-
» tème, ne voient qu'un vice essentiel dans la Constitution

» de 1795 ; ils voudraient seulement que le pouvoir exé-
» cutif fût plus concentré, que les cinq directeurs fussent
» réduits à un, et la Constitution leur convient. — Le
» pouvoir législatif, les corps administratifs, le pouvoir
» judiciaire, tout, excepté le pouvoir exécutif leur paraît
» bien organisé; et, conséquemment à ce système, non-
» seulement ils consentent à ce que les élections aient lieu,
» mais encore ils veulent les favoriser ; ils veulent les
» diriger vers les meilleurs choix possibles; ils veulent
» que le Peuple n'appelle aux fonctions publiques que
» des hommes probes, instruits et vertueux; ils veulent
» que de bons législateurs, que de bons administrateurs,
» que de bons juges concourrent à rétablir le calme; la
» tranquillité, le bonheur parmi leurs concitoyens. »

Remarque-t-on avec quelle fidélité, quelle rapidité cette prédiction s'accomplit ? *Le Gouvernement Républicain s'anéantira de lui-même, sans secousses, sans efforts, ni révolution !*..... Dieux ! Nous en sommes donc arrivés là... Nous en sommes arrivés à ce que les défenseurs des ministres du roi puissent proférer de tels blasphêmes dans les tribunaux ! C'est précisément la raison pour laquelle nous avons été arrêtés ici, nous, en voulant faire publiquement notre profession de foi aux plus pures maximes populaires. Et parce que les agents du roi sont sauvés pour vouloir *que le Gouvernement Républicain s'anéantisse.* C'est précisément la raison pour laquelle on veut que nous périssions, nous qui avons osé nous opposer contre eux à ce *que le Gouvernement Républicain s'anéantisse*... C'est là notre crime, c'est là pourquoi nous avons été amenés sur ces gradins, c'est là la faute que nous devons nous préparer à expier....... Que la peine en serait douce ! si nous n'apercevions pas derrière nous tous les fauteurs de la révolution, la foule immense des républicains, une partie même de ceux qui nous condamneront !! Veut-on savoir de quelle manière on rétablira ce *calme*, cette *tranquillité* et ce *bonheur* que la révolution a chassés de France, et comment on corrigera le *vice essentiel* de la Constitution

de 95 qui a placé inconsidérément CINQ DIRECTEURS *au lieu d'un* ? D'abord, par *les meilleurs choix possibles*, c'est-à-dire, par le choix des partisans du système *d'un seul directeur* au lieu de *cinq*. Le défenseur *Guichard* l'a prophétisé, et son collègue *Lebon*, plaidant pour *Brotier*, l'a développé encore plus clairement :

« La guerre civile (a dit ce dernier) n'a servi qu'à augmenter dans le cœur des Français la haine du trône. » Toutes les ressources du roi Louis XVIII étaient épuisées de ce côté. Il ne pouvait donc plus avoir d'espoir » que dans la *révision de la Constitution*, dont le Peuple » français s'est réservé le droit. De là cette invitation à ses » agents de *veiller à ce qui se passe dans les assemblées* » *primaires*, d'engager les cultivateurs, les gens de bien » à s'y porter. »

Eh ! le Roi n'a pas à se plaindre !.. Sauf bien peu d'exceptions (il en est encore sans doute), sauf en très petit nombre d'exceptions, dis-je, il a été servi à souhait par ses agents dans les *assemblées primaires*. On reconnait qu'il en a eu bien d'autres que ceux traduits devant le conseil de guerre ! Les *choix* sont si excellents qu'il a tout lieu d'attendre la très prompte révision du *seul article constitutionnel* qui le choque dans le code de 95, surtout si l'on se débarrasse ici des démagogues qui ont bien osé vouloir prévenir, il y a un an, l'arrivée du doux avenir qui le flatte, à juste titre, aujourd'hui ;.... de ces démagogues, qu'il est d'autant plus intéressant de faire disparaître, qu'ils pourraient être encore assez audacieux pour entraver ses succès.......

Le Roi s'est rendu aussi intelligible par sa propre bouche que par celle de ses commissaires et de leurs défenseurs. Leur langage est tout un. Entendez lui même Louis XVIII, dans sa proclamation aux Français. Vous reconnaîtrez ensuite que les Français de la caste qui domine maintenant partout, n'ont point été sourds à sa voix :

« *Dirigez les choix qui vont se faire* sur des gens de » bien, amis de l'ordre et de la paix, mais incapables de

» trahir la dignité du nom français, et dont les *vertus*,
» *les lumières, le courage* puissent *nous aider* à ramener
» notre Peuple au bonheur. Assurez des récompenses pro-
» portionnées à leurs services aux militaires de tous les
» grades, aux membres de toutes les administrations qui
» coopéreront au rétablissement de la religion, des lois et
» de l'*autorité légitime.* »

Hélas! ô République! tu as vu que Sa Majesté règne déjà. Sa puissance est seule respectée, son nom est exclusivement chéri, son royaume existe parmi nous. Cette proclamation, reçue avec enthousiasme, a eu l'effet le plus heureux. Les *choix* réunissent, aux *vertus* et aux *lumières*, le *courage* requis pour *aider* l'héritier de tant de rois à ressaisir l'*autorité légitime !!!*

Du Verne de Presle a encore dit dans sa défense :

» Nous étions persuadés que le pouvoir exécutif n'était
» pas assez concentré, qu'il lui fallait *un chef unique* au
» lieu de *cinq*.... Il nous a semblé que, dans un état aussi
» étendu que la France, le gouvernement devait être
» confié à *un seul homme*, et que cet homme pourrait
» être Louis XVIII, qui, plus que tout autre, a des pré-
» tentions. »

Cet oracle sera accompli. Il le sera sous peu de temps. Tarquin a tellement fait fortune avec sa proclamation, les *choix* se sont tellement dirigés sur ses meilleurs amis, qu'il est sur de rentrer dans Rome de la manière et par la porte que son ministre plénipotentiaire, Du Verne de Presle a précisé comme il suit :

« Le renouvellement périodique du corps législatif est
» le moyen que j'ai montré comme la pierre de touche du
» nouveau gouvernement. Le corps législatif peut, à
» toutes les époques, proposer la *concentration* du pou-
» voir exécutif, *concentration* qui, suivant moi, manque
» seule à la nouvelle Constitution pour la rendre la plus
» parfaite de l'Europe.... Ce système épargne essentiel-
» lement le sang français, puisqu'il peut arriver *qu'en*
» *vertu d'un seul acte du corps législatif*, et par le chan-

» gement d'une seule des nouvelles institutions, la nou-
» velle Constitution acquiert ce que je crois lui manquer
» de force, et la paix et le bonheur seraient rendus à la
» France. »

Ainsi l'on espère que le Sénat nouveau, composé de *gens de bien*, *amis de l'ordre et de la paix*, doués de *vertus*, de *lumières* et de *courage*, selon le vœu et la recommandation de Louis XVIII, prononcera, le plutôt qu'il lui sera possible, ce SEUL ACTE qui, en CONCENTRANT *le pouvoir exécutif*, donneront, à la Constitution de 95, cette perfectibilité qui réduira à *zéro* toutes nos agitations, nos sacrifices, nos travaux, notre sang consacrés, depuis 89, pour la liberté.

Et tout cela se fera, s'est-on promis, sans *secousses*, sans *efforts*, sans *Révolution !*.....

Mais on ne renonce pourtant pas à verser plus ou moins de sang, si cela est utile, pour élever, avec plus de certitude, le dais du monarque. Sa Majesté dit, dans sa proclamation :

« .... S'il fallait recourir à la *force des armes*, ne vous
» servez de cette cruelle ressource qu'à la dernière extré-
» mité, et pour faire donner un appui juste et néces-
» saire. »

Et son commissaire Du Verne avait déclaré, dans sa défense ;

« Mon plan fut adopté. Mais Louis XVIII observa
» qu'il était possible que, pendant que nous suivrions
» notre *système pacifique*, des factions cherchassent à
» renverser le gouvernement par la force ; il m'engagea
» donc de ne rien négliger, avec mon collègue Brottier,
» pour connaître tous les mouvements, et pour faire en
» sorte, soit de faire tourner au profit de notre système
» les efforts qu'ils pourraient faire, soit de les paralyser, si
» ces efforts tendaient à lui substituer quelqu'autre
» prince. »

C'est à dire, que tandis que les républicains surveillaient le royalisme, le royalisme prenait le même soin

auprès d'eux et, chacun des partis attendait que le parti adverse engageât le combat. Les circonstances ont voulu qu'il ne put jamais avoir lieu. Mais l'issue que l'un et l'autre des partis pouvait en désirer, est toute entière tournée au profit du royalisme. Il en est venu à pouvoir fonder de très solides motifs d'espérance de voir bientôt *le Gouvernement républicain s'anéantir de lui-même* ; et, sur ses ruines, l'idole capétienne rétablie, sans *secousses*, sans *efforts* et *sans révolution !*

Et c'est pour avoir voulu prévenir cet anéantissement du systême républicain, c'est pour avoir voulu éviter sa chûte et la nôtre que le gouvernement a poursuivi, qu'il a envoyé sur ce théâtre judiciaire tous ceux qu'il a pris au hasard comme les ayant cru participes de ce fait!.... O, étrange aveuglement ! Faut-il cependant s'en étonner ? Ceux qui tramaient contre la République et tous les républicains, avaient eu l'art perfide d'environner les gouvernants d'un prisme exécrable, à travers lequel ceux-ci ne voyaient en eux que de vrais amis, parcequ'ils les flattaient pour se ménager les moyens de les étouffer ; et dans les ardents soutiens de la patrie, que des monstres, parcequ'ils leur adressaient des vérités dures pour leur désiller les yeux et leur montrer qu'ils se perdaient avec le peuple en se détachant de lui..... Le gouvernement fut jeté si loin dans le cercle immense de l'erreur, qu'il seconda sans s'en apercevoir, toutes les mesures de ceux qui conspiraient réellement contre lui et contre la République, et qu'il traita de conspirateur ceux qui voulaient préserver la liberté en l'arrachant, lui, au charme funeste qui le dominait. Sans doute, à la vue de tels écarts, le chaud patriotisme, alarmé, dût témoigner partout sa douleur et son indignation. C'est pourquoi, dans les pièces du procès de floréal, quoiqu'elles soient dirigées en principal contre le royalisme, on y trouve d'assez fréquentes sorties contre le gouvernement parce qu'il semblait, par tous ses actes, marcher de concert vers le but de ceux dont la *Société* dite *des Démocrates* avait pris à tache de déjouer sur les

odieuses trames. Mais, si l'on y fait attention, on y distinguera pourtant que ce n'était qu'accessoirement qu'on se plaignait du Gouvernement. Je vais faire voir que les plaintes étaient réellement basées sur la triste remarque que les gouvernants, loin de se convaincre, avec les sincères amis de la Liberté, des complots de Louis XVIII, et d'aider ceux-ci, pour en détourner le funeste résultat, s'abusaient au point de céder à toutes les insinuations qui pouvaient garantir la réussite des vœux de tous les esclaves de ce prétendu roi.

On lit à la page 92, du 1er des volumes accusateurs, le plan suivant d'une Saint-Barthélemy de républicains.

Les accusateurs nationaux n'ont pas jugé à propos de le produire dans leurs diverses expositions.

(16e pièce de la 6e liasse). *Avis essentiel à faire circuler parmi les patriotes* : « Il est plus que probable qu'il » y a dans ce moment plusieurs ateliers à Paris où il se » fabrique des poignards.

» A quel usage les destine-t-on ?

» Sans doute à une Saint-Barthélemy de patriotes.

» On sait, en outre, qu'il se fabrique un assez grand » nombre d'habits de volontaires, ailleurs que dans les » ateliers de la République.

» Que veut-on faire de ces uniformes ? En revêtir de » fausses patrouilles, lesquelles doivent, à la faveur de la » nuit, se transporter, sous le prétexte de visites domi- » ciliaires, chez les patriotes les plus connus, et les poi- » gnarder ainsi à domicile.

» On doit, sous peu de jours, porter une loi très rigou- » reuse en apparence contre les émigrés et les prêtres, » *pour l'exécution desquelles le Gouvernement ordon-* » *nera des visites domiciliaires.*

» Mais ces visites n'auront, en effet, d'autre but que » d'atteindre les patriotes, et de les assassiner chez eux.

» *Quel parti les patriotes ont-ils à prendre pour* » *échapper au fer des assassins ?*

» 1° Ne point se trouver dans les rues à des heures trop » tardives, encore moins pendant la nuit;

» 2° Se renfermer dans leur domicile sous de bons et » forts verroux, même s'y barricader, depuis le coucher » du soleil jusqu'à son lever;

» 3° N'ouvrir, pendant la nuit, à qui que ce soit, ni » sous aucun prétexte, surtout point au *nom de la loi*; » car *c'est au nom de la loi* que les assassins doivent péné- » trer chez les patriotes.

» Il faut observer que la Constitution actuelle déclare » inviolable, pendant la nuit, le domicile de tous les » citoyens, sauf les cas d'incendie, de flagrant délit et de » clameur publique.

» Par conséquent, toute demande et tentative pour » entrer de nuit chez un citoyen qui ne se trouve pas » dans l'un des trois cas susdits, est illégale et inconsti- » tutionnelle.

» Et par conséquent, il est du devoir de tout patriote » d'invoquer la loi et la *Constitution*, pour n'être pas » égorgé au nom de la loi et de la Constitution. »

Quelqu'atroce que fut ce projet, était-il incroyable?... N'était-il pas, au contraire, comme la première ligne de l'avis l'exprime, *plus que probable?*..... Quelle coïncidence n'avait-il point avec le plan royaliste dont nous avons vu les détails! Cette fabrique de poignards, ces uniformes, ne sont-ils pas identiques avec ceux qu'on y a trouvés? N'est-ce donc pas pour la seconde fois qu'ils se rencontrent? Et quand on rapproche les relations qui nous venaient alors du Midi; lorsque les horribles massacres de Lyon, de Marseille, exécutés en plein jour, sans aucune répression, avec protection, pour ainsi dire, des magistrats dignes accolytes des Isnard, des Cadroi, des Chambons, des Mariettes, des Rovère, des Jourdan...; lorsque l'assassinat était organisé, que le sang républicain ruisselait à grands flots, que la Saint-Barthélemy était permanente dans ces malheureuses contrées, qu'un long crêpe funèbre en couvrait toute la surface, que les amis de la

liberté, fugitifs, poursuivis, cherchant en vain des retraites hospitalières dans les coins les plus reculés des bois et dans les antres des animaux sauvages, y rencontraient des hommes, plus féroces que ces animaux, qui les y attendaient pour leur déchirer les entrailles... ; alors qu'on savait que ces horreurs étaient dirigées par les hommes affreux que je viens de nommer, qui ne prenaient même pas le soin de démentir la notoriété publique qui les en accusait chaque jour dans vingt journaux... ; lorsqu'on savait que ces mêmes hommes étaient les coryphées du club royal de Clichy, dont les Compagnons du Soleil et de Jésus étaient les sicaires reconnus, qui ne suivaient que l'impulsion de ce Conseil humanicide.... (*Interruption*) ; lorsqu'on connaissait toutes ces choses, devait-on être difficile à se persuader de la vérité d'un projet semblable à celui dont je viens de faire voir que l'avis sérieux avait été donné ? Les réflexions suivantes, ne devaient-elles point s'offrir tout naturellement ?..... (*Arrivé à cet endroit de sa défense, la parole fut retirée à Babeuf.*)



QUATRIÈME PARTIE.

CITOYENS JURÉS,

Le tribunal a voulu hier que je tempérasse mon discours; il a prétendu qu'il contenait des choses étrangères à ma défense; il m'a ordonné de le rectifier et de le restreindre assez pour pouvoir être terminé aujourd'hui. Je ne puis ni ne veux résister à la Haute-Cour; ses jugements sont sans appel pour nous, et nous n'avons que la faculté de nous y soumettre.

J'ai donc tâché de châtier ma défense, autant qu'il m'a été possible de me faire une juste idée de ce qui serait capable de ne point trop choquer mes Juges. J'ai bien été aussi contraint de resserrer les développements de ma justification, et ceux de la cause générale, jusqu'à un terme tel qu'ils ne puissent pas excéder la séance de ce jour.

J'ai lu dans tous les bons livres et dans celui de la raison naturelle, que la sagesse consiste à céder à toutes les nécessités et à toutes les forces contre lesquelles on ne pourrait que s'irriter en vain.

Je ne puis reprendre le point de ma défense sur lequel j'ai été arrêté hier, je ne puis vous remettre sur la route que je dois poursuivre, qu'en rappelant le point de départ et le fond du sujet qui m'y avait conduit...... J'avais fait sortir des pièces même de la prétendue conjuration de floréal, les preuves de l'existence réelle, à la même époque, de la conjuration de Louis XVIII. J'ai rapproché de ces preuves celles qui résultent du procès des commis-

saires de cet aspirant-roi, nouvelles preuves dont j'ai marqué la coïncidence étroite et palpable avec les premières. J'ai dit ensuite que la connaissance acquise de cette conjuration royale, par le club de floréal, était ce qui avait concouru puissamment à le déterminer à se constituer en *Société* dite *des Démocrates*, pour contreminer exclusivement les agents du Prétendant. J'ai dit que le gouvernement s'était lui-même laissé aveugler par les partisans de la faction royale au point de céder à toutes leurs inspirations contre les meilleurs appuis de la République. C'est de là que j'en suis venu à pouvoir citer l'avis effrayant du projet d'une *Saint Barthélemy de patriotes*, qui se trouve énoncé à la page 92 du 1er volume (16e pièce, 7e liasse) et que j'ai déduit les motifs de vraisemblance de ce projet, de l'existence trop incontestable des massacres impunis, excessivement multipliés du Midi, par les compagnies dites du Soleil et de Jésus. Je disais que ces horreurs, la Saint Barthélemy permanente du Midi, donnaient extrêmement de probabilité à l'avis du projet d'une prochaine S. Barthélemy de patriotes à Paris, et que cela devait singulièrement inquiéter, devait donner singulièrement l'éveil à ceux qui n'étaient point indifférents au sort des républicains : tout cela m'avait paru très lié et corrélatif à la démonstration des causes qui avaient dû porter la *Société des Démocrates* à prendre toutes les mesures pour découvrir d'aussi sinistres desseins.

C'est-là qu'on m'a arrêté, et parce qu'on a paru croire que je sortais de ma défense, et parce qu'on a paru blessé de ce que j'avais nommé, en tête des crimes du Midi, des hommes qui, pour être maintenus au poste éminent de représentants du Peuple français, n'en sont pas moins accusés par la voie publique et tous les jours encore par trente journaux. Je veux bien ne plus les nommer, ne plus parler d'eux, quoi qu'en le faisant, j'aie été très loin d'entendre attaquer et calomnier l'ancienne représentation. Je n'ai pas plus entendu calomnier le Peuple, les assemblées primaires et les nouveaux représentants, lorsque j'ai

dit, ce qui appartient aussi à ma défense, que les amis de Louis XVII l'avaient fait tous leurs efforts pour remplir les intentions de sa proclamation et des instructions à ses commissaires, pour diriger les choix des assemblées primaires. Je suis très convaincu que les assemblées primaires, malgré tous les moyens d'influence des partisans du Prétendant, ont encore fait un nombre de choix capable..... de rompre ses espérances, d'empêcher que, suivant les expressions de la défense de son 1er agent Du Verne de Presle, le *gouvernement républicain ne s'anéantisse de lui-même, sans qu'il soit besoin de secousse, d'efforts, ni de révolution*; d'empêcher encore, que, conformément au désir si franchement, si naïvement exprimé de ces Messieurs, l'on ne rende le seul décret qui corrigerait le *vice essentiel* de la Constitution de 1795, qui en ferait la constitution la plus parfaite de l'Europe; le décret qu'ils appellent *concentratif* du pouvoir exécutif, et *réductif* des cinq Directeurs en un. Je suis très convaincu que la République sera garantie par ceux des élus du Peuple qui ont été proclamés tels dans les lieux où le Peuple a pu exercer sa véritable souveraineté, par ceux des élus du Peuple qui ont déjà été précédemment honorés, reconnus dignes de sa confiance dans les divers emplois élevés qu'il les a appelés à remplir. Ce n'est point là calomnier le Peuple, ni ceux qui sont dignes de le représenter, et personne ne croira que je suis capable de les calomnier. Mais, on ne m'empêchera pas de croire à ce que je vois encore tous les jours dans les journaux, que j'ai eu raison il y a un an, que d'autres républicains clairvoyants, ont eu raison de croire à la conspiration royale, et de la craindre, qu'ils ont encore raison aujourd'hui de la redouter, et de la juger toujours flagrante, lorsque ces même journaux nous attestent que le Peuple (que je ne calomnie pas) a été expulsé de quantité d'assemblées primaires, évincé de son droit le plus sacré, et que par suite beaucoup de choix paraissent avoir été conformes aux intentions de la proclamation du roi Louis XVIII..... Ceci appartenait encore à

ma défense, car le jugement d'hier était un nouveau chef d'accusation. Je crois m'en être assez justifié.

Je continue donc mon autre défense sur le procès de floréal.

J'éviterai de parler de certains hommes, puisqu'on ne le veut pas, mais il faudra bien que je parle encore des choses. J'en suis resté aux justes appréhensions, aux transes cruelles qu'a dû causer à la *Société* dite *des Démocrates* l'avis du projet de la *S. Barthélemy de patriotes*, et à l'influence que ces craintes ont dû avoir sur leurs actes, sur leurs déterminations ultérieures. Je disais, en terminant hier, que les horreurs, les massacres, les crimes du Midi, l'activité et les moyens connus des principaux conciliabules monarchiques existants dans Paris, probabilisaient singulièrement à l'imagination de ces Démocrates le dessein réel d'exécution du projet dénoncé. Je voulais dire, de plus, que les réflexions suivantes devaient s'offrir à eux tout naturellement :

Paris a été préservé jusqu'à ce jour du spectacle des atrocités dont les malheureuses communes méridionales sont affligées. Paris cependant est le foyer de la sanglante contre-révolution ! Paris est le siège des ordonnateurs des forfaits qui couvrent la République ! Paris est le point de vue de leurs plus grands attentats ! Paris est la ville coupable, le point de la France le plus criminel à leur yeux ! C'est sur ce point qu'ils veulent qu'*un jour le voyageur étonné demande sur quel bord de la Seine la ville a existé !* Paris fourmillait alors de ces exécuteurs des barbares volontés de la horde populicide... ; ses rues offraient partout la figure, le costume, et l'insolence menaçante des égorgeurs, frères des compagnons de Marseille et de Lyon... ; ils semblaient à chaque instant n'attendre que l'affreux signal !!... Pourquoi n'eût-on pas dû croire que Paris n'avait été réservé le dernier aux coups meurtriers, que pour en être plus effroyablement atteints ; que pour servir d'exemple plus épouvantable, et pour marquer, à tous les contre-révolutionnaires de la République, le moment

de frapper à la fois ceux qui ont le plus concourru à la fonder et à la soutenir ? Devait-on être froids et tranquilles, en apprenant les dispositions si prochaines d'un tel événement ? Fallait-il dire : *Eh bien ! nous nous laisserons Barthélémiser*... Cette résignation évangélique doit elle être le partage d'énergiques républicains ? Et comment se soutiendra la République, si on veut l'ériger en vertu première et en devoir ?...

Mais fallait-il placer cet article sous le cadre de la participation et du concours du Gouvernement aux plans funestes des ennemis de la patrie ? Eh ! ne voit-on pas, dans l'avis essentiel que j'ai lu, le projet d'une loi de visites domiciliaires, mesure certaine pour assurer l'exécution du crime horrible qu'annonce ce projet ? Et n'a-t-on pas su que cette loi fut effectivement proposée à la fin de germinal de l'an 4 ? Et n'a-t-on pas su que le Club de Clichy comptait parmi ses affiliés 300 membres des Conseils ? Et n'a-t-on pas eu l'expérience de leurs décrets remportés sur la proposition et dans l'esprit des meneurs de ce dangereux conciliabule, qui, seul, a conduit les patriotes et la liberté près d'un dénouement tragique dont on ne peut, s'il arrive, caluler, sans frémir, les affreux désastres.....

C'est par une suite du même entraînement du Gouvernement vers les mesures favorables au triomphe de Louis XVIII, qu'il fut engagé dans un autre complot qui ne réussit pas, parce qu'il fut dénoncé à temps aux républicains, et déjoué par eux au moyen de la publicité. Il n'était pas moins exécrable que le premier, et les accusateurs nationaux se sont encore bien gardés d'en parler. Le voici, tel qu'on le peut lire à la page 127 du second volume des pièces, 7e de la 19e liasse :

« Le machiavélisme de nos ennemis a conçu le projet
» suivant : une quarantaine de femmes se réuniront dans
» un quartier désigné ; elles crieront beaucoup contre les
» accapareurs et les agioteurs, diront qu'il y a assez
» longtemps que ces hommes affament le Peuple, qu'il est

» juste qu'ils dégorgent de bonne volonté ou de force;
» *elle échaufferont et provoqueront ceux qui les écouteront;* et, enfin, elles satisferont leur indignation en se
» jetant avec fureur chez quelques marchands; des indi-
» vidus placés exprès se répandront dans Paris, disant que
» les coquins de Jacobins ont enfin mis à exécution le
» projet affreux de faire piller les honnêtes gens, les bons
» citoyens. Ce bruit s'accréditera considérablement, les
» mesures répressives seront mises en activité. Les jour-
» naux feront retentir tout Paris et la République entière
» de ce nouveau crime des Jacobins, des Terroristes, etc.:
» de là l'impulsion contre eux, de là la persécution moti-
» vée; et bref la destruction totale de ces hommes
» affreux. »

N'est-ce point là évidemment une des grandes conceptions du génie ministériel de Cochon? C'est un premier essai de sa théorie des conspirations. On voit qu'avant le 21 floréal on avait rêvé aux moyens de créer les grands complots, considérés comme mesure certaine pour affermir le Gouvernement en anéantissant tout ce qu'il qualifiait de partis contraires à lui. Qu'on révoque encore en doute cette politique, d'après la pièce que je viens de rappeler?

Il y a, dans ce projet, tout ce qu'on retrouve dans ceux ultérieurs de floréal et de Grenelle. On médite les dispositions, pour engager les démarches capables d'assigner aux actions qu'on se propose d'incriminer, un dégré suffisant de vraisemblance; on se ménage la certitude de faire arrêter ceux auxquels on aura donné l'impulsion; et l'on arrive enfin au but de consolider sa puissance en terrifiant des masses, en faisant voir à tous, que la moindre démonstration, opposée aux principes qui règnent peut les signaler comme conspirateurs.

Voici ce que je soupçonne encore d'avoir pu être un premier embrion du trébuchet de Grenelle. Je lis dans la 6ᵉ pièce de la 20ᵉ liasse, page 146 du 2ᵉ volume: « Il se
« trouve aussi des militaires dans les groupes; ils y mani-

» festent hautement les principes d'égalité et d'indépen-
» dance ; hier (5 floréal) trois volontaires très échauffés
» disaient : qu'il vienne à notre camp à Grenelle seule-
» ment quatre députés de la part du Peuple, et tout le
» camp marche avec eux pour secouer le joug qui nous
» oppresse..... »

Quelle similitude ces provocations n'ont-elles pas avec celles qui quelque temps après ont conduit à la mort, tant de bons pères de famille, de trop confiants et généreux citoyens, qu'on a livrés aux sabreurs de Malo, et aux bouchers de la Commission, infâme et à jamais exécrée, dite du Temple ?

Eh ! les Grisels, les Romainvilles (car le rôle joué ici par et avec ce dernier, n'a point effacé la vérité affreuse qui le place au premier rang des Tigillins modernes), les Romainvilles, les Grisels, dis-je, n'existent pas d'un jour et ils ne sont pas à la solde du Gouvernement, seulement depuis le temps où leurs exploits pour lui les ont fait connaître. Il ne sera pas impossible que moi ou quelqu'autre précisions la somme de leurs dignes travaux consommés antérieurement à ceux que l'on connait. Nous ne nous arrêterons point là en ce moment. Mais nous établirons que ces braves gens n'étaient pas les seuls qui fussent livrés à ce délicat emploi. Nous allons leur trouver des co-agents qui s'en acquittaient avec non moins d'honneur et d'intelligence qu'eux mêmes. Lisons l'avis suivant inséré sous la date du 24 germinal, à la page 102, du 2e volume accusateur :

« .....Le nommé *Prou*, sergent de la 4e compagnie du
» 2e bataillon de la légion de police, caserné à la Courtille,
» doit être signalé comme *l'espion le plus actif du Gou-*
» *vernement*, prenant toutes sortes de déguisements,
» couchant de temps à autre dans les corps-de-garde,
» pour savoir ce qui se dit pour ou contre le Gouverne-
» ment. Ses principales galeries sont le Palais-Royal, les
» Tuileries et les Boulevards... Il existe parmi les autres
» corps de pareils êtres..... »

C'est donc ainsi que le mouchardage, le Grisélisme étaient partout organisé. En veut-on de nouveaux témoignages ; qu'on lise à la page 245 du 1er volume, le commencement de la 3e pièce de la 10e liasse :

« . ....Le bureau central a donné ordre... de surveiller » les cafés Boudrait et Chrétien, ceux de la rue Thomas » et de la porte Honoré. Enfin tous les cafés patriotes, » mais d'une manière la plus stricte, de tâcher même, s'il » est possible, de corrompre des terroristes, ou au moins » d'aposter, dans chacun de ces cafés, *des hommes qui* « *sachent en jouer le rôle*..... »

Les débats ont encore fait sortir le personnage d'un capitaine *Péesse*, de la légion de police, qui stimulait les républicains, les excitait à l'insurrection, leur offrait 300 fusils, leur disait un soir qu'il avait la garde du Luxembourg, et qu'il le leur livrerait s'ils étaient prêts à profiter d'un tel avantage ; on a vu cet homme compris dans l'arrêté du Directoire portant ordre d'arrestation de tous ceux qui furent laissés le 21 floréal, et il vint quelques jours après nous garder avec sa compagnie à l'abbaye et au Temple ! Les réflexions ici sont superflues.....

Et le rôle de ce général Ganier, échappa-t-il donc aux Jurés, et devons nous manquer de le rapprocher ici ? C'est lui qui fournissait, sans qu'on les lui demandât, les plans militaires pour l'exécution d'une conspiration. On les a vus, je les ai fait sortir dans tout leur mérite ; on a dû remarquer que les mesures tranchantes et exterminatrices n'y sont pas épargnées..... Cependant, ce sont ceux à qui il a envoyé ces plans qu'on en veut rendre uniquement responsables. Et leur auteur n'est pas accusé, et (chose dont le citoyen Viellart lui-même n'a pu s'empêcher au moins de paraître étonné) il n'a pas même été décrété d'arrestation !

Tout prouve qu'on cherchait à provoquer, de la part du Peuple, un mouvement quelconque, qu'on était sûr de faire tourner contre lui, et dont on avait besoin pour achever de l'anéantir, et de tuer le reste de son énergie :

résultat dans lequel le royalisme était parvenu à faire entrevoir au Gouvernement actuel la seule garantie de son affermissement, tandis que lui, le royalisme, y voyait l'acheminement à son triomphe. Tantôt on faisait entrevoir aux Démocrates que tels membres marquants dans le Gouvernement étaients prêts à se mettre en tête du mouvement, tantôt qu'un parti tout entier, expert profond et versé dans l'art des révolutions, que le parti de thermidor enfin, repentant des maux de la réaction dont il reconnaissait la cause, voulait les réparer en aidant le Peuple à recouvrer sa première gloire. Voici ce qui prouve ces insinuations.

Page 296 du 1er vol., 8e pièce, 11e liasse, on lit :

« On a demandé à un patriote s'il avait vu Rossignol ;
» qu'on avait quelque chose de bon à lui communiquer de
» la part de Tallien. Ce particulier, dont je n'ai pas su le
» nom, lui dit : tu n'es pas de trop; tu es patriote : il
» faut que, sous quelques jours, la bombe éclate ; il faut
» que le tocsin sonne. Je cherche Rossignol afin de le
» mettre au courant..... »

Page 194, 2e vol., 8 pièce, 22e liasse :

« Ce matin un citoyen vint me dire que l'on avait dé-
» couvert d'où partait la fausse alerte de décadi dernier
» (10 floréal) ; que les thermidoriens l'avaient excitée ;
» mais que l'on connaissait et leur comité, et le général
» qu'ils ont choisi ; que c'était le général du Tertre. »

Je remarque en passant qu'il s'agissait ici du mouvement de la légion de police vers le 10 floréal et qu'on l'attribue à un comité secret de thermidoriens ; que c'est un trait de lumière qui vient singulièrement à la décharge des Démocrates auxquels on a attribué peut-être plus mal à propos ces mouvements. Au moins ceci doit apprendre à ceux qui sont appelés à prononcer sur des faits mal éclaircis, qui importent tant dans cette grande affaire, de quelles précautions, de quelles défiances ils doivent s'entourer avant de se permettre un jugement. Rien n'est

encore si incertain que les moteurs des agitations de la légion de police auxquels on attache ici tant d'intérêt.

Mais, revenant au fond de la question, nous venons de voir que l'on donnait à induire que tous les partis étaient en fermentation dans l'attente d'un changement dans l'ordre politique, dont chacun se flattait de profiter. On calculait bien que ces opinions répandues produiraient l'effet de déterminer les Démocrates et le Peuple à se mettre le plus en avant pour faire tourner les chances au profit de la majorité toujours trompée dans le résultat des grands événements antérieurs.

Et par un machiavélisme plus raffiné encore, on semblait prendre à tache d'exécuter tout ce qui pouvait porter à son comble le mécontentement contre le Gouvernement, au nom duquel se faisaient des actes qui le présentaient comme portant à un plus haut degré que n'avait jamais fait aucun despote, le mépris et la haine du Peuple. Il est dans les volumes accusateurs, particulièrement une pièce qui a ce caractère. Elle est à la page 131 du 1er volume, 32e pièce de la 6e liasse. C'est un discours prononcé le 29 germinal par le commandant du 2e bataillon de la légion de police, 1re demie brigade, casernée à la Courtille. Il est utile de le rendre ici tout entier :

« Mes camarades, j'ai appris avec peine qu'hier des
» légionnaires avaient eu la lâcheté de se fourrer au milieu
» des groupes formés par la canaille; qu'ils s'y sont permis
» d'assurer aux assistants qu'ils se laisseraient plutôt tuer
» par le Peuple que de prendre les armes pour le Gouver-
» nement contre le Peuple.

» Ces propos infâmes, ces sentiments dignes de la po-
» pulace de 93, ont été portés au général en chef. J'ai
» pris, comme je le devais, votre défense, et je l'ai assuré
» que ce ne pouvait être que quelques intrigants qui,
» sous notre habit, avaient pu tenir de semblables dis-
» cours. Camarades, on vous trompe sur l'état des choses
» actuelles; songez que votre existence tient à l'existence
» du Gouvernement; que si le Gouvernement est ren-

» versé, vous restez sans chefs, comme un troupeau de » moutons. Quelle honte pour vous!... Camarades, ayez » confiance dans vos chefs; combattons, sous les ordres de » nos supérieurs, les anarchistes et les royalistes. Le » salut de la République tient à cette détermination. » Sans elle, c'en est fai[illegible] les factions de l'étranger, d'Or» léans, des Capets, se disputeront le trône, et vous aurez » servi, sans le savoir, de marchepied à l'usurpateur qui » viendra vous commander en maître, en despote..... Il ne » sera plus temps alors de vous plaindre de l'erreur où » vous auront conduits des sentiments d'une fausse pitié » pour un peuple qui vous trahit, qui veut un Roi : vous » serez indignés de vous être laissé tromper; vous re» commencerez la Révolution ; tandis que si vous sou» tenez le Gouvernement, la Constitution s'affermit, ce » Peuple rentre dans l'ordre ; vous, vous allez dans vos » foyers, couverts des lauriers de la victoire, accompagnés » des applaudissements de tous les amis de l'ordre et des » lois.

» Camarades, songez y bien, le Peuple n'affecte de » crier à la famine que pour se rebellionner contre le Gou» vernement actuel, que pour vous livrer plus sûrement à » un Roi, que pour rejeter sur vous seuls toutes les hor» reurs de la guerre, afin de pouvoir vous accuser, en face » du tyran qu'il se sera choisi, d'être les seuls auteurs des » calamités qui ont désolé la France pendant la Révolu» tion.... Oui, soldats, voilà la perspective que ce peuple » vil et barbare vous réserve. Voyez-le se déchaîner sans » cesse contre le gouvernement, qui fait tous ses efforts » pour lui donner du pain ; voyez comme il discrédite » déjà les mandats qui ne sont pas encore faits ; entendez» le murmurer contre l'augmentation de paye que le corps » législatif dans sa justice vient de vous donner pour que » vous puissiez vous procurer quelques douceurs. Ne » sont-ce pas de vrais scélérats, ceux qui médisent ainsi » du Gouvernement, qui entravent la marche constitu» tionnelle, ceux qui vous méprisent ? Ils savent bien,

» ces brigands, ces anarchistes, que le Gouvernement fait
» tout son possible pour que cette grande cité soit tou-
» jours bien approvisionnée, et que ce n'est qu'à sa vigi-
» lance que nous devons l'obligation de l'arrivage de
» toutes les subsistances dont cette commune abonde.
» Ainsi donc, je suis, *comme l'a bien dit le général en*
» *chef*, persuadé que la légion de police sera l'exemple de
» toutes les autres troupes, et qu'elle remplira son devoir
» quand elle en sera requise. Vive la République! »

De quels sentiments un pareil discours ne devait pas pénétrer les hommes qui aiment le Peuple, qui respectent sa dignité, sa souveraineté et ses vertus! Quoi? il fallait que ce fut le Gouvernement qui garantit au Peuple, contre sa propre corruption, cette République qu'il avait conquise par sept années de courage et de travaux? Le Peuple demandait un Roi! Le Peuple était avili, au nom du Gouvernement, par les plus lâches épithètes! On s'efforçait de faire haïr le Peuple aux soldats, et d'établir les plus abominables dissentions dans la grande famille des Français. Qui n'eut pas été révolté d'une perversité si profonde? Qui eut pu rester spectateur froid et tranquille de tant d'impudence et d'immoralité?

D'un autre côté, portant les yeux sur un autre coin du grand tableau de notre situation politique, on était encore pressenti des plus grands dangers qui menaçaient nos armées, à la suite, sinon de la trahison, de l'impéritie ou de l'insouciance, du moins de l'égarement déplorable dans lequel le royalisme avait jeté le Directoire. Voici une prédiction qui était faite à l'occasion de l'armée de Sambre-et-Meuse, et que l'on vit s'accomplir à la lettre au moment marqué par celui qui l'a transmis.

Page 220 du 2e volume on lit :

» Voici la copie d'une lettte de Duhem, en date de
» Lahaie, le 26 germinal.

» Je ne suis pas surpris de voir les chefs de thermidor
» se repentir de leurs promesses; ils en auront bien plus
» de motifs plus tard, s'ils aiment leur patrie, lorsqu'ils

» verront toutes les trahisons éclater à la fois : car je ne
» doute nullement, d'après tout ce que je vois et entends,
» que l'armée de Jourdan ne soit livrée cette campagne ;
» il est détesté à la droite, et surtout ici à là.... où l'on
» n'adore que Pichegru, et où l'on fait l'éloge d'Hou-
» chard, Custine, et autres traitres. Où en sommes nous ?
» O Patrie ! O Liberté. O Peuple ! J'observe qu'il est à
» même de savoir ce qui se passe, attendu qu'il mange
» fort souvent chez Noel, ambassadeur de France, et avec
» l'état major de l'armée française. »

Il n'est pas peu étrange que pour avoir produit cette prophétie qui se réalisa à point nommé, son auteur, placé à cette armée de Jourdan, reçut sa destitution.

Telle est, citoyens Jurés, la masse de faits qui durent prouver, d'une manière péremptoire, à tous les vrais amis de la République, que le Gouvernement, aveuglé par les plus cruels ennemis, les partisans de l'infâme royauté, loin d'entraver leurs menées exclusivement conspiratrices, loin d'user contre eux de salutaires mesures de répression, ne faisait pas une démarche qui ne semblât destinée à les servir, et à préparer des effets qui finiraient par accabler elle même l'autorité existante sous le triomphe complet des astucieux monarchistes. On remarque dans le tableau que j'ai fait précéder, complots, piéges affreux et provocations, mesures funestes et irritantes....; qui eut pû être content après tout celà ? J'ai cru devoir, j'ai voulu vous faire remarquer ces circonstances particulières, pour vous prémunir contre les inductions que vous pourriez être portés à tirer de certains traits caractéristiques de la correspondance de la *Société des Démocrates*. Lorsque j'ai établi qu'elle n'avait pour but essentiel que la surveillance des complots royalistes et l'opposition à leurs succès, j'ai senti que cependant vous auriez pu observer des saillies violentes contre le gouvernement actuel, qui vous auraient portés à croire qu'au moins la haine était aussi animée contre lui que contre le roi et ses amis. Sans doute, il existait bien aussi contre le Gouvernement une portion de

haine. Mais elle ne résultait que de ce qu'on voyait dans ses actes tout ce qui eût été capable de faire croire qu'il était parfaitement d'accord avec ceux qui tendaient à le renverser en même temps que la République. Passé cela, on n'en voulait plus qu'aux esclaves de Louis XVIII. Si le Gouvernement eut paru décidé à repousser leurs efforts, de concert avec le Peuple et les fondateurs, les constans défenseurs de la liberté, on aurait été satisfait de lui. On ne l'était pas, parce qu'il opprimait les uns et accordait aux autres une protection ouverte qui, ne fut-elle que le fruit de l'inclairvoyance, pouvait ouvrir sous peu de temps, le tombeau de la Patrie. Si le Gouvernement, par sa faiblesse et ses condescendances envers le royalisme, mettait la République en péril; si les royalistes, dans le choc que nous avons fait voir qu'ils étaient sur le point de lui livrer, avaient à lui exprimer de la reconnaissance pour toutes les facilités qu'il leur en aurait procuré, les sincères patriotes, les purs démocrates, ne devaient pas le bénir, et voilà à peu près l'esprit des expressions de mécontentement rendues à son égard dans les lettres des divers correspondants de la *Société* qu'il accuse d'avoir été conspiratrice. On a encore pu, sans crime, ce me semble, faire entendre que s'il se laissait arracher le timon par ceux-là pour qui il avait eu tant d'indulgence, il serait permis de le disputer à ces derniers pour le remettre au Peuple, en profitant de toutes les dispositions qu'on aurait faites en prévoyance d'un tel événement....

Je vais jeter un coup d'œil général sur toute la correspondance dans les divers arrondissements de Paris; j'en ferait sortir le résultat.

Dans l'instruction que la *Société* dite *des Démocrates* avait substituée à celle qui est restée en simple projet sous le nom *d'un Directoire de Salut public*, on avait réduit la mission des correspondants à l'objet « de vivifier l'esprit
» populaire dans le sens de la Démocratie, afin de neutra-
» liser l'esprit royaliste qu'on cherchait à faire prévaloir;
» de faciliter, dans cette vue la propagation des journaux

» respirant l'amour du Peuple et de ses droits, le senti-
» ment de ses maux et le désir de les voir alléger; d'ob-
» server les progrès de l'opinion ainsi éclairée, et d'en
» rendre compte; d'observer en même temps la situation
» de l'esprit public contre-révolutionnaire et d'en com-
» parer les proportions de force avec le bon esprit répu-
» blicain; de surveiller les dispositions du royalisme et de
» rendre également compte des mouvements qu'il paraî-
» trait se donner pour renverser totalement le système de
» la République; de recueillir enfin des renseignements
» pour mettre le Peuple en mesure de défense en cas
» d'attaque de sa part. »

Les lettres des correspondants sont précisément conformes à ces dispositions.

Par les nombreux extraits que j'en ai déjà donnés, on a vu qu'elles expriment partout l'extrême défiance et le profond sentiment de haine contre les Royalismes, le résultat d'une active surveillance envers lui, les renseignements les plus sérieux sur les mesures par lesquelles il semblait prêt chaque jour à ensevelir les restes de la liberté.

Les mêmes lettres présentent le thermomètre journalier de l'esprit populaire; elles annoncent ce qu'on peut en attendre dans le cas d'une explosion provoquée, prévue, et regardée comme infaillible, décisive et prochaine de la part des factieux puissants de la direction de Clichy et de leurs innombrables partisans.

Et comme tout annonce le besoin immédiat de leur résister, les correspondants s'empressent de fournir les renseignements demandés pour pareilles circonstances. L'ardeur du zèle les emporte peut-être souvent à dépasser la ligne que la *Société centrale des Démocrates* leur avait déterminée; dans la précipitation où ils se voient nécessités d'agir, ils ne compassent ni les expressions, ni l'extrême ponctualité des renseignements à fournir; les uns vont jusqu'à proposer des mesures excessives que personne ne leur avait demandées, qu'on était bien loin dans

toute espèce de cas, de vouloir accueillir ; et dont il serait, par conséquent, bien injuste de faire peser la coupe sur ceux qui n'en peuvent être reconnus les auteurs.

Les correspondants ont propagé le bon esprit public par les moyens qui leur avaient été indiqués par la *Société* dite *des Démocrates.*

A la vue des préparatifs menaçants du Royalisme, ils s'indignent de ce que le Gouvernement les laisse faire ou semble même les seconder ; ils gémissent des maux affreux, de la misère épouvantable qui assiège et tue le Peuple ; ils voient que ses ennemis calculent sur cet excès de détresse pour achever de l'asservir, qu'ils ne veulent plus ajourner très loin leur dernière catastrophe, et que le Gouvernement paraît ne rien voir ou que la force de Clichy l'épouvante à tel point qu'il n'ose pas s'exposer à y résister ; des considérations si importantes provoquent d'abord sur le Gouvernement les manifestations du moins équivoque mécontentement de la part de tous les correspondants démocrates. Mais ensuite ces mêmes considérations les déterminent à coopérer à la recherche de quelques contre-batteries qui puissent sauver le Peuple, et de la fureur des phalanges de Louis XVIII, et de la désespérante inertie du Gouvernement.

Ils produisent, dans cette vue, des nomenclatures des patriotes sur l'énergie desquels on pourrait compter dans le cas d'une attaque, et en même temps ils mettent à côté la nomenclature des plus déterminés défenseurs du parti qu'on redoute, afin qu'on puisse balancer les forces respectives des deux partis, juger si celles du parti auquel on tient sont capables d'être mises en opposition au parti adverse, et par conséquent si l'on peut et si l'on doit risquer le choc.

Tel était évidemment le seul but de ces nomenclatures de *royalistes* et de *contre-révolutionnaire,* et non pas, comme l'ont voulu faire entendre les hommes qui se plaisent à tout empoisonner, et non pas, dis-je, d'en faire des listes de proscription et d'assassinats froids et réfléchis.

Il est vrai qu'ils expriment avec des couleurs fortes, à l'article de chacun des zélateurs intrépides de la royauté, leur jugement sur eux. Mais cela ne vient qu'en preuve bien puissante que l'on ne formait des projets hostiles que contre le Royalisme.

Les correspondants produisent également des renseignements, de simples notes indicatives des lieux où le Peuple, dans la supposition du choc et de l'attaque prévus, pourrait trouver des armes et des subsistances pour se mettre en mesure de n'être pas jugulé et égorgé au moins sans quelque résistance préalable.

Mais il fut resté malheureusement encore une difficulté préalable, qui n'était pas légère. C'est qu'il eut fallu commencer par conquérir les armes, tandis que les bandes royales eussent été très bien armées sans avoir besoin de faire une telle conquête ; qu'elles auraient pu, par conséquent, s'opposer presque à coup sûr à l'entreprise qu'auraient eu envie de faire les républicains. Quelle différence donc entre les moyens des deux partis ? Et cependant on procédure celui qui n'avait d'autre intention que de préserver la République contre le péril imminent dont ses ennemis la menaçaient; on le procédure pour de simples notes d'indication de quelques dépôts, comme si, avec des vœux bien moins purs, on avait déjà été en possession réelle d'immenses magasins et de formidables arsenaux.

La correspondance centrale, c'est-à-dire, celle de la *Société* dite *des Démocrates*, offre le même esprit. Les accusateurs nationaux ont beaucoup argué du caractère conjurateur de cette partie des pièces, de ce que sur quelques-unes on trouve les mots *Conjurés* et *Conjuration*. Sans doute la *Société des Démocrates* conjurait, mais c'était, comme je l'ai déjà tant dit, contre le royalisme prêt à fondre sur ce qui restait encore de l'établissement républicain. En plusieurs endroits des lettres de votre Société, ajoute-t-on, elle prononce le nom du *Gouvernement*, elle déclare qu'elle agit contre le *Gouvernement ?...*

Mais voici ce qu'on entendait. On se souvient des renseignements qui annonçaient, de manière positive, que la Société de Clichy avait pour coryphées les hommes les plus marquants des deux Conseils législatifs; qu'ils étaient suivis, soutenus et aidés, dans ces ateliers de contre-révolution royale, de 300 membres des mêmes Conseils; que l'influence de leurs délibérations déterminait tout ce qui se faisait dans le Gouvernement; que c'était là non seulement où s'élaborait le germe de toutes les lois qui venaient éclore au Conseil des 500, mais qu'on y délibérait encore et qu'on y arrêtait tous les actes exécutifs qui paraissaient ensuite émaner uniquement du Directoire; que l'ascendant des Clichiens était tel qu'ils maîtrisaient à leur gré et sans craindre d'opposition, toutes les parties de l'administration publique, soit parce qu'ils y avaient un grand nombre de leurs créatures, soit parce qu'ils étaient certains d'immobiliser et de contraindre à se taire tous ceux qui n'étaient pas de leur avis : de manière qu'on disait que le Gouvernement n'était pas ailleurs qu'à Clichy, et que Clichy ferait la contre-révolution envers et contre tous. Alors, la *Société* dite *des Démocrates*, qui voyait, dans ce fameux conciliabule, d'abord, les membres les plus distingués, et ensuite un si grand nombre de membres du pouvoir le plus influent de l'Etat; qui voyait encore, dans cette coalition, l'arc-boutant, la cheville ouvrière de toute la machine politique, disait le *Gouvernement ou les meneurs du Gouvernement* pour parler des Clichiens; parce qu'en effet, elle voyait en eux seuls les gouvernants. Je ne sais pas, à présent, si elle se trompait beaucoup.

On a considérablement parlé d'un prétendu mouvement de la légion de police vers les 9 et 10 floréal, mouvement qu'on a voulu considérer comme un commencement d'exécution de la conspiration. J'analyserai en peu de mots les explications que Germain a données sur cet événement, dans son débat. Les causes du licenciement de la légion de police en floréal de l'an 4, et de l'effervescence

qu'il a excitée, sont encore couvertes d'un voile très obscur. L'opinion que les prétendus conspirateurs qui sont ici y ont contribué pour quelque chose, est peut-être la plus fausse. Il existe dans les volumes une pièce déjà relevée sous d'autres rapports ; c'est la 8e de la 22e liasse, page 194 du 2e volume, qui écarte d'abord cette imputation. On y lit :

« Ce matin, un citoyen vint me dire que l'on avait
» découvert d'où partait la fausse alerte de décadi dernier;
» que les thermidoriens l'avaient excitée, mais que l'on
» connaissait et leur Comité et le général qu'ils ont
» choisi ; que c'est le général Dutertre... »

Cet avis étant daté du 13 floréal, le décadi auquel il se rapporte était le 10. La fausse alerte dont on parle est donc celle des mouvements de fermentation de la légion de police.

Il résulterait donc de là qu'il y aurait eu un Comité de thermidoriens qui était aussi à l'affût des mouvements, et qui avait déjà un général choisi et des moyens de mettre des corps armés en agitation. Il résulterait de là que le soulèvement de la légion de police n'aurait pas été l'ouvrage du prétendu Comité de *Démocrates*.

Sans doute ce n'était pas son ouvrage, mais si ce fut en partie celui d'un comité de thermidoriens (j'ignore s'il en existe un), la *Société* dite *des Démocrates* crut que cette effervescence appartenait bien plus essentiellement aux meneurs royaux de Clichy. Ces derniers savaient que cette troupe de police était particulièrement attachée à l'habitude de la capitale et qui s'y étant crue établie sédentairement lors de son institution, il lui serait infiniment sensible d'être déçue ; qu'en conséquence, rien ne serait si facile que de lui monter la tête pour résister à son licenciement ; qu'ensuite, au moyen des intelligences ménagées avec les chefs, on pourrait la mettre en action et se servir d'elle pour l'avant-garde de l'insurrection royale. Voilà ce qui réussit jusqu'à certain point, et voilà ce que je sus qui alarma étonnemment la *Société* dite *des Démocrates*

pour qui ce coup était inattendu. Elle avisa alors aux moyens de le neutraliser. Elle disposa, dans cette vue, quelques écrits en forme d'adresses à la légion de police, pour la prémunir contre toutes insinuations fallacieuses qui pourraient être tentées près d'elle à la faveur de son mécontentement. Dans la persuasion que ce mouvement, œuvre très adroit du machiavélique royalisme, était le signal par lequel il voulait agiter le brandon de la guerre civile, la *Société* dite *des Démocrates* faisait les premières démarches pour lui disputer le cœur des soldats de la patrie, pour empêcher ceux-ci d'être engagés dans de fausses démarches, et pour les rappeler à leurs devoirs envers le Peuple.

Germain put m'adresser, relativement à cet événement, quelques avis particuliers, comme à un journaliste qui a besoin d'être au fait de tout ce qui se passe ; et il pu aussi en faire passer pour d'autres par mon canal.... Une bonne preuve que le Cercle des Démocrates près duquel j'étais ne fut point le moteur de l'émeute dont je parle, et qu'il n'en savait rien avant qu'elle arrivât, c'est cette lettre citée, il y a un instant, d'un de ses correspondants d'arrondissement, page 194 du second volume, par laquelle ce correspondant apprend, le 13 floréal, « qu'on avait découvert, » d'où partait cette alerte fausse qui avait eu lieu le 10 ; que » c'étaient les thermidoriens qui l'avaient excité, etc... ». Si un correspondant apprend cela à la société centrale à laquelle il écrit, c'est qu'il sait qu'elle n'en est pas informée ; c'est même probablement qu'elle lui a demandé de chercher des éclaircissements sur ce fait qui a lieu de surprendre.... Je ne ferai plus qu'une observation, qui m'est personnelle, sur cet article de la légion de police. C'est pour répondre à une induction du président, qui, dans le débat de Germain, contre ce que j'avais dit que la 16ᵉ pièce de la 2ᵉ liasse, page 35 du 1ᵉʳ volume, n'était qu'une copie faite par moi, a prétendu que ce devait être une minute, parce que cette pièce commence par les mots : *Nous sommes réunis au nombre de trois*. Le citoyen

Président a prétendu qu'il était impossible que, moi qui l'ai écrite, je ne fusses pas un des trois : comme si ce n'était pas la chose la plus simple à concevoir que faire une copie c'est traduire fidèlement un original..... Mais je dois arriver bientôt à un article exprès sur toutes les pièces qui ne sont de ma part que des copies, chose dont je suis fâché qu'on ait tiré le sujet d'une ironie, dont j'espère cependant montrer la mauvaise et intempestive application.

Je ne vois plus rien d'essentiel à remarquer dans la correspondance générale, si ce n'est la réunion du prétendu Directoire de Salut public, d'un prétendu Comité insurrecteur, composé d'ex-Conventionnels.

La tentative du soulèvement de la légion de police n'ayant pas tourné selon les désirs du Club de Clichy, l'intervention de celui des Démocrates ayant eu au moins l'effet de paralyser les mauvais desseins du premier, les Clichiens durent en concevoir du dépit, et aviser aux moyens de se dédommager d'un tel échec. Ils redoublèrent en effet de sollicitudes et d'efforts pour faire pousser les républicains ardents dans de fausses démarches, pour les engager à faire naître quelques nouvelles agitations qui les mette en mesure, soit de porter un coup décisif au Peuple, soit seulement de frapper un certain nombre de ses plus zélés défenseurs, et de faire la conspiration du 21 floréal ; car je ne doute plus nullement que ce qu'il peut y avoir eu d'extrême, de peu mesuré, si l'on veut, dans la marche de la *Société* dite *des Démocrates*, n'ait été le résultat des insinuations provocatrices des plus cruels ennemis de la République. Je ne doute plus nullement que la bonhomie, la franchise, le dévouement candide des hommes de floréal ne les aient rendus complètement les dupes de Grisel, et que le méprisable personnage qui n'a pour lui que l'habileté de la perfidie, n'ait été capable de conduire par le bout du nez des citoyens à qui l'on ne refusera peut être pas la portion de lumière suffisante pour concevoir le bien et pour l'opérer, s'ils eussent été mis en position convenable.

Ce fut immédiatement après le mouvement de la légion de police que Grisel montra un zèle tout nouveau auprès de la *Société des Démocrates*. Quand je dis auprès d'elle, j'entends auprès de quelqu'une des personnes qui l'approchaient, car j'ai déjà déclaré et je déclare que je n'ai jamais vu Grisel dans le lieu où cette Société se réunissait, et je crois fermement qu'il n'y est jamais entré. Mais il n'y a point encore de doute qu'il avait gagné l'entière confiance, et qu'il s'était ménagé tous les moyens de voir, hors de cette Société, quelqu'un qui se trouvait initié dans tout ce qu'elle faisait. Ce quelqu'un recevait de Grisel les inspirations qu'il tenait du bureau ministériel de la police et du comité Clichien, et ces inspirations parvenaient en dernière destination au club Démocratique qui mordait avidemment à cet hameçon ; Grisel apprenait jusqu'à quel point on adoptait ses propositions et à quel degré d'action on en était chaque jour ; il en rendait compte à ses maîtres et les mettait en état de tirer le filet au moment qu'ils croiraient être celui de la meilleure prise.

Ce fut essentiellement du 11 au 20 floréal, après le calme du mouvement de la Légion de police, que Grisel se montra plus actif auprès des intermédiaires de la *Société dite des Démocrates*. Du 28 germinal au 11 floréal, personne n'avait plus entendu parler de lui. Mais, depuis cette époque du 11, il paraît qu'il s'évertua de la manière la plus extraordinaire pour stimuler ceux qu'il approchait et pour conseiller des mesures extrêmes et décisives. Sans doute à cet égard il parla beaucoup plus qu'il n'écrivit, mais il laissait pourtant deux monuments écrits qui attestent ce que je viens de dire. Ce sont des lettres des 17 et 18 floréal, première et quatrième pièces de la 3e liasse. Par l'une et par l'autre, il ne fait même entendre rien moins que d'avoir bientôt gagné le camp de Grenelle en entier, à la cause du Peuple contre les royalistes et tous ses ennemis.

Aussi ce fut durant cette période des plus vives excitations de Grisel et autres affidés, que la *Société dite des*

Démocrates s'exprima, dans sa correspondance, dans les termes excessifs qui servirent le plus à donner prise à l'incrimination dans le présent procès. C'est aussi dans cette période qu'on trouve la prétendue réunion des ex-Conventionnels.

Il est naturel de penser qu'à ceux qui avaient intérêt de porter un grand coup de filet sur la masse générale des républicains prononcés et redoutables (par leur énergie) à ceux qui ne le sont pas; il est naturel de penser, dis-je, qu'il importait beaucoup de comprendre dans l'enveloppe de proscription ceux des membres de l'ancienne Convention dont l'attachement aux principes démocratiques n'avait point fléchi dans les jours d'orage; qui, par conséquent, pouvaient être regardés comme de la même secte que la *Société des Démocrates* dont on connaissait l'existence.

Rien ne serait donc étonnant que ce fût par une suite des mêmes manœuvres conduites à l'aide de vils courtiers du crime, tels qu'un Grisel, que l'on fût parvenu à lier la partie avec quelques ex-Conventionnels. Ceux-ci, prévenus, de même que les autres Démocrates, des dispositions prochaines ou mêmes flagrantes, du royalisme; témoins comme eux, et comme eux touchés des malheurs publics, ont pu rechercher quelques conférences avec eux pour examiner s'il y aurait quelque moyen de s'opposer au complet triomphe des amis du roi de Véronne et de parer aux autres calamités. Mais j'ai déclaré et je répète que je n'eus connaissance de ces prétendues conférences, même dans le temps où elles purent avoir lieu, que par celles des pièces du procès qui en font mention; pièces en particulier qui se trouvent exclusivement écrites de la main de Pillé, sans qu'il en existe de la mienne ni copie ni prétendue minute. Ces prétendues conférences, cette prétendue réunion n'eurent pas lieu en ma présence, ni, à ma connaissance, dans le sein du local où se réunissait la *Société* dite *des Démocrates*.

Citoyens Jurés! J'ai bientôt parcouru, repassé avec scru-

pule, tout le vaste amas de pièces dont on a composé deux énormes volumes, et dont on a tiré ensuite tout ce qu'on a cru propre à être lié et rapproché pour former un corps de conspiration. On a peut-être remarqué que, pour un accusé, j'ai mis quelque bonne foi à l'y chercher et je ne l'ai point trouvé. J'ai trouvé que beaucoup de ces choses qu'on s'est efforcé de vouloir unir, ne peuvent pas l'être et sont respectivement étrangères, absolument indépendantes les unes des autres. Il me reste à examiner quelques pièces encore, dans lesquelles il faudra voir si la conspiration réside.

Il existe une nomenclature intitulée : *Liste des Démocrates à adjoindre à la Convention* (1re pièce de la 7e liasse, page 169, 1er volume). Le titre et quelques noms y sont de ma main ; le corps de la pièce est de celle de Buonarotti. Il vous a dit ce que c'était que cette pièce. Elle n'a point de date; mais il vous a déclaré dans quelles circonstances et pour quel objet il l'avait faite au Plessis avant le 13 vendémiaire de l'an 4e.

Elle a été faite dans une réunion de patriotes qui se tenait chez le fils du député Julien de la Drôme, dans l'unique vue d'adresser dans les divers départements de la République, des prospectus de nouveaux journaux qu'on se proposait de faire paraître immédiatement après la sortie de prisons que plusieurs de ces patriotes attendaient. Je puis attester que cela est vrai, puisque j'étais un de ceux qui se réunissaient chez Julien, et qui prenaient part à ces occupations. Buonarotti vous a dit que cette pièce, lorsqu'il la fit, ne portait point le titre qui s'y voit et qu'il ne sait pas comment elle est passée, avec plusieurs autres dont je parlerai de suite, parmi les papiers saisis le 21 floréal. Je vais éclaircir ces deux points. J'étais un de ceux qui devaient entreprendre un des journaux projetés, celui de l'*Indépendant*, car je n'étais pas d'avis alors de continuer mon *Tribun du Peuple*. A ce titre je restai nanti de la minute de cette nomenclature, écrite en grande partie de la main de Buonarotti ; d'autres en pri-

rent des copies. Comme on ne connaissait pas un homme dans chaque département à qui l'on eût pu envoyer les prospectus, et qui eut été propre à les propager, il est beaucoup de Démocrates dont la colonne des noms resta en blanc. Ceux des noms remplis par différentes mains et dont quelques uns se rapportent même à des citoyens qui ne sont pas du département indiqué à côté ; ces noms là, ainsi que le titre : *Liste des Démocrates à adjoindre*, sont le produit de l'oisiveté et dû par désœuvrement. On sait qu'en prison, on doit avoir beaucoup de temps de reste, et tout le monde imagine aisément que le malheureux qui y passe des dix mois ou une année doit être souvent très embarrassé de tuer ses momens. Dans un de ces instants d'ennui, et de trop grand loisir, on jasait, plusieurs ensemble, sur cette liste de correspondants des journaux projetés ; ceux qui en connaissaient une très grande partie vantaient leur patriotisme, et quelqu'un s'avisa de dire qu'au lieu d'en faire des colporteurs de journaux, il serait à désirer qu'on pût les transformer en membres de la représentation, les adjoindre aux membres les plus purs de la Convention nationale qui existait encore alors. Cette idée amène une plaisanterie. Quelqu'un dit : mais, nous sommes ici comme une assemblée primaire ; tous les jours nous discutons sur les intérêts du Peuple comme si nous avions voix délibérative pour toute la France ; cependant, il se tient maintenant des assemblées primaires pour délibérer sur la Constitution et pour choisir de nouveaux élus au corps législatif, et l'on s'y passe parfaitement de nous. Comblons l'illusion, s'il ne nous reste que cela, et figurons nous que la liste que nous avons sous les yeux soit celle de nos nominations au Corps législatif. Dans ces entrefaites, je dis à la compagnie : j'aiderai de tout mon pouvoir votre délire, et j'écrivis en tête, avec la légèreté d'un écolier, ces mots : *Liste des Démocrates à adjoindre à la Convention nationale*. On poussa plus loin ce badinage ; on dit : mais, nous n'avons pas élu un démocrate par département, il faut compléter notre liste

et nommer d'excellents membres pour tous, dût-on être obligé d'en prendre plusieurs hors du département pour lequel ils seraient choisis; il suffira qu'ils soient Français. On nomma plusieurs noms, y compris le mien que je transcrivis sur la liste. On ne poussa cependant pas jusqu'au bout cette comédie qu'on n'imaginait pas alors devoir être prise un jour au sérieux : Vingt-huit départements restèrent en blanc et ne reçurent pas de nomination par l'assemblée primaire de la prison du Plessis. Depuis lors, cette lacune ne fut pas remplie. Je ramassai, comme je l'ai déjà dit, cette pièce singulière avec plusieurs autres dont je vais aussi parler, et elle se trouva conservée dans les papiers que j'avais près de moi au 21 floréal. Certes, si une telle pièce eût été rencontrée isolée en quelqu'autre endroit, on n'y eût pas donné la moindre attention, et l'on n'eût pas imaginé de prendre au tragique ce qui n'est que le fruit de quelques minutes du délassement de malheureux prisonniers oisifs.

Voudrait-on trouver la conspiration dans les pièces intitulées : *Etat des patriotes propres à être employés dans le mouvement*, 12 floréal, 1er volume, page 29 — *Liste complémentaire des patriotes propres à commander*, 13 floréal, 1er volume, page 26 — *Supplément à la liste des hommes propres à commander*, 1er vol., page 61 — Et *Liste d'hommes propres au commandement*, 19 floréal, 1er vol., pages depuis 5 jusqu'à 13, et pièces 1 à 27, de la 1re liasse? Les dates sont de ma main dans ces pièces. Buonarotti vous a expliqué ce que sont les trois premières qu'il a reconnues écrites par lui, et la 4e, c'est-à-dire celle qui occupe les pages 5 à 13 du 1er volume, reçoit la même explication. Ce sont toutes copies de listes faites au Plessis quelque temps avant vendémiaire, lorsque les comités de Gouvernement, pressés par les royalistes, y venaient chercher, près les malheureux patriotes qu'ils y avaient engloutis, des conseils et des lumières, puis des avis et des renseignements sur les hommes que l'on pourrait croire propres à être employés dans le mouvement

prévu. Ces copies furent apportées, je ne sais par qui, à la *Société* dite *des Démocrates*, et les dates qui y sont de mon écriture sont celles des jours où elles me tombèrent sous la main et où je les rangeai. Il ne faudrait rien induire de ce que ces pièces présentent beaucoup de noms qui sont les mêmes que ceux des renseignements des correspondants : il est tout simple de reconnaître qu'on retrouve les républicains partout lorsqu'il s'agit de les employer au salut de la République. C'est sans doute parce qu'on parlait encore d'un prochain mouvement royaliste, que l'on reproduisit ces pièces auprès de la Société que l'on supposa capable d'aider la résistance au mouvement présumé ; ou ne serait-ce pas que ces mêmes pièces, tombées, depuis vendémiaire dans des mains infidèles, auraient pu être officieusement fournies aux hommes de floréal pour leur inspirer cette confiance qui était propre à les porter à l'exagération, et aux mesures nécessaires pour les montrer en temps et lieux aussi coupables qu'on avait besoin qu'ils le parussent ?

Chercherait-on davantage la conspiration dans ces projets d'arrêtés au nombre de sept, dont cinq sont écrits de la main de Buonarotti et deux de la mienne ?

Ceux de Buonarotti sont la 47ᵉ pièce de la 7ᵉ liasse, page 151 du 1ᵉʳ volume, portant rétablissement des comités de surveillance révolutionnaire, nomination d'un agent général de la police, et d'un général en chef de la force armée de Paris ; la 46ᵉ pièce de la même liasse, même page 151, ordonnant que tous les pauvres seront habillés aux dépens de la République ; la 45ᵉ pièce, page 150, ordonnant que tous les pauvres seront logés et meublés aux dépens de la République ; la 42ᵉ pièce, page 148, étant un modèle de billet de logement et d'ameublement, et la 43ᵉ pièce, page 149, modèle de passe-port pour sortir de Paris.

Les projets d'arrêtés écrits de ma main sont la 44ᵉ pièce, page 149 du 1ᵉʳ volume, portant ordre de visites domiciliaires pour la recherche des accaparements de subsis-

tances, et la 48e pièce page 152, contenant nomination provisoire des autorités telles que les *commissions ministérielles, la municipalité de Paris, l'État major, le département, l'administration de la poste aux lettres, et les comités de sections*. Il résulte de la contexture de ce dernier projet d'arrêté que toutes les autres pièces que je vais indiquer s'y adaptent, savoir, la 10e pièce de la 7e liasse intitulée : *Commissions ministérielles*, page 80 du premier volume ; la seconde pièce, page 72, *Municipalité de Paris*; la 5e, page 75, *Etat major*, la 7e, page 76, *Département de Paris*, et la 4e, page 75; *Administration de la poste aux lettres*. Ces cinq dernières sont de la main de Pillé.

Buonarotti vous a dit que celles de ces pièces écrites de sa main avaient été transcrites par lui au Plessis avant vendémiaire. Je vous ai déclaré la même chose dans mon débat quant aux deux projets d'arrêtés qui me regardent, et je ne puis aujourd'hui que répéter ce que j'ai dit alors. A l'égard des cinq dernières pièces de la main de Pillé, qui s'adaptent au projet d'arrêté écrit de ma main, relativement à la nomination des autorités, je ne me rappelle pas si les premières copies sur lesquelles Pillé en a fait d'autres étaient encore de ma main, mais je suis bien certain que toutes n'en étaient point ; on a supprimé ces premières copies pour les avoir mieux écrites et plus correctes de la main de Pillé que j'aurais prié de me les transcrire toutes, parce que, comme vous l'a dit Buonarotti, en recueillant ces pièces, nous les avions regardées comme très curieuses et dignes d'être conservées, ne fut-ce que comme matériaux pour l'histoire. Voici maintenant ce que je sais touchant la naissance apparente de ces pièces extraordinaires dans la prison du Plessis.

Nous sommes entraînés à falloir révéler ici ce qui eut pu rester encore plus longtemps enseveli dans les ombres du mystère. La révolution du 13 vendémiaire n'était pas, dans toutes les intentions, destinée à n'avoir que le résultat dont on l'a vue suivie, Il était encore alors une caste d'amis

de la Démocratie, qui firent peut-être plus que des vœux pour détourner l'effet de cette journée vers le parfait triomphe du Peuple. Au milieu de quelques velléités d'espérance, ils conçurent, et ils recueillirent eux-mêmes dans les dépôts de quelques-uns de nos acteurs révolutionnaires des époques antérieures, certains projets, dépositaires d'une partie de leur système d'institutions à établir, dans le cas où les principes populaires fussent sortis plus victorieux de cette lutte. Ces projets étaient en partie ceux que Buonarotti et moi avons recueillis. Nous sûmes même, et il ne sera pas inutile de le remarquer, nous sûmes que ces projets n'avaient point été enfantés en vendémiaire; mais qu'ils étaient des documents de l'insurrection de prairial. Ils furent donc transmis alors aux Démocrates détenus au Plessis qui en furent émerveillés, qui virent bien cependant qu'on était dans des circonstances trop éloignées de celles où il eût été possible d'en mettre la plus petite partie à exécution; mais ils crurent au moins que c'étaient des conceptions aussi dignes d'être conservées dans la mémoire des contemporains que d'être transmises à la postérité, qui connaîtrait qu'à toutes les époques de cette célèbre révolution, il fut des cœurs plébéïens toujours disposés à faire de grandes choses pour la caste opprimée et humiliée. Plusieurs prisonniers s'empressèrent donc de copier ces projets, entre autres Buonarotti et moi. Si dans ceux que je copiai, je datai de l'an 4, en place de l'an 3, ce fut dans le dessein que l'on n'aperçût pas qu'ils avaient été destinés à servir en prairial. Au reste, la similitude de dénomination de *Comité insurrecteur de Salut public* n'a encore, comme on l'a déjà remarqué, rien de surprenant, pour tous ceux qui connaissent ce qui s'est passé à toutes les époques marquantes de la révolution : ce sont toujours les mêmes moyens, la même marche, les même dénominations. On sait qu'au 14 juillet, au 10 août, au 1er prairial, en vendémiaire, il y avait toujours un Comité insurrecteur. Ce qui atteste bien que ces pièces sont de prairial an 3, ce sont les mots *Commissions*

ministérielles employés dans le projet d'arrêté, 48e pièce, 7e liasse, page 152 du 1er volume, et répétés dans le projet de composition de ces Commissions qui se trouve à la page 80 du même volume, 10e pièce de la même liasse. On sait que les *Commissions ministérielles* existaient encore en prairial an 3, et qu'elles étaient remplacées par des ministres en floréal de l'an 4. On voit d'ailleurs que l'organisation contenue dans cette 10e pièce, page 48 du 1er volume, est conforme à celle qui existait dans le temps des *Commissions ministérielles*. On y remarque une Commission des *subsistances*, qui n'existe pas dans l'organisation des ministres qui eut lieu postérieurement; on en remarque une des *Contributions* qui fut remplacée depuis par le *ministère des finances*; on n'y remarque pas de *ministère de la police*. Tout cela annonce que cette organisation fut disposée dans un temps ou elle devait en remplacer une semblable. Ainsi toutes les copies de pièces dont je parle, sont originairement sorties de celui des Comités insurrecteurs qui exista en prairial de l'an 3; il serait donc bien injuste de les faire servir à l'échafaudage de floréal de l'an 4e. Il faut donc nécessairement supprimer encore de cet échafaudage, cette prétendue municipalité de Paris, ces administrations du département et de la poste, ces commissions ministérielles, cet état-major, etc. Non, non, les hommes de floréal n'avaient pas porté leur vue si loin. Il n'en est pas moins vrai que plusieurs accusés qui sont ici, gémissent captifs depuis un an, comme complices de l'affaire de floréal dernier, pour avoir été désignés pour fonctionnaires sur des listes disposées pour le mouvement révolutionnaire de prairial de l'année précédente. Quel exemple de légèreté, d'abus de pouvoirs, de respect pour la liberté des citoyens! Ce n'est pas tout; ce qui achève de confirmer que toutes les pièces de cette nature qu'on a réunies, ne se rapportent point aux projets d'une même époque; ce sont les doubles emplois des mêmes personnes: tel est dans une liste de député, qui se retrouve dans celle du Conseil de la Commune, et ailleurs,

dans un emploi militaire; et je fournirais dix exemples équivalents. Mais j'en ai sans doute trop dit pour faire connaître que c'est une dérision d'avoir accolé toutes ces choses ensemble, pour les rapporter à l'unique époque de floréal, et n'en composer qu'un même tout.

Pour qu'une conspiration puisse exister, sans doute il faut qu'elle ait des moyens.

Où donc trouvera-t-on les moyens de la prétendue conspiration de floréal? Sera-ce dans cet état d'armes et de subsistances, écrit de la main de Buonarotti, et pour la dernière partie, de la mienne (cette pièce, datée du 12 floréal, et portée à la page 27 du 1er volume)?... Mais ce n'est évidemment qu'un relevé des notes des correspondants qui, comme on l'a vu plus haut, les avaient envoyées comme renseignements de moyens pour résister à l'attaque dont le royalisme menaçait la République. Nous avons déjà observé que c'étaient là de bien faibles moyens; car il eût fallu commencer par conquérir ces armes pour s'en servir en suite. Ce ne sont point là de vrais moyens de conspiration.

Les cherchera-t-on, cherchera-t-on la conspiration elle-même dans ce billet que j'ai dû avoir écrit sous dictée, au citoyen Clerx, le 13 floréal (1re pièce de la 23e liasse, page 234 du 2e volume), billet par lequel on priait Clerx d'aller à Grenelle s'aboucher avec ceux qui devaient fournir des poudres à l'armée du Peuple? Mais tout ce qui vient en circonstances autour de ce billet prouve combien il est en soi ridicule et absurde, et combien ceux qui imaginèrent ce billet étaient mal instruits. J'établirai, malgré qu'on ait voulu trouver cela très étrange, la vérité de l'assertion que je n'écrivis ce billet que sous la dictée. Mais, revenons au fond de ce billet, et à son inconvenance sous tous les rapports. D'abord, Clerx à qui on l'écrivait, ne sait pas lire; ensuite, il est constant que depuis l'explosion de la poudrière de Grenelle, il n'y a plus existé le moindre dépôt, ni magasin de poudres. Ce billet, qu'on a

pris encore en si grande considération, n'établit donc point encore un moyen de conspiration.

L'*acte* appelé *d'insurrection*, page 244 du 2e volume, n'est pas non plus un tel moyen. Il ne suffit pas d'une feuille de papier à jeter dans les rues pour mettre tout le monde en insurrection et pour tout bouleverser. Je ne puis d'ailleurs rien dire par rapport à l'origine et aux auteurs de ce projet isolé et sans date. Je n'eus connaissance que d'un exemplaire en placard qui se trouva dans le carton des autres pièces. Je crois qu'on envoya d'abord cet exemplaire à la *Société* dite *des Démocrates* que je ne sus pas en avoir été l'auteur, et il paraît que les caisses et sacs qui en contenaient une grande quantité lui furent envoyés ensuite, même à son insu; car je les ignorais totalement lors que je les vis découvrir par mes arrestateurs dans deux cabinets qui n'étaient point à ma disposition, mais à celle du citoyen Tissot. J'ignore de même l'époque où ils purent être envoyés et je ne sais qui put faire cet étonnant présent. Eh! je ne fais que soupçonner encore quelque grisélisme sous ce mystère. Quant à l'analogie qu'on a prétendu trouver entre cette pièce et une autre que l'on veut qui en ait été le croquis, je me réserve de la détruire dans la dernière partie de mon plaidoyer, relative à ma défense tout à fait personnelle, sur le résumé du citoyen Bailly, accusateur national.

Il est une pièce qu'on aurait pu croire être la suite de cette dernière, et que, cependant, je ferai voir qu'elle n'y a point de rapport, c'est la 9e de la 2e liasse, page 24 du 1er volume. Elle porte un titre très acerbe : *Instruction principale sur ce qu'il faut faire*. Mais elle est d'une main inconnue. Elle parle de ce qui est à faire à la suite de la distribution d'un manifeste d'insurrection. Ce mot *manifeste*, prouve que ce que l'on entend n'est point l'*acte* dont je viens de parler dans le paragraphe précédent, puisque celui-là est intitulé : *Acte d'insurrection*. Du reste, cette instruction, qui paraît faire pendant à un manifeste, contient des dispositions qui, si elles ne sont

que commissatoires, sont au moins d'un genre bien terroriste. Heureusement qu'il est d'autres pièces dans le procès, dont je parlerai presque immédiatement, qui en seront le correctif. J'ai déjà observé que la pièce que j'analyse est d'une main inconnue, ce qui doit la faire considérer comme isolée et détachée de toutes autres, et comme ayant été apparemment envoyée dans le dépôt de cette *Société de Démocrates* qu'une infinité de monde connaissait, et qui était comme le réceptacle de tout ce qui s'imaginait d'extrême et d'exalté. Qui sait encore si cette pièce, d'une main inconnue, n'est pas un autre présent des généreuses personnes qui inspiraient Grisel et qui lui dictaient ses lettres de Franc Libre dont il faisait également part à la Société ?

Il est une autre pièce intitulée : *Instructions additionnelles*. C'est la 2ᵉ de la 2ᵉ liasse, page 19. Elle n'est que le relevé littéral des différents avis produits par les correspondants des arrondissements, sur les moyens militaires qui pourraient être employés dans le cas d'un mouvement. Les plans du général Ganier, de ce général que nous sommes si surpris d'avoir toujours vu dormir en paix, ses plans y sont tout au long. Mais tout cela ne forme point encore des moyens pour mettre à portée de l'exécution d'une insurrection.

L'on a vu, il y a un instant, une pièce qu'il me faisait peine d'analyser, je veux dire cette *Instruction sur ce qu'il faut faire*, écrite d'une main inconnue ; je n'ai pas voulu rappeler alors qu'elle contenait cette phrase épouvantable : *exterminer tous les opposants*, parce que je me suis réservé de pouvoir la tempérer par le rapprochement de celle-ci : *Rendre responsables les chefs de la force armée du sang qui serait répandu*. Je m'énorgueillis de trouver cette phrase humaine dans une pièce écrite de ma main ; c'est la 23ᵉ de la 6ᵉ liasse, page 67 du 1ᵉʳ volume. Il n'est donc pas vrai, d'après cela, que les accusés de floréal soient des hommes qui n'aient respiré que le sang !!!

En établissant que la conspiration et ses moyens ne

peuvent se trouver non plus dans la pièce qu'on a prétendu qui commençait par les mots *tuer les cinq* (34 et 35 pièce de la 8e liasse, page 238 du 1er volume), j'ai lieu de justifier, en admettant même que ces mots : *Tuer les cinq*, aient existé, je crois pouvoir justifier par là même que les accusés de floréal avaient le crime en horreur. Si les mots *tuer les cinq* ont été rayés, ce fut indubitablement avant l'existence de mon paragraphe, et indépendamment de ce paragraphe, puisqu'il est bien reconnu qu'il existe deux traits de rature sur la première ligne. N'ai-je pas victorieusement établi dans le débat qu'il était de toute impossibilité d'admettre la supposition, que ce fût moi qui eusses rayé cette pièce au moment du paragraphe, lors qu'entouré de Cochon, de Dassonville, du secrétaire de Cochon, et de dix autres Argus, lorsque Cochon paraphant immédiatement après moi, ensuite de moi et tout à côté de mon paraphe, n'aurait pas manqué de s'apercevoir de cette énorme et fraîche rature sur des mots si importants, et n'aurait pas manqué d'en dresser sur le champ procès-verbal ? Or, cette rature a donc incontestablement existé avant mon paraphe: Or, elle annonce le sentiment qui a dû posséder celui entre les mains de qui a pu tomber cette pièce commençant par une phrase atroce. Ne voit-on pas l'indignation et le mouvement le plus colère de l'âme révoltée à la vue de ces mots extraordinaires et ridiculement barbares ? Ne voit-on pas la sainte colère de l'humanité s'abandonner au bel élan de faire incontinent, spontanément justice de ces étranges paroles, qu'une main délirante n'a pas craint de tracer ? Ne voit-on pas l'auteur de ce magnanime emportement rejeter de suite, avec dédain et horreur, cette pièce furomane.... ? Ne voit-on pas que, rejetée ainsi, on ne veut plus la voir et qu'on la condamne au plus méprisable abandon et à un oubli total ? Remarquons qu'on n'a pas voulu dater cette pièce.... ; le sentiment qu'elle inspire dans tout son contenu, a semblé faire frémir la main qui eût été tentée d'y rien imprimer au-delà de ce qui s'y

trouve. Doit-on ensuite argumenter de ce qu'elle renferme de synonime à ce qui fut présumé être sous la première ligne ? La condamnation de cette première ligne n'emporte-t-elle pas celle de toute la pièce ?..... et cette condamnation générale était bien digne de ceux qui avaient écrit dans une autre pièce que j'ai citée il y a un instant : *Rendre responsables les chefs de la force armée du sang qui serait répandu*. Qui, d'ailleurs, aurait jamais pu apprécier les dispositions outrées que contient la pièce que j'analyse maintenant, pour autre chose que des comminations ? — On n'a point acquis de preuves absolument certaines du fait de savoir si c'est la main d'un des accusés qui a tracé cette singulière pièce ; mais on a dit qu'elle paraissait n'être qu'une copie. Précieuse remarque ! car elle peut être bien propre à faire soupçonner d'où a pu venir la conception. Quelle similitude! quelle analogie les dispositions de cette pièce ne se trouvent elles point avoir avec ces fameuses lettres de Franc Libre que j'ai analysées, dont j'ai fait sortir toutes les horreurs, l'immoralité, la profonde perfidie ? .. Personne n'est atroce comme Grisel ; personne n'est cruellement habile comme ceux qui l'endoctrinent et le font agir ; et l'on a vu qu'il approche directement, qu'il a inspiré une confiance entière, à l'une des personnes qui a des relations immédiates avec la *Société* dite *des Démocrates*.... Du 11 au 20 floréal, nous avons démontré combien ce plus *infâme des infâmes*, obsède, tourmente, provoque, stimule, excite, encourage et trompe odieusement ceux près desquels il a accès. N'est-il pas très-vraisemblable que ce fut dans cette période qu'il a fourni les belles monstruosités qui se trouvent dans les pièces 34 et 35 de la 8e liasse ? Et, parce que les archives de la *Société des Démocrates* sont, comme je l'ai déjà dit, le réceptable, le grenier général où vont s'entasser, pêle-mêle, toutes les excessives idées, tous les rêves de l'exaltation franche ou non franche, ne serait-il pas cruel alors d'imputer ces pièces à ceux qui en ont fait le cas qu'on a vu, dès qu'elles ont pu passer sous leurs yeux ?

ne serait-il pas injuste de lier encore au grand échafaudage ces pièces incohérentes, surtout lorsqu'on considère que ce ne sont que d'extravagants fulminatoires, qui n'étaient même point faits pour servir d'épouvantail aux enfants; qui, enfin, ne présentent encore rien moins que des moyens de conspiration !

Cherchera-t-on ces moyens dans mes prétendues affinités avec Drouet? J'ai déjà rendu à cet égard un compte qui est pour moi une bien douce consolation puisqu'il me fait croire que je n'ai pas peu contribué à disculper ce précieux co-édificateur, ce principal fondateur du monument de la République en France,..... ce vigoureux athlète dont tous les esclaves des rois rougiront encore de ne pouvoir faire cette fois une victime. Oui, elle leur échappera encore, et Drouet survit pour les faire trembler s'ils osaient porter une main audacieuse sur la base qui nous reste de l'arche de la liberté ! Drouet demeure au milieu des Français républicains pour abattre de son bras nerveux, si elles hasardaient de reparaître, toutes les têtes de l'hydre royale qu'il a su frapper le premier d'un coup dont elle ne s'est pas guérie jusqu'à ce moment !.... Je ne ferai que me répéter dans ce que j'ai déjà dit sur mes liaisons avec Drouet. La première preuve qui en existe dans les pièces, est cette lettre du 17 germinal, 95e pièce de la 7e liasse, page 206 du 1er volume :

J'expliquerai, ai-je dit dans la séance du 2 germinal, ceux des passages de cette lettre qui ont peut être exclusivement donné prise contre Drouet et qui ont déterminé son décret d'accusation. Voici ces passages :

« Le moment presse..., tu as plus besoin que tu ne
» crois de te rapprocher des plus braves..., réfléchis si tu
» veux te soustraire à l'anathème général..., ne te laisse
» point circonvenir, ou tu es perdu...; il n'est qu'un petit
» cercle d'hommes qu'il te soit permis d'approcher....
» On me rapporte que tu as préparé un discours sur les
» sociétés populaires..... Drouet, nous sommes entourés
» de nouveaux Tarquins; l'instant est venu de les faire

» disparaître. Les Tyrannicides te somment de les aider,
» ou ils te comptent parmi les adhérents des traitres.. ;
» ne crois pas que ce soit là tout ce qu'on te demande :
» on te réserve d'autres lauriers, communs avec ceux que
» nous nous proposons incessamment de cueillir. »

Il est aisé de donner l'intelligence de chaque partie de cet extrait. *Le moment presse* : on portait de nouveaux coups à la liberté ; le Gouvernement, oubliant que les républicains l'avaient sauvé en vendémiaire, recommençait à les persécuter et protégeait leurs ennemis ; on était en mesure de faire fermer les sociétés populaires, principal boulevard de la liberté publique. Le *moment pressait* de s'opposer à tant d'efforts liberticides.

Tu as plus besoin que tu ne crois de te rapprocher des plus braves, disais-je à Drouet, c'est-à-dire, des plus ardents défenseurs de la liberté menacée.

Réfléchis si tu veux te soustraire à l'anathème général, c'est-à-dire à l'exécration contre tous ceux qui semblent tendre au renversement de la République, que tu as si puissamment contribué à fonder.

Ne te laisse point circonvenir, ou tu es perdu. Je savais que des intrigants, de faux républicains, cherchaient à circonvenir Drouet ; je le prémunissais contre leurs insinuations perfides.

Il n'est qu'un petit cercle d'hommes qu'il te soit permis d'approcher. Cette phrase est une répétition de celle : *Tu as plus besoin que tu ne crois de te rapprocher des plus braves*. C'est donc à dire : il n'est qu'un petit cercle de chauds et francs amis du Peuple, qu'en ta qualité de patriote marquant, de première colonne de la République, il te soit permis de fréquenter.

On me rapporte que tu as préparé un discours à prononcer dans la discussion sur les sociétés populaires. Voilà l'objet essentiel de la lettre, et tout ce qui suit le prouve. C'était sur cet objet majeur que je voulais échauffer la grande âme de Drouet, et tout le véhément de ma lettre se tourne vers ce but.

« *Drouet, nous sommes entourés de nouveaux Tarquins ; l'instant est venu de les faire disparaitre. Les Tyrannicides te somment de les aider, où ils te comptent parmi les adhérens des traitres.* » L'explication de ces phrases dont on a fait tant de bruit est bien simple. Pour les entendre il ne faut que rapprocher deux choses, la date de cette lettre à Drouet qui est du 17 germinal, et celle d'une autre lettre du 13 germinal (page 112, second volume) où on lit cet avis majeur que j'ai dû employer précédemment sous le rapport tout à fait général de cette défense : *un Patriote déguisé en Chouan a rencontré hier l'agent intime de Rovère ; avant que les circonstances nous eussent appris à juger les hommes, ces deux individus étaient liés ensemble. Dans l'entretien qu'ils ont eu, cet esclave du crime a dit au Patriote que le Club monarchique était bien organisé ; que toutes les mesures étaient prises pour nous donner un maître ; que c'était le jeune d'Orléans qu'ils avaient désigné ; que, sous dix jours, la canaille serait pendue, c'est-à-dire, ceux qui avaient été les auteurs de la mort de Capet ; que Rovère aurait un exil d'un ou deux ans pour la forme, vu les services qu'il avait rendus et qu'il rendait à la monarchie, etc., etc.*

D'après tous ces propos, et encore plus d'après la conduite qu'on tient, je ne doutes pas qu'il n'emploient tout ce qui est en leur pouvoir pour faire réussir leurs projets.

D'après un avis si positif, ai-je répondu dans mon débat le 2 germinal ; *d'après un avis* si majeur, si coïncidant avec les grands projets de Mailhe pour ôter au Peuple la dernière barrière d'opposition contre les atteintes du despotisme, je veux dire les Sociétés populaires, que ne pouvaient pas dire et faire les ardents républicains ? Seul, cet avis n'eût il pas été capable de justifier tout ce que l'association des démocrates eût peu faire ? J'ai essayé précédemment d'examiner cela plus à fond. On ne perdra pas de vue que cet avis est du 13 germinal, et que la lettre

à Drouet est du 17 ; il n'y a que quatre jours de distance. Les implacables adversaires de la royauté, auxquels on la montrait si proche, ne devaient ils, pas faire un appel à tous les citoyens connus par leur grande énergie et leur vif amour pour la liberté ? J'étais donc bien autorisé à écrire à Drouet ces mots pressants : *Nous sommes entourés de nouveau Tarquins ; l'instant est venu de les faire disparaître. Les Tyrannicides te somment de les aider, où ils te comptent parmis les adhérents des traîtres.* Si Drouet eût eu la copie authentique de cet avis du 13 germinal, et qu'il eût pu le faire valoir lorsqu'on tira contre lui de si étranges conséquences de ces paroles que je lui avais adressées, je ne fais nul doute qu'il n'eut pas été mis en accusation.

Cette phrase qui termine la lettre : *Ne crois pas que ce soit là tout ce que l'on te demande ; on te réserve d'autres lauriers, communs avec ceux que nous nous proposons incessamment de cueillir....* Cette phrase est très facile à expliquer. Le fond positif de la lettre est relatif à une motion sur les Sociétés populaires. On dit donc à Drouet : *Ne crois pas que cette motion sur les Sociétés populaires soit tout ce qu'on te demande.* Comme on lui a parlé de nouveaux Tarquins *dont on se voyait entouré,* et qu'il était urgent de faire disparaître, d'après l'avis du 13 germinal que j'ai cité, on disait à Drouet : *On te réserve d'autres lauriers, communs avec ceux que nous nous proposons incessamment de cueillir.* Je crois en avoir dit assez sur cette lettre.

Je passe à celle du 1er floréal, également destinée pour Drouet, 50e pièce de la 7e liasse, page 156 du 1er volume. On en a fait ronfler avec un soin affecté, les phrases qui portent un ton d'humeur contre l'homme et un ton de mécontentement contre les choses qui se passaient alors. Quant à mon ton avec l'homme, cela ne regardait que lui et moi. Quand aux choses, il n'était question exclusivement que d'un discours que j'avais disposé à Drouet pour qu'il s'opposât à la dissolution des Sociétés populaires

contre le rapport fait alors à ce sujet par Mailhe. Je considérais dans ce temps là, comme j'ai toujours considéré depuis, que les Sociétés populaires sont une des plus essentielles garanties de la liberté publique, et j'étais très animé contre le dessein républicide qui paraissait prêt de les anéantir; j'étais très jaloux de concourir à leur maintien.... Si l'on me demande ce que j'entendais par cette phrase : *Mériter d'entrer dans les rangs de ceux qui arracheront de l'oppression leur patrie esclave ?....* il me sera facile de répondre que je regardais l'orateur Mailhe comme l'organe et l'agent du royalisme, comme le chancellier de la Diète de Clichy et que je ne doutais pas que s'il réussissait, comme il y avait apparence, dans son complot contre les Sociétés populaires, ce ne fut de sa part une grande victoire remportée pour Louis XVIII. J'entendais par *ceux qui arracheraient de l'oppression leur patrie esclave* tous ceux qui concourraient à rompre des attentats si funestes, tous les vrais patriotes dont les efforts réunis par le moyen principal de leur ascendant sur l'opinion, garantiraient *ou arracheraient la patrie de l'abime d'esclavage* où je voyais qu'on la précipitait vivement. J'ai répondu par ce peu de mots à l'imputation faite à Drouet et à moi sur le croquis du discours que je lui avais préparé, à cette occasion de l'attaque de Mailhe sur les Sociétés populaires. Il est étrange d'avoir à se justifier sur de pareils faits et de les avoir vu figurer dans l'acte d'accusation de Drouet; il est étrange que ce fier citoyen ait pris la peine de se disculper à cet égard. Drouet n'a point fait usage de mes idées; mais les eût-il adoptées toutes entières, qu'en pourrait-il résulter contre lui? Ne lui était-il pas bien permis de me prendre comme un autre pour secrétaire? A-t-on été inquiéter Mailhe pour savoir si c'était lui même qui avait fait son discours? Et que devient le principe qu'aucun mandataire du Peuple ne peut être recherché pour tout ce qu'il a dit ou écrit dans l'exercice de ses fonctions?

Je n'ai point eu d'autres relations particulières avec

Drouet, et je ne crois pas qu'on voie encore dans celle-là de grands indices ni de grands moyens de conspiration.

Les ira-t-on chercher dans le *Manifeste des Égaux* dont on a encore fait tant de bruit (page 159, 1er volume), rêve cependant détaché de tout autre objet, sans date, d'une main inconnue, et qu'il est par trop bizarre d'avoir vu les accusateurs nationaux faire des efforts pour l'enchaîner à la prétendue conspiration. C'est un chapitre de Mably ou de Diderot ; ce n'est pas autre chose qu'une pièce qui me fut envoyée pour être insérée dans mon journal, parceque tous ceux qui l'on lu savent que j'y avais ouvert un cours de dissertation sur les idées de tous les philosophes relativement au meilleur système d'administration publique. Qu'on ouvre mes numéros, on verra quantité de morceaux de cette espèce qui y sont effectivement insérés. Si le tour de celui-ci fût venu, il ne serait pas resté en manuscrit et on n'aurait pu l'encadrer dans la conspiration. Entr'autres écrits de cette force et de cette nature, que j'ai insérés, je peux faire voir dans le nº 38 du *Tribun du Peuple,* celui intitulé : *L'opinion d'un homme,* qui est bien l'équivalent du *Manifeste des Égaux ;* dans d'autres numéros sont le discours *d'Armand de la Meuse,* comme je l'ai déjà annoncé plus haut, des fragments des philosophes Démocrates, depuis Lycurgue et Agis, Platon et Jésus-Christ, Rousseau et Diderot, jusqu'à Condorcet et Antonelle, et presque continuellement des paraphrases sur leurs idées grandes et sur leurs sublimes vues d'ordre social. Parceque de mon faible pinceau, qui avait peut-être le seul mérite d'être trempé dans les couleurs de la pure vérité et de la franche nature, j'osais aussi traiter de ces grands et admirables sujets, il est tout naturel de voir que tous les penseurs philanthropes ont dû fixer sur moi quelqu'attention, et qu'il en soit qui aient bien voulu m'envoyer le fruit de leur colloboration au travail élevé qui m'occupait. Voilà la cause de la rencontre du *Manifeste des Égaux* près de moi.... Il serait donc pas trop ridicule d'admettre l'idée de son amalgame avec d'autres pièces, pour en com-

poser un tout conspirateur, et pour faire de celle-là un moyen particulier de conjuration.

Viendra-t-on produire cette lettre de Grisel du 21 floréal (1re pièce de la 2e liasse, page 14, 1er volume), par laquelle il parle d'agents généraux et secondaires et demande mystérieusement s'il faut établir entre eux la confiance respective, et prie qu'on lui indique au juste un lieu qui semble convenir pour une assemblée ?.... Mais on a vu, dans une partie précédente de ma défense, lorsqu'il fut question de prouver quelle espèce de mission Grisel reçut de la *Société* dite *des Démocrates ;* on a vu qu'il ne s'agissait dans ses instructions que de simple agence de l'esprit public. On a vu, par sa lettre du 26 germinal (page 42, 1er vol.) qu'il ne se considérait que comme agent secondaire. Ici il a l'air de se ranger parmi des agents généraux ; et parce qu'il tend toujours à tout grossir ; qu'il en a de plus fortes raisons que jamais dans le billet où il médite de près d'aussi grandes scélératesses, dans ce billet qu'il espère bien qui sera trouvé et dont on pourra tirer un si grand parti, il redouble de ton d'emphase et de mysticité. Au fond, les choses dont il parle sont cependant très simples, et il n'y est relation de rien moins qu'une explosion à la veille d'éclater ; on en jugera absolument tout à l'heure lorsque j'expliquerai la réponse. Ces agents secondaires, dans le sens de Grisel, n'étaient autres que des soldats qui devaient l'aider à recueillir des renseignements sur l'esprit public du camp ; et lorsqu'il demandait s'il fallait établir avec eux la *confiance respective*, cela signifiait : s'il était nécessaire de leur faire connaître l'intermédiaire de la société démocratique ou cette société elle-même par laquelle ces *renseignements* étaient destinés, et avec laquelle lui Grisel correspondait directement par voie épistolaire. Voilà pourquoi, dans cette réponse (page 234 du 2e volume, 2e pièce de la 23e liasse), réponse que j'ai dit m'avoir été dictée ; voilà pourquoi, dis-je, on a employé ces expressions : « Ne mettons pas » trop de monde dans le secret ; il en est déjà assez. »

C'est-à-dire, il en est déjà assez qui connaissent notre Société centrale et ses correspondants, et qui pourraient prêter à ses sollicitudes des motifs moins purs que ceux qui les dictent et l'animent; qui pourraient, par conséquent, criminaliser ses actions et les poursuivre. Et après avoir parlé des secondaires : « On pourrait au reste leur » procurer une entrevue avec un des nôtres, mais non » avec tous... ». On continue ainsi : « Si tes secondaires » ont confiance en toi, ils te croiront lorsque tu leur » assureras l'existence d'un comité libérateur du Peuple » et vengeur de son oppression... ». Ces mots n'ont qu'un sens purement moral; ils ne disent rien, sinon que la Société se regardait (par opposition au Comité de Clichy qui centuplait ses efforts pour opprimer le Peuple) capable de le venger de cette oppression, par la conscience qu'elle avait de son ascendant sur l'opinion, au moyen des écrits qu'elle faisait répandre pour instruire, éclairer le Peuple, et l'avertir de ses dangers; écrits que le Peuple goûtait et dans lesquels il avait une assez grande confiance pour que l'on fût certain qu'on le libérerait par le seul moyen de l'oppression du Royalisme. Enfin l'on dit : « Si ces braves » soldats avaient des *renseignements* à donner, ils pour- » raient les transmettre par toi... » Il n'était donc définitivement question dans tout cela que de quelques *renseignements* à donner!.... et cela à la veille, disent nos ennemis, de la plus grande insurrection, du plus terrible mouvement qui ait jamais frappé la terre. Voilà ces dernières pièces du procès, celles qui ont précédé de quelques heures l'arrestation des fameux conjurés; voilà les dispositions formidables qu'elles annoncent.... On y demande, on y attend *quelques renseignements* sur l'esprit public. Il faut confesser que voilà des hommes bien en situation de tout bouleverser le lendemain. Avouons donc que la persécution se sert de bien frêles prétextes pour torturer!!

Oh! mais il reste un autre point auquel on a donné bien de l'importance. Grisel, dans son billet, dit : « Je » vous prie... de m'indiquer au juste le lieu d'assem-

» blée... » On lui dit dans la réponse : « Le rassemble-
» ment est chez Dufour, menuisier, rue Papillon, n° 331 »
et c'est là où Drouet, et quatre à cinq des plus grands conspirateurs ont été pris *en flagrant délit*. C'était donc là où s'organisaient les dernières mesures ? Nos ennemis l'ont au moins voulu juger ainsi. Mais les débats ont éclairé que Drouet et les autres n'étaient réellement chez Dufour que pour déjeuner et pour lire une lettre. Ils y ont été saisis sans papiers, sans aucuns indices qui annonçassent qu'ils y étaient allés pour conspirer. Que voulaient dire donc, m'objectera-t-on, et cette lettre de Grisel du 21, et la réponse où l'on semblait mettre tant d'importance à cette réunion que l'on désignait par le mot *rassemblement*. Le voici : J'avais su, le soir du 20 ou le 21 matin, que plusieurs patriotes de ma connaissance devaient aller déjeuner ensemble chez Dufour avec Drouet pour parler de l'acte arbitraire commis chez ce dernier par la violation de son domicile, où l'on prétendait qu'il y avait eu un rassemblement. Ni moi ni plusieurs des personnes que je fréquentais habituellement, n'avions jamais vu Grisel, mais quelques autres de notre bord le connaissaient. Ces derniers, trop confiants et candides, grossièrement trompés par ce misérable, nous l'avaient peint comme un des plus excellents républicains. Lorsqu'il envoya où j'étais, le matin du 21 floréal, le billet dans lequel il demanda, entre autres choses, l'adresse au juste du lieu de *l'assemblée*, la personne qui me dicta la réponse, imagina, ainsi que moi, qu'il voulait parler de la réunion pour le déjeuner chez Dufour, et qu'il avait été invité d'en être. On me fit mettre dans le billet : « Le lieu de *rassemblement* est chez Dufour, rue Papillon, etc.» Ce mot *rassemblement* est ici placé par ironie. Comme, d'après les arrêtés du Directoire contre les réunions populaires, d'après les lois des 27 et 28 germinal contre les groupes, attroupements et *rassemblements*; le gouvernement semblait ne voir que *rassemblement* partout; comme il envoyait jusque dans les cafés, dans le sein des maisons;

comme il avait voulu en trouver un dans celle du mandataire du Peuple Drouet, les républicains s'étaient habitués à dire entre eux : « prenons garde qu'on ne nous » voit deux ensemble; on dirait que nous formons un » *rassemblement*. » Alors, croyant parler, dans la réponse du 21 floréal, à un franc et loyal patriote, la personne que me dicta voulut se servir satyriquement, pour indiquer le déjeuner chez Dufour, du terme *rassemblement* dont on n'a pas manqué de tirer profit pour grossir démesurément le fantôme *de conspiration et de flagrant délit*, que, pour dissiper, il a fallu un an tout entier!... Je raye d'un seul trait tout le reste de l'historique fait par Grisel; et cette séance du 11, dans le même local où je fus arrêté rue de la Grande-Truanderie; et celle du 19 chez Drouet; et toutes les séances d'un prétendu Comité militaire. Je reconnais que Grisel est pour tout cela un infâme imposteur. Il ne fournit aucune preuve que lui-même de ses dénonciations sur tous les faits; et une chose qui vient bien témoigner en démenti à l'égard de la prétendue séance du 11, c'est que le 21 il ne savait pas l'adresse du local où il prétend que cette séance s'était tenue rue de la Grande-Truanderie. Comment Grisel, si attentif sur tous points, n'aurait-il pas pris cette adresse si intéressante lorsqu'il déclare avoir été encore une autre fois dans ce local, et lorsqu'il n'y aurait eu qu'à remarquer en entrant ou en sortant, et retenir en mémoire le simple numéro de la porte?... Grisel ne l'a pas fait, Grisel ne connaissait point l'adresse le 21 ; c'est que Grisel n'était jamais venu dans cet endroit; c'est qu'il n'y avait point assisté à une séance ni du 11, ni de tout autre jour.

Si l'imagination seule de Grisel a forgé cette séance du 11, il n'y a pas de difficulté à croire qu'il ait forgé de même toutes les autres séances, militaires et civiles....

Grisel a prétendu me reconnaître ici. Quoi que je ne l'aie jamais vu, quoiqu'il n'ait jamais dû me voir et me connaître davantage; cela n'a pas dû lui être difficile : il

savait d'avance quelle place chacun de nous occupait sur ces gradins, et la mienne est fort remarquable.

Citoyens Jurés !

Je crois avoir parcouru presque entièrement la masse des pièces qu'on a voulu, par beaucoup d'efforts, rapprocher, unir, lier par un seul et même enchaînement pour en former un corps complet de conspiration ; lorsqu'examinées de près et à la lueur de la bonne foi et de l'impartialité, on découvre que tout cet ensemble se décompose, se subdivise en un nombre infini de parties qui ne sont rien les unes par rapport aux autres, qui ne se connaissent pas, qui sont étonnées de se trouver ensemble, qui ne présentent rien de criminel, lorsqu'on les renvoie à leur vraie place, c'est-à-dire, dans l'isolement qui leur appartient; qui déchargent également de criminalité les parties dont elles se détachent; qui, au lieu d'un tissu, effet de l'art, capable au premier aspect, d'offrir quelque illusion, ne laisse plus voir que des lambeaux épars et sans coordonnation, sans rapport d'ordre et de totalité, propre à présenter un système sérieux, un édifice complet de conspiration ... Je crois donc être parvenu à vous démontrer qu'en dernière analyse il n'a véritablement point existé ici de conspiration.

Mais s'il était possible que vous n'en fussiez point tous convaincus; s'il restait des scrupules à quelques-uns de vous.... Citoyens jurés ! je vais peut-être surprendre l'auditoire, le Tribunal et vous, en annonçant une chose à laquelle personne ne s'attend. C'est que, s'il avait existé quelque chose qui ressemblât à ce qu'on veut poursuivre, dans ce Tribunal, je me justifierais, avec tous mes co-accusés, en invoquant des principes énoncés ici par un des accusateurs nationaux, le citoyen Viellart, et dont j'ai déjà fait usage dans cette plaidoirie. — L'accusateur a dit, dans sa séance du 11 ventôse :

« Il n'y a crime que lorsqu'on a consommé l'action, ou » lorsque, dans l'exécution, on a été arrêté par des cir- » constances étrangères à sa volonté propre. Ainsi celui

» qui, méditant de m'assassiner, m'attend au coin d'un » bois; qui, me voyant arrivé, me couche en joue; mais » qui, là, de lui-même, sans interventions étrangères, mû » par un retour à la vertu, ou du moins au repentir, s'ar- » rête et se retire, celui-là n'est pas criminel...! » .

Citoyens ! Vous éprouvez de la surprise,.. vous ne soupçonnez pas peut être où je veux arriver,... quel est le rapport de cette doctrine professée par le citoyen Viellart, avec les circonstances du procès de floréal. Eh bien ! apprenez que les plus inculpés d'entre tous les prévenus qui sont devant vous, se trouvent précisément dans la situation de l'hypothèse de l'accusateur national. C'est un mystère important que j'ai voulu garder ainsi, que j'ai cru devoir réserver jusqu'à ce moment. Il est temps d'en faire la révélation, de mettre à l'aise vos âmes et de ne plus vous laisser voir ici que des citoyens pleinement justifiés sous quelques rapports qu'on veuille les envisager.

Je réclame de vous et de tous ceux qui m'écoutent une nouvelle attention.

Je dois donc vous dire, citoyens Jurés, que j'aperçus, moi, qu'au milieu de tous les mouvements, de ces oscillations, de ces actes et de ces démarches réellement assez équivoques dans lesquelles on engageait la *Société des Démocrates*; à laquelle je m'étais uni comme écrivain publiciste, je vis que tous ces hommes et moi nous nous embarrassions insensiblement dans une sorte de labyrinthe, dans un défilé obscur, tortueux, qui, à la fin, ne mènerait à rien qu'à nous plonger tous dans un funeste état de compromise. Je voyais que cette réunion de Démocrates avait d'excellentes intentions, mais qu'en même temps qu'elle était sans force et sans moyen, il y avait quelque levier caché, quelqu'impur et secret ressort qui, profitant de ses vertus et les exaltant, voulait les faire servir à l'avantage de quelqu'autre parti que celui du Peuple. J'apercevais des excitations, des provocations, des inspirations de toute espèce, des propositions folles et inconsidérées, que la bonhomie et le zèle civique étaient souvent

disposés à accueillir avec trop peu de calcul et de réflexion. Je voyais bien quel était le but primitif de cette société. Contre-balancer le foyer royal de Clichy; éventer ses trames; faire contre lui des préparatifs de défense si, comme il en menaçait, il osait tenter de renverser absolument la République; profiter, s'il était possible, de l'occasion du choc qu'il livrerait pour procurer au Peuple la plénitude de sa liberté à une plus grande somme de bonheur. Je dirais : Voilà bien où l'on veut arriver. Mais j'apercevais la perfidie des insinuations qui avaient conduit à séparer du Gouvernement le Peuple et les patriotes, à opérer une scission bien marquée entre eux, à bien établir la haîne des républicains autant contre le Gouvernement que contre les Royalistes, et par représailles, la haine du Gouvernement autant contre les purs et zélés patriotes que contre les Royalistes. Je distinguais bien que c'était le Royalisme qui avait formé toutes ces combinaisons, et qui en avait dirigé l'exécution. Je démêlais également ses motifs et ses calculs. Je voyais qu'il avait ainsi compté : Si nous laissons unir le Gouvernement avec les Patriotes influents et la masse du Peuple, il ne formeront qu'un parti contre nous, ils seront invincibles; si nous établissons la division entre eux, il y aura trois partis, celui du Gouvernement, le nôtre et celui du Peuple. Le nôtre et celui du Peuple seront donc, chacun à part il est vrai, contre le Gouvernement; il n'y pourra pas tenir. Mais qu'arrivera-t-il alors ? Sera-ce le parti du Peuple ou le nôtre, c'est-à-dire, celui du Royalisme, qui demeurera victorieux ? Ce sera celui du Royalisme. Voici comment. Le Peuple est désarmé; il est sans moyens d'aucune espèce; s'il lui en reste encore que nous allons pousser contre lui les lui ôtera; tandis que ce même Gouvernement que nous endormirons, nous donnera lui-même ou nous laissera prendre quantité d'autres forces qui aideront à le renverser. Ainsi calculait à mon sens le Royalisme. Je pensai alors que les Démocrates devaient faire à leur profit un calcul subordonné à celui là. Je me dis : effectivement, s'il arri-

vait au premier moment que les Royalistes engageassent le combat, qu'arriverait-il, et que pourraient faire les Démocrates pour leur résister ? Le Peuple est mécontent du Gouvernement, il ne le soutiendrait pas dans cette lutte. Les Démocrates ardents se sont mis dans la tête de résister seuls, dans ce cas, contre le Royalisme, et dans une levée majestueuse qui aurait lieu alors, de déclarer peut-être au gouvernement sa volonté d'apporter une nouvelle amélioration dans ses loix. Mais réfléchissai-je, n'est-ce pas là une véritable chimère ? On a pris, par le moyen d'une correspondance, quelques renseignements, quelques note, sur les moyens du Peuple en cas pareil. Ne peut-on pas peser la juste valeur de tout cela ? Les renseignements qu'on a pris sont-ils de nature à garantir le moindre succès au Peuple ? La partie de ces renseignements qui présente le côté de la balance pour les forces des Royalistes ne prouve-t-il pas qu'il y aurait tout à croire que ces derniers sortiraient victorieux ? Où sont les ressources du Peuple ? où sont les armes disponibles ? On a seulement l'adresse des lieux où elles se trouvent resserrées, il faudrait commencer par les conquérir, et le Gouvernement ou les Royalistes les auraient probablement avant personne. Où sont, après tant de lassitudes et d'échecs révolutionnaires, où sont les hommes prêts à marcher ? En quel nombre se reconnaissent-ils ?... Non, le Peuple n'est point en état de soutenir un choc contre le Royalisme, si, comme tout donne lieu de le craindre, il en arrive un. Et si d'un autre côté le Gouvernement, ce cas arrivant, n'est point aidé du Peuple, si le Gouvernement reste seul contre les hordes royalistes, la République court de grands risques. Il faut s'arrêter à d'autres idées ; il faut, à tout prix, sauver le fondement de la République ... Telle fut, citoyens Jurés, ma conclusion. Alors je résolus pour mon compte, à travailler en sens diamétralement opposé au plan de détacher du Gouvernement les patriotes et le Peuple pour résister au Royalisme. Je me déterminai à conseiller à tous les Démocrates de renoncer au projet de se soutenir seuls contre

les sicaires du prétendant et de compter même sur l'espoir d'établir la liberté sur de meilleures bases après la victoire. Je représentai que tout cela n'était qu'une belle illusion, et j'en fis voir l'insolidité en pesant sans enthousiasme la force des moyens sur lesquels ils auraient pu compter. Je fis voir que cette force n'était que la faiblesse, qu'elle se réduisait presque à zéro. Je déclarai, que dans ces circonstances, il fallait renoncer à de beaux rêves, supporter le gouvernement tel qu'il était, le préférer encore à la royauté, se rallier à lui contre celle-ci pour sauver au moins le nom de République; attendre de cette alliance des améliorations pour le Peuple et les solliciter graduellement. Je vais vous faire connaître, citoyens Jurés, des actes qui prouvent l'adoption de ces diverses résolutions à l'époque précise du 21 floréal, et l'abandon de toutes idées contraires.

J'espère que si je satisfais à cet engagement, ce sera bien le cas de nous appliquer le bénéfice de la maxime du citoyen Viellart : « Il n'y a crime que lorsqu'on a consommé l'action, ou lorsque, dans l'exécution, on a été » arrêté par des circonstances étrangères à sa volonté propre.... Mais celui qui, de lui-même, sans interventions étrangères..... s'arrête et se retire, n'est pas » criminel. »

Voyons les actes de renonciation que j'ai annoncés :

Dans le cours de mon débat (séance du 2 germinal), le citoyen Président m'a parlé du n° 5 du journal intitulé : *l'Eclaireur du Peuple.* Il m'a demandé si j'en étais l'auteur, et j'ai répondu que oui. Le Président a semblé vouloir tirer des inductions désavantageuses de ce que ce n°, qui n'a jamais été imprimé, qui n'existe qu'en minute au procès, et laquelle minute est de ma main; le Président a paru, dis-je, vouloir tirer contre moi des inductions désavantageuses de ce que n°, écrit de ma main, composé par moi, commence par une lettre signée de moi, laquelle est suivie de mon propre éloge conçu en ces termes : « L'im- » portance de cette lettre, le caractère de l'homme qui

» l'écrit, la confiance qu'il a inspiré, nous présentent les » mesures de salut public le plus hardiment, le plus sagement conçus, les plus précieuses pour le moment. » *Dans le même temps*, continue le Président, *vous faisiez votre n° 42 du Tribun, dans lequel vous faisiez un grand éloge de l'Eclaireur, en sorte que l'on croyait que vous aviez deux suffrages, tandis que vous n'aviez réellement que le vôtre : or, je vous dis que quand on veut marcher à la vérité par les voies pûres, on ne se sert pas de celles-là.*

Je copie ici sur le Sténographe n° 53, page 355.

Rien peut-être ne pouvait avoir l'air plus vraisemblable que les observations du Président, et rien cependant n'était si peu fondé. Rien ne paraissait devoir tourner plus à ma confusion, et au fait rien ne peut davantage m'honorer. Il faut, pièce en main, expliquer ces énigmes.

Je supplie les citoyens Jurés de ne rien perdre des détails dans lesquels je suis obligé d'entrer. Ils sont infiniment précieux, puisqu'ils peuvent servir à leur donner la satisfaction de n'avoir ici à prononcer qu'une absolution générale.

A ces observations du Président que je viens de rapporter, j'ai répondu :

Vous êtes, citoyens, dans l'erreur. Ce n° 5 de l'*Eclaireur* n'a pas été écrit dans le même temps que le n° 42 du *Tribun du Peuple*. Le chiffre 5 sur le n° que vous me représentez est une erreur ; ce n°, auquel il n'y a pas de date, n'est pas le véritable n° 5 ; le n° 5 véritable a été imprimé et je n'en étais pas l'auteur, en sorte que je ne me donnais pas des éloges à moi même en faisant celui de ce n° dans le n° 42 du *Tribun*. Mais le n° que vous me représentez, qui porte aussi le chiffre 5 et qui plutôt doit être 9, car il a paru en tout 8 nos *de l'Eclaireur* ; ce n° mal à propos chiffré 5 n'existe que dans cette minute de ma main que vous me faites voir ; cette minute, sans date, a été composée positivement le jour de mon arrestation. J'y emploie à la vérité le stratagème d'y faire mon propre

éloge ; mais c'est un motif bien puissant et bien excusable qui m'y porte ; c'est pour un motif qui m'absoudra peut-être à vos yeux lorsque je pourrai entrer dans les détails nécessaires pour bien l'expliquer.

J'ai ajouté à la même réponse la déclaration qu'un fait qui, jusque là, n'était pas constant au procès, c'était que la feuille intitulée l'*Éclaireur du Peuple* était réellement sous la direction de l'Association de Démocrates à laquelle j'étais attaché ; et que je rédigeai deux ou trois numéros de cette feuille. Ce fait n'est pas indifférent aux choses plus importantes que j'ai à dire, et je dois préalablement le prouver. Il ne s'agit, pour se convaincre que j'exerçais quelqu'influence sur la feuille de l'*Éclaireur*, et que ce n'était pas toujours moi qui l'écrivais ; il ne s'agit que d'ouvrir le second volume à la page 83, on y verra la minute annoncée être de ma main, d'un prospectus de ce journal, prospectus qui exprime qu'il avait déjà paru, au moment que je le rédigeais, plusieurs numéros de l'*Éclaireur*, ce qui rend probable que jusque-là je n'en avais pas été le rédacteur.

Rapportons maintenant (cela est nécessaire) ce qui s'est passé de plus à l'occasion de cette pièce qui va devenir précieuse.

Dans la même séance du 2 germinal, j'ai dit au Président : « Vous n'avez lu qu'une petite partie de cette mi-
» nute du n° de l'*Éclaireur* et vous l'avez commenté de
» manière à faire naître des inductions défavorables contre
» moi..... Si vous aviez voulu le faire lire en entier......
» Comme cette pièce est portée à charge contre moi..... »

» Je n'en fais pas charge contre vous, a répliqué le Pré-
» sident.

» Et si je prétend, lui ai-je dit, en faire une pièce à
» décharge ?....

» Vous la lirez dans votre défense.... Je ne peux faire
» faire lecture des pieces inutiles. Si vous le croyez utile
» vous la lirez..... »

Oui, citoyens Jurés, je crois cette pièce utile à lire ici,

du moins en partie. Je la crois à décharge, non-seulement pour moi, mais pour toute l'affaire. Il ne faut donc rien négliger pour que vous en jugiez bien.

Je ne crois pas encore inutile de vous faire remarquer, d'abord, que cette pièce, que je crois à décharge, n'est que renseignée et non pas transcrite, comme tant d'autres, dans les volumes accusateurs. Elle ne vous avait donc pas été produite pour en pouvoir tirer avantage. Mais le tribunal, sur ma demande, m'en a cependant fait délivrer une expédition dont je vais me servir. Il me paraît encore essentiel que vous commenciez par observer que cette pièce fait bien authentiquement partie de celles du procès. Elle est aussi indiquée à la page 48 du 2e volume : « Les 37, 38, 39, 40, » 41 et 42e pièces sont la minute du no 5. de l'*Éclaireur* » *du Peuple, ou le Défenseur de 24 millions d'opprimés.* » (Ces pièces paraissent écrites de la main de Babeuf). »

Or, j'ai déjà fait entendre que cette minute d'un no de l'*Éclaireur* avait été composée par moi le 21 floréal ; qu'elle devait venir à décharge pour toute l'affaire ; qu'elle exprimait la renonciation à tout ce qui a pu être qualifié de conspiration.

Avant de fixer le fond, il faut bien s'attacher à la forme pour démontrer que ce no a dû être fait le 21 floréal.

J'ai dit que ce no prétendu 5 n'existait qu'en minute; que le chiffre 5 qu'il porte est une erreur ; que le véritable no 5 avait été imprimé ; que celui-là devait être le neuf.

Je prouverai tout cela.

D'abord, que le véritable no 5 a été imprimé.

J'ai vérifié ce fait au Greffe. J'ai trouvé le véritable no 5 imprimé. Il fait partie des papiers saisis chez la citoyenne Adelaïde Lambert, l'une des prévenues. Ce no 5 imprimé est du 17 germinal. Je vais le comparer avec le no 5 en minute et sans date que je soutiens ce que je montrerai clairement se rapporter au 21 floréal.

Le no 5 imprimé sous la date du 17 germinal, présente cet exorde :

« Le moment est arrivé où les amis de la liberté doivent

semblait-il pas, ajoutais-je, que j'eusse été prévenu de ce qui devait arriver deux heures après ? Ne semblait-il pas que j'étais prévenu de Grenelle, etc. ? .... Je continue : « Défiez vous de toutes les insidieuses suggestions ; défiez » vous de tous les trompeurs : vous en êtes entourés.... » Ne semble-t-il pas que je sentais Grisel, et cependant, ni moi ni ceux qui reçurent de lui, deux heures après, un billet si trompeur, si insidieux, si judaïque, ne sûmes pas nous en défier..... Poursuivons : « Vous êtes entourés » d'Ante-Christ et de faux prophètes, etc. Restez calmes » quant à présent.... Le moment de sauver la Patrie n'est » point encore arrivé. » Encore une fois, je pressentais les Cochon, les Grisel, les généraux Ganier, les capitaines Peche et peut être les Paris, etc. J'avais vu, j'avais reconnu, j'étais intimement certain que les Démocrates étaient engagés dans un affreux trébuchet ; que, comme je le disais en commençant ma lettre et le n°, *d'affreux piéges leur avaient été tendus*.

J'avais cru devoir prendre, comme la meilleure, cette forme de mettre une lettre dans l'*Eclaireur* et de la commenter ensuite. J'aurais bien dit les mêmes choses dans un numéro du *Tribun;* mais je jugeai que cela ne ferait pas autant d'effet. Je n'aurais pu y exprimer en mon nom à la suite : « L'importance de cette lettre, le caractère de » l'homme qui l'écrit, la confiance inattaquable qu'il a » inspirée, nous présente son avis comme le plus grand » trait de lumière, comme la mesure de salut, la plus » hardiment, la plus sagement conçue, et la plus pré» cieuse pour le moment de son application. » Assurément ce ne fut point comme on a voulu le faire entendre, pour le plaisir de faire mon propre éloge que j'employai ce stratagème. Il s'agissait de quelque chose de bien délicat. On entretenait, dans ces jours-là, le Peuple de Paris dans l'espoir d'un prochain événement qui mettrait un terme à l'extrême détresse qu'il éprouvait par l'énorme discrédit des assignats ; il était question de lui ôter cette idée et de prévenir des soulèvements qui eussent pu être extrême-

ment funestes; il devenait donc nécessaire de prendre de grandes précautions. Je savais que mon nom alors faisait une certaine impression parmi le Peuple ouvrier; qu'il inspirait un certain degré de confiance. Je pensai qu'il serait très propre à être employé pour opérer un effet aussi essentiel que celui là. Je crus que ce serait une manière de le faire valoir encore d'avantage pour le plus grand succès que j'attendais, en faisant le commentaire à la suite : « L'importance de cette lettre, le caractère de l'homme » qui l'écrit, la confiance qu'il a inspirée, etc...; qu'on » accuse encore les hommes énergiques, continuai-je, » d'être des brouillons, de manquer de mesure, de man» quer de prudence et de modération. » Certes, il n'est pas difficile d'apercevoir ici mon but. Je voulais faire dire : il faut donc bien se garder de remuer, puisqu'un homme comme Babeuf, qui n'est pas ordinairement pour les mesures de modération, nous le recommande et nous dit qu'il y aurait du danger à faire autrement.

Très assurément, citoyens Jurés, il est plus qu'évident que tout ceci ne peut que se rapporter aux circonstances des jours de floréal qui ont immédiatement précédé mon arrestation, et il est donc prouvé que, pour ma part, j'avais renoncé à tout ce qui aurait pu être qualifié de conspiration contre le Gouvernement. Et c'est dans le moment où l'on est venu m'arrêter que je finissais ce travail ! Il est donc vrai que le Gouvernement a saisi en moi un converti ? J'avoue qu'il est vrai que, dans le même numéro, j'insinuais encore que le calme que je demandais n'était que temporaire et de simple ajournement; mais qui ne se convaincra pas que c'était une manière de ménager les esprits, qui se trouvaient très-irrités alors; et ne conviendra pas qu'il aurait paru très-suspect, de la part d'écrivains tels que l'*Eclaireur* et *le Tribun* du Peuple, d'être changés tout à coup du blanc au noir, et d'excitateurs à l'énergie et au plus haut courage, d'être devenus tout à coup des apôtres de paix éternelle et d'imperturbables résignation ?

'Mais j'ai encore, citoyens Jurés, un autre acte à produire, qui est compris dans les volumes des pièces dites à conviction. Les accusateurs et le tribunal n'en ont encore point fait usage. Je prétends l'employer aussi à décharge et je crois qu'elle paraîtra devoir l'être encore plus que la précédente. Celle-ci est encore de ma main et sans date, mais je la rapporte d'après ma mémoire, à la veille de l'autre, au 20 floréal, et son contenu confirmera cette fixation d'époque. Elle est à la page 41 du second volume en ces termes :

« *Sur le bruit d'un nouveau 31 mai et d'un nouveau 13* » *vendémiaire.*

» L'arrêté de la fermeture des réunions patriotiques et » des repaires des chouans cause plus d'un genre de fer- » mentation. *Les honnêtes gens*, sur qui en effet la cor- » rection tombe d'une manière moins sanglante que sur » les partisans et les défenseurs de la classe opprimée, » dissimulent leur mécontentement, parce qu'il se trouve » tempéré par la satisfaction que l'on éprouve de voir châ- » tier ce que l'on appelle les Jacobins et leurs amis. Le » chouanisme dissimule, avons nous dit ; et fermant les » yeux sur le petit échec qu'il partage, il feint de ne voir » qu'une victoire à son profit dans l'anéantissement du » Panthéon. Serpent lâche et toujours souple, on le voit » se replier et tenter de vouloir faire déjà de ceci le pré- » texte d'une nouvelle réaction. Si quelque chose pouvait » surprendre dans l'impudeur de ses échos, l'on serait » étonné de voir dans le Journal des lois, n° 197, la propo- » sition pure et simple d'exempter de la réquisition la » jeunesse dorée, sur le fondement que *cette jeunesse qui* » *a sauvé la Convention en prairial*, pourrait *encore* » *s'opposer au nouveau 31 mai que projettent messieurs* » *les Jacobins*. Qui n'admirera pas ici le zèle de MM. de » prairial ? Mais qui ne sait que MM. de prairial sont » aussi MM. de vendémiaire ? Qui ne sait encore que de » leur côté les Jacobins accusent MM. les Royalistes de » préparer un nouveau vendémiaire ? Que faut-il croir

» de préférence? Est-ce au 13 vendémiaire, ou au 31 mai ?
» Il serait au moins bon de le savoir, pour qu'on se dis-
» pose à opposer le Peuple aux messieurs, comme en ven-
» démiaire, ou les messieurs aux Sans Culôttes comme au
» premier prairial. Il est trop certain que tous les partis
» paraissent agités, et que la position de chacun d'eux est
» si extrême, qu'il ne serait pas impossible que de chaque
» côté l'on désirât secrètement d'en venir aux mains. Le
» Peuple est si malheureux, que sans doute il ne rejette-
» rais pas l'occasion de se mesurer contre la caste pressu-
» rante et agiotante à laquelle il attribue tout ce qu'il
» souffre. L'ordre des riches sent à quel point il est détesté
» par la multitude dont il est l'oppresseur. Cette pensée
» l'entraîne à désirer une circonstance qui altère, com-
» prime et épouvante à jamais la Sans Culotterie, afin
» qu'en la jugulant, elle n'inquiète plus. On voudrait du
» même coup, s'il était possible, réédifier ce trône chéri à
» l'ombre duquel on espère que l'on parviendrait bien
» mieux à consolider le doux régime des maîtres et des
» serviteurs. Si le Gouvernement avait voulu marcher de
» concert avec les hommes du Peuple pour assurer à
» celui-ci ses droits, aucune agression de la part de la
» faction vendémiairiste, n'eut été à craindre pour lui ;
» mais si une telle agression avait lieu, pouvons nous taire
» que le souvenir tout récent de ce que le Peuple a cru
» être une dernière entreprise sur ses droits, ne put re-
» froidir beaucoup sa ferveur et exposer la Patrie à de
» plus grands dangers que ceux qu'elle a courus à la fin de
» la session de la Convention ? Dans le cas contraire et
» très invraisemblable du 31 mai nouveau dont il plait à
» la chouanerie seule de créer le projet, la situation du
» Gouvernement ne serait pas plus heureuse.... Oh ! il y
» a bien apparence qu'elle laisserait faire le 31 mai, et
» que, si elle s'en mêlait, ce serait pour le terminer en
» mouvement de vendémiaire, si elle entrevoyait la possi-
» bilité de l'amener à un dénouement plus heureux que la
» dernière fois.

« Dans l'un comme dans l'autre cas, il est donc prouvé
» que le moindre risque auquel s'exposerait le Gouver-
» nement, serait de rester isolé et absolument en proie au
» parti qui l'attaquerait? Il a donc infiniment mal fait;
» il s'est conduit très impolitiquement, en mécontentant
» les patriotes qui l'auraient soutenu contre le parti qui,
» au fond, le menace le plus réellement. Il y a vraiment
» à gémir sur le degré auquel il paraît s'être aliéné l'esprit
» des vrais républicains et sur la crainte des suites que
» son isolement d'eux doit produire. Il en résulte que le
» Directoire est réduit à ce propos: *Nous avons nos*
» *soldats*. Mais en sommes-nous déjà au point d'être régis
» par le Gouvernement militaire, et le Gouvernement mi-
» litaire pourra-t-il bien s'introduire facilement parmi
» nous? Les soldats sont aussi du Peuple, ils communi-
» quent avec lui, leurs intérêts sont les mêmes. Le Peuple
» transmettra tout ce qu'il sent, tout ce qu'il pense, aux
» militaires, et l'esprit du Peuple et celui de l'armée de-
» viendront le même. Il est déjà sensible qu'une lutte de
» captation s'établit à l'égard des soldats entre le Peuple
» et le Gouvernement. Quel malheur qu'on en soit là!
» Qu'est-ce aussi que cela nous présage? Pourquoi le
» Peuple cajole-t-il l'armée? Pourquoi l'armée est-elle
» caressée par le Gouvernement? Est-ce que le Gouver-
» nement et le Peuple veulent s'en servir l'un contre
» l'autre? Ces apparences ne sont que trop sensibles et la
» vérité ne nous permet pas de dire que le résultat de cette
» lutte paraisse pencher à l'avantage du Gouvernement.
» Les preuves de cela se manifestent par le singulier effet
» qu'a paru produire un écrit placardé dans Paris, sous ce
» titre: *Soldat, arrête et lis*. Vouloir taire que cet écrit
» émane des Panthéonistes expulsés, ce serait disputer
» contre l'évidence; mais c'est précisément parce que cela
» paraît très évident que c'est une circonstance qui n'est
» point à mépriser. L'avidité avec laquelle ont été saisis,
» et les expressions d'excessifs mécontentement de la me-
» sure du Directoire, et le parallèle des deux espèces d'in-

» térêt que prennent aux défenseurs de la patrie les pré-
» tendus Jacobins et les membres du Gouvernement;
» l'avidité, disons nous, avec laquelle ces objets ont été
» saisis, n'a nullement laissé à douter que l'opinion la plus
» avantageuse est en faveur de la religion de ceux qui ont
» fait l'écrit. Sur les deux natures d'intérêt dont nous
» avons parlé, on a surtout senti et marqué la différence
» de celui qui consiste dans la sollicitude pour l'exécution
» des lois solennelles qui garantissent les secours accordés
» à nos défenseurs et à leurs familles, d'avec la sollicitude
» qui se borne à quelques largesses pécuniaires et à des
» distributions d'eau-de-vie, de liqueurs, etc.; *il ne tien-*
» *drait peut-être encore qu'au Gouvernement de se*
» *réconcilier avec tous ceux par qui et pour qui il existe*,
» et d'arrêter le cours d'une suite de mécontentements
» dont il pourrait être aussi affligeant que peu facile de
» calculer les conséquences. »

A-t-il été difficile de saisir l'esprit général de cette pièce ? N'est-ce point une véritable réconciliation, une proposition sincère de rattachement des patriotes et du Peuple au Gouvernement, afin de réunir toutes les forces contre le Royalisme ? On dépose là d'une manière claire et précises tout ce qu'on n'a osé qu'éffleurer dans le numéro de l'*Eclaireur*. Ce numéro était la demi-pensée, l'acte précurseur, qui devait disposer les esprits à recevoir l'impression de l'autre écrit que je viens de lire, et dans lequel la pensée entière, l'offre positive, est nettement, formellement exprimée, d'un ralliement franc et loyal à l'autorité, à laquelle est confiée la conservation de la République. Que lui dit-on ici ? On expose que tous les partis s'observent et semblent attendre et désirer incessamment qu'on en vienne aux prises. On parle d'un nouveau 31 mai et d'un nouveau 13 vendémiaire c'est-à-dire d'un mouvement jacobin et d'un mouvement royaliste. Les Royalistes flagornent le Gouvernement, dit-on, depuis la fermeture des Société, patriotiques; ils feignent de lui en savoir gré pour prendre occasion de capter sa confiance et de l'endormir pour

l'étouffer. Ils lui rappellent les services de la jeunesse qui se vante d'avoir sauvé la Convention en prairial et font entendre qu'elle pourrait sauver encore le Gouvernement des suites du nouveau 31 mai qui, disent-ils, s'annonce. C'est à la faveur de cette cajolerie, de ce manège officieux que les Royalistes veulent parvenir à faire oublier qu'ils ont marché en armé contre l'autorité en vendémiaire, et qu'ils tendent à saisir une partie des postes et emplois qui pourront leur donner plus de facilité pour recommencer un vendémiaire nouveau. Que doit faire le Gouvernement, se demande-t-on dans la pièce, que doit il faire, partagé entre la double menace d'un autre vendémiaire et d'un autre 31 mai. Doit-il chercher à opposer les Messieurs au Peuple comme en prairial, ou le Peuple aux Messieurs comme en vendémiaire? Ce passage devient ensuite remarquable : « Que voudrait-on au fonds.....
» Réédifier ce trône chéri à l'ombre duquel on parviendrait
» bien mieux à consolider le règne des maîtres et des ser-
» viteurs. » On calcule ensuite ce qui arriverait relativement au Gouvernement dans le cas de réalisation d'un mouvement ou royaliste ou populaire. On considère que dans le cas d'une agression du Royalisme, le Peuple, mal récompensé de son courage en vendémiaire, ne s'empresserait peut-être plus autant qu'alors pour défendre l'autorité attaquée. On considère que dans le cas contraire, celui d'un soulèvement de la caste en haillons, les assaillants de vendémiaire ne voudraient probablement s'en mêler que pour tirer vengeance de ce jour et pour faire tourner, s'il leur était possible, l'événement à leur profit. Dans les deux suppositions, on voit le Gouvernement, au risque d'être abandonné, n'avoir pour sa ressource que les soldats, dont encore il serait possible que la faction royale parvint à s'emparer en engageant les chefs. Au milieu de ce conflit, la République est en péril. On en conclut qu'il n'y a d'autre remède que de rallier le Gouvernement au Peuple et le Peuple au Gouvernement. Aussi l'écrit se termine par cette phrase remarquable : « Il ne tiendrait

» encore qu'au Gouvernement de se *réconcilier* avec tous
» ceux par qui et pour qui il existe, et d'arrêter le cours
» d'une suite de mécontentemens dont il pourrait être
» aussi affligeant que facile de calculer les suites. Signé :
» *G. Babeuf.* »

Voilà donc, citoyens Jurés, ce que le prétendu chef de la conspiration de floréal écrivait la veille de son arrestation, et les circonstances sur lesquelles roule l'écrit ne permettent pas de l'appliquer à une autre époque. Voilà donc une renonciation bien formelle à tout projet contraire au Gouvernement de 1795 auquel on ne demande que de *gouverner populairement*. Voilà une réconciliation franchement proposée et authentiquement engagée. Voila une capitulation scellée et signée. Elle ne l'est que de vous, me dira-t-on. Elle l'est de tous, répliquerai-je. Ecrivant comme publiciste, sous le cachet et l'attache d'une Société qui s'était essentiellement appliquée à la direction de l'esprit public, il est évident que tout ce que je publiais devait avoir son approbation; donc, les écrits que je viens de produire en justification étaient sa pensée comme la mienne. Ensuite, ces écrits étaient destinés à être répandus parmi tous les Patriotes et le Peuple ; la faveur dont ils y jouissaient les rendait en quelques sorte la boussole commune. Donc la renonciation à toute pensée, à tout projet hostile contre le Gouvernement établi, renonciation contenue dans ceux de ces écrits que j'ai cités, peut très bien être considérée applicable non seulement à tous les accusés de floréal, mais encore à la masse des patriotes qui pouvaient suivre leur impulsion.

Alors, en supposant même des projets, aussi sérieux que ceux qu'on a voulu peindre dans l'accusation, il y aurait lieu de réclamer absolution générale, acquittement universel en vertu des principes et de la doctrine professés par les accusateurs nationaux.

Il n'y a crime que lorsqu'on a consommé l'action, ou lorsque dans l'exécution on a été arrêté par des « circons-
» tances étrangères à sa volonté propre. Ainsi celui qui

» méditant de m'assassiner, m'attend au coin d'un bois ;
» qui, me voyant arriver, me couche en joue, mais qui là,
» de lui même, sans interventions étrangères, mû par un
» retour à la vertu, ou du moins au repentir, s'arrête et
» se retire, celui-là n'est pas criminel.... ».

Citoyens Jurés. — Je crois avoir démontré qu'il n'a pas existé de véritable projet, de véritable pensée de conspiration, encore bien moins de possibilité et de moyens d'en exécuter une, et que si même il eût existé quelque chose qui ressemblât à un tel projet, il y aurait eu renonciation formelle avant l'exécution, ce qui, aux termes des principes, anéantirait le crime.

J'ai considéré cette démonstration comme un essai sur la défense générale de cette affaire. Il me reste la tache particulière de ma défense personnelle, où je dois prouver que je ne fus jamais conspirateur.

Je baserai cette tâche sur le fond de la partie du résumé des accusateurs nationaux qui se trouve traitée sous mon nom.

Comme une majeure partie des choses qui sont entrées dans ce chapitre particulier du travail du citoyen Bailly, se trouveront avoir déjà été traitées par moi dans la discussion générale de ce plaidoyer, je m'y référerai souvent, et j'en abrégerai d'autant cette partie personnelle.

J'ai avoué trois qualités remplies auprès de la *Société des Démocrates*, celles de publiciste, d'archiviste et de secrétaire. Je crois m'être déjà suffisamment justifié sur les deux premières qualités ; quant à la troisième, je ne l'ai remplie qu'en deux ou trois occasions ; j'ai écrit particulièrement sous la dictée un billet à Clercx et celui à Grisel du 21 floréal : j'ai rendu compte de tous deux dans mon tableau général et je n'y reviendrai pas.

Mais le citoyen Bailly, dans son résumé, a voulu toujours en revenir à me donner un tout autre titre que ceux

là. C'est celui de chef dont on s'efforce constamment de me vouloir décorer.

Le premier grief qui m'est fait dans le résumé, est encore d'avoir été proclamé *chef des Egaux*, par Ch. Germain, le 26 ventôse, époque à laquelle le résumé fait remonter la conspiration, qui ne datait d'abord que du 10 germinal, l'an 4e.., Que dis-je? On l'a bien fait dériver de prairial l'an 3 ! Que dis-je ? On l'a bien fait descendre de Robespierre !.... Mais je reviens au titre de *chef* dont un *égal* m'a décoré. Abstraction faite des considérations qui frappent tous les esprits sur la manière dont ces deux mots, *chef* et *égal* s'entrechoquent et se blessent, j'ai fait voir, dans la partie générale de cette défense, combien sont futiles les graves raisonnements par lesquels on voulut tirer sérieusement, de la phrase d'une lettre de Germain, l'induction de la proclamation du titre de chef. J'ai fait voir combien il était trop généreux de m'avoir perpétué dans ce titre de *chef* auquel son auteur n'attacha pas sans doute une acception qui répondît exactement au mot ; titre que d'ailleurs j'eusse trouvé par trop ridicule, que je n'aurais jamais accepté ; que j'ai dû être étonné de me voir donner, que je n'acceptai point, que je ne m'avisai point de ménager pour le temps de la prétendue conspiration dont il ne pouvait être nullement question à l'époque de la lettre qui le contient. Je suis bien aise, au reste, que ce mot de *chef* ne se trouve plus répété nulle part, et qu'ainsi la conservation qu'on m'en assure reste sans appui et purement gratuite. Je ne dois donc pas, ce me semble, m'étendre davantage pour repousser cette qualification.

On a cherché ensuite à combattre avec les armes de l'ironie et du sarcasme, la protestation que je fis toujours de n'avoir fait, dans la *Société* dite *des Démocrates*, que copier servilement des minutes. Cette arme du ridicule décèle toujours, à qui s'en sert, la preuve qu'il n'en a pas d'autre à sa disposition. Parce que le tribunal n'a pu démontrer de fait la fausseté de cette assertion, que je n'ai

fait réellement que copier des minutes, il a eu recours au persifflage pour en prouver l'invraisemblance!...

« Ce Démocrate si impérieux (a dit l'accusateur Bailly)
» n'a plus été, devant la Haute-Cour, qu'un frêle et mince
» individu, se ravalant au rôle obscur de servile copiste
» d'une petite coterie de philanthropes, méditant sur les
» moyens de conduire le Peuple *à la pure démocratie.*
» Mais qui pourrait être dupe de la métamorphose? Les
» détours et les vacillations du géant devenu pigmée n'ont
» ni détruit ni atténué les faits et les pièces qui lui ont
» été opposées dans l'acte d'accusation et dans les débats. »

On a voulu tirer un grand parti d'une remarque qu'on a prétendu avoir faite sur quelques-unes des copies de lettres tracées de ma main; on a cru pouvoir tirer aisément l'induction que c'étaient des minutes, parce que, a-t-on dit, plusieurs de ces pièces présentent des signes ou caractères qui semblent évidemment appartenir à la composition; tels que des ratures de plusieurs mots et leur remplacement par d'autres... Outre que l'on a remarqué, dans le débat, qu'on n'a pu justifier de cette particularité qu'à l'égard de quelques-unes des pièces que j'assure être des copies, j'ai là dessus une réponse que les citoyens Haut-Jurés, qui savent tous ce qu'est le travail de cabinet, sauront apprécier. L'homme occupé habituellement à la composition, trouve très fastidieuse la misérable mécanique de copier; il est en quelque sorte à la torture lors qu'il est forcé momentanément de s'y livrer; du moins c'est là la disposition que j'éprouve en pareil cas; l'esprit préoccupé, pensant à toute autre chose, je fais presque toujours plus de fautes lorsque je copie que lorsque je compose. La distraction, l'ennui, la précipitation, l'impatience, sont autant de causes par lesquelles il m'est rarement arrivé de pouvoir transcrire sans rature même des passages de livres ou autres choses semblables... Ensuite, il est une autre raison pour laquelle on a aperçu, dans les copies de ma main, des ratures et des changements qui ne prouvent point du tout que ces copies soient des minutes;

c'est, ainsi que je l'ai observé dans le débat, que parmi les citoyens qui s'occupaient de la correspondance de la *Société des Démocrates*, plusieurs n'étaient pas très au fait de la rédaction, ou du moins je le jugeai quelques fois ainsi. Je me permis alors d'abréger dans des copies qui ne devaient plus me servir que de notes et de mémorial, certaines périphrases, des longueurs qui (surtout pour moi) me semblaient inutiles. Alors ces corrections m'engageaient à faire des ratures, puisque j'étais alors reporté en quelque sorte dans la situation de composer... On a ensuite prétendu argumenter très avantageusement contre moi de ce que paraissent en tête de quelques pièces, ces mots : *tant de copies* ; on a *présumé* que c'était l'indication, à l'expéditionnaire, du nombre d'expéditions à faire ; qu'une telle indication ne devait se mettre que sur des minutes et que par conséquent les pièces en question étaient des minutes. — Et non cependant : ce sont là vos probabilités, à vous, citoyens accusateurs, mais voici mes motifs, à moi. Ce put être quelque fois machinalement, mais je suis certain que ce ne le fut pas toujours, que je transcrivis en tête de mes copies, la note, que j'avais vue sur la minute, indicative du nombre d'expéditions à faire. J'avais une raison particulière et la voici : L'intérêt que j'attachais à la connaissance des progrès de l'esprit public, devait me rendre attentif à fixer dans combien et dans quels points de la correspondance cet esprit paraîtrait le plus prospérer. Et notamment que tel nombre de copies de telle recommandation, telle demande avait été faite ; cela me disait auxquels et à combien de correspondants ces demandes, ces recommandations ou instructions avaient été envoyées, et cela me mettait à portée de comparer sur quels points, en combien de points, les choses proposées ou demandées avaient reçu ou produit de l'effet. Les explications des accusateurs nationaux ne sont pas exclusives, et nous devons savoir mieux qu'eux rendre compte des raisons qui nous ont dirigées dans tout ce que nous avons fait.

Il est encore une preuve qui corrobore ce que je viens

de dire, que les notes *une, deux, quinze copies,* ne sont point l'indication probable du caractère de minute pour les pièces de ma main auxquelles on attribue cette qualité. Cette preuve, je la puise dans le débat de Pillé, séance du 13 germinal. Le Président y fait à cet accusé la demande : Si les paquets qu'il a dit lui avoir été successivement apportés, et que Félix Le Pelletier l'avait autorisé d'ouvrir, contenaient autre chose que les minutes qu'il a copiées... Pillé répond : qu'outre les minutes, il y avait ordinairement un petit billet par lequel on lui disait de faire *tant de copies.* Le *Sténographe* fait foi de cette particularité. On voit donc que l'indication, pour l'expéditionnaire, du nombre des copies, était déterminé par un moyen indépendant des notes qu'on a remarquées sur ce qu'on appelle mes minutes. Ainsi ces notes doivent avoir un autre objet. C'est celui que j'ai dit, de servir à me rémémorer sur combien de points telle lettre de l'Association avait dû être envoyée, afin de pouvoir remarquer ensuite sur lesquels de ces points elle annoncerait de meilleurs résultats.

Une autre partie de la déclaration de Pillé me serait moins favorable. Il a dit qu'il avait fait la plupart de ses expéditions sur des minutes de moi ; et d'abord un grand nombre sous les yeux et sous la direction de Félix Le Pelletier. Mais j'ai déjà observé et les citoyens Jurés savent pour avoir vu et entendu, que Pillé ne fait et ne dit rien qui ne lui soit inspiré par quelques démons ? Il a été longtemps très en peine de savoir si les démons de Crespin et de Nayez étaient plus forts que celui de Philips. Peut-être ne pourrais-je pas dire, moi, précisément quel est le démon qui prépondère sur la malheureuse cervelle de Pillé, depuis le moment de la commune arrestation ; mais, au moins, ce que j'aperçois bien nettement, c'est que ce démon-là est particulièrement l'ennemi de Félix Le Pelletier et le mien. C'est contre nous deux qu'il n'a pas cessé de s'acharner... Citoyens Jurés ! Quand vous avez vu toutes les sourdes et monstrueuses intrigues qui

ont été pratiquées depuis l'origine de ce procès !... Quand vous avez vu des hommes doués d'un fond de dévouement et de vertu, venir ici braver les anathèmes et courir après leur malheur à peu près certain, pour rendre hommage à la vérité, à la justice et à d'autres hommes qui lui consacrent perpétuellement un culte pur, confesser cependant qu'ils ont été accessibles à la séduction par l'appât de leur liberté personnelle ; quand vous avez entendu ici Meunier et Barbier vous dire qu'un Gérard et d'autres impurs s'étaient indignement prostitués pour les faire servir d'instruments à notre perte, doit-il vous être difficile de comprendre quels ressorts ont pu être employés auprès d'un malheureux individu, dont le cerveau est aussi frèle que celui de Pillé !... Pillé que, le 21 floréal, j'ai vu pleurer chez le ministre de la police de ce que ce dernier paraissait ne point vouloir le renvoyer en liberté avant le soir, parce que, disait-il, il était exposé de s'en retourner tard, et sa mère serait très inquiète... Doit-il vous être difficile de comprendre à la faveur de quelles amorces il donna de si grands et nouveaux développements à cette déclaration devant le zélé Gérard, directeur du Jury !... Doit-il vous être difficile de comprendre le motif de l'extrême indulgence avec laquelle on nous engagea de le considérer !... Et moi aussi je vous inviterais, si vous aviez besoin de l'être, de le regarder et de le traiter comme un pauvre d'esprit, mais je vous exhorterais en même temps de ne point donner à ses déclarations plus de poids et de considération qu'elles ne méritent.

Faites attention qu'il vous a dit avoir travaillé sous les yeux de Félix Le Pelletier dès avant le 10 germinal jusques vers le 10 floréal, puisqu'il n'est venu près de moi, dit-il, que dix à douze jours avant le 21 floréal. Il travailla donc, à ce qu'il dit, environ un mois sous les yeux et sous la direction de Félix Le Pelletier, et d'un autre côté il vous a déclaré que Félix Le Pelletier demeurait constamment à Versailles et n'avait point de domicile à Paris,

qu'il ne faisait qu'y venir quelques fois et dînait chez sa nièce, la fille de Michel Le Pelletier. C'est là, à ce que Pillé a bien voulu dire, c'est dans la maison du premier martyr de la République que s'est manipulé, tramé, pendant un mois, la grande conspiration contre la République! Mais comment concevra-t-on encore que Félix Le Pelletier eut eu, dans la maison de sa nièce, chez laquelle il ne venait que quelques fois dîner, l'empire nécessaire pour y placer un bureau, un secrétariat de conspiration?.... Ou, soupçonnera-t-on que la fille de Michel eut été aussi et la première dans le complot? Cela pourrait convenir à ceux qui veulent proscrire jusqu'à la race de tout ce qui se montra grand dans notre Révolution. Mais encore, comment est-il vraisemblable que le secrétariat de la conspiration ait pu être établi chez la fille de Michel Le Pelletier pendant tout le temps que les manœuvres ont duré, à l'exception de dix à douze jours, et que le bureau des faiseurs n'y ait pas été de même? Pourquoi fallait-il que Duthil ou Didier portât les minutes cachetées?.... On conviendra peut-être de l'évidence d'une certaine masse d'absurdités dans le conte de l'établissement du siège du secrétariat des conjurateurs chez la nièce de Félix Le Pelletier, et de la direction de ce secrétariat par Félix, qui habitait constamment Versailles et ne venait que quelquefois dîner chez sa nièce à Paris?

Quoiqu'il en soit, il est à remarquer, pour moi en particulier, que la faible tête de Pillé et la facilité de l'induire à toutes les illusions que veulent ceux qui en peuvent disposer, ne doit pas présenter comme article de foi sa déclaration, *qu'il croit* que la plupart des minutes sur lesquelles il copia chez la nièce de Félix étaient de mon écriture. Veuillez bien vous rappeler de son débat, citoyens Jurés. Je viens de le revoir dans le *Sténographe.* Nulle part, il n'affirme. Partout, il dit : *Je crois.* Il dit *qu'il croit que* BEAUCOUP *des minutes qu'il transcrivit* chez la nièce de Le Pelletier, avant les 10 et 12 jours auxquels

il vint à me connaître, *étaient de ma main* (1), *excepté l'acte de création du Directoire insurrecteur* (idem), excepté encore *deux pièces de la main de Buonaroti qu'il dit d'abord* CROIRE *avoir copié chez la nièce et ensuite croire que ce fut* près de *moi* (idem, page 176), *excepté de plus l'acte* INSURRECTEUR *dont il n'a copié que trois pages sur un exemplaire imprimé et sans avoir jamais vu la minute* (page 189, nº 74). *Ensuite il ne fait encore que* CROIRE *que la minute de l'adresse* du Peuple à la Légion de police *soit de moi* (idem, page 187). Enfin, sur toutes ces minutes par lui transcrites chez la nièce de Félix Le Pelletier, *dont il croit que* BEAUCOUP *étaient de ma main*, il dit qu'il *ne le croit* que par réminiscence, autant comme on peut juger par ressouvenir, parce qu'il rendait les minutes aussitôt qu'il avait fait sa copie et qu'il ne revoyait plus ces minutes; *qu'il ne savait pas d'ailleurs alors de qui étaient ces minutes; qu'il ne connaissait pas Babeuf, ni son écriture ; qu'il n'en jugea que par comparaison, faite dans sa mémoire, lorsqu'il me connut et qu'il connut mon écriture, dans les dix jours qui ont précédé son arrestation ;* QU'IL N'EST PAS EXPERT EN ÉCRITURES CEPENDANT... Toutes ces choses sont textuellement consignées à la page 176, nº 73 du *Sténographe*.

Il en résulte donc que rien ne serait si peu assuré, lors même que l'organisation du cerveau de Pillé donnerait plus de poids à son témoignage, lors même qu'on n'argumenterait que d'après ces incertitudes, rien ne serait si peu sûr que les pièces copiées par lui, avant les 10 jours qui ont précédé le 21 floréal, eussent été écrites de ma main.

Il résulterait donc de là une forte présomption de la vérité que celles de ces pièces qu'on a paru croire être des minutes de moi, ne sont que des copies, ou notes par extrait, faites dans les vues que j'ai expliquées.

---

(1) Voyez nº 77, page 176 du *Sténographe*.

Ce qui vient encore en preuve de cela, c'est qu'il est *beaucoup* de pièces essentielles de la correspondance, dont il ne se trouve pas de ces prétendues minutes faites par moi. C'est parce que je n'ai pas eu le temps de les transcrire; et l'on verra, par l'indication que je vais donner de ces pièces, que la raison pourquoi je ne les transcrivis pas aussitôt que d'autres, c'est que la plupart sont les plus longues de la correspondance.

Les pièces dont il n'existe pas, de ma main, de ces copies qu'on a prétendu être des minutes, sont celles-ci :

1er volume page 205, 95e pièce, 7e liasse, circulaire du 17 germinal, qui paraît être une addition d'instruction aux correspondants.

Même vol., page 201, 92e pièce, 7e liasse, circulaire du 26 germinal, par laquelle on prémunit les correspondants contre le soupçon de l'existence d'un Comité secret d'ex-Conventionnels.

Même vol., page 199, 90e pièce, 7e liasse, circulaire du 27 germinal, par laquelle on demande des renseignements sur le nombre des contre-révolutionnaires et des patriotes, etc.

Même vol., page 198, 88e pièce, 7e liasse, circulaire du 29 germinal, par laquelle on demande des renseignements sur les lieux où sont cachées des armes, etc.

Même vol., page 187, 67e pièce, 7e liasse, circulaire du 29 germinal, sur l'esprit public et des moyens d'activer ses progrès.

Même vol., page 194, 84e pièce, 7e liasse, circulaire du 6 floréal sur le même sujet.

Même vol., page 191, 82e pièce, 7e liasse, circulaire du 7 floréal, pour empêcher l'arrestation projetée des ex-Conventionnels et autres citoyens, etc.

Même vol., page 186, 66e pièce, 7e liasse, circulaire du 8 floréal, commençant par les mots : *Hâtons-nous*.

Même vol., page 190, 78e pièce, 7e liasse, circulaire du 9 floréal, commençant par les mots : *Le moment est venu de terrasser la Tyrannie.*

Même vol., page 34, 15ᵉ pièce, 2ᵉ liasse : *Adresse à la Légion de Police*, 9 floréal.

Même vol., page 183, 63ᵉ pièce, 7ᵉ liasse, circulaire du 17 floréal, sur les moyens de faire fraterniser, d'opérer la réconciliation de différents corps de défenseurs de la Patrie qu'on était parvenu à diviser.

Même vol., page 80, 11ᵉ pièce, 7ᵉ liasse, circulaire du 18 floréal, sur la prétendue réunion aux Démocrates d'un Comité d'ex-Conventionnels.

Citoyens Jurés! Voilà qui mérite sans doute votre très sérieuse attention ! Où pourrait-on, dans la correspondance, chercher quelque chose capable de fournir le plus matière à inculpation. Certes, ce serait dans les pièces sur lesquelles je viens de vous reporter. Ce sont elles qui composent essentiellement la correspondance centrale. Elles présentent toutes les grandes circulaires qui ont servi à activer ce qu'on a appelé les grandes mesures. Eh bien! pour tout celà il n'existe aucunes copies de ma main auxquelles on puisse donner le nom de minutes. Toutes ces pièces importantes n'existent qu'en expéditions de la main de Pillé. Pourquoi donc cela? Pourquoi n'en existe-t-il pas, comme pour plusieurs autres sur des objets de détails aux correspondants, de transcriptions de l'espèce de celles que ceux qui m'accusent appellent minutes ? Je l'ai déjà dit; c'est que les pièces sont très longues et que j'avais commencé par copier ou extraire celles qui l'étaient moins; que je me proposais de transcrire ou analyser aussi celles-là ensuite, mais que je n'en eus pas le temps. Je suis donc au moins déchargé de l'inculpation d'être auteur de ces pièces, et (je le pense) cette décharge n'est pas d'un faible poids.

Pourquoi ne voit-on pas la trace d'aucune minute de cette partie essentielle de la correspondance? Le voici : On avait lieu de craindre, ce qui est arrivé, que quelles que soient les intentions des auteurs de ces pièces, la manière libre et les choses fortes y présentées, ne compromissent singulièrement ceux qui pourraient être

reconnus les avoir faites. L'intérêt commande naturellement les précautions; mais, en outre, on avait remarqué l'avis donné par le correspondant du 4e arrondissement, à la page 123 du 2e volume, de brûler les minutes de lettres. On avait commencé par adopter cette mesure à l'égard des minutes rédigées par les membres de l'association. . . . . .

Revenant à ce que j'ai démontré, qu'il y avait infiniment peu de probabilité, d'après les simples présomptions et les incertains ressouvenirs de Pillé, que j'eusse écrit une partie des minutes qu'il déclare avoir copiées avant les dix jours qui précédèrent la commune arrestation; rappelant ensuite que sur la partie essentielle de la correspondance, la partie des circulaires sur les principales demandes ou mesures, il n'existe pas même de ces copies brouillonnées de ma main, qu'on a qualifiées de minutes, je dis que j'ai démoli la plus considérable partie du systême d'accusation personnelle du citoyen Bailly dans son résumé, où il prétend que loin de n'avoir été, comme je l'avais énoncé, que le publiciste, l'archiviste et quelques fois le secrétaire de la *Société des Democrates*, j'avais été incontestablement le chef, le directeur du fonds des opérations, le concepteur et le rédacteur de toute la correspondance. Que de déductions n'y a-t-il point à faire maintenant! *L'acte* dit *de création*, de prétendue fondation d'un Directoire n'est point de moi. Pillé, donc le premier qui s'en empare, monte l'imagination à son gré, n'a cependant qu'une idée confuse, une idée établie sur des comparaisons par simples ressouvenirs, qu'il ait copié sur des minutes de mon écriture, avant les dix jours qui ont précédé son arrestation. La plus importante partie de la correspondance n'offre aucune trace qui prouve que je m'en sois mêlé. *L'acte insurrecteur*, dont on a trouvé un exemplaire imprimé dans le carton des pièces, n'est pas de moi non plus... Car Pillé a dit qu'il n'en avait point vu de minute de moi ni d'aucun autre; qu'il n'avait fait qu'en copier trois pages sur un exemplaire imprimé.

Cependant l'accusateur national Bailly met, dans son résumé, toute la correspondance centrale sur le compte de Babeuf. Même cette partie essentielle, dont j'ai montré qu'il n'existe d'autre copie ni minute que celle de Pillé, il me la donne aussi. Il dit, en rendant compte de toutes ces grandes circulaires dont il n'y a pas un mot de moi : Babeuf, au nom du *Directoire de Salut public* écrit telle chose. *Tel jour,* Babeuf mande ceci; tel autre jour, il ordonne, il prescrit cela.

Et pour prouver que celles des pièces dont il a trouvé des notes ou copies, sont véritablement des minutes de moi, il se sert d'un expédient admirable. Babeuf, dit-il, parle à la première personne du pluriel; il dit : *nous, nôtre,* ce qui prouve incontestablement qu'il faisait partie de l'association au nom de laquelle il écrivait. On sent toute la force de ce raisonnement; comme si chacun ne savait pas, comme si le plus jeune écolier ne comprenait pas que lorsqu'il ne s'agit que de transcrire, on ne fait pas autre chose que transcrire; on met *nous* où on le trouve, parce qu'on écrit pour ceux qui sont *nous,* ou plusieurs, et qu'on n'écrit pas pour soi qui n'est *qu'un*.... Quand on m'a vu obligé de relever une pareille argumentation, ne peut-on pas me croire dispensé légitimement d'en combattre beaucoup d'autres ?

Je me défendrai maintenant du titre d'archiviste de la société, car c'est le troisième des griefs que m'impute le résumé du citoyen Bailly : « C'est lui, dit-il, qui a étiqueté dix-neuf des vingt-deux liasses de pièces de conviction qui ont été saisies dans le local qu'il occupait lors de son arrestation; c'est lui qui a daté près de moitié de ces pièces, qui les a mises en ordre et classées pour le plus grand avantage de l'association. Il en a fait l'aveu formel. »

Oui, j'ai fait cet aveu. Pourquoi ne trouve-t-on pas ici que ce soit encore m'être ravalé à un rôle trop chétif que celui d'archiviste? Cependant on voit que j'ai étiqueté dix-neuf liasses, et daté plus de la moitié de toutes les

pièces..... Pourquoi celà, m'a demandé le président, lors du débat, s'il est vrai que vous n'ayez eu besoin que de tirer des copies pour votre instruction particulière ? — Que répondre ? Sinon que c'était justement par la raison que j'avais besoin de consulter toutes ces pièces pour mon instruction particulière. Si la *Société* dite *des Démocrates* avait voulu me mettre à portée de la connaissance de tous ses travaux, n'était-il pas naturel, que, pour prendre cette connaissance, je sentisse la nécessité de mettre un certain ordre dans les pièces ? Quel est l'homme qui a des papiers à sa disposition qui ne les range pas d'une manière quelconque, pour pouvoir s'y reconnaître? Et dans ce moment, je suis encore archiviste; ma défense est en quatre parties, j'ai rangé chacune d'elles dans une chemise particulière portant une étiquette : Suis-je, encore criminel pour cela ?

Il faut bien que je me charge de rétablir la vérité partout où je vois qu'on l'altère contre moi. De ce que j'ai dit que tout ce qu'on a voulu prendre pour des minutes composées par moi, n'étaient, relativement à moi, que des copies faites sur d'autres minutes, il ne s'en suit pas que je me sois *ravalé au rôle obscur de servile copiste.* Si cependant on n'avait point de preuves contraires, de simples probabilités, fondées sur l'honneur qu'on veut bien m'accorder de me croire fait pour un autre rôle, ne suffiraient point dès que je ne me trouverais pas moi même humilié de celui-là. Mais il faut rappeler ici, d'après tous mes récits offerts jusqu'à ce moment, quel fut précisément le rôle que je remplissais près la *Société des Démocrates.*

J'étais chargé de diriger l'opinion publique dans le sens des purs principes de la Démocratie, auxquels j'avais déjà voué un culte particulier dans mes précédents numéros du *Tribun*. Une convention essentielle fut celle-ci : que je serais mis à portée de la connaissance de tous les travaux de cette Société, des ouvrages particuliers dont elle s'occuperait elle-même pour l'instruction du Peuple et la pro-

pagation des lumières, des notes et des renseignements qu'elle recueillerait sur les progrès de l'esprit public, afin de coordonner, de conformer à tout cela mes harangues tribuniciennes; afin de ne présenter, dans tout ce qui paraitrait pour remoraliser le Peuple, pour le retremper au patriotisme trop atténué par l'effet des réactions, que des leçons frappées au même coin, montées au même degré et sur le même ton d'énergie. Cela déterminé, lorsque vint la correspondance que la Société établit dans Paris, je sentis l'utilité de conserver pour moi, sous le rapport du besoin que j'avais d'être constamment instruit de la progression et du décroissement de l'esprit public, de la hauteur et de la mesure du thermomètre de chaque jour, copies de la plupart des lettres que la Société adressait à ses correspondants, afin de pouvoir, en rapprochant les demandes et les réponses, me former des idées certaines sur cet objet. Le travail du relevé de ces notes n'était point du tout celui d'un *servile copiste*. Tout homme qui entreprend une besogne, n'importe en quel genre, commence par rassembler des matériaux; dira-t-on pour cela qu'il n'est qu'un manœuvre ou un *Pygmée?* Tout littérateur, tout publiciste principalement, a besoin de recueillir des notes qui sont les matériaux de l'édifice quelconque qu'il a résolu d'élever : il est d'abord manœuvre, de toute nécessité, si c'est pourtant l'être que de rechercher avec discernement les matières utiles pour constituer le sujet qu'il a conçu. Ce n'est qu'ensuite qu'il devient architecte. Voilà ma position en transcrivant un certain nombre des minutes de la Société Démocratique.

Ce n'est point avoir dit que j'en étais le copiste que de m'en être déclaré l'écrivain publiciste. Ce dernier titre ne me ravalait pas. C'est donc vouloir sophistiquer bien méchamment que de feindre d'oublier ce titre important et élevé de publiciste pour dire que je prétends ici m'être abaissé au role obscur de petit copiste. Si je me fusses dit simple copiste, j'aurais prétendu avoir fait des expéditions ordinaires et journalières, pour être envoyées aux corres-

pondants de la Société ; je vous aurais dit : Voilà quelle était mon occupation habituelle. Je n'ai jamais avancé cela. Je vous ai dit : J'étais entièrement occupé du travail de l'esprit public, et tout le monde conçoit que ce n'était point un mince objet. Il ne devait me laisser ni le temps d'être copiste ou expéditionnaire habituel, ni d'être le compositeur d'une vaste correspondance. Pour s'en faire une plus juste idée, il faut d'ailleurs savoir quels étaient le genre et l'étendue de mon travail comme publiciste. Il faut savoir quel était le volume de mes numéros. Ils étaient habituellement de 50 à 60 pages grand in-8°, petit caractère ; j'en tiens à la main un qui a 55 pages. Je donnais un numéro à peu près toutes les décades, et je n'ai pas le travail très-facile. Il faut savoir ensuite quel genre de choses je traitais. Ce n'était point un journal de nouvelles que le mien. Il n'y entrait aucun remplissage. Il n'y entrait aucuns procès-verbaux des séances du corps législatif. Il était tout constitué en discours raisonnés et suivis, sur la morale, le droit naturel, la théorie des institutions sociales, les principes primitifs de la législation. La doctrine des philosophes et des législateurs anciens et nouveaux servait de base et de texte à ces amples dissertations. Les Rousseau et les Confucius, les Michel Le Pelletier et les Lycurgues, les Diderot et les Platons, les Mably et les Valerius Publicola y étaient sans cesse analysés, expliqués, commentés. Des plans, des vues sur les lois de la justice éternelle, des remarques politiques et critiques sur la marche et les actes du Gouvernement existant, et sur les événements successifs, telles étaient les matières qui remplissaient ma feuille. On conçoit qu'il faut un peu de soin et de réflexions pour traiter de tels sujets ; on n'écrit pas sur toutes ces matières comme on fait des lettres pour la petite poste ; 60 grandes pages par décade d'un tel travail offrent une certaine occupation et l'on n'a pas besoin d'être distrait par l'obligation de remplir la tache machinale d'un copiste expéditionnaire ; on pourrait encore moins subvenir en même temps à la composition d'une

grande et vaste correspondance. Il est donc plus que vraisemblable qu'ayant toujours fait mon journal, je n'ai pu être en même temps ni le copiste ni le directeur de la correspondance de la Société. Je n'ai pu être que ce que j'ai dit : copiste seulement pour moi; copiste pour tirer note de tout ce que, dans cette correspondance, je jugeais propre à me conserver le mémorial et la trace de la suite de souvenirs qui m'étaient nécessaires, pour assortir les vues de mon journal aux renseignements d'esprit public recueillis par les sociétaires.

Citoyens Jurés, je ne vous ferai point ici une récapitulation très détaillée des diverses preuves de ma défense ; mais je dois pourtant vous en donner une analyse quelconque, et rapprocher les principaux faits dont les développements indispensables de la discussion peuvent vous avoir fait perdre l'enchaînement et l'ensemble. Je vous ai d'abord montré quel je fus...... Je vous ai fait ma profession de foi politique. Je vous ai dit quels principes, quels dogmes j'avais aimés, de quels maîtres j'avais reçu des leçons. Je vous ai tout de suite porté à l'époque de vendémiaire, où j'ai établi ce que bien d'autres observateurs ont vu comme moi, que le feu de la liberté était éteint; que le Peuple, surtout à Paris, fatigué de révolutions, reconnaissant que la nôtre ne lui avait encore produit qu'un accroissement de malheur, égaré d'ailleurs par la tourbe des immoraux, par tous les infâmes corrupteurs de l'opinion, qui étaient alors seuls en possession de la diriger; que le Peuple, dis-je, influencé par toutes ces causes, était absolument royaliste; je vous ai dit que je crus devoir essayer de contribuer à le sortir de cet état de mal moral qui menaçait de sa ruine prochaine la République ; que, pour l'y rattacher, je crus devoir lui dire que la vraie République était autre que celle qui avait constamment aggravé le mal-aise de sa situation ; que je lui parlais de grands principes, d'idées de bonheur, nouvelles pour lui, mais qui avaient déjà été proclamées depuis longtemps par les sages et les philosophes; que je professai publique-

ment cette doctrine que, je l'avoue encore, j'aurais bien désiré qu'elle pût être admise, parceque je suis convaincu qu'elle ferait le bonheur général, mais doctrine que je reconnais bien, et plus aujourd'hui que jamais (par résultat des lumières que la réflexion fait acquérir et que le commerce des hommes qui ont de la sagesse et de l'expérience développe encore), doctrine, dis-je, que je reconnais bien être inintroduisible au milieu de tant de cris, de passions et de préjugés, qui forment, autour des vieilles institutions, une barrière qui ne sera jamais franchie, et qui assure, à tous leurs partisans, une paix aussi inaltérable que celle qui n'a jamais pu être troublée par les principes ci-devant proclamés, avec tant de liberté cependant, par les autres niveleurs, Mably, Diderot, Rousseau, Helvétius, etc.

Vous avez vu néanmoins que le Gouvernement de la République, moins confiant, plus ombrageux que celui des Rois, vit en moi, très faible disciple de ces grands hommes, un sectaire redoutable, et qu'il me persécuta comme tel bien avant l'époque de floréal.

Cette époque arrive ; une conspiration est dénoncée et j'en suis déclaré le chef. Vous m'avez vu aisément me dépouiller de ce titre de chef. Deux autres colonnes de l'échafaudage de la prétendue conspiration, tombent et s'écroulent de même, savoir un Dictatoriat et un Tribunitiat; la prétendue organisation d'un directoire insurrecteur paraît ; on a, dit-on, formé le plan de renverser le Gouvernement, mais bientôt on développe que ce n'est qu'un projet qui n'a reçu aucune exécution. De prétendus agens de cette prétendue organisation, accusés sur de simples présomptions, y sont reconnus étrangers ; un simple établissement de correspondance patriotique prend la place de ce prétendu Directoire et s'occupe essentiellement, sous le nom de *Société des Démocrates*, de la régénérarion de l'esprit public, dans le sens de la démocratie, et elle dirige sa très attentive surveillance sur les trames perfides d'une faction puissante qui emploie tous ses moyens pour renverser la République et nous rendre un maître ; un

perfide personnage, lancé par des républicides, aidé d'un cortège de sous-traîtres, vient à la traverse, et par mille artifices odieux, réussit à mettre dans les mains d'hommes qui n'ont jamais soupiré que pour leur pays, de quoi pouvoir les accuser du crime de lèze-patrie, et d'appeler par contre-coup la proscription de tous les amis de la liberté ; c'est au bout d'une année de cachots que les accusés sont admis à prouver qu'ils sont victimes d'horribles machinations, qu'ils n'ont dirigé d'efforts que contre les ennemis de cette patrie qu'ils idolâtrent et qu'ils ont même *renoncé*, par pièces, incontestablement probantes, à tout ce qui ne tendrait point exclusivement à neutraliser les odieux desseins des esclaves et des souteneurs des rois.

Citoyens Jurés !...... O vous qui êtes appelés à prononcer le plus éclatant, le plus mémorable jugement. Sans doute les vastes lumières que vous avez déjà recueillies vous ont préparé à le rendre digne du Peuple que vous représentez, digne de la postérité qui vous regarde. Elle est hâtive, la postérité ! Elle est déjà présente, pour cette célèbre affaire ; la voix des préventions, qui souvent a empoisonné les derniers moments de l'innocence aussi pure que celle qui réside ici, n'a rien pu contre nos vertus qui brillent (j'ose m'en énorgueillir) aux yeux de ceux qui sont eux-mêmes vertueux...... Entendez-vous les gens de bien ; lisez les annales des amis de la justice et de la liberté ; vous serez frappés du cri unanime qui vous trace sans doute vos devoirs. L'opinion publique, a-t-on déjà crié sous ces voûtes, c'est elle que l'on doit consulter ! Oui, c'est exclusivement elle. Eh bien ! quels en sont les accens ? Nos sens nous trompent-ils ? Tout ce que nous lisons, tout ce dont nos oreilles sont atteintes, nous dit que nous recueillons partout les bénédictions de la vertu !.... S'il était vrai que des échafauds se dressassent ! Non ce ne seront point ceux de l'ignominie ; des fleurs seront répandues sur la route, et peut-être nos noms vivront dans la mémoire des hommes justes. Est-ce à la fin du XVIIIe siècle, à la naissance d'une illustre République,

que des insensés se sont promis de faire le procès à la philosophie ? On ne le fit jamais impunément.... Que deviennent chez tous les âges, les noms des juges immolateurs ? Où sont ceux de Calas ? Où sont déjà ceux de la Commission du Temple ? Ils se cachent dans l'opprobre, et (peut-être en sont-ils encore susceptibles) dans le remords.....

O ! combien ils ont sujet d'en être bourrelés !

Lorsqu'ils voient rendre à la liberté le reste de tant de malheureux échappés à leur boucherie exécrable et que tous les siècles exécreront, que ne doivent-ils pas ressentir pour celles de leurs victimes à qui l'on ne peut rendre la vie ! Ils ne la rendront point à l'époux de cette femme vertueuse qui est sur nos gradins....; mais, au moins, cette absolution ne dit-elle pas que le temps de voir si facilement des conspirateurs et de punir des conspirations, est bientôt passé !..... Il n'y en a point eu en vendémiaire..... Des Jurys de Seine et de Seine-et-Oise l'ont osé déclarer, et cependant 40,000 hommes en armes avaient paru « marchants » pour exterminer le Sénat français ; .... plusieurs milles des deux partis qui en vinrent aux mains restèrent sur le champ de bataille...... Ce ne fut point là, dit-on cependant une conspiration. Si ce ne fut qu'un rêve, quelle différence avec ceux des *Démocrates* de floréal qui n'avaient point en réalité une cartouche et dont il ne résulta pas une égratignure !.... Le Conseil de Guerre de LaVillehieurnois éluda aussi à peu près la déclaration qu'il y eut eu une conspiration de Louis XVIII, et cependant j'ai fait voir quels étaient encore de ce côté les projets et les moyens...... Il n'y eut pas non plus de conspiration royale pour les 17 accusés de la Mayenne qui viennent d'être tous acquittés et mis en liberté, quoi qu'ils eussent été saisis avec des trésors, des drapeaux fleurdelisés, des preuves d'enrôlements et autres moyens d'exécution...... Serait-il donc réservé à des républicains ardents d'être déclarés conspirateurs sans avoir été munis d'une seule amorce, mais seulement avec des témoignages écrits

attestants qu'ils désiraient que le système du Gouvernement fût un peu plus populaire et surtout qu'ils étaient jaloux qu'il ne le devînt pas encore moins et qu'il ne se changeât en royauté ?

Loin de nous, citoyens, l'intention de parler à vos consciences un langage qui put les contraindre. Jouissez de toute votre liberté, mais écoutez la voix de l'intérêt public et du vôtre, la voix de l'équité et de la vérité !...... Toutes ces voix vous crient : Soyez justes, considérez l'innocent qui est devant vous; considérez la patrie ; considérez vous vous même. Faites attention que les hommes que vous êtes prêts à condamner laissent des monuments qui attesteront leur renommée et la vôtre !... Qu'elle est la ligne de leurs écrits qui ne respire pas la plus saine philanthropie, la soif du bonheur des hommes, le fanatisme de la justice ? Jurés Républicains ! Voudrez vous *accélérer* l'approche de l'entière contre-révolution ? Voudriez vous donner un affreux signal aux hécatombistes ? Voyez l'immense chaîne de proscriptions qui se prolonge sur tous les points de la France ! Voyez la première vaste holocauste qui frappe les malheureux portés sous le titre de *Bons Citoyens*, dans les listes des volumes accusateurs. Voyez le massacre s'étendre insensiblement sous les auspices de la Royauté triomphante, et gagner jusqu'aux moindres acteurs de ce que des journaux appellent déjà impudemment la révolte de huit années!....... Si, déjà, les modérés, les acquéreurs de biens nationaux, sont dans quelques endroits livrés aux poignards impunis, que sera-ce alors qu'on aura enhardi le monarchisme par la chûte exemplaire de ses plus déterminés ennemis ! Les déchirements succéderont aux déchirements, et, au milieu des nouveaux partis qui assurément naîtront, la France, démembrée, comme malheureuse Pologne, deviendra la proie de divers brigands qui régneront chacun sur une portion de ruines.... Il est peut être temps d'abjurer bien des haines, d'effacer des nuances, de rallier à un centre commun toutes les forces de la République, de songer

tout de bon à cequi en menace jusqu'au nom, et au moins, de le sauver encore une fois, ce nom révéré !

Si cependant notre mort est résolue; si l'horloge fatale a sonné pour moi ; si mon heure dernière est fixée à ce moment, dans le livre des destinées, je l'attends, cette heure, il y a longtemps. Victime presque perpétuelle, depuis la première année de la Révolution, de mon amour pour le Peuple; identifié avec les cachots ; familiarisé avec la pensée des supplices, des morts violentes, qui sont presque toujours le partage des révolutionnaires, que peut avoir qui m'étonne cet événement! Depuis un an surtout, n'ai-je pas tous les jours présente la roche Tarpéienne? Elle n'a rien qui m'effraie! Il est beau d'avoir son nom inscrit sur la colonne des victimes de l'amour du Peuple! Je suis sûr que le mien y sera....! alors, trop heureux, Gracchus Babeuf, de périr pour la vertu !!!

Eh !... tout bien considéré, que manque-t-il à ma consolation ? Puis-je jamais attendre de finir ma carrière dans un plus beau moment de gloire ?.... J'aurai éprouvé avant ma mort des sensations qui ont accompagné rarement celle des hommes qui se sont aussi sacrifiés pour l'humanité. Le pouvoir qui les persécuta, est presque toujours parvenu à étouffer pour eux la voix de la vérité, leurs contemporains, trompés ou terrifiés par la tyrannie, n'ont déversé sur leurs plaies que les caustiques brûlants de l'affreuse calomnie et du sanglant outrage ; leur agonie a été, le plus souvent, abreuvée des plus fétides poisons ; qui sait si, même à la vue des injustices de la foule égarée et de ses séducteurs pervers, ils n'ont pas été loin de cette prescience consolatrice, que le temps vengeur réabiliterait leurs noms vénérables, appellerait sur eux le culte de tous les âges, et garantirait leurs droits à l'immortalité?.... Du moins, il leur fallut attendre la postérité. Pour nous, nous fumes plus heureux !!... La puissance, qui fut bien forte pour nous opprimer longtemps, ne le fut guère pour nous diffamer; nous vimes la vérité jaillir de tous les pinceaux, pour buriner, dès notre vivant,

les faits qui nous honorent et qui feront éternellement la honte de nos persécuteurs. Jusqu'à nos ennemis, du moins jusqu'à ceux qui nous sont le plus opposés d'opinion ; jusqu'à leurs annalistes passionnés, tous ont rendu justice à nos vertus..... Combien ne devons nous pas être plus sûrs que l'histoire impartiale gravera notre mémoire en traits honorables.... Je lui laisse des monuments écrits, dont chaque ligne attestera que je ne vécus et ne respirai que pour la justice et le bonheur du Peuple..... Quels sont aussi ces hommes au milieu desquels je suis traité comme coupable ? c'est Drouet ?... c'est Le Pelletier !..... O noms chers à la République !.... Ceux que vous désignez, voilà donc mes complices ! Amis, vous qui m'entourez de plus près sur ces gradins, qui êtes vous encore ?..... Je vous reconnais, vous êtes presque tous des fondateurs, des fermes soutiens de cette République ; si l'on vous condamne, si l'on me condamne, ah ! je le vois, nous sommes les derniers des Français, nous sommes les derniers des énergiques républicains....; l'affreuse terreur royale, qui a déjà, il y a longtemps, comprimé tous vos frères, triomphant de votre chûte, va partout promener ses poignards, et la proscription horrible moissonner tous les amis de la liberté ; mais, ne vaut-il pas mieux n'être pas témoins de ces derniers désastres, ne vaut-il pas mieux emporter la gloire de n'avoir pas survécu à la servitude, d'être morts pour avoir voulu en préserver tous nos concitoyens ? Quelle source donc bien abondante de consolations ! N'en est-ce point une encore que la douceur d'avoir été suivis ici par nos enfants et nos femmes ?.... O ! préjugés vulgaires ! Vous n'êtes rien pour nous ; nos proches n'ont point rougi de nous suivre jusqu'aux pieds des juges, parce que les actes qui nous y ont conduits ne peuvent humilier leurs fronts ni les nôtres. Ils nous accompagneront aussi jusqu'au pied du Calvaire, pour y recevoir nos bénédictions et notre dernier adieu..... Mais, ô mes enfants ! Je n'ai, du haut de ces bancs, lieu seul d'où je puis vous faire entendre ma voix, puisque l'on m'a enlevé

21

encore, contre le vœu des lois, la satisfaction de vous voir; je n'ai, dis-je, qu'un regret bien amer à vous exprimer : c'est qu'ayant désiré fortement de concourir à vous léguer la liberté, source de tous les biens, je vois après moi l'esclavage et je vous laisse en proie à tous les maux. Je n'ai rien du tout à vous léguer !!! Je ne voudrai pas même vous léguer mes vertus civiques, ma haine profonde contre la tyrannie, mon ardent dévouement à la cause de l'Egalité et de la Liberté, mon vif amour pour le Peuple. Je vous ferais un trop funeste présent. Qu'en feriez-vous sous l'oppression Royale qui va infailliblement s'établir ? Je vous laisse esclaves et cette pensée est la seule qui déchirera mon âme dans les derniers instants. Je devrais, dans ce cas, vous donner des avis sur les moyens de supporter plus patiemment vos fers, et je sens que je n'en suis point capable.

G. Babeuf.



CORRESPONDANCE

DE

FRANÇOIS-NOEL BABEUF

AVEC

DUBOIS DE FOSSEUX,

Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras,

sur les travaux de l'Académie

et le mouvement littéraire en Artois de 1785 à 1788.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

BABEUF AVEC DUBOIS DE FOSSEUX

Les relations de Babeuf avec Dubois de Fosseux paraissent dater du Mémoire ci-dessous, qu'il adressa le 25 novembre 1785, de Roye, en Picardie, où il demeurait alors, au Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras. La lettre d'envoi de ce Mémoire n'a pas été retrouvée.

MÉMOIRE DE BABEUF

QUESTION

PROPOSÉE PAR L'ACADÉMIE D'ARRAS

Est-il avantageux de réduire le nombre des chemins dans le territoire des villages de la Province d'Artois, et de donner à ceux que l'on conserverait une largeur suffisante pour être plantés? Indiquer, dans le cas de l'affirmative, les moyens d'opérer cette réduction.

Désirer que tout soit bien
est le vœu du philosophe.

Si jamais idée, rendue d'une manière à la fois simple et expressive, fut admirable dans son motif et susceptible de ne recevoir d'autre application qu'une tendance heureuse vers la félicité générale, c'est sans doute celle sur laquelle j'ose ici m'étayer. Faite pour être universellement propagée, elle mérite en même temps d'être rapprochée de tous sujets utiles, et par conséquent de celui-ci, dont la

dignité semble annoncer qu'il n'émane que d'elle. Puisé dans la juste loi de nature, cet important sujet annonce dans son auteur l'homme réellement plein de cette philosophie louable dont l'auteur de notre épigraphe donne une définition si nouvelle, mais définition qui, pourtant, ne se fait distinguer de toutes les autres définitions arbitraires du mot, que par le caractère de vérité qu'elle comporte plus exclusivement.

Des vues également dirigées vers l'avantage du commerce et de l'agriculture, paraissent avoir inspiré les sages qui les ont conçues, dans la proposition du problême qu'ils m'invitent à résoudre. Des vues concordantes aux leurs doivent donc me guider dans la solution que j'en entreprends.

Ier POINT

Idées générales et hypothétiques sur les causes et l'origine de la formation des chemins et de leur multiplication postérieure.

Si, dans le principe, tous nos chemins avaient toujours été formés, à l'instar des routes royales, dans des vues utiles et universellement reconnues pour telles, si, de même encore que lorsqu'il fut question de la rédaction des coutumes, on eût, pour en donner les directions et les rapports des uns aux autres, préalablement pesé le commode et l'incommode, et que les plans, pris sur les dimensions présumées les plus favorables au bien commun, en eussent encore été subordonnés à l'examen et à l'approbation des représentants des divers ordres de citoyens, il n'est point douteux que ces directions et ces rapports se verraient combinés avec un ordre assez satisfaisant pour ne plus obliger aujourd'hui à rechercher si l'objet des chemins demande quelques rectifications.

Mais, en essayant de remonter à la source de leur établissement, que découvre-t-on? Rien de fort positif sans doute. Et cependant il est assez aisé de former, à cet égard, des conjectures dont les probabilités semblent tou-

cher à la certitude : et c'est avec ma manière personnelle de les entrevoir, que je les rapporte ainsi.

Dès que les peuples, dispersés sur la surface du globe, eurent arrêté entr'eux la convention de former différentes réunions et de rapprocher en divers lieux un nombre d'habitations plus ou moins grand, il fut absolument nécessaire aux domiciliés de chaque endroit de s'entre-ménager avec leurs voisins des voies de communication. Les délibérations à ce sujet ne durent point être soumises alors à des discussions très raisonnées, ni à des examens bien scrupuleux. Les hommes peu civilisés encore, et étant également loin de connaître ce que ce pouvait être une société et le bien commun, n'étaient dans le cas d'étendre leurs idées de prévoyance que sur ce qui les entourait immédiatement. De là dût venir que chacun s'arrangeant selon ses vues particulières et ses besoins personnels, les habitants de chaque lieu ne songèrent qu'à pratiquer arbitrairement des routes seulement dirigées vers la plus grande commodité réciproque des co-habitants et de leurs plus proches voisins.

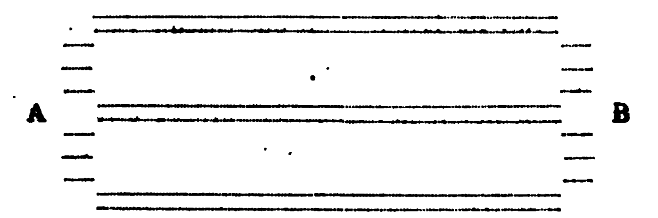
Le seul caprice de quelques particuliers, et quelquefois le hasard, ont pu avoir influé aussi pour quelque chose dans la formation des chemins. Il suffit (et cela arrive encore quelquefois) qu'un seul homme se fût avisé de croire trouver dans une direction quelconque, une route plus commode et plus abrégeante, et eût le premier osé franchir les légers obstacles qui s'opposaient à sa témérité, pour que tout à coup on eût vu de nouveaux sentiers paraître ; et la raison, *tels et tels y ont bien passé*, devenant incontestable, ces établissements clandestins et irrégulièrement formés prirent, par la force de l'usage, insensiblement une certaine consistance et acquirent enfin, malgré leur peu d'utilité, une assiette permanente et trop inconsidérément reconnue du public.

C'est ainsi vraisemblablement que se sont formées les voies multipliées des mêmes lieux aux mêmes lieux. Par exemple, les villages d'A et de B, voisins l'un de l'autre,

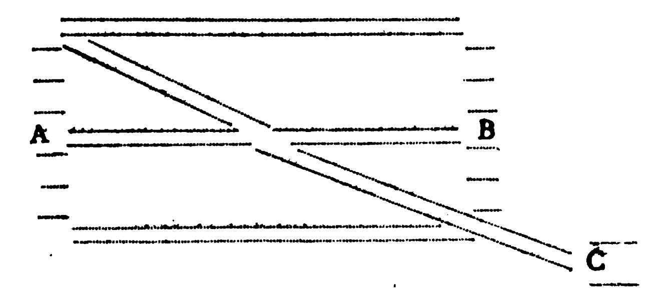
pouvaient n'avoir primitivement que le chemin de communication que l'on voit correspondre vers le milieu de chaque endroit,

A B

mais les habitants des deux bouts de ces villages, trouvant long et incommode de venir prendre ce chemin de milieu, n'eurent que la peine d'imaginer l'expédient de pratiquer insensiblement un sentier chacun de leur côté,



et voilà aussitôt trois chemins pour un. D'autres habitants d'A ayant observé que le hameau de C n'était point positivement situé en droite ligne d'eux, eu égard à B, et en ayant tiré la conséquence qu'un second chemin directement tracé vers ce lieu de C accourcirait le trajet,



dès ce moment, il n'y eut plus de têtes en repos, jusqu'à ce que pour gagner quelque distance, on eût sacrifié une partie du terroir, et qu'on fût parvenu au bel avantage de ménager les jambes aux dépends des bouches (a).

Je ne multiplie point davantage mes exemples, l'imagination peut facilement y suppléer, et mieux que cela, on peut s'en convaincre parfaitement par un simple coup d'œil jeté sur le local d'une campagne quelconque. On verra que ce ne fut pas toujours par une nécessité indispensable que l'on fut guidé lors de la création des chemins ordinaires ou de lieu à autre, que différents autres motifs y engagèrent fort souvent, et que toujours une détermination très arbitraire y présida.

On aperçoit d'ailleurs que ce ne fut pas dans un tems où l'agriculture était autant en vigueur, qu'elle l'est maintenant, que s'ouvrirent d'une manière trop multipliée les voies de communication, et qu'en conséquence leur formation ne dût éprouver que peu d'obstacles. D'ailleurs les premiers tracements n'en étant faits que dans des saisons où la terre était découverte, c'en était toujours assez pour disposer à les pratiquer ensuite habituellement, et à cet égard comme à bien d'autres égards, l'habitude a beaucoup de pouvoir. En effet, que l'on consulte partout les titres des seigneuries, on verra peu d'exemples d'anciens chemins qui n'aient plus nullement d'existence, et on reconnaîtra très souvent qu'en les con-

(a) « En accumulant successivement de nouvelles connaissances, » les hommes les employèrent à imaginer plusieurs sortes de com- » modités inconnues à leurs pères, et ce fut le premier joug qu'ils » s'imposèrent sans y songer, et la première source de maux qu'ils » préparèrent à leurs descendants; car, outre qu'ils s'amolirent » ainsi le corps et l'esprit, ces commodités ayant, par l'habitude, » perdu presque tout leur agrément, et étant en même temps dégé- » nérées en de vrais besoins, la privation en devint beaucoup plus » cruelle que la possession n'en était douce, et l'on était malheureux » de les perdre, sans être heureux de les posséder. » Rousseau : *Discours sur l'inégalité des conditions.*

servant, ces anciens chemins, presque partout on en a en différents temps établi de nouveaux. C'est le résultat d'une expérience que, par état, j'ai été fort souvent, et suis encore tous les jours, à portée d'acquérir.

IIe POINT

Observations également générales sur le peu de proportions qui existent entre l'exhorbitance de leur nombre eu égard aux points d'aboutissement. — Idées conjecturales sur la fixation à laquelle on pourrait porter la réduction. — Présomptions sur son utilité.

Que l'on jette un coup d'œil sur les plans de différents terroirs, on verra communément chacun de ces terroirs confiné par six à sept autres. Il semblerait, d'après cela, qu'on ne dût être dans le cas de compter sur le terroir d'un seul village que six à sept chemins pour communiquer avec chacun des villages voisins; je dis au plus, car il peut se faire très souvent que le peu d'éloignement rende un même chemin, placé convenablement, suffisant pour deux endroits. Mais que l'on vérifie le fait, on n'en trouvera sûrement pas moins que douze à quatorze; c'est donc dire qu'il y en a environ la moitié d'inutiles. Et à quoi donc ont-ils servi jusqu'ici, demandera-t-on? on l'a déjà fait entrevoir. A conduire d'un même endroit à un autre même endroit, par différentes arrivées. A mener sans détour à des lieux ultérieurs, etc., mais ces prétendus avantages peuvent-ils être comparés aux dommages réels dont ils dépendent, en raison de l'immensité des terrains sacrifiés à cette sorte de superfluité. C'est ce que je n'oserais croire, et si je ne m'arrête point à entreprendre entièrement cette comparaison, c'est parce que je n'entends pas m'écarter de mon sujet, c'est que je crois l'aperçu de ces avantages prétendus trop faciles à saisir; c'est enfin que je sens qu'il ne m'appartient que de faire voir ceux qui peuvent résulter du fond de la question.

IIIe POINT

Supputation de la consistance de la restitution faite aux cultivateurs au moyen de la réduction.

On vient de voir quelle extension l'on pourrait donner à cette réduction; transportons-nous maintenant au centre d'un village quelconque, nous pourrons remarquer que chacun de ceux qui l'entourent en sont communément éloignés d'un quart et demi de lieue. C'est donc sur les six chemins à quoi nous avons cru devoir porter la suppression, deux lieues un quart, dont moitié ou une lieue un huitième sur le terroir central, et qui (pris sur une largeur de trente pieds que le code de la voirie, le commun des coutumes du royaume et notamment celle de Saint-Omer qui, plutôt qu'aucune autre, est dans le cas d'être prise à exemple pour l'Artois, nous indiquent que doivent avoir, et qu'on peut observer, qu'ont véritablement pour l'ordinaire, les chemins voisins ou de village à autre), donnent environ 231 arpents par village. Il est facile, d'après cela, de combiner pour toute la province l'à peu près du recouvrement général.

IVe POINT

Quelle serait la largeur, qu'à tous égards, il conviendrait de donner aux chemins conservés?

Point d'autre fixation à chercher que celle de trente pieds que nous venons de dire que porte la coutume de Saint-Omer. Elle est d'autant mieux la plus convenable que : 1° elle n'opérerait presque aucun changement dans les chemins conservés, en ce que dans la plupart on trouverait précisément cette largeur; 2° elle offrirait une proportion sagement établie entre la liberté de la circulation publique et l'économie qu'on doit toujours avoir en vue lorsqu'il s'agit de sacrifier de ce qui est le principe produc-

tif de tout ce qui végète; 3° elle rendrait praticable le procédé de la plantation, à l'examen de la valeur duquel je vais incontinent passer.

V° POINT

Si la plantation des chemins est ou non un procédé dont l'usage soit louable ?

Je pencherais avec tout le monde pour la négative de cette proposition, si en la faisant il s'agissait d'arbres de haute futaie, tels qu'ormes, tilleuls, peupliers, etc., qui, tant par leur ombragement excessif que par l'étendue de leurs racines exténuantes, causent aux agriculteurs un dommage inappréciable, et que souvent pour ajouter à leur disgrâce, on affecte de traiter d'illusoire, lorsqu'ils s'avisent de s'en plaindre. Mais je me retournerai vers l'affirmative, et je présume que je trouverai encore bien des partisans, s'il est question d'arbres fruitiers, tels que pommiers et poiriers. L'usage d'employer cette sorte de plants dans les chemins à usage, qui s'est introduit et répandu dans plusieurs provinces depuis quelques générations, ne mérite que d'être applaudi, puisqu'il offre de nombreux avantages et presque pas d'inconvénients. Il réunit l'agréable et l'utile, en nous présentant successivement les dons de Flore et de Pomone. Il égaie nos campagnes. Il leur donne un air vraiment riche, florissant et animé. Il procure dans les cantons, auxquels le jus de la vigne n'a point été réparti, une liqueur qui en tient lieu. En végétant, ces espèces d'arbres ne causent point au sol une détérioration sensible. Elagués d'une manière convenable, ils n'occasionnent encore ni gêne aux voyageurs, ni, pour ainsi dire, le moindre ombragement préjudiciable aux terres adjacentes. Et comme le plus ordinairement, ce sont les possesseurs de ces terres qui le sont en même temps des arbres riverains, il est pour eux un moyen bien simple de faire qu'ils ne perdent rien du dessous en gagnant par le haut. C'est uniquement de doubler un peu l'engrais aux lieux ombragés par les arbres.

VIe POINT

Moyens d'opérer la réduction.

En ne consultant que l'article 5 de la Coutume générale d'Artois, qui porte :

« La justice de vicomte s'étend ès flots et flégards, che-
» mins et voiries, étant à l'encontre des tennements de
» son fief, en façon que si les héritages d'un côté et d'autre
» sont à lui ou de à lui tenus, telles voies, chemins et ce
» qui y croît, et tout le droit de la justice et seigneurie
» d'iceux lui *appartient.* »

On pourrait aussitôt croire qu'en admettant le système de la suppression proposée, il ne s'agirait pour procéder à son exécution, que d'obtenir l'intervention générale et unanime des seigneurs féodaux de la province ; mais outre que l'article ne pourrait être interprété qu'en faveur de ceux qui ont la justice vicomtière, et que la disposition qu'il semble contenir ne pourrait avoir lieu dans toute la province, vu que l'article 15 de la coutume de Saint-Omer en énonce une bien contradictoire à celle-là,

« Et ne peuvent les seigneurs appliquer les chemins à
» leur profit ni les empêcher sous peine de soixante sols
» parisis envers le seigneur qui est prévenu. »

C'est que le droit commun du royaume s'y oppose. Laissons parler les auteurs qui ont traité de ces matières, et nous apprendrons d'eux en quoi consiste ce droit commun à cet égard ; quel pouvoir il est nécessaire d'invoquer lorsqu'il est question d'opérations relatives à quelques innovations sur les chemins ; et quelles formalités il est préalablement nécessaire de remplir.

L'auteur du Code de la voirie, tome Ier, page 224, après avoir mis en comparaison les dispositions tant conformes que contradictoires des différentes coutumes touchant les droits des seigneurs sur les chemins, observe, relativement au susdit article 5 de la coutume d'Artois, que :

« C'est ce qu'il y a de plus fort pour MM. les hauts

» justiciers de l'Artois, à qui il donne une justice entière » sur les chemins. Mais que quelque bien faisant qu'il » leur paraisse être, il ne leur donne pas pourtant la juri» diction entendue au premier des deux sens; et ces » mots, *tout droit de justice et seigneurie d'iceux*, ne » supposent pas qu'ils les puissent prendre et se les ap» proprier, car cela résiste au droit commun. Dans la vraie » signification de ces deux mots, on ne peut entendre » autre chose, sinon que pour recueillir ce qui croît sur » les chemins, il a fallu donner la seigneurie d'iceux, sans » laquelle les herbes et les fruits des arbres qui y vien» nent appartenaient de droit naturel aux habitants des » lieux et pour les dépouilles de ce bénéfice, cette coutume » l'a accordée au haut justicier. »

Avant de rapporter le texte des lois pour l'exposition du droit commun relativement à la propriété des chemins, le même auteur, page 207, s'exprime de cette sorte :

« Entre les raisons que j'ai exposées pour faire com» prendre que de droit commun rien n'est moins attaché » à la haute justice que la voierie, j'ai représenté que la » seule réflexion sur la contrariété des coutumes dans les » attributions des hauts justiciers sur la différente signifi» cation du mot de voierie, et sur le silence de presque » toutes les coutumes à l'égard d'un droit de cette consé» quence, entraînait absolument l'esprit à conclure que » l'on s'est plus préoccupé que bien fondé à main» tenir que la connaissance des chemins voisins fût une » suite nécessaire de la haute justice ; mais peut-être que » toutes décisives que soient mes observations, elles ne » convaincraient pas si elles n'étaient accompagnées des » coutumes mêmes dont elles dérivent. Afin donc que tout » soit dans son jour et que les préjugés d'une simple » tradictive n'arrêtent plus, je joins à ma dissertation les » articles de ces coutumes sur lesquelles je l'ai fait. C'est » l'endroit par où j'espère de faire revenir MM. les hauts » justiciers de cette prévention dans laquelle ils se sont for» tifiés, sur la foi de quelques maximes mal expliquées ou

» trop étendues, et par où je m'assure de les persua-
» der ».

Pages 211 et suivantes du même livre :

« Je conviens si l'on veut que ce mot de voierie sous
» entend une juridiction ; mais je demande sur qui s'éten-
» dra son exercice, et dans quels cas ? Je ne connais que
» quatre cas susceptibles de cette sorte de juridiction dans
» le sens que je la prends ; le changement, la suppression,
» l'éclaircissement et le mauvais état des chemins ; nul haut
» justicier ne peut changer les chemins quels qu'ils soient,
» voisins ou sentiers, rue ou ruelle ; il les peut encore moins
» supprimer, cela est constant, outre qu'il lui est défendu
» positivement par les coutumes ci-après rapportés et que
» cette prohibition soit d'un droit plus vieux que les
» hautes justices, c'est que les chemins, étant publics, ils
» sont à tout le monde, non seulement à ceux des villages
» où ils aboutissent, mais encore à ceux des villages, des
» bourgs et des villes les plus éloignées ; qu'ils soient
» publics et que leur sol le soit aussi, il n'y a qui que ce
» soit qui en doute. Comment donc se les approprier ?
» car nous n'avons en France que trois manières d'obtenir
» le domaine des choses, ou par acquisition, ou par dona-
» tion, ou par succession. Les chemins étant donc publics,
» par qui seront-ils vendus ? Par qui seront-ils donnés ?
» Par où le seigneur y succèdera-t-il, puisqu'il y a tou-
» jours des usages certains et toujours présents ? Comment
» les changer et supprimer sinon du consentement de
» tous ceux à l'usage desquels ils sont destinés ? Pour
» avoir cet agrément, il faut les appeler tous ; qui fera
» cette convocation ? Elle est au-dessus du pouvoir du
» haut justicier, parce que la justice étant limitée dans
» l'intérieur de sa seigneurie, il ne peut l'étendre sur des
» vassaux ou sur des justiciables d'une autre juridiction.
» A supposer même cet agrément facile, qui, en consé-
» quence, fera l'information de la commodité, de la néces-
» sité, de la transaction ou de la suppression ? Sera-ce le
» haut justicier ? Cela ne se peut. Qui stipulera pour le

» public? Car qui décrètera l'information? Mais ces » hypothèses sont aussi inconcevables à l'égard des hauts » justiciers, qu'il serait absurde de se les figurer possi» bles. »

Page 215 :

« Dans les cas de changement et de suppression de » chemins, il faut que l'autorité royale intervienne, parce » que tous les chemins, ruelles, sentiers, voies, rues, tous » sont au roi; c'est pourquoi il est absolument besoin que » Sa Majesté l'ordonne sur les procès-verbaux ou infor» mations faites par *les trésoriers de France* de la com» modité ou incommodité, comme les seuls juges de tous » les chemins; et, suivant l'usage, ces lettres ne pouvant » être adressées à d'autres juges qu'aux trésoriers de » France, il est conséquemment vrai de dire qu'eux seuls » sont les juges des chemins dans ces deux cas. Ainsi, » cette prétendue voierie, expliquée même dans le sens le » plus avantageux ne donne pas la juridiction dans ces » deux cas. »

Page 234 :

« Jugeons donc plus sûrement et convenons sur la foi » des principes, que les chemins appartenant à tout le » monde ne tombent sous la disposition de personne, » et qu'à moins de l'autorité royale exercée sous le nom » du roi par ses officiers, il n'est aucun haut justicier qui » les puisse supprimer, changer ou étrécir. »

Tout ce qui vient d'être exposé est conforme aux principes consignés dans le Traité du droit de voirie par M. Mellier, où, après avoir cité des autorités respectables, il expose chapitre VI : « Que l'on ne peut apporter » de changement à la largeur des chemins, ni les suppri» mer, ni les substituer d'autres, sans l'autorité du roi et » que les trésoriers de France doivent y pourvoir selon » l'exigence des cas et les règlements de la voierie. »

RÉSUMÉ CONCLUSIF

Si l'on aperçoit dans cet exposé quelque sorte de vraisemblance ; si l'on reconnaît qu'effectivement le plus grand nombre de nos chemins paraisse avoir été établi d'une manière fort peu raisonnée, préjudiciable à l'agriculture, et indifférents au commerce, qu'il soit véritablement intéressant d'avoir toujours en vue qu'il ne doit être sacrifié aucuns terrains, à moins qu'il ne soit visiblement prouvé que l'absolue nécessité publique y engage, et qu'enfin les diverses idées répandues dans ce mémoire méritent quelqu'attention, il sera très aisé sans doute d'effectuer le projet de l'auteur. La première et peut-être la plus belle facilité qui se présenterait, résiderait dans la bonté de ce projet, car, où les hommes rencontrent des avantages, ils ne trouvent jamais d'obstacles invincibles ; un plan reconnu utile est déjà à moitié exécuté. On a vu d'ailleurs qu'il ne s'agirait que de le faire agréer et de requérir l'interposition de la puissance souveraine, qui décernerait une commission aux fins d'examiner ceux des chemins qui pourraient raisonnablement entrer dans la suppression, pour après celle-ci ordonnée, être mise à exécution suivant les formes ordinaires.

P.-S. — On demandera peut-être à qui devra appartenir le sol des chemins supprimés. Il semble que la raison nous dit qu'il devrait être réparti entre tous les possesseurs des terres adjacentes, chacun pour les parts contiguës à ses pièces, de manière que lorsqu'un chemin paraîtra avoir traversé une pièce, la portion coupée appartiendra en entier au propriétaire de cette pièce, et quand les pièces de chaque côté d'un chemin y aboutiront, les maîtres des champs régnants d'un côté de ce chemin le partageront de moitié avec ceux des champs de vis-à-vis à la seule charge de payer aux seigneurs pour les objets roturiers une augmentation de redevance proportionnée à celle déjà établie sur chaque pièce et seulement dans les cas où les contenances énoncées dans les titres des seigneuries se trouve-

ront remplies indépendamment des chemins. Les objets féodaux et allodiaux ne seront point susceptibles d'offrir, à cet égard, la moindre difficulté.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

Arras, le 6 décembre 1785.

J'ai reçu, Monsieur, le quatre de ce mois, le Mémoire que vous m'avez adressé sur la question proposée par l'Académie pour le prix qu'elle doit décerner vers Pâques 1786. Si votre but a été de faire part de vos lumières à l'Académie, elle vous doit des remerciements ; mais si votre intention était de concourir pour le prix, il faudrait que vous n'eussiez pas eu connaissance du programme qui a été distribué. Vous y auriez vu, Monsieur, que : 1° les mémoires devaient être remis avant le 1er décembre, et le vôtre n'est arrivé que le 4 ; 2° que les auteurs ne devaient pas se faire connaître et vous signez votre ouvrage ; 3° que ces mémoires doivent m'être adressés franc de port ou sous le couvert de M. l'Intendant.

Voilà autant de motifs d'exclusion qui, par leur réunion, me consolent en me persuadant que vous n'avez pas de prétention sur ce prix. Je vous envoye un programme pour les prix de 1787 au cas que vous vouliez concourir.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Dubois de Fosseux,
Ancien écuyer du roi, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des belles-lettres d'Arras, rue du Marché-au-Filet, à Arras.

Au dos : *A Monsieur Babeuf, Commissaire à Terrier, rue de Paris, n° 80, à Roye.* (1)

(1) La lettre est cachetée de cire rouge aux armes de Dubois de Fosseux, qui sont : *D'azur à 3 coquilles d'or posées* 2 *et* 1.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

Sans date.

Il est bien vrai que lorsque j'ai conçu l'idée de répondre sur la question proposée par l'Académie, j'étais beaucoup moins guidé par un motif de cupidité, que par l'intention de lui communiquer mes idées sur un sujet qui ne peut ofrir aux cœurs sensibles qu'une vaste carrière à la défense des droits de l'humanité, sujet susceptible, sans doute d'être mieux soutenue par une plume moins faible que la mienne, mais que je doute pouvoir être mieux senti par une âme qui en soit plus pénétrée.

Mais je ne dissimulerai pas, Monsieur, que je n'eusse été charmé que mon Mémoire eût arêté un moment les yeux de l'illustre Compagnie, de laquelle vos talents vous ont mérité de devenir Membre. J'aurais borné mes désirs à cette seule faveur, étant très éloigné de me flater que ce Mémoire eut été dans le cas de satisfaire pleinement l'Académie, sur sa proposition, et, par suite, qu'elle eût dû le distinguer parmi tant d'autres qui, sans doute, ont été présentés, et sont plus faits pour prétendre au couronnement, de manière que je n'ai pas autrement à regréter d'avoir négligé de m'instruire des conditions du programe du 6 avril dernier, que vous me faites l'honneur de m'adresser. Je suis, Monsieur, très reconnaissant de cette attention grâcieuse et quoique mon petit Essai eut été sans réussite, je ne me rebuterai point et je profiterai des facilités que vous voulés bien me donner pour redoubler de zèle et suppléer à la médiocrité de mes talents. Je pourrai donc, tenter une meilleure fortune, en écrivant dans les formes requises un Mémoire sur la seconde question de ce programme, seulement, en ce que la première a pour objet une partie sur laquelle je n'ai nulles notions. J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

Au Château de Fosseux, le 11 mai 1786.

J'ai l'honneur de vous envoyer le programme de nos prix pour 1787 et 1788 ; je vous prie de m'en accuser la réception, et de me marquer si ma lettre vous sera parvenue contre-signée.

Lorsque j'aurai eu vôtre réponse, je vous enverrai l'extrait de notre dernière séance. Cette séance a été double, l'abondance des matières nous a obligé de la partager en deux jours consécutifs, cependant elle a duré trois heures le premier jour, et quatre heures un quart le second ; elle a été honorée de la présence d'une foule de citoyens les plus distingués de notre ville, d'une grande partie des officiers des trois régiments qui y sont en garnison, de beaucoup de dames et de plusieurs habitants des villes voisines.

J'ai vu avec plaisir, Monsieur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que vous vous proposez de concourir pour l'un des prix que nous devons décerner l'année prochaine; ayez soin surtout de ne pas vous faire connaître, car nous sommes très rigides sur ce point, et ce serait un motif d'exclusion. Permettez-moi aussi d'ajouter qu'il faudra que vos idées soient un peu plus développées, et que votre mémoire ait une certaine étendue ; on ne peut pas moins qu'un bon quart d'heure ou une petite demi-heure de lecture ; vous pourrez me l'adresser sous le couvert de M. Esmangart, intendant de Flandres et Artois, en son hôtel à Lille.

Si vous me faites l'honneur de m'écrire, je vous prierai de m'envoyer aussi votre lettre par la même voie.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

Au Château de Fosseux, le 1er juin 1786.

Je vous suis infiniment obligé du mémoire que vous avez bien voulu m'envoyer; il m'a prouvé combien vous

êtes instruit sur la manutention des fiefs seigneuriaux, et quel ordre vous êtes capable de mettre dans leur régie. Il serait bien à désirer, Monsieur, que votre méthode fut suivie partout ; il en résulterait les plus grands avantages, mais les choses les plus utiles s'établissent difficilement. On tient partout aux anciens usages, et le jour de la raison luit avec peine à des yeux prévenus.

Je joins à ma lettre, Monsieur, l'extrait des deux séances de notre Académie. Je compte bien que cet envoi vous parviendra contre-signé, comme celui qui l'a précédé.

Comme il me semble, Monsieur, que vous aimez les sciences et les belles lettres, vous ne serez pas fâché sans doute que je vous parle de quelques productions nouvelles des membres de notre Académie.

M. Gosse, prieur d'Arrouaise, un de nos confrères, vient de faire paraître un volume in-4° qui contient l'histoire de la Congrégation d'Arrouaise. Il vient aussi de sortir de la presse un petit volume de poésie intilulé : *Mes Souvenirs*, dont M. Le Gay, avocat, un autre de nos confrère, est l'auteur.

M. Delegorgue, auteur du mémoire couronné l'a aussi fait imprimer.

Je m'étendrai davantage sur ces ouvrages dans une autre lettre, si vous le désirez.

Je crois que M. Delestré du Terrage fera aussi imprimer le mémoire qui a eu l'accessit et dont il est l'auteur comme vous l'aurez vu par l'extrait de nos séances.

Je serai fort aise, Monsieur, d'entretenir une correspondance avec vous si cela vous est agréable.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

Au château de Fosseux, le 5 juillet 1786.

J'apprends avec bien de la surprise et du déplaisir, que ma dernière lettre ne vous est pas parvenue contre-signée.

Je suis très mortifié de vous avoir fait payer une chose qui ne valait pas ce qu'elle vous a coûté, mais je ne devais pas m'attendre à cette aventure désagréable, puisque je suis autorisé par une permission expresse de M. de Calonne lui-même, à envoyer dans ses bureaux, toutes les lettres qui concernent les sciences et les arts, pour être contre-signées. Il est probable, Monsieur, que les directeurs de la poste de Paris, auront enlevé la première enveloppe, et qu'ensuite ils auront taxé le paquet et vous l'auront envoyé ainsi; vous l'aurez, sans doute, reçu sans cachet, et avec ces mots : *Académie d'Arras*, sur l'enveloppe, ce qui vous aura encore prouvé qu'il était destiné à vous parvenir contre-signé.

J'espère que je serai plus heureux cette fois-ci, et que ma lettre vous parviendra par l'Intendance d'Amiens, sans frais; je n'ose cependant pas hazarder d'y joindre d'autres pièces jusqu'à ce que j'aie eu de vos nouvelles qui m'apprennent que cette voie est plus sûre que l'autre.

Quand aux lettres que vous m'adressez, Monsieur, il serait à propos de les cacheter seulement au pain-d'autel, parce qu'on est sujet, à la poste, à ouvrir les paquets dans lesquels on sent un cachet.

Ce que vous me mandez (1) touchant les différents ouvrages qui ont été lus dans nos séances, prouve bien que vous être très capable de les apprécier; il n'y a que l'article du secrétaire contre lequel je suis obligé de réclamer; il s'en faut bien que je mérite toutes les choses obligeantes que vous me dites à ce sujet, et que votre politesse seule vous a dictées.

Je ne prévois pas, Monsieur, que je puisse vous procurer la lecture du mémoire de M. Delestré du Terrage : il est probable qu'il ne sera pas imprimé. Je crois vous avoir mandé que celui qui a été couronné l'est; je pourrai donc vous

(1) On a pu constater déjà plusieurs lacunes dans cette correspondance. Des pièces et extraits des séances de l'Académie d'Arras, qui y étaient joints, ont été égarés. — V. A.

prêter l'exemplaire que l'auteur m'a donné, mais je n'ose risquer de vous l'envoyer encore aujourd'hui, de crainte de vous le faire payer comme l'extrait de la séance ; j'attendrai que nous soyons plus assurés de la franchise de notre correspondance.

Il en sera de même des détails que vous me demandez sur les ouvrages de M. Gosse et de M. Le Gay.

Plutôt vous me donnerez des nouvelles de la manière dont vous aurez reçu ma lettre, plutôt je vous enverrai ce que vous paraissez désirer.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

Roye, 21 juillet 1786.

Tout ce que vous me dites est vrai touchant la manière dont vous présumés que j'ai reçu votre pénultième envoi, à l'ocasion du payement du port du quel je suis faché que vous l'ayés été autant, en ce que je ne pouvais être dans le cas de regreter une bagatelle par laquelle je me procurais des beautés inapréciables.

Le nouveau moyen par vous employé pour la franchise de notre correspondance a très bien réussi. Je suis pénétré de reconnaissance, Monsieur, de l'empressement que vous avés la bonté de me témoigner, pour me procurer gratuitement des choses faites pour intéresser singulièrement ce qui flate le plus mon penchant favori, épurer mon peu de goût, ranimer la faible vigueur de mon cerveau et encourager ma petite émulation. Je suis aussi confus des éloges flateurs que vous me prodigués et que je ne crois pas mériter, qu'étoné de votre extrême modestie qui se revoie sur une aprobation qui n'est rien moins qu'outrée, et qu'une plume plus délicate aurait colorée sinon avec plus de sincérité, du moins avec des caractères plus expressifs ; mais c'est toujours de ma part un faible homage des sentiments distingués par lesquels j'ai l'honneur d'être avec la plus haute estime, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

Au château de Fosseux, le 2 août 1786.

Je suis fort aise que nous ayons mieux réussi cette fois, et que vous ayez reçu, sans frais, la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Je m'en doutais bien, parce que M. l'Intendant d'Amiens m'a accordé, d'une manière très honnête, la permission que je lui ai demandée, et j'ai déjà éprouvé, vis à vis plusieurs de mes correspondants, l'exactitude de ses bureaux.

Maintenant, Monsieur, que nous sommes assurés de la franchise de notre correspondance, nous pouvons nous y livrer autant que nous le voudrons, et que nos affaires le permettront. Pour commencer, comme je vois que vous avez du goût pour la littérature, je vous envoye différentes pièces, dont la lecture pourra vous plaire. D'abord, des vers qui ont été faits à l'occasion de nos dernières séances académiques, ensuite une relation de ce qui s'est passé au Havre, lorsque le Roi y a été, puis une chanson de mariniers que vous connaissez, si vous recevez l'*Année littéraire*, car elle y a été insérée. Je vous prierai de me renvoyer toutes ces pièces. Il n'en est pas de même des stances sur la sensibilité et du programme de l'Académie de La Rochelle, que vous pourrez garder, parce que j'ai plusieurs exemplaires de l'un et de l'autre.

Si ces envois vous plaisent, je pourrai les continuer. Je vous prie de me marquer quels journaux vous lisez, et si vous connaissez celui de la langue française, qui s'imprime à Lyon, qui est fort intéressant et dont je pourrais vous procurer la lecture.

Je rechercherai toujours avec empressement ce qui me procurera les occasions de m'entretenir avec vous, et de vous renouveler l'assurance des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. (1)

(1) Pour la première fois, Dubois de Fosseux signe de son nouveau titre de *Correspondant du Musée de Paris*. — V. A.

Vers faits à l'occasion de la première séance de l'Académie d'Arras, la seule à laquelle il ait été possible à l'auteur de se trouver.

Que mercredi fut un beau jour pour moi!
Malgré les ans dont le fardeau m'accable
Je fus entendre un quatuor aimable,
D'orateurs du meilleur aloi;
L'un dans sa prose et brillante et rapide,
Moraliste amusant, en parlant du bonheur,
Fit plaisir à chaque auditeur.
Le Gay quittant le luth d'Ovide
Un instant en divorce avec le blond Phœbus
Nous expliqua combien d'abus
Naîtroient du nœud d'hymen s'il étoit moins solide.
D'un stile harmonieux et d'images nourri
Taranget, d'Esculape et des Muses chéri,
Ingénieusement nous entretint des Dames,
Nous peignit leurs attraits, nous dévoila leurs ames.
A ses tableaux charmants, le beau sexe a souri
Malgré certaines épigrammes
Qui, d'un tour moins heureux, l'auroient sans doute aigri.
Bien plus intéressant encore
Un militaire que décore
Le prix brillant de la valeur
Prouva que le guerrier illustre
Par les Beaux-Arts acquiert un nouveau lustre;
Et s'abandonnant à son cœur
Il célébra tout ce que la campagne
Présente de plaisirs au sage retiré,
Qui, de ses vassaux adoré,
Au milieu de ses fils vit près de sa compagne.
Éloigné des malheurs, du grand monde ignoré
Aimable Champmorin, oui, la palme t'est due!
J'admire le talent de nos trois orateurs

Mais à ta voix mon âme s'est émue.
Père, époux, j'ai senti mes yeux mouillés de pleurs.

Par M. Baillet de Vaugrenant.

Réponse aux vers de M. de Vaugrenant par M. de Champmorin.

Si nous étions au tems d'Astrée
Je croirais qu'une bonne fée,
A ta naissance présidant
T'avait doué, cher Vaugrenant,
Du talent des Muses sublimes
Dont si volontiers tu t'escrimes. *
Apollon t'a comblé de ses dons au berceau;
Jeune tu t'égayais dans tes faciles rimes,
Le Pinde encore enflamme ton cerveau,
Et les neuf sœurs te suivront au tombeau.
Ainsi l'aimable Saint Aulaire
Malgré les glaçons des vieux ans,
Comme Chaulieu possédait l'art de plaire,
Négligeament tournoit des vers charmants.
Je m'approchais du cercle académique
Quand je te vis entrant sous le portique
Vers nous cheminer à pas lents,
Et des yeux sourire aux talents.
Hélas! La santé florissante,
Cette déesse au teint vermeil
Trop tôt s'enfuit! d'une marche pesante
L'Homme se traîne à l'éternel sommeil :
Tel fut l'objet de ma sombre pensée
Au triste aspect de ta machine usée. *
Mais la plus douce émotion
Vient chasser ma réflexion

* Expression que M. de Vaugrenant employe en parlant de lui-même.

Au tableau frais de ce bonheur paisible
Dont Galametz ranima les esprits,
Et tu trouvois du charme à nos écrits.
Tu dis qu'au mien ton âme s'est émue,
Prodigue moins l'encens à l'orateur,
La vérité sous sa forme ingénue
Plaît aux mortels comme la beauté nue.
Lors que des champs je peignois la douceur,
Les vrais plaisirs qu'offrent l'agriculture
J'avais sous les yeux la nature:
Son image a séduit ton cœur.

Vers à l'occasion de la seconde séance.

Retenu chez moi mercredi
Par le caprice de la goute,
J'en fus débarassé jeudi
Et de votre lycée enfin je pris la route
Tout en songeant au mercredi
Et répétant le *Diem perdidi*;
Mais au jeudi ma muse me ramène,
Si des jeudis pareils composaient la semaine,
O mon pays combien vous seriez applaudi!
De son éloquence brillante
En faveur des batards déployant la vigueur,
Robespierre des lois combattit la rigueur,
Et fit parler l'humanité touchante.
Toujours intéressant comme à son but il court,
Et combien sans ma montre il m'auroit semblé court!
Du plus grand des penseurs analisant l'ouvrage
Quand Lenglet m'en offrit le dévelopement
Avec quel doux étonnement
Je comparai son écrit à son âge!
Tel un fleuve à sa source inonde son rivage
Et promène ses flots majestueusement!

Mais des instructions l'instant vient qu'on se lasse
Il me manquoit d'être attendri
Fosseux doit parler, il remplace
Un écrivain aimable, un citoyen chéri,
Harduin de ses rivaux, le modèle et l'appui.
Fosseux en fit l'éloge et mes larmes coulèrent
Aux applaudissemens les regrets se mêlèrent.
Dans son éloge hélas! je crus revoir Harduin,
D'abord jeune et brillant, bientôt malade et triste....
Une seconde fois je pleurai sur sa fin.....
Et je ne te vis plus qu'en son panégiriste.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

Sans date.

Rien ne peut égaler ma vive reconnaissance des bontés & des atentions honorables dont vous me comblés. J'ai lû avec un entier intérêt, mêlé de vrai plaisir, toutes les charmantes pièces que vous avés bien voulu envoyer. Je me suis empressé de tirer des copies de celles que vous me redemandés, & en vous en réadressant les originaux, je joins ces copies à celles de ces pièces dont vous me faites le gracieux cadeau, pour le tout augmenter & être classé parmi le précieux dépôt de ce qui compose tout ce qui me vient de vous.

Ce sont des choses auxquelles mon cœur singuliérement flaté d'y trouver une foule de sujets propres à fixer agréablement la sensibilité, ne poura jamais acorder toute l'estime et l'admiration qu'elles méritent. En éfet, tout ce qui procède des savants est inapréciable. Eh combien donc doivent se glorifier ceux qui ont l'avantage de jouir de l'entretien et de la correspondance de tels homes! d'homes auprès de qui l'émulation croît, le goût nait & s'épure, l'imagination s'ouvre, le génie se forme, toutes les qualités de l'esprit et du cœur se perfectionent. Mais ce n'est pas à moi qu'il apartient de peindre tout ce que vous &

vos respectables confrères valés et même de vouloir esquisser le moindre des rares talents qui vous caractérisent. J'essayerais vainement de le faire d'une manière qui aprochât de celle employée par M. De Vaugrenant.

Je suis, hélas, très éloigné de lui ressembler, & ce ferait vouloir très mal à propos outre passer mes droits que de toucher à un fujet qu'il a fi délicatement traité.

Come par état j'ai été dans le cas, depuis quelque tems, d'être très souvent en campagne, je n'ai pas toujours vû les journaux, desquels le Mercure de France est le seul pourqui j'aie une co-souscription. J'accepte avec beaucoup de plaisir l'ofre obligeante que vous voulés bien me faire de me procurer la lecture du Journal de la langue française que je présume devoir être d'une forme à intéresser mon genre de goût, & je ne suis pas moins fensible au renouvellement des promesses que vous me faites encore de continuer nôtre correspondance & vos agréables & intéressants envois. Je ne vous laisserai point oublier votre parole, dont les gracieux éfets me feront toujours d'un prix infini & je m'éforcerai de me rendre digne d'en mériter l'honneur. Je vais faire travailler à l'impression d'un prospectus sur un petit essay relatif à ma partie, que je me propose de publier, & mon premier soin sera de vous communiquer mon plan en vous envoyant un exemplaire de ce prospectus.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 4 Septembre 1786.

Je suis, j'en suis sûr, plus content que vous, que les envois que je vous ai fait aient pû vous être agréables; vous êtes bien bon d'avoir pris la peine de copier ce que vous m'avez renvoyé; j'aurais voulu vous l'épargner et vous le laisser, mais j'ai moi même tant de choses à écrire et à faire écrire, que j'ai été obligé de prendre le parti de de-

mander cette complaisance à mes correspondants, et vous êtes du nombre de ceux qui veulent bien s'y prêter.

Quoique vous en disiez, je sens bien que ce que je vous envoye n'est pas toujours porté à la dernière période de bonté et qu'il s'y trouve quelques taches, mais où n'y en a-t-il pas, et quel est l'auteur à qui il n'échappe rien de hasardé ou d'incorrect? Sans doute que vous vous en apercevez, mais je n'ai peut-être pas mérité encore assez votre confiance, pour que vous m'en parliez à cœur ouvert; je serais pourtant très flatté que vous me fissiez part de vos observations; je ne suis pas admirateur invulnérable de tout ce qui passe par mes mains, et je sais pardonner quelques fautes en faveur des beautés, mais j'aime qu'on me fasse remarquer ce qui est échappé. Je ne suis pas toujours de l'avis des observateurs, je prends alors la liberté de le leur dire, je leur fait part de mes raisons, ils me communiquent les leurs, et c'est ainsi qu'on s'éclaire mutuellement, quand on censure de bonne foi et non par passion, comme il n'arrive que trop souvent dans la littérature qui est devenue à présent, pour beaucoup de gens, une arêne où paraissent de vils gladiateurs ou plutôt des bêtes féroces qui se déchirent à belles dents. Le patriarche de notre littérature, Voltaire, a un peu contribué au désordre, il a donné l'exemple des passions les plus vives, des réponses les plus mordantes, des injures etc.; beaucoup d'autres, sans avoir ses talents, ont imité ses travers et les routes fleuries du Parnasse ont été empoisonnées.

Ne nous appesantissons pas, Monsieur, sur ces tristes tableaux; occupons nous plutôt de l'avantage que nous avons de ne pas marcher dans ces routes tortueuses et de cueillir, en nous amusant, quelques unes des fleurs que le souffle empesté de l'envie n'a pas encore flétries.

Je ne sais si vous êtes content du Mercure que vous lisez; la partie politique est bien froide, et la partie littéraire est bien faible. On y voit des auteurs qui sont toujours à genoux devant l'Académie française, et cependant prêts à se lever pour entrer au moindre signal qu'on leur

fera. Je vous envoie les deux premiers numéros du journal de la langue française pour cette année. Je vous serai obligé de me renvoyer le premier aussitôt que vous n'en aurez plus besoin, parce que je dois le faire passer à une autre personne. Il n'en est pas de même du second dont je ne suis pas aussi pressé. Je joins à cet envoi un exemplaire d'une lettre que j'ai fait imprimer l'hiver dernier; vous pourrez garder cette pièce, mais je vous prie de me renvoyer les Illusions poétiques de M. Desperoux dont je crois que la lecture vous fera plaisir.

Je recevrai avec reconnaissance le prospectus que vous m'annoncez.

P. S. — Vous verrez par ma signature, que la société d'émulation de Bourg-en-Bresse, vient de m'admettre au nombre de ses Membres.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 12 octobre 1786.

Je crois vous faire plaisir de vous envoyer le détail de ce qui se passe dans nos séances, comme je l'envoie à plusieurs de nos confrères et aux personnes qui veulent bien prendre intérêt à ce qui nous occupe. A moins que vous ne me témoigniez que cela vous est à charge, je continuerai à vous en communiquer la suite, mais je suis obligé de vous prier de me renvoyer cette feuille le plutôt que vous pourrez; je n'en fais copier qu'un certain nombre d'exemplaires, car j'ai tant de choses à écrire et à faire écrire pour l'Académie, que j'aurais besoin de plusieurs secrétaires; aussi la plupart de nos confrères et de nos correspondants veulent bien se prêter à me renvoyer des pièces qui ne sont pas assez intéressantes pour qu'on désire les garder.

Comme j'ai envoyé à plusieurs personnes les Stances de M. de St-Georges, j'ai reçu à leur sujet différentes réponses et critiques. Un de mes correspondants me mande que la

6e et 7e stances lui ont plû infiniment, mais il voudrait qu'on en retranchât la huitième qui n'est, dit-il, que la répétition de la pensée si heureusement exprimée dans la précédente.

Un autre a blâmé cette pensée, ou du moins ne l'a pas trouvée bien tournée, tant les avis sont différents.

On a repris l'épithéte *meurtrière* suivie de la mort, stance 4e.

Un autre encore, me demande si la phrase :

Déjà, vive Suffren, commence à retentir

est française.

Pour moi, je la trouve très animée, très poétique, et je vous avoue, que si la langue la réprouvait, j'en voudrais beaucoup à la langue.

Voici le sentiment d'un vrai littérateur qui est plus favorable :

J'ai lû, avec beaucoup de plaisir, les stances de M. de St-Georges; sa touche est facile, ses idées justes et bien exprimées, il y a surtout de la clarté, mérite rare dans les vers philosophiques, même quelquefois dans la prose philosophique.

Je vous prie de me mander ce que vous pensez de ces critiques et de ces louanges.

Vous voyez, Monsieur, que je suis bien éloigné de faire peu de cas de vos observations; elles me font le plus grand plaisir et je serai charmé que vous vouliez bien me les continuer. Votre observation sur... *le Dieu me fait la loi* de M. Desperoux, me paraît de la plus grande justesse, mais je serais moins rigoureux que vous sur la *Bonne dame*. Il faut observer que le but de l'auteur est de dépriser les poètes et la poésie et il lui est donc permis, dans ce cas, de parler des muses d'une manière un peu leste.

Je ne trouverais pas non plus son apostrophe choquante, parce que je ne la prends pas dans le même sens que vous. On lui reproche d'avoir voulu en rimant interdire la rime; il répond :

Messieurs, de grâce écoutez mes raisons.

Pour qu'on l'entende, il faut qu'un homme sage
De la folie emprunte le langage,
Lorsqu'il se trouve aux petites maisons.

Ainsi, il faut que M. Desperoux fasse des vers, parce qu'il parle aux poètes; voilà, je crois, ce qu'il entend et non comparer l'univers aux petites maisons.

Puisque le Journal de la Langue française vous plaît, je vous en envoie la suite, et je continuerai ainsi, tant que cela vous sera agréable.

Avez vous dans votre province, un aussi mauvais temps que nous l'avons ici? Depuis plus de six semaines nous éprouvons des pluies continuelles qui nous font un tort considérable. La plupart des fourrages sont gâtés, l'avoine elle même est en mauvais état et ce qui est dans les granges a été remis fort humide. Nos chemins sont devenus détestables, enfin le 29 septembre nous avons essuyé un ouragan qui a cassé ou déraciné bien des arbres et jeté bas une partie de nos fruits; j'ai fait ramasser une trentaine d'hectolitres de pommes que ce vent impétueux avait fait tomber; il a absolument dérangé une fort belle allée de tilleuls que j'ai, et je doute qu'on puisse les redresser aisément. Ce qui me fâche le plus de ce mauvais temps, c'est qu'il cause un retard funeste à l'église que nous faisons construire, en sorte que nous aurons peine à l'avoir couverte cette année, et que nous sommes extrêmement gênés pour nous procurer les voitures nécessaires. On est presque toujours au moment de manquer de matières.

Je suis bien éloigné, Monsieur, de vouloir être votre maître, j'en aurais besoin moi même, mais regardons nous comme deux amis faits pour s'éclairer et s'instruire mutuellement. Si ce pacte vous plaît, je le concluerai volontiers avec vous, et je tâcherai d'y fournir mon contingent par les sentiments d'estime et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Séances de l'Académie d'Arras. (1)

N° I.

Nous avons fait, samedi 7 octobre 1786, l'ouverture de nos séances après les vacances, par une assemblée extraordinaire. J'ai eû le plaisir d'y ofrir à notre compagnie, diférents ouvrages que des auteurs lui ont envoiés, & des lètres qu'ils lui ont adressées ou à son sécrétaire.

J'ai commencé par le beau présent que lui a fait M. Moreau de St-Méry, Président du Musée de Paris, sécrétaire de la Chambre d'agriculture du Cap français, des académies de la Rochelle, de Rouen, d'Orléans, etc.

Ce présent consiste dans les 4 premiers volumes in-4° du grand ouvrage que M. de St-Méry a entrepris, & qui est intitulé : *Loix & Constitutions des colonies Françaises de l'Amérique sous le vent*. Cet ouvrage contiendra 8 vol. & est extrêmement intéressant. Le Roi a souscrit pour 30 exemplaires, & la liste des souscripteurs est fort considérable.

Quand cet ouvrage sera fini, on y trouvera un tableau raisonné des diférentes parties de l'administration actuelle des colonies, des observations générales sur le climat, la population, la culture, le caractère & les mœurs des habitants de la partie française de St-Domingue, une descripcion fisique, politique & topografique des diférents quartiers de cète même partie. Le tout termine par l'histoire de cète Ile & de ses dépendances depuis leur découverte jusqu'à nos jours, etc. (depuis 1550).

L'auteur a fait imprimer dans les mémoires du Musée de Paris, des morceaux destinés à être insérés dans cet

(1) Copie de la main de Babeuf. Dubois de Fosseux recommandait parfois à son correspondant de lui retourner certaines pièces qu'il lui communiquait. Nous avons, également de la main de Babeuf, le n° 2 des feuilles de l'Académie d'Arras; mais celle-ci est sans intérêt; il n'y est guère question que de la nouvelle méthode de grammaire de M. de Tournon. — V. A.

ouvrage. Si vous êtes curieux M. de connaitre ces morceaux, je pourai vous les envoier, & même vous communiquer le prospectus de l'ouvrage entier.

J'ai ensuite posé fur le bureau, divers ouvrages de M. de Tournon, du Musée de Paris.

(Sur diférents sujets & découvertes fisiques & chimiques.)

Un autre présent de M. de Tournon à l'académie est la première partie d'une nouvèle métode pour aprendre les principes de la langue française.

M. de Tournon anonce dans sa préface qu'il a travaillé principalement pour les mères de famille qui voudraient se charger de l'éducation de leurs enfants, & que cète métode est tirée d'un autre de ses ouvrages, intitulé : *Les promenades de Clarisse.*

Je vous parlerai encore dans le n° suivant des ouvrages de M. de Tournon.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 19 octobre 1786.

J'ai l'honneur de vous envoyer la 2e feuille du récit de nos occupations académiques ; je souhaite qu'elle vous soit agréable, et qu'elle vous prouve mon empressement à entretenir la correspondance avec vous. Peut-être cette feuille rencontrera-t-elle sa sœur aînée en chemin ; si cela lui arrive, il y a lieu de croire qu'elle la laissera passer sans lui rien dire et cette indifférence n'étonnera personne parce qu'elle n'est que trop commune entre les sœurs dans ce siècle d'égoïsme, mais si elle la trouve encore chez vous, je la charge de faire quelques reproches à cette paresseuse, de l'engager à partir bien vite, pour venir retrouver leur père commun, et même si vous le lui permettez de l'accompagner en route et de revenir avec elle, pourvu que vous n'exigiez pas de la part de la nouvelle débarquée un séjour aussi long que celui de la précédente.

Voici un problème moral qu'on m'a envoyé et que je vous prie de résoudre ; je serai bien charmé que vous me fassiez part de vos idées sur ce point :

L'homme sensible est il plus heureux dans l'ordre social que l'homme apathique ?

Celui qui me le propose ajoute : voilà une de ces questions qui trouveraient beaucoup de gens pour l'affirmative, comme beaucoup pour la négative. Je ne sais si Rousseau, qui blâmoit les sciences et nous renvoyoit à l'état de nature, ne nous eût pas aussi tiré de la société pour nous reléguer dans les bois, avec la qualité d'homme sauvage, s'il eût travaillé à la solution d'un pareil problême.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 26 octobre 1786.

Je ne sais pas encore quel est votre sentiment sur les feuilles que je vous envoie, je crains que vous ne les trouviez peu intéressantes, peu dignes de vous occuper et que vous ne regrettiez la peine de me les renvoyer; j'espère que vous m'instruirez de votre façon de penser à cet égard, et si je vous devenais à charge, pour peu que vous me le fissiez seulement apercevoir, je cesserais de vous les faire passer, mais quelque soit votre opinion sur les précédentes, je me flatte que celle qui accompagne aujourd'hui ma lettre, aura droit de vous plaire, parce qu'elle est consacrée toute entière à vous entretenir des ouvrages d'une demoiselle, et ce qui vient de ce sexe aimable, inspire toujours plus d'intérêt et plus d'indulgence. Comme la plupart de ces ouvrages ne sont pas volumineux, j'aurai aussi le plaisir de vous en procurer la lecture, si cela vous est agréable, et je vous prie toujours de me faire repasser ces feuilles, quand vous n'en aurez plus besoin.

J'ai un regret infini de ne pouvoir vous envoyer la brochure la plus extraordinaire et la plus originale qui existe,

elle ne m'a été confiée que pour quelques jours, et je dois la renvoyer à Orléans; elle est intitulée :

» L Avant-Coureur du changement du monde entier, par l'aisance, la bonne éducation et la prospérité générale de tous les hommes, ou prospectus d'un mémoire patriotique sur les causes de la grande misère qui existe partout et sur les moyens de l'extirper radicalement, en 8 vol. in-8. »

L'auteur exige, pour condition de la publication de son ouvrage, que le Roi et la République de Pologne lui accordent dans leur Etat avec le droit indigenat, une ou plusieurs starosties qui soient du revenu d'un million de florins polonais ou environ, et suffisantes pour entretenir à ses frais une garde de six ou sept cents hommes.

Il invite les académies à proposer pour sujet de leurs prix, quelle récompense méritera l'auteur qui aura rempli tout ce qu'il propose et quels sont les honneurs qu'on devra lui rendre.

Tout cela a l'air fort sérieux et cependant fait rire.

Je vous donnerai peut-être une autre fois une idée plus détaillée de cet ouvrage.

J'attends de vos nouvelles avec impatience.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 2 novembre 1786.

Voilà donc la quatrième feuille que je vous envoie sur une seule séance académique (*). Convenez que cela est pire qu'assommant, et qu'il est fort désagréable d'avoir accepté une correspondance avec un homme qui vous poursuit ainsi avec ses missives réitérées. Ce qu'il y a de consolant, c'est que rien n'est plus aisé que de se défaire

(*) Cette quatrième feuille était accompagnée d'une *Epître sur les prétentions à la gloire* (aux mânes du docteur Maret), par M. Leroy de Plagis, de l'Académie française. — V. A.

de lui; il ne faut pour cela qu'un mot, et encore même pourrait-il entendre à demi-mot; cependant, Monsieur, ne faites pas tant le difficile, vous voyez qu'on cherche à diversifier vos plaisirs et qu'on vous envoie aujourd'hui non-seulement de la prose, mais même des vers, et des vers que vous trouverez peut-être passables : au reste, s'ils vous paraissent mauvais, permis à vous de vous en plaindre; vous n'avez pas affaire à l'auteur, et il faut convenir que quand on s'aperçoit que des vers ne sont pas bons, c'est une grande satisfaction de le dire.

Quoique je n'aie pas encore reçu, de votre part, la réponse au problème moral que je vous ai envoyé, il me paraît intéressant, Monsieur, de vous faire connaître, successivement, les différents avis qui me parviendront sur ce sujet. Vous pourrez combattre ce que vous y trouverez d'erroné, et de ces discussions naîtra la lumière la plus pure.

Un de mes correspondants me mande :

« Auparavant de prononcer sur cette question, il me semble, non-seulement convenable mais important, de constater s'il existe ou peut exister un être animé et pensant qui soit apathique absolument parlant. Pour moi, j'estime qu'un tel être étant contre la nature, ce serait lui faire offense que de le supposer, et que s'il existe de l'apathie parmi les hommes, ce ne peut être qu'en ce qui n'est pas relatif à leurs besoins et à leurs intérêts dans telle ou telle circonstance. »

« D'après cette manière de voir, toute l'espèce humaine étant susceptible de besoins et par conséquent de sensations, et du côté du cœur et du côté de l'esprit, tant dans l'état de nature que dans celui social, je suis porté à croire que le bonheur dont le sentiment est inné dans tout individu doué de la raison, ne consistant que dans le choix et la propriété du plus grand nombre des moyens qui le procurent, tout être animé, par cette raison sensible, est fondé également dans ses titres et prétentions au bonheur, mais que le dernier n'est déterminé à l'égard d'un cha-

cun, que proportionnellement à la somme et l'énergie de ses facultés physiques et morales qui seules en donnent la jouissance; d'où je conclus que tous les hommes plus ou moins sensibles, respectivement parlant, sont ou peuvent être également heureux, chacun dans sa sphère. »

Je vous donnerai mon sentiment sur cette question, la première fois que j'aurai le plaisir de vous écrire.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 9 novembre 1786.

Nous allons aujourd'hui changer de champ de bataille, ou plutôt le champ de bataille sera le même, la date du combat sera seulement différente, et ceux qui paraîtront sur la scène ne seront plus les mêmes. Y gagnerez-vous? y perdrez-vous? c'est ce que je vous laisse à décider; le pire de votre affaire, c'est que vous avez toujours le même rédacteur et qu'il court risque de ne pas donner à ses récits assez d'agrément pour que votre attention se soutienne; il aurait pourtant bien à cœur de vous plaire, mais *qui ne peut, ne peut,* dit un proverbe de ce pays et peut-être du vôtre.

Cependant, Monsieur, votre lettre du 27 octobre m'encourage. Vous me mandez que vous recevez ces feuillles avec plaisir, mais vous n'étiez encore qu'à la première; prenez garde, par la suite, d'être obligé de vous dédire.

Je ne vous trouverai jamais importun, Monsieur, et ce seront des plaisirs que vous me procurerez, quand vous m'indiquerez l'occasion de vous être utile. Vous aurez aujourd'hui le n° 5 du *Journal de la Langue française,* et la première partie des principes de la langue, par M. de Tournon.

Le prospectus de M. de Saint-Méry et les morceaux insérés dans le Musée, sont allés visiter un correspondant plus alerte que vous, parce qu'il est plus notre voisin;

à leur retour, vous les aurez. Je vous offre aussi les Mémoires en faveur de la fille Salmon, et le premier que M. Dupaty a fait paraître, ainsi que les pièces nouvelles qui réussissent sur nos théâtres; je ne sais si je ne vous ai pas déjà fait ces offres; en tout cas, je requiers acte de ma bonne volonté.

Vous prétendez, Monsieur, que les petits talents sont plus portés à l'admiration qu'à la censure. Je n'en sais rien, et je vois souvent que les critiques les plus amères sont une preuve de médiocrité. Un homme vraiment instruit sait ce qu'il en coûte pour bien faire, et combien, après beaucoup de soins, il reste encore de taches au meilleur ouvrage, et cela le porte naturellement à l'indulgence.

Je suis fort aise que vous rendiez justice à M. de Saint-George dont les Stances, quoiqu'en disent les critiques, ne sont certainement pas sans mérite.

Nous avons joui, Monsieur, de quelques jours de beau temps, mais que nous les avons payés cher! Nous avons eu une gelée très forte dans les derniers jours d'octobre, et la veille et le jour de la Toussaint, une neige presque continuelle. Je vous prie de me marquer quelle était la température du pays que vous habitez, à cette époque. La gelée a repris depuis avec plus de force, et elle est accompagnée d'un vent piquant qui rend l'air aussi froid que dans le cœur de l'hiver.

Je vous suis fort obligé, Monsieur, des deux prospectus que vous m'avez envoyés; ils me paraissent bien faits, et je crois que les changements que vous vous proposez de faire à la 2e édition, n'y nuiront pas; au reste, je ne suis pas fort au fait de ces matières-là, ni fort capable de vous donner un avis bien solide, mais j'attends ces jours-ci un homme qui est très versé dans cette partie; je lui communiquerai ces prospectus, et s'il faisait quelque observation qui valût la peine de vous être envoyée, je m'empresserais de vous la communiquer.

Je vous prie de ne pas douter de la sincérité des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

16 novembre 1786.

Lorsque vous aurés (*) eu ma lettre du 5 de ce mois, je suis persuadé que vous renoncerés à l'usage que vous avés contracté envers moi, de commencer toutes les vôtres par l'insinuation d'une crainte, qui, si elle se trouvait fondée, blesserait cruellement mon amour-propre, puisqu'elle décélerait en moi l'homme dépourvu absolument de toute aparence de goût.

En étet, ne faudrait-il pas avoir l'esprit dans la plus désavantageuse organisation, pour ne savoir point rendre justice à des choses qui ne peuvent qu'exciter la plus vive admiration, piquer la curiosité d'une manière louable sur des sujets aussi agréables qu'utiles, et verser sur les cerveaux les moins féconds, les sucs de la plus active vivification.

Mais j'avouerai cependant, Monsieur, et vous n'en serés sûrement pas surpris, qu'il est souvent question dans vos feuilles, de bien des parties qui se trouvent éloignées de ma sphère. Vous ne me ferés donc point de crime de n'en parler pas.

Relativement à la réponse que vous me fites passer le 2 de ce mois, de l'un de vos correspondants, sur la question comparative de l'apathie et de la sensibilité entre les hommes, j'objecterai que je la trouverais très satisfaisante si je ne croyais m'apercevoir qu'elle s'écartât un peu du fond de la proposition. Car, j'imagine qu'en employant dans ce problème le mot apathie, on n'a point entendu

(*) Babeuf avait des théories particulières sur l'orthographe. Je reproduis donc ses lettres telles qu'il les a écrites. — V. A.

lui donner la dernière extension dont il est susceptible, mais qu'on a voulu seulement demander : « L'homme le plus sensible est-il plus heureux dans l'ordre social que l'homme le moins sensible ? »

Aux beautés poétiques qui se distinguent dans l'Epître sur les prétentions à la gloire, de M. de Flagis, et dont parle votre quatrième feuille, j'y vois réunis les heureux sentiments de cette philosophie moderne, de cette philosophie si conforme aux droits de l'humanité, de cette philosophie que j'aime, de cette philosophie enfin qui fait l'honneur de notre siècle, et qui produira nécessairement l'entière félicité de ceux à venir.

Je me suis arêté avec complaisance sur tout ce qui compose votre 5e feuille, et particulièrement sur la brochure envoyée par M. Godfroi de Lille, et sur votre diplome de la Société de Bourg.

J'ai l'honneur de vous renvoyer ces feuilles, avec le n° 4 de l'intéressant *Journal de la Langue française.* Je suis impatient de voir dans le 5e la réponse à la dispute grammaticale intentée deux fois à ce pauvre infortuné et malheureux Boniface esprit, par son brutal, chicaneur et épilogueur de jardinier.

La première partie de la grammaire de M. Tournon me plaît trop pour que je vous la renvoie aujourd'hui.

Je tiens liste exacte (*) de tout ce que vous vous enga-

(*) J'ai, en effet, trois feuillets in-quarto sur lesquels Babeuf notait, avec soin, tout ce que Dubois de Fosseux lui envoyait en communication, avec dates de réception et de retour. J'y trouve mentionnés, notamment, les ouvrages ou pièces ci-après : Pièces nouvelles qui réussissent sur nos théâtres ; — Poème de M. Masclet sur la Décadence des bonnes Etudes ; — Poème de M. de Sacy, sur l'Esclavage; — Pièces de M. Roman, de Douay, intitulées : Il lève des fleuves, Diane, romance anacréontique, et mes Souhaits ; — Voyage de Suède, par Crignon ; — Théorie des Vents, par de la Coudraye ; — Mémoire de Delegorgue sur la division des fermes ; — Poème de Dom de Vienne sur la mort du prince L. de Brunswick ; — Voyage du cousin Jacques, à l'abbaye d'Arrouaise ; — Tableau des différentes espèces d'air et de gaz, par l'abbé Reynard ; — le Génie, ode,

gés de m'envoyer. Si vous oubliés quelque chose, j'aurai soin de vous le rapeler.

Notre contrée n'a point éprouvé une température plus douce ni aucunement diférente que la vôtre.

J'ai l'honneur d'être toujours avec afection et reconnaissance, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 16 novembre 1786.

Je vous parlais, il y a quelques temps, de deux sœurs. Depuis lors la famille est fort augmentée et menace d'augmenter encore; voilà la sixième, et quant les sœurs deviennent trop nombreuses, bien des gens s'en lassent et s'en plaignent ; je crains ce sort pour celles que je vous envoie, et si j'étais assuré qu'elles l'éprouvassent, je mettrais des bornes à ma fécondité.

Je vous prie, Monsieur, de n'apercevoir qu'une plaisanterie dans ce que je vous ai mandé, au sujet des deux premières sœurs et non un reproche ; je savais bien, lorsque je vous écrivais ma lettre de 19 octobre, que la première sœur ne pouvait pas encore être revenue. Je n'entends pas absolument vous gêner pour le renvoi de ces feuilles; vous me les ferez parvenir quand vous le pourrez, sans déranger vos voyages et vos affaires, et lorsqu'il n'y aura pas d'obstacle, le plus tôt sera le mieux.

J'ai lu avec beaucoup de plaisir et de reconnaissance, vos réflexions sur l'apathie et la sensibilité. Elles font l'éloge de votre cœur, et je n'attendais pas moins de votre part. Je me sais bien bon gré de vous avoir proposé une question qui

---

par l'abbé Genty ; — Oraison funèbre de Pilâtre de Rosier, par Huet de Froberville ; — Lettre de Blanchard aux citoyens de Valenciennes; —Journal de la langue française ; —Stances sur l'amitié, etc. V. A.

vous a donné occasion de déployer des sentiments aussi purs et aussi estimables.

Je vous envoie les deux premiers cahiers des Promenades de Clarisse. Vous aurez les autres successivement; votre observation sur la phrase tirée d'un jurisconsulte moderne, me parait, Monsieur, tout à fait juste, et des deux changements que vous proposez, celui-ci dans *les provinces soumises à cette loi*, est celui que j'adopterais, parce qu'il ne laisse aucune équivoque; au lieu que *les provinces qui y sont soumises* en laisserait, par rapport à *l'harmonie*, comme vous l'avez fort bien remarqué plus haut.

Les vues et les intentions de l'auteur de l'Avant-Coureur du changement, etc., peuvent être fort bonnes, mais vous conviendrez qu'il en gâte un peu le mérite en les mettant à si haut prix.

Je vous donnerai, une autre fois, les détails que je vous ai promis sur la suite de ce livre extraordinaire.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° VI.

M. Opoix et ses ouvrages nous occuperont encore aujourd'hui, Monsieur. Je vous ai parlé dans le n° V des deux premiers; le 3e est intitulé: *Des Fêtes publiques*; l'auteur y parle de celles des Egyptiens, des Grecs et des Romains; il passe à celles des François et montre comment la découverte de la poudre à canon a fait perdre l'usage des exercices du corps, et que nos fêtes publiques ne sont plus qu'une suite de spectacles et de décorations; il montre les inconvénients des distributions de vivres et de vin, du couronnement des rosières, même de la coutume de marier des filles dans les réjouissances publiques; il voudroit que l'argent destiné à ces usages abusifs, fut employé pour le profit de l'agriculture à acheter des instrumens propres aux ouvrages des champs, des outils pour les ouvriers et

même des pièces de bétails pour les familles à qui ces ressources manquent; dans les villes maritimes à ce qui est nécessaire pour la pêche et la navigation.

Le petit *Traité des sépultures* du même auteur n'est pas moins intéressant. Il a le courage de s'y élever contre l'opinion publique, qui tend à bannir les cimetières de l'enceinte des villes; il fait voir que les inconvénients qui résultent de leur emplacement au milieu des habitations, ont été au moins exagérés. Il prouve que l'éloignement des cimetières pourrait avoir des suites morales funestes qu'il a très bien présentées; il propose différens moyens de diminuer l'effet des exhalaisons méphitiques, comme des feux allumés dans les cimetières dans l'automne qui, dit-il, est le tems où ces exhalaisons sont plus redoutables; il voudrait aussi que les familles n'eussent pas de sépultures séparées, et qu'on ne plaçât pas les morts indifféremment, mais les uns à la suite des autres, sans interruption. De cet ordre on a observé, à ce sujet, que cette séparation des familles pourrait influer aussi sur l'attachement qu'on a pour ses proches, et briser un des liens qui unissent les parents, liens qui ne sont que trop relachés.

La lecture de cet ouvrage, Monsieur, nous a conduit à des observations sur les différentes coutumes des nations par rapport aux cadavres tant des hommes que des animaux, et à des discussions sur la proposition qui a été faite il n'y a pas longtemps, de reprendre la coutume de brûler les corps, non seulement des hommes, mais même des animaux morts de maladie; on a pesé les inconvéniens et les avantages de cette pratique, qui ne nous a pas paru faite pour être adoptée.

Le dernier ouvrage en prose de M. Opoix, est intitulé : *Essai sur les roses rouges de Provins*. Vous n'ignorez pas la réputation de ces roses et leur usage dans la médecine. M. Opoix fait voir que de toutes les roses, celles aux quelles on donne le nom de roses de Provins, sont celles qui ont le plus de propriétés, et que de toutes les roses

nommées ainsi il n'y en a pas de plus exquises que celles qui croissent à Provins même.

Je ne m'étenderai pas davantage, Monsieur, sur ces différents ouvrages que je peux vous communiquer, parce qu'ils ne sont pas volumineux; j'ai parlé de celui sur les roses le dernier, parce qu'il nous mène naturellement à une pièce de vers de M. Opoix, intitulée : *Les roses de Provins.* C'est ainsi qu'il fait parler ces fleurs :

De ses dons, la nature et bienfaisante et sage,
Entre nos sœurs et nous, fit différent partage.
Elles ont eu le lot le plus flatteur,
Grâces, beauté, délicieuse odeur.
Nous, nous avons le solide avantage,
De secourir l'humanité,
De verser sur ses maux un baume favorable,
De rappeler la force et la santé.
Notre lot fut l'utilité,
Sort moins brillant mais préférable
A celui d'étaler de frivoles appas,
Et de parfumer la toilette,
Ou le boudoir d'une coquette;
Comme nos sœurs nous n'allons pas
D'une belle parer la tête,
Nous mêler parmi ses cheveux,
Couronner les amants heureux,
Et mourir en un jour de fête
Sur le sein souvent profané,
De Dorimène ou de Daphné.
Nos sœurs sçavent d'un beau parterre
Faire l'honneur et l'agrément.
Aussi simples que la bergère,
Dont nous faisons tous l'ornement,
Avec cette aimable compagne,
Nous respirons l'air pur de la campagne.
Là, n'exigeant que peu de soins,
Nous naissons presque sans culture,
Dans les environs de Provins.

Sur la Décadence des bonnes études.

POEME

De la Grèce et de Rome, admirateur stupide,
Quoi, Damis, vous n'avez pour modèle, pour guide,
Qu'un pédantesque amas d'écrivains ignorés !
Que je plains votre erreur, ami ! Quoi, vous pourrez,
A ces obscurs travaux, prostituer vos veilles,
Et pâlir sans pudeur sur ces froides merveilles !
Je veux de cette erreur vous guérir sans retour,
Ouvrez moi votre cœur et parlons sans détour.

Quel charme trouvez vous dans le jargon maussade
Du bavard qui rêva l'assommante Iliade !
Pouvez vous digérer ces éternels combats ;
De ces rois harangueurs l'inutile fatras ?
Laissez, laissez, Damis, aux pédants, aux Saumaises,
Ce gros volume enflé d'héroïques fadaises :
Des savantals poudreux que les noirs bataillons
Caressent, en baillant, toutes ces visions ;
De Pindare en fureur l'harmonieux délire,
Aristote, Platon... moi, je n'en fais que rire.

Parlez, vit on jamais briller en beau vélin
Dans le boudoir d'Iris, un lourd pédant latin ?
Vit-on jamais, auprès de ces feuilles légères (*)
Des prodiges du tems, archives éphémères,
Tout brillant de dorure, et moulé par Didot
Le Chantre si vanté de ce guerrier dévôt
Esclave de ses Dieux, et qui, roi sans noblesse,
Pleure dans les dangers et trahit sa maîtresse ?

Je veux à votre goût, je veux à vos travaux,
Offrir un but plus grand, de plus nobles rivaux ;
Ouvrez les yeux, Damis ; voyez sur mes tablettes,
Des faiblesses du cœur, ces brûlants interprêtes, (**)

(*) Les journaux et autres feuilles périodiques.
(**) Les Romanciers.

Du Parnasse français les chefs-d'œuvre nouveaux,
Vaudevilles, chansons, opéra, madrigaux,
Le drame, au regard sombre, à la voix menaçante,
L'héroïde, où souvent une femme mourante
De l'art du bel esprit épuise les trésors,
Et va de ses sermons édifier les morts.

Voilà, voilà, Damis, vos modèles, vos maîtres;
N'allez point, imitant nos gothiques ancêtres,
Dans le bourbier latin, lourdement vous plonger :
Cet abbé papillon, si pimpant, si léger,
On le fête, on l'adore; il faut briller pour plaire,
Attendrir nos Lays, les flatter, ou se taire.

Ainsi parlait Damon : Damon, jeune étourdi,
Des beaux esprits gourmands à sa table applaudi;
Damon, ivre d'encens, d'orgueil et de fumée;
Damon, le teint fleuri, la tête parfumée,
Répand, avec son or, ses vers et ses bons mots.
D'un sourire dédaigneux écrase ses rivaux,
Tranche, protège, chante; et va, dans les coulisses,
D'une Reine gagée adorer les caprices.

En vain contre Damon, du fond de vos tombeaux,
Vous réclamez le prix de vos nobles travaux.
Il faut céder. O vous, dont les doctes ouvrages
Ont depuis deux mille ans, usurpé les hommages
Et le crédule encens des aveugles mortels :
Il brise votre orgueil, il brise vos autels;
Il a parlé...; tombez, idoles de la terre.
Dans sa main foudroyante il éteint le tonnerre.
O toi, qui balançant et Philippe et les Dieux,
Fis pâlir d'un héros le front victorieux.
Aux champs de Marathon, (*) en vain pour te défendre,
Des vainqueurs de l'Asie on vit frémir la cendre;

(*) Allusion à la belle apostrophe de Démosthènes aux héros de Marathon.

Il faut céder. Et toi, (*) dont le mâle pinceau
Des fureurs de la Grèce a tracé le tableau ;
Toi dont le sens profond, l'éloquente énergie ;
Des sages, des héros, allume le génie,
Sors de la tombe, et viens admirer ton rival ;
Voir Damon, il est riche,... il marche ton égal.

O Damon, c'est en vain que ta muse coquette
De ton goût, de tes mœurs trop fidèle interprête,
Des Grecs et des Romains veut rouvrir le tombeau ;
De leur antique gloire éteindre le flambeau,
Ce flambeau, qui brillant sur ta triste patrie,
Ralluma de ses feux sa gloire et son génie.
Un moment s'il se peut, abandonne, Damon,
Ta Phryné, tes flatteurs, ton futile Apollon,
Suis moi : dans le bosquet, près d'une source pure,
Vois le sage vieillard, le maître d'Epicure ;
Il prend sa lyre, écoute, il va, dans ses chansons,
De l'austère morale égayer les leçons :
Dieux ! il chante la Rose, il chante sa maîtresse,
Il chante ses plaisirs, ses amours, son ivresse,
Il danse, il est heureux ; sur ses cheveux blanchis
Il répand des parfums, il enlace des lys,
Il a, sans bel esprit, de l'éclat et des grâces.
Vois, avec les amours, vois voler sur ses traces,
L'élégant Théocrite, et Moschus, et Bion
Qui de Vénus en pleurs peignit l'affection,
Adonis déchiré par un monstre farouche,
Le baiser amoureux expirant sur sa bouche :
Pleurez, Grâces, et vous témoins de son malheur
Sombres bois, de Vénus partagez la douleur.
Pleurez, Nymphes, pleurez ; recueillez, tendre amante,
Son âme,et ce baiser sur sa lèvre mourante :
Il n'est plus. De l'amour épuisant les fureurs,
Tu brûles pour Phaon, il te suit... et tu meurs.

(*) Thucydide.

O Sapho; le tyran qui t'arrache la vie,
Enflamme, avec ton cœur, tes vers et ton génie.
Entends-tu de Japet le fils audacieux ? (*)
Il brave auprès d'Eschile, et la foudre et les Dieux ;
L'enfer en est ému ; les ombres fugitives
Du lugubre Achéron épouvantent les rives.
Près de Sophocle, Ajax exprime ses fureurs,
Œdipe ses forfaits, Electre ses douleurs,
Philoctète gémit dans son antre sauvage,
Pindare des héros élève le courage.
Quel vieillard, le front ceint d'un laurier immortel,
Partage d'Apollon et le trône et l'autel !
Il embouche, Damon, la trompette guerrière !
Vois-tu ces corps sanglants rouler dans la poussière ?
Tout suit Hector, armé de fer et de flambeaux,
Des Grecs épouvantés embrase les vaisseaux;
D'un effroyable cri Mars ébranle la terre,
Son sang coule, il frémit,.. il invoque son père :
Tout tremble... Jupiter a froncé les sourcils
Devant ces murs sacrés que lui-même a bâtis,
Armé de son trident, dans leurs cavernes sombres,
Neptune a fait pâlir les infernales ombres.

Oui, j'admire, Damon, le peintre audacieux :
Tantôt de la nature, émule grâcieux,
Des baisers, des désirs, d'une volupté pure,
Son pinceau de Vénus embellit la ceinture.
Je l'admire, s'il peint un héros malheureux
Luttant contre la mort, la fortune et les Dieux :
S'il chante les combats, Achille et sa colère,
Ce n'est plus un mortel, c'est un Dieu,... c'est Homère.
Tel le guide éternel de ces mondes errants,
L'astre majestueux qui mesure le tems,
S'élève et parcourant son immense carrière,
Verse sur les humains la vie et la lumière.

Par M. Masclet, de Douay.

(*) Prométhée.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

27 novembre 1786.

La charmante famille que celle de diférents membres de laquelle vous me procurés alternativement la visite ! J'en suis absolument enchanté. Et qui pourait se lasser d'admirer d'aussi aimables enfants. Tous plus intéressants les uns que les autres, on s'imagine toujours que le plus méritant est celui auquel on arête instament les yeux. C'est en éfet le propre de tout ce qui a un vrai prix, de fixer entièrement l'idée qui s'y porte, et de la distraire de tout autre objet. Loin donc de me plaindre du nombre de nos sublimes sœurs, de ces sœurs si atrayantes, si bien faites pour plaire, je ne me sens porté qu'au désir de le voir accroître. J'y suis, en outre, engagé par une raison bien invincible. C'est celle d'être partisan d'un système très connu, lequel prend sa source dans l'idée du bonheur social & consiste dans la prétention que la population est la mesure augmentative de la richesse commune. Je ne risque rien d'ailleurs d'embrasser cette opinion relativement à la famille de nos sœurs, qui, quelle que nombreuse qu'elle puisse devenir, ne me chargera jamais d'un entretien fort dispendieux.

Je ne fais quelquefois qu'extraire les discours dont ces agréables dames me font l'honneur de m'agréger auditeur, mais lorsque leurs conversations tombent fur des sujets qui nè font point tout à fait au dessus de moi, je les transcris en entier. Ceux de la sixième que je vous renvoie ont été dans ce cas. Je réserve mes observations sur les ouvrages y analysés, pour le tems où, conformement à votre promesse, vous aurés l'honnêteté de me les communiquer.

Mais, Monsieur, savés vous que ce M. de Tournon est charmant avec fes promenades ? Il parait bien qu'il f'est parfaitement modelé sur Rousseau, & qu'il a saisi on ne peut mieux, sa principale & première maxime en fait d'éducation morale : *Instruire en amusant*. Il semble encore f'être égale-

ment pénétré des idées de ce Philosophe honnête homme, en présentant ſes préceptes de la manière la plus claire, la plus simple & *ſynonimement* la plus intelligible que l'on puisse désirer à tous égards. On a aujourd'hui une excellente manière de voir. Partout on substitue les idées vraiment justes à celles qui n'étaient que fondées sur l'erreur. La saine Philosophie germe dans tous les cœurs & y fructifie à souhait. On a lieu d'atendre de la voir enfin bientot régner généralement & exercer pour le bonneur des humains un glorieux & éternel empire, fondé sur les débris de celui des fatals préjugés, du cruel fanatisme & de la dangereuse superstition.

J'ai l'honneur de vous renvoier la première partié de la nouvelle methode de M. de Tournon. En la comparant avec ses promenades de Clarisse, il est aisé d'y remarquer ce qu'en partie il dit lui-même & que pour le reste il laisse entrevoir; on aperçoit qu'il en a soustrait des détails qui, pour être agréables & très intéressants, ne peuvent être que superflus & au-dessus de l'intelligence des jeunes personnes; que ces détails, en outre, seraient dans le cas de distraire du vrai but qu'on ſe proposerait en leur livrant cet ouvrage. Il en a aussi écarté l'intrigue romanesque qui, éfectivement, était là assés déplacée, car le livre étant destiné à la jeunesse, ce pouvait-être en quelque sorte mettre une entrave aux progrès, en exposant les élèves à ranger de côté les verbes & les pronoms pour ne ſ'atacher qu'aux douceurs que Valzé conjugue à Clarisse en l'absence de son père. Au surplus, M. Tournon n'avait point d'abord entendu non plus ses intérêts. Jamais un de ses exemplaires n'eut pénétré dans une maison religieuse, où plus que tout ailleurs il devait espérer du débit, ſ'il y eut laissé subsister la petite intrigue de Valzé, sur laquelle toutes les *révérendes* se seraient indubitablement récriées. Et, ajouté à cela, l'ouvrage traité de la ſeconde manière est beaucoup plus court & encore plus méthodique.

Je garde pourtant avec votre agrément, Monsieur, quelques jours encore les deux premiers cahiers des Prome-

nades qui n'ont pas sur moi le pouvoir de faire l'effet que j'ai pressenti qu'elles feraient sur des têtes voilées; car il est bon de savoir que je ne me scandalise point tout à fait aussi gratuitement.

J'attends de votre complaisance d'autres cahiers de M. de Tournon & ai l'honneur d'être avec une continuation inviolable de mêmes fentiments, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 23 novembre 1786.

Je m'accoutume extrêmement aisément à vous écrire aussi souvent, et c'est pour moi une occupation bien douce; je sens, après avoir pris cette habitude, combien j'aurais de peine à la perdre, mais agissez avec indulgence vis-à-vis de moi et recevez ce que je vous envoie avec autant de complaisance que j'ai de plaisir à vous l'adresser.

Il vient de m'arriver une chose, Monsieur, qui pourra mettre quelques entraves au plaisir que j'ai à causer avec vous. Je vous mandais la semaine dernière que nos Etats étaient assemblés. Or, ces Etats ont le droit de nommer les officiers municipaux des villes. Ne voilà-t-il pas qu'ils ont fait choix de ma personne pour être Echevin d'Arras? Cela est d'autant plus inconcevable, que ces places rapportent quelqu'argent, que bien des gens, par conséquent, les demandent, que je n'ai pas fait la moindre démarche à ce sujet et que je songeais autant à l'échevinage d'Arras qu'à la papauté. J'ai écrit à nos Députés pour tâcher de me débarrasser de ce fardeau; j'ai eu beau faire et beau dire, on m'a donné une réponse bien honnête, bien flatteuse, bien emmiélée, mais sans vouloir démordre, de sorte qu'il faudra que j'avale la pilule qui, quoique bien dorée, ne me paraît pas moins amère et qui me privera du plaisir d'entretenir aussi exactement mes correspondants.

mon entousiasme ne diminue point pour cet auteur, qui a, en même tems, le triple talent d'instruire en différents genres, de plaire et d'intéresser.

J'ai l'honneur d'être toujours avec reconnaissance et un attachement acompagné de vénération, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° VII.

Avant de continuer à vous parler des pièces de vers de M. Opoix, Monsieur, je dois vous rendre compte de sa façon de penser sur ces pièces fugitives. Elle vous disposera à l'indulgence pour les vers que je vous ai envoyés, me mande-t-il; je ne vous demanderai ni grâce, ni critique; je n'en fait pas assez de cas pour attendre de vous l'une ou l'autre ; ce sont des enfants perdus que je veux bien reconnaître, mais à qui je refuse tout appui, leur éducation ne m'ayant rien coûté ; n'en ayant pris aucun soin, il doit se faire qu'on leur trouve beaucoup de défauts et comme la tendresse paternelle ne m'aveugle pas, je suis le premier à en convenir ; on ne me rendrait même aucun service, en relevant leurs méchantes qualités; je n'en deviendrais pas meilleur père par la suite, et les vers que je pourrais mettre au jour, n'en seraient ni plus heureux ni mieux soignés ; fruits du moment et du loisir, négligés et abandonnés en naissant, ils seront comme leurs aînés, volontaires, sans mérite et aussi peu polis; je n'exige d'eux qu'un fond d'honnêteté qui ne mette pas leur père dans le cas de rougir ou de les désavouer, et je ne leur souhaite pour toute bonne fortune, que le petit avantage de ne pas déplaire au premier coup d'œil.

J'ai cru, Monsieur, devoir rapporter ce passage, parce qu'il m'a paru fort agréablement tourné. Les autres morceaux que M. Opoix a envoyés sont une pièce intitulée :

le Joli, une autre en vers de trois syllabes et une chanson sur les Ballons, dont je ne citerai qu'un couplet.

Le vernis philosophique
En vain déguise le fait,
Un grand terme est chimérique
Un hochet est un hochet.
L'air inflammable en physique
Chez la raison c'est du vent,
Et votre aérostatique
Est un gros joujou d'enfant.

M. Opoix nous promet des mémoires sur la nature de la lumière et des couleurs qui la composent.

J'ai fait lecture d'une lettre de M. Razoux, secrétaire de l'Académie de Nîmes; ce savant médecin nous y entretient des ouvrages de M. Laron, son fils adoptif, conseiller à la Cour des Comptes, aides et finances, de Montpellier. Ces ouvrages sont un mémoire sur la folle avoine, des recherches sur les sauterelles et sur les moyens de les détruire et une dissertation sur les Dieux, génies des anciens.

Les discussions qui ont eu lieu depuis quelque temps sur le mérite de M. le maréchal de Vauban, ont engagé un de nos confrères, très instruit de ce qui regarde l'attaque et la défense des places, à nous parler dans cette séance de de la belle citadelle de notre ville; il nous a démontré de la manière la plus plausible pour ceux même qui n'entendent rien à la tactique, que c'est bien mal à propos qu'on a donné à cet ouvrage de M. le maréchal de Vauban, le nom de *belle inutile*; il nous a fait voir que cette citadelle est très bien placée, et que la ville d'Arras ne pourrait pas résister à la plus faible attaque si elle n'était protégée par elle.

Un autre de nos confrères nous a rendu compte des expériences qu'il a faites pour vérifier si la chaux enfermée dans des cylindres d'étain, produisait, pour échauffer les appartements, les effets qui ont été annoncés, il n'y a pas longtemps dans les papiers publics, et ses résultats se sont trouvés bien différents de ces fastueuses annonces.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 2 décembre 1786.

Il faut absolument que vous me fassiez grâce aujourd'hui, et que vous me permettiez de vous adresser la feuille de nos séances, toute séche, c'est-à-dire, sans être accompagnée d'une lettre, il m'est impossible de vous écrire. Je viens de quitter la campagne et je suis au milieu des embarras que cause une transmigration, quand on est accompagné d'une demie-douzaine d'enfants et d'autant de domestiques et surtout quand on a la manie de traîner à sa suite, comme je le fais, trois ou quatre mille volumes ; je me dédommagerai au premier moment.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

13 décembre 1786.

Vous comptés, Monsieur, pour rien la dernière lettre dont vous m'avés honoré. Moi j'y trouve matière à bien de la besogne. Il y est question *d'enfants* ; que ce sujet m'inspire d'intérêt, que le seul nom en sone agréablement à mon oreille ! Qu'enfin, j'ai de faible pour tout ce qui est enfant ! Cete sensibilité m'a de bone bonheur dominé. Aussi ne me suis-je pas contenté pendant fort longtemps de m'y livrer par simple spéculation. La preuve en est très sensible. A peine majeur, je me vois père de deux de ces charmants êtres, dont l'un qui a quatre ans, est du sexe féminin, et l'autre âgé de 14 mois, est tout le contraire.

Pardonés, Monsieur, si, cédant au penchant de mon cœur, j'entre dans des détails qui pourraient paraître minutieux ; mais non, je me trompais ; vous êtes père, cela sufit, ils ne le seront pas pour vous.

La nature donc, come pour vouloir récompenser par avance mes dispositions sentimentales, a bien voulu favo-

riser ces petites créatures de ses dons les plus flateurs; contistution heureuse, traits ravissants, fisionomie animée, aparence de caractère qui promet tout.

Mais peut-être alés vous vous récrier ? Qu'importe, laissés moi continuer. Je vous proteste qu'il me semble que quand je ne serais pas père, je verais de la même manière.

Enfin, que vous dirai-je ? Je goûte la satisfaccion de voir des enfants qui m'apartiennent, tels qu'il me serait impossible de désirer qu'ils fussent mieux.

Pour seconder cette bone nature et servir ma propre inclination, j'ai cru devoir constamment travailler à la formacion, ou plutôt à la conservacion du fisique de mes rejetons, et, pour cela, j'ai suivi de mon mieux le sistême connu de ceux de nos penseurs modernes que je crois être les plus raisonables, c'est-à-dire ceux qui ont exhorté à adoucir le premier sort que de ridicules préjugés réservait perpétuellement à l'enfance; ceux qui ont démontré toute la fausseté de ces préjugés; qui ont su présenter aux homes en qui une indolence condamnable et une routine abusive avaient éloigné tout sentiment raisonnable, exemple frapant de l'instinct des brutes, qu'il n'était nulement dans la nature que les devoirs de mère se supléassent; qu'il était barbare et même cruel de refuser à l'enfance la libre jouissance de ses membres, de l'étoufer intérieurement d'aliments disproportionnés à la faiblesse de leur estomac, de la priver au dehors du bien être de la respiracion, de la surcharger d'ailleurs de vêtements trop chauds, de la plonger, par mille moyens, dans une molesse souvent exténuante et toujours pernicieuse, etc.

J'ai cru, dis-je, devoir observer litéralement les préceptes de ces homes estimables et les résultats en ont été ce qu'ils devaient être, c'est-à-dire des plus satisfaisants.

Ce n'est point tout. Je me suis constamment proposé de ne point faire les choses à demi. Convaincu par une expérience trop connue, de la dificulté de pouvoir placer la jeunesse sous de bones institucions, j'ai cru que pour avoir

un moins mauvais précepteur de mes enfants, je devais faire choix de M. leur père. Cette résolucion, dira-t-on, paraît tenir un peu à la vanité. Soit. Mais je me flate que les sentiments qui me guideront m'assureront bien autant de succès que ceux qui animent la classe des gagistes et instituteurs et que mon zèle non équivoque poura supléer à tous leurs prétendus talents.

Une chose est presque sur le point de m'embarasser. Les dispositions que j'aperçois dans ma fille aînée, jointes à l'ardeur qui peut-être m'exagère le plaisir que je goûterais en lui donant des leçons, me porteraient, dès à présent, à ouvrir mes séances, si les avis du citoyen de Genève n'avaient pour moi tant de poids. Il me dit qu'avant la minucie de la lecture et de l'écriture, il y a mille choses plus intéressantes que les enfants doivent savoir; que l'on ne doit point s'empresser de charger leur mémoire de mots; qu'il est même essenciel de remètre au lendemain ce qu'on peut se dispenser de leur aprendre aujourd'hui; qu'il y a plus de talent à savoir diférer, ainsi, en quelque sorte leurs progrès que de les avancer autrement en apparence; que la marche successive de leurs aquisicions en connaissances utiles, doit être graduèlement subordonée aux dépendances relatives que les choses ont entr'èles; que de cète manière ses élèves font d'eux mêmes la majeure partie du chemin, et que, par suite de ce sistème il est plus que sur que son Emile, qu'il lui importe peu qu'il connût à douze ans le premier caractère de l'alphabet, n'en deviendra pas moins un home instruit de tout ce qu'il importe de savoir.

Toutes ces choses sont apuyées de raisons si plausibles qu'il est pour moi de toute impossibilité que je m'y refuse.

Daignés, Monsieur, me donner votre sentiment sur l'étendue de ma confiance en Jean-Jaque. J'ose vous consulter à titre d'ami, comme en celui de père qui a plus que moi d'expérience. J'espère que vous ne dédaignerés pas l'objet dont je vous entretiens aujourd'hui et qui m'a con-

duit assez loin pour que je me croie dispensé de vous parler d'autre chose. J'attendrai à la prochaine fois à vous renvoyer la 8e feuille et d'autres objets.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments que vous savés inspirer, etc.

P. S. — Ah!.... Le trait est particulier! Je m'aperçois aujourd'hui 20, que cète lètre est restée ici jusqu'alors, au moyen de ce que j'avais chargé un comis d'y mètre une envelope et de la porter ensuite à la poste, et, que l'ayant seulement mise de côté, il a oublié tout ce dont je l'avais prié. Pardonés, Monsieur, cète négligence. Je vais tenir la main de plus près à ma réponse à la vôtre du 14, qui suivra de près celle-ci.

En renvoi du passage de sa lettre, où il est dit qu'il « est cruel de refuser à l'enfance la libre jouissance de ses membres », Babeuf a écrit :

Il est étonnant de voir à quel point nos pères tenaient à cette erreur. Je dis nos pères car il paraît que c'était autant leur ouvrage que, comme on le croit comunément, celui des mères et des nourices. Un traducteur de Tite-Live (M. Guérin), première décade de l'Histoire romaine, sur les réflexions que tient son original relativement à la Révolution opérée par Brutus qui, selon ce dernier, ne rendit à Rome ancien un bon service en changeant la Monarchie en République, qu'autant qu'alors l'Etat avait déjà aquis une certaine consistance, a doné la note suivante :

« Ce passage est une alusion allégorique aux membres faibles et tendres d'un enfant nouveau né, qui ne manqueraient pas de se déplacer, et pour ainsi dire, de se déjeter, si une nourice afexionée, mais sévère, par les moyens de ses langes, ne les tenait longtemps liés et serrés les uns près des autres, jusqu'à ce qu'ils se soient assés formés, pour être abandonés à cette liberté à laquèle ils aspirent naturèlement, mais qui, come une nouriture trop solide

leur serait pernicieuse, si on les en laissait jouir avant qu'ils fussent en état de la suporter. »

Je ne sais si sur le sujet en question, les idées de l'auteur latin étaient bien fondées, mais ce qui est très sûr, c'est que la fausseté de l'alusion de son traducteur est également prouvée par la raison et l'expérience. On ne s'est point encore avisé, dit l'auteur d'Emile, de mètre à la gène, par des bandes, les petits des chiens ni des chats; néanmoins on est encore à apercevoir que de cète négligence, il fût résulté pour eux le moindre inconvénient.

En mon particulier, mes enfants élevés sous mes yeux, ont eu une mère afexionée, mais non une nourice sévère, et qui, come cèle de M. Guérin leur ont longtemps séré les membres les uns près des autres, pour les empêcher de se déjeter. Ils ont été abandonnés en naissant au libre exercice de ces membres. Ils n'ont eu depuis ni corps, ni bourrelets, ni tèle autre sorte d'entraves, et les mouvements qu'ils se sont doné; comandés par la nature et toujours subordonés aux forces progessives de leur âge, loin de les déconformer et de déranger aucun de ces membres, n'ont servi qu'à leur faire promptement acquérir une souplesse et une agilité peu connues. Au surplus, ces sortes de sujets ont déjà été tant de fois agités qu'il serait presque trivial d'en reparler, si leur trés haute importance ne servait d'excuse.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 14 décembre 1786.

Je ne croyais guère, la dernière fois que j'ai eu le plaisir de vous écrire, être aussi longtemps sans le faire. Suivant mon usage ordinaire, cette lettre devrait être datée du 9, et au lieu de cela elle l'est du 14; c'est cinq jours de retard dont je me plains sûrement plus que vous, mais les affaires et les embarras se succèdent avec une rapidité dont

rien n'approche. Outre le soin de ranger et de mettre en place mes trois mille amis, vous vous doutez bien que ce sont mes livres, outre ce soin, il a fallu à mon arrivée, rendre et recevoir des visites, avoir affaire à des marchands et à des ouvriers, habiller des enfants et des domestiques et s'occuper de mille autres détails bien ennuyeux pour un secrétaire d'Académie. Enfin, Monsieur, vous êtes plein d'indulgence et vous me pardonnerez ce retard involontaire que je tâcherai de réparer quand je pourrai.

Je conviens avec vous, Monsieur, que l'entretien des sœurs que je vous envoie n'est pas bien cher ; il ne s'agit que d'une couple d'enveloppes par semaine et d'une lettre que vous y joignez. Cela n'est pas ruineux pour vous qui êtes en fonds, mais cela est très agréable pour moi qui ai le plaisir de recevoir ces lettres, et qui suis dédommagé par là au centuple de ce que je vous envoie.

Puisque M. Tournon vous plaît, je joins à cette lettre la suite de ses *Promenades*, en attendant les autres articles que vous désirez et qui vous parviendront à leur tour.

Ayez de l'indulgence pour ma brièveté et ne doutez pas des sentiments avec lesquels je serai toute ma vie, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° IX.

L'académicien qui nous avait parlé, Monsieur, le 21 du mois dernier, des expériences qu'il avait tentées avec la chaux renfermée dans des cylindres, nous a dit, le 11 de novembre, les avoir répétées depuis. Il a détaillé toutes les dimensions des cylindres qu'il a employés, et des appartements dans lesquels il a fait ses expériences. Je ne vous les répéterai pas ici ; je me contenterai de vous en indiquer le résultat. Il consiste en ce que malgré toutes ses précautions pour que ses expériences soient bien faites, il

n'a jamais pu obtenir qu'un degré et demi de différence au thermomètre, même en prenant le soin d'avoir un cylindre à double boîte, et de mettre de la limaille entre les deux boîtes.

Après la dissertation très intéressante qu'il a faite sur sur ce point, j'ai lu une lettre de M. Esmangart, intendant de la province, par laquelle il remercie l'Académie de l'envoi qui lui a été fait du discours couronné, avec des expressions très flatteuses pour la compagnie.

A cette lecture, a succédé celle d'une lettre de M. Masclet, avocat au parlement de Paris, qui nous a envoyé un poëme sur la décadence des bonnes études. M. Masclet y fait d'abord parler Damon.

Damon, jeune étourdi,
Des beaux esprits gourmands à sa table applaudi ;
Damon, ivre d'encens, d'orgueil et de fumée,
Damon, le teint fleuri, la tête parfumée,
Répand avec son or, ses vers et ses bons mots.
D'un souris dédaigneux écrase ses rivaux,
Tranche, protège, chante et va, dans les coulisses
D'une reine gagée adorer les caprices.

Damon, comme on s'y attend bien, déprise tous les auteurs anciens : c'est ainsi qu'il traite Virgile :

Parlez, vit-on jamais briller en beau vélin
Dans le boudoir d'Iris, un lourd pédant latin ?
Vit-on jamais auprès de ces feuilles légères,
Des prodiges du temps, archives éphémères,
Tout brillant de dorure et moulé par Didot
Le chantre si vanté de ce guerrier dévot,
Esclave de ses Dieux et qui, roi sans noblesse,
Pleure dans les dangers et trahit sa maîtresse ?

Je ne dois pas omettre ici ce qui concerne Anacréon. Je m'en tiendrai à ce morceau, puisque les bornes de ces feuilles et le peu de tems que j'ai pour les rédiger me forcent à ne pas vous citer tout le poëme.

Suis-moi dans ce bosquet, près d'une source pure.
Vois ce sage vieillard, le maître d'Epicure ;
Il prend sa lyre, écoute, il va dans ses chansons
De l'austère morale égayer les leçons.
Dieux ! il chante la Rose, il chante sa maîtresse,
Il chante ses plaisirs, ses amours, son ivresse,
Il danse, il est heureux ; sur ses cheveux blanchis
Il répand des parfums, il enlace des lys,
Il a sans bel esprit, de l'éclat et des grâces.
Vois avec les amours, vois voler sur ses traces
L'élégant Théocrite et Moschus et Bion.

Vous voyez bien, Monsieur, que ce n'est pas Damon qui parle, mais celui qui défend la cause des anciens.

En voilà assez pour vous faire prendre une idée favorable des talens poétiques de M. Masclet, dont cette pièce est le coup d'essai.

Nous avons dans nos séances, l'avantage d'entremêler la prose et les vers. C'est pourquoi j'ai lu ou plutôt parcouru, trois lettres de M. Riboud, secrétaire perpétuel de la société d'émulation de Bourg-en-Bresse, membre de plusieurs Académies et de la nôtre. Il n'y a dans ces lettres que quelques articles relatifs à l'Académie ; le reste concerne mon admission parmi les associés non résidens de la société dont M. Riboud est secrétaire.

Nous avons lu aussi l'extrait de la séance publique de cette même société, tenue le 4 septembre dernier.

M. Riboud y a lu les éloges de MM. Poivre et Maret, ainsi que le compte rendu des ouvrages et mémoires lus dans l'année, au nombre de 28.

M. Piquet, avocat du roy, y a lu un mémoire sur le rouissage du chanvre, M. Perrier, une dissertation sur la puissance paternelle, M. l'abbé Barquet, un mémoire sur la salubrité de l'air.

Enfin, on y a décerné un prix à M. Berthet, receveur des gabelles à Pont-de-Vaux, pour un mémoire sur la construction d'un four elliptique pour la cuisson des bri-

ques ; et ce dernier article nous a mené à des recherches sur les différens procédés employés dans le royaume pour la fabrication et la cuisson des briques ; recherches qui, si elles étaient rédigées, prouveraient que plusieurs de nos confrères entendent très bien cette partie.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

20 Décembre 1786.

Monsieur, je continue à vous rapeler vos promesses. Vous n'êtes point courtisan de caractère ; en conséquence, je suis sûr qu'au moyen de cète atencion de ma part, vous ne manquerés point de me les tenir toutes.

Je me trouve donc à ce compte votre créancier ; outre ce dont il est question en ma lètre du 5 de ce mois pour : le prospectus de M. de St-Méry, et les morceaux insérés dans le Musée, suivant votre n° 1 des feuilles de vos séances ; pour les ouvrages de l'admirable M[elle] Le Masson, feuille 3 ; Épitre sur les prétencions à la gloire, par M. Leroy de Flagis, de l'Académie de Dijon et poëme de Dom de Vienne sur la mort du prince Léopold, feuille 4 ; de ceux des ouvrages de M. Opoix sur les fêtes publiques, les sépultures et les roses de Provins, feuille 6 ; détails sur le singulier traité de l'avant-coureur du changement, etc. ; lètre du 16 novembre dernier ; poëme de M. de Flagis, brochure de M. Godfroi, de Lille, et n° 6 du journal de la langue françoise, lètre du 23 novembre, mémoires de M. Dupaty et pièces nouvèles, lètre du 14 du courant. Je vous fais grâce du mémoire de la fille Salmon, que j'ai vu il y a quelque tems.

Vous voyés, Monsieur, quel térible homé je suis, qu'il ne sufit pas de m'en promètre, si vous vous décidés à m'écouter, et que sans vous pourvoir par rescision, vous voulliés satisfaire mon extrême avidité, il faudra grossir constament le volume des envois ; et, pour éviter à l'avenir

pareil embarras, il faudra être nécessairement plus circonspect lorsqu'il sera question d'ofrir, ou, du moins, s'il arive de vouloir encore exercer une inclinacion, généreuse par nature, s'aranger de manière à ne point se laisser aréragér vis à vis d'un humain qui badine si peu.

Je remets à l'ordinaire prochain à hasarder quelque chose sur les dernières feuilles des séances. J'ai l'honneur de vous les renvoyer avec seulement le premier cahier des *Promenades*, et ai celui d'être avec les sentiments que vous me connaissés, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 23 décembre 1786.

L'approche de la nouvelle année vient encore traverser notre correspondance; elle me donne un surcroît d'occupation, mais je le lui pardonne, parce qu'en même temps elle me fournit l'occasion de vous exprimer mes sentiments.

La crainte de ne plus pouvoir vous écrire avant ce temps me force à le devancer; j'aime mieux m'y prendre trop tôt que trop tard; mon empressement vous sera garant de l'intérêt que j'y mets. Recevez donc les vœux que je forme pour tout ce qui peut contribuer à votre satisfaction. Je souhaite, Monsieur, que votre santé soit aussi solide que vos plaisirs seront constants, et que rien ne trouble votre félicité. Permettez cependant que je ne m'oublie pas moi-même, et que je vous souhaite de la complaisance pour accueillir mes lettres, de l'indulgence pour les lire, de la patience pour y répondre, afin que comme l'année 1786 m'a été si favorable en me procurant votre connaissance, je doive à l'année 1787 et aux suivantes le bonheur de la cultiver. Vous voyez, Monsieur, par mes dispositions, qu'il n'y aura jamais qu'une force

majeure ou une impossibilité absolue qui puissent m'empêcher de vous donner de mes nouvelles.

J'avouerai, Monsieur, que je n'avais pas encore commencé à tenir note au mois de juillet des différentes choses que j'avais promis de vous envoyer, et cela est cause que j'avais oublié le discours de M. Delegorgue; je le joins à cette lettre, et si j'ai omis encore quelqu'autre article, ne craignez pas de me le demander. Si je manque à mes engagements, ce n'est pas par mauvaise volonté.

Vous pouvez garder les cahiers de M. Tournon autant que vous en aurez besoin, mais dès l'instant que ce besoin cessera, je vous serai obligé de me les renvoyer, parce plusieurs personnes me les demandent.

J'ai l'honneur d'être avec le plus sincère et le plus inviolable attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° X.

Vous trouverez, peut-être, Monsieur, que je vous parle souvent de vers, mais, sans doute vous les aimez, car quel èst l'infortuné dont l'oreille n'est pas sensible au langage des Dieux? Je vous en parlerai d'autant plus hardiment aujourd'huy, que vous serez content, j'en suis sûr, de ceux que je vous envoye. Ils sont de M. de Sacy, censeur royal et l'un des honoraires de notre Académie.

La lecture de ces vers a été précédée de quatre lettres de leur auteur qui m'honore de son amitié et qui m'écrit très fréquemment. Son poëme est intitulé : De l'esclavage des Américains et des Nègres; je ne vous en citerai que le commencement, et je suis persuadé que vous voudrez le voir tout entier, mais je me ferai peut-être prier pour vous le communiquer, car lorsqu'on a quelque chose de bon en sa disposition,il faut un peu se faire valoir, ou l'on

passe pour un benêt, je le suis bien dans ce moment, en retardant par ma mauvaise prose le plaisir que vous allez avoir :

L'Américain vivoit dans une paix profonde
Sans songer que les flots baignoient un autre monde;
Errant sur le rivage ou dans l'horreur des bois,
Connaissant peu le crime, il connut peu de loix.
Indolent par principe, humain par habitude,
Vertueux sans effort et sage sans étude,
Heureux d'ignorer tout, heureux d'être ignoré,
Adorant sa compagne et par elle adoré,
Il vivoit sans remord et mouroit sans murmure.
Son bien fut la santé, son code la nature.
Chérissant peu ses jours, craignant peu le trépas,
Il goûtoit le bonheur et ne le cherchoit pas.

L'Ybère arrive en Amérique :
Le sauvage tremblant en vain d'un pas agile,
Au fond de son désert va chercher un asyle.
On le poursuit, il tombe et son fier assassin,
Le traite de barbare en lui perçant le sein,
Tandis que sous les dents des meutes dévorantes,
Palpitent des Incas les entrailles fumantes.
Au milieu des gibets il élève un autel,
Sur des monceaux de morts, invoque l'Eternel.
Il veut rendre les cieux complices de ses crimes,
C'est la croix à la main qu'il marque ses victimes.
Le signal du salut est celui de la mort,
Et la loi des chrétiens est la loi du plus fort.

Si je suivois mon penchant, Monsieur, cette feuille seroit remplie des vers de M. de Sacy, et même la suivante; j'y insérérois le poëme tout entier qui ne contient guères moins de deux cens vers, mais je dois vous entretenir d'autres objets et en particulier d'un ouvrage moins agréable, pour la plus part des lecteurs, que celui de M. de Sacy, mais dont l'utilité est palpable, et qui me paroit traité de manière à atteindre le but que l'auteur se propose.

C'est un mémoire de M. Pajot des Charmes, un autre de nos confrères, contenant vingt observations sur la chaleur des fourneaux de glaceries, sur la vitrification et la décomposition du verre. Cette matière, comme vous le jugez bien, Monsieur, n'est guères susceptible d'extraits, et pour avoir une idée du travail de M. Pajot, il faudroit lire tout son mémoire. La lecture de son ouvrage a été accompagnée de celle de deux de ses lettres, à laquelle a succédé celle d'une lettre de M. d'Açarcq, ancien professeur à l'Ecole militaire et membre honoraire de l'Académie. On a ensuite présenté, de la part de Dom de Vienne, bénédictin, la 4e partie de son *Histoire de l'Artois*. Cette partie commence à l'année 1492 et finit à l'année 1577. C'est un volume de 178 pages. L'auteur annonce que la 5e partie ne tardera pas à paroître, et qu'il ne lui restera plus à donner ensuite que la chronique.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

27 décembre 1786.

Des considéracions intermédiaires ont intérompu le cours de mes petites observacions sur les diférents sujets par lesquels vous y donés matière, mais je vais tacher de me remètre sur les voies, & je remonte au nº 7 de vos intéressantes feuilles.

J'y vois un couplet d'une chanson sur les balons, par laquèle M. Opoix parait, avec assés de raison, traiter de futile cette découverte qui, dans le tems, a excité tant de fermentacion dans les cerveaux. Il est vrai, come il le dit fort bien, que ce n'est qu'un vrai hochet, mais ce hochet ne pouvait manquer de fixer d'une manière très particulière, les yeux des grands & des petits enfants, car ce fut sans doute pour les uns & pour les autres un spectacle bien nouveau, de voir les airs dominés par l'home. On

ne parla plus qu'aérostacion, on ne régarda plus que les aéronautes pour les savants par excélence. La vanité des humains ne chercha plus à se nourir que de matière inflamable. Chacun voulut chercher une porcion de gloire dans la science aériène. Mais chaque chose n'a qu'un tems. Les invencions les plus utiles ont bien cessé de causer l'entousiasme général. D'ailleurs, les découvertes les plus étonantes n'ont point toujours été cèles qui ont le plus honoré leurs auteurs, car, le plus souvent, ils ont dû ce titre plutôt au hasard qu'aux éforts de leur imaginacion. L'aérostacion est à peu près dans ce cas. Il n'y a peut-être que les arts qui nous ont procuré les besoins de première nécessité, qui sont les ouvrages du génie : les inventeurs étaient cependant des homes encor sauvages, mais ces mêmes besoins les avaient rendus industrieux.

Je ne conais le nom de *Vauban* que par mon dictionnaire géografique. Je l'y ai vu répété au sujet des fortificacions de quantité de nos plus bèles viles, & les éloges donés à la plupart de ces ouvrages, anoncent assés le bon droit de celui de Messieurs vos confrères, qui, en dernier lieu, a rapelé sur le même ton, à l'ocasion de votre citadèle d'Aras, la mémoire de ce grand home.

A voir dans les journaux, l'acharnement du Cénobite, enflé d'orgueil de la prétendue découverte du moyen d'échaufer les apartements avec des cilindres remplis de chaux, contre l'Apoticaire de la rue des Bones-Filles, qui avait l'air de prétendre à la gloire de la concurence, qui n'eut point crû devoir doner une entière créance à l'invencion, & ne point craindre de répandre qu'il était inutile dorénavant de prendre le soin de garnir nos buchers des produxions de nos forêts, en ce que notre véritable chaufage se trouvait dans l'intèrieur des carières ?

Il est tems de faire trève à mes réflexions d'aujourd'hui. Il me reste, Monsieur, une tâche à remplir, & cète tâche, le croirés-vous, consiste en reproches. — En reproches ? Contre qui ? — Contre vous. Pourquoi dans les souhaits d'heureuses influences me ravir l'honneur de la preve-

nance ? C'est bien là quoique vous en disiés, une pure malice. Ajoutés à cela, cèle de me dire des choses si obligeantes que la confusion de ne point les mériter me met dans l'embaras d'y bien répondre. Mais, Monsieur, si ma bouche peu acoutumée au genre cérémonial, ne fait en ce moment que balbutier le compliment que la circonstance exigerait qu'il prononçât & plus exactement, pardonés mon insufisance, agréés la sincérité de mes sentiments intérieurs, interprêtés-les favorablement, & persuadés-vous que persone au monde ne vous en conserve de plus candides que Monsieur votre serviteur.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

3 janvier 1787.

J'en suis resté dans ma dernière à l'examen réfléchi de celle de vos feuilles n° 7 ; et comme, en bone aritmétique, après 7, on compte 8, je passe incontinent à ce dernier nombre.

Il n'est pas, dans ces feuilles généralement intéressantes, le moins intéressant. Le sujet ofre d'abord un champ extrêmement vaste, mais en y faisant son entrée, l'auteur parait avoir été assuré d'avance des moyens d'en tirer tout le parti possible. Aussi, n'a-t-il point, à mon avis, manqué son but. Aucune nuance du tableau important qu'il avait à former ne parait lui être échapée. Quel naturel dans le coloris ! Quelle vérité dans l'expression ! Avec quelle énergie il réfute un préjugé qui est bien l'un des plus déplorables et des plus abusifs de tous ceux qui nous entourent ! Qui pourait se refuser de le banir à jamais de soi, si, avèc un cœur susceptible de sentir, il en pénétrait toute l'horreur dans l'Epitre de M. Legay ? A la légéreté, à la délicatesse de sa touche, il semble que sa Muse lui ait inspiré des accents nouveaux et dont les impressions, si elles ont été senties, sont restées jusqu'alors inexprimées ;

cependant *le touchant* qu'il sait faire partager, n'est puisé que dans des sources très-naturelles et que, pour conaitre, il sufit d'être home; mais tout ce qui fait communement sensacion dans le cœur de tous les homes, ne peut pas toujours être rendu par ceux d'une autre classe que les possesseurs du génie.

Je ne puis me refuser à l'admiracion, même à l'entousiasme, à la vue des beautés qui contiènent l'utile. Le poëme de M. Legay est bien dans ce cas. Puisé dans un des meilleurs fonds, par une main guidée par une sensibilité très-éclairée, il ne renferme point de vers, point de mot, qui ne porte à l'âme et qui n'anime d'un feu particulier le flambeau du sujet. On n'y trouve point une seule silabe d'inutile ou superflue. Tout y est substance, tout y peint ce qui est à la matière et rien de ce qui y apartient n'y parait omis. Les chutes de chacun de ces vers en sont très-heureuses et très-naturèles. C'est ainsi qu'il faut se mêler de versifier. Quand le sujet est déjà intéressant en prose, ce genre fleuri y done dans les mains auxquels il est propre, des charmes beaucoup plus sensibles. Cète qualité d'intérêt n'a point, dans l'ouvrage de M. Legay, une existence douteuse. L'opinion contre laquèle il déclame, intéresse trop l'humanité pour que l'on n'entrevoie dans ses vers que des beautés d'agréments. Il parait avoir semé dans l'intencion de recueillir et avoir choisi come il a fait pour objet de ses travaux le défrichement du cœur humain du côté vicieux, vrai sol de l'erreur, sol ingrat et aride dont les produxions stériles, étant très-dificiles à déraciner, il est d'autant moins aisé d'y substituer les germes féconds de la saine philosophie; c'est avoir marqué, à la fois, l'activité la moins rebutante et le désintéressement le plus complet.

O préjugés! préjugés! tremblés à la voix de la raison qui doit avoir sur vous la prépondérance, ne fut-ce que par droit d'anciéneté. Espérons que dans ce siècle moins malheureux, èle se fera souvent entendre et ne manquera point d'anéantir votre frêle empire dont le trône et plu-

sieurs des principaux soutiens sont déjà heureusement ébranlés. En atendant le renversement total de ses restes chancelants, consolons-nous avec l'home imortel : (Poëme sur la loi naturèle.)

« Que conclure à la fin de tous mes longs propos?
C'est que les préjugés sont la raison des sots;
Il ne faut pas pour eux se déclarer la guère :
Le vrai nous vient du ciel, l'erreur vient de la tère,
Et parmi les chardons qu'on ne peut aracher,
Dans des sentiers secrets le sage doit marcher. »

De peur de m'égarer, je m'arête sur *ces sentiers secrets.* Je vous repasse le 3e cahier de M. Tournon, avec le n° 7 du Journal de la langue française. N'oubliés pas que vous me devés encore le 6e et ne cessés point de croire à la sincérité des sentiments avec lesquels j'ai l'honeur d'être, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 11 janvier 1787.

J'ai été installé dimanche, 31, dans ma nouvelle dignité d'Échevin et c'est ainsi que s'est terminée l'année 1786,

L'année 1787 a commencé par des compliments, des félicitations, des salamalecs, des aubades, des sérénades, des tambourinades, etc., ensuite sont venues les affaires, et pour ne pas vous ennuyer par un plus long détail, voici le premier moment où il m'est possible de vous écrire; encore ce moment est-il si court, que je ne pourrai le faire que succinctement, malgré la distance énorme qui se trouve entre la date de cette lettre et de celle qui l'a précédée.

J'ai reçu le même jour, Monsieur, vos lettres du 13 et du 20; elles m'ont fait l'une et l'autre un grand plaisir.

Je vous fais compliment sur la satisfaction que vous donnent vos chers enfants et sur les qualités charmantes

dont la nature les a doués. J'approuve fort Madame votre épouse de n'avoir pas chargé d'autre qu'elle même de leur fournir les premiers aliments et vous, Monsieur, d'avoir banni toutes ces entraves et éloigné toutes ces fausses douceurs qui énervent le tempérament et rendent si frêles tous les descendants de nos sybarites modernes.

Je crois encore, Monsieur, que si vous voulez bien prendre les peines nécessaires et vous livrer tout à fait à l'éducation de vos enfants, vous ne trouverez jamais un meilleur instituteur que vous même, mais ne vous y trompez pas, cette entreprise, sous quelque jour favorable qu'elle se montre, n'est pas sans inconvénient, et vous aurez besoin, pour la conduire à sa fin, d'un courage et d'une patience à toute épreuve. Il y a dix ans que je fais ce métier là et que je suis le précepteur de six enfants; ainsi *experto crede Roberto*, mais ne croyez pas le rêveur Jean-Jacques et soyez persuadé que les enfants qui n'apprennent à lire que tard, l'apprennent beaucoup plus difficilement et ne le savent jamais parfaitement. Vous savez que Jean Jacques avait la manie de penser sur tout autrement qu'un autre. Pour moi je suis d'un avis bien différent; je suis convaincu que nos pères avaient raison et que le vrai temps d'apprendre est celui de la jeunesse.

Je n'ai pas du tout envie, Monsieur, d'être un créancier infidèle; je vais donc vous donner des raisons sur quelques articles et je vous satisferai sur les autres. Les morceaux insérés dans le Musée, sont partis pour la Champagne il y a six semaines; je n'ai aucune nouvelle de celui à qui je les ai envoyés; je les crois perdus. Je vous ai offert, à la vérité, l'ouvrage envoyé par M. Godefroy, le mémoire de M. Dupaty et les pièces nouvelles, mais je ne trouve aucune de vos lettres dans lesquelles vous m'ayez mandé que vous voulez les avoir. Je viens aussi de les enregistrer; quant aux autres articles ils le sont et leur tour viendra.

Je suis Échevin de semaine, c'est pourquoi je ne peux vous en dire davantage aujourd'hui. Il ne me reste que le

temps de vous assurer que rien ne pourra diminuer les sentiments d'estime et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XI.

Encore des vers ! oui, Monsieur, encore des vers ! J'ai à vous entretenir de deux pièces ; la première est une Epître adressée par M. de la Vieuville à M. de Sacy. Vous n'ignorez pas sans doute que ce dernier est auteur d'un ouvrage en douze volumes intitulé : *l'Honneur françois.* Je ne vous en dirai rien parce qu'il est connu très avantageusement et parce que M. de la Vieuville vous en parlera beaucoup mieux que moi.

J'ai lu cet excellent ouvrage
Ou de nos généreux François
Tu peins avec tant d'avantage
Et les vertus et les hauts faits.

. . . .

Comme le désir de la gloire
S'empare de tous les lecteurs !
Comme on grave dans sa mémoire
Ces traits fameux et leurs auteurs !

Dans cette belle galerie
On brûle d'inscrire son nom !
On sent qu'on aime la Patrie
Et par devoir et par raison.
. . . .
Pour prix de tes travaux nombreux,
Sage et sçavant panégyriste,
On verra ton nom sur leur liste
Inscrit des mains de nos neveux.

L'autre pièce de poësie, Monsieur, est de M. Le Gay, de qui je vous ai déjà parlé dans un autre numéro.

Elle est intitulée : l'Automne. M. Le Gay parle d'abord de son printems, dont il n'est pas encore éloigné :

J'étois tout aux plaisirs que donne l'innocence.
Age d'or ! Au printems on adopte les mœurs,
On ne veut rien de l'opulence,
On ne songe point aux grandeurs.
Caressé des zéphirs, sous les rameaux d'un hêtre,
Embaumé des parfums que des prés, des coteaux,
Exhalent dans les airs, les humbles végétaux,
On borne ses désirs : c'est berger qu'on veut être.
On ne veut pour palais qu'un azyle champêtre,
Au lieu d'honneur que du repos,
Au lieu d'esclaves et de maître
Qu'une maîtresse et des égaux.

Comme cela est frais et délicat. Passons à un tableau moins séduisant, quoi qu'aussi bien tracé :

Mais Flore a vu déjà tomber de sa couronne
Et la rose incarnate et l'œillet diapré ;
Déjà même Cérès a fui devant Pomone,
Et déjà le fléau résonne
Sur les gerbes au front doré.
Dans les forêts qui s'éclaircissent,
Déjà les Aquilons bruissent.
Ombrages où la nuit se défendoit du jour,
Vos débris ont jonché les gazons d'alentour.
Sous mes pas incertains vos feuilles retentissent ;
Le monotone bruit, les rameaux ébranlés,
Des ténèbres du soir ces troncs qui se noircissent,
Les nocturnes oiseaux à ma vue envolés,
Et le son prolongé de la cloche lointaine,
Et l'asile des morts où le sentier me mène,
Tout dans un morne effroi plonge mes sens troublés :
De la destruction le tableau m'environne.

Ah! Monsieur, qu'il est dur d'extraire ainsi, quand on ne peut pas tout citer. Mais je ne dois pas vous laisser ignorer que dans la même séance, j'ai lu une lettre de M. Huet de Froberville, secrétaire perpétuel de la Société de physique et d'histoire naturelle d'Orléans, et l'extrait des registres de cette société qui contient l'analyse qui a été faite des eaux de la fontaine de Beaugency, par MM. Protet et de Fay, membres distingués de cette même société. La lettre de M. de Froberville contient une liste des principaux sçavants qui composent le corps littéraire dont il est secrétaire.

J'ai présenté ensuite le prospectus d'un grand ouvrage de M. Babeuf, intitulé : *L'Archiviste-Terriste, ou Traité méthodique de l'arrangement des archives seigneuriales et de la confection et perpétuation successives des inventaires, des titres et des terriers d'icelles, des plans domaniaux, féodaux et censuels.* Il paraît, Monsieur, que cet ouvrage sera d'une grande utilité pour l'administration des seigneuries et M. Babeuf montre dans son prospectus, qui est assez étendu, le germe de beaucoup de talens.

Notre séance a été terminée par la lecture d'une lettre de M. Ansart, prieur, curé de Villeconin, notre confrère, et de deux lettres de M. Willemets, docteur en médecine à Nancy, qui, entre autres choses, nous donne un compte fort détaillé de tous les savants de la Lorraine, actuellement vivants et de leurs ouvrages.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

17 janvier 1787.

J'ai eu aussi, depuis quelques tems, des distraxions ; mais quoi qu'elles eussent été d'un genre diférent des vôtres et d'une importance bien inférieure à quelques-unes de cèles dont vous me parlés, èles ne m'en ont pas moins empêché d'être, la semaine dernière, défaillant envers vous.

Mais, en conséquence, il faut que, cèle-ci, je m'éforce de me dédomager.

J'ai lû avec intérêt, et en ce moment, je relis dans la même disposicion l'extrait inséré dans votre feuille 9 du poëme de M. Masclet sur la décadence des bones études. Ses idées, parfaitement bien rendues, en ont paru très-naturèles, et puisées dans les mœurs présentes, mais il faut convenir pourtant que les abus contre lesquels il déclame, ne règnent que dans une seule des classes de la Société, qui, à bien voir, eu égard à la dégradation qu'opèrent sur èle ces mêmes abus par lesquels èle se laisse subjuguer, n'est point du tout la plus intéressante.

C'est avec beaucoup de raison, Monsieur, que vous vous écriés (feuille 10) : *Quel est l'infortuné dont l'oreille n'est pas sensible au langage des Dieux* ? C'est bien ce propre langage, dans sa plus grande pureté, que M. de Sacy a employé dans son poème : *Sur l'esclavage des Américains*. Il faudrait être véritablement insensible pour ne point éprouver un charme divin à la douceur des accens par lesquels l'harmonie de sa voix prête encor à ce langage de nouvèles beautés. Ce n'est point là le croacement monotone d'un essaim de poètereaux qui, en ridicules péroquets, ne font que des éforts, toujours vains, pour imiter ce céleste idiome. Il n'est point doné à tous les mortels de le parler. C'est une faveur insigne vis-à-vis de laquèle l'orgueil humain doit baisser le pavillon, pour peu que l'individu qui s'avise d'y vouloir prétendre, se reconaisse étranger au Mont sacré. C'est souvent moins le fond en lui-même du sujet que l'on traite qui rend intéressantes nos producions poétiques, c'est bien plutôt la forme ingénieuse de cète sorte de construxion, qui est d'autant plus admirable qu'èle recèle, sous le voile artificieux d'une facilité aparente, des dificultés qui sont nécessairement l'heureux prix des peines que leur concepcion coûte à leurs auteurs. Ces aparences illusoires le deviènent à un plus haut degré, en proporcion de celui de perfectibilité dont l'œuvre aproche. Il n'est persone qui, à la lecture d'un bon mor-

ceau en vers ne ressente en lui-même un premier mouvement par l'entraînement duquel il soit tenté de dire : *J'aurais articulé tout cela*. Doué en naissant, j'ose le dire, d'une âme pacifique et compatissante, j'ai démêlé, il y a longtems, toutes les nuances du tableau intéressant auquel M. de Sacy done des couleurs si frapantes. En y portant les yeux, je fus tout étoné de l'embâras que j'éprouvai pour faire concorder mon admiracion à la vue de son heureux ensemble, avec la fausse demi-persuasion que, conaissant tous les objets dont il est composé, j'en eusse fait presqu'autant. Quèle grossière erreur !

Vous dites, Monsieur, que *vous vous ferés peut-être prier* pour me communiquer en entier ce charmant poème. Je vous en prie donc et avec de très vives instances. Je conviens avec vous que *lorsqu'on a quelque chose de bon, il faut un peu se faire valoir*. Faites-vous valoir, à la bone heure; vous y êtes bien autorisé, d'après cète maxime, puisque l'on ne peut, sous aucun prétexte, refuser l'épitète de *bon* à l'ouvrage de M. de Sacy : mais, après ces façons, envoiés-le moi. Et puis, vous avés trop fait jusqu'ici pour comencer à me refuser quelque chose.

J'aime à parler un peu de tout ce qui fait sur moi sensacion en manière agréable. Le Mémoire de M. Delegorgue est dans ce cas. *Je le trouve très profond, très éloquent, très patriotique, très concluant*, et d'ailleurs, une preuve bien meilleure qu'il est tout cela, c'est qu'il a été jugé digne du sufrage de l'Académie. Mais, aurai-je raison d'y relever come une faute gramaticale, cète frase de la page 9 : *et c'en serait assés pour que je* CONCLUE *qu'il faut en Artois des fermes et des fermiers*, etc. ? Le vèrbe qui précède le subjonctif étant au condicionel, n'est-il pas dans lès règles que le verbe qui suit le subjonctif devrait être au parfait relatif au lieu du présent, et qu'en place de : Que je conclue, il faudrait : Que je concluasse ?

Me voici arivé à votre dernier envoi. Il contient tant de choses pour moi si flateuses, que je n'entreprendrai de répondre qu'à votre lètre propre y jointe et à cèles des

pièces qui la composent, que je vous renvoie. J'ose prendre sur moi de garder jusqu'au premier ordinaire, cèles intitulées : *Epître sur les prétencions à la gloire : Sétième cahier des Promenades.*

Vous jetés, Monsieur, un jour très lumineux sur la voie qu'il me convient de suivre pour ariver au but de la Mission que mon titre de Père m'engage de remplir. L'originalité de Rousseau me laissait en proie à des anxiétés dont votre expérience personèle, guidée par la justesse et la sagacité de votre esprit, me délivre aussi complètement qu'heureusement. Le sentiment d'un Père-Instituteur doit prévaloir sur celui d'un faiseur de sistèmes purement *idéaux*.

Pardon, Monsieur, de ce que je vous ai doné un peu légèrement la qualificacion de *mon créancier*, et de ce que j'ai réclamé vers vous, un peu trop cavalièrement peut-être, toutes mes dètes prétendues. Dans le cas même où èles seraient légitimement exigibles, je sens que c'était trop vous acabler pour une fois, et que, revenant de ma rapacité, je devrais prendre, pour vous, des sentiments plus humains, et vous acorder, au moins, convenés-en, un tems convenable et sufisant pour pouvoir liquider des prétentions si énormes.

Je vois avec satisfaxion, encor le nom de M. de Sacy répété dans votre 11e feuille. Il apartenait à M. de la Vièvile de lui décerner avec grace les lauriers dus à ses grands et utiles travaux litéraires. C'est avec autant de plaisir que je retrouve dans cète feuille le brillant M. Le Gay. Mais qu'entrevois-je ?.... Ah ! Monsieur, cela n'est pas bien. Pourquoi surprendre ainsi les gens ? Voyés dans quel état vous me métés. Voilà que je suis si ébloui de l'éclat des éloges que vous faites pleuvoir sur mon pauvre ouvrage que je ne puis plus penser à autre chose. Je voudrais bien pouvoir vous revoir ce tour-là ; et tenés, pour votre peine, je vais déjà vous prier de permètre que M. l'abbé Coupé, censeur royal, comis à l'examen de ce même ouvrage, m'adresse ses lètres sous votre couvert, et d'avoir

la bonté de les joindre aux envois que j'espère que vous voudrés bien me continuer.

Adieu, Monsieur, recevés l'homage de ma vive reconaissance, et la réitéracion de l'assurance des sentiments sincères d'atachement et de parfaite considéracion avec lesquels j'ai l'honeur d'être votre, etc.

P.-S. Je joins les 4ᵉ et 5ᵉ cahiers des Promenades, le nº 6 de la langue, le nº 11 des feuilles, le Mémoire sur la division des fermes, et le prospectus sur les loix et constitutions de colonies (*).

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 18 janvier 1787.

La voilà finie cette semaine orageuse, pendant laquelle j'ai eu affaire à des voyageurs, à des marchands, à des plaideurs, à des vendeurs de chansons, à des boulangers, à des comédiens, à des conducteurs de chiens, etc., etc., etc. Il a fallu faire raison à bien des gens qui n'en avaient guère. M'en voilà quitte et je n'en suis pas beaucoup plus libre. Les autres affaires se sont accumulées et refluent

(*) L'ouvrage de M. Moreau de S. Méry ne poura, selon moi et, sans doute, selon bien d'autres encor, qu'être utile. Puisse-t-il l'être encor plus qu'on n'a lieu de s'y atendre en considéracion de la marche ordinaire des livres de cette classe ! Je veux dire qu'il serait à désirer que l'auteur, en interprêtant les loix des colonies sous le jour le moins défavorable, et le moins contraire à la liberté naturèle, exhortât le législateur à adoucir les disposicions de cèles qui se trouveraient s'éloigner des sentiments d'humanité qu'on se fait gloire de professer dans ce siècle filosofique : de façon que ceux des habitans du Nouveau-Monde dominés par Louis le Juste, eussent lieu come nous, de se louer de la bonté de son règne et que c'est être encore passablement modéré pour un homme si extraordinairement curieux ? Mais vous êtes rempli d'indulgence pour les curieux de ce genre, d'autant plus encore que tous les partisans des muses sont assez généralement partagés d'une teinte de ce caractère.

sur celles-ci; aussi n'aurez-vous encore de moi que la feuille XII, mais j'aime mieux vous l'envoyer de cette manière, que de rester trois semaines sans vous donner signe de vie, comme je l'ai fait dernièrement. Si cela ne vous indispose pas contre moi, montrez-le, en me payant au quadruple du peu que je vous donne.

Les détails que vous me donnez, Monsieur, du plaisir que vous a procuré la lecture de l'Epître de M. Legay, m'ont fait me féliciter de vous en avoir cité quelques morceaux. Vous apprendrez, avec surprise, une anecdote assez singulière, au sujet de cette pièce de vers : M. Legay qui est, ainsi que moi, correspondant du Musée de Paris, a envoyé cette pièce à ce corps littéraire pour être lue dans une de ses séances publiques. On lui a répondu, en faisant l'éloge de son Epître, qu'on n'oserait pas risquer de la lire, parce qu'on craignait que son énergie ne fît une impression trop profonde sur les nerfs délicats des femmes qui honorent de leur présence les assemblées du Musée. Trouvez-vous, Monsieur, rien de plus singulier que cette réponse ?

Ne doutez pas qu'une de mes plus dures privations ne soit de ne pouvoir m'entretenir plus longtemps avec vous et d'être obligé de vous assurer si brusquement des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XII.

Je n'ai rien eu de plus pressé, Monsieur, à l'ouverture de notre séance du 2 décembre 1787, que de faire part à l'Académie d'une nouvelle grâce qui vient de m'être accordée par la Société académique et patriotique de Valence. Cette Société a bien voulu me recevoir au nombre de ses associés, et il m'importait d'autant plus d'en informer

l'Académie qu'un des motifs de mon élection, cité sur le diplôme qui m'a été envoyé, est le désir de voir resserrer les liens de la confraternité qui unissent les deux compagnies. Nous nous sommes livrés ensuite à des lectures très intéressantes, à celles de différents morceaux manuscrits qui nous ont été envoyés par M. Moreau de St-Méry, président du Musée de Paris, et qui ont été lus aux différentes séances de ce Corps littéraire.

Le premier a été prononcé au mois de décembre 1784, lors de l'inauguration du Musée au Palais-Royal, et traite de l'utilité du Musée.

M. Moreau de St-Méry, après y avoir montré combien l'homme est souvent l'ennemi de l'homme, laisse tomber ses regards sur une classe de l'espèce humaine amie de toutes les autres. Il offre un tableau délicieux dans lequel on devrait reconnaître les gens de lettres, et qui malheureusement est plutôt pour eux une leçon qu'un éloge.

Il montre ensuite que la passion pour les sciences a l'avantage de tempérer toutes les autres ; il passe de là aux honneurs qu'elles reçoivent dans notre siècle, puis il fait voir les avantages qui résultent de l'établissement du Musée de Paris, pour le savant, pour l'homme éclairé, même pour l'homme empressé de s'instruire ; il entre aussi dans le détail des différents objets dont s'occupe ce Corps littéraire, fait voir combien il résulte d'avantages d'y admettre les étrangers et même les femmes; enfin il termine ce discours, qui est parfaitement écrit, par l'éloge de Messieurs de Suffren et de Buffon. Le 2ᵉ discours lu au Musée le 7 avril 1785, est un fragment sur les affranchis des colonies, tiré du grand ouvrage de M. de St-Méry sur les lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le vent.

Le 3ᵉ, lu à l'assemblée publique du 5 mai 1785, traite de l'influence des femmes sur l'autre sexe.

Que j'aurais de plaisir, Monsieur, à analyser ce charmant discours, si les bornes de ces feuilles et l'abondance des matières ne me retenaient !

Le 4e discours, Monsieur, sur l'utilité des assemblées publiques, a été lu au Musée le même jour, 5 mai 1785.

Le 5e a été lu le 14 juillet 1785. C'est un éloge historique assez étendu de M. Pilatre de Rozier. Vous n'ignorez pas que M. Tournon, du Musée de Paris, a écrit la vie de cet infortuné savant; j'ai eu l'honneur de vous en entretenir dans une de ces feuilles. M. Huet de Froberville, secrétaire perpétuel de la Société de physique et d'histoire naturelle d'Orléans, a aussi fait son éloge. Ainsi, si les sciences ont coûté la vie à M. Pilatre de Rozier, du moins elles lui fournissent des panégyristes dignes de lui.

Le 6e discours de M. de St-Méry est un fragment su les mœurs de St-Domingue; il a été lu au Musée le 21 novembre 1785.

M. de St-Méry le termine par ce trait de sentiment :

« Philadelphes! que ce mot retentit agréablement à mon cœur : L'amour des frères! Oui, c'est à ce sentiment, l'un des plus doux de la nature, que ressemble davantage celui qui unit les gens de lettres, les savants et les artistes que le Musée renferme. Éloignés quelque temps les uns des autres, ils n'en ont que mieux senti qu'ils ne doivent composer qu'une seule et même famille. Que l'amour de la gloire nous rende tous rivaux, mais sans jamais cesser d'être frères; notre propre intérêt nous y convie, et mon cœur me dit que je n'éprouve rien qui ne soit commun à tous les membres du Musée de Paris. »

Je vous ai cité ce morceau, Monsieur, pour vous donner une idée du style de M. de St-Méry.

Les quatre autres discours qu'il nous a envoyés, sont des discours d'ouverture des différentes séances publiques du Musée. Ils ont été prononcés les 28 mars, 16 mai, 25 juillet et 3 octobre 1786.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

18 Janvier 1787.

Monsieur, il est vrai que mon ouvrage ne consiste encore qu'en une simple collection de matériaux rassemblés sans beaucoup d'ordre, parce que, vu les différents retards successifs de ma censure, je ne me suis pas fort pressé de mettre là dernière main à cet ouvrage, que, d'après la réponse dont vous venés de m'honorer, j'ai enfin l'espoir de rendre bientôt public.

Malgré tout l'intérêt que j'ai d'accélérer l'instant de cette publicité, je ne prévois pas cependant, Monsieur, pour raison d'affaires particulières, que je ne puis absolument remettre, pouvoir vous mettre à portée de juger mon travail avant quelques semaines. Je suis bien aise de vous en prévenir afin de parer à toute suspicion de négligence sur mon compte.

Je vous suis, en attendant, Monsieur, très reconnaissant de la sorte d'approbation anticipée que vous daignés donner à cette œuvre, à l'occasion de laquelle je serai entièrement enchanté s'il arrive qu'elle se trouve digne de perpétuer en vous l'opinion favorable qu'un premier apperçu vous en a fait concevoir.

Souffrés, Monsieur, l'épanchement naturel et un peu vain si vous voulés d'un auteur exalté par l'enthousiasme d'un premier rayon de gloire. Ce premier transport doit être excusable, selon moi, puisqu'il est assés commun entre les compositeurs de tous genres. Je veux en venir à la petite palme que vient d'accorder à ma production l'Académie d'Arras, qui dans une de ses dernières séances, dont la feuille des registres m'est parvenue, rapporte que « le » secrétaire a présenté le prospectus d'un grand *Ouvrage* » de M. Babeuf, intitulé : *L'Archiviste-Terriste, ou* » *Traité méthodique de l'arrangement des Archives sei-* » *gneuriales, et de la confection et perpétuation succes-* » *sives des Inventaires des Titres, des Plans et des*

» *Terriers domaniaux, féodaux et censuels*; qu'il paraît » que cet ouvrage sera d'une grande utilité pour l'admi- » nistration des seigneuries, et que l'auteur montre dans » son prospectus, qui est assez étendu, le germe de beau- » coup de talent. »

Si le titre et le nom de l'auteur du grand ouvrage que vous dites, Monsieur, être précisément dans le genre du mien, n'étaient point un secret, en même tems que ce ne serait point être trop exigeant de s'en informer à vous, je satisferais là-dessus ma curiosité, dont l'effet serait de valoir à mon compétiteur le débit d'un exemplaire : car lorsque l'on est d'une profession, il est toujours satisfaisant de connaître tout ce qui y a trait, soit bon ou mauvais.

C'est avec un vrai plaisir d'avoir celui de vous connaître plus particulièrement, que j'ai l'honneur d'être avec une pleine confiance et une entière vénération, Monsieur, votre, etc.

P.-S. — Si vous me faites l'honneur de me répondre encore, je vous supplierai en employant la voie que j'ai eu l'honneur de vous indiquer, d'avoir la petite attention de ne cacheter votre lettre qu'avec du pain d'autel, parce qu'à la poste, l'on déchire les enveloppes sous lesquelles on sent un cachet. C'est ce que j'ai vu arriver plusieurs fois, et en dernier lieu à l'occasion de votre propre lettre que j'ai reçue par la poste, timbrée et taxée d'Arras.

Babeuf à Bigorgne (1).

18 Janvier 1787.

Monsieur, je profite de l'occasion du voyage de M. Devin, imprimeur à Noyon, mon ami, qui aura l'honneur de vous remettre la présente, pour vous suplier bien ins-

(1) Nous intercalonsi ci cette lettre, afin d'en conserver le texte, bien qu'elle soit étrangère à la correspondance échangée entre Babeuf et Dubois de Fosseux; elle s'y trouve jointe, en brouillon.—V. A

tament de lui confier, en échange, deux mots de réponse tout simplement, pour me dire si l'on a fait ou non quelqu'atention à ce que j'ai eu l'avantage de vous adresser il y a près d'un mois, et pour moins de détails, à quoi en sont précisément les choses à cet égard.

J'ai l'honneur d'être avec le plus sincère et le plus parfait dévoûment, Monsieur, votre, etc.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

24 janvier 1787.

Monsieur, j'ai à vous féliciter à divers égards : 1° De votre admission à la Société académique de Valence, et, je n'en suis point surpris, en ce que ce n'est qu'une nouvèle palme ajoutée à tant d'autres que vos brillants talents vous ont méritées ; 2° De l'avantage moins important d'avoir vu expirer la fameuse semaine échevinale que vous paraissiés tant redouter : et je n'en suis encor nulement étoné, vu que bien d'autres échevins, moins habiles que vous sans contredit, ont bien achevé les leurs, et ont cru souvent les avoir emploiées d'une manière très louable.

C'est bien marquer une vraie intencion de me satisfaire très pleinement, que d'user d'une exactitude aussi complète, dans l'envoi de toutes les bèles pièces que j'ai osé vous témoigner désirer. Vous aquérés par là chaque jour, Monsieur, des droits nouveaux à ma reconaissance : de même que par la complaisance que vous voulés bien toujours avoir de me continuer vos feuilles, d'autant plus graduèlement intéressantes, que vous possédés parfaitement l'art d'y répandre des fleurs toujours nouvèles.

J'ai lu avec plaisir et intérêt, le mémoire de M. Godfroi. Ses vues m'ont paru justes et bien montrées. J'ai trouvé aussi son plan supérieurement projeté, et susceptible de procurer des avantages qu'il ne fait rien moins qu'exagérer. Mais plein de son objet, et paraissant ne rien exa-

miner de plus, il semble aféxioner singulièrement les Moines, qui, dit-il, ont possédé les premiers, et ont ensuite perfexioné et transmis l'art diplomatique. Cète assercion parait assés vraisemblable, mais, entre-nous, si c'est un bien que nos cénobites ont procuré, je crois fort que c'est là le seul.

La réponse du Musée de Paris à M. Le Gay, sur son Epître, me parait fort singulière il est vrai. Ele est très propre à confirmer l'opinion qu'il n'est point de péis tel que celui-là, où l'on prène tant de soin de ménager les fames. Mais peut-être ces atencions excessives sont èles, en bone partie, ce qui contribue à leur rendre les nerfs si délicats? Ce serait en tous cas une chose bien désagréable que les bones produxions fussent ainsi condanées à l'oubli dès leur naissance, parce qu'il serait à craindre que l'expression de chaque endroit sensible, produisît à chaque auditeur féminin, un accès de sincope. Voilà un inconvénient que sûrement on n'a point prévu lorsque dans le droit de produire une preuve extraordinaire du génie filosofique du siècle, l'on s'est avisé d'admètre le beau-sexe à nos assemblées litéraires! Je ne crois pas même que Molière ni aucun autre comique aient jamais remarqué précisément cète espèce de bien singulier travers. Mais s'il n'est point juste de retirer à un sexe faible un droit qui parait ne lui avoir été que trop tard acordé, sous le spécieux prétexte que quelques uns de ses individus n'en savent point profiter, faudra-t'il que, pour un préjugé aussi original, acrédité par ceux-ci, les œuvres si précieuses des vrais amis de l'humanité soient entièrement méconues dans un péis qui semble fait pour en répandre la vivificacion? N'y aurait-il pas moyen de les sauver d'une proscripcion aussi universèle et si déraisonable, en usant du petit stratagème de les glisser furtivement et à l'insçu des petits êtres *aux nerfs délicats*, parmi les homes robustes qui pouraient y puiser de nouvèles forces?

Je joins à ce renvoi les numéros 6 et 7 de M. Tournon, que je trouve être le plus intelligible de tous nos gramai-

riens, et duquel je tire des extraits dont j'espère profiter. J'en ai égalememt pris sur l'Epitre de M. Leroi de Flagis, *Sur les caractères de la véritable gloire.* Je vous rédresse aussi ce morceau très filosofique, et dont je m'avoue incapable de faire l'éloge. Tout honête-home peut en sentir le prix, puisqu'il n'y peut voir que des choses que son bon cœur reçoit avec gré. Apuyons, Monsieur, les fondements de notre morale sur de tels écrits; et dans des dispositions pareilles, je suis sûr de dire toujours avec candeur, et indépendament de toutes les sortes de formules puériles, et comunément insignificatives, que l'usage a autorisées, que je suis, Monsieur, votre, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 24 janvier 1787.

Il semble que toutes les circonstances se réunissent pour m'accabler et pour m'empêcher de profiter de vos bontés et d'entretenir votre connaissance. Je viens de perdre, par une maladie violente et de peu de durée, une de mes tantes qui m'a fait son exécuteur testamentaire; ce surcroit d'occupation absorbe presque tout mon temps dans ce moment, et sollicite de nouveau votre indulgence. Je la réclame avec confiance et j'en ferai usage le moins longtemps que je pourrai.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je voudrais vous exprimer comme je les éprouve, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XIII.

Après nous être occupés, Monsieur, des dix discours de M. Moreau de St-Méry, nous avons lu deux lettres de M. Dom Pernety, abbé de Burgel, secrétaire perpétuel de

la Société académique et patriotique de Valence, ainsi que l'extrait de la séance que cette Société a tenue le 26 août dernier.

M. de Tardivon, ancien abbé général de St-Ruf, y a prononcé un discours pour l'ouverture de la séance; le secrétaire Dom Pernety a rendu un compte détaillé des mémoires qui ont concouru pour le prix : ce prix, qui avait pour objet la culture du mûrier blanc, a été décerné à M. Reynaud de la Gardette.

M. de Rozière fils, a lu dans cette séance un mémoire sur les effets de la chaleur et ceux de l'électricité.

M. Dupuy de Bordes, un mémoire sur l'art d'extraire le goudron du charbon de pierre, et M. Chaye de Loches, un mémoire sur l'origine et les progrès de l'ancien culte des Romains dans les Gaules.

Nous nous sommes aussi occupés d'une liste des mémoires qui ont été lus aux assemblées de la société patriotique de Valence, depuis son institution.

Cette liste prouve combien cette société est laborieuse et combien ses travaux sont utiles et profonds.

J'ai présenté ensuite à l'Académie, une lettre de M. Willemetz fils, médecin de Nancy, sur la Flore japonoise de M. Thumbéry.

Cette lettre, qui est imprimée, contient les détails les plus curieux sur le voyage que M. Thumbéry a fait au Japon et sur la manière dont il a formé sa Flore japonoise, entreprise dans laquelle ce savant a montré un courage et une constance insurmontables.

J'ai encore rendu compte à la compagnie d'une lettre de M. Roman de Douai; cette lettre contient le récit de la sensation extraordinaire qu'a causé à Douai, un discours de M. Taranget, docteur en médecine et professeur en l'université de cette ville, et l'un de nos académiciens honoraires. Ce discours qui traitait du règne végétal a plu infiniment à tous ceux qui l'on entendu, et notamment au célèbre baron de Tott, qui a engagé M. Taranget à venir le réciter chez lui devant un grand nombre de dames.

Vous trouverez ci joint des vers que M. Taranget avait adressés à M. le baron de Tott ; je vous serai obligé de me les renvoyer avec cette feuille.

J'ai aussi présenté à l'Académie trois volumes in-4° qui lui ont été envoyés par M. Lepecq de la Cloture, docteur en médecine à Rouen. Le premier de ces trois volumes contient la *Description générale de la Normandie,* la considération de son climat propre, de ses peuples, de leurs mœurs et habitudes, de ses maladies les plus ordinaires, à raison des intempéries générales aux quelles la province est la plus exposée.

Les deux autres volumes contiennent d'abord un discours préliminaire de 133 pages, fort bien fait et très nécessaire à lire, puis une collection d'observations sur les maladies et constitutions épidémiques, ouvrage qui expose une suite de quinze années d'observations, sur les maladies et constitutions régnantes et intercurrentes qui sont liées avec les causes météorologiques, locales et relatives aux différents climats, ainsi qu'avec l'histoire naturelle et médicale de la Normandie.

M. Lepecq de la Cloture qui a fait ce beau présent à l'Académie, annonce que son ouvrage aura une suite, et son entreprise paraît si utile qu'on ne peut s'empêcher de désirer que cette suite paraisse bientôt.

Le Sexe des Fleurs (*)

Par M. Roman.

Les fleurs dont la courte existence
Nous procure des biens si doux,

(*) Ces vers font partie d'un plus long ouvrage; on s'est hâté de leur donner de la publicité dans un moment où nos dames même sont initiées dans les secrets du règne végétal, grâce aux leçons d'un professeur (M. Taranget) qui, par l'élégance et la clarté du style, a su éloigner tous les épouvantails qui bordent l'avenue des sciences.

Du Dieu qui nous lutine tous,
Sont sujettes, plus qu'on ne pense;
Elles aiment, et comme nous,
Ont leurs momens de jouissance.
Quand la bergère, pour le soir,
Va moissonnant les dons de Flore,
Ingénuement elle ose voir,
Le trait qui les force d'éclore.
Par bonheur alors elle ignore
Que sa corbeille est un boudoir :
Oseroit-elle mettre encore
La moindre fleur sous son mouchoir,
Elle qui de tout son pouvoir
Cache le feu qui la dévore;
Elle qui même éteint l'espoir
Au cœur de l'amant qui l'adore?
Oui, Flore à son lit nuptial,
De ses caresses clandestines,
Linné fut témoin dans Upsal, (*)
Et nous en ouvrit les courtines;
Lorsque le printems de retour,
Repeuple vallons et montagnes,
Les dieux d'hyménée et d'amour,
Viennent embellir à leur tour
Le tableau riant des campagnes.
A la chaleur des deux flambeaux,
Que leurs mains agitent sans cesse,
Chaque fleur, comme la déesse,
Éprouve des transports nouveaux :
Sur le flanc penché des côteaux,
Dans les prés et sous l'onde même,
Il n'est pas un des végétaux

(*) Linné, célèbre professeur de botanique à Upsal en Suède, a établi son système sexuel des plantes sur les étamines et les pistils des fleurs; on sait que les *étamines* sont les parties mâles et les pistils les parties femelles.

Qui ne veuille plaire et qui n'aime.
A leur toilette du matin
On voit alors la jeune aurore,
De perles enrichir leur sein,
Que le plus beau pourpre colore.
Tandis que l'amour et l'hymen
Achèvent de le faire éclore.
C'en est fait, chaque fleur jouit ;
Et de sa conque végétale,
Que le plaisir épanouit,
Le parfum le plus doux s'exhale.
Près du mystérieux réduit
Une Driade toujours veille,
Et se courrouce au moindre bruit
Que fait la murmurante abeille.
Plus loin, sous l'ombre d'une treille,
Pomone à tant d'hymens sourit,
Et pour en recueillir le fruit,
Prépare déjà sa corbeille.
Ah ! sans doute elle peut compter
Sur le succès de son attente :
C'est dans nos jardins élégans,
C'est dans l'enceinte de nos villes,
Qu'on voit de ces monstres brillans (*) ;...
Mais dans les prés, mais dans les bois,
A l'exemple des pastourelles,
De la nature on suit les loix ;
Il n'est pas même d'infidelles.
Eh ! comment varier son choix,
Toutes les fleurs portent sur elles
Les traits d'amour et son carquois ?

(*) Les fleurs *doubles* si recherchées par les jardiniers, sont regardées comme des monstres par les botanistes, parce qu'elles n'acquièrent tant de beauté qu'aux dépens des parties nécessaires à la fructification.

Et si des époux quelquefois (*)
Sont exilés par des cruelles,
Zéphire leur prête ses ailes,
Pour venir jouir de leurs droits.
J'en suis enchanté pour la Rose ;
Les Grecs qui se sont fait un nom
Dans l'art de la métamorphose,
La mariaient au papillon.
Sur sa tige à longues épines,
Elle étoit toujours, entr'ouvrant
Ses belles lèvres purpurines;
Elle étoit toujours soupirant,
Pour un baiser de l'inconstant,
Qui, soir et matin, voltigeant,
En donnoit mille à ses voisines.
Pour de si chétives douceurs,
En vérité c'est bien la peine
D'être une Rose, d'être reine,
D'être la plus belle des fleurs !
Mais aujourd'hui c'est autre choses:
En dépit de mille jaloux,
Dans son calice elle repose
Au milieu d'un essaim d'époux (**),
Dont sa jeune cour se compose;
Des faveurs, des baisers de tous
Elle jouit à peine éclose;
Avec un partage si doux
Oh ! c'est un plaisir d'être Rose !

(*) Certaines plantes ne sont que mâles, d'autres ne sont que femelles, quelques-unes même ont étamines et pistils, mais sur des rameaux différents. La nature alors leur facilite le moyen de se rapprocher : le plus souvent (comme je l'ai dit), *Zéphyre leur prête ses ailes.*

(**) On sçait que la rose est abondamment pourvue d'étamines.

Diane.

ROMANCE ANACRÉONTIQUE

Par M. Roman.

XXe air des Vendangeurs : Nous voilà donc.

Quand l'Amour n'étoit qu'un bambin,
A peine sévré de l'année
Le pauvret, sans flèche à la main,
S'ennuyoit toute la journée :
Cypris ne pouvant faire mieux,
Furette dans le voisinage
Et pour compagnon de ses jeux
Lui trouve un marmot de son âge.

Ce marmot choisi par Cypris
Obtient le succès qu'on désire ;
Je le crois, c'étoit Adonis :
Nommer Adonis, c'est tout dire.
On sçait assez comment depuis
Il devint célèbre à Cythère ;
De tous les soins donnés au fils,
Il fut bien payé par la mère.

Mais Adonis, quoique le fruit
D'un hymen funeste et profane (*)
Mais Adonis, quoique proscrit,
Etoit pourtant cher à Diane.
Par plaisir, comme par devoir
Elle lui tenoit lieu de mère ;
Elle s'arme pour le ravoir,
Et part aussi tôt pour Cythère.

Près d'un ruisseau Cypris un jour
Se promenoit dans un bocage

(*) L'histoire n'a que trop publié les circonstances qui précédèrent et qui suivirent la naissance d'Adonis, fils de Myrrha, l'une des Nymphes de Diane.

Et les deux fanfans tour à tour
Lui parloient des fleurs du rivage;
Tout à coup des bois d'alentour
Zéphyre entr'ouvre le feuillage,
Et trahit Diane et sa cour
Qui guettoient Cypris au passage.

La maman devine soudain
Pourquoi Diane ainsi la guette;
C'est Adonis, c'est son larcin,
Qu'on veut lui ravir en cachette.
Pour le conserver à son fils,
Pour l'avoir toujours auprès d'elle,
Sur chaque épaule d'Adonis
La friponne fait naître une aile.

Diane accourt et croit déjà
Tenir celui qu'elle désire;
Mais en s'approchant, la voilà
Qui s'étonne, hésite et soupire.
Comment savoir quel est l'Amour ?
Tous deux ont même trait, même âge,
Tous deux sont beaux comme le jour,
Tous deux ont le même plumage !

Plus d'une nymphe en tapinois
S'approche et lorgnant, d'un air tendre,
Presse Diane sur le choix
Et voudroit la voir se méprendre.
Dans cet embarras imprévu,
Que fera la chaste déesse ?
Le choix alarme sa vertu,
L'abandon blesse sa tendresse

Non, dit-elle enfin à Cypris,
Gardez mon bien, gardez le vôtre;
Je crains de choisir votre fils,
Et j'abandonne l'un et l'autre.

Elle pleure, en disant ces mots,
Et fuit à travers le bocage;
Hélas, hélas, combien de maux
Il faut souffrir pour rester sage !

Mes Souhaits

Par M. Roman.

Qui n'a rien en réalité,
Doit tâcher d'être riche en songe
Pourvu qu'en voyant le mensonge,
Son cœur n'en soit pas attristé.
J'ai, moi, cette heureuse manie
De laisser aller mon esprit
De rêverie en rêverie.
En moins de rien sa fantaisie
Culbute, place, abat, construit :
C'est un vrai héros de féerie.
Mais quand rien ne se vérifie
Je n'ai ni regret ni dépit;
Je recommence la magie :
Durant ce temps le jour s'enfuit,
Durant ce temps le cœur jouit :
Que faut-il de plus dans la vie ?
Un jour, peut-être, un jour les Dieux
Viendront à la fin me sourire.
Ce n'est pas qu'il faille un empire
Pour mettre le comble à mes vœux.
Peu de chose doit me suffire;
Voici tout ce que je désire
Pour être entièrement heureux :
Petit logis où je suis maître,
Ayant pour voisins des amis;
Petit jardin, sous ma fenêtre,
Où naissent des fleurs et des fruits;
Petit bois, dont la solitude,

La fraîcheur et le demi-jour
Soient favorables, tour à tour,
Aux jeux, au repos, à l'étude,
Et s'il le faut même à l'amour ;
Petit ruisseau qui, pour bordure,
Ayant le gazon le plus frais,
Sur des cailloux, jetés exprès,
Serpente avec un doux murmure,
Au bois, au logis, au jardin,
Ajoute une utile parure ;
Puis sous un dôme de verdure
Aille s'arrondir en bassin ;
Petit clos où, chaque matin,
Plus d'une famille emplumée
Vienne dérober, sous ma main,
Sa nourriture accoutumée ;
Petite cave, où de Bacchus
Vieillisse en tonneaux la cueillette ;
Petit coffre ou de Plutus
Parfois s'épanche la cassette :
Voilà tout... Que demain ces vœux
Soient exaucés par la fortune ;
Demain, plus de plainte importune :
Je suis parfaitement heureux !

Babeuf à Dubois de Fosseux.

31 janvier 1787.

J'aurais mauvaise grace d'exiger de votre complaisance de plus grands sacrifices que vous ne m'en faites. Je les trouve d'une importance supérieure à tout ce qu'il est en mon pouvoir de faire pour les reconaitre. C'est pourquoi je ne vous paraîtrai point suspect sans doute, en me défendant aujourd'hui d'entrer dans de longs détails en considéracion de ce que j'ai presqu'autant d'embaras que

vous, quoi qu'en genres diférents, et d'ailleurs, pour prétendre, de dessein prémédité, imiter une briéveté qu'il vous serait très permis de suivre, sans obligacion de raporter les raisons impérieuses qui vous y forcent, raport auquel un pur excès de bonté vous engage, il faudrait que mon sentiment surpasse les obligations que je vous ai, et dont je ne puis sitôt m'aquiter, mais que je fusse encor incapable de juger qu'un mot de votre part ne peut être compensé par des pages de mon galimatias.

J'ai pris beaucoup d'intérêt à la lecture de la première partie de l'important Mémoire de M. du Paty. Il m'a paru porter l'empreinte de la plus exacte convixion. Je suis bien désireux d'en voir la suite; et de plus, le volumineux réquisitoire de M. Séguier dont parlent beaucoup les papiers publics. J'ose espérer, avec le tems, de votre gracieuse complaisance, Monsieur, la communicacion de toutes ces bruyantes produxions dont les événements qui y donnent lieu forment une époque bien mémorable dans les fastes de notre tems.

Je n'ai pas pris, non plus, un intérêt médiocre à la pièce de vers adressée au baron de Tott, que je conaissais par ses Mémoires turcs. Ces vers m'ont parus un juste et digne homage rendu au mérite des faits consignés dans ces mêmes Mémoires, et qui honoreront toujours certainement le souvenir de ce grand homme.

J'ai l'honeur d'être, avec une continuité de sentiments plus sensibles qu'exprimables, Monsieur, votre, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 30 janvier 1787.

A chaque jour suffit sa peine et à chaque semaine sa besogne. Je l'éprouve bien; la mienne, dans celle-ci, est de préparer le compte que je dois rendre à l'Académie, des talents et des ouvrages d'environ quarante auteurs ou sa-

vants qui nous demandent des places d'honoraires. Je voudrais contribuer à procurer à chacun d'eux, les suffrages de mes confrères, mais cela n'est pas possible; ils sont trop nombreux, et voilà le seul désagrément de cette commission.

Le Cousin Jacques, si connu par ses Lunes, a fait grand bruit dans notre canton; il a été couru et fêté comme une jolie femme ou comme un homme d'esprit qu'il est. Notre ville, moins heureuse que ses voisines, ne l'a pas possédé, mais on m'écrit de deux autres endroits et on m'en fait le plus grand éloge.

Je lui ai entendu chanter dans un souper, me mande un de mes amis, toute sa pièce des *Aîles de l'Amour*. Il y a dans cette pièce des traits du naturel le plus heureux; les airs qui sont faits par lui, ont, dans sa bouche, un charme inexprimable. Il y met, comme bien vous jugez, tout l'intérêt, toute l'expression de la paternité.

Un autre me mande : Nous avons eu ici pendant quatre jours le célèbre Cousin Jacques. Il est très aimable en société, plein de toutes sortes de talents et d'esprit. Je l'ai chansonné en cinq couplets impromptus, dont il a fait lui-même la musique. Voici des vers qu'on lui a mis en mains au moment de son départ :

Si vous me trouviez un peu bête
(C'est à dire provincial),
Si vous regrettiez vos instans
Cousin !... rappellez-vous le tems
Qu'Apollon passa chez Admète,
Souffrant le froid, le chaud, morfondu, haletant,
Il trainoit après soi mainte et mainte pecore,
Mais il prit patience, il étoit Dieu pourtant,
Et vous ne l'êtes pas encore.

C'est un plaisir bien doux pour moi de vous assurer de la vivacité des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

P. S. Vous me ferez un véritable plaisir de demander

aux magistrats de votre ville les principes sur lesquels ils opèrent la taxation du pain, quelques-unes de leurs ordonnances à ce sujet et le prix actuel auquel il se vend; je vous aurai une nouvelle obligation de m'envoyer ces pièces le plus tôt que vous pourrez et de ne pas manquer de signifier de combien d'onces est la livre, parce qu'il y a de la variation sur ce point dans les différentes provinces du royaume.

Je vous prie aussi d'y joindre le prix et le poids du blé.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XIV

Nous avons tenu, Monsieur, le samedi 9 décembre 1786, une séance extraordinaire pour nommer des commissaires examinateurs des mémoires envoyés à l'Académie, sur les deux questions proposées cette année, l'une sur les manufactures, et l'autre sur les chemins; ces deux matières étant tout à fait différentes, l'Académie a jugé à propos de nommer aussi des commissaires différents, pour l'examen de chaque espèce de mémoires. Quoique le concours ne soit pas nombreux cette année, on en a donc nommé six, trois pour les manufactures et trois pour les chemins, ce qui, avec le secrétaire, qui est de toutes les commissions, en fait quatre pour chaque objet.

J'ai présenté à la compagnie, après cette nomination, de la part de M. Roman, poète aimable, résidant à Douai, trois pièces de vers; la 1re intitulée : le Sexe des fleurs; la 2e Diane, romance anacréontique; la 3e Mes Souhaits. Ces pièces de vers sont imprimées et M. Roman a eu l'honnêteté de m'en envoyer un assez grand nombre d'exemplaires pour que j'aie pu en offrir à tous les académiciens présents et pour qu'il m'en reste à vous communiquer, quand cela vous fera plaisir. Je ne préviens point

votre jugement sur ces pièces de vers, qui me paraissent extrêmement jolies.

J'ai lu ensuite une lettre de M. Masclet. Vous vous rappelez sans doute que je vous ai envoyé, il y a quelque temps, des fragmens d'un poème de sa façon; c'était le fruit d'un de ses délassements. Il s'occupe d'un ouvrage bien plus important et plus sérieux, de la traduction de Thucidide.

J'ai offert à l'Académie, la collection entière du *Courrier lyrique et amusant*, composé de trente-sept cahiers, que M. Knapen, auteur et rédacteur de cet ouvrage périodique, lui a envoyé, et j'ai ſu une lettre très honnête qui était jointe à ce présent.

Deux ouvrages et une lettre de M. Crignon ont occupé ensuite la compagnie.

L'un est les trois poèmes sur les orangers, les vers à soie et les abeilles, que M. Crignon a traduits du latin et de l'italien. Le même volume contient ses lettres écrites à son ami, en galoppant dans nos provinces méridionales. A la suite de ces lettres, on trouve des poésies et entr'-autres une ode sur les grands hommes de la Normandie. Je ne vous dirai rien de plus de ce volume que vous avez sans doute, Monsieur, dans votre bibliothèque et dont les journaux ont dit du bien.

Le second ouvrage de M. Crignon est un *voyage de Suède* d'une trentaine de pages et que par conséquent, je peux vous communiquer, si cela vous est agréable.

Il en est de même d'un ouvrage de M. de La Coudraie, intitulé : *la Théorie des Vents*, et qui a été couronné par l'Académie de Dijon en 1785.

L'auteur y montre que l'on ne pourra jamais maîtriser ni prévoir les vents, et que toute spéculation sur cet objet n'offre conséquemment qu'un aliment à la curiosité, mais nul avantage dans la pratique.

Vous connaissez sans doute de réputation, Monsieur, M. le chevalier de La Coudraie, qui est ancien lieutenant des Vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, membre des

Académies de Dijon, de Bordeaux et de plusieurs autres, et qui a déjà donné des ouvrages très savants et très estimés.

A ces lectures a succédé celle d'une lettre de M. l'abbé Teulières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Montauban. Il nous y rend compte de quelques-uns des travaux de cette Académie et nous envoie une brochure dont il est l'auteur et qui est intitulée : *Des vices de l'éducation publique et des moyens d'y remédier, sans aucune surcharge pour l'Etat.* Cette brochure qui traite une matière si importante paraît la traiter d'une manière aussi satisfaisante. Les vues de l'auteur sont sages, bien exprimées, clairement déduites, et l'on ne peut que souhaiter qu'il leur donne encore plus d'extension.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

7 février 1787.

Monsieur, ç'a été avec empressement que j'ai saisi une occasion de vous être utile. Je voudrais qu'il s'en présentât plus souvent de semblables, et j'espère que vous ne douterés point de la vérité de ce désir, vu l'exactitude que je crois avoir observée dans le relevé des notes relatives à l'objet pour lequel vous m'avés emploié, notes que vous trouverés ci-jointes.

C'est être aussi bien exact que de liquider, come vous faites, ce que vous apelés vos dètes envers moi. Vous alés même au delà de vos engagements, non seulement par la communicacion entière que vous me faites, des précieux morceaux poëtiques de MM. Masclef et de Sacy, pour lesquels j'ai redoublé d'admiracion, mais aussi pour les autres pièces intéressantes que vous y joignés et que je vous renvoie. Le Sexe des fleurs, la Diane et les Souhaits de M. Roman sont du genre joli; et ils le sont en éfet. Un éloge funèbre se note, par sa seule dénominacion, un morceau patétique, et l'on ne saurait disputer un tel mérite à

celui fait pour M. de Rosier, ce si illustre infortuné. Pour moi, il y a plus, les ouvrages de ce dernier genre ont souvent le défaut de l'exagération, mais celui-ci ne me paraît point ateint de ce vice. On dit avec raison le chimiste laborieux, mais on me prouve avec force la conduite téméraire et l'ambicion déraisonable du trop entreprenant aréonaute.

Vous savez avec quels sentiments j'ai toujours l'honeur d'être, Monsieur, votre, etc.

P. S. Vous vous obligés encore envers moi pour le Voyage de Suède, de M. Crignon, et pour la Téorie des vents, de M. de la Coudraie. Hé bien, Monsieur, point de quartier, vous êtes en état de payer, vous payerés. S'*il vous plaît néamoins.*

Dubois de Fosseux à Babeuf.

Je viens de recevoir votre lettre du 7. Pour que vous connaissiez mieux, Monsieur, le poëme de M. Masclez, je vous l'envoye tout entier. J'y joins aussi, sans me faire prier davantage, celui de M. de Sacy.

La réflexion que vous faites sur une faute grammaticale du mémoire de M. Delegorgue, me paraît très juste et je suis de votre avis.

La qualification de votre créancier, Monsieur, ne m'a pas été du tout désagréable, j'espère l'être encore longtemps et c'est avec bien du plaisir que je paye les dettes que j'ai contractées envers vous.

Je suis fâché, Monsieur, de ne pouvoir vous être utile dans votre correspondance avec M. Coupé, mais la permission que j'ai d'adresser mes lettres sous le couvert de M. l'Intendant de Picardie et de les recevoir sous celui de M. l'Intendant de Flandre n'étant que pour moi, je ne peux pas loyalement y faire participer d'autres personnes.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 7 février 1787.

Il ne tiendrait qu'à moi d'alléguer encore des embarras, de vous dire que des quarante aspirants au titre d'académicien honoraire, nous en avons admis quinze, qu'il m'a fallu écrire à ces quinze nouveaux confrères, les informer des obligations qu'ils ont contractées, leur expédier des diplômes, etc. Mais en rabachant toujours la même chose, je deviendrais insupportable, et j'aime mieux employer le peu de temps que j'ai, à vous parler de choses moins ennuyeuses.

La crainte de voir tomber des femmes en syncope, à la lecture des pièces de vers dont les sentiments sont relevés et philosophiques, ne nous a pas empêché, Monsieur, d'y recevoir, samedi dernier, Mlle de Kéralio et Mlle Le Masson Le Golfz. Il est vrai que nous ne jouirons pas souvent de leur présence, car l'une demeure à Paris et l'autre au Hâvre.

Je ne peux pas joindre ici la suite du mémoire de M. Dupaty, qu'on ne m'a pas encore renvoyé. Je n'ai pas le réquisitoire de M. Séguier.

Chaque fois que je vous écris, je sens redoubler le plaisir que j'ai à vous assurer de la parfaite cordialité avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XV.

Il me reste encore à vous parler, Monsieur, de quelques objets qui nous ont occupés le 9 décembre 1786 ; et d'abord c'est un livre de M. Nicolas, médecin de Grenoble Ce livre est intitulé : *Histoire des maladies épidémiques qui ont régné dans la province du Dauphiné, depuis l'année* 1775 *jusqu'en* 1786.

M. Nicolas a joint à ce présent, une lettre dont j'ai fait lecture à l'Académie.

J'en ai lu encore deux de M. l'abbé Micolon de Blanval, secrétaire de la Société royale des sciences, arts et belles lettres de Clermont-Ferrand. Dans la première, il nous donne le récit de ce qui s'est passé à la dernière séance publique de ce corps littéraire ; dans l'autre il entre dans quelques détails relatifs à cette séance.

Nous nous sommes occupé aussi, Monsieur, d'une lettre de M[lle] de Kéralio, parfaitement écrite, très honnête pour l'Académie et très flatteuse pour son secrétaire, par laquelle elle annonce le don qu'elle se propose de faire à l'Académie de l'*Histoire d'Elisabeth* qu'elle vient de faire paraître.

Enfin, Monsieur, la séance a été terminée par l'examen et la comparaison des observations météorologiques faites à la fin d'octobre et au commencement de novembre, au Hâvre-de-Grâce, aux Sables-d'Olonne, en Poitou, et à Troyes, en Champagne, et à Arras.

Je ne dois pas cependant oublier de vous parler des couplets qui ont été faits à l'abbaye d'Arrouaise, par M. Gosse, un de nos confrères, sur le voyage que M. Beffroy de Régny, connu sous le nom du Cousin Jacques, a fait à cette abbaye. Ces couplets nous ont été lus dans cette séance et j'en joins ici une copie, que vous voudrez bien renvoyer avec cette feuille.

Je passe maintenant à la séance du 16 décembre, et le premier objet dont je dois faire mention est l'établissement d'un musée à Amiens. Ce Musée est composé de soixante personnes et a déjà des correspondants dans les principales villes du royaume. M. l'abbé Reynard, l'un des membres de l'Académie d'Amiens, et professeur de physique de cette ville, a bien voulu m'en apprendre l'existence et m'a envoyé le premier tableau que cette société fait imprimer. J'ai lu la lettre de M. Reynard à l'Académie, et lui ai présenté le tableau qui traite des différentes espèces d'airs et de gaz dont il donne les définitions, la distribution, les caractères et l'origine. Il présente six

airs : 1° l'air vital ; 2° l'air inflammable ; 3° l'air acide ; 4° l'air nitreux ; 5° l'air neutre ; 6° l'air atmosphérique. Il présente aussi huit gaz : 1° le gaz acide-marin ; 2° le gaz acide sulphureux ; 3° le gaz hépathique ; 4° le gaz hépatophosphorique ; 5° le gaz acide spatique ; 6° le gaz acide végétal ; 7° le gaz alkali volatil ; 8° le gaz éthéré. Si vous voulez connaître plus en détail ce tableau intéressant, j'aurai l'honneur de vous le communiquer.

Je dois ajouter ici que j'ai fait part à l'Académie d'une lettre de M. Devin des Erville, secrétaire du musée d'Amiens, par laquelle il m'apprend que cette compagnie m'a fait l'honneur de m'admettre au nombre de ses correspondants.

VOYAGE DU COUSIN JACQUES

A L'ABBAYE D'ARROUAISE (1)

Air : *Je cherche une amante nouvelle.*

Depuis quatre fois une lune
Nous attendions le cher Cousin ;
Un mal subit, par infortune,
Le livre aux mains d'un médecin.
Mais Phébé, la gentille dame,
Au moment qu'il est sur les dents,
D'un baiser lui rengaine l'âme.
L'attendrons-nous encor longtemps ?

Il a promis, il part sans doute,
Qu'il fasse tems bon ou mauvais.
D'Amiens il enfile la route,

(1) Beffroi de Reigny (né à Laon, en 1757, mort à Charenton, le 19 décembre 1811), plus connu sous le nom du *cousin Jacques*, auteur des *Lunes*, a fréquenté notre pays en 1786 et 1787. On trouve plusieurs pièces qui lui sont adressées, dans *Les Délassemens d'un paresseux*, par un C. R. D'E. A. C. D. L. (le chanoine Dumarquez). *Lille*, 1790, in-12. — V. A.

Déjà le voilà dans Beauvais.
Il boit un coup, casse l'éclanche,
Loue un coursier des plus fringants,
Tel qu'on vit jadis dans la Manche.
L'attendrons-nous encor longtemps ?

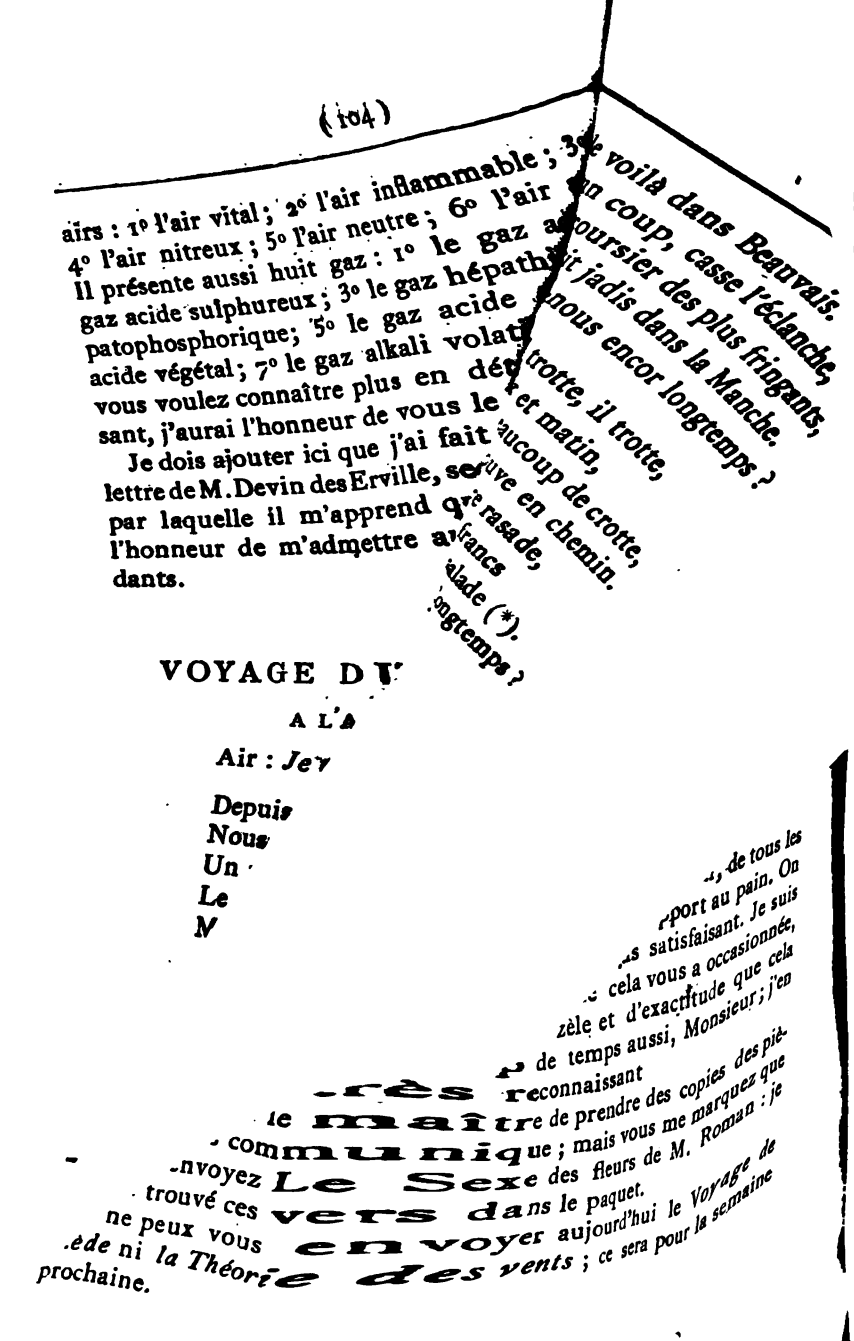
Il s'achemine, il trotte, il trotte,
Matin et soir, soir et matin,
Cailloux cornus, beaucoup de crotte,
C'est tout ce qu'il trouve en chemin.
Nouvelle auberge, autre rasade,
On lui fait payer douze francs
Bout de boudin, maigre salade (*).
L'attendrons-nous encor longtemps ?

Il enrage, il jure, il tempête,
Contre son hôte, franc fripon ;
Puis il regrimpe sur sa bête
Et pique ses flancs du talon.
Un trou se rencontre, il culbute ;
Homme et cheval roulent dedans.
Maudite soit l'horrible chute !...
L'attendrons-nous encor longtemps ?

Tout fut ainsi que je le conte :
Un jour se passe et puis un jour.
L'ennui me prend ; enfin je monte
Au sommet d'une haute tour.
Grelotant sous son enveloppe,
Battu de la pluie et des vents,
Je vois le Cousin qui galoppe.
Nous ne l'attendrons plus longtems !

J'embrasse mon cher Cousin Jacque ;
Dans nos compliments tout est cœur.
Vite qu'on sèche sa casaque ;
De Bacchus versez la liqueur.

(*) Entre Amiens et Albert.



airs : 1º l'air vital ; 2º l'air inflammable ; 3º
4º l'air nitreux ; 5º l'air neutre ; 6º l'air
Il présente aussi huit gaz : 1º le gaz a
gaz acide sulphureux ; 3º le gaz hépath
patophosphorique ; 5º le gaz acide
acide végétal ; 7º le gaz alkali volat
vous voulez connaître plus en dét
sant, j'aurai l'honneur de vous le
Je dois ajouter ici que j'ai fait
lettre de M. Devin des Erville, se
par laquelle il m'apprend q
l'honneur de m'admettre a
dants.

Le voilà dans Beauvais,
En coup, casse l'éclanche,
Coursier des plus fringants,
…it jadis dans la Manche.
…nous encor longtemps ?
…trotte, il trotte,
…et matin,
…aucoup de crotte,
…uve en chemin.
…rasade,
…francs
…alade (*).
…ongtemps ?

VOYAGE D…

A L'A…

Air : Je v…

Depuis
Nous
Un
Le
M…

…, de tous les
…port au pain. On
…s satisfaisant. Je suis
… cela vous a occasionnée,
zèle et d'exactitude que cela
… de temps aussi, Monsieur ; j'en
…très reconnaissant
le maître de prendre des copies des piè-
… communique ; mais vous me marquez que
…nvoyez le Sexe des fleurs de M. Roman : je
… trouvé ces vers dans le paquet.
ne peux vous envoyer aujourd'hui le Voyage de
…ède ni la Théorie des vents ; ce sera pour la semaine
prochaine.

Chaque fois que je vous écris je sens redoubler le plaisir que j'ai à vous assurer de la parfaite cordialité avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XVII

A la même séance dont je vous donnai le détail dans la feuille précédente, j'ai lu un morceau bien intéressant, intitulé : Essai sur la question suivante : *L'homme sensible est-il plus heureux dans l'ordre social, que l'homme apathique* ? Il est de M. le baron de Courset, qui, comme vous savez, écrit très bien ; si vous lisiez ce petit ouvrage, Monsieur, vous verriez qu'il pense aussi bien qu'il écrit ; sa touche est séduisante, et vous vous rangeriez d'autant plus volontiers à son opinion qu'il se déclare en faveur de la sensibilité, et qu'il parle autant au cœur qu'à l'esprit. Je ne peux résister à l'envie de citer ici la fin de ce joli morceau : « Ainsi, l'homme sensible devient le charme et le lieu de la » Société, et l'apatique en est toujours le parasite et souvent » le fléau ; celui-ci arrête et détruit l'union et la confiance, » l'autre les cimente et les perpétue ; on délaisse l'indifférent, » on aime l'être sensible ; celui-ci plaît partout et celui-là » nulle part ; tout deux sont dans la Société, mais l'un » dans son élément, et l'autre dans son contraire. L'homme » apathique s'imagine être d'autant plus heureux qu'il » s'efforce de ne rien sentir. L'homme sensible ne l'est » qu'autant qu'il exerce sa sensibilité, et cherche son bon- » heur dans celui des autres, et s'il ne peut l'y rencontrer, » il est du moins sûr de le trouver dans son cœur. »

Je rougis, Monsieur, d'avoir si souvent à vous parler des honneurs littéraires qu'on m'accorde, car il est humiliant de recevoir des grâces que, dans le fond de son cœur, on reconnaît ne pas mériter ; je ne peux cependant vous dissimuler, sans ingratitude, que la Société royale d'a-

griculture d'Orléans, vient de m'admettre parmi ses associés. J'ai lu à l'Académie la lettre de M. l'abbé Genty, secrétaire de cette Société, qui me l'apprend. M. Genty y a joint un autre bienfait, c'est l'envoi d'une ode dont il est l'auteur, et qui est intitulée : *Le Génie ;* je ne vous en citerai rien, parce que je me propose de vous la communiquer.

Nous avons lu aussi dans cette même séance une épître en vers de M. Bourignon, de Saintes, intitulée : *Lettre de Pauline à Sénèque.* M. Bourignon fait précéder son épître d'une notice de la vie de Sénèque. Son épître contient environ deux cents vers, et commence ainsi :

Dans ces tristes moments où l'âme appesantie
Fait un dernier effort sous le poids de la vie;
Dans ces moments mêlés d'amertume et d'horreur
Où tout offre à mes yeux l'empreinte du malheur,
Je trace cet écrit, interprête fidèle,
D'un amour renaissant, d'une flamme immortelle.
Cet écrit, cher Sénèque, altéré par mes pleurs,
Te peindra mieux que moi mes profondes douleurs ;
Si dans le sein des morts on peut aimer encore,
Recueille les regrets d'une âme qui t'adore,
Qui meurt à chaque instant, qui fuit avec effroi,
La lumière des cieux qui ne luit plus pour toi.

Notre séance a été terminée par la lecture de différents morceaux de l'ouvrage de M. Denis, sur les auteurs artésiens, ouvrage dont je vous ai déjà parlé.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

24 février 1787.

Les fames dont vous me parlés ne sont point, ou je me trompe fort, de l'espèce de cèles qui tombent en sincope à la lecture des pièces littéraires dont les sujets sont importans et par le fond et par la manière avec laquèle ils sont

traités. Je les crois cependant pour le moins aussi vraiment sensibles que ces dernières, mais bien plus qu'èles capables de diriger cète sensibilité d'une manière raisonée et mieux faite pour honorer leur sexe. Le rapel du nom de M[lle] Le Masson de Golft me fait ressouvenir, Monsieur, d'une de vos gracieuses lètres datée du 26 octobre, et par laquèle, ou du moins par la feuille n° 3, y jointe, vous me prométés la comunication de quelques uns de ses ouvrages, vous aurés sûrement assés de bonté pour ne manquer pas plus à cète promesse qu'à toutes les autres que votre bone volonté et votre aimable complaisance vous ont déterminé à me faire.

Chaque fois que vous m'honorés de vos lètres, Monsieur, vous ajoutés aux engagements déjà pris avec moi. Vous me prométés encore feuille 15 (*si, dites vous, je veux la conaitre.* Et pourquoi non ?) le premier tableau du Musée d'Amiens, sur les diférentes espèces d'airs et de gaz dont M. l'abé Reynard done les définicions, c'est-à-dire que chaque fois que je reçois ces titres, vous avés de nouveaux droits aquis à ma reconaissance.

Chaque fois que vous m'honorés de vos lètres, Monsieur, vous me donés avis de nouvèle faveurs que vous acordent les dispensateurs des dons des neuf sœurs, c'est-à-dire que chaque fois que je reçois ces lètres, non que je dois chercher à vous tourner un fade compliment, mais que je dois redoubler de vénéracion pour celui qu'un rare mérite rend digne de tout ce qui doit le plus flater un mortel, et qui, quelqu'intervale qui se trouve, hélas, de lui à moi, veut bien me gratifier de ses bontés.

Vous me donés, Monsieur, par votre feuille 16, une démangeaison irrésistible de vous demander l'essai sur la question : *L'Homme sensible est-il plus heureux, etc.*, question qui est d'autant plus de mon goût que vous avés déjà bien voulu m'en parler cet été, et que vous avés témoigné être presque satisfait de ce que j'ai dit à ce sujet; vous vous rapélerés peut-être que ce *dit* de ma part n'était

pas la vérité dans le stile de M. le baron de Courset, mais que les idées en étaient assés ressemblantes.

J'ai lu *le Génie, le Voyage du cousin Jacques* et la fin du *Mémoire de M. du Paty*; si javais plus de tems (cause qui m'a forcé avec bien du regret, de vous manquer la semaine dernière), je vous dirais en détail ce que mon cœur a ressenti à ces diverses lectures, mais je présume que vous avés daigné l'examiner assés, pour en conaître un peu la trempe, et pour être capable de deviner ce que chaque genre peut y imprimer.

C'est d'après celà que vous devés croire que la lettre de Pauline à Sénèque ne pourra que me faire le plus grand plaisir.

Je suis très loin de pouvoir avancer quelque chose sur *l'Art de calculer la valeur des pensées*. J'ai toujours cru qu'il y avait mille manières diférentes de voir une même chose, toutes subordonées aux modificacions infinies qui existent dans la constitucion du fisique et du moral de chaque individu, mais je ne puis concevoir coment il serait possible qu'on soumit le jugement de la nature des idées à des principes de combinaisons et de calculs, qui donassent des résultats purs et invariables. Il est certain que si ce procédé était praticable, il s'en suivrait les plus grands avantages ; les bones produxions seraient dans le cas d'être les seules reçues et de recueillir, seules, les homages à èles dûs, tandis que les contraires seraient irrévocablement exilées, cesseraient de partager, en viles parasites, ce qui n'apartiendrait qu'aux princières. On ne verrait plus tant d'avis contradictoires ou prétendus justes, chacun en particulier, quoique presque généralement erronés ; le vrai génie aurait enfin sa récompense exclusive ; on ne prouverait plus pour rien inconsidérément ; tout au préalable serait soumis au creuset de l'art ; et les bones matières seraient séparées de l'alliage et tous les résultats de la litérature seraient tirés moins des opérations de l'intelligence que des ressorts de la vie mécanique. La raison ne jouirait donc plus alors qu'un rôle subal-

terne, qui serait de confirmer au lieu de juger. Mais coment tout cela se peut-il faire, coment cela se peut-il faire ? Atendons pour voir.

Je ne pense pas vous avoir dit que je vous renvoiais Le Sexe des fleurs de M. Roman; permétés moi de ne vous le renvoier qu'avec le 8e cahier des *Promenades*, dans quelques jours.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments de reconnaissance dûs à ceux que vous m'octroyés, etc.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

7 mars 1787.

Une persone de ma conaissance me mande du 28 février dernier : « Ne pouvant parvenir come je m'étais flaté à faire introduire et débiter dans la capitale, la brochure ci-jointe, je suis obligé de prendre le parti de la détailler dans les différentes provinces; vous sentés que je ne peux le faire qu'avec précaucion. J'ai imaginé que vous pouriés me rendre le service d'intéresser M. votre correspondant d'Arras à se charger d'en faire débiter. S'il avait cète complaisance, je suis bien persuadé qu'il s'en vendrait beaucoup dans cette vile. Je les céderai à 30 sous au marchand pour vendre 48. Il faudrait que ce Monsieur voulût bien s'assujétir à ne confier au débitant que 12 à 12, en se faisant payer au fur et à mesure. S'il a cète complaisance, sur sa réponse que je vous prierai de vouloir bien me comuniquer, je lui en ferai passer par la Messagerie de Paris à Arras. L'exemplaire ci-joint est destiné pour ce Monsieur, à qui je vous prie de la faire passer par l'occasion la plus prochaine. »

Je m'acquite, Monsieur, envers cète persone, en vous adressant cet exemplaire de la brochure dont s'agit, dont la lecture poura ne vous être pas indifférente, en même tems qu'èle vous métra à portée de juger si èle est de na-

ture à ce que vous puissiés vous intéresser à sa publicité. Si vous pouvés le faire, voûs m'obligerés en la personne de cèle dont je sers en ce moment les désirs; et ajoutant, par ce nouveau service, de nouvèles créances à toutes cèles dont je vous suis comptable, je ne pourai moi, ajouter aux sentiments dont j'ai eu le bonheur de vous réitérer le témoignage, que celui de me reconnaître dans votre perpétuèle dépendance, en qualité de votre, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 12 mars 1787.

Comme le temps approche où nous choisissons des questions pour sujets des prix que nous devons décerner, je vous prie en grâce de m'envoyer toutes celles que vous pourrez imaginer, sur l'agriculture, l'économie politique, la morale, l'histoire naturelle, la physique, la médecine, sur les sciences, les arts, enfin sur un sujet quelconque; je vous en aurai beaucoup d'obligation.

Les ouvrages des femmes, Monsieur, ont un attrait particulier pour les hommes; aussi chacun s'empresse-t-il de me demander ceux de M[lle] Le Masson Le Golft! C'est ce qui est cause qu'ils ne vous sont pas encore parvenus. Ils me sont cependant revenus plusieurs fois, mais dans des moments où je ne vous écrivais pas et je les faisais repartir pour ne pas les laisser stationnaires, et dans le moment de vous les envoyer je ne les avais plus sous la main; prenez patience, tôt ou tard vous les aurez.

Le tableau des airs du musée d'Amiens, est allé en Bourgogne. La *Lettre de Pauline à Sénèque* est partie pour Paris, mais encore une fois patience, leur tour viendra avec le temps.

Vous n'êtes pas, ce me semble, plus habile que moi, pour pressentir l'art de calculer la valeur des pensées. Mon correspondant me fait longtemps attendre la solution de

ce problème intéressant; quand je l'aurai, je vous la communiquerai.

P. S. Je reçois dans l'instant votre lettre de 7 mars. Je vais lire la brochure qui l'accompagnait, et chercher les moyens de procurer à Monsieur votre ami le débit qu'il désire, mais je crains bien que cela ne soit pas possible.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XVIII.

A la même séance dont je vous parlais la dernière fois, Monsieur, nous avons lu une lettre très détaillée sur les troubles qui agitent maintenant l'Académie de Dijon. Vous n'ignorez pas, sans doute, qu'à la mort de M. Maret, M. de Morveau a été nommé secrétaire perpétuel de cette Académie, par acclamation; un parti s'est élevé contre cette nomination et arrêté qu'on ne pourrait posséder deux places en même temps; en conséquence a destitué M. de Morveau et nommé à sa place M. Caillet. Il y a eu des protestations contre cette dernière nomination, et l'on attend que l'autorité prononce sur ces discussions affligeantes pour ceux qui aiment les lettres.

Pour nous reposer sur des objets plus agréables, j'ai lu une lettre de M. Guichelet et une fable intitulée : *le Milord et le Colporteur*; j'en joins à cette feuille une copie que je vous prie de me renvoyer avec elle (1). Une lettre de M. Bouthier a été mise sur le bureau avec un ouvrage de sa composition intitulé : *Recueil d'opuscules philosophiques, politiques et économiques.* Le premier de ces opuscules traite du célibat et du mariage, et l'auteur le

---

(1) Babeuf, satisfaisant au désir de Dubois de Fosseux lui avait renvoyé ces pièces; mais il en avait fait faire des copies, par sa femme probablement. Ces copies sont informes, non ponctuées, sans majuscules et remplies de fautes d'orthographe; il les a corrigées en beaucoup d'endroits. D'autres copies sont de la même main. — V. A.

commence ainsi : « Est-il plus convenable au bonheur de l'homme de s'engager dans les liens qui lui assurent une compagne et qui lui promettent une famille, que de vivre et mourir seul, sans épouse et sans postérité? J'entreprends la solution de ce problème intéressant. »

A la manière dont ce problème est présenté, on se doute bien quelle en sera la solution; et pourrait-elle être différente? Quel est le barbare qui donnerait de sang froid la préférence au triste célibat, sur une union qui fait le charme de la vie et qui procure les plus douces jouissances?

Le second opuscule est intitulé : le *Séjour de préférence*. Après avoir connu dans le premier la façon de penser honnête et patriarchale de M. Bouthier, on ne doute pas que ce séjour de préférence ne soit celui de la campagne; en effet, l'auteur se détermine en sa faveur et en montre les avantages d'une manière si plausible que ceux qui sont retenus à la ville par la mauvaise saison ne peuvent s'empêcher, après avoir lu, de laisser échapper un soupir de plus, vers le temps où le retour de la belle saison leur permettra d'aller revoir les foyers champêtres; et à ce soupir se joint le vœu de ne plus jamais les abandonner, si cela est possible.

Le même recueil contient l'art de bonifier les différents terrains, la manière de connaître les sortes d'engrais et de fumiers les plus convenables à chaque genre de fonds.

Enfin il est terminé par un essai sur l'éducation physique et morale des enfants trouvés.

Cette collection, Monsieur, mérite d'être connue et donne la meilleure idée du cœur et de l'esprit de celui qui l'a composée.

J'ai présenté à l'assemblée le programme des prix proposés par l'Académie de Besançon. Ce programme m'a été envoyé par M. Droz, secrétaire de cette Académie et associé honoraire de la nôtre.

Parmi les différentes questions qui y sont proposées, la seule qui ne soit pas relative à la Franche-Comté est celle-

ci : *Le génie est-il au-dessus de toutes règles?* Cette question, très intéressante, mérite d'être traitée par une plume bien exercée.

LE MILORD ET LE COLPORTEUR.
Fable.

Un riche colporteur, couvert d'un vieux habit,
Portant sur son dos une balle,
Entre dans un hôtel, se présente à la salle,
Croyant y trouver son débit.
Aussitôt qu'il paraît, tout le cercle examine
Son air grotesque, digne de Callot.
Un fat, au nom de tous, le jugeant sur la mine,
Demande en ricanant combien tout le ballot.
Notre marchand, sans perdre contenance,
Voulant confondre le railleur,
Etale devant l'assistance
Ce qu'il a de plus beau, ce qu'il a de meilleur.
Mesdames, choisissez à votre convenance,
Voilà des diamants, des bijoux de tout prix.
Oh, oh, des diamants, dit le railleur surpris,
Voyons l'ami, voyons que je contemple
Ces prétendus rubis; ils viennent d'Orient.
Cela suffit, dit-il en riant,
On en pourrait trouver de semblables au Temple,
Ils sont pourtant imités avec art.
Imités! Ils sont fins, j'en ferais la gageure
Reprit un connaisseur; ceci, badinage à part,
Ce sont des diamants et des beaux, je vous jure.
Qui, lui, des diamants de cette espèce là?
Où voulez-vous que le bon homme
Ait pu trouver si grosse somme
Pour acheter les bijoux que voilà?
Peut-il avoir tant de richesse?
A moins qu'il n'ait volé l'écrin d'une duchesse.

Tandis qu'on disputait, arrive un gros milord
De pied en cap chamarré d'or,
Riche comme un Crésus (car le nom le suppose).
On s'empresse à lui faire accueil;
Tout est en mouvement, tant le faste en impose.
Le voilà mis dans un fauteuil,
On s'entretient sur sa parure,
On admire l'étoffe, ainsi que la dorure.
Un gros brillant surtout qu'il avait à son doigt
Fixe les yeux de tout le monde.
De main en main il fait la ronde
Et l'on s'étonne de son poid :
C'est pour le coup qu'on s'extasie !
Remarquez-vous l'éclat, le poli de ce feu?
Pour celui-ci, je m'y connais un peu,
Je le garantis bien d'Asie.
Notez que ce joyau si gros, si curieux,
Etait un diamant factice
Que milord avait mis ce jour-là par caprice;
Mais au doigt d'un milord tout ce qui luit aux yeux
Doit être un bijou précieux.
Telle est de notre esprit la trempe et la tournure :
C'est le nom, c'est le rang, c'est la condition
En tout, même en littérature,
Qui règlent notre opinion.
Qu'un auteur en possession
De captiver tous les suffrages
Mette un livre à l'impression,
On applaudit d'avance à son ouvrage,
Il fait déjà sensation.
Mais dans l'empire littéraire
Qu'un nouveau débarqué, plein d'émulation,
Offre pour son début une production,
Sans examen préliminaire
On le méprise d'ordinaire.
Venons au fait : la réputation
Tient lieu de tout, de talent, de science :

A sa première édition
Maint auteur en a fait la triste expérience.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

21 mars 1787.

Je n'ai aujourd'hui que le tems de vous adresser bien vite, d'après la demande que vous avés bien voulu m'en faire, quelques questions que mon cerveau rêveur a enfantées. Les voici :

I. — Est-ce un usage abusif de laisser anuèlement en jachère, le tiers des premières qualités, ou même de toutes les sortes, de tères à labour ? Dans le cas de l'afirmative, pour l'un ou l'autre état de la question, déterminer téoriquement : 1° les avantages qui paraîtraient résulter de l'abolicion de cet usage, soustraxion faite du surcroit de dépense qu'ocasionerait, pour l'exploitacion, une pratique oposée. 2° les moyens les plus propres à porter le comun des cultivateurs à suivre ce nouvel usage.

II. — Quels seraient les moyens d'établir la plus juste fixacion de la quantité, de la situacion locale, des limites, des droits et des devoirs de toutes les parties de Biens-Fonds, de tèles condicions qu'èles pussent être envers la loi ; et même, de perpétuer cète fixacion, quelques changements qui survinssent dans les formes distributives et les atermoiements des objets : de manière à prévenir toute espèce de procès entre les citoyens, à l'ocasion des propriétés foncières ?

III. — Avec la some générale de conaissances maintenant acquise, quel serait l'état d'un peuple dont les institucions sociales seraient tèles, qu'il règnerait indistinctement entre chacun de ses membres individuels, la plus parfaite égalité ; que le sol qu'il habiterait, ne fût à persone, mais apartînt à tous ; qu'enfin tout fût comun, jusqu'aux produits de tous les genres d'industrie. De sembla-

bles institucions seraient-èles autorisées par la loi naturèle ? Serait-il possible que cète société subsistât, et même, que les moyens de suivre une réparticion absolument égale fussent praticables ?

Vous jugés, Monsieur, que tout ceci n'est point sorti de mon imaginacion, sans que j'eusse en réserve des idées plus étendues sur ces divers sujets, que, s'ils étaient proposés par votre savante compagnie, j'essaierais indubitablement de traiter.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

28 mars 1787.

Je suis fort en arérages envers vous, mais à la marche que je vais suive, je me flate de parvenir cependant assez vite à m'aquiter, et encore je me propose de babiller passablement sur beaucoup de matières pour lesquèles vous m'avés fourni des matériaux. Mais, vous m'entendés, ce sera, come on dit, peu et souvent.

Avant de vous faire repasser votre feuille n° 18, je la relie avec un plaisir peu ordinaire. Tout m'y paraît extrêmement intéressant. Pourais-je concevoir quelqu'espoir de lire quelque jour sur mon catalogue d'ouvrages promis en communicasion, le recueil d'opusucles de M. Bouthier ? Qu'ils sont tous importants les sujets qu'il y agite ! — Qu'ils anoncent bien, dans leur auteur, le véritable honête-home ! Que l'ame qui conçoit de tèles idées doit savoir les bien déveloper ! Qu'enfin un tel home, aussi plein de son objet, d'objets de pareil genre, doit avoir d'avantages pour persuader, pour entraîner, pour captiver même tout être doué de qnelque sensibilité.

Le problême proposé par l'Académie de Besançon (Le Génie est-il au-dessus de toutes règles ?), me rapèle un morceau inséré dans le Journal de la langue française, 1786, n° 2, page 48. Ce morceau est intitulé : *Les dangers*

des règles dans les arts. Il a été fortement critiqué par M. Domergue. Il paraissait aussi selon moi, établir un sistême purement sofistique, témoin ce passage :

.... Sourd à la voix de la Divinité,
L'home osa mépriser ce qu'èle avait dicté.
Il s'asservit lui-même à des lois tiraniques ;
De règles il forma cent codes chimériques.
Ne pouvant enfanter qu'à force de travaux,
Il perdit les beautés en fuyant les défauts.
De sa nouvèle idole, adorateur stérile,
L'artiste ne devint qu'un copiste servile :
Il lui falut des forces pour oser faire un pas, etc.

S'il y a du vrai dans ces assercions, il me semble qu'il s'y trouve aussi des peintures fort outrées, et que les raisonements de l'auteur ne posent que sur une base capricieuse et erronée, car, sans les règles, coment lui-même eut-il formé son poême ? Aurait-il été dans le cas de compter, come il a pu faire, captiver des lecteurs par sa composition artificieusement atachante ? Mais j'en reviens qu'il y aurait presque lieu de présumer que c'est ce premier morceau qui eut doné matière à la question de l'Académie de Besançon, question qui me paraît come à vous, Monsieur, aussi importante que dificile à bien traiter.

La fable du *Milord et du Colporteur* m'a paru très morale, mais j'ai cru trouver la prétendue anecdote racontée d'une manière un peu trop burlesque, et rien moins qu'ingénieuse.

C'est ici qu'aujourd'hui je m'arête, après vous avoir réitéré que c'est toujours avec vénéracion et un atachement dicté par la reconnaissance que je me souscris, Monsieur, votre, etc.

P. S. — Voudriés vous revoir ma dernière lètre, datée du 21 de ce mois, pour y changer, à la 2ᵉ question, le mot *fixacion*, qui y est contenu deux fois, en celui de *déterminacion?* Ne serait-il pas égalem ent convenable de transformer, à ma troisième question, celui *d'institucions*, aussi mis deux fois, en celui de *constitucions ?*

Dubois de Fosseux à Babeuf.

Arras, le 19 mars 1787.

Il ne m'a pas été possible de trouver personne ici qui ait voulu se charger de la distribution de la brochure (1) que vous m'avez envoyée. Tous nos libraires ont craint de se compromettre avec la police et en ma qualité d'Echevin, il ne me convenait pas non plus d'en être le distributeur, car elle ne laisse pas que d'attaquer assez le gouvernement ; du reste cet ouvrage me paraît très bien fait, fort bien écrit et très attachant. Je serais extrêmement flatté de faire connaissance avec l'auteur, qui est sûrement un homme de beaucoup d'esprit et de mérite.

Dans ces circonstances, Monsieur, et n'ayant pas mieux rempli ma commission, je crois devoir vous faire repasser l'exemplaire que vous m'avez confié. J'ai été bien dédommagé de mes petites peines, par le plaisir que j'ai eu à le lire.

Voici le plan de l'ouvrage intitulé : *Changement du monde entier*, dont je vous parlais il y a quelque temps.

Cet ouvrage sera divisé en six parties.

La 1re contiendra un tableau détaillé de tout l'Excès de la misère qui afflige aujourd'hui la Société des hommes et des abus, des désordres, des calamités, des passe droits, des injustices, des banqueroutes, des sujets de désespoir, des brigandages, des vols, des assassinats, des crimes et des horreurs de bien des espèces qui ont lieu.

La 2e contiendra la cause de ces malheurs.

La 3e quelques principes et notions préliminaires.

La 4e contiendra proprement les expédients, les moyens et les réglements, par lesquels tous les citoyens qui sont dans la nécessité ou qui jouissent d'une moindre fortune et leurs femmes et enfants, pourront à l'avenir, être très bien nourris, habillés, logés, éclairés et chauffés, recevoir

(1) Le titre de cette brochure est donné ci-après dans une lettre de Dubois de Fosseux, du 25 avril 1787. — V. A.

une éducation parfaite, et jouir, moyennant un travail honnête, chacun suivant ses forces, facultés, sexe, âge, talent, état et profession, de beaucoup plus d'aisance, de liberté, de justice, d'agrément et d'avantages que de nos jours.

La 5e contiendra les moyens d'avoir tout de suite de l'argent considérablement, sans imposition sur les peuples,

La 6e contiendra la réponse à toutes les objections.

Convenez que voilà un bien bon livre ; c'est dommage qu'il soit si cher. Je ne renonce pas à vous en parler encore.

Bon gré malgré il faut que je vous quitte en vous assurant qu'on ne peut être avec une estime plus sincère et un attachement plus durable, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

No XIX

Vous aurez encore aujourd'hui, Monsieur, une pièce de vers de la même main que celle qui accompagnait le no 17.

Après en avoir entendu la lecture, nous avons fait celle d'une lettre de M. Tournon et d'une de M. Bertrand, secrétaire de l'Académie de Marseille. Ce dernier nous rend compte de la réception de Messieurs Videt et Achard, en qualité d'académicien, et de celle de M. le comte de Thiard, commandant en Provence, et de M. Bouche, avocat, en qualité d'honoraire.

J'ai rendu compte encore d'une lettre de M. Marin. Il nous y parle aussi de la tenue de l'Académie de Marseille, dans laquelle ces nouveaux académiciens ont été reçus, et d'un ouvrage qu'il nous envoie intitulé : *Notice sur la vie et les ouvrages de Pontus de Thiard, seigneur de Bille.* Cette notice devait être lue à la séance dans laquelle M. le comte de Thiard a été reçu, mais comme elle est fort honorable pour ce seigneur et pour sa famille, M. Marin

a craint de ne pas obtenir son aveu pour la lire en sa présence, et l'a fait imprimer pour lui en faire hommage. J'ai posé sur le bureau différentes pièces qui nous ont été envoyées par M. Vicq d'Azir, secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine, et dont l'énumération s'ensuit :

1° Moyens éprouvés pour préserver le froment de la carie, publiés conformément aux expériences faites à Rambouillet sous les yeux du roi, par M. l'abbé Tellier.

2° Prix distribués et proposés dans la séance publique de la Société royale de Médecine, tenue au Louvre le 29 août 1786.

3° Avis et questions proposés par la Société de Médecine, sur l'électricité médicale, sur la nyctalogie ou aveuglement de nuit, sur les propriétés des lézards dans le traitement des diverses maladies.

4° Précis des journaux tenus pour les malades qui ont été électrisés pendant l'année 1785, et des mémoires sur le même objet, adressés à la Société royale de Médecine pendant la même année, travail servant de suite au mémoire sur les différentes manières d'administrer l'électricité.

La séance a été terminée par une lettre très détaillée de M. Opoix, par un mémoire intitulé : *Observations philoco chymiques sur les couleurs* et par les stances suivantes sur la sensibilité, pour servir de suite à celles de M. de St-George.

Que la jeune épouse intéresse
Quand elle est prête à mettre au jour
Le premier fruit de sa tendresse :
Le gage précieux d'un mutuel amour !
L'espoir, la crainte et la tristesse
Semblent l'agiter tour à tour.

Combien elle nous devient chère !
Elle achète par les douleurs
Le privilège d'être mère.
Mais un fils vient de naître !.... un fils...quelles douceurs !

Le plaisir rouvre la paupière
Et mêle un soupir à ses pleurs.

L'Oder dans un commun abîme
Engloutissait ses habitants;
De Léopold l'âme sublime
Entend les cris plaintifs de tant d'être mourants.
Il s'élance et périt victime
De ses généreux sentiments.

Qu'on est ému quand Héloise
Nous peint dans un style brûlant
Une âme éperdument éprise ;
L'amour en vain détruit de la cendre naissant;
Enfin la victoire indécise
Entre le ciel et son amant.

Par l'ordre d'un tyran farouche
Un vieillard doit mourir de faim ;
Tous les jours sa fille à sa bouche
Pour en sucer le lait, vient présenter son sein.
Tyran, ce spectacle le touche,
Et ramolit son cœur d'airain.

LE ROI MALHEUREUX

ODE ANACRÉONTIQUE

Air : *Romance de Daphné*.

Cette pièce fut faite à l'occasion de le fêve qui échut à l'auteur dans le partage d'un gâteau, le 5 janvier 1787.

Les Grâces voulaient, Thémire,
L'autre jour se faire un roi :
Voilà qu'on m'offre l'Empire,
Moi, je me laisse séduire,
Comptant leur donner la loi.

Je crois sous le diadème,
Que je n'ai, comme les rois,
Qu'à leur dire : Je vous aime,
Pour les voir prévenir même
Et mon amour et mon choix.

Mais je verse en vain des larmes ;
On se rit de mon chagrin :
Tournant contre moi leurs armes,
Elles font servir leurs charmes
Aux maux de leur souverain.

Dans ma gloire imaginaire,
Je vois le bonheur me fuir.
Un trône n'est que chimère,
Quand on n'a pas l'art de plaire,
Ou le pouvoir de choisir.

Il faut avec la couronne,
Un cœur superbe et léger,
Tel qu'à la cour on le donne ;
Et j'ai sous le dais du trône,
Gardé l'âme d'un berger.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 27 mars 1787.

Voici une question qu'on me propose, car on se plaît à m'en faire et moi, je me plais à demander l'avis de ceux qui sont plus en état de juger que moi. Voilà pourquoi, Monsieur, je m'adresse si volontiers à vous.

Duquel des deux la critique est-elle plus redoutable, d'un homme éclairé et vraiment instruit, ou d'un demi-savant, d'un génie médiocre ? lequel de ces deux personnages est le plus porté vers l'admiration, lequel censure plus malignement et plus amèrement ?

Voudrez-vous bien vous expliquer avec moi sur ce point ?

Vous avez la bonté de me faire, Monsieur, dans votre lettre du 17 mars, des reproches si obligeants que je ne peux qu'en être extrêmement flatté; croyez cependant que lorsque je les mérite, c'est malgré moi et que je ferai toujours tout ce qui dépendra de moi pour entretenir avec vous une correspondance qui m'est infiniment agréable. Vous me rendez justice en jugeant que vous ne devez mon silence qu'à l'impossibilité où je suis de le rompre. Cependant vous m'en punissez, en n'entrant pas avec moi dans des détails qui seraient très satisfaisants pour un homme qui lit avec empressement tout ce qui vient de vous.

Ne doutez pas, je vous prie, de la sincérité et de la perpétuité des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XX.

Les envois de ces feuilles, Monsieur, ne peuvent aller aussi vite que nos séances, en sorte que je me trouve fort en arrière, puisque je vais seulement vous entretenir aujourd'hui de notre séance du 30 décembre 1786; mais il viendra peut-être des moments de stérilité qui nous faciliteront les moyens de nous remettre au courant.

Heureusement ces moments ne sont pas encore venus, car j'ai encore aujourd'hui à vous parler de bien des objets.

Je commencerai par une lettre adressée à l'Académie par Mlle de Kéralio, qui y a mis tout l'esprit, toute la délicatesse et toute l'honnêteté possible.

Je vous parlerai ensuite d'une lettre de M. de Malartie, secrétaire de l'Académie de La Rochelle; cette lettre con-

tient le récit d'une séance de cette Académie, dans laquelle M. de Fontaines, poète très connu et très estimé, a lu des vers de sa composition.

A cette lecture a succédé celle d'une lettre de Mlle Le Masson Le Golft (1), dans laquelle cette aimable savante nous donne des détails sur un grand ouvrage que M. l'abbé Dicquemare fait imprimer et qui est composé de dissertations savantes, de mémoires remplis de grandes vues, accompagnés de cent planches in-folio. Ce que l'homme, les animaux, le ciel, la terre et les mers ont offert de phénomènes singuliers à ce savant, ce que les nombreuses expériences lui ont fait découvrir et lui ont suggéré de plus utile et de plus agréable y sera contenu.

Nous avons lu ensuite une lettre de M. Etienne Chevalier; cette lettre contient le récit d'une séance de la Société royale d'agriculture de Paris, dans laquelle elle a admis 16 membres en correspondants, parmi lesquels se trouvent M. le vicomte de La Rochefoucauld et M. le marquis de Laugeron.

J'ai présenté ensuite le diplôme de la Société royale des sciences, arts et belles-lettres de Clermont-Ferrand, en Auvergne, par lequel cette Société me fait l'honneur de m'admettre au nombre de ses associés étrangers, et j'ai lu la lettre de M. l'abbé Micolon de Blanval, son secrétaire, par laquelle il m'annonce cette faveur.

J'ai lu aussi une lettre de M. l'abbé Reynard, président du musée d'Amiens, et j'ai présenté le second tableau de cette Société. Ce second tableau, qui est la suite du premier, traite aussi des airs et particulièrement de l'air vital; il présente son caractère, son origine, ses propriétés, sa nature, et en montre l'application théorique et pratique.

(1) Mlle Le Masson Le Golft (née au Hâvre en 1750), a été une des zélées correspondantes de l'Académie d'Arras. Elle y avait envoyé notamment ses lettres relatives à l'*Éducation*, dont nous retrouvons des extraits dans les papiers de Babeuf, et qu'elle ne fit imprimer qu'en 1788. — V. A.

Je passe, Monsieur, à une lettre de M. Riboud, dans laquelle il m'entretient de deux séances de la Société d'émulation de Bourg.

Dans la première, on a lu : 1° Un discours de M. Gacon, servant de prospectus à son *Histoire de Bresse, Bugey et Gex;*

2° Un traité de M. Racle sur l'art de la terre cuite;

3° Un discours que j'ai adressé à cette Société.

Dans la 2e séance, on a lu : 1° Des feuilles de l'*Astronomie des Dames*, par M. de La Lande; 2° Un discours de Mme de Piery, sur des observations astronomiques, relatives à la position de Bourg; 3° On a examiné des tables complètes du lever et du coucher du soleil à Bourg, calculées par Mme de Piery; 4° Un mémoire sur une chenille curieuse et énorme trouvée près de Bourg, par M. Riboud.

Je terminerai cette feuille, Monsieur, en vous parlant d'une fable de M. de La Vieuville, intitulée *Le Parterre*, et dont je joins ici un exemplaire, toujours à la condition ordinaire que vous voudrez bien me renvoyer l'une et l'autre.

LE PARTERRE

Fable.

Dans un parterre orné de fleurs de toute espèce,
La vanité mit la division;
Chacune avec beaucoup d'adresse,
De ses charmes faisait l'énumération,

L'œillet croyait valoir la rose,
Et la tulipe au moins valoir l'œillet.
Pour le dire en deux mots, la moindre fleur avait
D'amour-propre une forte dose.

Je crois même que le chardon,
S'il eut été pour quelque chose

Dans le parterre, aurait préféré son bouton,
A la plus belle fleur nouvellement éclose.

Un lys, enfin, prit la parole et dit :
« Je suis, mes sœurs, las de votre dispute.
» Ah ! que vous montrez peu d'esprit,
« Vous êtes l'une à l'autre en butte,
» Et fort mal à propos. Notre variété
» Rend bien plus riant ce parterre,
» Et c'est par elle en vérité
» Qu'il est toujours certain de plaire.
» Une triste uniformité
» Produit le dégoût d'ordinaire;
» Elle conduit à la satiété.

» Oui, chacune de nous est belle par essence;
» Le goût et la prévention
» Ont, entre nous, mis quelque différence,
» Mais c'est bien peu de chose aux yeux de la raison. »

Le lys par ce discours apaise leurs querelles.
Depuis les fleurs étalent leurs attraits,
Et sans en paraître moins belles,
Sont l'une auprès de l'autre en paix.

Tous les auteurs sont le parterre;
Leurs divers ouvrages, les fleurs.
Puisse la paix entre eux si nécessaire
Habiter aussi dans leurs cœurs.
Puisse enfin mon âme lassée
De leurs libelles outrageants
Les voir entrer dans le lycée
Et s'y montrer toujours honnêtes et décents!

Chaque fleur a son prix aux yeux des vrais savants,
Le pavot même et la pensée !

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 5 avril 1787.

Je vous suis fort obligé, Monsieur, des questions que vous m'avez fournies et de votre empressement à me les procurer. La première était le sujet du prix que nous avons décerné en 1784. Il y a quelque apparence que nous en proposerons une pour 1789, qui a beaucoup de rapport avec la 2e; la 3e est bien importante, mérite beaucoup de réflexions et serait, je crois, susceptible d'être traitée d'une manière bien satisfaisante. Nous en ferons usage en temps et lieu.

Voici, suivant l'auteur du changement du monde entier, la manière dont *tous les individus de la société des deux sexes, généralement quelconques*, seront nourris, si son plan est adopté.

Ils recevront tous les jours, leur vie durante, sans y manquer, pour déjeûner, savoir : les hommes, un quart de bouteille de vin de Champagne ou de Bourgogne, de Bordeaux, de Tockai, de Malaga ou des autres meilleurs vins de l'Europe ou de l'Etat où ils demeureront. Ils recevront en outre une demi-livre du plus beau et meilleur pain de froment, avec un morceau de fromage, de beurre, de melon, de paté, des raves, des cerises, des pommes, des poires ou d'autres productions pareilles, le tout suivant la saison.

Les femmes recevront une demi-bouteille de café, de thé, de chocolat ou d'autre liqueur qu'elles aimeront, suivant la saison et la disposition du corps, avec une demi-livre de pain.

Il sera libre aux femmes d'opter le déjeûner des hommes et aux hommes d'opter celui des femmes. Pour cet effet, il suffira d'avertir auparavant.

Je vous laisse, Monsieur, digérer ce déjeûner, et une autre fois je vous parlerai du dîner.

Je ne pourrai jamais vous exprimer la vivacité des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XXI.

Je vous ai réservé, Monsieur, pour accompagner cette feuille, une 2e fable de M. de la Vieuville, intitulée : *La Bulle de Savon et l'Enfant*. Je ne vous en dirai rien puisque vous la trouverez ci-jointe.

Après les deux lettres qui accompagnaient les deux fables de M. de la Vieuville, nous en avons lu une de M. Bouchaud, conseiller d'Etat; il nous annonce qu'il doit faire paraître incessamment un *Commentaire sur la loi des douze tables*. Cet ouvrage formera un in-4° de huit cents pages.

A cette lecture a succédé celle de deux lettres de M. Tournon, du musée de Paris et du premier acte de son *Opéra de Psyché* qu'il a bien voulu nous communiquer.

Les personnages de cet opéra sont Psyché, l'amour sous le nom de Zélis, l'amitié sous le nom de Théone, Venus, Tytiphone et l'Inconstance.

Le théâtre représente d'abord le Palais de l'amour et Psyché y repose sous un superbe dais; l'amitié veille et les jeux et les ris chantent à voix basse et forment des danses légères au son desquelles cependant Psyché s'éveille; elle se plaint de l'absence de Zélis et se plaint encore plus du secret que cet amant aimé lui fait de sa naissance; l'amitié l'engage à respecter ce secret; mais c'est en vain, l'Amour sous le nom de Zélis arrive, Psyché poussé par son indiscrète curiosité le presse de lui découvrir qui il est; il résiste longtemps, mais cédant enfin à la volonté de son amante, il lui fait connaître qu'il est l'Amour. Aussitôt le tonnerre se fait entendre, la voûte s'ouvre, Vénus paraît et lui dit :

Je t'entends, fils ingrat, tu braves ma défense ;
Vous apprendrez tous deux jusqu'où va ma vengeance.
Mon culte impunément serait-il outragé ?

Non, non, Vénus commande et règne sur la terre ;
Les enfers et les cieux tout respecte sa voix.
Paraissez Tytiphone, exécutez mes lois.

L'Amour fuit, le palais s'abîme, un affreux désert le remplace, dans le fond l'on voit l'antre des Euménides, d'où sortent les Furies, Psyché se sauve sur un rocher.

Chœur et ballet des Furies et fin du premier acte.

Vous voyez, Monsieur, que ce premier acte s'annonce bien. Je vous ferai connaître les autres lorsque M. Tournon, qui nous les a promis, nous les aura procurés.

Je ne dois pas oublier de vous parler d'un mémoire qu m'a été envoyé de Bretagne par M. Aubry, docteur en médecine à Vannes.

Ce mémoire a été présenté aux Etats de cette province par M. le Quinio de Blai, maître et député de Chuis ; il traite de la culture du mûrier blanc en Bretagne. M. le Quinio montre combien elle serait utile et le prouve par le fait, puisque lui-même en a des plantations considérables. Comme il conte par un procès-verbal joint à sa requête, son but était d'obtenir des Etats des encouragements et il a réussi, suivant ce que me mande M. Aubry, ce qui prouve que les Etats de Bretagne ne négligent pas les objets d'utilité publique.

J'ai présenté ensuite à l'Académie une lettre de M. Blondel, avocat, ancien échevin de Valenciennes, et secrétaire de la société d'agriculture de la même ville et l'*Almanach de Valenciennes*, pour 1786 et 1787.

M. Blondel nous a envoyé l'un et l'autre, puisqu'ils contiennent une suite historique des événements intéressants pour cette ville, depuis Jules César jusqu'à nos jours. On y trouve aussi la liste chronologique des comtes de Valenciennes, depuis Richilde et Herman, qui, vers le milieu du XIe siècle entrèrent en possession de ce comté, jusqu'aujourd'hui.

Du reste cet almanach qui paraît bien fait, contient tout ce qui a rapport à la ville de Valenciennes, et un discours

prononcé à la première distribution des prix de l'Académie de peinture et de sculpture, le 29 décembre 1785, par le P. Sollier.

L'ENFANT ET LA BULLE DE SAVON.

Fable.

Légère bulle de savon
Etait errante dans l'espace,
Et chaque objet par la réflexion,
Venant se peindre à sa surface
Lui donnait un éclat charmant.
Un enfant l'admirait ; son heureuse ignorance
Lui faisait attendre l'instant
De la palper avec aisance.
Le moment se présente, il y porte la main,
La bulle crêve et disparaît soudain.

Du faux ami cette bulle est l'image.
En apparence on peut disposer de son bien :
Il éblouit par son langage.
De son amitié même on chérit le lien,
Mais s'il faut en effet qu'il oblige et s'engage
Le charme cesse et l'ami n'est plus rien.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 25 avril 1787.

Nous avons tenu, le 18, une séance publique, et l'affluence des auditeurs, flatteuse pour l'Académie, a été grande. Elle devait commencer à quatre heures et demie, et avant l'heure indiquée, la salle qui est vaste, était remplie. Il y avait, entr'autres, beaucoup de dames. Nous avons occupé le public pendant quatre heures entières, et cependant nous avons été obligés de garder une partie des

ouvrages que nous devions lire, pour une 2e séance. Nous avions beaucoup de discours de remerciement, très intéressants, qui nous avaient été adressés par les nouveaux académiciens honoraires et correspondants. Nous aurions bien désiré les communiquer à ceux qui assistaient à notre séance, cela n'a pas été possible. Il y en avait même pour lesquels le directeur avait fait des réponses qui n'ont pas servi. Nous avions mal calculé nos richesses et nous nous sommes trouvés dans une plus grande abondance que nous ne pensions.

Je vous suis très obligé de m'avoir renvoyé *La Constitution militaire* (1). Je vous avoue que je suis fort aise d'avoir cet ouvrage qui me paraît excellent. Je vous prie de faire parvenir mes actions de grâces à l'auteur; je ne veux pas déchirer, malgré lui, le voile dont il s'enveloppe, mais il me permettra de faire passer à travers ce voile, mon estime pour ses talents et pour ses vues.

Croyez pour toujours à la sincérité de l'estime et de l'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XXII.

Il ne me reste plus, Monsieur, à vous entretenir que d'un seul des articles qui nous ont occupé le 30 ; mais il me paraît si intéressant, qu'il fournira matière à remplir toute cette feuille. C'est une lettre en vers et en prose de M. Devin des Ervilles, secrétaire du musée d'Amiens, sur la naissance et les progrès des arts en France.

(1) C'est le livre, proscrit de Paris, que Babeuf avait tenté de faire pénétrer à Arras, et que Dubois de Fosseux avait déclaré, malgré son mérite, ne pouvoir patroner. Il n'est pas cité dans les éditions du *Dictionnaire des anonymes de Barbier*, et on ne le trouve point à la Bibliothèque Nationale. — V. A.

M. Devin des Ervilles va d'abord les trouver dans la Grèce et les prend à l'instant où ils en furent bannis :

Dans ces jours où la Grèce
A l'aspect du croissant vit flétrir ses lauriers
Le Dieu timide du Permesse
Voyant de farouches guerriers
Livrer aux flammes, au pillage,
Ses autels profanés et ses temples détruits
Quitta ce mont sacré, respecté d'âge en âge,
Où jadis il dictait ses lois à l'univers.
Le blond Phœbus, craignant la servitude
Et refusant de prendre le turban,
Connaissant son peu d'aptitude
Aux talents d'un bon musulman
Il s'éloigne en pleurant, avec les neuf pucelles
Qui tremblaient au nom seul de l'horrible sérail.
Où les Turcs renferment les belles
Comme brebis dans un bercail.
Là on voit maintenant, suivi de ses captives
Errer un vieux pacha, dans le sacré vallon ;
Au bord de ses ondes plaintives
L'Hypocrène entend l'oraison
De quelque dervis fanatique ;
Sur les ruines du portique
On disserte de l'Alcoran ;
Et dans la maison de Chrysipe
Tous les matins, un viel Iman,
Fume tranquillement sa pipe
Sur la tombe d'Anacréon.
Bacchus, proscrit, verse des larmes,
Vénus est mise exprès pour voir flétrir ses charmes
Sous les verrous d'une prison.
Tour à tour, la terreur et le jouet d'un maître,
Un soldat ignorant foule en paix ces beaux lieux
Où la liberté seule, ennoblissant notre être,
Jadis élevait l'homme au rang des demi-dieux.

J'ai cru, Monsieur, que vous me sauriez bon gré de vous citer en entier ce joli morceau, qui vous donnera, sans doute, une idée favorable du reste. — Apollon et les neuf sœurs se sauvent en Italie:

Au milieu des débris de sa grandeur passée
Rome alors déplorait la chute des Césars,
Et ses honneurs détruits et sa gloire éclipsée.
Rome sèche tes pleurs ! le puissant Dieu des arts
Commande, et l'univers te reverra plus belle.
Ils vont renaître les beaux jours
Où Virgile chantait, où sa lyre immortelle
Célébrait les combats, les bergers, les amours,

M. des Ervilles fait voir ensuite, Monsieur, l'Europe peuplée d'une foule de savants qui s'y réfugièrent à la chute de l'Empire d'Orient, qui y enseignèrent la langue harmonieuse des Sophocles et des Démosthènes, et qui donnèrent des leçons d'éloquence et de philosophie; il parle de Raphaël, de Michel-Ange et du Corrège, et donne sur le siècle des Médicis un morceau de poésie que je détache encore de sa lettre.

Siècle des Médicis ! siècle à jamais fameux !
Qu'Apollon enrichit de ses plus nobles veilles.
Quels chefs-d'œuvres divins ! que de grandes merveilles
Transmettront ta mémoire à nos derniers neveux.
Muse, conduis mes pas sous ces vastes portiques
Où les arts à l'envi, par un prestige heureux,
Offrent à mes regards ces demi-dieux antiques,
Ces champs ornés de fleurs et ces combats affreux.
Quel est ce fier guerrier dont la rage cruelle
Voudrait anéantir la ville des Césars?
L'orgueil en ses yeux étincelle,
Le ravage et la mort suivent ses étendards.
Il s'arrête, saisi d'une frayeur mortelle,
Un Dieu puissant enchaîne sa fureur.
Il cède et sa fierté rebelle
Adore en frémissant ce Dieu toujours vainqueur.

Mais que vois-je ? l'amour prépare une palette,
Les grâces broyent les couleurs.
L'Albane peint Vénus à sa toilette,
Les plaisirs à l'envi le couronnent de fleurs.

Après s'être arrêté sur les beaux-arts, l'auteur parle aussi de la poésie. Que ne puis-je vous citer encore ceci ?

VERS ADRESSÉS PAR MONSIEUR TARANGET

A MONSIEUR LE BARON DE TOTT

Lieutenant de roi de Douai, et auteur des Mémoires sur les Turcs et les Tartares (1).

Si je voulais te raconter
Comment, en un pays barbare,
On peut avec fruit transporter
Un flambeau, dont l'éclat répare
La désolante obscurité.
Qui captive, avilit, égare,
Dans ce climat trop redouté,
La malheureuse humanité.
Si je t'offrais ces bords sauvages
Où tous les arts, enfants proscrits,
N'ont jamais reçu les hommages
Qui sont et leur gloire et leur prix,
S'animant à la voix d'un homme,
Et dans un sol ingrat voyant enfin germer
Et les talents qu'il faut aimer,
Et les vertus qui firent Rome.
Si j'osais à tes yeux retracer ces objets
De mille autres encor te présenter l'histoire
Ce ne serait que raconter des faits,
Dont, sur tes jours heureux, tu sçus fixer la gloire.

(1) Il est question de cette pièce de vers aux pages 88 et 96. — V. A.

Mais cependant pour toi tout n'est pas encor fait ;
Si ton courage a pu transformer des Tartares
Ramène parmi nous cet auguste bienfait.
Nous avons sur plus d'un objet
Notre façon d'être barbares;
Nous attendons pour sortir du sommeil
Où nous plonge enchaînés une froide existence,
L'astre heureux qui, par sa présence,
Voudra nous forcer au réveil.
Notre horison est sombre encore
Viens l'embellir de quelques doux rayons;
Montre-nous le héros que son nom seul honore :
Qu'il vienne nous dicter ses aimables leçons.
Alors nous quitterons nos vétilles profondes,
Nos tristes mots, notre jargon,
Et tes talents et ta raison
Auront éclairé les deux mondes.

LE JOLI, par M. Opoix.

Père des ris, des jeux, mon nom c'est le Joli !
Je suis enfant du goût, et vous êtes ma mère.
De votre art quelquefois, trahissant le mystère,
Je nais d'un jour heureux que ménage un repli.
Sous mes doigts délicats, on voit la Rose éclore ;
Je suis un doux parfum qu'exhale son beau sein,
Un aimable printemps, un gracieux matin,
Qui sourit au retour de la naissante aurore ;
Un trait qui passe à l'âme et parle au sentiment
Et la belle nature en négligé galant.
Les Grâces de mon fard composent leur parure.
C'est moi qui, de Vénus, ai tissé la ceinture ;
Je broyai les couleurs dont me peignit Gresset,
Je donnai le dessin de ce riant bosquet ;
Je joue avec les fleurs, je ris sur votre bouche,

C'est moi que vous placez en mettant une mouche.
Je donne à vos appas tous leurs traits séduisants,
Tout est charmant, enfin, quand c'est moi qui l'ordonne :
Vous auriez bien, sans moi, des autels, de l'encens,
Mais pour les cœurs, Eglé, c'est moi qui vous les donne.

CHANSON SUR LES BALLONS
par M. Opoix.

Air : *Des fanfares de Saint-Cloud.*

Chez la nation frivole
Dont les goûts sont enfantins,
Et qui des Malbrougs rafole
Comme autrefois des pantins ;
On voit de graves cervelles
Pour toute occupation
Mettre du vent dans des toiles
Et l'arrondir en ballon.

Dans leur enfance, nos pères,
En bourlet et en jupon
Soufflaient ces bulles légères
Que produit l'eau de savon.
Notre corps académique
Chez l'enfant prend des leçons,
Et dans l'air atmosphérique
Fait voltiger des ballons.

---

(1) Les ballons ont dû être fort chansonnés à Arras, car on trouve encore dans nos familles, des gravures satiriques du temps, qui prouvent qu'on avait beaucoup ri chez nous, de ce qu'Opoix appelle des *joujoux d'enfant*. Je possède plusieurs de ces gravures ; elles proviennent de mes vieux parents, de qui je tiens également de nombreuses *vues d'optique*.

La chanson ci-dessus n'est pas inédite ; elle a même été souvent citée, mais elle mérite toujours d'être reproduite. — V. A.

Le vernis philosophique
En vain déguise le fait ;
Un grand terme est chimérique,
Un hochet est un hochet.
L'air inflammable en physique,
Chez la raison c'ést du vent ;
Et votre aérostatique
Et un gros joujou d'enfant

Après l'aérien voyage,
Vous avez vu le mouton,
Sans se priser davantage
Paître sur l'humble gazon ;
Il vous dit en son langage :
Dans l'air l'oiseau doit voler,
La terre est notre partage :
Le plus sage est d'y brouter.

De nos François la coutume,
C'est d'aimer le grand fracas.
Soyez grand par le volume
Et de vous on fait grand cas.
Les femmes ont triple étage,
Et leur tête est un ballon :
On mesure à l'étalage
La considération.

On n'applaudit qu'à l'enflure
Aux théâtres d'aujourd'hui ;
L'auteur outre la nature,
Et l'on est content de lui.
L'acteur rend de froids passages
En boursouflant ses poumons ;
Dans nos goûts, dans nos usages,
Nous sommes de vrais ballons.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

4 may 1787.

Après avoir admiré dans M. Opoix, pour lequel vous m'avés, dès il y a longtems favorablement prévenu, les profondeurs dans les connaissances chimiques et la légèreté de la touche pour la partie poétique, talens dont l'extrême distance n'a pu permettre qu'à une tête plus qu'ordinaire de les rapprocher, j'ai passé au même sentiment envers M. Devin des Ervilles.

J'espère que vous voudrés bien avec le tems, Monsieur, me faire voir successivement tous les ouvrages que vous m'avès cités du premier, et me communiquer du second, qui doit d'autant plus m'intéresser qu'il est comme moi francaisard, le total de la lettre en vers et en prose dont votre feuille n° 22 comporte l'intéressant extrait.

Je serai aujourd'hui très brief; je pars dans quelques heures pour la capitale, où je ne compte faire heureusement qu'un très court séjour. J'aurai peut-être dans peu l'honneur de vous envoier un morceau de ma façon qui frape sur un sujet bien utile. En atendant, comptés, je vous suplie, Monsieur, sur la perpétuité de tous les sentiments, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 1er mai 1787.

Permettez que je vous communique des questions qu'on m'a proposées sur l'attraction, et que je vous prie de m'aider à y répondre.

« Lorsque deux forces se réunissent, si elles sont égales, « il en résulte une seule force double; lorsqu'elles sont « opposées, si elles sont égales, elles se détruisent mutuel- « lement; si l'une A est comme six, l'autre B comme « deux; la force B est détruite; et la force est réduite « à 4.

« Chaque corps faisant partie de la terre, a deux forces, « l'une qui le porte vers le centre de cette planète, l'autre « qui le fait graviter vers le soleil (car on ne peut raison- « nablement, supposer une force générale ; une force mé- « taphysique, qui existerait dans le tout et qui n'existe- « rait pas dans chaque partie. Lorsqu'un fleuve coule « chaque goutte d'eau a sa portion de ce mouvement pro- « portionnée à sa masse). Ainsi, mon cher confrère, dans « le système de l'attraction qui, probablement, est le « vôtre, car c'est celui de tous les savants, et un Carthé- « sien est aujourd'hui presque aussi rare qu'un Janséniste; « dans ce système donc vous avez en vous deux forces, « l'une qui vous fait graviter vers le centre de la terre, « l'autre vers le soleil. Or à minuit, si on tirait une ligne « de vous au soleil, cette ligne passerait à peu près par le « centre de la terre. Donc, alors, les deux gravitations ont « la même direction ; donc elles se réunissent; donc votre « pesanteur vers le centre de la terre devrait s'augmenter « de toute votre pesanteur vers le soleil. La main sur la « conscience, mon cher confrère, vous êtes vous jamais « senti plus pesant à minuit que pendant le jour. »

Je vous donnerai la suite dans une autre lettre.

Je réponds aujourd'hui, Monsieur, à votre lettre du 13. J'ai répondu, dernièrement, à celle du 12, et je répondrai incessamment à celle du 14. Je vous envoie le mémoire qui a été couronné en 1784. C'est le meilleur moyen de répondre à vos questions à son sujet. Vous voudrez bien me le faire repasser quand vous l'aurez lu.

Permettez moi de vous renouveler l'assurance de la sincère et parfaite amitié avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XXIII.

Je vous avais annoncé, Monsieur, que la lettre de M. des Ervilles me fournirait la matière d'une feuille, mais j'ai eu beau me restreindre et me serrer, j'y ai trouvé tant de choses dignes d'être citées qu'elle remplira encore celle-ci.

Nous avons vu dans la dernière l'état de la France dans le temps que commencèrent les guerres d'Italie. Les tentations infructueuses de nos rois, dit M. des Ervilles, pour établir leur domination dans un pays dont la nature semblait les avoir séparés par des barrières insurmontables, assureront, à la nation, des avantages plus réels et plus solides que ceux d'une conquête éloignée. La communication des deux peuples alluma le feu sacré de l'émulation. Le successeur du sage Louis XII fut redevable à ses expéditions en Italie, du nom glorieux de père et de restaurateur des belles-lettres.

Brave guerrier, chevalier généreux,
François, sous les murs de Pavie
Tu vis en un moment la fortune ennemie
Passer sous les drapeaux d'un rival trop heureux.
Tu vis l'ingrat Bourbon t'arracher la victoire.
L'honneur seul te console au milieu des revers :
Le vainqueur a souillé sa gloire.
Son avare injustice appesantit les fers,
Mais au sein du malheur ton courage sublime
Apprend à ton peuple abattu
Que le sort peut trahir un héros magnanime
Mais qu'il ne peut jamais lui ravir sa vertu.

L'auteur s'étend ensuite, Monsieur, sur la protection que François I[er] accorda aux sciences et aux savants ; il s'arrête sur la mort de Léonard de Vinci :

Courbé sous ses lauriers et vaincu par le temps
Vinci touchait à son heure dernière.

Des arts et des talents le héros tutélaire
Arrose de ses pleurs ce grand homme expirant.
Cet honneur immortel réveille sa pensée,
Rouvre ses yeux couverts des ombres du trépas ;
Il lève avec effort sa main froide et gelée,
Nomme son bienfaiteur et meurt entre ses bras.

M. des Ervilles parle ici du peu de progrès que les arts et les sciences firent sous les successeurs de François Ier, malgré la protection que leur accorda Charles IX, qui nous a laissé lui-même quelques essais de poésie. Enfin il arrive au père des Bourbons, à Henri IV, sur lequel il donne une tirade que je ne puis m'empêcher de vous citer toute entière :

O toi des souverains le modèle et la gloire !
Un autre chantera le héros, le guerrier,
Dans les champs de l'honneur, conduit par la victoire,
Arrachant les drapeaux de l'Espagnol altier.
Moi je peindrai ton cœur, ta bonté paternelle.
Je dirai dans quels temps le plus grand des humains
A nourri des sujets dont l'audace rebelle
Osait lever sur lui de parricides mains.
Enfin ses longs malheurs trouvent des cœurs sensibles :
Le fidèle Brissac a désarmé Paris.
Bourbon règne en ses murs ; de ses travaux pénibles,
Peuple ingrat, ton bonheur va devenir le prix.
O spectacle touchant ! la Ligue terrassée
Voit aux pieds du vainqueur la clémence et la paix.
Du sang de ses enfants cette terre humectée
Voit couvrir de moissons ses fertiles guérets ;
Le laboureur tranquille assis au pied d'un hêtre
Raconte à sa compagne, à ses heureux enfants,
Les vertus de Henri, les bontés de son maître,
Et lui doit le bonheur, la paix de ses vieux ans.
Ce prince bienfaisant, ce héros tutélaire
En s'égarant un jour dans ces paisibles lieux
Est venu reposer dans son humble chaumière

Et s'est fait reconnaître en le rendant heureux.
O vertueux Rosny! sujet, ami fidèle,
Des travaux de Henry compagnon généreux,
Rappelle-nous ces jours où l'intrigue cruelle
Versant au cœur du roi ses poisons dangereux
Te peignis l'artisan des malheurs de la France.
Le monarque trompé se livrait à l'erreur :
Rosny tu te taisais; ton austère innocence
Dédaignait de confondre un vil accusateur.
O retour enchanteur! O moment plein de charmes!
Henry te voit, t'entend, tout son cœur a frémi;
Il te serre en ses bras, t'arrose de ses larmes,
Abjure ses soupçons : Relève-toi, Rosny,
Tes ennemis croiraient que Bourbon te pardonne.

A ce morceau de poésie succède un éloge en prose de ce prince que je voudrais aussi placer ici, s'il ne fallait pas savoir se borner dans l'analyse d'un ouvrage aussi fertile en beautés. L'auteur suit Henry IV depuis son enfance jusqu'au moment où il parvient, à travers mille dangers, au trône où l'appelaient les droits de sa naissance. Il parcourt les bienfaits de Henri IV, la paix dont il fit jouir son peuple. Que de merveilles, s'écrie-t-il, présente le règne fortuné, mais, hélas, trop court du généreux Henri? A l'ombre de ses lauriers le commerce reprit bientôt son cours interrompu, Lyon lui sera toujours redevable de l'établissement de ces manufactures qui rendront à jamais l'étranger tributaire de l'industrie française; la Seine et la Loire, ces fleuves majestueux qui font circuler l'abondance dans plusieurs provinces du royaume, furent joints ensemble par le canal de Briare; la capitale agrandie, fut embellie de nouveaux édifices; enfin, les progrès des arts et des sciences annonceront l'aurore brillante des beaux jours du siècle de Louis XIV.

Henry lui-même ne dédaigna pas de se délasser des travaux pénibles de la royauté dans le commerce des muses. Tout le monde connaît cette chanson célèbre qu'il composa pour la belle Gabrielle; et ce couplet :

Partages ma couronne,
Le prix de ma valeur;
Je la tiens de Bellonne,
Obtiens là de mon cœur.

est un chef-d'œuvre de goût et de sensibilité.

Enfin, M. des Ervilles s'arrête sur Malherbe et Racan, et avant de parler des Corneille, des Poussin, des Richelieu, des Séguier, dit au siècle qui vit naître ces grands hommes :

Laisse-moi prendre haleine afin de te louer.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 9 mai 1787.

Voilà la suite que je vous ai promise des objections de mon ami sur l'attraction.

« A midi c'est tout le contraire. La force qui vous attire « vers le centre de la terre et celle qui vous attire vers le « soleil, sont opposées (elles le sont diamétralement sous « l'équateur, où je vous transporte pour un moment; que « ce voyage ne vous effraye pas, un enchanteur vous ra- « mènera à Arras en deux minutes, comme un chevalier « errant); les deux gravitations sont donc opposées à midi. « Donc 1° si elles sont égales, elles doivent s'anéantir toutes « deux; vous ne devez peser ni vers la terre, ni vers le « soleil, et si vous faites un saut, vous devez rester sus- « pendu comme un ballon, jusqu'à ce que la terre ait assez « tourné pour que votre gravitation vers son centre, « l'emporte sur votre gravitation vers le soleil; cela vous « est-il jamais arrivé, mon cher confrère?

« Donc 2° si votre gravitation vers le soleil est plus forte « que votre gravitation vers le centre de la terre, vous « devez vous détacher de cette planette et vous en aller « vers le soleil, ce qui ne vous est certainement jamais « arrivé et Dieu vous en préserve.

« Donc 3° si la gravitation vers le centre de la terre est

« plus forte que celle vers le soleil, la première doit être « au moins diminué de la quantité de la seconde. La « main encore sur la conscience, mon cher confrère, vous « êtes vous jamais senti moins pesant à midi qu'à mi- « nuit ?

« Voilà mon objection finie ; l'enchanteur qui prend « soin de vos affaires, peut, maintenant, vous ramener de « l'Equateur à Arras. J'avais fait cette objection à Dalem- « bert qui répondit que l'attraction vers le soleil existait « dans la totalité de notre planète et non dans chaque « partie. Cette réponse ne me satisfit point, mais il ne « fallait pas revenir à la charge deux fois avec ce prédica- « teur de la tolérance. Je fis insérer cette objection dans « un journal helvétique. On fit la même réponse que « d'Alembert ; encore une fois elle ne me satisfait point. « Un mouvement général dans un corps dont chaque « partie n'a pas sa petite portion, est, à mes yeux, une « chimère. »

Je ne pourrai jamais vous exprimer avec autant de vivacité que je l'éprouve, toute l'étendue des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XXIV.

Me voilà parvenu, Monsieur, à vous parler de notre séance du 13 janvier 1787. Nous allons en vacance le 6, à cause de la fête des Rois. Le samedi suivant, j'ai fait connaître à l'Académie, en rougissant un peu cependant, une pièce de vers que M. Taranget m'a adressée sur mon admission dans le corps municipal. Je dis en rougissant, parce que j'y reçois des louanges que je ne mérite guère. Je rougis aussi en vous l'envoyant, mais je ne peux résister au plaisir de vous faire connaître cette production de mon ami, et ce qui m'enhardit, c'est que vous n'ignorez

pas que les poètes, quand ils ne sont pas satyriques, sont ordinairement flatteurs, et que les amis sont quelquefois aveugles.

Nous nous sommes occupés ensuite d'une lettre de M. Le Boucq, doyen de l'Eglise de Saint-André à Chartres, et de l'analyse d'une *Oraison funèbre de M. de Maurepas,* dont il est l'auteur.

M. Le Boucq envisage M. de Maurepas dans les fonctions du ministère et dans l'éclat de sa grandeur.

Esprit d'encouragement pour les arts, esprit de vigilance pour le maintien des lois, esprit d'intelligence dans les circonstances les plus délicates, telles sont les qualités que M. de Maurepas déploya dans la carrière épineuse du ministère, et ces trois caractères forment le fonds de la première partie.

Je ne peux, Monsieur, vous en présenter tous les développements qui vous feraient connaître combien M. Le Boucq a de goût et d'éloquence; je vous citerai seulement le morceau dans lequel il parle du retour de M. de Maurepas à la cour après la mort de Louis XV.

Je me hâte, dit l'orateur, d'arriver à cette époque, où rappelé de la solitude de ses campagnes, comme un autre Cincinnatus, pour être élevé de nouveau aux honneurs de la dictature, M. de Maurepas va faire briller à côté du trône cet esprit d'intelligence qui le caractérise. Louis XV n'est plus; la France pleure la perte de son roi, et Louis XVI monte sur le trône. Ah! que les Roboams s'entourent de ces jeunes téméraires, dont l'inexpérience est aussi présomptueuse que redoutable; ce n'est que d'après la leçon des vieillards que le nouveau roi veut régner sur son peuple.

« O vous qui cherchez à repaître vos yeux de ces scènes intéressantes qu'offre si rarement l'histoire des rois, voyez assis sur l'un des premiers trônes de l'univers un jeune prince, plus grand dans les premiers jours de son règne que ne le furent tant d'autres dans un long espace d'années. Venez admirer ce monarque qui, à peine à son qua-

trième lustre, ne met sa gloire qu'à recueillir les leçons d'un vieillard qui a longtemps médité dans la retraite sur les fautes des rois et les besoins des peuples. Louis XVI règne, et à ses ordres, le génie du comte de Maurepas, dont la jeunesse semble s'être renouvelée comme celle de l'aigle, plane avec majesté sur toutes les parties de l'administration publique. »

Dans la seconde partie, l'orateur montre l'attachement de M. de Maurepas à son roi, sa bienfaisance soutenue, son amour de la religion.

Je ne peux m'empêcher de placer encore ici un passage de cette belle oraison funèbre.

« Ailleurs ces palais fastueux construits à grands frais dans nos plaines, s'élèvent comme autant de tours formidables, d'où le faible craint de voir descendre la cruelle avarice ou l'oppression superbe : le palais antique de Pont-Chartrain est la maison du père de famille. On la voit avec joie, on y court avec confiance; on y vole avec transport, on se félicite d'y contempler un père, d'y recueillir ses réponses comme des oracles et de remporter la douce satisfaction d'avoir éprouvé sa tendresse. Pauvres, qui sollicitez sa commisération, hommes opprimés qui réclamez sà justice, rassurez-vous, la bonté, partage de sa bienfaisance, brille dans ses traits; exposez-lui vos droits sans frayeur : dans ses réponses vous ne trouverez qu'un ami, et si vous y reconnaissez le ministre, ce ne sera qu'à l'équité, à la protection et au bienfait. »

VERS A M. DUBOIS DE FOSSEUX

Par M. Taranget.

De grand cœur je viens de maudire
Le scrutin, le moment fatal
Qui s'avisa de vous élire
Et de changer en être échevinal
Le secrétaire sans égal,

Qui toujours prêt à nous instruire,
Aimait beaucoup à nous écrire,
Et qui, Dieu sait, ne s'en tirait pas mal !
J'ai cru d'abord que la magistrature
Nous eut permis de réunir
Tous ses travaux à mon plaisir,
Mais c'est une erreur que j'abjure.
Je crois qu'il me faut renoncer
A tes consolantes missives ;
Et tes épîtres plus tardives
N'arrivent plus jusqu'à nos rives,
Qu'afin de le mieux prononcer
Cet arrêt de mon abstinence
Dont le joug, sur ma conscience,
N'est pas facile à supporter.
Si tu dérobais la lumière
Au jeune arbuste ami du jour,
Et que dans un sombre séjour,
Loin de son active atmosphère,
Il fut forcé de végéter,
Bientôt tu verrais sa verdure,
Que sa tige aimait à porter,
Perdre sa pourpre et sa parure ;
Et bientôt tous ses conducteurs,
Gonflés par une sève humide,
Se fermer desséchés à l'utile fluide
Qui leur prodiguait ses faveurs :
De mon état telle est l'image.
Ou bien je suis encore l'enfant
Qu'un prompt et funeste sévrage
A rendu faible et languissant.
Tandis que de ma destinée
Je plains le retour malheureux,
Tu consacres chaque journée
A quelque bienfait précieux.
Et je me plains!.... — Je suis injuste;
Quand la chose publique a marqué ses besoins,

Le magistrat qui lui porte ses soins,
De ses devoirs remplit le plus auguste.
Il appartient au citoyen,
Au citoyen qui lui remet sa cause;
Il en assure le destin
Environné d'une famille immense;
Son cœur s'unit à ses nombreux enfants
Il en protège l'innocence
Contre les trames des méchants.
L'ordre à sa voix naît et commande,
La paix amène ses douceurs
Et même sans qu'il le défende
Le désordre honteux va cacher ses erreurs.
Mais la loi parle encore, un bien plus sûr l'engage
Et captive avec plus d'attrait
Quand l'heureux exemple d'un sage
Peut annoncer pour toi tout le bien qu'il a fait.
Voilà, mon tendre ami, voilà le seul secret
De bien gouverner la patrie;
Un grand exemple est le plus grand bienfait :
Adieu! voilà l'histoire de ta vie.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 15 mai 1787.

Comme je suis un homme d'ordre, s'il en fut jamais, soit dit sans me vanter, et comme il arrive quelquefois que les lettres s'égarent, je mettrai dorénavant au haut de celles que je vous écrirai, deux chiffres, le premier indiquera combien de lettres je vous ai écrites (1) depuis le

(1) En marge : N° 30 et 2988. — Il ne manque donc jusqu'ici aucune lettre de Dubois de Fosseux à Babeuf.

Le second numéro indique que depuis sa nomination comme secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, Dubois de Fosseux avait écrit 2988 lettres. Cette nomination remontant au 3 décembre 1785, cela fait une moyenne de cinq lettres par jour. — V. A.

commencement de notre correspondance ; ainsi, en le comparant avec le n° de la lettre précédente, vous saurez facilement s'il n'y a point de lacune. Quant au 2°, c'est une affaire de pure curiosité ; il vous indiquera à quel point j'en suis de ma correspondance générale, depuis que je suis secrétaire de l'Académie d'Arras, et vous verrez par là, combien j'aurai dépêché de lettres dans l'intervalle de chacune de celles que je vous écrirai.

Je viens de recevoir, Monsieur, votre lettre du 4 mai. Je fais toujours partir ma letttre qui vous attendra, si vous n'êtes pas encore de retour de la capitale ; quand elle arrivera je serai fort aise de recevoir l'ouvrage de votre façon que vous m'annoncez.

Je ne vous envoie aucune des pièces que je vous avais promises. Je vous avouerai que depuis quelque temps les administrateurs des postes ont probablement ouvert quelques uns des paquets que j'envoyais et les ont taxé, en sorte qu'ils ont coûté fort cher à ceux qui les ont reçus. Je crains un semblable inconvénient et je n'enverrai pendant quelque temps que des lettres seulement, accompagnées de nos feuilles académiques, jusqu'à ce qu'on ne fasse plus cette manœuvre, ou jusqu'à ce que j'aie trouvé le moyen de l'empêcher.

Ma vie sera trop courte pour vous convaincre de tout l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XXV.

L'oraison funèbre de M. de Maurepas, par M. l'abbé Le Boucq, a rempli la dernière feuille et ne m'a pas permis de vous parler de la lettre que M. Esmangard, intendant de notre province a fait l'honneur à l'Académie de lui adresser en réponse à celle que nous lui avions écrite à l'occasion de la nouvelle année.

Nous avons lu ensuite une lettre de M. Houssez, docteur en médecine, et membre de plusieurs académies dans laquelle il nous entretient de quelques uns de ses ouvrages :

1° De la *topographie historique, physique, naturelle et médicale de la ville et comté d'Auxerre,* qu'il doit publier incessamment.

2° De ses *mémoires d'histoire naturelle* qui sont le résultat de trente années d'expérience. M. Houssez nous parle aussi dans cette lettre des maladies qui ont régné l'automne dernier dans le pays qu'il habite; de plus, il a joint à cette lettre une *Ode* en prose,*sur le bonheur* qu'il a eu la bonté de m'adresser, et qui est composée de 48 strophes. M. Housset après s'être adressé par une invocation au bonheur, rend compte des différentes démarches qu'il a faites pour le trouver. Il l'a cherché d'abord au milieu des délices, il n'y a vu que son fantôme. Il n'a pas été plus heureux à la cour; il a vu l'inquiétude assise sur le trône et le chagrin pénétrer dans le cabinet des monarques; il n'a aperçu parmi les courtisans que des esclaves adulateurs, ce qui l'a déterminé à se réfugier dans les cabanes champêtres: il y a trouvé la misère et ses horreurs, et pas le moindre vestige du bonheur.

M. Housset quitte la campagne et parcourt les villes; il se rend dans la capitale, il y passe en revue des petits maîtres, des incrédules, des auteurs, des philosophes, des financiers, enfin de simples citoyens, et las de chercher inutilement le bonheur parmi toutes les différentes espèces d'hommes, il conclut d'une manière très chrétienne que la religion et la religion seule, procure une félicité réelle et permanente.

Je passe rapidement, Monsieur, à deux lettres de M. Pajot, docteur en médecine à Castres, et à deux de ses ouvrages.

Le premier est intitulé : *Réflexions lithologiques sur quelques objets d'histoire naturelle ;* l'auteur y traite : 1° De l'origine des priapolithes ; 2° Des bezoards miné-

raux de Sorèze; 3° De la fontaine des Fées. Il décrit le cours singulier des eaux de cette fontaine, et rapporte les causes qui obligent ces eaux à déposer le suc lapidacé qu'elles contiennent en dissolution ; il explique ensuite la nature des incrustations de la fontaine des Fées, et résout les objections qu'on pourrait lui faire.

Le 2e ouvrage de M. Pajot est dans un genre fort différent; il est intitulé : *Ode physique et morale.* Je ne pourrai vous citer, Monsieur, que quelques strophes de cette Ode, qui renferme bien des beautés.

Le Dieu que révère le sage
Est un Dieu visible et caché;
S'il paraît voilé d'un nuage
C'est qu'il aime d'être cherché.
De sa gloire, sainte et terrible,
L'éclat pur est inaccessible
A nos yeux grossiers et charnels ;
Mais présent dans ses créatures
Sous mille diverses figures,
Il se rend sensible aux mortels.

Je prends cette graine subtile
Que l'œil avec peine aperçoit;
Une terre humide et fertile
Ouvre son flanc et la reçoit.
Un lait maternel la pénètre,
L'anime, et soudain je vois naître
L'humble fils de l'orme orgueilleux.
D'abord il se cache sous l'herbe,
Mais bientôt sa tête superbe
S'élève et se perd dans les cieux.

De cette jeune fleur qui brille
Contemplez l'élégant dessin ;
Mais voyez la riche famille
Qui doit naître un jour de son sein.
C'est une couche nuptiale;
Le doux parfum qui s'en exhale,

Enivre un époux attendri;
Près de lui l'épouse facile
Reçoit la poussière fertile
Que féconde un germe chéri.

D'où vient ce monstrueux mélange
D'abaissement et de grandeur;
Et pourquoi ce chaos étrange
De ténébres et de splendeur ?
Otez du monde un Dieu suprême,
L'homme est un mystère à lui-même.
Mais si je reconnais ses lois
Il n'a plus rien d'impénétrable :
En lui je vois un roi coupable
Puni par le Juge des Rois.

L'OISON ET LE MIROIR

Fable.

L'oiseau du Capitole un jour dans un miroir
Voit un être emplumé, de pesante encolure,
Dandinant d'un air gauche et lent à se mouvoir :
Il ne se doutoit point que ce fût sa figure.
Ah ! dit-il, quel est le lourdeau
Qui près de moi veut s'introduire;
Vit-on jamais un tel nigaud !
Et puis il éclate de rire.
Le miroir aussitôt lui dit :
Ami, ton erreur est extrême,
Un stupide orgueil t'éblouit,
Car tu ne ris que de toi-même.
Faut-il appliquer la leçon ?
Bien rarement on s'étudie.
L'homme en général est l'oison
Le miroir est la comédie.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

23 mai 1787.

De retour de la capitale, je trouve ici vos lètres des 1er, 9 et 15 de ce mois, et voici ce qui me reste de la lecture que je viens de faire et de ces lètres et des pièces y jointes.

Les éfets de l'atraxion me paraissent dévelopés d'une manière bien évidente dans la dissertation qui vous en a été adressée et que vous avés eu la confiance de me communiquer. Je me rends, très satisfait du raisonement de l'auteur, à son sentiment. Mais, je l'avoue, je me trouve perdu en suivant son objection. Sans doute mon embaras prouve du défaut de connaissances satisfaisantes que je suis encore obligé de convenir d'avoir sur ces matières. Il est facheux pour moi, Monsieur, de voir que pour cela vous vous soiiés adressé si mal, mais du moins j'espère que vous voudrés bien me savoir gré de l'ingénuité par laquelle je déclare que très volontiers je vous en eut dit plus si j'eusse eu, sur ce sujet, toutes les nocions dont vous avés eu la bonté de me présumer imbu.

J'ai lu, avec un entier plaisir, le mémoire sur le dessolement des terres. L'auteur a, selon moi, traité parfaitement cet utile sujet par lequel il prétend que *l'eau est le principal agent du suc nouricier des plantes.*

Vous avés toujours, Monsieur, une telle surabondance de ressources, que depuis quelque tems, vous m'aviez privé d'un plaisir duquel, par vos soins atentifs, vous venés de me renouveler oficieusement, la douce jouissance. Je veux parler du *Journal de la langue française* dans lequel j'ai admiré et approuvé (no 9) les judicieuses idées consignées dans le morceau de M. Tournon, intitulé : *De la nécessité de créer des mots.*

Que votre feuille no 23 est intéressante, mais aussi, Monsieur, que vous possédés bien l'art de faire sortir les beautés qui distinguent un ouvrage ! Vous avés éprouvé,

sans doute, bien des satisfaxions en analisant celui de M. Devin des Ervilles, car, ou je me trompe bien fort, ce fond n'est rien moins qu'ingrat.

Pourquoi donc cette modestie si extrême qui vous a porté à rougir de la pièce de vers que vous a adressé un ami qui sait vous aprécier à l'occasion de votre admission au corps municipal. En aprenant cète nouvèle, chacune des personnes qui ont le bonheur de vous conaitre, a éprouvé les mêmes sentiments que l'auteur de ces vers, mais pour les exprimer, ces sentiments, chacun ne s'est point trouvé être M. Taranget.

L'ordre par vous établi dans votre corespondance générale et dans la nôtre particulière me procure persosonèlement autant de satisfaxion qu'èle peut vous en doner, et il est facile d'entrevoir les choses qui me flatent dans cète nouvèle institucion. Sans doute, Monsieur, les avés vous senties vous-même, car on sait que ce n'est qu'en procurant aux autres des plaisirs que vous pouvés en goûter, et que ce n'est encor que quand vous êtes sûr d'être parvenu à concilier ces deux afexions, que vous donés l'essor à votre ingénieuse imaginacion pour produire cet heureux éfet.

Je n'ai point encore éprouvé, heureusement, de la part des administrateurs des postes, l'inconvénient que vous me marqués être arivé à quelques-uns de vos corespondants, et come je crois pouvoir me persuader que cète manœuvre est bien moins dans le cas de se renouveler de moi à vous que de vous à moi, je n'imagine pas rien risquer de vous renvoiier, avec la présente, les feuilles 23, 24 et 25, et les autres ouvrages dont j'ai parlé ci-dessus, joints aux jolies petites pièces de M. Roman (*Le Sexe des fleurs*, etc.) que jusqu'à ce moment, j'ai tardé de vous réadresser.

Je ne puis avoir encore, cète fois, l'avantage de vous faire passer l'ouvrage que j'ai eu celui de vous promètre, mais je vous parlerai de la satisfaxion que j'ai eu de recueillir, de mon voyage de Paris, un fruit qui peut devenir

bien profitable. J'y ai fait conaissance d'un savant qui ne jouit point peut-être de toute la considéracion que, sans doute, il mérite, mais il est bon de dire qu'il eût pu en aquérir davantage si, d'un côté, il eût mieux conu l'art de comuniquer ses idées soit verbalement ou par écrit, et d'un autre côté, s'il eût sû également se plier à certaines souplesses que, à la honte du siècle, l'on n'est que trop dans le déplorable usage d'exiger des homes qui servent le mieux leurs semblables. Quoi qu'il en soit, Monsieur, entre une foule de découvertes utiles que le mortel dont je vous parle a faites en géométrie, en fisique, en mécanique, il a imaginé un instrument qu'il nome *Grafomètre trigonométrique*, et dont l'usage, singulièrement étendu, peut s'apliquer sur des sujets de la plus grande importance. Il exécute, par son moyen, le mesurage le plus exact de tous les objets sur lesquels la vue peut porter soit au ciel, sur la terre ou en mer, et ce, en visant simplement ces objets : de manière que, sur votre demande, Monsieur, cet home, va vous dire, à l'instant, qu'èle distance il y a de vous à tel corps céleste que vous lui nomerés. Placé sur une perspective convenable, il va vous doner encor à l'instant, la carte géografique de tous les lieux sur lesquels l'euil poura s'étendre. Il vous rendra semblablement et avec la même facilité, à quelqu'éloignement qu'il puisse être des autres objets, la hauteur d'un clocher, le diamètre d'un canon, la taille d'un home, etc., etc., etc. Cet instrument peut, entre mile avantages, en procurer de bien réels dans l'arpentage, car (et c'est ce dont j'ai fait la vérificacion aux Champs-Elisées avec l'auteur même, en présence, d'une multitude de spectateurs dans le nombre desquels il s'est trouvé des conaisseurs qui, avec raison, ont admiré et rendu justice à cète découverte), il ofre 1° la conaissance instante des distances des limites d'un terrain quelconque, par la seule visée des jalons posés pour les indiquer, sans avoir besoin de chaîne ni d'autre mesure; 2° une exécucion de travail tèlement satisfaisante, que le porteur de cet instrument peut faire seul autant de

besogne (*) que cinq arpenteurs qui opéreraient par les procédés ordinaires; 3° le moyen de rendre la superficie des terrains (indépendament des inégalités naturèles qu'ils peuvent présenter) d'une manière tèlement exacte que, au lieu de trouver, come ci devant diférents mesurages, des résultats toujours diférents, toute opération une fois faite, ofrira constament un produit précisément le même : quelque répétée que puisse être cète opéracion, soit par une même ou plusieurs persones. Voilà, Monsieur, l'aperçu que je puis vous doner de l'usage et de l'utilité de cette invencion. Une autre fois je vous décrirai l'analise de l'instrument même, pour tacher de vous faire mieux sentir encore combien il est vraiment précieux et digne d'estime.

Je ne quite qu'à regret chaque entretien que je puis goûter avec l'home à qui je suis tant redevable, et qui conait les sentiments avec lesquels j'ai l'honeur d'être, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 29 mai 1787.

Grande interruption dans notre correspondance ! Je vous en demande pardon, mais depuis la dernière lettre que je vous ai écrite, j'ai eu des embarras, ou, pour mieux m'exprimer, des plaisirs qui m'ont empêché de prendre la plume. Au mot de *plaisirs*, vous allez peut-être me savoir mauvais gré de mon silence. J'espère cependant que vous me le pardonnerez, quand vous saurez qu'un de mes intimes amis, M. Taranget, est venu prendre une femme dans notre ville et a exigé, ce qu'il a obtenu facilement, que j'assistasse à sa noce et aux fêtes qui l'on suivie et précédée. A peine ces fêtes étaient terminées, lorsque

(*) On peut exactement mesurer, au moins cent arpents par jour.

M. Beffroy de Regny, auteur des *Lunes du Cousin Jacques*, est arrivé de Paris, pour prononcer, dans une séance publique, son discours de remerciement, en qualité d'académicien honoraire. Nous avons tenu cette séance publique ; on y a lu différentes pièces intéressantes dont je vous enverrai l'analyse en temps et lieu. Cette circonstance m'a encore donné de la besogne. J'ai été chargé de répondre au discours de M. de Regny, ce que j'ai été obligé de faire en très peu de temps. J'ai ensuite profité de son séjour dans notre ville, pour jouir de sa compagnie ; nous l'avons reçu de notre mieux ; je lui ai, entr'autres, donné chez moi, une petite fête dont je crois qu'il fera mention dans ses *Lunes* et dont, au cas que vous ne les lisiez pas, je pourrai vous donner quelque détails. Enfin, Monsieur, pour remettre ma tête et mon cœur assez exaltés par tous ces plaisirs, il m'a fondu, sur le corps, une semaine Echevinale et je respire à peine.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 23, et je suis fort aise d'apprendre votre retour de Paris, qui me donne l'espérance d'avoir plus souvent de vos nouvelles que je n'en ai eu depuis quelque temps.

Je vous remercie des détails dans lesquels vous êtes entré avec moi, sur le graphomètre trigonométrique. La découverte de votre ami me paraît devoir être bien utile.

Permettez que je vous rappelle tout ce que je vous ai mandé sur les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XXVI.

La première pièce que j'ai présentée à l'Académie, Monsieur, à son assemblée du 27 janvier 1787, est le programme d'un prix extraordinaire de l'Académie de Nancy, sur ces questions : 1° Y a-t-il des signes certains

de l'existence d'une mine de houille ou charbon de terre dans un terrain quelconque? 2° Quels sont les cantons de la Lorraine où l'on peut présumer qu'il existe de ces mines? 3° Quelle serait la méthode la plus facile et la moins dispendieuse d'en constater la découverte? Le prix est de la valeur de vingt-cinq louis.

A cette lecture a succédé celles des lettres que M. le Maréchal de Levis et M. de Caumartin nous ont écrites à l'occasion de la nouvelle année.

J'ai présenté un mémoire très intéressant de M. le baron de Courset, contenant des expériences sur la carie des blés; M. le baron de Courset a placé dans des pots : 1° Des grains de blé fortement imprégnés et frottés de carie; dans un de ces pots remplis de terre ordinaire des champs, il a eu des épis sains; dans un pot rempli de terre de potager bien amendée, il a eu des épis absolument cariés. M. le baron de Courset a inoculé un grain en faisant une petite fente près du germe, mais sans l'attaquer, et remplissant cette fente de carie, ce grain a produit des épis sains.

Les grains trempés pendant vingt-quatre heures dans le marc produit par des blés infectés de poussière noire qu'on avait lavés ont produit des épis grénés et très sains. Un grain planté dans de la terre mêlée de ce marc séché a produit des épis noirs; un grain planté au milieu d'une fosse d'environ trois pouces, remplie de ce marc, a produit des épis peu grénés, mais tous très sains.

Ces expériences, Monsieur, sont bien mieux précises et parfaitement détaillées dans le mémoire de M. le baron de Courset; mais je ne peux vous en donner qu'un aperçu dans des feuilles de la nature de celles-ci.

Vous voyez facilement que des expériences de ce genre ne peuvent qu'être très utiles, surtout quand elles sont faites par un observateur aussi exact et aussi instruit que M. de Courset.

Nous avons lu ensuite une lettre de M. l'abbé Robin qui nous entretient de son ouvrage intitulé : *Histoire*

des grands hommes du christianisme, dont le premier volume va paraître.

Nous avons lu aussi une lettre de M. Buchoz et j'ai distribué, de sa part, des prospectus de son ouvrage intitulé : *Nouveau traité physique et économique de toutes les plantes qui croissent sur la surface du globe*. Il en a envoyé pour tous les académiciens.

Des lettres de M. Tournon, du musée de Paris, de M. François d'Auxerre, de M. Mustel de Rouen, ont été lues, aussi bien qu'une de M. Opoix qui était accompagnée d'un troisième mémoire sur les couleurs, dans lequel M. Opoix traite des ombres colorées du bleu de ciel, etc., des couleurs de l'aurore, des aurores boréales. Ce mémoire est très profond et très instructif, et je suis persuadé que vous le liriez avec plaisir et profit; il a été inséré dans le Journal de physique.

Je ne peux mieux finir cette feuille qu'en vous parlant du joli diplôme que M. Roman, de Douai, m'a adressé pour m'admettre au nombre des membres d'une Société dont il est le fondateur, et qu'il appelle : *Valmuse* (1). Je joins ici la copie de l'élégant diplôme que j'ai reçu, et qui était encadré dans un cartouche formé par des guirlandes bleues célestes. Pour l'intelligence de ce qu'il contient, Monsieur, il faut que vous sachiez que *le Valmuse* est une charmante maison de campagne où M. Roman a des jardins et des bosquets délicieux, et où le nom de chaque Valmusien est gravé sur l'écorce d'un arbre. Celui qui porte le mien est un oranger; je vous donnerai, dans le prochain numéro, le préambule des statuts du Valmuse, et la copie du diplôme adressé à une Valmusienne.

(1) Les Valmusiens de Douai s'étaient inspirés des *Rosati* d'Arras, et comme ceux-ci, chantaient la rose, l'amour et le plaisir. — V. A.

DIPLOME DE M. DUBOIS DE FOSSEUX

Comme membre du Valmuse, de Douai.

Nous fondateur du Val où, dès l'aube du jour
D'amis une troupe fidèle,
En costume de troubadour,
Vient accorder son luth aux chants de Philomèle ;
Et sous les bosquets d'alentour
Auprès des Dames, renouvelle
Le tenson et la villanelle,
Voir même la cour d'amour.
La cour d'amour déjà si belle
Que nous pourrons, à notre tour,
Servir tôt ou tard de modèle
A tous nos amis et féaux,
Ayant comme nous la manie
De se cacher sous des berceaux
Pour forcer la philosophie
A professer, en madrigaux,
L'art de mener joyeuse vie.
Faisons savoir que de Fosseux,
Sous le voile silencieux
Dont il s'enveloppe sans cesse
Pour s'abriter des ennuyeux,
A les talents et la souplesse
Des troubadours, nos bons aïeux ;
Et qu'il nous a fait la promesse
De venir honorer nos jeux
Et voir qui réussira mieux
A lui témoigner sa tendresse.
A ces causes, nous le prions
De nous faire le sacrifice
De ses travaux, de sa police,
Dans la plus belle des saisons,
Pour venir fouler les gazons
Dont le Valmuse se tapisse.

L'arbre qui, tous les jours, fait jaillir de son sein
Les fleurs dont s'embellit le cercle de l'année,
Porte déjà son nom, par les muses empreint,
Sur son écorce fortunée.
Fait au Valmuse, sous l'abri
Que procure une orangerie
Contre la froidure et l'ennui.

ROMAN et son Académie.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

3 juin 1787.

Je vous avouerai, par cèle-ci, que le laps du 15 au 29 de may m'a paru d'une longueur bien annuyeuse; que je craignais que vous ne m'eussiés oublié; que votre dernière m'a rendu à moi-même; que j'ai ressenti beaucoup de plaisir en aprenant que c'était parce que vous en aviés ou que vous aviés été nécessité à me priver de celui dont vous avez bien voulu contracter l'habitude, pour moi si agréable, de me renouveler périodiquement la douce jouissance; que je serai enchanté de voir, relativement à la fête que vous avés eu l'avantage de donner au cousin Jaque; la mention qu'il doit en faire dans ses Lunes, que je n'ai par le bonheur de lire; et qu'enfin j'ai vu, avec beaucoup d'intérêt, tout ce que vous m'avez adressé touchant le Valmuse de M. Roman.

Voici le titre de mon petit ouvrage duquel je vous ai parlé dans ma lettre du 4 du mois passé : *Précis*, etc.

Je pourai, Monsieur, vous communiquer, dans quelque temps, mon manuscrit qui, en ce moment, est entre les mains de M. de Lessart, intendant-général des finances, à qui l'examen en a été référé.

Toujours je sens acroître la vivacité des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

P.-S. — J'oubliais de vous témoigner combien j'ai été content de lire, dans votre feuille n° 26, les expériences de M. le baron de Courset, sur la carie des blés.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

Arras, le 8 juin 1787.

Je vous ai promis le dîner de notre réformateur du monde entier, préparez-vous à faire bonne chère.

Tous les individus de la société recevront chacun tous les jours, gratis, pour dîner en gras savoir: les hommes et les femmes quatre plats consistant : 1° dans une soupe bien grasse et bien conditionnée ; 2° en un morceau suffisant de bouilli avec des légumes ; 3° en une entrée, soit ragoût ou autre chose ; 4° dans le dessert qui consistera à peu près dans les mêmes fruits ou productions que le déjeûner ; et pour dîner en maigre : 1° une soupe bien assaisonnée; 2° un plat de lentille, de pois, de haricots, de légumes, d'œufs, de riz, de navets, de choux-fleurs ou d'autres productions pareilles, suivant la saison ; 3° un plat de poisson de rivière ou d'étang, de morue, de hareng, de saumon ou d'autres ; 4° le dessert.

Vous jugerez du souper par le dîner ; ajoutez seulement une demi-bouteille de vin par chaque repas pour les hommes et un quart pour les femmes ; les fêtes on aura le double de vin, les dimanches un met de gibier, de volailles ou de poisson, et aux très grandes solennités, comme par exemple le jour de la fête de l'auteur, on servira les mets les plus excellents et de la patisserie au dessert.

Voila le premier rêve de notre réformateur.

Après avoir connu la nourriture qu'il destine à tous les individus de la société, vous voudrez peut-être que je vous informe aussi de leur habillement ; ce sera pour ma première lettre.

Permettez moi de finir par une grande vérité, c'est l'assurance des sentiments inébranlables avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

P. S. Je viens de recevoir, Monsieur, votre lettre du 29 mai, Je vous suis très obligé du mémoire qu'elle contenait, je vous le renverrai aussitôt que je l'aurai lu. Je vous

prie de continuer à m'envoyer des détails sur le graphomètre trigonométrique de votre ami.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XXVII

Je vous ai promis, Monsieur, le préambule des statut du Valmuse ; je veux tenir ma parole. Le voici :

La première fois qu'on a employé le mot *Académie*, on a voulu désigner un lieu champêtre, embelli par des Académies, fréquenté par des sages, et consacré au vrai bonheur. Là, sur des bancs de gazon à l'ombre des platanes, des philosophes modestes et éloquents, secondés par des poëtes plus éloquents encore, professèrent l'art d'être heureux. L'Académie était ce même séjour que Virgile dépeint sous le nom d'Elysée. Avant qu'on eut fouillé dans les ruines d'Herculanum, nous ignorions d'après quels principes, d'après quels statuts, les académiciens s'occupaient de la recherche du bonheur. Quelques sociétés modernes pouvaient les avoir devinés, mais les sentiers qu'elles se sont tracés mènent à la gloire, à l'immortalité, et non pas au bonheur. Les voici enfin ces statuts dictés par la protectrice même d'Athènes, et commentés par le divin Platon. Un génie, ami de l'humanité, est descendu sous les voûtes de lave qui dérobaient aux regards les secrets de l'antiquité ; il a pénétré jusque dans ces réduits où le démon du Vésuve, tel que le dragon de la fable, veillait sur des trésors qui manquaient à notre héritage ; il s'est emparé des plus précieux larcins pour nous en enrichir ; et grâce à lui enfin, le Valmuse possède le papyrus conservateur du code le plus désiré ; c'est donc au Valmuse que va renaître l'académie, c'est donc au Valmuse que va renaître le bonheur.

Le diplôme de la Valmusienne est joint à cette feuille, mais il est bon que vous sachiez qu'elle n'avait pas dit

son vrai nom, qu'on lui avait donné celui de Mirza, et qu'il avait été gravé sur un laurier rose.

J'aurais encore bien des choses à vous dire, Monsieur, sur le Valmuse, mais je n'en ai pas moins sur M. de Peissonnel et sur ses ouvrages. Il nous a envoyé : 1° Un volume in-4 intitulé : *Observations géographiques sur les peuples qui ont occupé les bords du Danube et du Pont-Euxin.* Ce volume, qui est enrichi de cartes et de planches, est précédé d'une *dissertation sur l'origine de la langue sclavone prétendue illyrique* ; 2° Un volume intitulé : *Essai sur les troubles de Perse et de Georgie* ; 3° Un *traité sur le commerce de la mer Noire*, en deux volumes in-8 ; 4° Un volume in-8, intitulé : *Lettre sur les mémoires attribués à M. le baron de Tott* ; 5° *Les numéros*, 4 vol. in-16 ; vous n'ignorez pas sans doute, Monsieur, combien ce dernier ouvrage est piquant et quelle sensation il a faite lorsqu'il a paru.

Nous nous sommes occupé encore de différentes lettres de M. Gastellier de Montargis, de Mlle de Keralio, de M. Crignon d'Orléans, et de dom Grappin, religieux bénédictin de St-Ferjeux, près Besançon. Ce dernier nous a envoyé une dissertation imprimée, de 140 pages, in-8, sur la main-morte. J'ai présenté aussi à l'Académie un recueil de poésies dont l'auteur ne veut pas être connu. Ce recueil contient, dans 72 pages in-8, des odes, des épîtres, des satyres, des chansons, des bouquets, des moralités, des sonnets, des épithalammes, des épigrammes, des acrostiches et des bouts rimés.

Je vais vous en citer quelques morceaux des plus courts.

EPIGRAMME

Pour son profit en France
L'étranger Dorimon
Jadis de la Finance
Gouvernait le timon.
Du pays, dit quelqu'un, sait-il bien le langage ?
Vraiment non, mais bientôt, à ne vous rien cacher,

Du français il aura l'usage ;
Car il commence à l'écorcher.

CALEMBOUR

En minaudant la jeune Hortense
Commence une Ariette ; et la belle a qui a
De rougir.... Permettez qu'en *mi* je recommence.
Eh ! Madame, restez-en *la*.

DIPLOME DE VALMUSIENNE

Nous, fondateur du Val fameux,
Où, sur le duvet des fougères
Un comité de passereux
Dans des chansonnettes légères
Enseigne l'art d'être heureux ;
Et sous des bosquets solitaires
N'admet pour témoins de ses jeux
Que les muses et ses bergères ;
Voulons qu'un banc de gazon frais
Soit destiné pour l'anonyme
Dont les talents et les attraits
Sont sûrs d'obtenir à jamais
Notre tendresse et notre estime.
Voulons que, vu l'aimable écrit.
Qu'en cachette elle nous compose,
Le nom de Mirza soit inscrit
Sur l'écorce d'un laurier rose.
A la charge que tôt ou tard
Viendra la susdite agrégée
Nous visiter et prendre part
Aux plaisirs de notre Elysée.

Fait au Val-muse en la saison
Où les grelots et la folie
Passent aux mains de la raison.

Rôman et son Académie.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

17 juin 1787.

Puisque vous craignés qu'il y ait du risque à vous envoyer le manuscrit du cadastre perpétuel, je me contenterai de vous en adresser une copie le plutôt possible, soit à la main ou même imprimée, s'il arrive que cet ouvrage le soit.

Une persone très distinguée (et très instruite) à qui j'ai confié le morceau auquel èle a bien voulu s'intéresser, après y avoir donné une aprobacion tèle que de dire *qu'il surpassait incomparablement tout ce que M. du Tillet du Villars, en* 1781, *et autres avaient jamais écrit sur cète matière*; cète persone, dis je, s'est chargée de présenter mon travail à plusieurs des membres du nouveau comité du conseil des Finances, en m'assurant que c'était le meilleur moyen de le faire conaître. Cependant il y a bien un mois qu'on me dit que cète présentacion a été effectuée sans que j'eusse encore reçu de réponse positive. Pouriés-vous m'indiquer, Monsieur, quelqu'autre voie qui vous paraîtrait pouvoir supléer à la première adoptée, dans le cas ou èle ne me mènerait à rien de positif? comme de l'anoncer aux assemblées provinciales, de le rendre public par l'impression, etc.

J'ai l'honneur d'être avec une entière confiance, etc.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

21 juin 1787.

Il y a longtems que je ne vous ai point fait de demande. Je ne sais pourquoi cela, et je me surprends moi-même à m'étoner d'une tèle modéracion, car il est assés dans mon caractère d'aimer à jouer souvent le rôle de demandeur. C'est peut-être, Monsieur, parce que grâce à vos soins généreux, mes désirs se trouvent toujours plus que comblés. Mais vous le savés, il est dans notre nature de devenir

toujours plus avides à mesure que nous aquérons plus, et c'est ainsi que, malgré toute l'abondance dont vous daignés me faire jouir, je ne puis résister à la convoitise de lire les ouvrages de M. Couret de Villeneuve, desquels votre feuille n° 28 rend les titres si intéressants.

Me pardonerés-vous ce mouvement d'une passion qui m'excite à vouloir tout conaître, tout voir. Ce faible est assés celui des amateurs en tous genres et surtout de ceux en litérature. Puisse-t-il mener sinon à l'enrichir un jour de quelque morceau utile, du moins à profiter des bienfaits qu'èle procure et à me pénétrer, entre toutes les vertus dont il sait prendre si bien les beautés, de cèles qui conduisent à devenir meilleur !

J'ai l'honneur d'être avec dévoûment et reconaissance, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 12 juin 1787.

Je vous ai promis de vous parler aujourd'hui de l'habillement destiné pour tous les individus de la Société. Je me contenterai de celui des femmes; vous pourrez juger de celui des hommes.

Il consistera : 1° en deux robes, jupes, corsets, tablier et habillement complet de femmes, suivant la mode du pays, en soie de couleurs différentes; 2° en une robe, jupe, corset, tablier et habillement complet en toile des Indes, de Suisse, de coton, ou autre équivalente, garnie de mousseline à festons brodés; 3° un habillement complet pour le travail ordinaire, manufacturé exprès pour cela; 4° enfin, en six paires de bas dont trois de soie, une paire de jarretière, six mouchoirs de poche dont trois de soie, six mouchoirs de cou, dont trois de soie, deux de gaze ou mousseline et un ordinaire, dix chemises de toile garnies suivant la mode du pays, six paires de manchettes dont trois brodées, six bonnets de soie, de mousseline, de gaze

ou de broderie, y compris les coiffures montées suivant la mode et dans le dernier et le plus élégant goût, deux paires de souliers et une paire de mules brodées.

Il faudra bien vous dire aussi quelque chose, Monsieur, du logement; car nous ne pouvons pas, en conscience, laisser dans la rue, des gens si bien nourris et si bien vêtus.

Voudriez-vous bien me faire le plaisir de me dire si vous vous êtes quelquefois occupé des endiomètres, ou si quelques-uns de vos amis auraient travaillé à les perfectionner et quels sont les plus simples, les plus sûrs et les plus faciles à construire? Vous savez, sans doute, que ces machines ont, comme les baromètres, des propriétés relatives aux accidents de l'atmosphère.

Je suis fort aise, Monsieur, que mon silence du 15 au 29 vous ait paru long; cela me prouve que vous n'êtes pas dégoûté de ma correspondance. Vous conviendrez que, depuis, j'ai assez bien réparé cette lacune.

L'ouvrage dont vous m'envoyez le Précis (1), Monsieur, est d'un grand intérêt, surtout dans ce moment-ci. Je crois que vous ne devez pas perdre un moment pour le faire paraître; vous pouvez, en le publiant, rendre un service à l'État.

Je ne voudrais pas, Monsieur, que vous m'envoyassiez votre manuscrit; je craindrais qu'il ne fût égaré et l'objet est trop de conséquence pour lui faire courrir des risques. Permettez-moi de finir par une grande vérité, c'est l'assurance des sentiments inébranlables avec lesquels j'ai l'honneur d'être,ect.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XXVIII.

Vous penserez, Monsieur, que notre séance du 27 jan-

(1) Babeuf n'a publié aucun ouvrage sous le titre de *Précis*. Il ne peut donc être question ici que d'un résumé de son célèbre ouvrage : *Cadastre perpétuel*, qu'il fit paraître en 1789. — V. A.

vier a été bien remplie, et vous ne vous tromperez pas; aussi, je suis obligé de ne faire qu'effleurer les objets; c'est pourquoi je ne placerai pas ici d'autres pièces du recueil dont je vous ai parlé dans le n° 27. Je vais vous entretenir de beaucoup de brochures qui nous ont été adressées par M. Janin, de Combe-Blanche, sur le méphitisme des fosses d'aisance. Lune de ces brochures est terminée par des couplets faits par M. Ducis pour la fête de M. Janin. Voici le dernier :

Janin, crois-en tes amis,
Loin de toi la tristesse!
Laisse à tes vils ennemis
L'intrigue et la bassesse.
C'est dans ton cœur que le ciel a mis
Tes titres de noblesse.

J'ai lu une lettre de M. Geoffroy, de Lyon, dans laquelle il nous entretient de quelques-uns de ses ouvrages, et j'ai présenté de la part de M. Ramel, médecin à Aubagne, un volume in-12, intitulé : *Consultations de médecine et Mémoire sur l'air de Gémenos.* Ces consultations sont présentées d'une manière très claire et très instructive.

Nous nous sommes occupés de quelques brochures de médecine de M. Des Granges, de Lyon.

M. de Candine, de Lyon, nous a aussi envoyé ses *Observations sur la vie et les écrits de M. de La Fayette* et une brochure in-4 intitulée : *De la Milice et Garde bourgeoise de Lyon ;* hommage qu'elle a rendu à M. Tolozan de Montfort, prévôt des marchands et commandant de cette ville. Cette brochure est terminée par une *Dissertation sur l'origine de la plantation du maïs.*

M. Troussonet, secrétaire de la Société d'agriculture de Paris, a envoyé le trimestre d'automne de 1785, de cette Société.

Enfin, Monsieur, pour terminer cette abondante soirée, je vous citerai les titres de plusieurs pièces de vers de M. Couret de Villeneuve : 1° Élégie sur un cimetière de campagne; 2° Mon Bonheur; 3° Couplets chantés dans une

loge de femmes; 4° Distique sur la mort de M. de Reyrac; 5° Le Pigeon et la Colombe, fable; 6° La Parure naturelle, conte; 7° Le Vœu de l'Amour; 8° Air à boire; 9° Jupiter et le Limaçon, fable; 10° La Brebis et le Chien, fable; 11° Les Noces de Thétis et de Pelée, allégorie; 12° La Mort du pauvre; 13° La Jalousie.

LA BOMBE ET LA TOURTERELLE.

(Fable).

Une bombe, prête à partir,
Entendoit gémir,
Auprès d'elle,
Une modeste tourterelle.
Abandonne, crois-moi, ton séjour ténébreux,
Dit la bombe à l'oiseau timide;
Suis-moi dans ma course rapide,
Je vais m'élancer jusqu'aux cieux.
Non, répond la pauvrette, aussi simple que sage.
Dans ma tranquille obscurité,
Je vis à l'abri de l'orage.
Si je change de lieu mon aîle me soutient;
Mais toi, que pousse le tonnerre,
Tu meurs en ravageant la terre;
Ta chute seule t'appartient.
Cet apologue est un emblême
De ce qu'on voit trop aujourd'hui :
Quand on s'élève par autrui
On tombe, on périt par soi-même.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

24 juin 1787.

Je ne suis nulement au fait du méchanisme des Endiomètres, mais je vais en écrire à mon ami l'auteur du Gra-

fomètre-trigonométrique qui, très versé dans toutes les parties des mathématiques, nous rendra, je compte, quelque chose de satisfaisant sur cet objet.

Flaté de rencontrer cète ocasion de vous marquer mon empressement à reconaître vos bontés, j'ai l'honeur de me dire toujours avec les mêmes sentiments, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 16 juin 1787.

Voyons donc le logement que le réformateur du monde entier destine à tous les individus de la société.

Chaque couple marié aura, gratis, une très belle maison à deux étages, outre le rez-de-chaussée, de la valeur actuelle de mille louis au moins pour le bâtiment seulement. Elle sera composée, au rez-de-chaussée, donnant sur la rue, d'une belle allée pavée en pierres de taille, d'un beau poële et d'un cabinet à côté; et par le derrière, ayant vue sur le jardin, d'une chambre à couchèr et d'une cuisine. Il n'y aura point de cave, attendu que les caves seront publiques.

Par la même raison, il n'y aura pas sans doute de cuisine non plus. L'auteur n'en dit rien.

Cette maison sera composée, au premier étage sur le devant, d'une belle chambre de parade, et sur le derrière d'un beau cabinet, outre la place de l'escalier, et d'un vestibule, etc.

Il y aura une cour derrière chaque maison, et plus loin un beau jardin d'un tiers d'arpent. Personne ne sera obligé aux réparations, parce que les maisons appartiendront à la société générale de tous les citoyens.

On donnera aussi à chaque couple marié, gratis, pour 4,000 livres de meubles, consistant en deux lits jumeaux en soie composés chacun d'une belle couche, d'une paillasse, d'un plumon, d'un matelas, de trois oreillers, de

deux couvertes doublées de soie, d'un ciel de lit, d'un dossier, de rideaux de soïe avec leurs tringles, etc., six paires de draps, douze tayes d'oreillers, six chaises empaillées, deux beaux fauteuils et un sopha en soie, deux tables, un secrétaire, une armoire et deux beaux chandeliers en girandoles.

J'ai peur, Monsieur, que tous ces rêves ne vous endorment. S'ils vous causent cet effet, ayez la bonté de me mander à votre réveil si vous voulez que je vous en entretienne encore.

Comptez toujours sur la solidité et la durée du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

P.-S. — J'apprends, par votre lettre du 10 de ce mois, que mon nouvel arrangement de correspondance vous plaît. Cette circonstance m'y attache encore plus et je le suivrai fidèlement.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XXX.

Nous avons lu et examiné, dans la séance du 10 février 1757, le *Discours préliminaire de l'histoire d'Alsace* par M. l'abbé Grandidier, notre confrère; le 1er volume in-4 de cet ouvrage intéressant va paraître.

(Dubois de Fosseux consacre ici plusieurs pages à l'analyse de ce *Discours*, fort remarquable, qui sera toujours utilement consulté par ceux qui entreprendront l'histoire d'une province.

L'abbé Grandidier étant mort, cette même année 1787, le 11 octobre, il n'a paru de son *Histoire d'Alsace* que le tome I et les pièces justificatives du tome II. — V. A.)

Babeuf à Dubois de Fosseux.

28 juin 1787.

Votre feuille, n° 29, m'a été spécialement intéressante

par les détails relatifs à l'admission dans votre illustre compagnie, des savants dont vous y consignés les noms célèbres. Ces noms, la plupart déja si avantageusement conus dans la République des Lètres, ne pouront que fournir de nouveaux apuis à votre vénérable Licée, qui, par retour, ajoutera un dégré de plus à la considéracion dont jouissent, au Mont-Sacré, ces favoris intimes du Dieu qui y préside.

J'ai vu, avec plaisir, la résolucion de votre honorable société, de recevoir, à l'avenir, des académiciens honoraires deux fois par an. Au moyen de cète circonstance, j'ai osé penser que s'il arivait jamais (car on ne doit désespérer de rien, puisqu'on a douté souvent si quelque chose était absolument impossible à l'home) que je parvinsse à opérer quelque chose qui méritât son atencion, j'en prendrais ocasion pour oser plus encore, je veux dire pour lui demander la permission de me ranger au nombre des aspirants à l'honeur de lui apartenir.

Daignés excuser ma témérité, qui, à cet égard, n'eut jamais eu lieu, si je n'eusse aquis l'honeur de votre avantageuse conaissance, et celui d'être avec les sentiments que vous savés, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 18 juin 1787.

Je reviens à notre rêveur. Un des articles les plus curieux est celui de la propreté. Il veut que tout reluise dans les maisons, comme un miroir : ce sont ses termes. Quelle sera la punition de ceux qui manqueront à cette propreté ? Il n'en dit rien. Qui sont ceux qui prépareront ces repas généraux ? Auront-ils aussi des habillements de soie et des maisons de mille louis. Motus sur ce point. Nous apprendrons cela, sans doute, quand le roi et la république de Pologne lui auront donné un million de

florins polonais de revenu. Mais ce qui sera charmant, c'est qu'on sera obligé d'être tous les jours frisé et poudré, et à cet effet, il y aura un perruquier pour les hommes et une coiffeuse pour les femmes qui, avec leurs aides, seront obligés de friser et poudrer, tous les jours, *tous* les individus de la société.

N'omettons pas qu'il sera construit, dans l'espace de 50 années, en France et dans les autres Etats, à proportion, 1,000 villes de deux lieues de circonférence, 100 collèges d'apprentissage d'arts et métiers, 15,000 villages et 330,000 fermes. Quand aux villes, bourgs, villages actuellement existants, on les rasera ou on les réduira en cendres.

J'oubliais de vous dire que les plans de ces 1,000 villes et des villages sont tout prêts à être mis en exécution, dès que le projet sera agréé. Quel plaisir, Monsieur, de vivre encore une cinquantaine d'années, pour voir ces mille nouvelles villes et que j'ai de regret d'être si avancé dans ma carrière. Mais ne désespérons de rien ; un homme qui fait de si belles découvertes, trouvera, peut-être, moyen de prolonger la vie des hommes et cela serait bien nécessaire, car quel dommage de quitter de si belles choses.

Pourriez-vous douter encore de la vivacité et de la sincérité des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XXXI.

Après cette lecture du *Discours sur l'Histoire d'Alsace*, qui nous a beaucoup intéressés, Monsieur, nous avons nommé des commissaires pour donner une approbation motivée à l'ouvrage de M. Grandidier.

J'ai lu ensuite un petit discours sur l'utilité des correspondants et l'Académie en a nommé incontinent quinze.

J'ai aussi rendu compte à l'Académie de différentes pièces de vers qu'il m'ont été envoyées de Douai, entr'autres de la réception provisoire de M. Roman, notre confrère des Rosati, par M. Taranget; et des vers que le même M. Taranget notre confrère, à l'occasion d'une fête qu'un ami de M. Roman lui à donnée, pour le féliciter sur sa réception à l'Académie d'Arras; dans cette fête il y avait une tarte entourée et couronnée de vers. Voici ceux de M. Taranget.

Dans ce monde il faut une idole;
Chacun la choisit à son gré,
Et de son choix chacun raffole,
Quelque soit l'objet préféré.
Pour aujourd'hui, sans équivoque,
Le mien est fait assurément;
Je ne crains pas que l'on s'en moque,
Je l'ai pesé trop murement.
Et quand j'aperçois sur nos traces,
Les plus aimables des Neuf Sœurs,
Formant un groupe avec les Grâces,
Certaines de charmer nos cœurs;
Quand au sein de l'aimable orgie
Je vois renaître Anacréon,
Avec son luth et sa magie
Et son voluptueux crayon,
Je n'ai qu'un choix et je m'en pique,
Je peux l'avouer sans rougir;
Et ce choix qui fait mon plaisir
C'est une tarte académique.

RÉCEPTION PROVISOIRE DE M. ROMAN
fondateur du Valmuse et de l'Académie d'Arras
à la Société Anacréontique des Rosati

Louis-Etienne Taranget,
En vertu d'édit du Parnasse
Salut! à notre bon sujet!

Roman, imitateur d'Horace
Qui, sur le Pinde ou l'Hélicon,
Sans effort, a conquis la place
De Pétrarque et d'Anacréon.
A tous ceux, même toutes celles,
Qui ces présentes pourront voir
Salut, santé, bonheur, espoir,
Aux beautés, même aux infidelles.
Savoir, faisons que notre amé,
Le troubadour le plus aimable,
Le troubadour le plus aimé,
Le plus aimant, le mieux à table,
A subi la formalité
De la réception d'usage.
Attestons, comme vérité,
Que ce demi-fou, ce vrai sage,
A vu placé sur son corsage
Le fleuron par nous adopté.
Affirmons à la compagnie
Qui se nomme *les Rosati*,
Que parmi les aggregati
La muse champêtre et jolie
Dont Roman se trouve nanti
Quelquefois pourra faire envie.
Qu'il est d'ailleurs bon compagnon,
Capable d'enfler la musette,
Et de faire à la bergerette
Deux ou trois couplets de chanson.
Qu'il aime à fouler le gazon
A porter l'utile serpette;
Qu'il connaît le secret des fleurs
Même leur couche nuptiale;
Que pour lui l'aube matinale,
Semble en aviver les couleurs.
A son destin jamais parjure
De l'innocence il suit les lois;
Et jamais son aimable voix

N'est que la voix de la nature.
Sous les bosquets qu'il a plantés,
Sous les bosquets qu'il a vu naître.
Il médite les vérités
Qu'il suit et communique en maître,
Il pourrait prétendre au laurier
Qui croit aux rives du Permesse ;
Il aime mieux le coudrier,
Asile heureux de la tendresse.
Le mirthe est je crois l'arbrisseau
Que, tout bas, son âme préfère;
Le mirthe est l'arbre de Cithère :
Il le place dans le berceau
De la déesse printannière.
J'atteste donc que dans ce jour
Qui tant d'autorité me donne,
Notre ami, féal troubadour,
A ceint une triple couronne.
Car j'ai rencontré sur son front
Quand j'y voulus poser la rose,
L'arbuste du sacré vallon
Et le mirthe où l'amour repose.
Parmi tous ces fleurons divers
Il m'a semblé voir l'immortelle;
Mais nous pouvons nous passer d'elle
Puisque Roman fait des vers.

A Douay, le 2 février 1787.

TARANGET.

Par ordonnance.

Babeuf à Dubois de Fosseux

1er juillet 1787.

J'ai pris beaucoup d'intérêt à la lecture que j'ai faite, dans votre feuille, n° 32, des vers adressés, à M. Roman, par les enfants du gentilhome à l'éducacion desquels ce

premier a présidé. Mais cet intérêt diminue quand je me livre à la défiance (c'est quelquefois un mal d'être défiant) que ces vers peuvent bien avoir été inspirés de la même manière que ceux dont parle M. Desperoux, de l'Académie de la Rochèle, dans son poème intitulé : *Les illusions poétiques*. Quand il dît que :

Presqu'au berceau *sa* candide innocence
Balbuciait des petits vers benins
Dont les mamans, les oncles, les parrains,
Par des bonbons atestent l'exélence.
Qu'il vit bientôt ses vers adolécants
Dans le Mercure ocuper une place.
Qu'avec soin il y métait pour préface,
PAR MONSIEUR TEL, AGÉ DE QUATORZE ANS.
Qu'il se souvient de l'avoir mis long-temps.
Qu'assés vieux il obtenait encore grâce,
Pour son enfance aux yeux des bones gens.

Je voudrais, Monsieur, avoir tort en concevant ces soupçons que pourtant je ne forme point dans l'intencion de porter ateinte aux talents de M. Roman, qu'au contraire je reconais sublimes, mais, avec tous les soins qu'on peut aporter à une éducacion, vous conviendrés que l'idée d'un poète en jaquète paraîtra toujours ne former qu'un être de raison.

C'est toujours avec les mêmes sentiments que j'ai l'honneur d'être, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 21 juin 1787.

Je ne peux pas quitter le réformateur du genre humain. Il me plaît, surtout lorsqu'il parle d'éducation et qu'il établit des Collèges où les enfants seront reçus à l'âge de quatre ans, et où on les nourrira, entretiendra et instruira gratis, jusqu'à l'âge de 20 ans. Que cela sera commode pour les parents ?

Plus de procès dans les nouvelles républiques. Ils seront tous décidés en vingt-quatre heures. Plus de justice criminelle, parce qu'il n'y aura plus de crimes à punir, ce que l'auteur prouve par un raisonnement bien concluant. On n'entendra, pour ainsi dire, plus parler, ajoute-t-il, de prisons, de cachots, de carcans, etc. Il n'y a que le *pour ainsi dire* qui m'afflige dans cet article.

Ceux de la police, des finances, des eaux et forêts, du commerce, etc., concerneront aussi des choses neuves.

Quant à la religion, il y aura liberté de conscience, mais dans chaque ville il y aura un temple qui coûtera cinq millions de livres, dans chaque village un temple de 100,000, avec un orgue de 50,000 livres, le temple de la ville royale coûtera cinq cents millions. L'auteur a oublié de mettre le prix de l'orgue de ce dernier temple.

Je ne vous en dirai pas davantage, Monsieur, sur ce singulier ouvrage, mais ce que je puis vous assurer, c'est que j'ai cherché, avec la plus grande attention, un mot qui pût m'indiquer que l'auteur avait voulu s'égayer et faire une plaisanterie et il m'a été impossible de le trouver.

Rien ne pourra jamais diminuer l'estime et l'attachement que je vous ai voués et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

P.-S. — Je vous suis extrêmement obligé des nouveaux détails que vous me donnez, par votre lettre du 14 juin, sur le graphomètre-trigonométrique (1) qui me paraît un instrument précieux à tous égards.

(1) *Cadastre perpétuel, ou Démonstration des procédés convenables à la formation de cet important ouvrage, etc., avec l'exposé de la méthode d'arpentage de M. Audiffred, par son nouvel instrument, dit Graphomètre-Trigonométrique. Dédié à l'Assemblée nationale. Paris, chez les auteurs, rue Quincampoix, n° 40, l'an 1789 et le premier de la Liberté françoise.* La Bibliothèque nationale possède un exemplaire d'hommage de cet ouvrage, portant la mention suivante : « *Donné par M. Audifred de Launay.* »

Cet Audiffred, que nous voyons en collaboration avec Babeuf, dès ses débuts, ne serait-il pas l'auteur de l'introuvable brochure : *La Constitution militaire,* dont il est parlé aux pages précédentes ? — V. A.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XXXIV.

L'ouverture de notre séance du 17 février 1787, s'est faite par la lecture des fragments de la traduction d'une tragédie de Métastace, par M. de Marescot (1), notre nouveau confrère.

Nous avons lu ensuite des lettres de Mlle de Keralio, de M. le baron de Courset et de M. Crignon, par lesquelles ils remercient l'Académie qui les a reçus au nombre de ses membres honoraires.

J'ai lu aussi une lettre de M. l'abbé Raux et présenté de sa part un volume in-12 intitulé : *Réflexions et discours sur différents sujets de morale.* Cet ouvrage qui a été cité avec beaucoup d'éloges dans différents journaux contient : 1° un discours sur le bonheur; etc.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

5 juillet 1787.

Je crois vous faire plaisir en vous communiquant un Mémoire dans lequel vous trouverés peintes, d'une manière qui, je compte, vous paraîtra aussi patétique que hardie, des indignités de la part de notre espèce, desquèles, grâces à notre parfaite civilisacion actuèle, notre continent n'ofre plus d'exemple. Mais, ce qui est encor bien déplorable, c'est que ce sont encor nos frères les plus proches qui se trouvent être les fauteurs de ces indignités et qu'ils nous forcent, par leur criminèle conduite, de reconaître, de plus en plus, que c'est nous seuls qui avons transmis, dans un autre hémisphère, les vices horribles qui dégradaient le

(1) Nous supprimons ici de longs détails analytiques qui n'ont plus d'intérêt aujourd'hui. — V. A.

nôtre, et qu'il semble que nous ne nous soyons portés à en abjurer quelques-uns et à les banir d'auprès de nous, que sous l'étrange condicion d'en aler souiller une tère qui, jusqu'alors, avait conservé, avec son extrême simplicité, toute la candeur et la pureté des premiers âges, come s'il était écrit, dans le livre des destinées, que ces cruels énemis de la Société fussent nécessairement indestructibles.

Le Mémoire en question pourait peut-être fournir un trait au pinceau de M. Moreau de St-Méry, puisque les atrocités dont on a à s'y plaindre, procèdent presqu'entièrement de l'abus des lois et du défaut de caractère des constitutions des Colonies.

Vous savés avec quels sentiments j'ai l'honeur d'être, Monsieur, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 25 juin 1787.

M. de Lamoignon se propose, me mande un de mes correspondants, d'empêcher les juges de recevoir trop d'épices, les secrétaires des rapporteurs de rien recevoir absolument et les procureurs de faire des écritures superflues. Si le nouveau chef de la magistrature vient à bout, je ne dis pas de faire ces défenses, mais de les faire observer, je dirai : M. de Lamoignon est plus qu'un homme, c'est un demi-dieu. Ah ! mon chère confrère, le beau moment qu'on a manqué au commencement de ce règne. Oh ! Le beau moment ! Celui de donner à la Nation un Code uniforme, d'abroger, d'anéantir ce cahos de coutumes absurdes, ridicules, contradictoires, qui légitiment dans telle province ce qui est défendu dans telle autre, comme s'il n'y avait pas une *morale démontrée*, comme si les hommes avaient plusieurs consciences différentes, comme si la nature qui défend à un aîné de Picardie de dépouiller ses

frères et sœurs, pouvait le permettre à un aîné de Normandie. Je condamne très fort Helvétius d'avoir soutenu que nous n'avons point de *morale démontrée*, mais comment des Magistrats ont-ils pu le condamner, eux qui, dans la même séance, décideront que tel neveu, parce qu'il est né dans tel pays, représente son père et peut partager avec les frères de son oncle; et que tel autre neveu ne représente pas son père et doit être exclu de la succession de son oncle, parce qu'il est né dans tel autre canton. Ces contradictions de nos lois ne sont-elles pas la théorie d'Helvétius mise en pratique?

Tout était possible au commencement de ce règne. Un Code uniforme, universel pour la France, aurait été admis, sans résistance, par les commissions qui remplaçaient les Parlements. Ensuite on aurait rappelé ceux-ci sous la condition *sine quâ non* d'adopter ce Code, de s'y conformer dans leurs jugements et d'oublier toutes les *coutumes* comme non *avenues*. Ils se seraient soumis à tout pour remonter sur leurs sièges; mais à présent cette révolution serait bien difficile dans l'exécution.

Je vois que vous souriez;.. je vous laisse sourire et je reprendrai la suite la prochaine fois.

Je ne sais, Monsieur, quel conseil vous donner par rapport à votre ouvrage. Le plus court, ce me semble, serait de le faire imprimer, mais on imprime tant à présent que c'est un abîme et qu'à peine les meilleurs ouvrages surnagent. Le présenter aux assemblées provinciales, me paraît une opération longue et sujette à bien des inconvénients. Ne pourrait-on pas le faire connaître à l'Intendant de votre province qui, à ce que je crois, aime les sciences et qui pourrait vous donner des moyens de le faire connaître de l'administration?

Quand vous m'accuseriez de dire toujours la même chose, je ne peux m'empêcher de vous renouveler l'assurance des sentiments d'estime et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XXXV.

Le 24 février 1787, j'ai rendu compte à l'Académie de la visite que j'avais eu le même jour d'une personne qui prétend avoir trouvé le moyen de diriger les aérostats. Cette personne en a fait voir, sur un modèle en petit, le méchanisme avec lequel elle espère opérer, cet effet vainement recherché jusqu'ici. Sa machine m'a paru très ingénieuse et ses contenus fort justes. Mais vous n'ignorez pas combien il y a loin souvent de la théorie à l'exécution, surtout dans ces matières. Aussi je suppose que vous ferez comme moi et que vous suspendrez votre jugement jusqu'à ce que cette expérience ait été faite en grand; il me serait difficile de vous expliquer ici tout ce qui concerne le secret de l'auteur, et ce serait peut-être abuser de sa confiance; j'aime mieux vous entretenir d'une ode au roi qui nous a été envoyée par M. Le Boucq, et que nous avons lue dans cette séance : il y a de très belles strophes; je me contenterai de vous en citer quelques-unes. Voici ce que le poète dit de Henri IV :

Au nom de ce prince adorable,
Tressaillez siècles à venir!
Qu'un monument ferme et durable
En conserve le souvenir.
Dès qu'il agit, l'amour ordonne,
Il fait plus que vaincre, il pardonne,
Père tendre de ses sujets;
Et sa bonté toujours active
A tous leurs besoins attentive
Les force à chérir ses bienfaits.

Voici une des strophes que l'auteur a adressée à Louis XVI :

Poursuis ta noble destinée
Prince, délice des Français,
En vain Albion obstinée
Prétend balancer tes succès;

Son orgueil en vain s'en irrite
Et du domaine d'Amphitrite
Vient te disputer les trésors.
Ivre de sa grandeur passée,
Enfin sa constance lassée
Frémit et cède à tes efforts.

Et plus bas :

Monarque dont la bienfaisance
Prévient nos vœux et nos besoins,
Le ciel te doit la récompense
De tes travaux et de tes soins.

J'ai lu ensuite, Monsieur, une lettre fort étendue de M. Dufau, médecin à Dax; il nous fait part, dans cette lettre, de ses obseevations météorologiques des mois d'octobre, de novembre et de décembre derniers ; il nous parle aussi du système de M. le baron de Courset sur les moyens de prévoir les grands froids; il discute cette matière, sur laquelle il ne paraît pas, tout à fait, de l'avis de M. le baron de Courset. La lettre de M. Dufau contient encore plusieurs autres choses intéressantes et elle était accompagnée d'un volume in-8 intitulé : *Annuaire en forme de lettre sur la maladie épizootique, l'utilité des précautions et des moyens préparatifs qu'on a employés, les inconvénients de la prévention et de la terreur, et les malheurs qu'elles produisent, la fausseté de la comparaison qu'on a faite de l'épizootie en question avec d'autres maladies contagieuses, enfin les causes qni ont aggravé les malheurs de l'épizootie.*

Vous voyez, Monsieur, par la courte exposition que je viens de vous faire combien cet ouvrage est intéressant; je peux ajouter qu'il est fort bien traité et que M. Dufau y montre des connaissances très étendues et un zèle à toute épreuve. Je vous parlerai encore d'un discours prononcé par M. de Robécourt, avocat du roi, qui est superbe, rempli d'éloquence et de sentiment, et qui fait un honneur infini au cœur et à l'esprit de celui qui l'a tracé.

Je ne dois pas omettre de vous parler aussi d'une ode

sur l'érection du musée d'Amiens par M. des Ervilles, secrétaire de ce corps littéraire. Voici le début de cette ode :

Ame de l'Univers, Apollon! je t'implore!
Remplis-moi de tes feux.
Des jours les plus brillants viens annoncer l'aurore
A nos derniers neveux.
Mes vœux sont écoutés, ce Dieu daigne sourire
A mes faibles accents;
Il descend en ces lieux pour y fonder l'empire
Des arts et des talents.

En voici la fin :

Des plus nobles talens la divine harmonie
S'unit pour nos plaisirs;
Tour à tour les beaux-arts, ces enfans du génie,
Charmeront nos loisirs.
La vérité sublime en son jour étincelle
Et dissipe l'erreur;
Elle a brisé le joug et la chaîne cruelle
Du préjugé trompeur.
O vous des citoyens chère et frèle espérance!
De mes efforts heureux,
Notre bonheur sera la douce récompense
Et le fruit précieux.

M. des Ervilles nous a encore envoyé deux fables de M. de Ville, intitulées, l'une, *les Deux Chevaux*, l'autre, *le Rosier et l'Enfant*. J'ai lu ensuite une lettre de M. Tournon, une de M. Chaussieu, deux de M. de Sercy et une de dom Pernety, secrétaire de l'Académie de Valence. Ce dernier nous parle d'une traduction qu'il vient de finir d'un livre de Swedenborg qui a pour titre : *Summaria expositio sensus interni librorum propheticorum veteris Testamenti et Psalmorum Davidis, cum duplici indice.*

Au moyen de ces deux tables, dit dom Pernety, il n'y a aucun verset dans les livres des grands et des petits prophètes et dans les psaumes, dont on ne puisse trouver à l'instant le véritable sens spirituel et interne. L'auteur que je viens de traduire a développé ce sens interne dans ses

autres ouvrages, d'une manière si satisfaisante qu'on est étonné de ne plus trouver de difficulté dans l'interprétation d'une quantité prodigieuse de textes à laquelle tous les commentateurs avaient échoué.

J'ai présenté ensuite, de la part de M. Pajot des Charmes, membre honoraire de l'Académie, un mémoire intitulé : *Description d'une machine à feu à roue, propre à enlever les eaux et les minerais des fosses à mines.*

Outre la description de cette machine, ce mémoire renferme les calculs de tous les effets des résistances qu'elle a à vaincre et de ses moyens pour y parvenir. Cet ouvrage, Monsieur, demanderait des connaissances bien étendues dans celui qui voudrait en porter un jugement certain. Il prouve dans celui qui l'a rédigé une grande entente du mécanisme et il décèle une plume bien exercée sur ces matières.

Outre ces différentes pièces, nous avons lu une lettre de M. Riboud, et le prospectus qu'il nous a envoyé d'une histoire du pays, la population, le climat, le commerce, les productions naturelles et cultivées, le gouvernement civil, féodal, ecclésiastique, l'administration publique et les usages particuliers de la province, avec une notice des hommes célèbres qu'elle a produits. L'auteur de cet ouvrage est un membre de la Société d'émulation de Bourg, M. Gaçon, curé de la ville de Baye.

L'auteur montre d'abord dans ses prospectus combien il y a eu peu d'écrivains qui aient donné l'histoire qu'il se propose de faire. Il cite Guichenon, ne dissimule pas ses défauts, et avoue qu'il lui doit beaucoup ; il donne ensuite une idée de la manière dont il traitera cette histoire ; il annonce que l'ouvrage entier aura trois volumes et sera composé de dix livres ; il donne ensuite le détail de ce que chaque volume contiendra et ce détail prouve combien l'ouvrage sera utile.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 28 juin 1787.

Je vois que vous souriez, vous mandais-je dans ma dernière lettre. Je vous entends dire : c'est le rêve d'un honnête homme. Il ne se rappelle pas qu'un autre rêveur, plus instruit que lui, a dit qu'il fallait au moins soixante ans pour faire le Code français. Une forme unique?... Ah! non, mon cher confrère, la besogne est toute faite par un grand homme, ou du moins sous ses yeux et par ses soins; j'aurais tout bonnement copié le *Code Frédéric*. Pourquoi rougir de copier, quand le modèle est bien choisi? N'avons-nous pas imité tout ce que nos voisins, même nos ennemis, ont d'inutile et d'extravagant? N'avons-nous pas pris leurs modes, leur costume et jusqu'à leur cuisine? Pourquoi ne pas nous approprier ce qu'ils ont de sage et d'utile? Quand Catherine II a voulu donner un Code à ses immenses États, elle a copié plus de la moitié de celui de Frédéric, elle qui aime tant à créer! Parce qu'un géomètre prussien dit que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits, faudra-t-il qu'un géomètre français dise le contraire? Ou il n'y a point de *morale démontrée*, ou elle doit être *une*, comme il n'y a qu'une géométrie. J'admire Montesquieu, je l'aime, je le lis, le relis, le relis sans cesse; mais (je lui demande pardon de l'audace que j'ai de le contredire), je ne croirai jamais que la différence des climats puisse rendre juste dans le Nord ce qui est injuste au Midi. La différence des climats ne doit influer que sur les lois de police relatives à la santé. Ce n'est point là de la jurisprudence, ce n'est point l'affaire du législateur : c'est celle des provéditeurs de santé.

Si ce n'était pas en finissant, j'aurais toujours bien du plaisir à vous assurer des sentiments inviolables avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Babeuf à Dubois de Fosseux. (1)

8 juillet 1787.

Le sistème du Réformateur du monde entier, et les réfléxions de votre corespondant sur la réformacion du Code, me fourniront à moi-même, aujourd'hui, d'autres réfléxions par les quèles j'entreprendrai d'examiner ce que ces divers projets de réforme peuvent avoir entr'eux de ressemblant et de dissemblant.

Tous deux paraissent tendre au bien commun. Mais, rêve pour rêve, paradoxe pour paradoxe, je ne sai guères auquel des deux penseurs j'acorderais la préférence. Cependant l'objet de l'un embrasse bien plus d'espace que celui de l'autre. L'Apôtre du Code universel semble désirer qu'on accorde aux hommes de chaque état, les mêmes droits dans tous les païs, pour l'ordre des succession; et *ceci serait fort bon*. Mais le Réformateur général voudrait qu'on procurât à tous les individus indistinctement, dans tous les biens et les avantages dont on peut jouir en ce bas monde, une porcion absolument égale; et, *cela me paraîtrait beaucoup meilleur*.

On s'étonne de la contrariété de nos Coutumes. Il me semble qu'en remontant à l'époque de leur formacion l'on ne doit plus rien voir de surprenant. Les homes d'alors, ignorants et barbares, n'ont dû faire que des choses analogues à leur caractère. Toutes les têtes exaltées par l'entousiasme des conquêtes se sont trouvé portées, come par une suite naturèle de cète inclinacion inhumaine à laquèle l'étonant sistème féodal vînt prêter de nouvelles forces, à établir des usages qui pussent satisfaire leur ridicule vanité.

Un brigand heureux n'était content qu'à demi lorsqu'il était parvenu à s'assurer une riche propriété. Son grossier orgueil soufrait, en s'étendant sur l'avenir, lorsqu'il

(1) Nous appelons l'attention sur cette longue et importante lettre de Babeuf. — V. A.

envisageait que cette propriété, venant à se morceler entre tous ses descendants, ne pourrait point servir longtems à doner à son possesseur la sote importance que prête ordinairement l'aveugle fortune, surtout à des homes guidés par des préjugés tels que ceux desquels on était communément entiché dans les tems dont je parle.

Pour parer ce contre tems, on imagina une nouvèle indignité. Il falut étoufer la voix du sang pour servir l'ostentacion et l'on ôta presque la subsistance aux cadets pour combler l'aîné de superfluités et lui doner une prétendue illustracion, en lui transmétant des biens usurpés et un nom primitivement odieux.

De là, l'origine des soi-disans nobles, et cèle de ces distinxions révoltantes dans tous les ordres de la société.

Quiconque fut moins féroce, moins rusé ou plus malheureux en combatant, ne pût être que le serviteur et l'objet du mépris des autres.

De là, encore, la formation de ces codes bisares, qui servirent aux usurpateurs de titres confirmatifs, qui légitimèrent leurs pillages, et aux familles vaincues d'arrêts irrévocables de confiscacion de leurs dépouilles.

On fit plus, on y arangea les choses de manière à empêcher que jamais ces derniers fussent dans le cas de pouvoir se relever de cète sorte d'avilissement, et qu'au contraire ils fussent toujours regardés par la classe victorieuse come ne formant en quelque sorte qu'une classe très inférieure de l'espèce humaine.

On y servit également l'orgueil des prétendus nobles, et à leur extravagante réquisicion, il fut écrit qu'ils ne seraient tenus de reconnaître pour leur principal héritier que le premier mâle né de leurs enfants, et que les puînés et même les filles aînées ne seraient par eux considérés que come des demis, des quarts, ou même le plus souvent des cinquièmes d'enfant. Ceux qui, dans les assemblées convoquées pour la rédaxion de ces codes, avaient, en raison de leurs richesses, plus d'ascendant et de prépondérance, en firent inventer les articles à leur gré. De là la

contrariété et l'inconséquence de ces produxions que les homes crient quelquefois come les ouvrages de la prudence et de l'exacte équité, et qui, au fond, ne présentent que les preuves les moins équivoques des passions qui les ont toujours dirigés.

Que pourait-ce donc être qu'un nouveau code qui ne contiendrait d'autre changement que celui de *faire cesser de défendre dans tèle province ce qui est légitimé dans tèle autre?* Un bien petit paliatif pour un très grand mal. Il n'empécherait pas que ces enfants ne naquissent pauvres et dénués, tandis qu'en ouvrant les yeux au jour, ceux de mon voisin le milionaire regorgeraient de tout. Il n'empécherait pas que ce voisin, enflé de son immense fortune, ne me méprisât souverainement par la seule raison que je ne serais qu'un malheureux afaissé sous le poid de l'indigence. Il n'empécherait pas que l'héritier féodal de cet home superbe ne fût un très gros seigneur, tandis que son jeune frère ne serait, en comparaison de lui, qu'un assés mince garçon, et que pour grossir encore le lôt du premier, ou ne forçât sa sœur, dont le cœur tendre en ressentirait rien moins que du dégoût pour le nœud d'hymen, à s'ensevelir dans un triste cloître. Il n'empécherait pas, etc., etc., encore bien d'autres, etc.

Mais que j'aime le Réformateur général! C'est bien domage qu'il laisse ses moyens en blanc. Puissé-t-il bientôt avoir sa souscripcion remplie, pour qu'il nous couvre ce blanc. Il est sûr que son plan embrasse tous les objets, et je ne vois pas, tout examiné, qu'il y aurait encor, tous ses arangements une fois posés, d'autre crime à punir que celui de manquer un travail comun, sans doute, pour toute l'universalité de la société. Il faudrait, probablement pour tout cela, que les rois déposassent leurs courones, et toutes les persones titrées et qualifiées, leurs dignités, leurs emplois, leurs charges. Mais, qu'à cela ne tiene. Il faut, pour opérer une grande révolucion, exécuter de grands changements. Que veulent dire, au surplus, toutes ces qualificacions extravagantes? Sont-èles autre chose

que des expressions vaines et chimériques inventées par l'orgueil, et confirmées par la bassesse ? Doit-il y avoir les moindres distinxions entre les homes. Pourquoi acorder plus de considéracion à celui qui porte une épée qu'à celui qui l'a su forger. La nature, en donant l'essor à notre espèce, a-t'èle ordoné qu'èle subît d'autres loix que cèles tracées pour toutes les autres sortes d'êtres animés. A-t'èle voulu qu'un individu fût moins bien nouri, moins bien vêtu, moins bien logé qu'un autre. Est-il vrai-semblable que cela a pu se pratiquer dans les premiers âges du monde. La conaissance moderne que nous avons des mœurs naturèles de nos frères les Américains, avant qu'en découvrant leur paisible contrée, nous les ayions traités si mal, ne démentirait-èle point une pareille assercion.

Le premier qui, ayant enclos un térein, dit l'auteur d'Emile, s'avisa de dire : *ceci est à moi,* fut le premier auteur de tous les maux qui afligèrent l'humanité. Jean-Jaque dit ailleurs que ces maux donèrent lieu à l'invencion de toutes les conaissances que nous avons depuis aquises. Mais Jean-Jaque prétend que tout cet aquit n'a fait que nous rendre moins heureux que dans le premier état de nature; en conséquence, il semble vouloir nous y renvoier, pour nous procurer le meilleur bien-être dont nous puissions jouir.

Il me semble que notre Réformateur fait plus que le citoyen de Genève, que j'ai oui traiter quelquefois de rêveur. Il rêvait bien à la vérité, mais notre home rêve mieux. Come lui il prétend que les homes étant absolument égaux, ils ne doivent posséder rien en particulier, mais jouir de tout en comun, et de manière qu'en naissant, tout individu ne soit ni plus ni moins riche, ni moins considéré qu'aucun de ceux qui l'entourent. Mais loin de nous renvoier, come M. Rousseau, pour exister ainsi, au milieu des bois, nous rassasier sous un chêne, nous désaltérer au premier ruisseau, et nous reposer sous ce même chêne où nous avons trouvé d'abord notre nouriture, notre réformateur nous fait faire quatre bons repas par jour, nous

habille très élégament et done, à chacun de nous autres pères de famille, de charmantes maisons de mille louis. C'est là avoir bien su concilier les agréments de la vie sociale avec ceux de la vie naturèle et primitive.

Eh bien ! *vivat*, pour moi ; je suis décidé à être un des premiers émigrants qui iront peupler la nouvèle république. Je ne ferai pas de dificulté de m'aranger à tout ce qu'on y observera, pourvu que j'y puisse vivre heureux, content, sans inquiétude sur le sort de mes enfants, ni sur le mien. Si étant ici j'y fais mon état d'écrire, je serai enchanté de ne me trouver plus dédaigné par ceux qui, par des professions prétendues plus distinguées chés nous, se croient autorisés à ne me doner que des regards qui semblent anoncer la protexion, et de mon côté, il ne me fera point de peine de traiter à égal l'artisan qui me frisera, ou celui qui me fabriquera des souliers. Cela doit être ainsi dans le fait. Ne faut-il pas nécessairement qu'il y en ait de ces utiles artisans ? Si leur goût ou leurs dispositions naturèles les a portés plutôt vers ces professions que vers l'étude des lois, doivent-ils être vus dans la société come des individus moins intéressants que celui dont le penchant ou les facultés quelconques ont porté vers la magistrature ? Tout le monde ne peut pas être magistrat, et tel qui est parvenu à le devenir, a eu moins de peine peut être que tel malheureux ouvrier, envers qui la nature fut ingrate, n en eût à aprendre le métier le plus simple. Est-ce la faute de ce dernier s'il n'a point reçu en naissant de disposicions plus heureuses? Doit-il, pour cela, jouir de moins d'avantages que si le sort avait permis qu'il eût été capable de gouverner en chef toute la république. Il n'a su aprendre qu'à tricoter ? Eh bien ! il fera des bas pour les laboureurs, pour les cuisiniers, pour les vignerons, pour les fabriquants d'étofes, pour les cordoniers, pour les péruquiers, pour les maçons, pour les homes de loix, etc.; et ceux-ci en retour lui procureront le pain, la bone chère, le vin, les habits, les souliers, la frisure, le logement et la conservacion en général de tous ses droits.

Il en sera de même réciproquement pour tous les états; et j'espère que de cète manière, chacun sera parfaitement content.

On a écrit, il y a quelques anées, contre les progrès excessifs du luxe. On se plaignait que tous les rangs étaient confondus; qu'il n'était plus possible de distinguer, par le costume, un grand seigneur d'avec un manant et l'on a proposé, pour mêtre un frain à ce prétendu abus, d'établir un signe distinctif, adapté sur les habits, pour chaque rang, signe d'ailleurs expressif et même explicatif de l'état de chaque particulier, tel que pour le noble, l'empreinte d'une épée; l'épicier, l'image d'un pain de sucre; le marchand d'huile, un baril d'anchois; le rôtisseur, une oie; le sérurier, une enclume; le tailleur, des ciseaux, etc.

J'espère que quand notre nouvèle République sera formée, on n'agitera plus de semblables questions, puisque tous les états utiles (et il n'y en aura plus sûrement que de tels) seront également honorables.

C'est toujours avec les mêmes sentiments que j'ai l'honneur d'être, etc.

Séance de l'Académie d'Arras.

Nos XXXVI et XXXVII.

J'ai entretenu l'Académie, Monsieur, de ce qui s'est passé à Douai à l'occasion de l'association de M. Taranget, notre confrère, à l'Académie de Clermont-Ferrand et au Musée d'Amiens. J'ai rèçu ces nouvelles et au lieu d'en faire part à M. Taranget, je les adressai à M. Roman; celui-ci, toujours ingénieux, surtout quand il s'agit de ses amis, imagina la petite fête dont je veux lui laisser faire le détail, parce qu'il le fera beaucoup plus agréablement que moi.

Le 11 février 1787, me mande-t-il, à onze heures du

matin, M. Taranget voit entrer des Valmusiens dans une salle ornée de fleurs, de vers cachetés et des apprêts d'un déjeûner. J'avais dit à l'ami Taranget que ces Messieurs n'avaient demandé ce déjeûner et qu'apparemment leur désir était d'enlacer quelques vers autour de ma couronne académique. Voilà mon homme, tout honteux de n'avoir rien à payer pour son écot, qui se prépare du moins à applaudir de toute son âme une petite statue, bien joliette, bien parée, en habit de bergère, qui tenait en mains tous les quatrains dans une enveloppe commune. On lui ravit ses trésors, on me les porte en triomphe, on me remet la couronne de laurier. Je me lève alors, et je chante sur l'air : *L'Amitié vive et pure :*

Les vrais biens de la vie,
Sont les arts et les amis;
Dans notre Académie
On en recueille les fruits.
Que chacun de vous s'apprête
A marier ses chants aux miens ;
Et que ce jour soit la fête,
La fête des Valmusiens.

Est-il nécessaire de vous dire que Taranget cherchait des yeux l'auteur de la chanson écrite d'une autre main que la mienne, et qu'un des Valmusiens était chargé de rougir publiquement pour attirer sur lui les éloges très expressifs du fortuné Taranget, qui voudrait bien être souvent attrapé de même ?

C'est ce qu'il nous a dit de cent manières différentes. Il fallait que jusqu'au dénouement il me gorgeât de tous les bonbons qui n'étaient que pour lui.

Du nœud qui nous rassemble
Soyons plus fiers aujourd'huy,
Et célébrons ensemble
Le triomphe d'un ami.
Aux lauriers qui ceignent sa tête
Enlaçons vos vers et les miens ;

Et que ce jour soit la fête,
La fête des Valmusiens.

Vous devinez l'enthousiasme amical du sire à ce quatrième vers. Observez, s'il vous plaît, que de deux en deux vers le Valmuse faisait chorus en répétant, et que les gestes ajoutaient à la méprise; mais imaginez au 6ᵉ vers du couplet suivant la stupéfaction du lauréat, et les bravos de l'assemblée :

C'est Taranget encore
Qu'il faut fêter aujourd'hui;
Une fleur vient d'éclore
Et cette fleur est pour lui.
Aux lauriers qui ceignent sa tête,
Un musée ajoute les siens.
Ah ! que ce jour soit la fête,
La fête des Valmusiens.

De l'artiste qu'on aime
On ne peut être jaloux;
C'est un autre nous-même,
Sa gloire s'étend sur nous.
Amis, couronnons sa tête
Des lauriers que dispense Amiens;
Et que ce jour soit la fête,
La fête des Valmusiens.

Ici accolade et couronne posée. Ici chorus de plaisir, puis palpitant d'aise, je continue :

Cette fête badine
Etonne ton cœur joyeux,
Mais l'amitié devine
Qu'elle la doit à Fosseux.
C'est lui qui pare ta tête;
Tes triomphes sont les siens.
Ah ! que ce jour soit la fête,
La fête des Valmusiens.

Ici un vivat universel à la santé de M. de Fosseux, à la

santé de Madame de Fosseux, et l'on a bu, et M. Taranget a fait honneur au boire du Valmuse, et le boire du Valmuse, ayant doublé la gaîté, on a eu infiniment de plaisir, infiniment d'esprit, infiniment de babil : *où étais-tu brave Crillon !* Etc., etc., etc.

Je vais risquer, Monsieur, de continuer à vous donner le récit de M. Roman. Le 12; ah, le 12 ! (nota, que j'étois attendu à Douay et que je n'ai pas pu m'y rendre), il viendra, il ne viendra pas, voilà tout ce qui s'est dit jusqu'à deux heures. Alors les bras sont tombés, et on n'a pas eu le courage de les relever pour donner la main aux Valmusiennes qui s'acheminoient silencieusement vers la salle du banquet; on entendoit cependant quelques voix qui psalmodioient tout bas, tout bas : *hélas, hélas, le bien-aimé ne viendra pas, le bien-aimé ne viendra pas !* Mais il étoit de notre intérêt d'empêcher ces jolies ninas de répéter plus longtems leur refrain. Vîte, nous avons dévoré le premier service, et forcé la bergère statue à reparoître sur la tarte. La tarte est enfin menacée du couteau; la petite bergère accourt vers moi, livre son piédestal à la voracité des amateurs, et me confie la corbeille fleurie. Les Valmusiennes n'avoient pas assisté à la surprise de la veille; j'apprends à Taranget que je vais faire la répétition de la fête du onze, et me voila rechantant les couplets, que répétoient en chorus Valmusiennes et Valmusiens. Voici le quatrième couplet :

De l'artiste qu'on aime
On ne peut être jaloux ;
C'est un autre nous-même,
Sa gloire s'étend sur nous.
Le laurier plane sur sa tête
D'Arras, de Clermont, d'Amiens.
Ah, que ce jour soit la fête!
La fête des Valmusiens.

De Clermont ! s'écrie Taranget ébahi ! de Clermont, et

crac, voilà Mme de...., qui lui applique une brillante couronne sur la tête.

Je ne vous dirai pas comment un Valmusien a paru au dessert en Auvergnat, portant, dans un chaudron, paquet de prose, paquet de vers, et dégoisant, à la manière auvergnate, des complimens à tous les augustes et jolis membres de l'assemblée; comment à deux heures on l'a rencontré sur la route d'Arras prêtant l'oreille aux échos et répétant comme eux : *Attendez-moi sous l'orme;* comment un des fils de M. Wawrechin, affublé de la bure montagnarde, pour servir de camarade au Valmusien travesti, a chanté la chanson suivante :

Oh, c'est un homme
Que mons Taranget, la dirette.
Ah, c'est un homme
Que mons Taranget.

Ça qu'on l'assomme
A coups de bouquets, la dirette.
Ça qu'on l'assomme
A coups de bouquets.

Il tient sa gloire
De griffe et de dent, etc.
Une victoire
En amène cent, etc.

Lièvre et bécasse
Il ne rate rien, etc.
Ah! c'est qu'il chasse
Avec un bon chien, etc.

C'est par poignée
Qu'il prend le laurier, etc.
La renommée
Va s'égosiller, etc.

La bonne affaire
Qu'on nous a dit là, etc.

Quoi ! tu dois plaire
Même à l'Auvergnat, etc.

Ta prose aux femmes (1)
Fait grande rumeur, etc.
Chanter les dames
Ça porte bonheur, etc.

Que pourrois-je ajouter, Monsieur, sur les plaisirs de cette journée, sur les honneurs qu'on a continué d'y rendre à M. Taranget, sur la satisfaction qu'il a eu de voir combien ses amis prenoient part aux événemens heureux qui venoient de lui arriver. Je crains plutôt que l'amitié ne m'ait mené trop loin, et que vous ne vous soyez ennuié d'en entendre parler si longtems.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 2 juillet 1787.

Revenons au Code Frédéric. Je n'en parle pas sur parole, dit mon ami, je l'ai étudié, je l'ai lu, relu avec plaisir. Pourquoi, moi qui ai tant de dégoût pour la jurisprudence, ai-je trouvé du plaisir à cette lecture ? C'est que ce Code est clair; c'est que la méthode en est géométrique, c'est que les conséquences sont bien déduites des principes, et deviennent elles-mêmes des principes pour d'autres conséquences aussi justes. Il n'y a que deux chapitres où Frédéric est un peu le Frédéric des batailles, le Frédéric conquérant; ce sont ceux de la pêche et de la chasse. Aucune des autres lois n'est motivée, parce que toutes sont fondées sur l'évidence, que l'évidence n'a pas besoin de preuves et qu'il est inutile d'allumer des flambeaux en plein midi, mais ici le législateur motive sa loi un peu

(1) M. Taranget a fait un superbe discours sur la constitution morale et physique des femmes.

usurpatrice. Voici son sophisme autant que je me le rappelle. L'air et l'eau sont des biens communs à tous les hommes : donc tout ce que renferment ces deux éléments, les oiseaux, les poissons de telle contrée, les animaux non domestiques et vagabonds sont des biens *communs*, qui appartiennent à la Société, au corps politique, qui habite cette contrée. Parqui ce corps est-il représenté? Par son chef : par le Roi : donc ces biens *communs* appartiennent au Roi ; donc nul ne peut ni chasser, ni pêcher, sans son aveu, sans lui payer un tribut, dont il fera usage pour le bien général. Je ne me rappelle, mon cher confrère, que ces deux chapitres qui ne soient pas admissibles dans tous les pays du monde.

Dans ma première lettre je vous parlerai de la représentation.

Avez-vous jamais pu douter de la vivacité, de la sincérité des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

12 juillet 1787.

Monsieur, je ne conais point le *Code Frédéric*, mais, aux éloges qu'on en fait généralement, je veux croire que c'est un fort bon code. On parait y remarquer cependant deux chapitres un peu capricieux, ceux de la chasse et de la pêche. Ne pourait-on point, en bien examinant, en apercevoir d'autres encore, qui ne poseraient pas moins à faux, et dont l'importance mérite bien qu'on y fasse autant d'atencion ? Frédéric, tout Frédéric qu'il était, a-t-il pu, étant roi, motiver sa loi sur l'article des propriétés foncières, autrement qu'il n'a fait ceux de la pêche et de la chasse ? Soit tacitement ou explicitement, ça été toujours sur un égal principe qu'il aura statué à cet égard, et voici, sans doute, quel a été son sophisme : La tère est un bien comun à tous les homes, donc tout ce qu'èle renferme et tout ce

qu'èle produit est un bien comun qui apartient à la Société, au corps politique qui habite cète tère. Par qui ce corps est-il représenté? Par son chef : par le roi : Donc ce bien comun apartient au roi ; donc nul ne peut posséder un pouce de fond sans son aveu, sans lui paier un tribut dont il fera usage pour le bien général.

Je ne varierai jamais dans l'expression des sentiments inaltérables avec lesquels j'ai l'honeur d'être, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 4 juillet 1787.

Je vous ai promis de vous parler de la représentation. Vous allez voir un singulier effet de la contradiction des lois à cet égard : un curé meurt à quelque distance de Paris. Son village était soumis à deux coutumes. Ce curé était un Harpagon en soutane ; il vivait chichement, mangeait peu, ne donnait rien, prêtait beaucoup... à usure s'entend. De plus, il était secrétaire des paysans des environs à 12 sols par lettre, et leur avocat à un écu par consultation ; c'était un honnête bas-normand : Dieu veuille avoir son âme! Il écrivait son *Agenda*, les minutes de ses lettres, de ses prônes, sur les marges de son *Diurnal*, qu'il achetait toujours non coupé : les économistes ne se sont jamais douté de ce genre d'économie-là.... Bref, il mourut, sans se faire enterrer avec son trésor comme le Muphti. Vous jugez que vivant de la sorte, sa succession était considérable en billets, en argent comptant. Le partage était aisé à faire. Un sien neveu qui était sur les lieux, après les formalités réquises, prit la moitié, laissant l'autre à un sien oncle qui n'était jamais sorti de la Basse-Normandie. Du fond de cette province, mon bas-normand imagine qu'il serait possible que le village fut sur deux coutumes, dont l'une rappellerait les neveux et l'autre ne les *rap-*

pellerait pas. Il imagine qu'il serait possible que le local du presbytère fut partagé entre ces deux coutumes. Il imagine enfin qu'il serait possible que son frère fut mort sur la coutume où la représentation n'a pas lieu. Tout cela se trouva vrai à la lettre. Je vous parle d'un fait qui s'est passé sous mes yeux, il y a près de vingt ans, car mes nouvelles sont toujours fraîches.

Le chambre où le pasteur était mort, était sur la coutume qui ne *rappelait pas* les neveux. Il s'y était fait transporter avec son trésor, parce que la chambre voisine qui était sur la coutume *appelante*, était trop humide. Le neveu plaida, quoique sûr de perdre, car il serait indécent que des parents bas-normands s'arrangeassent sans plaider. Il perdit en effet, fut obligé de rapporter tout ce qu'il avait reçu, et, de plus, condamné aux dépens. Voilà donc un neveu déshérité, parce que telle chambre était humide, parce que son oncle est mort à six pieds de telle muraille, c'est pour cela que la part qu'il a reçu devient un larcin : C'eût été une propriété légitime si la chambre voisine eût été sèche, et que son oncle y fût mort. Qu'est-ce qu'une pareille jurisprudence ? Est-ce chez des Français ou chez des Hottentots qu'elle est établie ? Décidez jurisconsultes, si la voie de la *représentation* est juste ou injuste; mais juste ou injuste, elle doit être la même pour tous les hommes; si vous l'admettez dans tel canton, en la rejetant dans tel autre, vous rentrez dans le système arbitraire d'Helvétius que vous condamnez avec raison. Dites-moi, je vous prie, Monsieur, ce que vous pensez de tout ceci.

Je vous suis très obligé, Monsieur, des peines que vous voulez bien prendre pour me procurer des lumières sur les endiomètres. Chaque fois que je vous écris je sens redoubler le plaisir que j'ai à vous assurer de la parfaite cordialité avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

15 juillet 1787.

J'ai à vous répondre sur la représentacion, que j'aimerais à voir préférer cèle qui résulterait du sistème du réformateur du genre humain. Selon lui, chaque enfant en naissant se vérait aussi riche positivement que ceux dont il aurait reçu l'être, et encor que ses frères, que ses voisins, que tous les individus de son espèce; chaque membre d'un couple quelconque aporterait, en s'unissant, une fortune égale ; chaque mourant laisserait la Société entière héritière de tout son avoir, et persone ne désirerait plus de voir ses proches finir pour avoir le double avantage de jouir de ce qu'ils auraient possédé, et de mètre d'autres aspirants dans le cas de former les mêmes vœux, au lieu que suivant nos loix, quelque modificacion que l'on y aporte (relativement à ce chapitre de la représentacion), quelqu'uniformité que l'on y établisse, toujours la représentacion tendra à disproporcionner les fortunes. J'en dispose d'une égale à la vôtre, mais la diférence est que je me trouve père de dix enfants, tandis que vous n'avés à votre suite qu'un unique héritier. Voilà donc, Monsieur, votre fils dans le cas de figurer aussi honorablement que vous faites, tandis que chacun des miens sera, en comparaison, forcé de baisser le ton des neuf dixièmes, etc., etc., etc.

Le tems ne me permet pas de pousser plus loin mes réflexions, et c'est la cause pour laquèle je vous dis si brusquement que jamais ne changeront les sentiments avec lesquels j'ai l'honeur d'être, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 9 juillet 1787.

Voici une réponse que m'a donné un ami, à l'occasion des doutes sur l'attraction :

« Vous me proposez une question de physique systématique comme si mes connaissances s'étendaient jusque-là. J'ai toujours éloigné le désir de connaître les forces générales et motrices de ce monde. J'ai vu que ces sciences, ou plutôt ces idées, ne pouvaient jamais influencer sur le bonheur; qu'après une infinité de calculs, de suppositions, on n'en était pas plus avancé; qu'on avait perdu ainsi un temps qu'on aurait pu donner à ses jouissances et aux plaisirs des autres; qu'il ne restait souvent de ces travaux que la triste certitude de notre faiblesse et le chagrin de se dire : Je me suis bien donné de la peine pour connaître les effets principaux des agents suprêmes, et je mourrai sans pouvoir me donner la douce espérance de connaître un jour ce que j'ai cherché avec tant de soin et aussi inutilement. Ainsi, mon cher confrère, je ne connais d'autres effets du système de l'attraction et de répulsion que dans le moral. Je suis et j'aime le premier lorsqu'il m'approche de ce que j'aime et me rend à mes amis, lorsque, par exemple, il me portera vers Arras où j'aurai le plaisir de vous embrasser. Je crains le second parce qu'il m'éloigne de ce qui m'est cher et de ce dont je jouis. Ainsi ballotté l'un par l'autre au physique comme au moral, tâchons de garder ce juste milieu, et si les circonstances nous en écartent, faisons du moins en sorte de nous retrouver un jour dans cet heureux équilibre et cette paix de l'âme qu'on goûte dans le sein de l'amitié et dans le con.entement intérieur : *in medio stat virtus.* »

Recevez l'assurance de tous mes regrets d'être si concis et de l'inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

19 juillet 1787.

L'auteur du Grafomètre-Trigonométrique, devant doner à ce précieux instrument une publicité tèle qu'il la mérite,

pourait-il obtenir, de votre savante compagnie, la faveur de lui en soumètre l'examen, pour en recevoir ensuite un raport conforme aux résultats trouvés?

J'ai l'honeur d'être, avec les sentiments dus au dépositaire et au principal organe des recherches utiles d'un Licée vénérable, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 16 juillet 1787.

Vous ne serez peut-être pas fâché que je vous communique une observation assez singulière que j'ai reçue il y quelque temps. Voici littéralement ce qu'on me marque.

« Je vous dirai qu'un vieux marin, avec lequel j'ai quelque fois occasion de m'entretenir, me fit, un jour de la semaine de Pâques, une prédiction qui pensa me faire rire pour toute réponse, et j'aurais eu tort par l'événement. Monsieur, me dit-il, la nouvelle lune dans laquelle nous allons entrer, tombera mercredi prochain, 18 de ce mois (d'avril) et par conséquent nous allons avoir un temps détestable. Nous autres, marins, la craignons beaucoup, dans quelque mois qu'elle arrive. A l'ancre, nous n'avons garde de le lever. Si nous sommes en mer nous cherchons un abri, ou nous nous éloignons de la côte le plus que nous pouvons, sans quoi nous risquons beaucoup; et le mauvais temps devient fort long, si le premier quartier tombe également le mercredi. L'événement a réalisé la prédiction. »

Je doute, Monsieur, que votre soupçon sur les vers des enfants élevés par M. Roman, soit fondé. Les vers ne me paraissent pas assez bons pour être du maître qui en fait d'excellents. Je pense que vous avez mieux jugé de ma requête contre M. Le Gay. Votre silence à ce sujet

me persuade que vous l'avez trouvée mauvaise. Je suis fâché que vous ne me l'ayez pas dit avec la même franchise et que vous ne m'ayez pas cru capable de supporter une dure vérité.

Je juge aussi que vous commencez à vous lasser de ma correspondance; la brièveté de vos réponses me l'annonce. Il est vrai que je vous assomme de mes envois; désormais je les rendrai moins fréquents : il faut de la discrétion.

Recevez de nouvelles assurances de tous les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

P.-S. — Je parie, Monsieur, que vous lirez volontiers le petit poème sur la décadence des bonnes études que je joins à cette lettre. Je parie encore que, quoique vous l'ayez lu très volontiers, vous ne laisserez pas que d'y trouver quelque chose à redire. Je parie que vous m'en ferez part, comme à un ami à qui l'on ouvre son cœur. Je parie que cette marque de confiance de votre part me flattera beaucoup. Je parie que vous me renverrez le poème avec vos observations, et je parie enfin que je serai fort content de vous l'avoir envoyé.

2° *P.-S.* — Je me dédis, Monsieur, de ce que je vous mandais plus haut sur la brièveté de vos lettres. Je viens de recevoir celle du 8 juillet, qui me prouve que j'ai tort.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

22 juillet 1787.

Monsieur, je suis avec vous extraordinairement en retard. Des embaras et des voyages m'ont forcé de passer plusieurs ordinaires sans goûter la satisfaxion de vous écrire. Vous alés recevoir de moi plusieurs lètres, vraisemblablement toutes en même tems, car, et ne vous y trompés pas, quoiqu'èles portent chacune une date relative à

cèles dont èles sont les réponses, èles ont été toutes écrites le 5 août. Voilà come j'essaie de me dédomager. Je ne voudrais pas (et je suis bien fâché de n'avoir pu vous le dire immédiatement après la récepcion de la vôtre du 16 juillet), anuler les convencions proposées par votre précédente du 5 juin, et acceptées par moi postérieurement. Je vous prie donc, Monsieur, de vouloir bien, au reçu de la présente, me faire la grace de reprendre, à mon égard, votre première résolucion. Je ferai, croyés-le, tout ce qui sera en moi, pour reconaître tant de bontés. Je vous demande grâce, cependant, pour toutes ces lètres, fruits d'un même moment. Mes forces ne me permètent pas, je le sens, d'y mètre même le peu de soin que je m'éforce d'aporter dans la composicion de cèles auxquèles je ne me livre que de distance à autre. Je ne fais point le fort. J'avoue que tant de besogne à la fois m'éfraie. Vous m'avés aussi doné à répondre à tant de choses ! Alons, pourtant, batons-nous les flancs, du courage. Quand nous serons fatigués, j'espère qu'il nous sera permis de prendre haleine. Tout doucement, on va loin, dit un proverbe. Ne nous en écartons pas ; et puis qu'il est décidé que chaque chose sera dite alternativement, je vais me moucher, poser déjà un instant, et ne reprendre qu'après vous avoir témoigné la persévérance des sentiments d'afexion et de reconnaissance avec lesquels j'ai l'honeur d'être, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 23 juillet 1787.

On m'annonce un ouvrage qui me paraît avoir bien du mérite.

L'objet que je me suis proposé, dit l'auteur, est de rendre raison de ce qui se passe dans notre esprit, souvent sans que nous nous en apercevions, quand nous nous exprimons figurément.

Je trouve bien dans tous les dictionnaires : on dit *figurément*, on dit *proverbialement*, mais aucun ne m'apprend ce qui donne lieu à l'expression figurée ou proverbiale, et moins encore sur quoi elle est fondée; c'est ce que j'ai essayé de faire dans un ouvrage que je compte publier dans quelque temps, sous le titre de *Traité des mots figurés, en forme de dictionnaire des mots français le plus fréquemment employés dans le sens figuré, et des différentes vues de l'esprit qui donnent lieu à leurs diverses acceptions.*

Ne pensez vous pas, Monsieur, que cet ouvrage sera fort curieux et fort utile? L'auteur m'en a communiqué quelques articles que je vous ferai connaître, si cela vous fait plaisir.

Je vous mandais à la hâte, Monsieur, dans le post-scriptum de ma dernière lettre, que j'avais reçu la vôtre du 8; j'ai reçu aussi celle du 5, avec le mémoire qui y était joint. J'en ai déjà lu une partie avec beaucoup d'intérêt. J'ai aussi savouré vos réflexions sur les différents projets que je vous ai communiqués. Malheureusement celui qui vous plairait davantage n'est pas praticable, et plus on y réfléchit, plus on voit que ce n'est qu'un rêve. Quel dommage! Mais nous aurions le paradis sur la terre et nous ne sommes pas destinés à cela.

Bon gré, mal gré, il faut que je vous quitte, en vous assurant qu'on ne peut être avec une estime plus sincère et un attachement plus durable, etc.

P.-S. — J'ai bien fait de crier fort contre l'ami à qui j'avais prêté l'*Eloge de M. Harduin*. J'ignore s'il a su que je me fâchais; ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il m'en a renvoyé un lambeau. Je n'ai rien de plus pressé que de le faire partir pour aller vous trouver. Si ce morceau-là vous donne envie de connaître la suite, vous aurez la bonté de me le marquer en me le renvoyant. S'il peut me revenir bientôt j'en serai fort aise, parce qu'on me le demande encore de plusieurs côtés, comme s'il en valait la peine.

Si cette lecture ne vous donne pas grande idée de mon

esprit, j'espère du moins, Monsieur, qu'elle vous convaincra plus que jamais de mon empressement à faire ce que je juge pouvoir vous être agréable.

Séance de l'Académie d'Arras.

N° XL.

Les objets qui nous ont occupés, dans la séance du 3 mars 1787, ne sont pas en grand nombre, Monsieur, parce que l'examen des mémoires sur le prix que l'Académie devait décerner sur le commerce a absorbé une partie du temps. Il en est de même de celle du 10, dans laquelle l'Académie a aussi entendu un rapport dont je vous entretiendrai dans une des feuilles suivantes.

Je vous parlerai dans celle-ci du 12e cahier des *Promenades de Clarisse*, par M. Tournon, un de nos confrères ; j'ai reçu nouvellement ce cahier que j'ai présenté à l'Académie. Il traite de la création des mots. M. Tournon y discute les lois selon lesquelles on peut former des mots ; pour cela il remonte d'abord à la formation des langues ; ensuite il établit que pour former un mot il faut : 1° le faire dériver d'un mot reçu, afin que le sens en soit connu ; 2° lui donner des terminaisons adaptées dans des mots semblables ou analogues, afin de ne point altérer le génie de la langue; 3° lorsqu'il y a plusieurs désinances dans ces mêmes mots, et que l'on peut opter, on doit préférer la plus convenable à l'idée que le mot indique.

M. Tournon donne ensuite le développement de ces règles ; il y ajoute bien des choses curieuses et instructives. Ce cahier me paraît fort intéressant et je suis sûr, Monsieur, que vous le lirez avec beaucoup de plaisir.

Je n'en aurais pas moins à vous en donner une analyse plus étendue, si je ne voulais vous parler d'un autre ouvrage qui nous a été envoyé par M. Moreau de Saint-

Méry, un autre de nos confrères. Celui-ci est intitulé : *Mémoire sur un nouvel équipage de chaudières à sucre pour les colonies, avec un plan dudit équipage.*

Ce Mémoire, in-4°, est extrait de l'ouvrage de M. de Saint-Méry sur les lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le vent.

Il contient l'explication et le développement du plan qui y est joint; comme ces explications ne peuvent servir qu'autant qu'on a le plan sous les yeux et que d'ailleurs on n'est pas dans le cas de faire usage de cette nouvelle invention dans ce pays (1). Je ne vous en dirai pas davantage sur ce mémoire qui prouve que M. de Saint-Méry s'occupe d'objets utiles.

Un autre ouvrage qui a aussi le mérite de l'utilité et que j'ai présenté à l'Académie est un *Mémoire sur l'amélioration de la Sologne*, par M. d'Auteroche, membre de la Société royale d'agriculture d'Orléans.

J'ai présenté dans la même séance un ouvrage de M le vicomte de la Maillardiére, membre honoraire de notre Académie.

Cet ouvrage est intitulé : *Traité d'économie pratique,* et renferme bien des matières qui méritent d'être discutées et examinées avec un grand soin et beaucoup de réflexion.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 30 juillet 1787.

Vous allez croire que la tête me tourne tout à fait : en effet je conviens qu'il y a de la folie à vous envoyer une

---

(1) Dubois de Fosseux et les académiciens d'Arras ne croyaient pas aux ballons, au code unique; voici qu'ils ne soupçonnent pas qu'un jour la fabrication du sucre sera l'une des principales industries de notre pays. — V. A.

lettre telle que celle qui accompagne celle-ci. Cependant en y réfléchissant un peu, je pense que vous pourrez y trouver le germe d'une assez bonne plaisanterie. Je n'ai point cacheté la lettre, afin que vous puissiez la lire et juger à laquelle des dames de votre connaissance elle peut être appliquée. Si cette dame a de l'esprit et du bon sens, comme je n'en doute pas, elle ne sera pas choquée de ma hardiesse et elle m'accordera la faveur d'une réponse. Je riposterai et nous pourrons établir une correspondance tout à fait intéressante dont vous serez le confident. J'ai déjà risqué cette plaisanterie et elle m'a parfaitement réussi. Je vous communiquerai, un de ces jours, la réponse que j'ai reçue.

Si ce badinage, au contraire, n'est pas de votre goût ou si vous ne connaissez aucune dame qui soit susceptible de s'en amuser, ayez la complaisance de me renvoyer ma lettre. En changeant l'enveloppe, elle servira pour une autre et je vous entretiendrai de l'effet qu'elle produira.

Vous aurez aujourd'hui, Monsieur, deux morceaux de Virgile et d'Horace, traduits (1) par M. Ecuyer, et vous aurez s'il vous plaît la bonté de me mander, en me les renvoyant, si vous croyez que le traducteur a bien fait de s'en tenir là ou s'il aurait dû nous donner en entier les deux auteurs dont il ne nous donne que des échantillons.

Voilà la manière dont l'auteur de qui je vous ai parlé traite du mot *aller*.

« Aller signifie proprement se transporter d'un lieu à un autre. Il faut observer qu'outre que ce verbe est fort irrégulier dans sa conjugaison, il se sert, pour former ses temps composés, de l'un et l'autre des auxiliaires *être* et *avoir*, mais non pas indifféremment; on emploie le premier quand l'action d'aller n'est pas regardée comme finie,

(1) Ces traductions accompagnent la lettre de Dubois de Fosseux qui y a joint ses observations, en sollicitant celles de son correspondant, que décidément il accable de prose et de vers. — V. A.

comme terminée; quand on dit : *mon frère est allé à Paris*, on exprime bien qu'il est parti, mais il ne s'ensuit pas que l'action d'aller qu'on lui attribue soit terminée, c'est-à-dire, qu'il soit arrivé à Paris; on se sert de l'autre pour exprimer l'action d'aller comme finie, comme terminée : *j'ai été à Lyon*, j'ai été à la campagne. On employe ce verbe au figuré pour signifier tout ce qui présente une idée de mouvement; on dit d'une horloge : *qu'elle va bien*, *qu'elle va mal*, pour faire entendre que ses mouvements sont réguliers ou irréguliers. On se sert même du verbe *aller* pour rendre quelques idées à peu près semblables à celle de mouvement, comme celle de progression soit matérielle ou intellectuelle, de distance d'un lieu à un autre, etc. C'est ainsi qu'on dit : ce chemin *va en montant*, *va à la rivière*, *va de Paris à Meaux*, par une figure qu'on appelle *syllepse*, du mot grec *syllepsis*, *conception*, et qui consiste à s'exprimer moins suivant le sens grammatical que suivant celui qu'on a dans l'esprit, puisque ce n'est pas le chemin qui va, mais les personnes qui passent sur ce chemin. *La dispute fut si vive qu'elle alla jusqu'aux injures;* c'est une métaphore, parce qu'on a dans l'esprit la comparaison de cette dispute avec un objet qui marche et celle des injures avec un autre objet qui est le but vers lequel le premier se porte. *Cette affaire ira loin*, on compare de même l'affaire dont on parle à un objet qui marche et les suites qu'elle aura à une longue étendue de chemin. C'est encore une métaphore, puisque la métaphore est une figure par laquelle on transporte un mot de sa signification primitive à une autre qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qu'on a dans l'esprit. »

Ne doutez pas, je vous prie, de la sincérité et de la perpétuité des sentiments, etc.

P.-S. — Il est assez difficile, Monsieur, que nous fassions dans ce moment ce que vous désirez par rapport au Grafomêtre-trigonométrique, l'Académie étant en vacances jusqu'au mois d'octobre; d'ailleurs, comme elle n'a que le titre d'Académie des belles lettres, elle ne pourrait pas

trop, quoi qu'elle s'occupe de sciences, donner un jugement solennel en matière scientifique, sans paraître aller sur les droits des académies des sciences.

Séance de l'Académie d'Arras.

XLI.

Vous me permettrez, Monsieur, de vous entretenir, comme j'en ai entretenu l'Académie, de l'honneur que m'a fait la *Société des Rosati* de m'adresser une patente pour m'admettre au nombre de ses membres. Vous me demanderez sans doute ce que c'est que la *Société des Rosati*, car je présume bien que sa réputation n'est pas encore étendue jusqu'à vous. C'est une Société composée de quelques jeunes gens de notre ville qui, comme vous jugez bien, n'a pas d'existence légale, mais dont la joie et l'amour des vers sont la base. Leur joie, au reste, est honnête et décente; aussi n'ont-ils pas craint en me recevant d'admettre parmi-eux un homme d'un âge mûr et cet homme d'un âge mûr n'a pas craint d'y être admis. Quelque déplacé que vous puissiez m'y croire, je m'y suis laissé enrôler assez volontiers, d'autant plus que plusieurs d'entr'eux sont déjà mes confrères à l'Académie et au Valmuse; l'un d'eux surtout, avec qui je suis intimement lié, M. Charamond. avocat au conseil d'Artois, s'est chargé de mon installation; il a composé le discours que je vous envoye et le diplôme que je vous communiquerai aussi.

La cérémonie de l'installation se fait en présentant une rose au récipiendaire, et l'attachant à sa boutonnière; puis on verse deux rasades de vin rosé, l'une pour l'installant, l'autre pour l'installé. Le vin avalé, le récipiendaire est embrassé par celui qui le reçoit, et c'est ainsi qu'on se trouve *Rosati*. Le discours et le diplôme sont écrits en couleur de roses, entouré d'un encadrement doré, entre-

lacé de guirlandes de roses; en tête du diplôme est le chiffre du récipiendaire que surmonte une couronne de roses; le sceau est une rose et enfin le tout est parfumé d'essence de roses.

Voici, Monsieur, le discours qui a été prononcé par M. Charamond (1), lors de ma réception :

« Monsieur,

« En feuilletant les annales du monde, on voit que l'ancienne Grèce fut le berceau des beaux-arts et des plaisirs délicats.

« J'aurais voulu remonter plus haut pour trouver l'origine de la société des Rosati, qui me députent vers vous, mais malheureusement l'érudition n'est ni mon fort ni mon faible, et sur ce point la Société entière me ressemble un peu.

On croit qu'elle fut fondée tacitement par le paisible Anacréon, dont la coupe était toujours couronnée de roses et dont le chef-d'œuvre est l'éloge des roses.

Il se dérobait à la gloire sous un berceau de jasmin ou de chèvre-feuille, sablant le vin de Chio et moralisant gaîment avec d'aimables sages.

Mais la gloire vint le trouver dans ce sombre asyle; un jeune roi lui offrit les honneurs, les richesses et la première place auprès du trône.

Le vieillard de Théos se contenta de lui donner des conseils le verre à la main. Pisistrate les suivit d'abord et l'on vantait la douceur de son règne. Bientôt il fut entouré de flatteurs avides, il prêta l'oreille aux rêves des ambitieux : il devint un tiran.

Le philosophe de Tibur, plus courageux, ne dédaigna point de cultiver l'amitié d'Octave; il égaya ce caractère féroce par des idées riantes ; il osa l'inviter à la fête des roses, qu'il célébrait entre Virgile et Lalagé, sur les bords fleuris du ruisseau de Blanduse.

(1) Je possède une grande partie des papiers du poëte Charamond. Ils prendront place dans mon *Histoire des Rosati d'Arras*. — V. A.

Là, le chef des proscriptions vit que chaque individu était fait pour le bonheur ; il puisa dans les flots pétillans du Falerne des principes d'humanité ; il les retint toute sa vie et donna son nom au beau siècle de Rome.

C'est encore à une troupe de *Rosati* que nous devons les plus jolis monuments de la poésie française.

Chapelle, Chaulieu, Le Bon, La Fontaine, aux délicieux soupers du Temple, Crébillon, Collet, Gresset, Piron, au comité du Caveau, se livraient d'agréables combats de saillies, de franchise et d'amitié.

Mais tout à coup un prétendu bon ton vint usurper l'empire de la bonhomie ; une prétendue philosophie introduisit l'isolement, la réserve, la morgue, les tristes rivalités ; en un mot, on ne vit plus de *Rosati*.

J'en suis fâché pour la capitale, mais c'est au fond d'une province peu connue, dans un bosquet mystérieux et par le caprice de quelques jeunes fous, que cette bonne association ressuscita subitement le 12 juillet 1778, aux cliquetis des verres, au refrain des couplets bachiques, dans la vapeur embaumée du nectar et de la rose.

La suite (1) à l'ordinaire prochain.

A MONSIEUR ROMAN

De l'Académie du Valmuse et de la Société anacréontique des Rosati.

Descendez du sacré coteau,
Nimphe aimable, jeune Erato ;
Venez ici, folâtre muse,
Et sans apprêts, sans compliments,
Adressez nos remerciments
A l'Anacréon du Valmuse.

Cachez vos célestes attraits,
Empruntez l'allure et les traits,

---

(1) Cette suite annoncée manque aux papiers de Babeuf. — V. A

D'une paysanne jolie;
Sans peine il vous reconnaîtra
Lorsque dans vos yeux il lira
Que vous l'aimez à la folie.

Fuyant les profanes regards,
Parmi les fleurs et les beaux-arts
Heureux le mortel qui s'amuse!
Gaudeamus bene nati!
Nous étions déjà Rosati,
Nous voici membres du Valmuse.

Un artiste aux crayons hardis *
Qui devina l'art de Zeuxis,
Près des fondateurs, loin des modèles;
Du caractère le plus doux,
Plaignant les sots, souffrant les fous,
Chéri des muses et des belles.

Un élève de Montesquieu *
Qui pense fort, qui parle peu,
Et qui doit réformer le Code,
Rimant *currente calamo,*
Célébrant sur son chalumeau
Toutes les beautés à la mode.

Un avocat reçu d'hier *
Qui, pourtant, n'en est pas plus fier,
Chantant, dansant tout comme un autre,
Bien étourdi, bien curieux,
Parfois sombre et capricieux,
Mais bon garçon et bon apôtre.

Honneur de Pinde et de Paphos,
Tels sont les trois originaux.

* M. Bergaigne.

* M. Lenglet.

* M. Charamond.

Intrus dans ton Académie ;
Et le dernier, de tout son cœur,
D'un anagramme trop flatteur
Tant bien que mal te remercie.

Pour te jouer d'un pareil tour,
Il a bien rêvé tout un jour
Maudissant sa tête infertile ;
Mais il est excusable de
N'avoir dans *Roman* trouvé que
Maron, le surnom de Virgile.

L. F. Charamond, au nom MM. Bergaigne et Lenglet.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 6 août 1787.

Voici la suite du mot aller.

« *Cet ouvrage ne va pas vite.* Cette façon de parler est figurée de deux manières : premièrement c'est une syllepse, parce que par *cet ouvrage* on entend l'ouvrier ; de plus il y a métaphore, parce que l'on compare la lenteur du travail de l'ouvrier à une marche lente.

« On employe aussi le verbe *aller* comme une espèce d'auxiliaire pour exprimer un futur très prochain ; *je vais vous répondre*, c'est-à-dire je vous répondrai dans un moment; on sent bien que cette façon de parler est encore une métaphore tirée du sens propre du verbe *aller*, puisqu'elle présente à l'esprit une idée semblable à celle d'une personne qui va, qui part, qui se met en marche pour répondre à une autre.

» Enfin on employe ainsi le verbe *aller* par métaphore, pour exprimer un nombre indéterminé : *le revenu de cette terre va à vingt mille écus ;* les habitants *de cette ville peuvent aller à cinquante mille.* On a dans l'esprit la comparaison entre une somme ou une quantité qu'on con-

nait à peu près et une personne qui *va*, c'est-à-dire qui est en marche, mais dont on ne sait pas précisément où la marche se terminera.

» C'est par la même figure qu'on dit en parlant de deux choses dont l'union fait un effet agréable à la vue, *qu'elles vont bien ensemble;* d'un vêtement ou d'une parure qui sied bien à quelqu'un, que *cela lui va bien,* de deux marchandises qu'on vend collectivement *qu'elles* vont ensemble : *la selle et la bride vont avec le cheval;* de deux choses, dont on veut faire une compensation, qu'elles vont l'une pour l'autre : *vous m'avez fait passer une pièce de vin, je vous ai adressé une caisse de café, l'un ira pour l'autre.* »

Les encouragements donnés, depuis quelques années, à l'agriculture, par le gouvernement et les seigneurs, surtout dans la Généralité de Paris, ont excité l'émulation générale; non-seulement les Sociétés royales, mais aussi les particuliers instruits et les Ordres religieux se sont empressés de seconder des vues aussi sages que celles qui tendent à perfectionner une des branches les plus essentielles dans l'ordre de la Société, puisque sans elle tout le corps dépérirait; mais c'est encore un problème (1) si nous sommes parvenus au degré de perfection dont l'agriculture est susceptible et s'il n'y a pas de nouvelles richesses à découvrir. D'après cela je vous demande si vous croyez que l'agriculture moderne l'emporte sur celle des Romains, et dans le cas d'infériorité, quels sont les moyens de lui rendre sont ancien lustre?

Je vous prie de me renvoyer la réponse d'un correspondant (2) sur l'agriculture des Romains.

(1) Les immenses progrès obtenus depuis un siècle dans l'agriculture et dans l'industrie ont résolu victorieusemen ce problème. — V. A.

(2) Ce mémoire est encore joint à la lettre de Dubois de Fosseux. Il se compose de six pages. — V. A.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 13 août 1787.

Le luxe a fait, depuis trente ans, les plus rapides progrès, et c'est un mal dont il serait intéressant de découvrir la source. Si on le connaissait bien, peut-être y apporterait-on plus facilement le remède? Quelle est votre façon de penser, Monsieur, sur l'origine de cette gangrène? Croyez-vous qu'on doive l'attribuer à l'intérêt politique ou à la dépravation des mœurs, ou à l'une et l'autre de ces deux causes en même temps.

Je vous prie, Monsieur, de me mander combien il y a de paroisses dans la ville que vous habitez, le nom de chacune de ces paroisses, les maisons religieuses qui s'y trouvent, les noms de tous les médecins, de tous les chirurgiens et des personnes qui s'occupent, par état, ou pour leur plaisir, de sciences ou de littérature. Je vous prie encore de me mander s'il y a un collège et par qui il est tenu.

Croyez pour toujours à la sincérité de l'estime et de l'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

P.-S. — Je vous envoie, Monsieur, une plaisanterie (1) que j'ai faite à l'occasion du mariage de mon ami Taranget. On a bien voulu voir cette pièce du moment, avec quelque indulgence. Vous ne la traiterez peut-être pas de même, parce qu'elle n'aura pas auprès de vous le mérite de la circonstance qui, probablement, est son plus grand mérite. Cependant, comme je suis accoutumé à vos bontés, je risque de la mettre sous vos yeux, en vous priant de me la renvoyer le plus tôt qu'il vous sera possible et d'y joindre même une critique sévère, utile à mon instruction.

(1) Cette *plaisanterie,* en vers sans doute, manque dans les papiers de Babeuf, qui se borne maintenant à renvoyer, sans en conserver copie, les documents qui lui sont communiqués. — V. A.

Pour que vous ayez l'intelligence de deux endroits qui vous paraîtraient obscurs, il est bon que vous sachiez que M. Taranget a porté le petit collet, deux ou trois ans, et qu'il m'a choisi pour trancheur à son mariage.

2° *P.-S.* — J'ai eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, le 16 juillet, le 23 et le 30, et le 6 août ; je n'ai eu de réponse à aucune de ces lettres : je vous crois absent ou malade ; je ne vous écrirai plus, jusqu'à ce que j'apprenne le contraire. — Si vous voulez mettre vos réflexions et objections sur le luxe à la suite de celles que je vous envoie, vous me ferez plaisir.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

20 août 1787.

Vous avés bien moins de ressource en vous adressant à moi pour la question relative à l'agriculture des Romains, que vous n'en avés eu du côté du correspondant dont vous me communiqués la réponse sur ce sujet. Il paraît être un vrai litérateur et je ne suis rien moins ; il est vraisemblable qu'il a du tems à doner à la méditacion de ces sérieuses matières, et je suis dans un cas tout oposé ; on voit enfin qu'il a, à cet égard, le secours de quelques livres, et je suis encor, quant à ça, dans une situacion totalement différente. Je ne puis donc apercevoir, tout au plus, que des probabilités, et tout ce que je vérai, à cète ocasion, de raisonable, entraînera, sans résistance, mes faibles opinions. C'est ainsi, Monsieur, que je ne pourai guères contredire votre même corespondant qui me paraît avoir assés bien vu les choses. Tout ce à quoi je trouve à reprendre dans ses idées, c'est le ridicule qu'il jète sur le goût cultivateur des premiers citoyens de Rome. *Ses bons charetiers bien robustes, bien exercés,* ne sont le plus souvent, selon moi, que de pures machines qui, pour ne point se détraquer, ont besoin d'être perpétuèlement dirigées par

d'habiles artistes et coment poura-t-il y en avoir de ces artistes si, se reposant entièrement sur leurs machines, les citoyens des premières classes dédaignent de mètre la main à l'œuvre? Il n'y a que la pratique qui peut perfexioner la téorie. Au surplus, il serait sûrement à souhaiter que tous ceux qui, chés nous, peuvent être assimilés aux consuls de Rome et à tous les héros en *us*, fussent quelquefois dans le cas *d'apuyer sur la charue leurs mains* souvent *écrasantes* et presque toujours inutiles (on se croirait encore heureux si jamais èles n'étaient que cela); ils en aprendraient mieux à respecter les droits du malheureux laboureur.

Je dirai encore avec ce même corespondant, qu'il est présumable que les arts se perfectionèrent constament en raison de leur utilité. Sans doute on doit croire que notre agriculture est actuèlement parvenue à un grand degré de valeur, mais que je pense qu'il nous reste encor à aquérir! D'ailleurs, combien de découvertes ne restent point enfouies et ne meurent point, pour ainsi dire, aussitôt leur naissance? Un cultivateur invente un bon procédé, il en fait usage seul; ses voisins, souvent esclaves du préjugé, le méprisent ou ils sont trop bornés ou trop peu courageux pour vaincre quelques petites difficultés qui se présentent à l'exécucion. L'inventeur même ne cherche point à répandre sa découverte. Èle finit avec lui, et voilà come presque tous les arts marchent à pas lents vers le progrès. Ne serait-ce point une bone loi que cèle qui obligerait chaque citoyen de rendre à la Société les mêmes services qu'il en a reçus, c'est-à-dire de lui faire homage de toutes les découvertes qu'il pourait faire?

Tout ce que je viens d'avancer explique la raison pour laquèle il arive que l'on voit mieux cultiver dans diférents cantons d'une même province que dans tels autres, que l'on cultive mieux ici qu'en tel endroit une même produxion, quoi que les térains soient les mêmes; que l'on ne laboure anuèlement à Roye que les deux tiers des tères, tandis qu'à 5 lieues de là, vers Noyon et Compiègne, où

le sol est même inférieur, on ne laisse jamais reposer un pouce d'aucune sorte de fond, etc., etc.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous dire (1) sur la question dont est question. Vous savés avec quels sentiments j'ai l'honeur d'être, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 20 août 1787.

Ma lettre du 13 août, était à peine partie, lorsque j'ai reçu les vôtres, et une rencontre assez plaisante, c'est que j'ai précisément ouvert la dernière, celle qui m'apprenait qu'elles avaient toutes été écrites le même jour, en sorte que je ne comprenais pas pourquoi, avec des dates si différentes, elles arrivaient toutes en même temps. Je me suis beaucoup diverti de l'idée qui vous les a fait écrire ainsi, et je me suis aussi diverti de les recevoir, car je vous croyais perdu et je commençais à prendre de l'inquiétude. Il est arrivé, Monsieur, de ce que votre lettre soi-disante du 22 juillet a été ouverte la dernière, que votre tousserie et votre cracherie ont terminé la chose, ce qui n'arrive pas ordinairement.

Vous n'aurez pas encore aujourd'hui la 2° partie de mon *Eloge de M. Harduin*(2); il est actuellement à Agen ou sur la route; ensuite il ira à Besançon, puis je vous l'enverrai : avec moi il faut de la patience.

Je suis enchanté de votre lettre à la plus éveillée des Dames de Roye; voilà ce qui s'appelle bien répondre à mes

---

(1) Cette phrase est caractérique, si on la rapproche de celle qui commence la lettre. On sent la lassitude qui s'empare de Babeuf; il s'exprimera plus vivement encore à ce sujet dans la lettre suivante; et nous allons assister aux derniers échanges de correspondance entre lui et l'académicien d'Arras. — V. A.

(2) Nous n'avons retrouvé dans les papiers de Babeuf que quelques feuillets de cet *Eloge*. — V. A.

intentions. J'espère que tout ceci nous amènera, de sa part, un badinage fort agréable et à cette occasion je vous demanderai le portrait général des Dames de Roye ; quels sont leurs amusements, leurs occupations, leurs travers et leurs bonnes qualités.

Je vous remercie du nouveau mémoire que vous m'avez envoyé. Vous ne me dites jamais, Monsieur, s'il faut que je vous renvoie ces mémoires. Je vous prie de vous expliquer avec moi sur ce point.

La couleur des différents peuples entre pour beaucoup dans les travaux des naturalistes. On a cru découvrir pourquoi les uns sont basanés, les autres olivâtres, ceux-ci jaunes, ceux-là bruns, mais un article sur lequel on ne s'est jamais accordé et qui est cependant bien intéressant, c'est sur la couleur des nègres. Comment se forme cette couleur? Avez-vous quelques notions à ce sujet, Monsieur, et voulez-vous bien m'en faire part. Cette question développée jettera un grand jour sur une matière qui, tant qu'elle restera en litige, ne fixera pas les idées et fera naître au contraire une foule de contradictions.

P.-S. — Je viens de recevoir, Monsieur, votre lettre du 12 août. Je me hâte d'écrire à notre aimable éveillée pour lui persuader qu'elle doit me répondre et je laisse la lettre ouverte pour que vous puissiez la lire avant de l'envoyer.

Séances de l'Académie d'Arras.

Nos XLVIII et XLIX.

Je vous ai promis, Monsieur, de mettre à contribution *le Tête-à-Tête*, et je vais commencer à le faire, en vous donnant aujourd'hui une pièce de vers adressée à l'auteur même du *Tête-à-Tête* par un de ses amis :

Si la gloire est, dans cette vie,
Le seul bien qui flatte un grand cœur,
Si, dominer par le génie,

C'est, pour lui, l'excès du bonheur ;
Aux humains, s'il est doux de plaire,
Si les belles, plus volontiers,
Parent des myrthes de Cythère
Un front qu'ombragent les lauriers ;
Si de l'agile renommée
Sans cesse occupant les cent voix,
Il est beau d'entendre à la fois
Sa muse en cent lieux proclamée ;
Ami, quel mortel plus que toi
Voit ces brillantes jouissances,
De ses talents, de leur emploi,
Lui varier les récompenses !
A peine en ce jardin fameux,
Parnasse créé par un sage,
D'un noyer les rameaux fameux (1)
A ta lyre offrent leur ombrage,
Déjà Clermont, Arras, Amiens (2),
De l'esprit, des talents, te présentent le trône,
Et sous l'épais laurier d'une triple couronne
Semblent vouloir cacher les myrthes Valmusiens.
Des nobles filles de mémoire
Telles sont, pour toi, les faveurs ;
Tu sais, par d'heureux soins, ajouter à leur gloire ;
Toutes, pour s'acquitter, t'appellent aux honneurs.
Là, c'est la vive Polymnie
Qui ne cadençant plus un frivole jargon
Te doit d'avoir soumis au nom de l'harmonie
L'utile vérité que saisit la raison.
Là, c'est la sublime Uranie
Qui reprend plus ardente et compas et secteurs,
Depuis que, l'entraînant aux routes du génie,

(1) L'auteur du Tête à Tête est Valmusien et a pour arbre le Noyer.

(2) L'auteur est des académies de Clermont et d'Arras et correspondant du musée d'Amiens.

Sur un domaine aride elle a cueilli des fleurs.
Et plus loin, de concert, Euterpe et Melpomène,
La badine Thalie et la tendre Erato,
Consacrent une rose au luth qui les entraîne
Et les fait t'applaudir sur un même côteau.
Peut être cet éclat, ces succès éphémères,
Aux yeux de la raison ne sont que vanité!
Elle accueille à regret de pompeuses chimères,
Dont le cœur n'attend rien pour la félicité;
Mais une ombre de bien que l'amitié présente
Devient une réalité.
Et le prestige, né sous la main caressante
Du sentiment, au moins offre la vérité.
Jouis donc, près de nous, d'un nouvel avantage,
Vainqueur chéri de tes rivaux;
Et lorsqu'un prix flatteur distingue tes travaux
Vois ce que notre ivresse ajoute à ton partage.
Entends, entends encor ces couplets enchanteurs
Et ce refrain joyeux qu'un vers aisé ramène;
Reconnais l'amitié dont la fertile veine
Exprime dans ses vœux, les vœux de tous les cœurs.
Son zèle diligent pour couronner ta tête
Loin de nous va cueillir quelque laurier plus beau;
Son zèle, chez les tiens, marque par une fête
Le jour qui doit t'apprendre un triomphe nouveau.
C'est elle qui, gaîment, variant sa fanfare
Aux enfants du Valmuse a dicté leurs chansons;
C'est elle qui, pour toi, de ma lyre barbare
S'efforce d'arracher quelques aimables sons.
Plus exaltée encor dans le cœur d'une mère
(Qu'assez, sans ton mérite, honorerait le sien)
Elle lui fait goûter la volupté plus chère
D'entendre son éloge énoncé dans le tien.
Triomphe en ce beau jour, o mère fortunée!
Les succès de ton fils ont payé tes vertus.
Triomphe! La couronne à ton fils est donnée,
Et ses lauriers divers, c'est à toi qu'ils sont dus.

C'est toi qui dans son âme a versé le génie.
Le génie est le feu des nobles sentiments ;
Et la vigueur naissante aux grâces s'est unie,
Quand ton fils recevait tes doux embrassements.
Dons brillants de l'esprit ! séduisant apanage
Des vertus, de l'honneur, vous êtes l'heureux fruit ;
Et par vous, à son tour, plus éclairé, plus sage,
Aux vertus, à l'honneur, le poëte est conduit.
Ami, tels sont les biens que ce jour te présage.
Il remet en tes mains la palme des talents ;
Et déjà dans ton cœur j'ai surpris plus d'un gage
De ce pouvoir divin que leur prédit mes chants.

Le second morceau du premier numéro du *Tête-à-Tête* dont je vous ai parlé, Monsieur, dans la feuille précédente, est intitulé : Botanique, phitographie économique de la Lorraine, par M. Willemetz, de l'Académie d'Arras et de plusieurs autres Académies.

J'ai lu à la nôtre, Monsieur, les deux morceaux du *Tête-à-Tête* dont je viens de vous entretenir et à cette lecture a succédé celle de la lettre de remerciements de M. d'Wal, que nous avons admis parmi nos correspondants, et de deux pièces de vers de sa composition, l'une intitulée *l'Anglais à Paris, conte*, et l'autre *le Papillon et la Rose*, fable.

Nous avons lu aussi les lettres de remerciements de M. de Landine, de Lyon, de M. Couret de Villeneuve, d'Orléans, et de M. Ramel, docteur en médecine à Aubagne, de trois autres de nos nouveaux correspondants, pris une lettre de M. l'abbé Raux, accompagnée d'une pièce de vers intitulé : *Prière d'un chrétien pénitent, tirée du psaume* : *De Profundis.*

Enfin, nous avons lu le discours de remerciement de dom Grappin, l'un de nos membres honoraires.

Ce discours, très intéressant, contient d'abord dans deux pages in-folio, les sentiments de gratitude de l'auteur, qui passe ensuite à des recherches sur l'ancienneté de la poudre

à canon et sur les premières pièces de l'artillerie moderne. Ce discours prouve des connaissances approfondies et un courage non commun à compulser les archives et les anciens auteurs; la lecture en est très attachante et il fait autant d'honneur à dom Grappin qu'au choix de l'Académie qui lui a ouvert ses portes.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 27 août 1787.

Ne vous ai-je pas parlé d'un discours que M. Beffroi de Reigny, auteur des *Lunes du cousin Jacques*, a prononcé à l'une de nos séances publiques, pour remercier du titre d'académicien honoraire qu'on lui avait conféré? Ne vous ai-je pas dit que j'avais été chargé de lui répondre, dans l'absence du directeur et du chancelier? Ne vous ai-je pas mandé que j'avais fait cette réponse tant bien que mal? Ne vous ai-je pas promis que je vous ferais connaître le discours du cher cousin qui me paraît fort bien fait et ma réponse qui vaut dix fois moins. Si je vous l'ai promis je remplis ma promesse et vous n'avez rien à me reprocher. Si je n'ai rien promis, je fais comme si j'avais pris cet engagement, car voilà le discours et la réponse qui se présentent humblement devant vous et qui vous demandent un quart d'heure d'audience. Faites aussi comme si vous m'aviez promis de ne les pas garder longtemps, et ce quart d'heure une fois écoulé, renvoyez-les moi, si toutes fois ma réponse ne vous a pas endormi. Au pis aller, comme j'espère que ce ne sera pas une léthargie, renvoyez-les le lendemain matin et déjeunez même si vous voulez auparavant.

Le désir d'être utile à l'humanité souffrante, ou plutôt l'espérance de tirer parti de l'imbécilité du peuple et de faire fortune aux dépens des ignorants et des sots, a fait découvrir dans la physique et la chimie une infinité de

ressources dont on se réservait la clef et qu'on annonçait sous le titre fastueux de remède universel. Ceux qui ont fait le plus de bruit sont *l'Electricité* et le *Magnétisme animal*. Que pensez vous, Monsieur, de l'un et de l'autre ? Ils ont eu des partisans sans nombre ; on a écrit pour et contre ; vous avez lu sans doute plusieurs de ces ouvrages ; quel parti prenez-vous dans ces querelles ; et si vous croyez à l'existence du magnétisme animal, mandez-moi, je vous prie, quelles en sont les variétés et quelle en est la base ?

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 31 août 1787.

Je vous envoye, Monsieur, le petit ouvrage de Mlle Le Masson Le Golft, sur la rumination des mouches. (1) Il vous paraîtra peut être un peu singulier et il l'est en effet, mais en même temps il ne laisse pas que d'être piquant ; j'espère que vous voudrez bien me marquer ce que vous en pensez et me le renvoyer après l'avoir lu.

J'ai dessein, Monsieur, de vous proposer aujourd'hui une question relative à l'inoculation, mais je vous demanderai d'abord votre profession de foi sur cet article et si vous croyez cette pratique avantageuse, relativement à la petite vérole, et ensuite si vous croyez qu'elle soit aussi sûre et aussi avantageuse pour la rougeole.

Vous me direz, peut-être, Monsieur, que vous n'êtes pas médecin, mais il me semble qu'il ne faut pas l'être pour avoir une opinion en fait d'inoculation ; au surplus ayez la bonté d'en causer avec les médecins qui sont du nombre de vos amis ou de vos connaissances et envoyez-moi, s'il vous plaît, le résultat de vos conversations.

Vous n'ignorez pas, sans doute, Monsieur, qu'il va se

(1) Cette pièce manque aussi dans les papiers de Babeuf, qui décidément se trouve impuissant, et on le conçoit sans peine, à satisfaire son trop fécond correspondant. — V. A.

faire un nouvel arrangement pour les contre-seings et la franchise des lettres. L'époque de ce changement est le premier octobre. Je ne sais pas encore si je pourrai continuer à vous faire parvenir mes lettres franches et à recevoir les vôtres sous le couvert de M. l'Intendant de Flandre et Artois; en conséquence, si vous avez quelque chose à me renvoyer, je vous prie de le faire partir au plus tard le 15 septembre et de ne plus m'écrire, passé cette époque, jusqu'à ce que j'aie eu l'honneur de vous indiquer la voie par laquelle vous pourrez me faire parvenir vos lettres.

Si vous receviez celle-ci trop tard, vous voudriez bien garder même les pièces que vous auriez à moi, jusqu'à ce que je vous les demande.

J'ai l'honneur d'être avec mes sentiments accoutumés, etc.

P.-S. — Je viens de recevoir votre lettre du 20. Je ne conviens pas du peu de ressource que vous supposez que je trouverai en vous par rapport à notre agriculture comparée à celle des Romains. Vous prouvez sur-le-champ ce dont vous êtes capable dans cette matière, en discutant très agréablement l'assertion de mon correspondant, relativement *aux bons charretiers bien robustes*. Ce que vous désirez, Monsieur, par rapport aux mains *écrasantes* de ceux qui nous *représentent les héros en us*, est si éloigné de nos mœurs actuelles qu'on ne pense pas se promettre de voir réaliser votre utile et honnête projet. On a vu depuis quelques années de très grands seigneurs protéger l'agriculture, et, en cela, ils ont bien fait, mais on les a vu aussi vouloir s'en mêler et je ne sais s'ils ont aussi bien réussi. Ils ont embrouillé la matière plus qu'ils ne l'ont éclaircie; on a adopté des principes qui n'étaient fondés que sur la théorie, la pratique n'y a pas répondu, et je ne sais si l'art de cultiver la terre a fait un pas de plus. Les paysans, à la vérité, sont *routiniers*, mais je ne sais si leur routine n'est pas souvent préférable à l'esprit de systèmes qui s'empare ordinairement de ceux qui veulent être cultivateurs.

Je crois comme vous, Monsieur, que l'agriculture peut encore faire bien des pas en avant; n'en fait-elle pas quelquefois en arrière? Sommes-nous dans ce cas à présent? Si elle a reculé est-ce pour mieux sauter? Voilà des questions que je vous laisse à discuter parceque vous êtes très en état de le faire.

Séance de l'Académie d'Arras.

No LI.

Je reviens, Monsieur, au *Tête-à-Tête*, pour vous envoyer la réponse de l'auteur aux vers qui lui ont été adressés et que je vous ai donnés dans la 48e feuille :

Je les ai lus et j'aime à les relire
Ces vers charmans inspirés par ton cœur;
Je les ai lus et j'envie à ta lyre
Ses doux accords, son charme séducteur.
D'un rythme pur la noble négligence,
Du sentiment la touchante éloquence,
Et ces accens qui, malgré leur aisance,
Distribuant les beautés avec choix,
Jamais du goût n'ont profané les loix.
Si, plus souvent, tu rompois le silence
Où, malgré nous, tu veux t'ensevelir;
Si, plus souvent, tu daignais nous ouvrir
Ce porte-feuille où dort ton opulence;
Chaque matin, d'une nouvelle fleur,
Arriveroit pour nous jouissance nouvelle;
Et puisqu'elle seroit un présent de ton cœur
Nous lui pardonnerions d'être aussi la plus belle.
Mais non : modeste et redoutant le bruit,
Pour la chercher, trop digne de la gloire,
Le philosophe aime mieux son réduit;
Et satisfait, jamais il ne poursuit
Les stériles honneurs du temple de mémoire.
Dans cet asyle, il se dérobe, il fuit,

Ces brouhahas, tumultueux hommage,
Culte envié, mais vain, dont l'encens imposteur,
Ne peut trouver que dans le cœur du sage,
Le juge qui le marque à sa triste valeur;
Tandis que tourmenté par sa folle chimère,
L'ambitieux, jaloux de la célébrité,
S'indigne du repos et cherche la lumière
Qui trahira sa médiocrité.
Toi seul au sein des arts, seul avec ton génie,
Tu suis le rayon pur qu'en ton âme enhardie
Fait briller, dès longtemps, l'auguste vérité.
Je t'ai vu, sans effort, maîtrisant les obstacles
Qu'elle oppose souvent à qui sçait la chérir,
Me révéler ses loix, m'expliquer ses oracles,
Partout la respecter et toujours l'embellir.
Sans morgue, sans aigreur, et sans intolérance,
Tu sçais apprécier ces importans oisifs,
Insectes boursouflés et pourtant si chétifs,
Dont le bourdonnement annonce l'existence.
Ami du vrai, jaloux du beau,
Tu fuis ces cercles froids où la mode frivole
Discute gravement la forme d'un chapeau,
Où le ruban du jour dont Aglaë raffole,
Obtient tout d'une voix un hommage nouveau
Et devient à son tour l'intéressante idole,
Tandis que dans un coin, impatient, muet,
Plutus, sous une carte, offre son trébuchet.
Loin de ce tourbillon, je vole sur tes traces
Et j'arrive avec toi dans ce riant séjour
Où ta muse, badine et grave tour à tour,
Sçait chanter la raison et célébrer les grâces,
Et même composer un hymne pour l'amour.
Mais déjà de tes mains échappe la palette
Où le goût a broyé les plus riches couleurs;
D'Alembert vient dicter la brillante ariette
Que le clavier redit sous tes doigts séducteurs;
Et puis quittant bientôt ta vive chansonnette

Lock ou Rousseau t'invite à franchir ces hauteurs
Où l'âme enfin plus libre et devenant plus pure
Interroge, médite et juge la nature.
Pour dérider l'austère front
De ces penseurs fameux que le monde révère ;
Pour égayer le rêveur trop profond,
Auprès d'une sœur qui t'est chère,
Sous mille aimables traits, le plus aimable frère,
Vient retrouver encore et goûter la raison.
La raison, quelque fois farouche et sévère,
Sans le vouloir peut effrayer un cœur,
Mais son pouvoir est sûr, elle est sûre de plaire
En remettant tous ses droits à ta sœur.
Plus d'une fois, j'en éprouvai l'empire ;
La raison, à sa voix, ressembloit au bonheur ;
Elle la guide, elle l'inspire,
Elle en reçoit un charme séducteur.
Ami, pour célébrer ses droits et sa valeur,
Il me faudroit avoir et ton âme et ta lyre !

La sœur de la personne à qui ces vers sont adressés est une femme charmante à tous égards et bien au-dessus des louanges qu'on lui donne dans cette pièce de vers.

J'ai présenté à la compagnie, le même jour, le discours de M. le baron de Courset, qui contient l'éloge le plus frais, le plus animé et le plus enchanteur de l'étude de la nature, dont il fait ses délices, et qu'il serait à désirer que tous les hommes cultivassent, si elle pouvait leur procurer l'aménité, la candeur et l'honnêteté qui se montrent dans tous les ouvrages de M. de Courset et les rend dignes d'être le manuel de tous les gens de bien.

Un autre discours de remerciement est celui de M. le chevalier de la Coudraye, dans lequel on reconnaît un marin instruit, qui aime encore passionnément l'art qui l'a occupé toute sa vie et sans qu'il ait cependant négligé d'acquérir les connaissances par lesquelles on est capable de rendre un discours fleuri, méthodique et attendrissant.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

5 septembre 1787.

De retour encor d'un voyage passablement long, je retrouve de nouveau trois de vos intéressantes lètres. Le hasard m'ayant, mieux qu'à vous, servi par ordre, je tombe à ouvrir celle du 13 août. Qu'y vois-je ? Que vous vous faites un jeu d'essayer jusqu'où pouront aler mes forces, et que vous avés absolument résolu de me pousser jusqu'à ce que je demande grace. Hélas! Monsieur, vous n'aurés point grandes peines. Quel barbare plaisir d'acabler ainsi un home déjà excédé de faiblesse! N'est-ce point vouloir positivement précipiter sa fin que de lui proposer de résoudre des questions tèles que cèle sur les causes du luxe? Doit-on l'atribuer, dites-vous, à l'intérêt politique ou à la dépravation des mœurs. Mais, avant tout, soufrés que je vous demande quartier jusqu'à ce que j'aie étudié et l'histoire politique et l'histoire des mœurs. J'aime mieux avouer mon ignorance que de faire parade d'une fausse érudition qui, en se faisant toujours reconnaître par quelqu'endroit, jéterait sur moi le plus épais ridicule en déclarant un amour-propre déplacé. Cependant, principes à part, y a-t-il loin de se récrier si fort contre le luxe ? N'exagère-t-on point un peu les maux qu'on lui atribue ? Est-il vrai qu'il ait fait, depuis trente ans, des progrès aussi multipliés ? D'abord, qui sont les individus partisans principaux du luxe ? On ne peut pas dire que ce soit les habitants des campagnes. S'il dominait sur cette classe, il pourait vraiment causer de grands désordres. Mais dès qu'il n'exerce son empire principal que sur le citoyen des villes et particulièrement sur ceux qui constituent ce grand nombre d'oisifs chés lequel la majeure partie des revenus fonciers et même des revenus publics s'engloutit perpétuèlement, quels autres éfets peuvent en résulter que de maintenir et d'encourager les arts et le commerce. Sans cela, que ferait toute cette foule d'artistes

et de commerçants ? Que feraient de leur argent les rentiers et les gros apointés? Ils acheteraient donc des terres, et achèveraient de rendre le cultivateur étranger à toute propriété. Au surplus, si l'on crie contre le luxe, ce ne doit plus être pour celui des habits. Ils sont actuèlement bien simples. Où est le tems des chapeaux bordés, des galons, des canes à grosses pommes d'or, des diamants, des broderies ? Etc., etc.

Puisque vous voulés, Monsieur, que je vous parle à cœur ouvert, je vais vous dire mon sentiment sur votre pièce à l'occasion du mariage de M. Taranget. On sait fort bien que vous avés une prosodie enchanteresse, et je crois bien que ce joli badinage a dû faire la plus agréable sensation dans la circonstance, mais les vers qui terminent le morceau, quoi que bien ingénieux, puisque chacun d'eux, étant en verbe, exprime nécessairement une action de laquèle vous avés de plus l'avantage de prouver la réalité, présentent, hors de la circonstance, une monotonie dont vous sentés la cause, et qui pourait faire soupçoner à certaines persones que la composition n'a dû guères coûter au poëte.

C'est toujours avec les mêmes sentiments que j'ai l'honneur d'être, etc.

P.-S.—Une seule paroisse (2) : Saint-Pierre. Trois couvents d'homes : Minimes, Cordeliers, Frères de Charité. Deux couvents de fames : Anonciades et Filles de la Croix. Un colége : M. Le Vasseur, principal.

(1) Le brouillon de cette lettre est fait sur un fragment de feuillet relatif à un acte écrit par Babeuf, plusieurs années auparavant, en revendication, probablement, de parcelles de terre, et où il est question des familles Poly, Maillard, Loizel, du dénombrement de la *tère* de Domfront (Oise), du 25 août 1603, et des ceuilloirs de 1620 à 1644. — V. A.

(2) A Roye. — Ceci répond à des questions posées par Dubois de Fosseux. — V. A.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

5 septembre 1787.

Je n'ai point aussi bone opinion que vous de la réussite de notre entreprise auprès de la plus éveillée, etc. Il y a peut-être de ma faute, mais, si cela est, c'est une faute involontaire. Vous savés bien quèle réponse j'ai eu d'abord. Hé bien, après une tèle œuvre, je me suis avisé de faire la réplique suivante : « Madame, dussé-je, etc. », et je crois que voilà ce qui a tout gàté. Que voulés-vous, je croyais bien faire! Mais il paraît que... point du tout. Hélas, Monsieur, puis-je vous le dire! J'en suis en vérité tout *stupéfait*. Savés-vous..... mais non... Mais si, — non, mais oui... il faut pourtant que je vous le dise... Hé bien, je n'ai point eu de réponse........

Découragé, déconcerté, abatu, triste, malade enfin, j'ai reçu votre seconde lètre, et l'ai de suite envoiée toute sèche à la perfide.

Et après cela, vous voulés que je vous envoie le portrait de toutes les dames d'une ville. Vraiment il faudrait être hardi pour entreprendre l'esquisse de tant de caractères, mais, sans doute, quel qu'on puisse être, ce ne serait point immédiatement après un tel succès qu'on serait assés téméraire pour comencer l'œuvre.

Vous me demandés ensuite pourquoi les nègres sont *nègres*. Quand l'afaire précédente m'aurait laissé pour *six blancs de cœur*, croiés-vous que je sois home à pouvoir vous répondre là dessus? Autant vaudrait me parler arabe. Ma dernière vous invite déjà à vouloir bien me ménager, en ne me proposont plus de questions de cète force. *Pourquoi les nègres sont-ils noirs?* Mais voilà une singulière demande. Pourquoi les Européens sont-ils blancs? Pourquoi s'en trouve-t-il entr'eux qui ont les cheveux noirs, d'autres châtains, d'autres blonds, d'autres mélan-

gés ? Pourquoi y a t'il des chiens de 50 espèces ? Pourquoi n'y a t'il point, dans la nature, deux êtres parfaitement ressemblants ? Pourquoi, pourquoi, pourquoi ? C'est, ce me semble, que le Créateur l'a ainsi ordonné ; c'est qu'il a fait naître aux Indes des homes noirs, et qu'il a permis que ceux d'Europe fussent blancs. Il y a entre ces derniers, de la diférence pour la couleur des yeux, des cheveux, de la peau, c'est très vraisemblablement, qu'il en a d'abord fabriqué de ces diférentes espèces, et que les familles s'étant ensuite mélangées au moyen des diverses unions formées entr'èles, ont doné naissance à cète variation à l'infini dans la figure des êtres, de la même manière qu'un chat noir et une chate blanche produisent des chats bigarrés de blanc et de noir. Ceci n'est point, peut-être, absolument d'acord avec la Genèse, mais on trouve aujourd'hui bien des persones qui ne croient plus à la Genèse.

Oui, vraiment, je serais bien aise que vous voulussiés bien me faire repasser mes mémoires. En voici encore un à l'égard duquel je vous prierai d'en user de même.

Je ne sens qu'acroître journèlement les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Babeuf à Dubois de Fosseux.

5 septembre 1787.

A présent, de l'électricité ! du magnétisme !.... Quels mots barbares. Voilà pour absolument m'achever de peindre. On dit bien vrai, plus on est bon, moins on vous ménage. Après la rose vient l'épine. Donés aux gens un pié de bien, ils en prendront bien vîte deux. Prêtés deux liards aujourdhui, demain on vous demandera un sou. On ferait bien d'aprendre à conaître avant d'aimer. Ce n'est point de quinze lieues qu'on peut savoir ce que sont les gens. Beaux dehors, mauvais retours.

C'est vraiment me doner la fièvre que de me parler de cète *ancienę nouveauté* de mesmérisme. Vous dirés, Monsieur, tout ce qu'il vous plaira, mais je ne suis nulement tenté de m'apésantir là-dessus, et pour en sortir bien vite, je me contenterai de dire en deux mots ce que j'ai toujours pensé à cet égard; je veux dire que j'ai toujours cru que le magnétisme était propre tout au plus à guérir du mal que l'on n'avait pas. J'ai lu à ce sujet un passage auquel je me réfère assés. Ç'a été dans l'un des ouvrages du chevalier Ruthdge, auteur que j'estime grandement, qui est le fabricateur de tous les mémoires que je vous ai adressés, et le héros de celui que je vous envoie instament. Voici le passage en question... (*Il manque au brouillon de Babeuf.*)

Il n'est pas vrai que votre réponse au discours du cousin Jaque vaille dix fois moins que ce discours. J'ose me dire assés capable d'en juger pour assurer que l'une est aussi finement tournée que l'autre. J'aurais seulement voulu n'y point voir paraître cète frase qui m'a semblé comporter (pardonés ma hardiesse, elle ne doit son existence qu'au pouvoir exprès que vous m'avés doné de tout dire) une petite dose de vanité : *Destiné à y répondre par des circonstances imprévues, je n'ai vu s'écouler que quelques heures entre le moment où j'en ai été informé, et celui où je m'en aquite.*

Après une tèle sortie, peut-être fort mal fondée, oserai-je encore vous demander quelque chose? Oui, j'entrevois de quèle manière vous prendrés mon observation dans l'un ou l'autre cas. Vous dirés, si j'ai raison : Eh bien, il a raison, et il faut profiter de sa remarque; et si j'ai tort : eh bien, il a tort; et ce qu'il débite là ne doit point me faire de peine, puisque c'est sans fondement valable qu'il l'avance. Donc, Monsieur, cela n'aporte aucun trouble à notre liaison, donc je peux encore vous prier de me dire quels sont les auteurs dont les Mémoires sur la question des chemins ont obtenu des mentions honorables, et s'il serait possible que vous me comunicassiés ces Mémoires.

Je sens toujours accroître les sentiments avec lesquels j'ai l'honeur d'être, etc. (1).

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Fosseux, le 17 septembre 1787.

Voici le second renvoi de vos mémoires; dans peu de jours le troisième et dernier vous parviendra; et j'espère que vous aurez le tout avant la fatale époque du 1er octobre qui, cependant, n'interrompra pas absolument notre correspondance, à ce que je présume. J'en serais d'autant plus faché que vous me donnez des preuves d'une véritable amitié en me parlant naturellement sur les petits ouvrages que je vous ai envoyés. Vous avez bien raison de regarder comme fort peu de chose celui que j'ai fait à l'occasion du mariage de M. Taranget. J'en étais si persuadé, moi-même, que je ne songeais pas à le lire à l'Académie et on m'y a pour ainsi dire forcé. Quant à ce qu'il m'a coûté à composer vous décidez bien légèrement sur ce point : *gaudeant bene nati ;* et il y a des gens, Monsieur, qui ne font qu'avec peine les choses les plus communes et les plus ordinaires. J'aurais sans doute mieux fait de ne pas vous envoyer cette misère; mais que voulez-vous, l'amitié est confiante et je ne suis pas assez sot pour ne pas aimer qu'on me montre mes bévues.

Quant à la phrase que vous accusez d'avoir été dictée par l'amour-propre, tenez, je veux être assez sincère avec vous; cela est vrai : on a beau faire, il s'en trouve toujours de l'amour-propre au bout de cette chienne de plume; c'est encore lui qui m'inspire ce que je vous écris. Pour

(1) En un seul jour, ou du moins datées du même jour, Babeuf, reprenant courage, avait envoyé trois lettres à Dubois de Fosseux. Ce seront les dernières lettres dont il gardera le brouillon; en mars 1788, la correspondance cessera tout à coup, sans motif apparent. — V. A.

m'en punir sur-le champ, je vous accuserai que cette phrase était d'autant plus inutile que personne n'ignorait les circonstances qui m'avaient obligé, moins de vingt quatre heures avant la séance, de répondre à ce discours à la place du directeur.

Nous n'aurons pas à présent de réponse de votre Dame éveillée, ni vous, ni moi. Nous en pendrons-nous? Vous n'êtes pas sans doute de cet avis-là, ni moi non plus; ce pourrait bien être encore là une mortification pour notre amour-propre; je dis *notre amour-propre*, et je ne sais pas si vous en avez; aussi je souhaite que non, car c'est une sotte chose et qui nous fait faire bien des sottises.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 14 novembre 1787.

J'ai eu l'honneur de vous écrire au commencement du mois de septembre, une lettre accompagnée de plusieurs pièces, et je vous l'ai adressée sous le couvert de M. le Contrôleur général. Je crains que cette lettre ne vous soit pas parvenue, parce que je devrais maintenant en avoir reçu la réponse. S'il en est ainsi et qu'elle ait été égarée, je vous prie de m'en instruire par une lettre que vous voudrez bien m'adresser directement. Si au contraire ces pièces vous sont parvenues, je vous serai obligé de me les renvoyer sous le couvert de M. le Contrôleur général, de la manière que je vous l'ai prescrite, afin qu'elles me parviennent franches de port; d'une ou d'autre manière, j'attends de vos nouvelles avec grande impatience parce que je n'ai rien de plus à cœur que de renouer une correspondance qui m'est si précieuse et de vous renouveler l'assurance des sentiments d'estime et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 11 Décembre 1787.

Je prends toute la part possible à la perte que vous venez de faire, et je conçois l'étendue de votre douleur et par les sentiments de mon propre cœur, et par le mérite de l'enfant que vous pleurez; cependant il faut bien vous faire une raison sur ce malheur et tacher de reprendre le cours de vos occupations, ce sera le moyen de guérir plus tôt la plaie de votre cœur qui, cependant, saignera encore longtemps.

Il vient d'arriver ici un événement fort triste et fort singulier. M. le maréchal de Levi, gouverneur général de la province, qui s'était rendu ici pour faire, en qualité de commissaire du Roi, l'ouverture de nos Etats, est mort le jour même de cette ouverture; en conséquence elle a été retardée et il a fallu envoyer un courrier à la Cour pour avoir un autre commissaire; au reste comme M. le maréchal de Levi était fort aimé il est infiniment regretté et les Etats ont fait célébrer un service, dans l'Eglise cathédrale, avec toute la pompe convenable, et ont résolu de faire élever sur sa tombe un monument qui témoigne à la postérité notre amour, notre douleur et notre reconnaissance.

Je vous envoie, en vous priant de me la renvoyer, quand vous l'aurez lue, une pièce de vers qui a été faite à l'occasion d'un pari. On avait défié l'auteur d'imiter la manière de M. Roucher, et on lui avait donné jusqu'au lendemain matin; il accepta le défi, on nomma des juges et je vous laisse à décider s'il a dû gagner son pari. Vous trouverez encore avec cette pièce les avis de ceux qui l'ont déjà lue. Je vous prie de me dire votre pensée sur leurs réflexions.

Pour moi, je ne peux pas désapprouver le *souterrain tonnerre*. Il me paraît qu'il n'y a pas de règle qui oblige à mettre après le substantif, l'adjectif *souterrain*; il me

semble faire ici un admirable effet et produire cette poésie imitative dont on fait à présent tant de cas. Lorsqu'on prononce bien ce souterrain tonnerre, je crois entendre gronder la foudre sous mes pas.

Je crois qu'il n'est pas absolument hors de la nature *de regarder en fuyant un spectacle d'horreur*; on jette encore les yeux dessus, avec une curiosité inquiète, parce qu'il semble qu'on doit en craindre les suites et qu'on cherche les moyens de les éviter. Voyez plutôt la femme de Loth.

Voici une observation sur laquelle je vous prie de me faire part de votre façon de penser. On me mande :

« Comme il paraît que vos correspondances s'étendent à tous les Etats et peut-être à toutes les provinces du Royaume, il faut que je vous fasse part d'une observation que je fais depuis 20 ans et qui n'a pas encore varié.

« Vous connaissez sûrement le lis, cette fleur qui, par son parfum et sa blancheur éclatante, fait l'ornement des jardins. Vous savez qu'elle a plusieurs pétales qui, dans la fleuraison, ne s'épanouissent pas tous en même temps, mais successivement, en sorte qu'il faut, dans des années, quelquefois quatre ou cinq jours avant que le développement de tous soit fait ; pour ma remarque, je m'attache au dernier pétale et j'examine si c'est avant où après la Saint-Jean qu'il fleurit. J'appelle dernier celui qui est à la sommité du bouquet ; autant de jours avant la St-Jean, qu'il fleurit, autant de jours en septembre, se fait l'ouverture des vendanges. Par exemple, si c'est le 20 de juin qu'il s'épanouit, c'est quatre jours avant la St-Jean ;par conséquent ce sera le 26 septembre qu'on commencera la vendange, c'est-à-dire que le raisin aura acquis son degré de maturité,parce qu'au 26 septembre il ne reste plus que quatre jours pour finir ce mois ; de même, le 18 juin concourt avec le 24 septembre, le 16 juin avec le 22 septembre, ainsi du reste. Si c'est après la St-Jean, au contraire, que la fleuraison se termine, alors le concours se fait avec le mois d'octobre; par exemple, si c'est le 30 juin. Dès

lors ce sera le 6 octobre qu'on pourra vendanger; si c'est le 4 ou le 5 juillet, ce sera le 10 ou le 11 octobre que les raisins se couperont; cette année ce ne sera que le 17 ou le 18 octobre. Voilà, Monsieur, une observation qu'une expérience de 20 années m'a confirmée; j'excepte toutes fois le cas de gelée ou de grêle, mais abstraction faite de tout accident, j'ai constamment remarqué que le jour de la vendange concourait avec le jour relatif de la fleuraison du lis. D'après cette observation on se dirige pour les préparatifs, on fait tranquillement une absence que l'incertitude quelquefois des vendanges suspendrait. Ou quelle est la cause de ce rapport ou de ce concours; c'est ce que je laisse à la sagacité de vos correspondants et des savants de votre académie, d'expliquer; mais ma remarque est certaine et je la crois fort utile pour le pays de vignoble. Je vous observerai encore que dans presque tous vignobles, y ayant des vignes situées dans différents aspects, soit du Levant, du Midi ou du Couchant, il est bon d'avoir des lis dans les mêmes aspects, parce que vous savez que le plus ou de moins de chaleur, accélère ou retarde la maturité du raisin. Comme il y a certainement une cause physique à cette sorte de phénomène, je suis très éloigné d'y attribuer aucune de ces causes qu'on appelle occultes, qui caractérise la superstition, ou une vaine crédulité, mais je pense qu'on peut découvrir l'analogie que l'effet annonce exister entre la fleur de lis et le raisin. »

Depuis ce temps le même correspondant m'a marqué :

« Mes observations pour le lis se vérifient encore cette année; je vous ai mandé que ce serait le 18 ou le 19, que nous vendangerions et le jour en est arrêté précisément le 19. Voilà donc la 21ᵉ remarque que je fais constamment; il ne reste plus qu'à en découvrir la cause vraiment physique. »

Le correspondant 20 Y, quoiqu'il ne traite pas mal la question du luxe, la laisse encore indécise; il n'ose prononcer entre la vie politique et la dépravation des mœurs

et pour ne pas se tromper il l'attribue à l'un et à l'autre. Ne serez-vous pas plus hardi que lui et ne prononcérez-vous pas un jugement définitif ?

Ma vie sera trop courte pour vous convaincre de tout l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 13 janvier 1788.

Je profite du premier moment de liberté pour vous écrire ; je n'ai pu le trouver jusqu'à présent.

Nos Etats ont duré trois semaines et je vous assure que ce n'est pas faute que nous ayons travaillé. Nos séances du matin duraient jusqu'à trois ou quatre heures et se sont même quelquefois prolongées jusqu'après cinq heures ; celles du soir duraient jusqu'à dix et onze heures. Nous avons généreusement et patriotiquement voté d'offrir au Roi un don gratuit et extraordinaire de trois cents cinquante mille livres ; ce n'est pas l'affaire qui nous a tenu le plus longtemps. Il a fallu s'occuper des détails de l'administration intérieure de la province ; il est vrai que tout cela était entrelardé de repas de 80 couverts, chez les Commissaire du Roi, chez notre Evêque et chez nos Députés, ainsi que de quelques bals et comédies ; mais enfin, vaille que vaille, nous n'avons pas laissé que de faire de la besogne et les bons travailleurs travaillaient plus qu'ils ne mangeaient ou ne dansaient. Nous en sommes enfin quittes et je n'en suis pas fâché, mais notre municipalité, qui a langui pendant ce temps là, nous laisse bien des choses à faire et en mon particulier, je vais être de semaine, ce qui achèvera de me tuer.

Je suis fort aise, Monsieur, que ma lettre ait pu contribuer à jeter quelque consolation dans votre âme ; vous avez pris un bon parti en vous livrant à l'étude. Je vous exhorte à continuer et à vous servir de toute la fermeté de votre âme pour supporter un malheur sans remède.

J'ai lu avec plaisir vos réflexions sur les causes du luxe et je vous en remercie; elles m'ont paru fort solides et sont une nouvelle preuve de la justesse de votre esprit.

A propos des exhalaisons et de la cause de leur élévation, un correspondant me mande :

« Il faut que je vous fasse mention d'un phénomène qui est que les fumées, par un certain temps pluvieux, vont en bavant autour des cheminées, ne s'élèvent guères et plongent même, bien qu'il ne fasse pas de vent, tandis que par le beau temps serein et frais surtout, et en particulier le matin quand on allume le feu, la fumée monte bien droit et très haut; le soleil la fait souvent rabaisser aussi et fait fumer dans les appartements. Comment expliquer ce phénomène ? Comment aussi trouver la cause qui, à la fin, fait tourbillonnerla fumée, même par le temps le plus calme,lorsqu'elle est parvenue à une certaine hauteur,plus ou moins considérable ? Proposez un peu ces questions à quelques-uns de vos correspondants et faites moi la grâce de me communiquer la solution qu'ils en auront donnée. »

J'exécute les volontés de ce correspondant : le problème ne me paraît pas bien difficile à résoudre; cependant vous me ferez plaisir de me donner la sôlution que mon correspondant désire.

Parlons aujourd'hui, Monsieur, de choses un peu plus sérieuses que nos bouquets de roses, car vous vous lasseriez peut-être de lire toujours des futilités et vous enverriez promener le conteur et ses contes; et comme je n'ai pas envie de promener sans vous, je vais vous conduire aux sables d'Olonne, dans l'appartement de M. le chevalier de la Coudraye. Là, après lui avoir fait une profonde révérence, nous écouterons une petite lecture qui ne durera qu'un demi quart d'heure; puis revenant dans le même équipage à l'Académie d'Arras, nous entendrons la courte réponse du Directeur. N'êtes-vous pas bien fatigué? Je vous laisse donc reposer : *Ora pro nobis.*

Vous savez ce que cela veut dire.

Plus j'entends d'avis différents sur l'inoculation et plus

je vois que cette salutaire pratique a de partisans; mais en être enthousiaste jusqu'au point de vouloir se faire inoculer la peste, c'est une opinion qui n'est pas commune. Je m'attends bien, Monsieur, que vous me direz ce que vous en pensez.

En vous envoyant l'avis 21 T., je commence pas convenir qu'il vallait mieux dire l'esprit géométrique que l'esprit de la géométrie, ensuite j'observerai que ce correspondant nous donne plus que nous ne demandons. Nous ne voulions que l'esprit de la géométrie; il y joint celui de la musique, celui de la peinture et celui de l'histoire. Décidez, je vous prie, s'il est également heureux dans toutes ces définitions et surtout dans celle de l'esprit géométrique qui est dans ce moment le principal objet de nos recherches.

Je ne serai sûrement pas d'un sentiment contraire à celui du correspondant 21 Z., quand il dit que la géométrie forme et rectifie le jugement; je lui accorderai encore que la droiture et la subtilité de l'esprit sont nécessaires pour faire des progrès dans l'étude de cette science; mais je ne vois pas que la mélancolie soit un accessoire nécessaire. La mélancolie n'est bonne à rien et l'on peut, je pense, devenir un très grand géomètre sans être affligé de cette maladie.

Permettez que je vous rappelle tout ce que je vous ai mandé sur les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

AVIS SUR L'INOCULATION

Soumis par Dubois de Fosseux à Babeuf.

Vous me demandez ma pensée sur l'inoculation. Le calcul fait des morts de la petite vérole naturelle, comparé à celui des inoculés, ne laisse plus de doute sur ses avantages; cependant je voudrois qu'on me répondit de manière à ne plus avoir d'incertitude sur la question suivante

qui puisse seule balancer l'inoculation : Lorsqu'on inocule une personne, est-il sûr que le virus vitriolique fera son effet en entier et sera parfaitement expulsé du sang et des humeurs, qu'il n'en restera pas un germe qui peut devenir par la suite la source d'une infinité de maladies, par le vice qu'il donne à toutes les circulations. Lorsque la petite vérole arrive naturellement, les humeurs sont alors disposées de manière que tout le virus qu'elles contiennent et qui a changé leur qualité doit être avec elles entièrement rejetté, par la révolution complète qui arrive parmi les fluides ; il n'en est pas tout à fait de même dans l'inoculation et je pourrois encore demander à ses partisans, que devient dans le sang et les humeurs, le virus variolique injecté plusieurs fois sur le même sujet, sans pouvoir lui donner la petite vérole. Il me semble alors qu'on vicie le sang sans en retirer aucun avantage et que cette insertion peut devenir extrêmement critique pour le bonheur et la durée de la vie de celui qui l'a éprouvée. A l'égard de la rougeole, l'inoculation me paroit peu nécessaire ; il faut être bien mal conduit pour en mourir, à force de vouloir inoculer on donneroit à la fin toutes les maladies dont la nature nous sauve et souvent risqueroit-on d'inoculer la fièvre putride, qui enlève dix fois plus de monde que la rougeole, et peut être autant que la petite vérole.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 3 février 1788.

Les affaires et les embarras se succèdent pour moi avec une rapidité sans exemple. A peine étais-je quitte de la tenue de nos Etats, lorsqu'une maladie cruelle a attaqué un oncle de ma femme qui demeure à l'autre extrémité de la ville, ce qui m'a obligé à des courses continuelles. Cet oncle a succombé enfin ; nous l'avons perdu et les obsèques et funérailles ont encore absorbé quelques jours ; puis sont venues les affaires, car pour nous consoler de tant

de dérangement, il a laissé à sa nièce une part assez honnête dans sa succession. Cette dernière phrase fera peut-être que vous ne me plaindrez pas beaucoup ; cependant vous croirez facilement que je le regrette, quand vous saurez que c'était un homme du premier mérite, chanoine et doyen de notre église cathédrale et qui faisait un bien infini aux pauvres de notre ville.

On me demande pourquoi il est plus difficile de composer une bonne tragédie, qu'une bonne comédie, et soit qu'on se défie de mes connaissances ou qu'on ait pitié de moi, on me permet, au cas que je n'en ai pas le temps, de m'adresser à quelque littérateur de mes amis pour avoir des éclaircissements à ce sujet. Je profite de la permission ; je ne pourrai qu'y gagner. Avant de communiquer les lumières que vous me fournirez à ce sujet ; j'en prendrai ma part et celui qui répondra n'y perdra rien, parce qu'une lumière bien vive ne s'affaiblit pas en se communiquant.

Je vous envoye, Monsieur, les jolies pièces de vers de M. Roman, qui ont été lues dans une de nos séances publiques ; quand je dis *jolies*, j'ai tort, je devrais vous le laisser dire, et je suis persuadé que vous le direz, au lieu que vous ne le répéterez peut-être pas, car rien ne prévient davantage contre une chose, que de faire son éloge ; l'imagination se monte, et l'on trouve ensuite les ouvrages bien inférieurs à l'idée qu'on s'en était faite. Je n'ai cependant pas cela à craindre avec vous, Monsieur ; vous êtes plein de goût et de sentiment ; vous êtes incapable de prévention et vous rendrez justice à M. Roman.

Renvoyez, s'il vous plaît ?... Dois-je toujours répéter la même chose et ne savez-vous pas à présent que je suis un prêteur et non un donneur ; mais c'est que j'ai le droit de prêter et non celui de donner.

Jugez des progrès du luxe par ce que me mande le correspondant 27 Q. : « Si, depuis une douzaine d'années, le luxe est partout septuplé, que deviendrons-nous à la fin de ce siècle ? Mais pour établir d'une manière juste la

proportion, il faudrait savoir si la marchande de modes de 1774 ne vendait pas plus que chacune de celles d'à présent. »

Que pensez-vous de la question que fait le correspondant 27 V. au sujet du virus variolique? pourquoi ne se développerait-il pas et ne serait-il pas également expulsé soit que la petite vérole soit naturelle ou qu'elle soit inoculée; il semble, au contraire, qu'il pourroit s'en trouver une surabondance nuisible dans la petite vérole naturelle et que dans l'artificielle on a soin de le proportionner aux forces et au tempérament du sujet; mais je raisonne probablement bien mal, car je ne suis rien moins que médecin, et je n'ai ni théorie, ni pratique sur les maladies, car, grâce à Dieu, je me porte à merveille.

Il est possible que le correspondant 27 Z. se trompe sur les causes qui ont engagé à perfectionner l'agriculture; il se peut que l'intérêt seul ait conduit, lorsqu'il n'y avait que les paysans qui se mêlaient de cultiver la terre, mais depuis que l'agriculture est devenue à la mode, depuis que les seigneurs en ont fait un de leurs amusements, il y a eu une sorte d'honneur à bien réussir et on s'est glorifié d'avoir un beau champ de blé ou de fourrage, comme on tiroit vanité auparavant d'avoir une belle boîte ou une belle bague.

J'espère que vous me connaissez assez à présent pour être convaincu de la vivacité des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc..

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 18 février 1788.

Je vous ai quelquefois entretenu de mes embarras. Je ne taris pas sur cet article et il faut encore que je vous dise qu'il m'est resté de l'assemblée des Etats une queue qui ne m'est rien moins qu'agréable. On m'y a mis à toute sauce. On m'a chargé de commissions intermé-

diaires qui me dérangeront encore. On se propose de faire un canal de Béthune à la Gorgue ou à La Bassée ; je suis un de ceux qui sont chargés de l'inspection de ce qui a rapport à ce canal, qui ne coûtera pas moins de 1,400,000 fr. et dont la confection durera plusieurs années, pendant lesquelles probablement une commission durera aussi. J'ai eu beau dire que je ne connaissais que l'eau de mon puits : on m'a nommé.

Autre commission pour l'examen et le redressement de tous les abus qui se sont introduits dans l'administration de la province et pour en rédiger des mémoires à présenter à l'assemblée générale prochaine ; j'ai encore observé que je ne connaissais pas du tout l'administration des États : on n'y a eu aucun égard.

Troisième commission pour faire des recherches sur les privilèges anciens du clergé et de la noblesse d'Artois, relativement aux exemptions des charges publiques ; encore des mémoires à ce sujet, des publicistes à consulter, ainsi que des jurisconsultes, etc., représentation de ma part au Tiers-État, qui m'a nommé, sur ce qu'étant dans le cas de jouir des privilèges de la noblesse, j'étais partie intéressée. On m'a fait l'honneur de me croire assez juste pour prononcer dans ma propre cause, et ma nomination a été confirmée.

Enfin, quatrième commission pour veiller à l'entretien de tous les grands chemins de la province et aux moyens de diminuer la dépense qu'ils occasionnent. Commission onéreuse pour moi en ce qu'elle doit s'assembler le 1er et le 15 de chaque mois. Observation sur ce que je m'entends si peu aux chemins, que je ne peux pas même rendre bons ceux de mon village. Peine perdue, et me voilà déclaré inspecteur des grands chemins.

Excusez moi, Monsieur, de vous faire cette lamentation, mais où pourrais-je mieux déposer mes peines que dans votre sein ?

Les moulins-à-vent ne nous sont connus que depuis les Croisades. On est incertain de l'époque à laquelle les

moulins-à-eau ont été imaginés et sur le nom de l'inventeur qu'on croit être *Miletas*. Saumaise et d'autres auteurs pensent que cette invention est antérieure aux Romains. Ils ont en cela trouvé bien des contradicteurs et la question est restée indécise. Ayez donc la bonté de me mander si vous n'avez pas quelques notions du temps où les moulins-à-eau ont été inventés et en même temps s'il ne serait pas possible d'adapter à cette ingénieuse machine, quelqu'instrument qui facilitât l'entière perfection des farines.

La question que j'ai faite sur l'attraction m'a procuré un aperçu du système de M. l'abbé Nanton ; et j'espère que l'envoi que je vous fais de la feuille 19. V. me procurera votre avis sur ce système qui nous met bien loin de l'attraction, puisqu'il y substitue la répulsion ; il me semble d'après ce système que la partie de la terre qui fait face au soleil doit être repoussée bien plus fortement que celle qui lui est cachée, en sorte que la tendance vers le centre de la terre doit être plus forte le jour que la nuit ; car il n'est pas croyable que les rayons des étoiles qui sont à une si grande distance de nous, aient la même force que ceux du soleil qui, quoique fort éloigné de nous, est notre voisin en comparaison des étoiles. J'espère que vous me direz votre façon de penser à cet égard.

Je suppose, Monsieur, qu'après avoir lu les deux premières lettres de Mlle Le Masson sur l'éducation, vous serez curieux de connaître toutes celles qu'elle voudra bien me confier ; je vous en envoie donc encore une. Vous y verrez combien le plan que cette demoiselle a conçu pour l'éducation de son sexe est vaste, et combien elle-même doit réunir de connaissances pour être en état de développer ce plan.

Vous verrez aussi par la feuille 18. O. que *tot capita tot sensus*. Le premier correspondant donne de l'encensoir à la demoiselle, l'autre se fâche contre elle et presque contre moi et vous, Monsieur. Quel parti prendrez-vous ? Serez-vous de l'avis du correspondant 23. I. qui, quoique

plus modéré que le précédent, refuse pourtant aux femmes l'aptitude aux sciences?

Si vous n'avez plus besoin des feuilles précédentes, je vous serai obligé de me les renvoyer.

Agréez une nouvelle assurance des sentiments que je vous ai voués pour la vie et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Dubois de Fosseux à Babeuf.

A Arras, le 25 février 1788.

Ne me ferez-vous pas quelque objection sur la question que je vais vous faire, et ne prétendrez-vous pas ou qu'elle est mal énoncée ou qu'elle ne signifie rien? Je n'ai pourtant pas envie de m'expliquer davantage. Je laisserai votre imagination faire tout le chemin qu'elle voudra; comme elle ne s'égare jamais, je ne risque rien à lui laisser la bride sur le cou et je vous demanderai tout uniment : Y a-t-il plus de différence du poëte au prosateur que de la poésie à la prose. J'attends votre jugement.

J'imaginais que vous alliez me renvoyer le morceau d'éloge de M. Harduin, avec un petit compliment bien froid et une faible assurance que vous liriez volontiers la suite, ce qui aurait signifié que vous ne vouliez pas l'avoir; mais au lieu de cela je ne sais si l'amour-propre me séduit, quoique je m'en méfie : vous me faites des instances qui me donnent lieu de croire que vous voulez l'avoir absolument. Je me rends donc à vos désirs, pour vous complaire où pour vous punir de m'avoir mis à cette épreuve. Vous n'aurez encore que la deuxième partie, la troisième sera pour un autre envoi. Vous voyez que je ne suis pas de ces prédicateurs qui ne donnent pas le temps de se moucher, ni de cracher entre chaque point.

La réponse que m'a faite la plus éveillée, 25 G., pourra peut-être vous occuper quelques instants. Vous y verrez qu'elle vit depuis longtemps séparée de son mari; appa-

remment que ce mari la trouvait un peu trop éveillée pour lui. Je ne crois pas cependant que c'a été là le motif de leur séparation ; il paraît au reste qu'elle a fort bien pris son parti sur cela, puisqu'elle est la première à en plaisanter.

Vous trouverez à la suite copie de la réplique que je lui ai faite; voilà à quoi en est notre correspondance; j'attends sa réponse.

On ne peut pas toujours, Monsieur, s'occuper de matières sérieuses ; c'est donc pour vous égayer un peu, que je vous envoie aujourd'hui deux contes. *Le Combat d'Avarice*, m'a paru assez plaisant ; l'autre se termine par un mot fort connu et que l'auteur, ce me semble, a amené un peu longuement. Vous m'en direz, j'espère, votre façon de penser, en me les renvoyant et je souhaite pour l'auteur que vous ne les trouviez pas contes à dormir debout.

J'attends avec impatience, Monsieur, la réponse à mes lettres précédentes. Permettez-moi de finir par une grande vérité, c'est l'assurance des sentiments inébranlables avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

LE COMBAT D'AVARICE

Conte, par M. Ecuyer. (1)

Par ordre de justice un Bourreau vers la place
Traînoit un pauvre Villageois,
Qui devoit, en mourant, pour prix de ses exploits,
Par mainte vilaine grimace

(1) Dubois de Fosseux avait déjà envoyé à Babeuf une traduction d'Horace, par Ecuyer, afin qu'il put juger dans quel genre ce poëte excellait; il lui disait à ce sujet : « J'ai lu, il y a longtemps, plusieurs traductions en vers, manuscrites, d'Horace, je ne me « souviens pas d'y avoir rien vu d'aussi bien fait que ce morceau « de M. Ecuyer. » Voir page 212. — V. A.

TABLE DE LA CORRESPONDANCE
de Babeuf avec Dubois de Fosseux

NOMS D'HOMMES, DE LIEUX, ETC.

A

B

C

E

F

G

H

J

K

L

M

ERRATA

Page 1. — Nous avons retrouvé dans les archives de l'Académie d'Arras, la copie de ce Mémoire que Babeuf lui avait envoyé.

Page 30, dernière ligne : *de Tournon*, lisez : *Tournon*. En plusieurs endroits ce nom est, à tort, précédé de la particule.

Page 33, dernière ligne : *de Plagis*, lisez : *de Flagis*.

Page 42, avant le dernier vers, ajoutez celui-ci : *Sous les yeux seuls de la nature*.

Page 126, 19e ligne : *Laugeron*, lisez : *Langeron*.

Page 187, 27e ligne : *de Sercy*, lisez : *de Sacy*.

Page 198, aux vers : *d'Arras, de Clermont, d'Amiens*. — Il s'agit ici et page 225, non de Clermont (Oise), mais de Clermont-Ferrant.

Page 216, 8e ligne : *Collet*, lisez : *Collé*.

Page 237, 26e ligne : *Peindre*, lisez : Perdre.

Arras. — Imp. H. Schoutheer, rue des Trois-Visages, 53.

